

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ

*Et ego congregabo reliquias gregis
mei de omnibus terris ad quas ejecero
eos illuc; et convertam eos ad rura sua
et crescent et multiplicabuntur.*

(JEREM., XXIII, 3).

TOME TREIZIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(Cinquième partie)

POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS ET ROY

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

—
1899



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

Le 29 décembre 1895, s'éteignait, à Angers, M. Victor Godard-Faultrier, fondateur du Musée archéologique de cette ville (1841) et auteur de nombreuses publications sur sa province natale. Deux de ses amis, M. Gustave d'Espinay et M. Planchenault, ont, chacun, dans une notice aussi intéressante que complète, retracé sa vie bien remplie. Si j'y reviens, c'est uniquement pour fixer mes souvenirs personnels, car, ainsi qu'on l'a remarqué, mes *Œuvres* offrent, pour ainsi dire, quelques pages de mes *Mémoires*, que je n'aurai probablement jamais le temps d'écrire.

Lorsque, en 1857, je m'installai à Angers en qualité d'historiographe du diocèse, M. Godard m'accueillit avec une bienveillance marquée: il s'empressa de m'inscrire à la Commission archéologique qu'il présidait, et, peu de temps après, me fit siéger au bureau.

En 1858, de concert nous organisâmes, installation et catalogue, l'Exposition rétrospective d'Angers, qui eut du succès et fut une des premières du genre.

Sur mon initiative, furent entreprises ces excursions du lundi, qui avaient pour but de ne négliger aucun recoin de la ville et des environs d'Angers. Les procès-verbaux constatent quels heureux résultats ont obtenu nos actives et patientes investigations.

A la commission de l'évêché pour la construction et restauration des églises, nous marchions constamment d'accord, combattant, souvent avec succès, l'ignorance, qui fait trop facilement fi de la science, et le mauvais goût, qui préfère toujours le neuf au vieux.

Grâce à mes instances réitérées, nous fondâmes ensemble, en 1858, le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, où j'eus une large place pour l'hagiographie, le catalogue des reliques et l'inventaire des œuvres d'art, que je faisais en même temps dessiner, photographier et mouler.

En revenant de Constantinople, M. Godard s'arrêta à Rome, qu'il visita avec fruit, parce que ses travaux antérieurs l'y avaient préparé. Dans son volume intitulé *D'Angers au Bosphore* (1858), une de ses lettres porte mon nom.

Quand j'eus repris le chemin de la Ville éternelle, qui m'attirait toujours puissamment parce que j'y avais reçu l'initiation à la vraie science ecclésiastique, un de mes premiers soins fut de solliciter du Saint-Siège une récompense pour mon ami. S. S. Pie IX, condescendant à mes justes désirs, daigna, en 1887, honorer le solide chrétien, le littérateur distingué et l'archéologue zélé, de la croix de chevalier de S. Grégoire. M. Godard, pour me remercier de cette faveur dont il était fier, m'offrit spontanément la belle édition de Venise du docte traité de Benoît XIV sur la béatification et la canonisation. Rarement, les cadeaux atteignent leur but; par une délicate attention, ici l'utile se joignait à l'agréable.

Mon départ définitif lui fut très sensible. Aussi fit-il des démarches auprès de Mgr Freppel pour que je rentrasse dans le diocèse, où ma présence était nécessaire, disait-il, — ce que l'évêque ne niait pas — en raison de mes connaissances spéciales. Cette note, insérée en 1884 dans son *Inventaire du Musée d'antiquités*, que j'avais constamment enrichi de mes dons, dit toute sa sympathie :

« A cette citation du travail de l'éminent prélat, joignons ici nos vifs regrets de ne l'avoir plus pour conseil ; du moins ne perdrons-nous jamais le souvenir de son trop court séjour en Anjou » (p. 208).

Ultérieurement, sa recommandation motivée me fit décerner une médaille de vermeil par la municipalité d'Angers, pour la fondation que j'avais faite, à l'évêché de cette ville, d'un musée archéologique diocésain.

Puisque je parle de l'Anjou, les volumes précédents témoignent que je ne l'ai pas oublié. Voici, au tome I^{er}, le cardinal d'Estouteville; aux tomes X et XI, plusieurs saints locaux, dont j'ai eu à m'occuper à Rome, S. Avertin, S. Florent, S. Maxentius, le B. Regnaud et Robert d'Arbrissel; dans le présent volume, cette province reparaitra avec S. Martin, S. Maurice et S. Nicolas.

J'ai là quelques lecteurs sympathiques et dévoués : il me plaît de les nommer. Un exemplaire de mes *Œuvres* va d'abord à l'Académie d'Angers, qui me compte parmi ses membres, grâce aux démarches de son intelligent directeur, M. Armand Parrot. Un autre est offert par moi à M. Charpentier, en résidence à Saint-Martin de Beaupréau, qui a l'amabilité d'en faire le compte-rendu dans un grand journal. Je devais ce souvenir à la fois à mes collègues et à la presse.

En outre, j'ai trouvé en Anjou, dès la première heure, trois souscripteurs qui me restent fidèles : M. Ballu, curé de Parnay près Saurmur ; M. le marquis de Villoutreys, au château du Plessis, et M. Michel, directeur du Musée archéologique d'Angers. Dans la circonstance, les trois ordres réunis se donnent fraternellement la main sur le terrain de la science pure. Le grand seigneur caudoie le bourgeois et je suis particulièrement touché de voir un humble curé de campagne donner ainsi l'exemple à l'évêché, à l'université catholique et au clergé.

Je me tiendrais pour satisfait si chaque département me fournissait ce modeste contingent, que j'interprète comme une adhésion aux doctrines que je professe sur l'objet habituel de mes études, droit canonique, liturgie et archéologie.

Poitiers, le 15 décembre 1896.

S. MARTIN

I. — CULTE

1. S. Martin, évêque de Tours, mort l'an 397,¹ est inscrit deux fois au Martyrologe Romain: d'abord, au 11 novembre, qui est, non son jour natal, mais celui de sa déposition²: « Turonis in Gallia, natalis B. Martini, episcopi et confessoris, cujus vita tantis extitit miraculis³ gloriosa ut trium mortuorum meruerit esse suscitator; » puis, au 4 juillet, anniversaire à la fois de son sacre⁴, de sa translation et de la dédicace de la collégiale de Saint-Martin de Tours: « Turonis, translatio⁵ S. Martini, episcopi et confessoris,

1. D'après M. Lecoy de la Marche, S. Martin serait né l'an 317, aurait été sacré l'an 371 et, après 27 ans d'épiscopat, serait mort, dans sa 81^e année, le dimanche 8 novembre 397.

2. « La grande fête de S. Martin fut fixée dès l'origine au 11 novembre. Ce jour était l'anniversaire de ses obsèques et non de sa mort. Le plus ancien document qui en mentionne la célébration, la Préface des actes du concile tenu à Tours en 461, l'appelle la *Réception* du bienheureux pontife. expression signifiant évidemment la réception de son corps dans la cité de Tours, qui eut lieu, en effet, le 11 novembre et non la réception de son âme au ciel, comme l'ont imaginé quelques auteurs, entr'autres Héfélé, *Hist. des Conciles*, III, 188. Peu à peu la notion de l'événement particulier que l'Église commémorait à cette date s'oblitéra, ou plutôt cet anniversaire se confondit dans l'esprit des peuples avec celui du décès, antérieur de trois jours, et la fête devint uniquement celle de la *Déposition*, puis du passage ou de la naissance au ciel, *Transitus, Natalis*, c'est-à-dire de la mort du Saint. » (Lecoy de la Marche, *S. Martin*, p. 564.)

3. S. Martin est célèbre par ses miracles : aux authentiques le moyen-âge en a ajouté de légendaires, comme l'empreinte de ses pieds, dite *pas de S. Martin* (*Œuvres*, VII, 428, 429, 430, 431, 432, 461).

4. « Martin fut immédiatement consacré évêque de Tours. Cet événement, dont la date a encore été discutée, eut lieu en 371, le 4 ou le 5 juillet. Le nouveau pontife était âgé de cinquante-quatre ans » (Lecoy de la Marche, p. 170.)

5. Benoît XIV cite, parmi les translations de Saints insérées au Martyrologe, celle de S. Martin (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, p. II, c. 19, n° 9), qui eut lieu en 1323 par autorisation de Jean XXII (*Œuvres*, X, 54). Le corps n'existant plus, cette mention pourrait être supprimée, puisqu'elle n'a désormais qu'un caractère purement historique. Sur la translation du chef en 1323, voir *Œuvres*, IX, 1323.

et dedicatio ejus basilicæ ¹ hoc ipso die quo etiam is ante aliquot annos in episcopum fuerat ordinatus². »

1. « Anno Dom. Incarn. MXIV, dedicatum est hoc monasterium Turonus ab Hugone archiepiscopo ». (*Hist. monast. S. Juliani*). — L'église d'Hervé fut consacrée en 1008. « On choisit, pour la faire, la date traditionnelle du 4 juillet » (Lecoy de la Marche, p. 476). — L'église de l'évêque Perpet, « commencée vers 465, fut terminée sept ans plus tard et dédiée solennellement le 4 juillet, jour de la fête de la consécration épiscopale du Saint, en présence d'une multitude de pontifes, de clercs et de fidèles. Greg., *Vit. S. Mart.*, I, 6 » (p. 469).

2. Le mot *ordinatio* ne se trouvant pas dans le glossaire de Du Cange, je crois opportun d'insister sur sa signification propre. « In Romano Martyrologio annuntiatur festum Ordinationis nonnullorum sanctorum, ex. gr. S. Basilii in episcopum Cæsareæ, S. Gregorii magni in summum pontificem, S. Ambrosii in episcopum Mediolanensem, S. Zenonis in episcopum Veronensem » (*De serv. Dei beatif.*, *ibid.*). — « Cl. Baronius, in suis ad Martyrologium Romanum adnotationibus, occasionem nactus solemnitatis Cathedræ S. Petri, quam celebrat Ecclesia 18 januarii, vetustissimæ, inquam, solemnitatis, de qua Beda Usuardus, Adon ac antiquum Martyrologium mentionem habent, clare de hoc veteri usu loquitur, celebrandi nempe diem anniversariam electionis episcoporum, usu, ut ipse fatetur, tam in orientali quam in occidentali Ecclesia servato. Sed verba ipsa cl. viri referamus : « Quod autem ad præsentem solemnitatem spectat, laudabilis in Ecclesia vixit antiquus usus ut dies anniversaria ageretur qua quis alicui sedi præfectus esset episcopus. Id tam in occidentali Ecclesia quam in orientali observatum innumera fere docent exempla ». Non solum autem de B. Petri Cathedræ solemnitate memoriam habemus, sed et de S. Gregorii magni electione ad summum pontificatum. Et revera in Romano Martyrologio, die 3 septembris, hæc verba legimus : « Romæ, ordinatio incomparabilis viri S. Gregorii magni in summum pontificem ». In laudati vero Baronii adnotatione : « De eadem S. Gregorii ordinatione in veteri Romano Martyrologio et aliquibus manuscriptis agitur. In hanc diem transferebatur etiam natalis ejus, cum quadragesimali tempore de sanctis agi vetitum esset ». Et ratio quam ipse affert hujus festivitatis translationis clare ostendit quemadmodum dies electionis ad episcopalem dignitatem inter solemniores haberetur, post illam eorumdem natalis, dum Ecclesia nimirum, aliquando perpetuam facere volens nonnullorum inter majores sanctorum memoriam, quorum natalitiam diem aliquæ antiquæ liturgicæ disciplinæ canon impediabat, talem celebritatem assignare solebat diei eorum in episcopo consecrationis. Aliud præbet exemplum idem Martyrologium, die 7 decembris, quo legimus : « Mediolani, ordinatio S. Ambrosii episcopi et Ecclesiæ doctoris. » Atque in adnotatione : « Non tantum Latini, sed et Græci eandem celebrant solemnitatem natalemque dicunt, ut constat ex eorum Menologio hac die. » Nunc si Ecclesia colere statuit diem consecrationis aliquorum sanctorum post etiam ipsorum obitum, inde mihi posse videor arguere illam exoptare episcopos, etiam cum inter vivos agunt, eandem commemorationem peragere prouti de solemnitatibus maxima. Nec argumenta desunt de invento jam pridem usu. Innumera reperimus, inter SS. Patrum scripta, quæ ad hoc referuntur testimonia ; nonnulla tantum seligimus. S. Ambrosius diem suæ consecrationis in episcopum *natalem sacerdotis* appellat et in epist. 60 ad Felicem, *natalem diem*. Eodem illam nomine distinguunt Romanus Paulinus, in epist. 16 ad Delphinum et Hilarius papa ad Ascanium. S. Augustinus, de hac die sermonem habens, hoc utitur loquendi modo : « Dies solemnus episcopatus est dies anniversarius ordinationis ». Ab Ennodio vocatur *dies dedicationis*, a Gregorio Turonensi

2. Son corps était conservé à Tours dans son église, il fut brûlé par les protestants. Piazza indique « partie d'une côte, qui est exposée, le 11 novembre, à Saint-Martin-des-Monts ¹, où sa fête se célèbre solennellement avec indulgence plénière » (*Emerologio di Roma*, p. 673). Il y a aussi de ses ossements à Saint-Martin-des-Monts ², à Saint-Roch (*Œuvres*, VII, 245), à Saint-Louis des Français (I, 252) et à Saint-Barthélemy des Corroyeurs (VII, 255). Les reliques conservées au palais Altemps (VII, 234, 235), à Saint-Pierre au Vatican (II, 320, 323; VII, 241), à Sainte-Marie in Trastevere (VII, 243), à l'*Angelo Custode* (VII, 254) et à Frascati (VII, 287) sont innommées ³.

solemnitas natalitii; a S. Petro Chrysologo in sermone 130, « In consecratione episcopi », *festi natalitia*. Leo magnus, in sermone IV in anniversaria die sue assumptionis, pro humilitate dicit : « Servitutis nostre natalitium diem » et alio loco : « Annua festa pastoris ». Ex hac ulti ma sancti pontificis appellatione docemur de consuetudine jam tum existente singulis annis recolendi talem diem statuta festivitate. Id autem ex eo robur accipit quod tunc solerent ecclesiasticæ Romanæ provinciæ (quæ tunc temporis Siciliam quoque et Africam septentrionalem comprehendebat) episcopi Romam se conferre ad una cum summo pastore tam venerabilem diem celebrandam, sicut traditum nobis est ex jam memorata Hilarii epistola ad Ascanium et alios Tarracoenenses episcopos, in qua hæc habet : « Lectis ergo in conventu fratrum, quos « natalis mei festivitas congregaverat ». Non abs re erit illud referre quod Sarnellius scribit in suis Epistolis ecclesiasticis, ad ea quæ diximus confirmanda : « Era tanto celebre, inquit, questo anniversario che veniva paragonato alle prime feste della Chiesa, di che dice Anastasio nella vita di « Adriano I : Constituit ut quatuor vicibus in anno pharum accenderent, id est in Nativitate Domini, in Pascha, in Natali Apostolorum et in Natali « pontificis. » (*Ephem. liturg.*, X, 664-666).

Un sermon de Pétronius, évêque (de Bologne?), au v^e siècle, porte pour titre : « Sermo in die ordinationis vel natale episcopi » (*Rev. bénéd.*, 1897, p. 3). Il fut prononcé à Vérone en l'honneur de S. Zénon, qui fut évêque de cette ville.

1. *Œuvres*, X, 81.

2. « La basilique de Saint-Martin-des-Monts, à Rome, a cru longtemps détenir une portion considérable de sa dépouille mortelle, et en a même transmis quelques parcelles à différentes églises. Il est vrai que cette basilique possède depuis 1650 des reliques authentiques venues de Tours, et que les dons qu'elle a faits postérieurement à cette date peuvent provenir de ces dernières » (Lecoy de la Marche, p. 451).

3. Autres reliques en dehors de Rome : os et dent, à Tournai (*Œuvres*, IX, 494); parcelle d'os, à Poitiers (VII, 311); du tombeau, à Laon (X, 28); reliques à Château-Ponsac (17); « pignora S. Martini », à Vergy (87); « patrocinia S. Martini », à Conques (90); reliq. à Grado (99). — « Quoddam reliquiarium argenteum deauratum in quo est dens S. Martini » (*Inv. de la Sainte Chapelle de Chambéry*, 1497, n^o 739). — « Il y avait (à Limoges), hors de l'enceinte de la ville, une célèbre abbaye fondée par S. Eloi, qui était dédiée à S. Martin, dont elle conservait de précieuses reliques, un bras tout entier, dit-on » (*Annal. arch.*, t. XX, p. 193). — « Un jaspe, qui a servi de pierre d'autel à S. Martin, long

M. Lecoy de la Marche a longuement disserté des reliques subsistant actuellement (pp. 434-447). Il note entr'autres à Tours ¹ « un *cubitus* et une portion de l'os frontal et des os pariétaux » ; à Ypres, une « portion de crâne » ; à Marcilly en Gault (Loir-et-Cher), « un petit morceau de la tête » ; des cheveux et de la barbe. En 1727, Benoît XIII reçut « quelques parcelles du corps ».

Voir le même auteur, pp. 463-464, pour les reliques du manteau, à Auxerre, à Amiens, à Saint-Martin de Champeaux, à Saint Séverin de Paris, à Clamecy et à Olivet (Méthivier, *Notice historique sur une relique du manteau de S. Martin, évêque de Tours, patron de l'église d'Olivet* (Orléanais), 1860, in-12 de 18 pag.).

Tel est, d'après le *Synodicon diœcesanum S. Beneventanæ Ecclesiæ* (Bénévent, 1723 pp. 610 et suiv.), le relevé fait par le cardinal Orsini des reliques de S. Martin qui existent dans l'archidiocèse de

de 19 pouces sur 15 et 3 quarts de large. Les bordures sont garnies d'or, de pierrieres et d'émaux, savoir : 16 pièces d'émail sur l'or tant rondes que demi-rondes, 2 grosses topazes et 2 plus petites, 2 gros péridots, 7 gros saphirs et 7 plus petits, 13 crisolites, 12 améthistes, 2 grenats, 5 émeraudes, 19 perles, 9 pierres en place de perles, 2 pierres vertes gravées en cachet, 4 agates, 1 fragment de nacre, 1 sardoine et 2 autres pierres ; et de plus, à l'extrémité de la bordure, il y a 9 émaux sur l'or, 8 morceaux de cuivre doré, 3 grenats, 2 améthistes, 2 bérils, 2 crisolites, 2 saphirs, 1 sardoine, 4 perles et 1 pierre en place de perles » (*Inv. du trésor de Saint-Etienne de Troyes, 1704, n° 60*). — « Similiter (in ecclesia S. Stephani) marmor seu altare portatile, in quo S. Martinus Turonensis missam dicitur celebrasse, necnon ejusdem sacerdotis casula » (Camuzat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*, p. 329). — « In collegiata S. Stephani Trecentis, altare portatile, calix et casula S. Martini recouduuntur » (N. des Guerrois, *Ephemeris SS. insignis Ecclesiæ Trecentis*, p. 51).

Le catalogue des reliques de l'abbaye bénédictine de Solignac, en Limousin, rédigé en 1641, mentionne : « En l'autre (paquet), quelques ossements, avec cette inscription : *De sancto Marco evangelista, de sancto Martino et de sancto Basilio...* Un chef de bois peint, au devant duquel il y a une dent avec cette inscription : *Dens sancti Martini Turonensis* et, au-dessous du chef, un ossement avec cette inscription : *Os de manu sancti Martini Turonensis* » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin, XLV, 215*).

En 1576 furent consacrés les autels de la Chartreuse de Pavie. L'inscription commémorative mentionne, parmi les reliques, celles de S. Martin : « In altari... sepulchro Dominico (consecrato, reliquias)... Martini episcopi. — Dominice cruci... Martini episcopi » (*Arch. stor. dell'arte, 1896, pp. 355, 356*).

On vénère, près de Saintes, une fontaine qu'il fit jaillir (*Œuvres, VII, 432*). La tradition rapporte qu'il aurait consacré l'église de Notre-Dame-de-Mont-Roland (X, 98). L'autel fut « détruit au moment de la guerre des Espagnols, en 1646 ; on a trouvé une bandelette de parchemin contenant ces mots : *Martinus episcopus me consecravit* » (Lecoy de la Marche, p. 296).

1. Lettre de dom Colombain Lefay, moine de Marmoutier, au sujet d'une relique de S. Martin, donnée par l'abbaye de Cluny à celle de Marmoutier, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XIII, 1856*.

Bénévent, où elles sont étiquetées *S. Martino, vescovo et confesore* ; à la cathédrale, « un pezzetto d'osso » ; à l'église Saint-André, « ceneri » ; à Sainte-Sophie, « un pezzetto della spalla ed altri pezzi d'ossa » ; à Saint-Laurent, « ossetto » ; chez les Jésuites, « ossetti e frammenti » ; à Saint-Pierre, « frammenti » ; à Saint-Victorin, « frammenti » ; à Ceppaloni, « un pezzo d'osso » ; à Limusani, « un poco di velo » ; à Matrice, « un pezzetto d'osso » ; à Paduli, « un pezzetto d'osso » ; à S. Angelo a Scala, « un pezzetto d'osso, frammenti due ¹ ».

3. J'écrivais en 1869, dans la *Correspondance de Rome*, p. 548 : Les premières vêpres se chantent en musique à Saint-Martin-des-Monts. La messe se chante aussi en musique, à 10 h. 1/2, dans la même église, où est exposé un ossement de S. Martin dans un buste de cuivre argenté et doré, fait en 1838.

4. D'après le P. Cahier (*Caractéristiq. des SS.*, p. 623), S. Martin est patron d'« Amiens, Bagnols, Banassac, Batenbourg, Berg et Clèves, Bergues S. Vinoux, Brague, Bronchorst, Colmar, Courtrai, Erfürth, Groningue, Gronsfeld, Heiligenstadt, Heydt, Horn (le comté), Limoux, Lucques, Magdebourg, Mayence, Montauban, Northumberland (?), Orense, Schwarzbouurg, Schwytz, Tours, Tulle, l'Underwald, Uri, Utrecht, Vienne en Dauphiné, Werden, Ypres ; des hôteliers, cavaliers, sergents à cheval, crieurs (à Paris), tailleurs (à Liège). Serait-ce parce qu'il avait trouvé dans l'étoffe de son manteau assez de matière pour vêtir absolument deux personnes ? — pour les oies ».

Mon énumération des corporations ouvrières sera plus complète : Cabaretiers (*Œuvres*, X, 151), Cordonniers (153), Estagniers (154), Guerriers (155), Meuniers (157), Pintiers et Potiers d'étain (158), Tailleurs d'habits et de pierres (159), Tanneurs (160). M. Lecoy de la Marche y ajoute les crieurs de vin, les vigneronns, les marchands d'étoffes et les voyageurs ; il résume ainsi son patronage, pp. 598, 600 : « Il était le patron de la France et de la monarchie française... Il était le patron des soldats et des armées catholiques... Il était le patron des cavaliers, des sergents à cheval et des voyageurs de toute catégorie ».

Si l'on cherche à se rendre compte de ces divers patronages, on

1. D'après le *Synodicon*, à Morcono, l'église paroissiale est dédiée à S. Martin (p. 663) ; à San Martino (p. 680), S. Martin est le patron du pays et l'église paroissiale est sous le vocable de S. Jean-Baptiste.

remarquera, tout d'abord, que S. Martin jouissait parmi nous d'une grande popularité; puis quo plusieurs sont motivés par des circonstances spéciales de sa vie et l'extension à des situations analogues de la part des corporations. Ainsi il est tout naturel que ceux qui se servent du *cheval* comme monture habituelle invoquent le soldat romain, qui devient par là-même protecteur de l'armée et des combats ¹. Comme il *tailla* son manteau, les *tailleurs* le choisirent pour leur patron et, avec eux, les *marchands d'étoffes*; par similitude et rébus, les *tailleurs de pierre* s'y adjoignirent. Aux vendanges font évidemment allusion tous ceux qui fabriquent ou vendent le *vin* et, par extension, les pintiers et potiers d'étain qui façonnaient les brocs et ustensiles pour le boire. Ayant beaucoup voyagé, on le rencontre encore comme protecteur des *voyageurs* ² et des *hôteliers* qui les abritent momentanément. Les *meuniers* se sont peut-être souvenus de son *âne* historique, car ils emploient fréquemment cette bête de somme économique pour la livraison de leur farine; d'où le proverbe populaire : *Entrer comme un âne dans un moulin*.

On invoque spécialement S. Martin pour la guérison de la fièvre ³, pour les enfants qui tardent à marcher (*Œuvres*, X, 144) ou sont atteints du carreau ⁴, pour la pluie ⁵ et contre la sécheresse (158).

La raison d'être s'en trouve dans la vie, car il mourut lui-même de

1. « Les Polonais l'ont vénéré en quantité de lieux et l'ont invoqué avec succès dans les combats » (Lecoy de la Marche, p. 547), à cause de son métier de soldat évidemment.

2. « Une cause toute particulière a contribué à répandre son nom dans les montagnes de la vieille Helvétie; on l'a très souvent appliqué aux ponts, aux torrents, aux mauvais passages, comme si les lieux effrayants qui semblaient à nos pères bouleversés par des légions infernales ne devaient plus offrir aucun danger sous la protection de ce grand chasseur de démons » (Lecoy de la Marche, p. 544). Son aventure dans les Alpes, où il tomba entre les mains des brigands, ne suffit-elle pas aussi à expliquer pourquoi on invoquait son assistance dans les voyages à travers les montagnes et les lieux retirés ou inaccessibles ?

3. S. Martin était invoqué à Paris pour la guérison du « feu sacré » (Lecoy de la Marche, p. 522), parce qu'il ne brûla pas au milieu d'un incendie.

4. A Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), « les fidèles viennent implorer S. Martin pour la guérison des enfants atteints de la maladie du carreau » (Lecoy de la Marche, p. 524).

5. A Aix, en Limousin, on visite « processionnellement » la « fontaine de S. Martin », pour « obtenir la pluie » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1896, p. 514).

la fièvre et ressuscita un enfant pour le rendre à sa mère. Patron des fontaines, qu'il avait arrachées aux superstitions païennes, il s'intéresse de droit à l'eau, soit qu'elle manque, soit qu'elle devienne un danger par sa trop grande abondance.

5. Le nom de S. Martin ¹ est dans les Litanies des Saints, parmi les pontifes et confesseurs, entre S. Jérôme et S. Nicolas ² : or cette catégorie ne comprend que deux papes et quatre évêques, S. Ambroise, S. Augustin, S. Martin et S. Nicolas. Il était inscrit également dans les anciennes litanies (*Œuvres*, VI, 38).

6. Une indulgence de deux ans et deux quarantaines a été accordée par Nicolas IV, en 1289, pour la visite de la basilique de Saint-Pierre (*Œuvres*, II, 366), ce qui s'explique par l'exécution d'un autel en son honneur.

7. Ciampini dit que cet autel de S. Martin était « très élégant » et avait été très richement doté par le cardinal français Jean de Viviers, évêque d'Ostie ³ et vice-chancelier (*De sacr. ædif. a Constant. constr.*, p. 73). Il était situé, vers le milieu de la basilique, dans le second collatéral droit ; il porte le n° 101 dans le plan de Ciampini et était adossé au mur regardant le nord. Comme il n'a pas été rétabli dans la basilique renouvelée, peut-être y aurait-il lieu de procéder à une nouvelle érection, au nom de la France et à l'instigation de la province ecclésiastique de Tours, comme il a été fait récemment pour S. Martial ?

1. Martin, au féminin, se disait Martine et Martinette (*Testam. de 1420*).

2. Dans le *Missale Westmonasteriense*, S. Martin est nommé deux fois dans les litanies du samedi saint : avant la bénédiction des fonts, « Sancte Thoma (de Cantorbéry), S. Cyriace, S. Edwarde, S. Martino, S. Gregori, S. Benedicte », et après la bénédiction, « S. Edwarde, S. Martino, S. Benedicte, S. Gregori, chorus confessorum oret pro nobis ».

3. « Jean de Neuchâtel, évêque de Nevers, puis de Toul, prêtre-cardinal du titre des Quatre-Saints-Couronnés, évêque d'Ostie, mort à Avignon le 4 octobre 1398 » (Fisquet, *la Cour de Rome, cardinaux français*, p. 18). M. Guifrey, dans ses *Inventaires de Jean, duc de Berry*, II, 265, cite ces deux articles de l'inventaire de 1416 : « Un tappis blanc, de l'ouvrage d'Espaignne, aux armes du cardinal de Viviers, prisé xlv l. t. Item, un autre tappis velu blanc, de pareilles armes, prisé xlv l. t. » Il ajoute en note : « Pileo de Prata de Forli, évêque de Viviers de 1387 à 1388, avait été nommé cardinal par le pape Urbain VI, dont il abandonna le parti pour s'attacher à son compétiteur Clément VII. Il mourut en 1400 ou 1401. Voy. ses armoiries dans Ciaconius (t. II, col. 637) ». Faut-il identifier Jean de Neuchâtel et Pileo de Prata ? On serait tenté de le croire. Ce dernier a certainement été évêque de Viviers et l'autre a fini sa carrière sur le siège d'Ostie.

II. — FÊTES

1. S. Martin avait le privilège de deux fêtes, dénommées *S. Martin d'été* et *S. Martin d'hiver*. La seconde consacrait son jour natal et la première sa translation. Du Cange dit de celle-ci :

Festum S. Martini bullientis, vulgo etiamnum S. Martin bouillant, quod æstate, 4 scilicet julii celebretur. Computus, ann. 1202, t. 2 de Usu feud., p. CLIX : « A die martis ante Pentecostem usque ad diem martis ante festum S. Martini bullientis. Petrus de Argeriis de XXIII diebus usque ad diem martis ante S. Martinum bullientem, vi l. »

2. La fête du 11 novembre était autrefois chômée, comme il résulte de ce texte des *Décrétales*, dont voici la teneur, d'après le *Corpus juris canonici, Decreti 3^a pars, de consecratione, dist. II, c. 1* :

Tempora feriandi in missa sunt laicis nuntianda. Ex concilio Lugdunensi. Pronunciandum est laicis ut sciant tempora feriandi per annum, id est omnem dominicam a vespera usque ad vesperam ne Judaismo capiantur. Feriandi vero per annum isti sunt dies : Natalis Domini, S. Stephani, S. Joannis evangelistæ, Innocentium, S. Sylvestri, Octavæ Domini et Theophaniæ, Purificatio S. Mariæ, Sanctum Pascha cum tota hebdomada, Rogationes tribus diebus, Ascensio Domini, Sancti dies Pentecostes, S. Joannis Baptistæ, duodecim apostolorum, maxime tamen sanctorum Petri et Pauli qui mundum sua prædicatione illuminaverunt, S. Laurentii, Assumptio S. Mariæ, Nativitatis S. Mariæ, Dedicatio ecclesiæ S. Michaelis archangeli, Dedicatio cujuscumque oratorii et Omnium Sanctorum et S. Martini et illæ festivitates quas singuli episcopi in suis episcopatibus cum populo collaudaverint, quæ vicinis tantum circummorantibus indicendæ sunt, non generaliter omnibus.

3. On peut également juger de l'importance de cette fête par l'institution d'une octave, qui a été supprimée, mais dont il est utile de rappeler le souvenir ¹.

1. « Sur beaucoup de propres diocésains, elle (la solennité) figure encore avec la mention *double majeur*. Enfin, par un privilège bien rare, elle eut une vigile et une octave. La première était déjà instituée au v^e siècle... La seconde, suivant dom Martène, aurait été établie par Odon de Cluny; cependant le biographe de ce saint religieux semble plutôt dire qu'elle existait avant lui, et Jean Belet observe, à son tour, dans son traité des offices divins, que nulle autre fête de confesseur n'avait d'octave » (Lecoy de la Marche, p. 565).

Voici le texte du liturgiste du xiii^e siècle, omis par l'auteur : « Considerandum est hunc solum inter confessores institutionis octavas habere, sicut et beatus Laurentius vigiliam... Ecce quam optime conveniunt merito! Ergo ille tanquam qui cæteros martyrio longe superavit vigiliam habet atque hoc confessor cæteris item præstantior solus habet octavas » (cap. 163). C'est maintenant l'inverse : S. Laurent a une octave et S. Martin a perdu la sienne.

4. La S. Martin d'été (4 juillet) empruntait une importance particulière au concours d'événements commémorés à cette date : la consécration du pontife, la translation de son corps dans le tombeau par S. Perpétue et la dédicace de sa basilique. Elle avait aussi une octave, à Tours du moins, et une vigile, qu'on trouve observée au même lieu dès le ^{ve} siècle... Des faits mémorables étaient rappelés par les fêtes de la *Subvention*¹ et de la *Réversion*². La première, fixée au 12 mai, transportée plus tard au 15, fut établie aussitôt après la grande déroute des Normands, en 903... Quant à la *Réversion*, instituée en commémoration de la rentrée triomphale des restes du saint dans sa ville épiscopale, après leur séjour en Bourgogne et à Chablis, elle se célébrait le 13 décembre, suivant les prescriptions du concile tenu à Tours en 912. Elle porta aussi le nom d'*Exceptio* ou *Réception*, qui s'explique de soi et fut, paraît-il, confondue, à une certaine époque, avec la *Subvention*. Une cinquième fête de S. Martin fut fondée, l'an 1324, par le pape Jean XXII, à propos de la séparation et de la *translation* de son chef, qui avait eu lieu le 1^{er} décembre de l'année précédente. Mais on la réunit ensuite à celle du 4 juillet à cause de l'inconvénient que présentaient des anniversaires trop multipliés et trop rapprochés. Ces dernières solennités avaient, comme les deux premières, leur office particulier (Lecoy de la Marche, p. 569).

III. — LITURGIE ANCIENNE

Je tiens à reproduire ici quelques documents peu connus qui se rattachent au culte liturgique de S. Martin dans le passé.

1. Il a eu quelquefois une prérogative, celle de figurer dans le *Confiteor* après les SS. Pierre et Paul. Nous voyons cet usage observé dans les rituels de Tours, imprimés en 1533 et, chose curieuse, gardé jusqu'à nos jours par les paysans de quelques-uns de nos diocèses, tels que ceux de Pamiers, de Nevers et de Bordeaux (Lecoy de la Marche, p. 558).

La reprise n'en serait pas absolument impossible, la S. C. des Rites ayant accordé semblable faveur, pour leur fondateur, à certains ordres religieux.

2. Le manuscrit 4188 de la Vaticane, écrit sous le pontificat de

1. « La *subvention* ou le secours que son précieux corps apporta, en 903, aux Tourangeaux assiégés par les Normands » (p. 384). Elle se célébrait le 12 mai.

2. Le corps fut exilé de l'an 856 à l'an 885, 13 décembre, où se célébrait sa *réversion* (pp. 414-416). — « La dernière et définitive réintégration n'eut lieu qu'en 919 et, d'après Mabille, elle aurait été aussi l'occasion de l'institution d'une fête spéciale, fixée au 12 mai, fête appelée d'abord *Réversion* comme la précédente et prise ensuite à tort pour l'anniversaire de la fameuse *Subvention* accordée par le saint aux Tourangeaux assiégés » (p. 417).

Nicolas V, à la fin du xv^e siècle, donne, sous le nom de S. Ambroise, car elle fut composée avec les termes mêmes d'une de ses lettres, une *contestation* ou préface, que l'Église de Tours devrait revendiquer pour la messe propre de S. Martin.

Vere dignum et justum est, omnipotens Deus, te in Martini tui laudibus honorare, qui, Sancti Spiritus tui dono succensus, ita in ipso tyrocinio fidei perfectus inventus est, ut Christum tegisset in paupere et vestem quam egenus acceperat mundi Dominus induisset. O felix largitas, qua divinitas operitur! O chlamydis gloriosa divisio, quæ militem texit et Regem! Sic apostolica virtute sperantibus contulit medicinam. ut alios supplicationibus, alios visu salvaret. Hæc tua est, Domine, veneranda potentia, cui cum lingua non supplet meritis exorare, operibus sancti Martini, te optulante, mereamur imitari, per Christum Dominum nostrum.

3. Par un privilège bien rare, son nom a été introduit dans le canon de la messe après ceux des apôtres et des martyrs, avec ceux des saints confesseurs Hilaire, Augustin, Grégoire, Jérôme et Benoît. L'office romain, qui n'admet plus à cette place réservée que les deux premières catégories de bienheureux, lui faisait anciennement cette faveur. Elle lui est également accordée dans deux sacramentaires du vii^e siècle, conservés à la bibliothèque du Vatican et provenant sans doute d'une des églises de France, nos 257 et 316 du fonds de la reine de Suède (Lecoy de la Marche, p. 557).

Les formules suivantes ont été recueillies par le docteur Ebner, dans son savant ouvrage : *Quellen [und forschungen fuz geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum in mittelalter. Iter Italicum; Fribourg, 1896, pp. 405 et suiv.*

Communicantes et memoriam venerantes imprimis... Cosmæ et Damiani, Helarii, Martini (*Missale Francorum*, Vatic., Regin. 257, vii^e-viii^e s.). — Hilarius, Martinus, Augustinus, Gregorius, Hieronymus, Benedictus; (Rome, Vatic., Regin. 316, vii^e s.; S. Gall, cod. 348; Zurich, Rhenang. 30; Paris, cod. 12048, vii^e s.; cod. 816, ix^e s.; Brescia, Bibl. Quer., ix^e s.; Paris, cod. 12051; Rome, Vatic., Palat. 495, x^e s.; Vérone, cod. 110, xi^e s.; Darmstadt, cod. 1946, xi^e s.; Vérone, cod. 105, xii^e s.). — Dyonisii, Rustici et Eleutherii, Cucuphatis, Ypolitii, Innocentii, Hylari, Vedasti, Martini, Agustini, Gregorii, Geronimi, Benedicti, Mauri (Rouen, cod. A 566, xi^e s.).

Dans le Missel de Robert de Jumièges, qui date du xi^e siècle, au canon : « Cosmæ et Damiani, Georgii, Benedicti, Martini, Gregorii » (p. 45 de l'édit. de la Soc. Bradshaw).

4. Le *Missale ad usum Ecclesie Westmonasteriensis*, ms. du

xiv^e siècle, publié à Londres en 1893 dans la collection Bradshaw, par M. Legg, a une messe un peu différente de celle du Romain.

In natali Sancti Martini, episcopi et confessoris, officium. Statuit ei Dominus. — *Oratio.* Deus qui conspicias. — *Epistola.* Ecce sacerdos magnus. — *Gradale.* Inveni David. Alleluya. \hat{y} . Hic Martinus, pauper et modicus, celum dives ingreditur, ymptis celestibus honoratur. Alleluya. \hat{y} . O Martine presul, contexisti veste Dominum Christum, iccirco poscimus nostri memor assis. — *Sequencia.* Sacerdotem Christi. — *Evangelium.* Noli timere. — *Offertorium.* Inveni David ¹. — *Secretum.* Deus, cui omne bonum in tui sacri corporis misterio continere voluisti, concede propicius ut hoc munus quod in beati Martini, confessoris tui et pontificis, veneracione tibi offerimus, ipso intercedente, nobis proficere senciamus. Per. — *Communio.* Fidelis servus. — *Postcommunio.* Dulcedinem tui amoris inmitte, quesumus, Domine, mentibus nostris, ut percipcione corporis et sanguinis tui letificati, beati Martini, confessoris tui et episcopi, meritis mereamur semper ab omnibus periculis defendi. Qui vivis.

Infra octavas sancti Martini, episcopi et confessoris. Officium. Statuit ei. — *Oratio.* Deus qui conspicias. — *Epistola.* Ecce sacerdos. — *Graduale.* Alleluya. \hat{y} . O Martine. — *Evangelium.* Nolite timere. — *Offertorium.* Veritas mea. — *Communio.* Fidelis servus.

In octava sancti Martini officium. Statuit. *Cetera sicut in die, preter sequentem oracionem :* Concede, quesumus, omnipotens et misericors Deus, ut beati Martini, confessoris tui atque pontificis, frequentata sollempnitas ad perpetuam populo transeat salutem et quem sepius veneramur in terris, semper habeamus patronum in celis. Per. — *Secretum.* Hec oblacio, Domine, quesumus, quam iterata sancti Martini, confessoris tui atque pontificis, festivitate offerimus tue magestati, prosit nobis ad indulgenciam, ut per eam a nostris liberemur peccatis et sacris altaribus astare digni efficiamur. Per.

Le même Missel de Westminster a une bénédiction spéciale pour la fête de S. Martin, parmi les *Benedicciones episcopales :*

Benediccio de Sancto Martino, episcopo et confessore. — Deus, qui beatum Martinum, presulem tuum, ita predestinasti ut eum tue gracie perheniter juberis astringi, erige vota populi, qui protulisti gloriosa merita confessori. Amen. — Proficiat hiis ad fructum boni operis quicquid in sacerdote amplectitur in laude tui nominis. Amen. — Et ejus intercessione hic populus consequatur veniam qui, te remunerante, felici servicio pervenit ad palmam. Amen. — Quod ipse prestare.

1. Les répétitions sont coutumières au moyen âge et dans le Romain : *Inveni David* revient ici au graduel et à l'offertoire.

5. Les *Heures* mss., n° 130 (xv^e siècle) de la bibliothèque de la ville d'Angers, ont un suffrage « S. Martini archiepiscopi ».

Les *Heures* mss., n° 125 (fin du xv^e siècle), à la même bibliothèque, au calendrier, inscrivent au 4 juillet : « Translacio sancti Martini », et, au 11 novembre, « Martini archiepiscopi Turonen. », avec octave. L'octave indique une fête de première classe et un patron. Ces heures étant de rite Angevin, peut-être cette exception, accordée seulement à S. René, évêque d'Angers, à cause de son corps qui était à la cathédrale et de ce qu'on le considérait comme patron secondaire, et à S. Maurice, titulaire de la cathédrale et patron principal, était-elle motivée par la dépendance du siège d'Angers de la métropole de Tours, en qualité alors de *patron de la province ecclésiastique*.

Les *Heures Angevines*, ms. de la collection Mordret, à Angers, première moitié du xv^e siècle, inscrivent dans le calendrier, au 11 novembre, « Martini episcopi », ce qui est exact, S. Martin n'ayant été qu'*évêque* et non *archevêque*.

Dans la même collection, d'autres *Heures angevines*, de même date, enregistrent au calendrier « Translatio sancti Martini » au 4 juillet, comme dans le ms. n° 125.

Des heures flamandes (coll. Mordret, xv^e siècle), aux suffrages, placent l'antienne et l'oraison de S. Martin après le suffrage de S. Nicolas, seuls évêques invoqués.

Dans les *Heures Sénonaises* (même collection et même date), je note au calendrier les deux fêtes de S. Martin : son natal et sa translation.

IV. — OFFICE

1. Benoît XIV, avec son érudition ordinaire, a fixé les points suivants : Seul, parmi les confesseurs, S. Martin fut honoré d'un office propre dans les anciens bréviaires et Tomasi déclare même qu'on le plaçait à leur tête ; le pape Symmaque lui dédia une église à Rome, sa messe se trouve très anciennement dans le Missel Mozarabe et sa fête était de précepte.

Obiit sæculo IV Martinus Turonensis et Severus Sulpitius, epist. 2, eum parem martyribus prædicavit : « Nam, licet ei ratio temporis non potuerit

præstare martyrium, gloria tamen martyris non carebit, quia voto atque virtutibus et potuit esse martyr et voluit. Ejus quoque festivitas statim coli cœpit ideoque solus ex confessoribus officium habet in vetustissimis breviariis, teste cardinali Roma, *Rer. liturg.*, lib. II, cap. 12, n. 3; cui adhæret Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. IV, cap. 30, n. 9. Quocirca concilium Turonense primum, habitum anno 461 (tom. II Harduini, col. 793), loquitur de celebritate S. Martini tanquam jam antea introducta et vulgata : « Cum ad sacratissimam festivitatem qua domni Martini receptio celebratur in civitate Turonorum, beatissimi sacerdotes... convenissent », hoc est ad translationem corporis ipsius a Candarensi pago ad Turonensem Ecclesiam cujus fuerat antistes. Quærit Thomassinus, *De festis*, lib. I, cap. 6, n. 10, utrum prior fuerit cultus S. Hilarii Pictaviensis in Ecclesia Pictaviensi, an cultus S. Martini in Turonensi et sic respondet : « Unius Hilarii solemnitas in Ecclesia Pictaviensi cum S. Martini festo die in Turonensi de antiquitatis gloria certare posset; attamen S. Martinus aliis quibusvis confessoribus quos Ecclesia universa solemniter coluit, palmam præripit, nam provinciæ plurimæ ac regna illius solemnitatem celebrarunt, aliorum quædam quibus præfuerant. » Et profecto, initio sæculi V, Symmachus papa in Urbe ecclesiam dedicavit in honorem S. Martini. Joseph Blanchinus, Francisci Blanchini magni nominis inter eruditos viri nepos, qualibet laude dignus, in prolegomen. ad tom. IV Anastasii, pag. LXIX, e codice Veronensi monumentum edidit pertinens ad vitam Symmachi, quod jam vulgaverat in *Enarrat. pseudo-Athanasiana in symbolum*, edita Veronæ an. 1732, in cujus fine habentur hæc verba : « Illic B. Martini ecclesiam juxta S. Silvestrem Palatini illustris viri pecuniis fabricans et exornans, eo ipso instante dedicavit. In vetustissimo missali Francorum apud vener. Dei servum cardinalem Thomassium, in *Lib. Sacrament.*, extat missa S. Hilarii Pictaviensis, de quo missali ita loquitur Morinus, *De sacris Ordinationibus*, part. II, pag. 212 : « Itaque mihi videtur codex ille post annum 511, sed ante 560, in Gallia scriptus ». In missali vero Mozarabico, edito per cardinalem Ximenium, cujus usus, si additamenta posteriora dempseris, ante ætatem quoque S. Isidori Hispalensis viguit non in Hispania modo sed in aliis etiam regnis, extat antiquissima missa S. Martini Turonensis, quam inde magna ex parte exscripsit cardinalis Bona, *Rer. liturgic.*, lib. I, cap. 12. Ætatem suam missa ipsa significat his verbis quæ leguntur in oratione post nomina atque ita se habent : « Hunc etiam virum, quem cœlicolis admirandum, martyribus adgregatum, ætatis nostræ tempora protulerunt, jubas auxilium nostris ferre temporibus ». Paucis ergo post obitum Martini annis missa hæc composita est et sic initio sæculi V; liceatque obiter adnotare auctorem præfationis ante canonem recitandæ apologiam quamdam perstruere voluisse qua iis satisfaceret, si qui forte miraturi essent

quod ritus missæ in honorem institueretur ejus viri qui martyr minime fuisset; tota enim in eo præfatio versatur ut Martinum æquiparet martyribus ostendatque non defuisse illi quoddam genus martyrii et præterea omnia adfuisse necessaria ut ei, licet confessori, cultus exhiberetur : « Hunc ergo inter justos juste numerandum testantur facta per sæculum signa post transitum, opera dum vixit mirabilia post recessum ».

In concilio Moguntino anni 813, tom. IV Hard., col. 1015, canon 36 ita loquitur : « Festos dies in anno celebrare sancimus, hoc est diem Dominicum Paschæ... diem Ascensionis..., item Pentecosten similiter ut in Pascha; in natali apostolorum Petri et Pauli diem unum, Nativitatem S. Joannis Baptistæ, Assumptionem S. Mariæ, Dédicationem S. Michaelis, Natalem S. Remigii, S. Martini, S. Andréæ; in Natali Domini dies quatuor, Octavas Domini, Epiphaniam Domini, Purificationem S. Mariæ et illas festivitates martyrum vel confessorum observare decrevimus quorum in unaquaque parochia sancta corpora requiescunt, similiter etiam Dédicationem templi ». (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatif.*, lib. I, cap. V, n. 5, 7).

Certum est olim integram Paschatis hebdomadam, tres Rogationum dies, S. Martini diem in præcepta fuisse, ut legitur in can. *Prænuntiandum, de consecr.*, dist. 3. (*Ibid.*, lib. IV, p. II, c. XVI, n. 16.)

2. Au Bréviaire Romain, l'office est du rit double. La place considérable qu'occupe S. Martin parmi les saints de France m'engage à suggérer à la province ecclésiastique de Tours l'idée de prendre l'initiative d'une démarche dans le but d'obtenir du Saint-Siège l'élévation au rit double de deuxième classe, pour notre pays seulement.

L'office est entièrement propre : antienne et répons, comme dans les anciens offices de Sainte Cécile, S. Laurent, etc., sont tirés des actes, avec quelques répétitions, trop communes dans le Bréviaire romain et même une banalité, au 3^e nocturne : « Ora pro nobis Deum ». Les trois leçons du second nocturne rapportent la vie : elles reproduisent sommairement la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine¹.

Il ne manque à cet office, pour être complet, que des hymnes propres. On y songera nécessairement dans la réforme du Bréviaire, de manière à accomplir à la lettre ce passage du 8^e répons : « Coelum dives ingreditur, hymnis cœlestibus honoratur ».

1. « Les passages de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours relatifs à la mort du confesseur, à ses obsèques, à sa basilique, ont formé la matière des leçons et des parties narratives en général; ils sont souvent reproduits littéralement, car on les respectait comme autant d'autorités ou de textes classiques » (Lecoy de la Marche, p. 559).

Pour aider à cette restauration, je vais en reproduire ici plusieurs d'après d'anciens manuscrits.

V. — HYMNES

Les hymnes de S. Martin, publiées par le P. Dreves, de la Compagnie de Jésus, dans ses *Analecta hymnica medii ævi*, sont au nombre de quatorze : comme les séquences, elles empruntent souvent leurs éléments poétiques aux actes de S. Martin et par là même, elles ont une valeur historique, fort importante pour la justification de l'iconographie populaire.

a) Ulrich von Wessobrunn, qui vivait au xiv^e siècle, a composé cette hymne (Dreves, III, 189) :

- | | |
|---|--|
| <p>1. Ave, Dei pontifex Et virtutum artifex ¹, Martine beate, Genitrix Pannonia Tua te, Italia Nutrix laudant grate. Manus tuas commoda Ad meæ incommoda Mentis sceleratæ, Sana me interius, Exorna exterius Morum gravitate ².</p> | <p>Virtute vestita, Tuis sic auxiliis Atque beneficiis Spe fruar cupita.</p> |
| <p>2. Ave, qui cooperis Nuditatem pauperis Chlamide partita, Tua per suffragia Nulla per contraria Vincar in hac vita ; Mea mens per misera Non lædatur, prospera,</p> | <p>3. Ave, spernens sæculum Militumque cingulum, Gaudia stultorum, Ad baptismi lavacra Volas et simulacra Dejicis deorum ; Da mihi ut omnia Mundi spernam gaudia Cum melle eorum Et me fac prolificere In virtutum munere More beatorum.</p> |
| | <p>4. Ave, qui restituis Tribus vitam mortuis ³, Tua prece pura Animæ restitue</p> |

1. Le bréviaire, au commun des confesseurs pontifes, antienne du *Magnificat*, dit équivalement : « Sacerdos et pontifex et virtutum opifex ».

2. La strophe, fort longue, a douze vers en quatre groupes de deux mesures différentes : sept pieds pour les deux premiers qui riment ensemble et six pour les troisième qui rime avec le correspondant du groupe suivant.

3. Ces trois morts sont représentés par trois têtes, sous les pieds de S. Martin, sur le sceau orbiculaire des archevêques de Mayence, gravé au xiii^e siècle, et qui porte en exergue : † SCS : MARTINVS . SCE . MAGVNTINE . SEDIS . PATRONVS . S. Martin, nimbé, mitré, vêtu de la chasuble, la crosse dans la droite et un livre ouvert dans la gauche, est assis en majesté sur un siège. On en voit une gravure dans M. Lecoy de la Marche, p. 541.

Meæ sensum mortuæ,
Medela securo;
Post odorem currere
Tuum fac et capere
Me regna mansura;
Nullum me illicitum
Trahat vel prohibitum
Ad mala futura.

5. Ave, cuncta sæcula
Per multa miracula

Qui illustras late,
Et sic intras gaudia
Jucunde cœlestia,
Plenus sanctitate;
Me sequi velociter
Te fac et feliciter
Non dijungar a te,
Junctus sanctis omnibus
Vivam in cœlestibus
Cum jucunditate.

b) Ms. de Vienne, XIV^e s. (Dreves, XV, 223) :

1. Ave, dulcis o Martine;
Ave et Bricti¹ Domine;
Laus sit vobis sine fine
Sed in Dei nomine.

2. Præsules o gloriosi,
Sitis mihi gratiosi,
Per vos mihi bonum nomen

Detur et beatum omen.
Salus et prosperitas,
Quod det summa Trinitas.

3. Doxa tibi, Trinitas,
Iudivisa Unitas,
O beata Deitas.

c) *Psalterium S. Mariæ ad arborem*, ms. du xv^e s.; *Antiphonar. S. Mariæ ad gradus*, ms. de 1477, à Cologne; *Psalter. S. M. ad gradus*, ms. de 1542, *ibid.*; *Antiphonar. S. Cuniberti*, ms. de 1554, *ibid.* (Dreves, IV, 207; XII, 184) :

1. Martini laudes incliti
Quis digne fari poterit,
Virtutum gemmis præditi?²
Laudanti laus supererit³.

2. In sanctitatis culmine
Nulli secundus claruit,

In confessorum agmine
Sidus impar emicuit.

3. Tres suscitavit mortuos,⁴
Christum sequens in numero⁵;
Fide, spe, forma vacuos
Pie portavit humero.

1. S. Brice, diacre et successeur de S. Martin sur le siège de Tours.

2. Les vertus, sur les belles pièces d'orfèvrerie du moyen âge, sont donc symbolisées par les gemmes.

3. Les vers, de huit pieds, se modèlent sur le rythme iambique : les assonances sont alternées.

4. La *Légende d'or* raconte les trois résurrections du catéchumène de Ligugé, du pendu et du jeune homme rendu à sa mère. Voici ce troisième : « In eodem dialogo legitur qualiter tertium mortuum suscitavit. Cum enim quidam juvenis defunctus fuisset et mater pro resuscitatione filii B. Martinum lacrymis exoraret, iste in medio campi, ubi erat innumerabilis multitudo gentilium, genua flexit et cunctis videntibus puer surrexit. Quapropter omnes illi gentiles ad fidem conversi sunt » (p. 744).

5. Les trois résurrections opérées par le Christ sont celles de Lazare, de la fille de Jaïre et du fils de la veuve de Naïm. « Nous savons par Sulpice Sévère que S. Martin n'opéra en tout que trois résurrections » (Lecoy de la Marche, p. 273).

4. *Virgo, doctor egregius*
Bina gaudet aureola ¹,
Apostolorum socius
Humilitatis viola.

5. *Sit Trinitati gloria*
Sub Unitatis clausula
Martini per solemnia
In sempiterna sæcula.

d) *Hymnar. Diessen.*, ms. du xv^e s., à Munich (Dreves, IV, 208) :

1. *Eu gratulemur spiritu,*
Voto colentes debito
Hæc festa, quæ solemnibus
Martinus ornat gaudiis ².

2. *Tu supple, Christe, quod minus*
Vis nostra languens efficit,
Tu da quietos temporum
Nobis dies presentium.

3. *Martinus autem prævius*
Fac ut sit horis omnibus,
Ne dæmonum fallacia
Pes noster impactus ruat.

4. *Hic arma nobis cœlica,*
Instante pugna, conferat ;
Hoc præliante cominus,
Hostis fugetur noxius.

5. *Hic nos per undas sæculi*
Clavo gubernet prospero,
Ne forte nostram spumea
Puppim Charybdis sorbeat.

6. *Hic nos triumpho nobili*
Et laureatos ³ *mystice*
Aptet tuis conspectibus
Junctos supernis civibus.

e) *Breviar. Majoris Monasterii*, ms. du xi^e s., à Rouen ; *Brev. Lingonen.*, ms. du xii^e s., à Troyes ; *Brev. Columbense*, ms. du xiii^e s., à Évreux ; *Brev. S. Petri de Cultura*, ms. du xiii^e s., au Mans ; *Brev. Turonen.*, ms. de 1343, à Tours ; *Brev. Liren.*, ms. du xiv^e s., à Évreux ; *Brev. Turonen.*, ms. du xv^e s., à Tours et à Paris ; *Brev. Benedictin.*, ms. du xv^e s., à Paris ; *Brev. Turonen*, impr. à Paris, en 1522 (Dreves, XII, 185-186).

Ad vespas.

1. *Rex Christe, tu mirificas*
Martinum præsulem tuum,
Splendens ut sit et sublimis,
Blandus, lenis, pius, dulcis.

2. *Quo jubente, fugit fumus,*
Surgit lapsus, psallit lætus,
Fatur mutus, audit surdus,
Videt cæcus, salit claudus.

3. *Tu das ut ubi coleris*
Sit notus et amabilis,
Hinc laus tibi sit per eum,
Mundo perenne gaudium.

4. *In sacro ejus transitu*
Cœli frequentant ordines ;
Linguæ, tribus, gentes ovant,
Da prosit hic communiter.

1. La double *auréole* se réfère à l'*apostolat* et à l'*humilité*, symbolisée par la violette.

2. Les vers sont chacun de huit pieds, sans assonance, ce qui permet de reporter la pièce plus haut que le xv^e siècle.

3. *Laurea*, couronne de laurier. L'hymne réformée du bréviaire, au dimanche de la Passion, fait dire à S. Fortunat :

« *Pange, lingua, gloriosi*
Lauream certaminis ».

5. Sit Trinitati gloria,
Martinus ut confessus est,
Cujus fidem per opera
In nobis ipse roboret.

Ad laudes.

1. Martine, jam consul poli¹,
Causas precantum inspice,
Jam intimus comes Dei
Cunctis quod egent obtine.
2. Te mundus omnis percolit
Consertum ut apostolis²,

Hanc redde singulis vicem,
Placa suum his judicem.

3. Complexus olim monachos,
Revise nunc licet reos
Et simus in memoria
In speciali gloria³.
4. Affectus ut ille tuus
Qui non refutat vel pecus,
Nos corrigit donans, tuæ
Quod suppetit clementiæ.
5. Sit Trinitati gloria.

*f) Breviar. Andegaven., ms. du xv^e s., à Paris; Breviar. Carles-
tin., ms. des xiv^e et xv^e s., à Paris (Dreves, XII, 186).*

1. In laude Martini, Deus,
Te laudat omnis grex tuus
Cælo facis quem præcluem,
Terris ubique celebrem.
2. Sit laus tibi, rex gloriæ,
Qui comis hunc tam splendide,
Ut unus inter splendidos
Nitet per orbis terminos.

3. Sermone, signis, opere
Præcelluit mirifice
Ob grande nimis meritum
Est gemma dictus præsulum⁴.
4. Decorus ipso transitu,
Omnes quam ornant cælibes,
Dives qui in Abrahæ sinu⁵
Intendat inde supplices.

1. Il est dit de S. Pierre, dans une hymne (ms. de Berne, x^e siècle) :

« Romæ cathedræ præsul est
Et arce cœli consul est »

2. Gilbert de Gemblours, qui écrivait au xiii^e siècle, rapporte ainsi l'épithaphe de S. Martin (Lecoy de la Marche, p. 409) :

*Confessor meritis, martyr cruce, apostolus actu,
Martinus cælo præminet, hic tumulo.
Sit memor et, miseræ purgans peccamina vilæ,
Occullet meritis crimina nostra suis.*

Maurice de Sully, au xiv^e siècle, dans un sermon pour la fête de S. Martin, dit : « Quant il chantoit la messe, une flamme descendi seur lui, ansinc comme Saint Esperit descendi seur les apostres au jour de Penthecouste; et por ce saint Martin dicitur par apostolis. » (Lecoy de la Marche, p. 614.)

M. Lecoy de la Marche a un chapitre intitulé « S. Martin apôtre », parce qu'il le considère en « qualité d'apôtre national de la France » (p. 259).

3. Les moines de Marmoutiers étaient de l'ordre de S. Benoit.

4. Le procès-verbal de la translation du corps de S. Martin en 1454 porte : « Pretiosum corpus gloriosissimi confessoris Christi, beatissimi Martini, apostolis conserti, prophetarum comparis et præsulum gemmæ » (Lecoy de la Marche, p. 647).

5. « Martinus Abrahæ sinu lætus excipitur, Martinus hic pauper et modicus cælum dives ingreditur, hymnis cælestibus honoratur » (8^e rép. et 5^e ant. de laudes). — « Vidit dyabolum assistere. Quid hic, inquit, adstas, cruenta bestia? Nihil in me funestum reperies, Abrahæ me sinus recipiet. Et in hac voce... spiritum Deo reddidit vultusque ejus jam glorificatus resplenduit ac chorus angelorum ibidem concinens a multis auditus fuit » (Leg. aur.).

Voir sur le sein d'Abraham, *Œuvres*, VI, 432; XII, 527.

- | | |
|--|---|
| <p>5. Herili nocte media Qui pace migrat reddita, Quam nunc refundat omnibus Festum sui colentibus.</p> <p>6. Hunc semper orbis celebret Consertum ut apostolis, Hinc illum apud te juvet,</p> | <p>Nulli secundus meritis.</p> <p>7. Ut caritatis spiritu Sic affluamus invicem Quo corde cum suspiriis Ipsam sequamur intimis.</p> <p>8. Sit Trinitati gloria.</p> |
|--|---|

g) *Brev. Majoris Monasterii*, ms. du XIII^e s., à Tours; *Brev. Liren.*, ms. du XIV^e s., à Évreux; *Brev. S. Vincentii Cenomanen.*, ms. du XV^e siècle. Cette hymne est pour la fête de la Translation de S. Martin; on l'attribue à Fulbert, évêque de Chartres (Dreves, XII, 186).

- | | |
|--|---|
| <p>1. Inter patres monastici Et clericalis ordinis Martinus est virtutibus Insignis et miraculis.</p> <p>2. Non quilibet de pluribus, Sed ille solitarius Primum, dehinc Turonicæ, Præsul paterque patriæ.</p> <p>3. Directa quam prudentia Fortisque temperantia, Quin universa sanctitas Ornavit, hoc est caritas.</p> <p>4. Is pauperi quam dividit Se veste Christus induit, Dans signa tantæ gratiæ Nondum renato cernere.</p> <p>5. Mox fonte cæli roscidus, Sancto repletur Spiritu, Divoque fretus numine,</p> | <p>It ut potens apostolus.</p> <p>6. Confutat ortas hæreses, Jussu repellit dæmones, Lepræ medetur osculo Et mortuis precario.</p> <p>7. Quid igne raptò cœlitus Cremasse fana funditus Gravesque moles per fidem Hunc transtulisse prædicem.</p> <p>8. Dedisse cæcis sidera, Sentire surdis organa Mutisque præcipientibus Aptasse claudos saltibus.</p> <p>9. Quot gesserit hujusmodi Miraculorum milia, Fugit ligari calculo Velut saburra pontica 1.</p> <p>10. Sit Trinitati gloria.</p> |
|--|---|

h) *Breviar. S. Martini Turonen.*, ms. du XIV^e s.; *Brev. S. S. Cosmæ et Damiani prope Turones*, ms. du XV^e s. (Dreves, XII, 187).

- | | |
|---|--|
| <p>1. Martine, præsul optime, Salus nostra tu omnium, Fusis precamur vocibus, Ostense nobis veniam.</p> <p>2. Ovile, sancte, nos tuum Sumus, quod hinc in æthera Leva precantes quæsumus,</p> | <p>Summis adhærens cœtibus.</p> <p>3. Cum hic manemus sæculo Vitæ trahentes tenebras, Per te rogamus jugiter Lapsus vitare pessimos.</p> <p>4. Sit Trinitati gloria.</p> |
|---|--|

i) *Antiphonar. Sancten.*, ms. du XIII^e s.; *Brev. Lincen.*, ms. du XIV^e s.; *Brev. Tullen.*, ms. du XV^e s.; *Brev. Maguntinum*, imprimé à Lyon en 1507 (Dreves, XII, 187).

1. Fratres, unanimes foedere nexili,
Mecum participes luminis annui,
Quo solis hodie fulminat orbita,
Martini revehens festa celebra.
2. Cantemus pariter carmen amabile,
Martini meritis oppido nobile;
Clerus cum populo consonet organo,
Grandi nam volupe¹ est psallere gaudio.
3. Martinus, quoniam vota fidelium
Attendit, tribuens cuncta salubria,
Confert hic famulis rite canentibus
Stellis aureolaserta micantibus².
4. Cunctis candelabrum luminis exstitit,
A multis tenebras mortis et expulit,
Virtutum statuit crescere germina
In quorum fuerunt pectore crimina.
5. His nos subsidiis undique præditi,
Pangamus proprio cantica præsulii;
Laudemus parili voce quod approbat,
Damnemus vigili mente quod improbat.
6. Martinum precibus gens modo Gallica
Dignis sollicitet nostrarque Francia,
Martinus faciat tempora prospera:
Mundi, Christe, salus, o tibi gloria.

j). — *Brev. S. Martini Turonen.*, ms. du XV^e s., à Tours (Dreves, XII, 188):

In subventione S. Martini.

1. Gaudium mundi, Christe, lux sanctorum
Coeli qui regna contulisti tuis,
Vota tuorum famulorum clemens
Suscipe semper.
2. Hujus Martini precibus placatus,
Veniam nobis tribue culparum,
Hujus et vitæ commoda dignanter
Nobis concede.

1. Mot de basse latinité, abrégé de *voluptate*, plaisir.

2. Nimbe, formé d'étoiles, comme en iconographie.

3. Hunc tu Martinum tuis ita cede
Digne famulis collaudare semper,
Quod post hanc vitam mereamur cœlo
Illi conjungi.
4. Martine pie, tuum qui devote
Celebrant festum miseratus fove
Scelerum atque potestate magna
Vincla dissolve.
5. Judicis iram miseratus placa,
Pestem et morbos languoresque pelle ;
Fidei, spei, caritatis nobis
Dona largire.
6. Gaudet jam terra tuo decorata
Lumine, cœlum simul et resultat ;
Gaudium nobis tribue perenne,
Domne ! Martine.
7. Gloriam Patri resonemus omnes
Et tibi, Christe, Genite superne,
Cum quibus Sanctus simul et creator ?
Spiritus regnat.

k). — *Breviarium Maguntinum*, 1413; *Brev. S. Bartholomæi*, xv^e s. (Dreves, XXIII, 238).

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Martine, confessor Patris, Invicte miles Filii, Athleta fortis Spiritus, Nobis fave poscentibus.2. Christi crucem tu bajulas Christoque confixus cruci, Jucunda sperneus sæculi, Gaudes modo in regno Dei. | <ol style="list-style-type: none">3. Nunc ergo nobis, quæsumus, Præsens adesto cominus, Omne impetrando commodum Et post perenne gaudium.4. Præsta, Pater piissime Patrique compar Unice, Cum Spiritu Paraclito Nunc et per omne sæculum. |
|--|--|

l). — *Breviarium Aquileiense*, imprimé à Venise, en 1481 (Dreves, XXIII, 237).

1. Martinus, meritis compar apostolis,
Præsul magnificus, pontificum decus,
In mundo celebrem consecrat hanc diem
Qua conscendit ad æthæra.

1. *Domnus*, contracté de *Dominus*, se retrouve dans la liturgie : aux litanies des saints, *Ut Dominum apostolicum* ; à la bénédiction pour les leçons, *Jube Domne benedicere*, ce que répète le diacre avant l'évangile. Les deux mots *Domnus* et *Martinus* se retrouvent dans les noms de lieux *Dommartin* et *Dammartin*.

2. Charlemagne débutait ainsi dans une hymne populaire : « Veni, creator Spiritus ».

2. **Martinus, modicus et pauper sæculo,**
Dives ingreditur regna perennia ;
Quamvis Ecclesiæ pace quiesceret,
 Palmam martyrii tenet.
3. **Hic Christum media chlamyde texerat,**
Tres de morte viros atque resuscitat ;
Dum nudis brachiis obtulit hostiam,
 Ignis cœlitus adfuit.
4. **Quanta possideat gaudia perpetim**
Nullum cor penetrat, lingua vel explicat,
Unam namque tenet perpetuo stolam ¹,
 Præstolatur et alteram.
5. **O Martine, Dei præsul amabilis,**
Pro nobis Dominum posce piissimum,
Ut mundet miseros crimine sordidos,
 Justis præmia conferens.
6. **Hoc summus Genitor, conditor omnium,**
Hoc unigenitus annuat Filius,
Amborumque simul Spiritus omnium
 Disponens bene sæcula.

m). — Le Bréviaire Tourangeau du siècle dernier, composé à l'instar du Parisien, avait quatre hymnes : une pour les premières vêpres, une pour les matines, une pour les laudes et une pour les secondes vêpres. Dans le Propre approuvé par Rome sous Mgr Guibert, on a supprimé les trois premières, gardé la dernière et ajouté l'hymne *Orbe*.

Aux 1^{res} vêpres et aux matines

1. **Orbe qui, Præsul, celebraris omni,**
Omnium votis et honore dignus ;
Te piæ mentis studio perenni
 Hic canit hymnus.
2. **Vestibus donas propriis egentem,**
Dum riget totis fera bruma castris,
Quas ad ornatum sibi vult decentem
 Christus in astris.
3. **Jam status sordet tibi militaris,**
Et calet pectus meliore flamma :

1.

« Sanctus Sigisbertus propria largitus
Pauperque Deum sequens, gaudet stola
Jam duplicata. »

(Dreves. *Anal. hymn.*, XXIII, 267.)

**Tu sacer Christo sacra destinaris
Miles ad arma.**

4. **Hoste cum multo subeunda pugna,
Mille cum monstris vltisque mille;
Ne qua commissum feriat maligna
Pestis ovile.**
5. **Tu simul morbis medicina cunctis,
Comprimis mortem retinesque vinctami,
Et potes rursus tumulo sepultis
Reddere vitam.**
6. **Trinitas, unum veneranda numen,
Da tuæ laudis decus ad perenne,
Dulce Martini celebrare nomen
Tempus in omne. Amen.**

Aux laudes et aux 2^e vêpres

1. **Perfusus ora lacrymis
Martinus astra suspicit :
Et in beato patriæ
Defixus obtutu gemit.**
2. **O mors, ait, quid tamdiu
Differs levare vincula ?
Amore Christi saucium
Privare vita munus est.**
3. **Quid tu minaci gutture.
Draco cruenta, sibilas ?
Redi sub umbras tartari,
Me lucis aula devocat.**
4. **Et vos flagrans quos caritas
Mihî dat esse filios,**

**Fletu molesto parcite
Tardare patris gaudia.**

5. **Quod si tamen nostros adhuc
Tellus labores exigit,
Jam lauream prensans manu
Reddar libenter prælio.**
6. **Sic fortis et constans sibi
Martinus usque perstitit,
Nec pro Deo timens mori,
Sed nec recusans vivere.**
7. **Sit Trinitati gloria,
Sermonibus quam vindicans
Martinus et miraculis
Adeptus est in præmium. Amen.**

VI. — SÉQUENCES.

1. La messe de S. Martin n'a pas coûté grand effort à qui l'a composée, car tout y est du commun d'un confesseur pontife, moins l'évangile qui est propre, les trois oraisons et le verset alléluiaïque. On pourrait désirer mieux, surtout pour la France, si elle obtenait du Saint-Siège un rit supérieur. La messe concorderait alors avec l'office.

2. Dans les anciens missels, la séquence était toujours un signe de grande solennité. Elle était très populaire et c'est avec plaisir que nous l'avons vu reprendre à Paris et à Lyon. Il y aurait peut-

être à en solliciter la concession du Saint-Siège, principalement si l'on obtenait une messe propre.

Je vais en citer vingt-six, toutes empruntées au recueil précieux du P. Dreves. Si elles ne peuvent se chanter aux grand'messes, on peut du moins les utiliser, à l'instar des cantiques, aux messes basses, aux saluts du S. Sacrement et pendant la neuvaine préparatoire à la fête de S. Martin, car alors l'approbation épiscopale suffit ¹.

a). *Prosarium Lemovicen.*, ms. du x^e s., à Paris (Dreves, VII, 188).

- | | |
|---|---|
| 1. Hæc est dies Veneranda nimis, | Gratiam habere, Ut in Trinitatis |
| 2. Qua pontifex Martinus cœlo fulget Præclarus Atque adstat Ante regem æternum In astris. | Deificæ Suscitans corporum Trium mortuorum. Magnifici Dei Potentia ² , |
| 3. Veluti gaudet Cum angelis Atque triumphat Cum archangelis, Cum apostolis Et prophetis, Confessoribus Ac virginibus. | 5. Vere mira virtutum Sanabatque Languidos atque claudos. Mortuos intercessu Suscitabat Atque cosmum evocabat. |
| 4. Qui tantam meruit | 6. Devota, Turonorum urbium ut Fieret præsul Atque abba ³ seu pastor |

1. J'imprimerai la plus ancienne, à la façon du P. Dreves, qui a fait ses coupures d'après le chant exclusivement. M. Weale, au contraire, en raison de leur nom primitif, les imprime comme de la prose ordinaire, en faisant de chaque phrase une strophe. Tous les deux ont également raison.

2. « Hic est Martinus, electus Dei pontifex, cui Dominus post apostolos tantam gratiam conferre dignatus est ut in virtute Trinitatis Deificæ mereret fieri trium mortuorum suscitator magnificus. Sanctæ Trinitatis fidem Martinus confessus est » (1^{er} rép. des matin.).

3. *Abba*, mot syriaque, se trouve trois fois dans l'évangile, suivi immédiatement de sa traduction, *pater* (S. Marc., XIV, 36; S. Paul. *ad Roman.*, VIII, 15; *ad Galatas*, IV, 6).

De S. Aichardo : « Abba nam fratres firmat » (Dreves, XIII, 26). — De S. Benedicto : « Salve, abba monachorum » (XV, 192). — De S. Martino : « Sanctum suscipiunt abbam » (XVIII, 158).

« Arrius, monachus ex ejusdem cœnobio, a supradicto episcopo ibi abba instituitur et ordinatur » (*La prov. du Maine*, 1895, p. 54).

- Cathedræ ovium,
Divinæ
Cosmographiæ gratia
Cœlestis tuæ
Vocabas, conservabas
Vel erudiebas.
7. Prætiosa
Vita tua,
O gloria
Pontificalis fuit, Martine
O beate
Vel præsule,
Clementia
Dei quæ contulit remedia.
8. Flagrans Dei
Fide Christi
Athleta Martinus
In quo ejus

b) Ibidem (Dreves, VII, 189).

1. Digna cultu,
Dies hodierna,
2. Qua Martinus
Regia est exceptus
Superna ;
Splendens stella
Ante solem, qui lux est
Æterna.
3. Cum apostolis
Diadema
Fert, angelica
Septus chorea.
Sanctorum cuncta
Psallens turma
Gaudet Martino
Splendificata.
4. Quem tanta cœlitus
Potestas divina
Magnificavit
Prærogativa
Quod tria mortua

- Anima et corpus
Est soluta
Cœlo recepta,
Quem concropant
Angelica
Organa sonu voce
Candidata
Atque modulata
Vel Maria
Cum choro virginum.
9. Te, præsul atque beate,
Obsecramus,
Martine o alme,
Ut pro nostro omnium
Facinore pro
Nobis intercedas.
10. In sæcula sæculorum.

- Corpora humana
Deo supplicans
Reddidit viva.
5. Dabat prompta languidis
Adjumenta, sanis
Vitæ documenta.
Subdito gregi forma justitiæ,
Cunctis generalis norma.
6. His mota plebs Turonica
Instat tota ardens devota,
Ut præsulatus assumat jura.
Hæc tanta desideria,
Tam justa et pia
Misericordi complevit
Deus potentia.
7. Oves Christi suscepisti,
Diligenter enutristi,
Gemma pretiosa.
Visu Rachel, fructu Lia,
Martha factus et Maria,
Lampas luminosa ¹.

1. Voir sur l'icônographie des deux vies. active et contemplative, personnifiées historiquement dans Lia et Rachel, *Œuvres*, XII, 567. — Le P. Dreves

8. Nunc expleta

Vitæ meta,
Felix victoria
Regnans in gloria,
Nunc, caritas plena,
Deum nobis
Precibus serena.
Et peccata perpetrata
Per te sint sepulta

Nobisque indulta,
Ac præmia fine carentia
Donet theoria.

9. Per te, Christe Messia,
Qui homo factus es ex Maria.
Cum quo Pater et pneumata
Est una virtus simplex usia,

10. Ipsi per sæcula
Laus, honor et gloria.

nous fournit d'autres citations à ce propos. *De S. Aurelio* (*Brev. Voravien.*, xiv^e s.) :

« Servans Rachel lilia,
Sequitur Natalia
Fructuosa Liam » (XXV, 112).

De Sancta Birgitta (*Brev. Paradisiacum*, xv^e s.) :

« Templi vacans servitio,
Rachel amore fervida,
Jacob placens consortio » (XXV, 166).

In translatione Sanctæ Claræ (*Antiph. Franciscan.*, xv^e s.) :

« Ave, virgo præferens,
Liam operantem
Nec Rachelem deserens
Deum contemplantem » (XXV, 209).

De Sancta Elisabeth (*Brev. S. Vitoni*, xiv^e s.) :

« Hæc est Lia, plena prole
Quæ jam sine carnis mote
Vero Jacob conjungitur
Et ab eo diligitur.
« Hæc, ad modum jam Rachelis,
Deum videt nunc in cœlis,
Qui ejus est solatium
Sempiternumque gaudium » (XXV, 259).

Je puise à la même source les citations sur Marthe et Marie. *De S. Kettilo* (*Brev. Lunden.*, 1517) :

« Nunc Marthæ vicem exsequens,
Nunc eum Maria residens,
Per utriusque meritum
Victæ nactus est præmium » (XXIII, 220).

De Sancta Elisabeth (*Brev. S. Vitoni*, xv^e s.).

« Ibi Martha non queritur,
Ubi Maria fruitur
Dulci Jesu colloquio
In sanctorum consortio » (XXV, 260).
« Post laborem operum
Ad quietem superum
Transit mater pauperum
Marthæ vice functa » (XXV, 262).

L'Archivio storico dell'arte, 1896, p. 286, donne ce renseignement trop sommaire sur un tableau toscan de l'Université de Strasbourg : « Un tableau, de grandes dimensions, représente, dans des scènes imaginées avec un sens profond, le mythe de Prométhée et est attribué avec exactitude, suivant notre opinion, à Piero di Cosimo. Le Titan vole la flamme divine à Phébus Apollon,

c) *Ibid.* (Droves, VII, 190).

- | | |
|--|--|
| <p>1. Alma pangat Symphonizans caterva.</p> <p>2. In hac aula sistens Martini præclara trophæa Felix qui cœlica Meruit perfrui pascua.</p> <p>3. Contubernia vitæ Perfruens ætherea, Cœlicolis conjunctus In axionia.</p> <p>4. Nitens nivea Instar liliorum Comptus stola sacra. Claro dogmate Qui dudum bibula Madidavit corda.</p> <p>5. Hinc quoque celsa poli Rutilat laurea, Stipatus digniter agmina cœlica</p> | <p>Perenni fulcitus gloria, Triumphans sublimem Antistitum nactus Cathedram ; Atque super lucida Sidera conlaudans Regem Dominum in æthera, Cum sanctis sortitus Beata pariter Paradisiaca, Perfruens roscida Vireta 1.</p> <p>6. O Martine, Precum vota Suscipe servulorum In hac aula, Ut deleantur Facinora Reatus nostri, noxæ</p> |
|--|--|

anime avec elle le genre humain et, lié à un tronc d'arbre, est déchiqueté par l'aigle de Jupiter. Dans le fond, au milieu, se voient représentés en trois groupes distincts, les élans vers l'idéal de la nouvelle créature : l'*amour*, la *vie active* et la *contemplative*. Le concept poétique est tout à fait conforme au caractère de l'artiste, extraordinairement énigmatique». Une ligne de plus et nous apprèhions le mode d'être de ces deux vies, qu'il ne suffisait pas d'indiquer.

Didron décrit ainsi deux sculptures qui se suivent, dans la vie de S. Martin, au jubé du Faouet (1480) : « Nous voyons, nettement dessiné, le catéchumène que S. Martin ressuscite pour lui donner le baptême. Il est plongé sans vêtements dans une cave carrée. C'est à l'époque où, surtout en Bretagne, on pouvait encore baptiser par immersion... Plus loin, nous trouvons un moine agenouillé et lisant; c'est la fin de l'histoire de S. Martin, le couronnement de sa vie contemplative » (*Annal. arch.*, t. III, p. 112). — Didron a entrevu l'idée, mais n'a pas saisi le rapprochement, qui se réfère aux deux vies. S. Martin 'a pratiqué la vie active, en ressuscitant le catéchumène pour le baptiser et la vie contemplative, en se livrant à la prière et à la méditation.

1. Dans une légende du XII^e siècle, où il est parlé de deux écoliers de Paris qui reçurent l'hospitalité à Ypres, dans une maison ravissante qu'ils comparaient au paradis, et qui disparut à leur départ, l'hôte qui les reçut était S. Martin. « Qui locum ingressi protinus amenissimum præter naturam temporis, conspiciunt vernos flores, rosas et lilia et eorum percipiunt odores; viror amenus, aer serenus, hospes melliflua caritate plenus. Dicunt... O beata caritas!.. Dic, hospes, quis domum tam repente paravit? Dicit hospes : En Dei caritasea potest, quia Deus caritas est, Deus cibus est et potus, ipse flos et amenitas, temporis et intemperies temperata... Jocundantur cum hospite beatissimo felices hospites et amenitatis domicilium paradysum Dei equiparat introductis... Numquid non ipse est beatus Martinus? »

Et delicta.

7. Et vitam perfrui
Mereamur conlatam,
Conlaudantes Christum
Dominum mente pura.
8. Ubi perenniter

Altithronizant
Sanctorum pia vota.
Cantantes carmina,
Sequuntur agnum
Et dicunt voce clara :
Alleluta.

d) *Ibid.* (Dreves, VII, 191) :

1. Exsultet nunc
Omnis chorus
Psallens organa,
2. Jugando rhythmicum pneuma
Enharmonia divina.
3. Paraphonistarum turba,
Tinnula voce persona.
4. Martini solemnia
Cujus ut astra nitida
Vita fulsit terra.
Multorum corda
Succendit
Flamma urania,
Pellens procul tenebras.
5. Nam clarum dogma
Inserebat
Cunctorum pectora.
Percipiebat
Certe quia
Sanctorum famina.
6. Angelorum gaudens

- Nunc caterva
Et sanctorum plebs valida
Concurrit persultans
Symphonia
Martini per exsequia.
7. Virginum regina
Et adest Maria
Niveo choro septa,
Ornat hæc funera ¹.
Nec non et lyrica
Prophetarum turma,
Patriarcharum cuncta
Martinum collaudavit.
 8. Almus Michael
Cum gloria
Assumens hunc jubilat.
Tristatur hostis, in tartara
Trusus per cuncta sæcla.
 9. Omnium corona
Nunc cantet : alleluta ;
Amen, sic fiat.

e) *Ibid.* (Dreves, VII, 192) :

1. O Martine sacer, merito
2. Canimus devotissime tibi
In aula
Hac nos carmina.
Rex cœlorum catechuminum
Se veste tunc
Indutum
Laudans.
3. Pangit clerus

- Concioque fidelis
Ore simul mente
Debita.
Circumstantum
Castra herili ante
Sacra baptismatis
Flumina.
4. Barbarorum virtute tua
Subdere declarabas ;

1. « O beatum virum, cujus anima paradisum possidet; unde exultant angeli, letantur archangeli, chorus sanctorum proclamat, turba virginum invitat! » (*Ant. du Magnificat aux 1^{res} v'spres*). — « Animam Deo reddidit, quam angelorum chorus excepit » (6^e leçon).

- Post magni
Hilarii fama
Gressus facili extollitur
A te, Martine pastor,
Qui factus
Es exorcista.
5. Virtute mira languidos
Tu sanabas,
Mortuos voce suscitans
Evocabas.
6. Post apostolos namque Dominus
Tantum dignatus
Est largiri
Suam gratiam,
Ut in virtute
Trinitatis Deificæ
Suscitares mortuorum
Tria corpora.
7. Te devota, Turonorum
Ut fieres præsul atque abba,
Lectioque divina et
Cœlestis evocabat gratia.
8. O quam pontificalis vita
Martini fuit gloriosa !
O beati viri pretiosissima,
Quam contulit
Cœlestis terrestris Dei
Clementia.
Fide Christi flagrans
Munia orans implesti
Pro gregis vita
Et pro nobis,
Petimus, Deum supplica,
Ut meritis tuis
Pateat cœlestis aula.
9. O nimis veneranda dies
Et fidelibus Dei
Satis præclara,
Qua ejus migravit anima,
Cui sanctorum virtutum
Occurrunt agmina ¹.
10. Tua nos, Christe, gratia
Per ejus merita salva.
Nunc et per omnia sæcla
Ab omni malo libera.

f) *Ibid.* (Dreves, VII, 193) :

1. Perspicua
Rutilat jam dies ista,
Immania
Quæ plebi confert gaudia.
2. Splendida festa
Nunc liquida
Voce præcinat
Devote turba,
Martino dans
Jam præconia.
3. Posthabita
Mente sincera.
Terrea
Quem decusant
- Polo trophæa
Inclita.
4. Agmina
Qui ovat
Inter candidata,
Cantica decantans
Christo nectarea,
5. Cujus faciant
Dignos suffragia
Aula cœlica,
Qua perpetua
Redemptor concedat
Nos frui vita.
6. Amen conclament redempta.

1. « Beatus vir sanctus Martinus, urbis Turonis episcopus, requievit; quem susceperunt Angeli atque Archangeli, Throni, Dominationes et Virtutes » (*Verset alléluiaïque de la messe*).

g) *Troparium S. Martialis Lemovicen.*, ms. du XII^e siècle, à Paris (Dreves, VIII, 185).

1. Velut topazion ex Æthiopia¹
Martinum protulit olim Pannonia.
Hic altus Ticini a pueritia
Juvenis trahitur ad tyrocinia.
2. Nondum tamen baptizatus
Erigebat miseratus
Fructos indigentia;
Die quadam Ambianis
Appropinquans cum Romanis
Fecit mirabilia.
3. Unde vestem
Scindens testem
Salvatorem habuit,
Et in nudo
Amplitudo
Caritatis patuit.
4. Sic vir Dei novo more
Suo regem in decore
Trabeatus conspicit,
Nam, quod dedit vestimentum
Fore regis ornamentum
Soporatus didicit.
5. Quo viso protinus
Jam catechumenus
Baptismo tingitur
Et Adæ veteris
Contemptor operis
Novum amplectitur.
6. In occursum barbarorum
Cæsar pergens Romanorum
Erogat stipendia;
Ad Martinum ubi venit,
Donativum ille sprevit
Statim cum militia².

1. « La topaze, d'un jaune brillant approchant de celui de l'or, figurait simultanément les vertus les plus précieuses, la sagesse la chasteté, le mérite des bonnes œuvres et cette espérance chrétienne, la seconde entre les vertus, sœur de la charité figurée par l'or » (*Annal. arch.*, V, 225).

2. « Irruentibus intra Gallias barbaris, Julianus Cæsar contra eos pugnaturus pecuniam militibus erogavit, at Martinus, nolens deinceps militare, donativum recipere noluit, sed Cæsari dixit: Christi ego miles sum, pugnare mihi non licet » (*Leg. aur.*)

7. Igitur Hilarium
Adiit egregium,
Pictavorum præsulem,
Qui repletus gaudio
Cum ingenti studio
Mundi fovit exsulem ¹.
8. Tandem de cellula
Potitus infula
Pastor attollitur,
Quo plebs Turonica
Sorte mirifica
Ductore regitur.
9. Impar martyris nullius ²
Confessoris laus istius
Replet omne sæculum ;
Prece loqui fecit mutos
A defunctis tres solutos
Mortis rupit vinculum.
10. Dum offerret hostiam, globus ignis micui .
Et ab ejus capite longo crine claruit ³.
11. Ad extremum sibi vere
Finem dixit imminere
His qui præsto aderant ;
Tunc replentur omnes luctu,
Ejus quippe quondam ductu
Mundi luxum vicerant ⁴.
12. Hic lucerna sanctitatis,
Zona strictus castitatis,
Nocte transit media.
Poli sonat harmonia,
Cum virginibus Maria
Illi fuit obvia.
12. Da, Christe, veniam
Miseris etiam.

1. « Audiens vero quod beatus Hilarius de exsilio rediret, obviam ei profectus est et juxta Pictavium monasterium ordinavit » (*Leg. aur.*).

2. « O sanctissima anima, quam etsi gladius persecutoris non abstulit, palmam tamen martyrii non amisit ! » (*Ant. du Magnificat, aux 2^{es} vêpres*).

3. « Dum sacramenta offerret B. Martinus, globus igneus apparuit super caput ejus » (*4^e rép. de Matines*). — « Dum autem missam celebraret, globus igneus super caput ejus apparuit et a multis ibidem visus fuit. Ob hoc par apostolis dicitur » (*Leg. aur.*)

4. « Viribus corporis cepit destitui et discipulis indicat se jam resolvi. Tunc omnes flentes : Cur nos, inquit, pater, deseris aut cui nos desolatos reclinquis ? » (*Leg. aur.*).

h) Graduale Cranenburgen., ms. de 1340 (Dréves, VIII, 186).

- | | |
|---|---|
| <p>1. Confessorum flos Martinus, Pater prudens et divinus, Mundo lux apparuit; Catechismo consignatus, Nondum tamen baptizatus, Pietate claruit.</p> <p>2. Partem vestis dat mendico, Deo placet sic amico Referenti gratias, Quo divina celebrante, Nutu Dei obturante, Operitur nuditas 1.</p> <p>3. Super eum globus ignis Venit simul et insignis Lucis coruscatio, Tanti viri sanctitatis Et perfectæ bonitatis Vera demonstratio.</p> <p>4. Ecce gaudent et contracti Visu, nervis sani facti Istius præsidio; Ægros multos hic sanavit, Tres defunctos suscitavit,</p> | <p>Confisus in Domino.</p> <p>5. Arianam sectam stravit, 2 Fidem sanctam reformavit Per tot mirabilia; Monachorum vitam pavit, Verbo Dei roboravit Ostendens magnalia.</p> <p>6. Tandem pater infirmatur, Coetus fratrum convocatur, Eorum memoriæ Commendando se decedit, Luctus et planctus succedit Immanis mœstitiæ.</p> <p>7. Adsunt angeli gaudentes Spiritus ejus vehentes Usque thronum gloriæ 3; Iste regi Deo placet Neque laudem chorus tacet Cœlestis militiæ.</p> <p>8. Pro defuncto litigatur, 1 Hoc obtento Tours lætatur Dei providentia 4, Ubi chorus monachorum</p> |
|---|---|

1. « Martinum in quadam festivitate ad ecclesiam tendentem pauper quidam nudus secutus est. Martinus autem archidiacono præcepit ut egentem vestiret; sed cum hoc ille facere distulisset, ingressus Martinus secretarium, tunicam suam illi tribuit et continuo abscidere jussit... Compulsus ille (archidiaconus) ad forum vadit et quinque argenteis tunicam vilem et curtam, quæ dicitur pænula, quasi pæne nulla, rapiens, ante pedes Martini iratus projecit. Quam ille secreto induit... Sic missam celebraturus procedit... Cum in missa manus ad Deum, ut moris est, levaret, manicis linteis retro labentibus, cum nec brachia ejus essent grossa nec multum carnosa nec præfata tunica pro tenderetur nisi usque ad cubitum, remanserunt eadem brachia nuda. Tunc miraculose torques aurei et gemmati deferuntur ab angelis et brachia decenter operiuntur » (*Leg. aur.*).

2. « Cum hæresis Ariana per totum orbem pullularet et ille pæne solus obisteret, publice cæsus et extra civitatem Mediolanum rediit et ibi sibi monasterium statuit, sed inde ab Arianis ejectus, ad insulam Gallinariam cum uno solo presbytero perrexit » (*Leg. aur.*).

3. « Quem Michael assumpsit cum angelis » (7^e *rép. de matin.*). — « Beatus Severinus, Coloniensis episcopus..., illa hora qua vir sanctus obiit, angelos cantantes in cœlo audivit... Dominus inens Martinus est qui migravit e mundo et nunc angeli eum in cœlum deferunt » (*Leg. aur.*).

4. « Ad ejus transitum Pictavi sicut Turonici convenerunt ibique magna altercationis orta est. Dicebant enim Pictavi : Noster est monachus, nos requirimus commendatum. Quibus ille : Vobis ablatum est, nobis a Deo donatum. Nocte

Et in laudem populorum
Abundat frequentia.

9. O quam dignum et laudandum,
Vita, signis venerandum
Poli tenent atria ;
Ibi Deus hunc deorum
Pro virtute meritorum

i) *Miss. Vedastinum*, à Arras; *Grad. Vedastin.*, mss. du XIV^e s.,
à Arras (Dreves, X, 256).

1. Festi decus præoptati
Ampliare sint parati,
Qui sanctorum addicati
Sumunt beneficia ;
Quanti ferant cor ardoris,
Fateantur voce foris,
Licet cuncta confessoris
Dici vetet copia.
2. Vitæ panem atque potum
Consecrantes solvunt votum
Et de gemma sacerdotum
Ornent sacerdotia ;
Plebs sub tanto confessore,
Si non rhythmis aut canore,
Donis tamen aut favore
Sit in laude socia.
3. Sed mirandus est imprimis
In Martino rex sublimis,
Vallis hujus quem ab imis
Træxit ad sublimia.
Nam ab ævo puerili
Pompæ negans se hostili
Catechismum in gentili
Suscepit infantia.
4. Regum miles ad edictum
Non est lapsus in delictum
Sed nil servans præter victum,
Dispersit stipendia.
Decus addit ejus gestis
Porta nudo data vestis,

Coronat in patria.

10. Virtus sanctæ Trinitatis,
Fac nos esse cum beatis
Hujus per memoriam,
Ut nos laudem resonare
Et perennem celebrare
Valeamus gloriam.

Vox induti manet testis
Ambianis conscia.

5. Ad baptismum ut promotus
Hoste pulso Dei totus,
Constans fuit ac devotus
In Christi militia,
In mundano flore splendens,
Mundum sprevit parvipendens
Et cucullam apprehendens,
Fugit sæcularia.
6. Monachorum pater factus,
Mox ad mitram est coactus,
Cujus clara fit per actus
Turonis Ecclesia.
Tribus nec non suscitatis
In virtute Trinitatis,
Apostolis par beatis,
Floret in potentia.
7. Ah! superbis grave mirum
Contemplantis vitæ virum
Successuri clam delirum
Vocavit superbia.
In eodem mox propheta,
Quæ prædixit sunt impleta,
Nam successor per decreta
Passus est opprobria.
8. Metam quoque vitæ novit
Et ut pace clerum fovit,
Ad lamenta suos movit
Per mortis indicia.

igitur media Pictavi omnes penitus sopiuntur et sic a Turonicis per fenestram eiectus per Ligerim navigio ad urbem Turonicam cum magno gaudio deportatur » (*Leg. aur.*)

Cessit ergo natis hora,
Dans in carne spem decora,
Turba sequens cum canora
Sanctæ vitæ præmia.

9. Felix morte fit Martius,
Quem Abrahæ cepit sinus ;
Testes nocte Severinus
Sensit de Colonia,
Cras undeno noni mensis
Præsul Mediolanensis

Mente raptus est, suspensis
Verbis ad obsequia.

10. Te, Martine, plebs Turonis
Et diversæ regionis
Urbes laudant cum personis
Et locorum milia.
Et tu memor mundanorum
Hunc ad tutum transfer chorum,
Ut cum grege confessorum
Decantent Alleluia.

j) *Missale S. Amandi*, ms. du XIV^e s., à Valenciennes (Dreves, X, 257).

1. Martini præconium
Dividentis pallium
Attollat humilium
Verus amor.
Amoris connubium
Fit ei cœnobium
Cujus nescit otium
Cordis clamor.
2. Ave, gemma præsulum,
Sanctitatis speculum,
Te decet in sæculum
Laus et honor.
Tu solamen pauperum,
Quem ad culmen operum
Sacri regis siderum
Traxit odor.
3. Ave, cujus precibus
Sospitalis omnibus,
Datur ægrotantibus
Medicina.

Tu prece cum vinceris,
Cum amolis ceteris
Te serviri pateris
A regina¹.

4. Ave, cui signaculo
Ignis patet sedulo,
Dum offers in populo
Sacramentum.
Tu divino munere,
Vocas tres de funere.
Tu es pacis liberæ
Condimentum.
5. O Martine, propera,
Nos a culpa libera
Pioque confœdera
Redemptori.
Da virtutis merita,
Caritatis opera
Et in vitæ vespera
Bene mori.

k) *Missel de S. Amand*, ms. du XIV^e s., à Valenciennes (Dreves, X, 259) :

1. Ilac in die voce, voto,
Christo laudes cum devoto
Decantemus spiritu,
Qua decantat cœli chorus
Hymnos dulces concanorus
In Martini transitu.

2. Quid Martino dignum canam,
Nondum plene christianam
Fidem puer adiit,
Cum cor ejus jam desertum
Concupivit ad desertum,
Quo post lætus abiit.

1. Le fait est raconté par M. Lecoy de la Marche, pp. 243 et suiv.

3. Dum ad portam Ambianis
Nudus pauper vestis, panis
Rogat alimoniam,
Spernit fervens ardor mentis
Et ridentes et stridentis
Iliemis insaniam.

4. Ære carens, vestem scidit;
Per soporem nocte vidit
Ilac indutum Dominum,
Veste data gloriantem
Et Martinum collaudantem
Adhuc catechumenum.

5. Hic inermis et securus
Hostes mane pervasurus
Donativa reddidit,
Caritate præcellenti
Pedes usque servientf
Versa vice subdidit.

6. Sub quacumque forma latet,
In instanti sancto patet
Diemonis versutia,
In instanti pulsus cedit,
Perit morbus, salus redit
In ejus præsentia.

7. Manum mittens inter dentes
Ab obsesso per foetentes

Partes exit spiritus¹.
Hastatorum angelorum
Armis fretus, profanorum
Fana sternit funditus.

8. Sub securi stat securus,
Retro cadens percussurus
Sanctum Dei gladium.
Cultriferrum evanescit
Curatoque servo crescit
Fides in Tretadio².

9. Tres defunctos suscitavit,
Osculando lepram lavit³,
Cruce primum repulit;
Veste tectus cilicina,
Cor et manus ad divina
Semper orans extulit⁴.

10. Minus apte nudo scissæ
Sunt in missa vesti missæ,
Qua vestitur, manicæ;
Ad Martini tactum chartæ
Solidantur omni parte
Membra paraliticæ.

11. Contra ventum flammam volvit,
Turbæ ligat et absolvit
Gressus, fractis idolis.
Vere verbo, vita, signis⁵

1. S. Fortunat l'a dit aussi en vers :

« Sordidus egreditur qua sordibus est via fluxu.
Tale iter arreptum sic te decet ire, viator! »

2. « Tetradius, cognita Dei virtute, ad baptismi gratiam pervenit » (2^e ant.).
— « Le consul Tetrade, païen, qui avoit un serviteur possédè du démon, vint prier S. Martin de le guérir. Le saint commanda qu'on le lui amenât; mais, le démon n'y voulant point aller, il n'y eut pas moyen de tirer le possédè hors de la maison de son maître. Alors Tetrade supplia S. Martin d'y aller et de secourir ce pauvre homme. Le saint lui dit qu'il ne vouloit point entrer dans la maison d'un gentil et d'un profane. Tetrade lui promet de se faire chrétien s'il pouvoit délivrer son serviteur de l'esprit malin qui le tourmentoit. S. Martin le guérit et Tetrade fut baplisé et reconnut toujours S. Martin pour son père spirituel, l'honorant de cette qualité » (*Les nouvelles fleurs des vies des saints*, p. 352).

3. « Fuit autem beatus Martinus multe humilitatis, nam leprosum quendam cunctis horribilem, Parisiis obviam habens, ipsum osculatus est atque benedixit statimque mundatus est » (*Leg. aur.*).

4. « Oculis ac manibus in cælum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat » (2^e rép. de matin.).

5. « O ineffabilem virum, per quem nobis tanta miracula coruscant! » (*Ant. du 2^e noct.*).

Et per globum scitur ignis,
Esse par apostolis¹.

12. Qui nec vitam recusavit
Neque mortem formidavit
Fera stante propius ;
Ad sepulcrum cujus visus
Vel totalis vel divisus

Legitur Ambrosius. . .

13. Martine, gemma præsulum,
At te clamantem populum
Ex hac valle miseræ,
Tuis adstantem laudibus,
Tuis orationibus
Transfer ad regna gloriæ.

l). — *Prosarium Franciscan.*; ms. du XIV^e s., à Paris (Dreves, IX, 220).

1. Cor ad laudem Redemptoris
Sonet intus, lingua foris
Martini præconia,
Quem Turonis tamulavit,
Pannonia generavit,
Nutrivit Italia².

2. In Martino Christo teste
Et pro Christo cæsa veste
Commendatur pietas ;
Mentem fastus non irrupit,
Sacrum corpus non corrumpit
Luxus et ebrietas.

3. Miles servo deservivit
Tandem jugo colla trivit
Claustralis inediae ;
Pane vitæ gregem pavit
Pastor factus et potavit
Aqua sapientiæ.

4. Miles, præsul, cœnobita³.
Triplex status, triplex vita
In te Christo placuit.
Te cultorem Trinitatis⁴.
Trina tribus suscitatis
Virtus esse docuit.

1. « Sciendum vero est de beato Martino quod par et æqualis apostolis sit appellatus, pro suscitatione quorundam mortuorum, ut plerique arbitrantur, cum idem et multi alii martyres fecerint et confessores. Verum potius ob quoddam miraculum, quod contigit cum Turonis esset episcopus. Nam cum hybernis mensibus pauper ei seminudus obviam veniret, orans sibi vestimentum dari, accersito archidiacono, statim algentem jussit vestiri. Quod cum archidiaconus facere distulisset, irrupit pauper in sacrarium quod intraverat Martinus, conquerens se a clerico dissimulatum atque algere deplorans. Eo audito, Martinus illico occulto suam eduxit tunicam ac suo concessit precatori petitque ab archidiacono, priusquam celebraret, tunicam quam pauperi emere jusserat, atque eam vilem, hispidam et brevem clanculum induit. Atque ita sane paravit se ad celebrandarum missarum solemnia. Sed quum ante altare, ut moris est in præfatione, sisteret manusque ad Dominum sublevaret, ita ut brachia ejus facile ob amplitudinem et brevitatem manicarum conspicerentur, illico aurei torques ipsa honeste operuerunt et supra caput ejus igneus globus visus est. Quo quidem declaratum fuit Spiritum Sanctum in eum descendisse ad confirmationem et robur, sicut in apostolis ipso die Pentecostes. Quapropter ergo non immerito dictus est par apostolis » (J. Belet, *Explic. dic. officior.*, c. 163).

2. « Martinus, Sabariæ Pannoniorum oppido oriundus, sed intra Italiam Papiæ alitus, cum patre suo, tribuno militum, sub Constantio et Juliano Cæsaribus militavit » (*Leg. aur.*).

3. On remarquera l'insistance sur le nombre *trois* et son symbolisme.

4. « Sanctæ Trinitatis fidem Martinus confessus est » (*Ant. du 1^{er} noct.*).

5. Trino statu decertasti,
Cui te trinum coaptasti,
Senex, vir et juvenis.
Tibi nomen est Martinus
Quod in Christi marte¹ trinus,
Ope trina subvenis.

6. Arma miles administras,
Quibus hostes et sinistras
Potestates conteris ;

m) Miss. de S. Martin de Tours, ms. du xv^e s., à Tours (Dreves, X, 260).

In translatione S. Martini

1. Laudes summi confessoris
Extollamus cordis oris
Dulci cum melodia.

2. Dulci viro
Cantu miro
Jubilemus
Qui tenemus
Ejus beneficia.
Dulcis foris
Sit laus oris
Læto corde
Sed a sorde
Munda conscientia.

3. Tanti patris tam insignis,
Quem declarat miris signis
Divina potentia,
Præsens nobis adest festivitas,
Turonorum exultat civitas,
Plebs ipsius propria.
In Martini die festo,
Chorus noster, lætus esto
Solemni lætitia,
Insistendo laudibus præsulis,
Quem præclarum multis mira-
[culis

Præsul doces et objurgas,
Cœnobita prece purgas
Zima vitæ veteris.

7. Ergo confer opem trinam,
Arma, preces et doctrinam,
Muni, munda, instrue ;
Nos pro culpīs non culpārī,
Sed cœlestis collocari
Fac in loco pascuæ².

Recolit Ecclesia.

4. Hic egeno non invitus
Vestem suam est partitus
In hieme media,
Sed de veste data nudo
Angelorum multitudo
Læta fit in gloria.

5. Gentes orbe de remoto
Cedunt viri sancti voto
Et remittunt prælia :
Latro cedit et salvatur
Et relicta baptizatur
Credens idolatria.

6. Cujus sancti prece pura
Mors amittit sua jura
Et infernus spolia ;
Reddens catechuminum
Pro quo pulsant Dominum
Martini suspiria.
Alter laqueo suspensus
Ad vitales redit sensus
Per hujus suffragia,
Pollens his virtutibus
Datus est hominibus
Præsul ac custodia³.

1. « Martinus, quasi Martem tenens, id est bellum contra vitia et peccata, ve Martinus, quasi martyr unus, fuit enim martyr saltem voluntate et carnis mortificatione » (*Leg. aur.*).

2. « Dominus regit me et nihil mihi deerit, in loco pascuæ ibime collocavit » (*Psal. XXII*).

3 Allusion à l'hymne de Complics :

« Te lucis ante terminum,
Rerum creator, poscimus
Ut pro tua clementia
Sis præsul et custodia ».

7. Præsul factus, sed coactus,
Sicut bonus pastor onus
Sumit, non fastigia,
Nec virtutum iter tutum
Aufert ei fastus rei
Nec flectit ad vitia.

8. Hæc ostendunt ejus facta,
Prius cadens retroacta
Et puellæ membra nacta
Salutem debilia.
Videns cæcus, loquens mutus,
Claudus gressum consecutus
Et defunctus restitutus
Vitæ vice tertia.

9. O beata virtus viri,
Cui par nequit inveniri,

Quem in tantis exaudiri
Reserat historia.
Qui cor habens in divinis,
Legi carnis non acclinis,
Sciens horam sui finis
Migrat ad cœlestia.

10. Hic de mundo mundus ita
Migrans vir Israelita,
Dum transiret ab hac vita,
Angelorum est audita
In cœlis harmonia.
Nunc in choro angelorum
Adstans, decus confessorum,
Sume vota servulorum,
Detur indulgentia.

n). — *Missale Bisuntinum*, ms. du xv^e s., à Besançon (Dreves, X, 256). Imitation de la prose de Noël, écrite au xii^e siècle par S. Bernard.

1. Lætabundus
Exsultet fidelis chorus.
Alleluia.
Gratuletur
Ad sancti Martini laudes
Et præconia.

2. Pauperi compatiens,
Adhuc catechuminus,
Miseretur,
Nudum palla vestiens,
Qua vestitum Dominus
Se fatetur.

3. Non protectus clipeo
Vult hostili cuneo
Obviare,¹
Signum crucis prævium
Assumens præsidium
Singularare.

4. Fontem sitit dogmatis,

Lavacro baptismatis
Renovatus
Delet idolatrias
Purgatque spurcitas
Et reatus.

5. Obstat crucis hostibus,
Imperat dæmonibus
Medetur languoribus,
Dans levamen.
Dum Deo sacrificat
Globus ignis indicat,
Quod eum purificat
Sacrum Flamen.

6. Hic fidem adstruit
Et quos mors tenuit,
Vitæ precibus restituit.
Cives angelici
Laude multiplici
Defuncto plaudunt pontifici.

1. « Cæsari dixit: Christi ego miles sum, pugnare mihi non licet. Indignatus Julianus dixit quod non religionis gratia sed metu belli imminentis militiæ renuntiaret. Cui Martinus intrepidus respondit: Si hoc ignaviæ non fidei adscribitur, crastina die ante aciem inermis adstabo et in nomine Christi, signo

o). — *Prosarium Marchianense*,¹, ms. du xve s., à Douai (Dreves, X, 255).

1. Pulset astra vox sublimis,
Sublimari digna nimis
Occurrunt solemnia,
Quibus gaudet se Martinus
In Abrahamæ sacros sinus
Excipi cum gloria.
2. Seminavit hic non parca,
Quod fidelis patriarcha
Nunc metit in area;
Hic suave tulit iugum,
Et multarum ibi frugum
Possideret horrea.
3. Rectus corde, mente pronus,
Leve Christi tulit onus
Ab adolescentia;
Spernit miles Christi munus
Nec tribuni vult tribunus
Patris tribunalia.
4. Pauper nudus et inanis,
Gelu tremens, Ambianis
Secus portæ limina,
Immo Christus hujus vtri
Veste jactat se vestiri
Manu catechumina.
5. Quod Salvator fecit prius,
Hoc et iste per illius
Nomen fecit postea;
Quos tenebant mortis portæ,
Revocavit tres a morte,
Sicut Christus antea.
6. In ærumnis, dies omnis
Fuit illi nox insomnis
Et fatiscens palpebra;
Utens cibo nunquam sibi
Satisfecit usus cibi
Potusve illecebra.
7. Tremebunda tandem febris²
Vexat eum, ipse crebris
Letaniis æthera,
Nec admittit sibi tamen
Vel substerni vile stramen
Vel mutari latera.
8. Nec opertum cilicinis
Cineremque fœdat cinis
Aut vestis serigera,
Sed mutatur super claro
Lacte candens ejus caro
Eadem et altera.
9. Gloriosi compos finis
Manibus se resupinis
Vertens versus æthera³:
Sic nos, inquit, decet mori.
Mox cœlestes adstant chori
In ejus obsequiis,
10. Quos beatus Severinus
Stupens auscultat eminus
Jubilantes alleluia.

crucis non clypeo protectus aut galea, hostium cuneos penetrabo securus. Unde custodiri jubetur ut inermis, ut dixerat, barbaris objiceretur. Sed, die sequenti, hostes legationem miserunt, sua omnia seque dantes » (*Leg. aur.*)

1. Marchiennes (Nord).

2. « Qui cum postea ad Candacensem vicum suæ diocesis in gravem febrim incidisset, assidua Deum oratione precabatur ut se ex illo mortali carcere liberaret » (5^e leçon).

3. « Cum cum in illa vehementi febre supinum orantem viderent discipuli, suppliciter ab eo petierunt ut, converso corpore, tantisper, dum remitteret morbi vis, pronus conquiesceret. Quibus Martinus : Sinite me, inquit, colum potius quam terram aspicere, ut suo iam itinere iturus ad Dominum spiritus dirigatur » (6^e leçon).

p). — *Graduale*, ms. du xv^e s., à Reims (Dreves, X, 254).

- | | |
|--|--|
| 1. Lætabundi jubilemus Omnes unanimiter Et Martinum collaudemus Hac die solemniter. | Horum sic spes fit inanis. |
| 2. Qui primæva sub ætate Scriptus ad militiam, Ceteros humilitate Præcurrens ad gratiam. | 7. Flamma sanum dum comburit, Vento ducta domum urit, Sed crucis signaculo, Quamvis contra venti flatus, Hanc retorquet vir beatus, Admirante populo. |
| 3. Solulares detrahebat, Servi sui servieus Et detractos extergebat, Præceptor obediens. | 8. Sic defensum paganorum Fatum sternit angelorum Martinus auxilio. Tetradius baptizatur, Dum ipsius liberatur Servus a dæmonio. |
| 4. Qui nondum lotus Fonte sacri baptismatis, Evaginans gladium, Deo devotus, Viro miræ paupertatis Partitus est pallium. | 9. Vir leprosus emundatur Martini per osculum, Paralyticus curatur Per crucis signaculum. |
| 5. Verum sanctæ Trinitatis Se cultorem indicat ¹ Qui defunctos in peccatis Tres viros vivificat. Latronem colit sepultum Rustica religio, Donec removet hunc cultum Sepulti confessio. | 10. Dæmon Christo conformatus, Auro, gemmis coronatus, Veste nitens regia, Christum esse se mentitur, Sed Martino comperitur Dæmonis astutia ² . |
| 6. Pinus, dæmoni dicata, Errore pessimo Gentilium celebrata, Dum cæditur a paganis, Signum crucis dat Martinus Quo quasi funibus Retructa ruit pinus ; | 11. O virum vere beatum Qui nec visam timuit Sibi mortem, Nec se dixit fatigatum Sed in Deo posuit Suam sortem. |
| | 12. Christum ergo deprecemur Ut per hæc solemnia Cum Martino gloriemur In cœlesti patria. |

1. « Sanctæ Trinitatis fidem Martinus confessus est » (1 *rép. de matin.*).

2. « Quadam vice, dyabolus in forma regis purpura et dyademate et aureis caligis ornatus, sereno ore lætaque facie sibi apparuit; cumque diu ambo tacuissent: Agnosce, inquit, Martine, quem colis; Christus ego sum; descensus ad terras, prius me tibi manifestare volui. Ad hoc cum adhuc Martinus admirans taceret, rursus ait: Martine, cur dubitas credere, cum me videas? Christus ego sum. Tunc ille, a Spiritu Sancto doctus, ait: Dominus Jesus Christus non se purpuratum, inquit, et dyademate renitentem venturum esse prædixit; ego Christum nisi in eo habitu et forma qua passus est, nisi crucis stigmata præferentem venisse non credam. Ad hanc vocem ille disparuit et totam cellam fetore complevit » (*Leg. aur.*).

q). — *Missel de S. Pierre de Moissac*, ms. du xv^e s., à Toulouse (Dreves, X, 258).

1. Voce clara, plebs, exsulta,
Manet enim tibi multa
Gaudendi materia ;
De Martino, Deo grato,
De præclaro, de beato
Geruntur solemnia.
2. Si gaudemus, non est mirum,
Tantum prædicantes virum,
Virum apostolicum ;
Pium inter militares,
Sanctum inter sæculares,
In terris angelicum.
3. Ortum duxit non de vili
Patre, licet de gentili ;
Natus in Sibarìa ¹,
Hic natalis est Martini,
Sed alendum hunc Ticini
Recepit Italia.
4. Puerilis in hoc ætas
Nam matura transit metas
Incuntis pueri,
Sordescente sibi vita
Sæculari, eremita
Puer optat fieri.
5. Quod est Dei, totum sequens,
Fide plenus agit frequens
Circa monasteria,
Quidquid docet servum Dei,
Nec obsistit in hoc ei
Coacta militia.
6. Servus Dei non protervit
Sed vicissim servò servit,
Reddit et obsequia,
Quam decenter, quam honeste
Christum tegit illa veste
Pauperis dimidia ².
7. Dei spiritu repletus,
Docet quod non causa metus
Miles esse fugiat ;
Christum solum dum secutus
Factus inter hostes tutus,
Hostes reconciliat.
8. Laus Martini non est torta
Nec ex causis non est orta
Levibus aut frivolis ;
Sed censetur crebris signis,
Sicut probat globus ignis,
Esse par apostolis.
9. Annon martyr est Martinus,
Cui reflexa parcens pinus
In hostes revolvitur ? ³
Præsul, gemma confessorum,
Suscitator mortuorum
Trium esse dicitur.
10. Cujus vita fuit pura
Statione jam secura
Inter choros virginum,
Deo dante, Deo duce,
Ipsum in præclara luce
Contemplatur Dominum.
11. Ergo nostro nos in fine
Servos tuos, o Martine,
Christo sic concilia,
Mole carnis ut exutos
Nos ab hoste ducat tutos
Ad æterna gaudia.

1. « Martinus, Sibarie in Pannonia natus » (4^e leçon).

2. « Qui cum nihil haberet præter arma et vestimentum quo tegebatur, Ambiani, pauperi ac nudo ab eo petenti ut Christi nomine sibi elemosynam tribueret, partem chlamydis dedit. Cui sequenti nocte Christus, dimidiata illa veste indutus, apparuit, hanc mittens vocem : Martinus catechumenus hac me veste contexit » (4^e leçon).

3. « Cum in quodam loco templum antiquissimum diruisset et arborem pini dyabolo dedicatam vellet excidere, obsistentibus rusticis et gentibus, unus eorum dixit : Si de Deo tuo fiduciam habes, nos hanc arborem succidemus et

r). — *Missale S. Martini Turonen.*, ms. du xv^e s., à Tours (Dreves, X, 253).

- | | |
|---|--|
| 1. Miles miræ probitatis, Martinus, lux sanctitatis, Sacerdotum gloria, Armis cessit vanitatis, Tenens fidem Trinitatis Sanctus ab infantia t. | 3. Innotescis toti mundo, Qui jam regnas corde mundo, In Dei præsentia, Nunc devote supplicanti Choro, pro te jucundanti, Largire subsidia. |
| 2. Regularis, militaris, Præsularis, singularis Vitæ fulgens gratia, Tibi caris dum precaris, Expers paris comprobarris Conferre remedia. | 4. Ut qui tibi sunt subvecti, Per te tute sint protecti Ab hostis astutia, Sed et sursum sint subvecti Et cum sanctis sint refecti Superna lætitia. |

s). — *Miss. S. Mart. Turonen.*, xv^e s. (Dreves, X, 253).

- | | |
|---|---|
| 1. Hodiernæ lux diei Celebris in servi Dei Agitur memoria ; Hic Martinus, vir insignis, Præclaris effulget signis, Magnus in Ecclesia. | Largitatis præmia. |
| 2. Magnus nondum baptizatus Est a Christo demonstratus Angelis in patria ; Nam in mundo quem vestivit Referentem hunc audivit De veste præconia. | 4. Floret virtus in Martino, Signo vastat chaos trino Fides nunquam dubia ; Fidem sibi scutum ponit, Dum in hostes se imponit Martini militia. |
| 3. Illic vestitum se commendat, Ut commendans nos accendat Christus ad similia ; Laudat opus largitatis, Quod largitur digna gratis | 5. Miles primum, eremita Post meritis est et vita Monachorum gloria ; Præsul digne factus tandem Vicem sumptos ad eandem Sua servet gratia. |
| | 6. Ipse pastores et gregem Prece reddat apud regem Securos de venia. |

t) — *Ibid.* (X, 253).

1. Jucundemur hodie, fidelis cœtus, Alleluia.
Coronatur in cœlis Martinus lætus cum gloria.

tu eam suscipe et si tecum est Deus tuus, ut dicis, evades. Quo annuente, succisæ arbori et jam versus cum ibidem ligatum cadenti signum crucis opposuit et in aliam partem rediens, rusticos qui in tuto loco erant fere oppressit; qui, viso miraculo, ad fidem conversi sunt » (*Leg. aur.*).

4. « Ab infantia divinitus inspiratus, cum esset annorum duodecim, invitis parentibus ad ecclesiam fugit et catechumenum se fieri postulavit » (*Leg. aur.*).

2. Præsul, gemma præsulis.
Cunctis clara populis,
Illustratur;
Sanctitatis titulis,
Virtutum miraculis
Decoratur.
3. Pro rege cœlestium
Pauper beneficium
Deprecatur;
Egeno dimidium
A Martino pallium
Erogatur.
4. Arbor celsa labitur,
Pars adversa premitur,
Suffocatur.
Martinus non tangitur,
A Christo protegitur
Et salvatur.
5. Per ejus suffragia.
Febres, elephantia,
Languores, dæmonia.
Propulsantur.
Afflictis solatia,
Pressis patrocinia,
Defunctis subsidia
Vitæ dantur.
6. Hujus insignia
Laudis præconia
Per totum mundum fulgentia.
Nos ad cœlestia
Perducat gaudia
Dei Filii clementia.

u) Missel de S. Martin de Tours, ms. du xv^e s., à Tours (Drèves, X, 261).

In reversione S. Martini.

1. Læta dies et votiva,
Dies festa, dies nova,
Nova refert gaudia;
Exsulemus et lætemur,
In hac die gloriemur,
Concrepet melodia.

2. Mens jubilet medullata
Vox resultat modulata,

- Martinus revertitur;
Laus erumpat libera
Vivæ vocis opera,
Martinus excipitur.
3. Vi bellorum abierat,
Deportatus extiterat,
Tota luget regio;
Quo tardente, crescit luctus,
Mœror cleri, gravis quæstus

Corporis exsilio.

4. E diverso plausu miro
Exsultavit hoc thesauro
Urbs Antisiodora.
Cedunt arma, pax redditur,
Margarita repositur ;
Præsul urbis renuit.
5. Turo regem interpellat,
Reddi gemmam ut compellat,
Petisse nil profuit.
Spe frustrati sic redeunt ;
Spe fulti, Christum adeunt :
Adsis nobis cœlitus.
6. Audi preces, suspiria ;
Te Martini memoria
Nostri tangant gemitus.
Mi dilecte, revertere ;
O Martine, revertere,
Propera velocius.
7. Sic exclamant nec incassum,
Adest potens dicens ; Assum,
Comes Ingelgerius.
Vadam ipse, et reducam
Sacrae domus hujus arcam.

It Antislodorum 1.

8. Dum festinat, clerus orat,
Plebs jejunit et deplorat :
Veni, pater pauperum.
Comes instat reddant corpus,
Datur, ferunt gratum opus,
Deducunt cum laudibus.
9. Intrat pastor provinciam,
Grex mox sentit præsentiam
Mirandis virtutibus.
Martino repatriante,
Dextra, læva, post et ante
Morbus cedit gratiæ.
10. Plantæ virent, vernant flore,
Fugit hiems præ dulcore
Revertentis gloriæ.
Obviam pergil civitas,
Plaudit, gaudet omnis ætas,
Grandis est lætitiæ.
11. Repausat hic arca sancti,
Referta manna cœlesti,
Martini præsentia.
Quod cupivi, jam video ;

1. « Lorsque les Normands-Danois entrèrent en France, ils ravagèrent l'abbaye de Marmoutier, que Martin avait fondée, tuèrent la plupart des moines ; et comme ils se disposaient à marcher sur Tours, le vénérable Hébern, abbé de Marmoutier, accompagné des vingt-quatre moines qui lui restaient et de douze chanoines Tourangeaux, transporta le corps du saint à Orléans, et de là à Auxerre. Il demeura trente ans dans cette dernière ville et y fit des miracles continuel... »

« Quand la France redevint paisible, le clergé de Tours redemanda les reliques de saint Martin, que l'évêque Aumar refusa de rendre... Les Tourangeaux s'adressèrent au roi Charles le Gros, qui ne les écouta point et les laissa vider seuls leur querelle. Cette conduite d'hérétique affligea Ingelger, comte de Gàtinais. Ce seigneur se chargea de la cause du clergé de Tours ; il entra dans Auxerre à la tête d'une armée de six mille hommes, assiégea l'église de Saint-Germain et redemanda le corps de saint Martin d'un ton qui ne permettait plus de le refuser.

« On ordonna aussitôt la translation des saintes reliques. Les évêques de Troyes et d'Autun se rendirent à Auxerre pour la cérémonie du départ. Après une messe célébrée en grande solennité par l'évêque Auxerrois, Ingelger, comte de Gàtinais, et Abnar, comte d'Auxerre, prirent le saint corps sur leurs épaules. La marche fut partout une marche de triomphe. L'archevêque de Tours, l'évêque du Mans, l'évêque d'Angers et plusieurs autres prélats vinrent au devant du saint avec leur clergé et leur peuple. C'étaient là les grandes fêtes de la France d'alors.

« Le corps de saint Martin fut reçu à Tours le 13 décembre de l'année 887 » (Gollin de Plancy, *Dictionn. critiq. des reliques*, II, 183).

· Quod speravi, jam teneo,
Martinum in gloria.
12. Hæc est aula prædilecta,
Gemma fulgens, margarita,

Revirent hæc atria.
Nos in lecto cum dilecto
Quiescamus et in alto
Sonet evangelium.

v) *Missale Redonen.*, ms. du xv^e s., à Paris (Dreves, VIII, 187):

1. Quam pie sit recolendus,
Quanta laude prosequendus
Martinus in sæcula,
Turonensis Gregorius
Quæ scripsit et Sulpitius
Testantur miracula.
2. Mundo prius militavit,
Cui mox renuntiavit
Fitque pater monachorum;
Demum invitus trahitur,
Rapitur et efficitur
Episcopus Turonorum ¹.
3. Quos bonos novit, dilexit,
Quos malos pie correxit,
Nullum cito judicans;
Adversantes sibi fovit,
Nec a statu suo movit,
A se nullum abdicans.
4. Ab ipsius infantia
Crevit misericordia
Cum eo, quod hinc patuit,
Quod de pallio partito
Cum paupere Christum cito
Tectum videre meruit.
5. Arbori fani casuræ
Opposuit se secure,
Quæ cecidit e converso;
Quasi conflictum indixit
Flammæ, vento dum restrinxit
Incendium igne verso ².
6. Aliud fanum prostravit

1. « Cum plebs Turonica episcopo careret, ipsum plurimum renitentem sibi ordinari petiit » (*Leg. aur.*).

2. « Quum in quodam fano ignem misisset, in domo præxima adhærente, agente vento, flamma efferebatur. Tunc Martinus, super tectum domus ascendens, obvium se flammis advenientibus inseruit. Mox contra vim venti flamma retorquetur, ut conflictus quidam compugnantium inter se elementorum videretur » (*Leg. aur.*).

- In quo quemdam suscitavit,
Quem plebs martyrem credebat,
Qui palam fuit testatus
Quod ut fur fuit necatus
Nec cum sanctis quiescebat ¹.
7. Hunc dum quidam appeteret
Gladio, ut occideret,
Divino nutu corruit ;
Alter dum ferrum vibraret,
Ut Martinum morti daret,
Ferrum non comparuit.
8. Turbam defunctum ferentem
Æstimans ritus nolentem
Invitam stare compulit,
Sed cognita veritate,
Vir affluens pietate
Impedimentum sustulit ².
9. Nunc terrore, nunc fœtore
Nunc sub atroci colore
Satan ipsum molestavit,
Sed vir sanctus signo crucis
Et oratione trucidis
Hortis artes confutavit.
10. Quem Satan præcipitavit,
Pia Virgo visitavit.
Cum sanctorum agmine,
Costas fractas solidavit
Linitas, quod apportavit
In ampulla, unguine.
11. Maximum navem regentem
Ut secum ire nolentem
Fluvius absorbit,
Quem ab eo evocatum
Et proficisci paratum
Mox sanum restituit ³.

1. « Cum quidam sub nomine martiris coleretur et a Martino nil de ejus vita vel merito inveniri posset, quadam die super sepulchrum stans, oravit Dominum ut quis esset vel cujus meriti indicaret. Conversus ad lævam, vidit umbram nigerrimam stare, qui a Martino adjuratus dixit se latronem fuisse et ob scelus percussum esse. Continuo igitur Martinus altare destrui præcepit » (*Leg. aur.*).

2. Lecoy de la Marche. p. 287.

3. « Navis quædam cum periclitaretur, quidam negociator, necdum christianus, exclamavit : Deus Martini, eripe nos et statim tranquillitas magna successit » (*Leg. aur.*).

12. Deus, qui es mirabilis
In sanctis et laudabilis,
Tuam nobis da gratiam,
Per quam mala declinantes
Et quæ bona sunt sectantes,
Mereamur gloriam.

x) *Missale S. Martini de Campis*, ms. de 1408, à Paris; *Miss. Cluniacen.*, imprimé à Paris en 1550 (Dreves, VIII, 188) :

- | | |
|--|---|
| 1. Regem regum collaudemus, Cujus regis recensemus Militis solemnia ; Est rex regum, rex divinus, Ejus miles est Martinus, Militans in gloria. | 6. Hic de jure meritorum Non unius sed multorum Vivit in letitia, Dato nobis exemplari, Nos cum turba militari Invitat ad præmia. |
| 2. Hic in mundo militavit, Sed a mundo transmigravit Ad cœli palatia ¹ ; Ut se Christo præsentaret Et sub eo militaret In cœlesti curia. | 7. O quam summæ pietatis Et quam miræ caritatis, Qui cum manu largitatis Erogabat omnia ! Pauper nudus adest testis, Immo Christus rex cœlestis, Quem Martinus parte vestis Palliavit media. |
| 3. Duplex honor, duplex status Fuit illi præsulatus, Simul et militia : Vivo corde, mundo victu Fuit miles in conflictu, Præsul in Ecclesia. | 8. O quam firmum se probavit, Qui non mori formidavit Nec vivere recusavit ² ! Promptus ad obsequia, Felix morte, felix vita, Vita felix fuit ita, Quod, dum vixit, inaudita Fecit mirabilia. |
| 4. Inter sordes mundi situs Nulla tamen irretitus Fuit immunditia, Sed se mundum custodivit Et in mundo se munivit Contra mundi vitia. | 9. Artus febre fatiscentes, Moribundi et languentes Sunt saluti Restituti Per ejus suffragia. Tres defuncti suscitati Et ad vitam revocati Nos excitant |
| 5. Fide firma loricatedus ³ , Spe coronæ galeatus, Caritate prævia, Motus carnis debellavit Et omnino conculcavit Luxum cum superbia. | |

1. « Ad cœli palatium » (Dreves, XXIII, 288).

2. « Nos autem qui dei sumus, sobrii simus, induti loricedam fidei et charitatis et galeam spem salutis » (S. Paul., *1 ad Thessal.*, V, 8).

3. « O beatum virum, Martinum antistitem, qui nec mori timuit nec vivere recusavit » (3^e rép. de matin.).

Et invitant

Ad credendum talia.

10. O Martine, præsul bone,
Pastor noster et patrone,
Ora pro hac concione,
Ut in cœli regione

y) *Ibidem* (Dreves, VIII, 189) :

1. Vernat gemma ¹
Martinus, minister bonus,
Alleluia.
Pastor mitis
Nec regis recusans onus
Prece pia.
2. Turonis præsidio
Ejus et consilio
Fuit tuta.
Trinitatis incola,
Præsul fregit idola
Fœderata.
3. Spe firmatus constitit,
Signo crucis restitit
Arbor lapsa.
Hic partitus chlamydem
Angularem lapidem
Textit illa.
4. Quod Martinus jusserat,

Tecum sit in gloria.

Præsens, Christe, creatura
Te deposcit mente pura,
Ut, dum vivit, sit segura
Et post mortem des futura
Perfrui lætitia.

- Mergus aquas liquerat;
Petans sicca ².
Quos mors alligaverat,
Præsul suscitaverat
Prece fusa.
5. Vocavit per spiritum
Deus civem inclitum
Spes cognovit obitum
Præmunita.
Nocte præsul media
Petiit cœlestia
Et vox per sublimia
Est audita :
 6. Martino justior
Nec fide sanctior
Nec par exstitit nec melior,
Qui vitro purior,
Lacte candidior,
Cunctis floruit lucidior.

z) Missels de Saint-Martin-des-Champs (1408), de Marmoutiers et de Cluny (1550). (Dreves, VIII, 190.)

In translatione S. Martini.

1. Ad Martini titulum
In vocalem modulum
Prodeat devotio.
2. Fidei signaculum
Fulgeat ad oculum
Operis indicio.
Præsul, gemma præsulum,
Culpæ fit piaculum,
Vitæ reformatio.
3. Natus de gentilibus,
Miles de militibus,
De tribuno militum,
Vitæ virtus inclitæ
Monachum in milite
Exhibet emeritum.
4. Pallium cum gladio
Brumæ scindit medio,
Ambianis Dominum
Tectum videt pallio

1. « Martinus episcopus migravit a sæculo, vivit in Christo gemma sacerdotum » (8^e rép. de matin.). — La pierre verte est l'émeraude.

2. Voir sur le *plongeon*, le *martin-pêcheur* et l'*alcyon*, Lecoy de la Marche, p. 328.

- Palli dimidio ;
Tectus in vicario
Laudat catechuminum
Christus ore proprio.
5. Baptizatur,
Ordinatur.
Ad levitæ
Gradum vitæ
Meritis Hilarius 1
Hunc invitat
Sed hoc vitat
Nam laboris
Quam honoris
Onus ei gratius.
6. Baptizandum catechizat,
Sed perventum non baptizat,
Dum abest per triduum,
Redit, plorat, gemit, orat,
Prece fusa mors confusa
Vitæ reddit mortuum 2.
7. Importune servus unus
Sibi fune fecit funus,
Martinum turba flagitat,

- Martinus illum suscitatur 3.
Tantis signis vir insignis
In pastorem ad amorem
Cleri, plebis eligitur,
Fugit, invitatus rapitur.
8. Quidam dictus est Defensor 4,
Personarum extra mensor,
Forma vilem et exilem
Hunc indignum adstruit.
Lector abest, causa moræ
Puer legit pro lectore
Et perversum hunc ex ore
Hunc per versum destruit.
9. Tu destructor Defensoris,
A flagello destructoris
Nos defendas
Et impendas
Gratiæ solatia.
Tanti patris assecuti
Patronatum simul tui
Ut saluti
Restituti
Lætetur in gloria.

aa) Missel de Marmoutiers, imprimé en 1508 (Dreyes, VIII, 190) :

- In transitu S. Martini.*
1. Jucundemur et lætemur
Et in laude gloriemur
Gloriosi præsulis,
Cujus digna fuit vita,
Cujus mors est insignita
2. Illic Martinus, Christo teste,
Christum texit sua veste
Adhuc catechuminus;
Mundi quidem miles erat,
Sed a mundo, si quis quærat,
Signis et miraculis.

1. « Decem et octo annos cum haberet, baptizatus est. Quare, relicta militari vita, ad Hilarium, Pictaviensem episcopum, se contulit, a quo in acolythorum numerum redactus est » (5^o *lec.*).

2. « Juxta Pictavium monasterium ordinavit, ubi, cum quendam adhuc catechumenum haberet, parumper a monasterio discedens et rediens reperit eum sine baptismo defunctum. Quom in cellam ducens et super corpus ejus se prosternens, ipsum sua oratione ad vitam pristinam revocavit » (*Leg. aur.*).

3. « Alium insuper, qui laqueo vitam sinierat, vitæ restituit » (*Ibid.*).

4. « Cum plebs Turonica episcopo careret, ipsum plurimum renitentem sibi ordinari petiit. Quidam autem ex episcopis qui convenerant, eo quod deformis esset habitu et vultu despectabilis, resistebant. Inter quos præcipuus fuit quidam nomine Defensor. Sed cum lector tunc deesset, quidam, accepto psalterio, primum quem invenit psalmum legit, ubi versus hic erat : Ex ore infantium et lactentium, Deus, perfecisti laudem, ut destruas inimicum et defensorem. Et sic ille Defensor est ab omnibus confutatus » (*Leg. aur.*).

Mundus nihilominus.

3. Dives annis, dives cultu,
Tandem veste, vita, vultu
Pauperis induitur ;
Monachus sit et abjectus,
Sed nec mora, cum electus
Monachis præficitur.
4. Ab angelo librum dari
Gaudet, dum vult celebrari
Missam ab Hilario ;
Ægri currunt et curantur,
Tres defuncti suscitantur
De mortis supplicio.
5. Jam virtute meritorum
Archipræsul Turonorum
Martinus eligitur ;
Pastor pascit, servat gregem
Ut vivendi docet legem,
Hæresis confunditur.
6. Dum offerret sacra digne,
Viso super caput igne,
Miratur Ecclesia ;
Dant honorem sanctitati
Torques cœlitus allati,

Ne sint nuda brachia.

7. Finem profert hic propinquum,
Condatensem adit vicum ¹,
Ibi parat clericos ;
Mergis imperat potenter ²,
Sic fugarat hic frequenter
Spiritus maleficos.
8. Inter manus tandem fratrum
Valedicens more patrum
Ponitur cilicio ³ ;
Diabolum prope videt,
Sed vir sanctus hunc irridet ⁴,
Securus de præmio.
9. Angelorum sonat melos,
Dum Martinus intrat cœlos ;
Severinus audit cantum,
Clerus stupet, quare tantum
Dormitat Ambrosius ⁵.
10. Insistentes tuæ laudi
Nunc, Martine pater, audi
Tuos servos, serve Dei,
Res et summa nostræ spei
Fac sit Dei Filius.

1. « In illa dyœcesi (Candacensi) aliquandiu commoratus, viribus corporis cœpit destitui » (*Leg. aur.*).

2. « Interea Candacensem dyœcesim, causa sedandæ discordiæ, visitavit ; pergens vero vidit mergos ¹ in flumine piscibus insidiantes et quosque capientes : Forma, inquit, hæc daemonum est, insidiantur incautis, capiunt nescientes, captos devorant, saturari nequeunt devorantes. Imperat igitur ut, relicto gurgite, desertas peterent regiones statimque, grege facto, montes silvasque petierunt » (*Leg. aur.*).

3. « Cum aliquamdiu molestia febrium teneretur et a discipulis rogaretur ut in lectulo suo, ubi in cilicio et cinere decumbebat, stramentum aliquod pareretur : Non decet, inquit, filii, christianum nisi in cilicio et cinere mori » (*Leg. aur.*).

4. « Et hæc dicens, vidit dyabolum assistere. Quid hic, inquit, adstas, cruenta bestia ? Nihil in me funestum reperies » (*Ibid.*).

5. « Eo quoque die, S. Ambrosius, Mediolanensis episcopus, missam celebrans super altare, inter prophetiam et epistolam obdormivit et cum nullus eum excitare præsumeret et subdiaconus nisi ipso jubente epistolam non auderet legere, transactis duarum vel trium horarum spatiis, excitaverunt eum, dicentes : Jam hora præteriiit et populus valde lassus expectat, jubeat dominus noster ut clericus epistolam legat. Ad quos ille : Nolite turbari, frater enim meus Martinus ad Deum migravit et ego funeri ejus interfui et obsequium

1. Plongeon, martin-pêcheur. « Oiseau qui se trouve sur la mer et sur les rivières. Les Latin l'appeloient *mergus*. Il y en a de plusieurs sortes, de petits, de grands, de rivière, de mer » (Furetière).

bb) Prosa de S. Martino, publiée par Dom Ruinart dans son édition de Grégoire de Tours, d'après un manuscrit de S. Victor de Paris ; il la dit « ex vetustis missalibus excerpta »¹.

1. Sacerdotem Christi Martinum. Alleluia.
2. Cuncta per orbem canat Ecclesia pacis catholicæ
Atque illius nomen omnis hæreticus fugiat pavidus².
3. Pannonia lætetur, genitrix talis filii ;
Italia exsultet, alitrix³ tanti juvenis.
4. Et Galliæ trina divisio sacro certet litigio, cujus esse debeat
præsul ;
Sed pariter habere se patrem omnes gaudeant, Turonici⁴ soli ejus
corpus foveant.
5. Hinc⁵ Francorum atque Germaniæ plebs omnis plaudat,
Quibus videndum inspexit⁶ Dominum in sua veste.
6. Hic celebris est Ægypti partibus⁷, Græciæ quoque cunctis sapien-
tibus,
Qui impares se Martini meritis sentiunt atque ejus medicamini.
7. Nam febres sedat, dæmonesque fugat ; paralytica membra glutinat.
Et mortuorum sua prece trium reddit corpora vitæ pristinæ.
8. Illic ritus sacrilegos destruit et ad Christi gloriam 'dat ignibus idola.
Hic nudis mysteria brachiis conficiens præditus est cœlesti lumine.
9. Illic oculis ac manibus in cœlum est⁸ totis viribus suspensus, ter-
rena cuncta respuit.
Ejus ovi nunquam Christus absuit, sive justitiæ vel quidquid ad ve-
ram vitam pertinet.
10. Igitur te cuncti poscimus, o Martine, ut qui multa mira hic osten-
disti,
Etiam de cœlo gratiam Christi nobis supplicatu tuo semper in-
fundas.

cc) Prose, composée au XII^e siècle par Adam de S. Victor. Elle a été publiée par Migne, t. CXCVI de sa *Patrologie* ; par Ch. Barthélemy, dans son *Rational*, t. III, p. 572 ; par Fl. Clément, dans ses

præbui, sed ultimam responsionem vobis excitantibus explere non valui. Tunc illi diem ex hora notantes invenerunt sanctum Martinum tunc migrasse ad cœlum » (*Leg. aur.*).

1. « C'est un des plus anciens types que l'on connaisse. Elle est attribuée par deux manuscrits de Saint-Gall et d'Einsiedeln au moine Notker, qui mit à la mode, au IX^e siècle, cette nouvelle espèce de chants sacrés. Elle n'est encore ni syllabique ni rythmée » (Lecoy de la Marche, pp. 563, 639). M. Legg l'a publiée dans son édition du *Missale Westmonasterien.*, t. II, p. 997 ; son texte est peut-être le meilleur, surtout pour les coupures des strophes.

2. *Pallidus*. — 3. *Alitrix*. — 4. *Turoni*.

5. *Huic*. — 6. *Inverit*. — 7. *Patribus*. — 8. *Et*.

Carmina, p. 510, et par Léon Gautier, dans ses *Œuvres poétiques d'Adam de S. Victor*, t. II, p. 311.

1. Gaude, Sion, quæ diem recolis
Qua Martinus, compar apostolis,
Mundum vincens, junctus cœlicolis,
Coronatur.
2. Hic Martinus, pauper et modicus,
Servus prudens, fidelis villicus,
Cœlo dives, civis angelicus,
Sublimatur.
3. Hic Martinus, jam catechuminus,
Nudum vestit et nocte protinus
In sequenti, hac veste Dominus
Est indutus.
4. Hic Martinus, spernens militiam,
Inimicis inermis obviam
Ire parat, baptismi gratiam
Assecutus.
5. Hic Martinus, dum offert hostiam,
Intus ardet per Dei gratiam,
Supersedens apparet etiam
Globus ignis.
6. Hic Martinus, qui cœlum reserat,
Mari præest et terris imperat,
Morbos sanat et monstra superat,
Vir insignis.
7. Hic Martinus nec mori timuit
Nec vivendi laborem respuit,
Sicque Dei se totum tribuit
Voluntati.
8. Hic Martinus, qui nulli nocuit ;
Hic Martinus, qui cunctis profuit ¹ ;
Hic Martinus, qui trine placuit
Majestati.
9. Hic Martinus, cujus est obitus
Severino per visum cognitus,
Dum cœlestis canit exercitus
Dulce melos.
10. Hic Martinus, cujus Sulpitius
Vitam scribit, astat Ambrosius

1. Ces deux vers, mal orthographiés, sont inscrits sur les banderoles que tiennent deux anges, dans une miniature du livre d'Heures d'Etienne Chevalier, peinte par J. Fouquet (Lecoy de la Marche, p. 188).

**Sepulturæ, nil sibi conscius
Intrat cœlos.**

11. O Marline, pastor egregie,
O cœlestis consors militiæ,
Nos a lupi defendas rabie
Sævientis.
12. O Martine, fac nunc quod gesseras,
Deo preces pro nobis offeras ;
Esto memor quam nunquam deseras
Tuæ gentis.

VII.— ORAISON DE S. MARTIN.

« Une composition, attribuée à S. Martin, figure dans une série de prières adressées à Dieu par les Pères et les Docteurs, que dom Martène a tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Fleury datant du ix^e siècle et qu'on trouve aussi insérée parmi les offices des fêtes colligés par Alcuin. Elle est intitulée, dans ces deux recueils, *Oratio sancti Martini*. C'est une simple élévation de l'âme, un appel ardent et répété à la puissance divine, qui conviendrait assez bien à l'esprit du bienheureux évêque et à certaines circonstances de sa vie ; mais, en l'absence de toute indication précise et de mentions plus anciennes, nous ne pouvons former à ce sujet qu'une vague conjecture » (Lecoy de la Marche, p. 322). Je n'admets pas ce raisonnement : l'attribution à S. Martin est toute de tradition et cela suffirait, à défaut d'autre preuve ; mais, intrinsèquement, elle est parfaitement de son temps, comme on peut en juger par sa comparaison avec les formules liturgiques recueillies par Ed. Le Blant, qui ont survécu en partie dans le Rituel Romain ¹ et avec les monuments primitifs, entr'autres la patène de Podgoritza (Dalmatie) ² et les sarcophages de marbre de Rome et de la Gaule.

1. L'*Ordo commendationis animæ* contient, entre autres, ces supplications, qui rappellent la délivrance des trois jeunes Hébreux, de Susanne, de S. Pierre et de S. Paul ; il n'y manque que celle de Jonas : « Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti tres pueros de camino ignis ardentis et de manu regis iniqui. — Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Susannam de falso crimine. Amen. — Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Petrum et Paulum de carceribus. Amen. »

2. *Bull. d'arch. chrét.*, 1877, pp. 86 et suiv. Les inscriptions expliquent ainsi les sujets : *Tris pueri de egne cami(ni)*. — *Susana de falso crimine*. — *Diunan* (jejunans ?) (Jonas ?) *de ventre queli (celi) liberatus est*.

Voici cette prière :

Deus gloriæ, Deus qui unus et verus Deus, qui solus et justus es, Deus in quo omnia, per quem omnia facta sunt, exaudi me orantem, sicut exaudisti tres pueros de camino ignis ardentis; exaudi me orantem, sicut exaudisti Jonam de ventre ceti; exaudi me orantem, sicut exaudisti Susannam et liberasti eam de manu iniquorum testium; exaudi me orantem, sicut exaudisti Petrum in mari et Paulum in vinculis. Parce animæ meæ, parce factis meis, parce cunctis criminibus meis, qui regnas cum Patre et Filio in sæcula 1.

J'estime qu'il serait opportun de la vulgariser par l'imagerie. Elle pourrait, traduite en français, être mise au revers d'une image de S. Martin, et je proposerais même qu'on la fit enrichir d'une indulgence spéciale par le Souverain Pontife, au cas où les Tourangeaux jugeraient insuffisante celle de 40 jours que leur archevêque pourrait attacher à sa récitation.

VIII. — LA CHAPE DE S. MARTIN.

1. Le drapeau² aux trois couleurs, bleu, blanc, rouge, est vraiment le drapeau national de la France, car il réunit les gloires du passé et, à ce titre, a un caractère historique; on y voit, en effet, se succéder le premier étendard des Francs, qui fut la chape de S. Martin; puis la bannière particulière des Bourbons; enfin l'oriflamme de S. Denis³.

Le tricolore se retrouvait encore dans la livrée de la maison de France, et ce n'était pas sans une intention symbolique, car la Trinité reparaisait ici comme l'avait voulu Charles V dans les trois fleurs de lis de son blason⁴.

1. La copie de la fin ne doit pas être exacte, car elle reporte au S. Esprit une prière qui s'adresse, non pas à lui seul, mais à Dieu, c'est-à-dire aux trois personnes divines.

2. « L'histoire du drapeau ne pouvait manquer d'attirer l'attention... Nous trouvons maintenant dans l'une des galeries d'armures une suite reproduisant nos enseignes militaires, depuis la chape de S. Martin et l'oriflamme » (de Marsy, *la Collect. de décorat. milit. franc. du Musée d'artillerie*, p. 2).

3. « On a dit avec raison que saint Martin est le grand saint national de notre première race, saint Pierre celui de la seconde, saint Denis celui de la troisième. » (Lecoy de la Marche, p. 576.) Nous aurions ainsi l'origine des trois couleurs : *bleu*, pour saint Martin; *blanc*, pour saint Pierre, l'étendard guerrier du Saint Siège étant de cette couleur (*Œuvres*, III, 349); *rouge*, pour saint Denis.

4. L'analogie se trouve dans une miniature florentine du xiv^e siècle, où

Or les trois couleurs, d'après la mystique du moyen âge, se réfèrent au triple symbole des trois personnes divines, des trois vertus théologiques et des trois ordres de la nation.

Le *bleu*, couleur de la chape de S. Martin, symbolisait à la fois le *Père éternel*, qui habite le firmament d'azur; l'*Espérance*, qui aspire aux cieux, et le *Tiers*, qui, n'ayant pas d'indépendance par lui-même, vivait par les deux autres ordres dont il était le lien.

Le *blanc* exprime le Christ, vierge, né d'une vierge; la *Foi*, qui n'admet pas de tache et le *Clergé*, à cause du célibat.

Le *rouge* est l'emblème expressif du S. Esprit, qui est feu et amour; de la *Charité*, qui brûle et se consume pour le prochain; de la *Noblesse*, qui versa si vaillamment son sang sur les champs de bataille pour la défense de la patrie.

Cet ensemble d'idées est fort beau et donne à réfléchir, à une époque où les regards sont plutôt tournés vers la terre que vers l'idéal¹.

2. Jacques de Voragine, archevêque de Gênes, au XIII^e siècle, écrivait dans la *Legenda aurea* : « Cappam ejus (S. Martini), ut ait magister Johannes Beleth, reges Franciæ in præliis portare consueverunt, unde ipsius cappa custodes capellani dicebantur » (p. 749).

« trois fleurs de lis sont réunies en bouquet, l'une blanche, l'autre rouge, la troisième dorée » (*Bullet. hist. du Com. des trav. hist.*, 1896, p. 334).

1. Dans un discours, plus patriotique qu'ecclésiastique, prononcé dans l'église de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), à l'occasion de la fête du drapeau du 11^e de ligne et reproduit par le *Saint-Maixentais* du 15 mai 1897, M. Bleau, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a, faute de renseignements précis fournis par l'érudition, improvisé ce symbolisme, surtout littéraire et extra scientifique, « de notre drapeau national, du drapeau tricolore ». « Le nouvel étendard... se trouva donc ainsi composé : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs. Mais au reste, quelles que soient les origines historiques de notre drapeau, toujours est-il qu'il symbolise providentiellement la Religion même. Dans le bleu, en effet, je vois l'image du ciel, notre suprême et immortelle patrie; dans le blanc, je vois l'image de la sainteté et de la pureté de l'Évangile; et dans le rouge, je vois l'image de la croix sanglante de Jésus-Christ... C'est ainsi que les trois couleurs françaises nous rappellent symboliquement les plus hautes et les plus importantes vérités de la Religion. Laissez-moi vous rappeler aussi, Messieurs, que nos trois couleurs sont également celles de notre sympathique allié le peuple russe, disposées, il est vrai, dans un autre ordre que les nôtres; mais, qu'importe! par une heureuse coïncidence, ce sont les mêmes couleurs ». La belle chose que l'imagination pour un orateur! Quel avantage de pouvoir ainsi, en produisant plus d'effet peut-être, se dispenser d'étudier la question aux sources mêmes!

Il importe de justifier ces deux assertions et de les compléter par une troisième. La *chape* de S. Martin fut l'étendard porté dans les combats; l'endroit où se conservait la relique prit le nom de *chapelle*, et les prêtres qui veillaient à sa garde reçurent celui de *chapelains*. Écoutons à ce sujet le docte Du Cange dans son Glossaire, si utile aux travailleurs :

Capa S. Martini, qua scilicet S. Martinus corpus et caput tegebat, olim apud Francorum reges tanto in pretio habita ut inter præcipuas sanctorum reliquias asservaretur. Monachus Sangall., lib. I, *De Vita Caroli Magni* : « De pauperibus supradictis quemdam optimum dictatorem et scriptorum in capellam suam assumpsit, quo nomine Francorum reges propter capam S. Martini, quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, *sancta sua* appellare solebant ». Walafridus Strabo, *De reb. eccles.*, cap. 31 : « Dicti sunt primitus capellani a capa B. Martini, quam reges Francorum ob adiutorium victoriæ in præliis solebant secum habere ». Honorius, in *serm. de S. Martino* : « Hujus capa Francorum regibus ad bella euntibus pro signo ante ferebatur et per eam, hostibus victis, victoria potiebantur; unde et custodes illius capæ usque hodie *capellani* appellantur ». Idem, in *Gemma animæ*, cap. 128 : « *Capellani* a capa S. Martini appellati, quam reges Francorum in præliis semper habebant et eam deferentes *capellanos* dicebant ». Non solum igitur capam S. Martini in palatio, sed et in oratoriis castrensibus, quæ *ecclesiæ portatiles* dicuntur, Nicephoro Callist., lib. VII, cap. 46, asservabant atque adeo in præliis deferebant capellani. Ubi Sozomen., lib. I, cap. 8, de Constantino M. Ex his etiam perspicuum fit Græcos ævi recentioris *capæ* nomine appellasse sacras reliquias quas in expeditionibus bellicis et in ipsis præliis deferre solebant. Maurilius, lib. VII *Strateg.* Constantinopolitanos imperatores sanctorum reliquias in præliis extulisse auctor est etiam Theophylactus Simocatta, lib. IV, cap. 16.

Capella S. Martini brevior fuit capa ejusdem sancti, quam in palatio asservatam esse diximus et ad quam sacramenta præstabantur. Placitum Theodorici, reg. Franc., apud Mabillonium, *De re diplomat.*, pag. 740 : « Ut de novo denominatus aput se sua mano septima dies duos ante istas calendas julias in oratorio nostro super capella Domni Martini, ubi reliqua sacramenta percurrabant, hæc dibiret conjurare ». Placitum aliud Childeberti, apud eundem v. c., pag. 483 : « Sic ad ipso viro Grimoaldo fuit judecatum, ut sex homenis de Verno et sex de Latiniaco benefidens in oratorio suo seu capella sancti Marthini immemorate homenis hoc debirent conjurare ». Marculfus, lib. I, form. 38 : « Sed dum inter se intenderent, sic eisdem a proceribus nostris, in quantum inlustris vir ille comes palatii nostri testimoniavit, fuit judicatum et de quinque denominatis idem ille apud tres et alios tres sua mano septima tunc in palatio nostro super capellam Domni Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt,

debeant conjurare ». Quo loco quidam *capellam* dictam perperam putant pro *capella* in qua sanctorum reliquiæ conduntur : est enim brevior S. Martini *capa*, quam *roccum* S. Martini vocat Sangallensis, lib. II, cap. 27 : « Carolus habebat pellicium berbicinum, non multum amplioris pretii quam erat roccus ille S. Martini, quo pectus ambitus, nudis brachiis Deo sacrificium obtulisse astipulatione divina comprobatur ». Ubi tangit miraculum quod a Sev., *Dial.* 2 et a Fortunato, lib. III, *De Vita S. Martini* et lib. I, poemate 5, refertur; cum scilicet sanctus ille, sacra in ecclesia facturus, exuta tunica pauperem vestivit et bigerrica *veste brevi atque hispida* humeros contactus, cætera nudus, in templum perrexit. Unde in facti et miraculi quod inter missarum solemniam accidit memoriam, asservatam illam *bigerricam vestem* censuerim¹ inter cæteras divi reliquias, quam pallii seu *mantelli* appellatione vulgo donant nostri, nam pallii vice fuerunt olim *bigerricæ*², non manicatæ, uti extiterunt capæ. In veteri registro Cameræ comput., cui titulus *Dénombrement des Balliages d'Amiens et Doullens*, hæc legimus : « Les Estohiers d'Amiens doivent à l'Évesque, à la Saint-Martin d'hiver, une penne grant d'aigheaux, appelé le *Mantel S. Martin* ».

Capella postmodum appellata ædes ipsa in qua asservata est *capa* seu *capella* S. Martini intra palatii ambitum inædificata, in qua etiam præcipua sanctorum aliorum lipsana illata, unde ob ejusmodi reliquiarum reverentiam ædiculæ istæ *Sanctæ Capellæ* vulgo appellantur. Charta Caroli Simplicis, ex tabulario monasterii Compendiensi : « Notum igitur constat per omne nostri regni imperium et quocumque venerabile nomen beate virginis Walburgis celebratur, quoniam ibi de sanctis sui corporis reliquiis impetravimus pro ejus veneratione ac munimine suarum precum, et eas deferri fecimus ad Attiniacum palatium et capella constructa seu di-

1. L'opinion de Du Cange ne me semble pas probable, car la chape de S. Martin était *bleue* et non *rouge*. Il s'agit donc d'un vêtement différent de celui du miracle. M. Nobileau a fait observer que « la couleur bleue fut spéciale à la basilique pour les vêtements sacerdotaux jusqu'au xiii^e siècle, car le rit romain fut adopté en 1235 ».

2. « *Bigera, bigerriga, bigerrica, biherrica*. Papias ms : *Bigera, vestis ruffa, id est valua, que et bilis dicitur...* Alibi : *Bicerna, vestis fulva*. Gloss. Isid. : *Bigera vestis, gusa, villata...* *Bilis* autem apud Papiam dicitur pro *vilis*. *Bigerricam* enim vilioris pretii fuisse innuit Paulinus, lib. III *de Vita S. Martini* :

Tum vestem octava solidi vix parte coemptam

Nodosis textam festoso vellere filis

Ante pedes sancti stomachatus projicit ille.

Valua apud eundem Papiam idem sonat quod *vilosa*, ex gallico *velue*. Pro *gusa* legendum indubie *rufa*... Ex quibus conjicitur *bigeram* fuisse vestem rufam, villosam et vilem... Sulpitius Severus, *de Vita S. Martini*, lib. III, *dial.* 2, *bigerrigam* appellat que Papiæ *bigera* nuncupatur : « Artatus demum clericus necessitate compulsus jamque felle commoto, e proximis tabernis *bigerrigam vestem brevem atque hispidam, quinque comparatam argenteis, rapit atque ante S. Martini pedes iratus exponit* ». Fortun., lib. III, cap. 1, de eodem S. Martino : *Induitur sanctus hirsuta bigerrica palla* » (Du Cange).

cata sub ejusdem virginis memoria, in qua duodecim ecclesiastici ordinis viros statuimus, qui diu noctuque divina horis competentibus frequentent officia ».

Capellani primitus dicti qui capam seu capellam S. Martini, vel in regum palatiis asservabant, vel in præliis cum cæteris SS. reliquiis deferabant, uti supra observatum ex Walafrido Strabone et Honorio August., quibus consentanea scribit Durandus, in *Rationali*, lib. II, cap. 40¹.

Ferraris cite l'opinion de Barbosa, mais sans s'y arrêter :

Quare autem hæc loca sic Deo dicata et consecrata appellentur *capellæ* varii varia dicunt. Aliqui enim volunt capellam dictam esse a *cappa* S. Martini, quam reges Franciæ ad bella portabant et sub quodam tentorio servabatur, quod inde *capella* et inde *capellani* custodes illius dicebantur. Barbosa, *Juris ecclesiast. univ.*, lib. II, cap. 8, num. 19 (*Prompta bibliotheca canonica*, v^o *capella*).

3. M. Lecoy de la Marche, acceptant l'étymologie de *capella*, ajoute : « Les critiques modernes sont beaucoup moins d'accord sur la nature de cet objet sacré. Les uns veulent qu'il ait été un fragment du manteau fameux donné par le saint au pauvre d'Amiens; et, bien que l'on s'explique difficilement, à première vue, comment une des moitiés de ce manteau a pu être conservée pour la postérité, il est certain que l'importance toute particulière qui s'attachait à la chape, les honneurs extraordinaires qu'on lui rendait, justifient suffisamment cette opinion... Si l'on ne veut pas admettre que la chape fût un fragment de la chlamyde d'Amiens, il faut, du moins, y reconnaître un manteau porté par le saint à une époque quelconque et recueilli par ses disciples, puis offert sans doute, comme un présent inestimable, à Clovis ou à l'un de ses successeurs » (p. 460).

La question est pourtant bien simple, sous le rapport philologique. Il ne s'agit pas de la chlamyde ou du manteau du soldat², mais du pluvial ou chape du pontife. La chose est d'autant plus vrai-

1. « In plerisque locis sacerdotes capellani vocantur. Nam antiquitus reges Franciæ ad bella procedentes cappam beati Martini secum portabant, quæ sub quodam tentorio servabatur, quod ab ipsa capa dictum est *capella* et clerici, in quorum custodia ipsa capella erat, inde *capellani* dicebantur et consequenter ab illis ad cunctos sacerdotes nomen illud in quibusdam regionibus est transfusum » (*Gulielm. Durand.*).

2. A la cathédrale d'Auxerre, où, en 1271, existait « une relique assez considérable appelée *le manteau de S. Martin* », « le terme de *chlamyde* était employé pour désigner le même objet » (p. 463).

semblable que l'auteur énumère lui-même plusieurs « ornements sacrés conservés durant de longs siècles comme ayant appartenu au saint confesseur : une chape, donnée par les religieux de Marmoutier aux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers ; une mitre d'or ¹, brûlée à Tours par les Huguenots ; une chasuble, qui a été remarquée jadis par les bénédictins ; un anneau d'or, avec saphir blanc ², porté sur l'inventaire de Saint-Martin-des-Champs, en 1342 ; une étole, qui a passé de Worms à l'église d'Aschaffenburg. Cette dernière subsiste seule : elle se compose d'une bande d'étoffe bleuâtre, paraissant formée d'un tissu de lin et de soie, longue de trois mètres et large de sept centimètres ; sur sa longueur, d'un côté comme de l'autre, sont tracés neuf fois les mots suivants : IN NOMINE DOMINI ORA PRO ME ³. Il serait difficile de se prononcer sur l'authenticité de ces diverses reliques. Cependant il est bon d'observer, au sujet de celles qui étaient gardées à Tours, qu'un passage de Guibert de Gemblours signale, près du tombeau du saint, l'existence d'une espèce de cachette, contenant certains ornements pontificaux dont il se servait de son vivant : « Sacras vestes, quibus sacerdos magnus in diebus suis in celebratione sacramentorum utebatur, in loco secreto et paucis cognito, juxta mausoleum ejus scimus esse reconditas » (p. 464).

4. Du Cange s'exprime ainsi au sujet de la *bannière de S. Martin*, gardée à la collégiale de Tours, et que les comtes d'Anjou, protecteurs de cette église, portaient dans les combats où il s'agissait de défendre ses droits et aussi dans leurs revendications personnelles. Elle était alors tenue par le seigneur de Preuilly, qui la recevait des mains des moines ou chanoines.

Vexillum S. Martini illud fuit quod monasterii S. Martini Turonensis proprium erat et a comitibus Andegavensibus, tanquam loci istius advo-

1. Cette mitre était certainement apocryphe (*Œuvres*, III, 249), comme celle dite de S. Sylvestre, à Rome.

2. « Item, unam crucem de auro, cum crucifixo....; ex alia vero parte sunt iij zaffiri clari. Item, unum alium anulum grossum, cum uno grosso zaffiro claro, sine alio laborerio » (*Inv. du S. Siège*, 1295, n^{os} 427, 554). — « Le vingt sixiesme janvier (1636), M. Laplasse m'a laissé en dépost.... un chaton, où il y a un safir blanc » (*Journal de Sahuguel*).

3. Je ne crois pas à l'authenticité de l'étole, qu'il aurait été intéressant de reproduire en gravure. L'inscription est motivée par le nom même de l'étole, qui se disait anciennement *orarium*.

calis, in bellis monachorum et canonicorum deferri solebat. Ex quo enim Ingelgerius comes, defensor ecclesiæ S. Martini a monachis et canonicis constitutus est, quod exerte traditur in *Historia Andegavensium Consulum* et in *Chronica S. Martini*, Andegavenses comites ut *advocati* ejusdem monasterii signiferi fuere. *Advocatorum* enim peculiare id munus fuit. Atque hi quidem non in monasteriis duntaxat, sed et in privatis bellis illud efferebant. *Rituale S. Martini Turon.* : « De comite Andegaviæ. Ipse habet vexillum S. Martini, quoties vadit in bello, præterquam contra regem Franciæ, quod homines Castrinovi sequuntur, domino de Pruliaco illud ferente ». *Charta Philippi Aug.*, ann. 1181, pro confirmat. privileg. a Ludovico VII parente incolis Castri novi concessorum, in tabul. regio, scripio *Tours 2*, charta 2 : « Comes etiam non potest nec debet homines de Castronovo ducere in expeditionem sive equitationem contra aliquem », nisi forte causa aut nomine belli, ita ut tamen quod vexillum B. Martini præcedat; contra vero regem Franciæ nullo modo potest eos ducere. » Glaber Radulfus, lib. V, cap. 2, refert eo in bello quod inter Goffridum Martellum Andegavens. et Theobaldum Blesensem comites pro Turonensis urbis dominatu gestum est, Goffridum expetivisse auxilium B. Martini, « indeque accepto vexillo, imposuisse illud propriæ hastæ, cum exercitu equitum peditumque multorum obviam perrexisset adversum se dimicaturis ». Id ipsum enarrans auctor *Chronici S. Martini* : « Comes Andegavensis vexillum B. Martini in illo bello, sicut consuetudo est, habebat ». Occurrit præterea mentio vexilli S. Martini in tabulis Gaufridi II, com. Andeg., ann. 1066 : « Concessit comes ut si exercitum suum contra inimicos suos ire contingeret, homines in prædicta villa (Burnomo sita, in pago Pictavo) existentes, aut aliqua occasione eis vim inferat, ut non alius quilibet nostrorum super homines illos potestatem exercent, sed ammonitione monachorum illic existentium, cum serviente scilicet S. Mauri illius patriæ et vexillo S. Martini in exercitum pergant ». Errare porro constat Tillium, Gallandum et aliquot alios, qui *capam S. Martini* cum *vexillo S. Martini* confundunt. Nam *capa S. Martini* non ut *vexillum*, in acie et præliis delata a regibus, sed ut sancti miræ apud nostros auctoritatis *lip-sanon* ¹.

Nobileau décrit ainsi la bannière de S. Martin, dans ses additions manuscrites au *Rituale B. Martini Turonensis*, auctore Pagano Gastinello :

Cette bannière, gravée sur les contre-sceaux des barons de Preuilly, était une bande d'étoffe, découpée en trois bandes terminées en pointe et ayant la forme d'un fanon; elle était de couleur bleue ², semée de six

1. Contrairement au sentiment de Du Cange, je crois que, à l'origine, la chape de S. Martin fut portée en manière de bannière et que ce n'est qu'ultérieurement qu'elle fut enfermée dans une *chapelle* ou tente *ad hoc*.

2. Lecoy de la Marche, p. 460, s'étayant sur le sentiment de Bodin, *Recher-*

roses de gueules ¹. Dans les actes, celui qui la portait est désigné sous le nom de *Dapifer* ². En guerre, elle était portée par le comte d'Anjou (chanoine de Saint-Martin), à défaut du roi de France et par des hommes de Château-Neuf (c'est-à-dire de Saint-Martin), à défaut du comte de Preuilly.

IX. — LE TOMBEAU ³.

S. Grégoire de Tours a écrit quatre livres *De Miraculis S. Martini episcopi*. Je n'en parle ici qu'au point de vue du culte dont jouissait anciennement S. Martin de la part des pèlerins : il y a là des détails fort curieux sur les pratiques de dévotion observées au vi^e siècle.

1. L'on visitait les lieux fréquentés autrefois par l'évêque de Tours et, de préférence, la cellule qu'il habita et le lit où il mourut.

Aredius, vir religiosus, ex Lemovicino causa tantum devotionis Turonis advenit et beatum sepulcrum orando deosculans... qui dum singula loca visitat, quæ vir beatus aut orando depresserat, aut psallendo sanctificaverat, ac ubi vel fesso corpori somnum vel inedia deficienti cibum præbuerat; dumque cuncta circuit, cuncta peragrat, venit ad puteum quem sanctus Dei proprio labore patefecit fusaque oratione, aquam hausit impositamque in ampullula, domum regrediens deportavit » (lib. II, cap. 39). — Mulier... cellulam Condatensem, in qua lectulus beati an-

ches sur l'Anjou, I, 203, dit que la bannière de S. Martin « était rouge et portait d'un côté la figure de S. Martin » ; il ajoute que les sceaux des barons de Preuilly la « représentent comme une orillanne à trois queues ».

1. L'étendard de Charlemagne avait également six fleurs ou roses (*Œuvres* t. X, p. 358, note 3).

2. « *Dapifer, idem qui senescallus* » (Du Cange).

3. *Notice sur le tombeau de saint Martin et sur la découverte qui en a été faite le 14 décembre 1860*, publiée par la Commission de l'œuvre de saint Martin; in-8° de 63 pages, avec 4 planches, « représentant le plan, dressé en 1762, du cloître de Saint-Martin, la basilique à la fin du xviii^e siècle, le plan de l'abside et les coupes » (*Annal. arch.*, XXI, 305).

Le *De commendatione Turonicæ provincie*, écrit en 1210 et publié par André Salmon dans le *Recueil des chroniques de Touraine*, 1854, in-8°, donne cette description du tombeau : « Summæ et incomparabilis Turonum deliciæ, patronus et pontifex eorum beatus Martinus, cujus sanctissimum corpus techa electrina, intra metallinam techam in altaris lapidei secretioribus sita, foretro aureo et lapidibus decenter composito, altari eidem super incumbente, penes eos habetur ». Ainsi le saint corps reposait dans une châsse d'*electrum* ¹, renfermée, au-dessus de l'autel, dans une châsse de métal et une *fierte* d'or garnie de pierres précieuses.

1. « *Electrum, alliage d'or et d'argent* » (Lecoy de la Marche, p. 399).

tistitishabetur, expellit, putans sibi præsidium fore si cancellos ipsos tetigisset. Lectulus autem non aliud dicitur nisi quod in pavimentum illud, substrato cinere et apposito capiti lapide, Israel nostri temporis flexa ceruice recubuit ¹. Ergo ad hoc oraculum mulier, viro adminiculante, deducitur (III, 22). — Venit ad cellulam Condatensem, in qua vir beatus transiit. Prostratusque ad ejus lectulum, nocte tota lacrymis et orationibus deducta, immobilis madefecit terram fletibus tepuitque suspiriis ejus venerabile lignum cancelli (II, 19).

2. L'atrium, où restaient quelque temps les malades, était précédé d'une treille :

Ante hujus ædis porticum vitium camera, extensa per traduces, des pendentibus uvis, qua picta vernabat. Sub hac enim erat semita, quæ ad sacræ ædis valvas peditem deducebat (IV, 7). — Per paucum tempus in atrio commorata est (III, 31). — In cujus atrio diebus multis jacens (III, 26).

3. La station se faisait au tombeau, qui était recouvert d'un poêle et derrière lequel pendait une tenture que l'on baisait dévotement, de même que le chancel qui l'entourait.

Ex velo januæ aut palliolis quæ pendent de parietibus quicquid primum raptum fuerit, si ægro superpositum adhæserit, fit salubre (I, 13). — Factum est autem ut quadam die accedens ad sanctum sepulcrum, orans et osculans de palla quæ super est posita, aures et oculos sibi tangeret (II, 10). — Ut pallulam attigit, quæ a foris ad pedes sancti de pariete dependet (II, 50). — Rogat se ad sepulcrum beati deduci. Ibiq̄ iterum atq̄ iterum prostrata, de palla quæ sanctum tegit tumulum oculos abstergens et valedicens discessit (II, 51). — Doloris locum velo quod ante beatum dependebat sepulcrum attigi (III, 60). — Accedo ad tumulum, provolvor in pavimento, profusisque cum gemitu lacrymis, auxilium deprecor confessoris. Dehinc erectus, velo quod dependebat gulam faucesque et reliquum capitis attigi. Nec mora, sanitatem recepi (III, 1). — Accessi temerarius ad locum sepulcri projectusque solo orationem fudi atque secretius a pendentibus velis unum sub vestimento injectum filum, crucis ab hoc signaculum in alvo depinxi (IV, 1). — Accessi iterum quærere sospitatem ad tumulum tactoque labio a dependentibus velis, protinus stetit venæ pulsus (IV, 2). — Accessi ad tumulum sancti ac per lignum cancelli linguam impeditam traxi (IV, 2).

4. Pour obtenir un miracle, le dévot ne se contentait pas de prier S. Martin, il lui portait des présents, lui offrait un cierge de la hau-

1. A Candes, on vénérât, non seulement le lit de saint Martin, mais aussi une pierre où le saint avait reposé sa tête (Greg. T., *Virt. S. M.*, II, 19, 21-23.)

teur de sa taille ¹, ou déposait sur sa tombe, pour qu'ils fussent bénits, le pain et le vin qui devaient le nourrir pendant le voyage.

Ad beati tumulum fundunt parentes pro filia preces, offerunt munera et adhuc vota promittunt (III, 2). — Quidam de civibus Turonicis... vas cum vino unumque panem ad sepulcrum una mansurum nocte deposuit ut scilicet in itinere positus hoc haberet salutis præsidium (IV, 21). — Quidam paralyticus adveniens et cereum in status sui altitudinem nocte tota vigilans retinisset (I, 18).

5. L'attitude au tombeau était d'ordinaire ou debout ou prosterné.

Facta oratione, dum ante sepulcrum staret (III, 5). — Projectus ad pavementum, orationem fideliter fudit (III, 15). — Dum ad pedes sancti decubaret immobilis (III, 16). — Prostrata autem super aridam humum ante sepulcrum (III, 48). — Prostrata solo coram sancti sepulcro (IV, 4). — Prostrata coram sancto altari (IV, 12).

6. On cherchait à se procurer un souvenir du saint, sous le nom de *pignora* et, une fois, la corde de la cloche en tint lieu ou le bois qui entourait l'emplacement du lit.

Scias beati Martini mecum haberi pignora, cujus tibi potentia auditus gravitas est depulsa (III, 17). — De pulvere aut cera loci illius vel quidquid rapere quis potuit de sepulcro, quantæ virtutes aut assidue fiant aut factæ sint, quis umquam poterit investigare aut scire?... Unus fide plenus expetiit ut aliquid pignoris de sancti basilica secretius deportaret et, multis conatus vicibus, nunquam potuit, dum publice non præsumpsit. Reverti autem cupiens, nocte ad funem illum de quo signum commovetur advenit, ex quo fune decisam cultro particulam secum detulit (I, 28). — Fide commonente, quidam ex nostris lignum venerabile de cancello lectuli, quod est ad monasterium sancti Domni, me nesciente, detulerat, quod in hospitio suo pro salvatione retinebat (I, 35).

7. Les malades prenaient la poussière du tombeau ² dans du vin ou de l'eau.

1. Voir, parmi les « mesures de dévotion », la « longueur de l'offrant » (*Œuvres*, VII, 470-473).

2. A propos « de la poussière râclée sur les pierres du saint monument », M. Lecoy de la Marche, p. 452, signale ailleurs le même usage. On en faisait autant aux tombes de saint Nizier, de saint Epipode, de saint Hospitius, de saint Gatien, de la bienheureuse Crescentia, ensevelie à Paris. — « *De Felice Biturigum episcopo...* Ferunt quod multi, eraso potoque ex eo (tumulo) pulveris modico, tam a quartanis quam tertianis sive quotidianis febribus celeriter liberantur » (Gregor. Turonen., *De glor. confess.*, CII). — « Les paysans des environs d'Obasine avaient l'habitude de râcler avec un instrument tranchant les oreilles de la statue de saint Etienne qui repose dans l'église sous un mau-

Et eraso a marmore quo sancta membra teguntur púlvere ac liquori-
permixto, ex quo in tantum oleum redundavit ut vestimentum sacer-
dotis nectareo effragrans odore, oleagina unda perfunderetur. Multique
ex hoc infirmi experire salutem. Sed et procellæ ab agris hoc liquore pu-
rificatis sæpe prohibita sunt (I, 2). — Abraso beati tumuli pulvere et re-
medium hausisse simul et poculum (I, 37). — Ad vesperum hausto ex
beati sepulcri pulvere, continuo promerentur accipere sanitatem (I, 38).
— Pulverem de sacratissimo domni Martini sepulcro exhibe et exinde mihi
facito potionem... De sacrosancto pulvere exhibuit dilutumque mihi por-
rigunt ad bibendum. Quo hausto, sanitatem recepi de tumulo (II, 1). —
Mane autem accepta potione de pulvere sepulcri, sedata protinus infirmi-
tate, convaluit (II, 12). — Multi abraso a beato tumulo pulvere et hausto
sanabantur (II, 51). — Petit ut ei parumper exhiberent pulveris de se-
pulcro ad bibendum. Quo exhibito vinoque diluto, ut hausit fideliter,
recepta sanitate convaluit (III, 12). — Extractum autem pulverem, quem
de sepulcro sancti abstuleram super capsellam delutumque aqua ipsis
haurire præcipio (III, 43). — Protinus ut de sepulcri pulvere bibit, omni
infirmirate dempta, firmatus est (III, 52). — Ut de sacrosancto tumuli pul-
vere diluto potum sumpsit, mox ab hac benedictione, fugato universo
dolore, febris extincta est (III, 59). — Delibutum pulverem ad bibendum
porrigo moribundo statimque, fugata febre sedatoque dolore, convaluit
(III, 60).

8. Les pèlerins avaient confiance également dans la vertu de l'huile¹
des lampes et de la cire des cierges qui brûlaient constamment
devant le saint tombeau.

Quodam vero tempore dum sæva lues taliter desæviret in pecora ut nec
ad recuperandum genus putaretur aliquod remanere, quidam de nostris
basilicam sanctam adiit oleumque lychnorum qui cameræ dependebant
suscepit cum ipsis aquis in vasculo deportatumque in domum pecora quæ
adhuc hic morbus non attigerat intinctoque digito in liquore per frontes
et dorsa cruce dominica signat, ipsisque animalibus terræ dejectis ac

solée en pierre. La poussière qu'ils en recueillaient était pour eux un talisman
souverain contre la fièvre; délayée dans de l'eau et absorbée par les malades,
elle devait les guérir à tout jamais de cette maladie » (Rupin, *l'Œuvre de
Limoges*, p. 282). — « L'église des Salles possédait, il y a vingt ans, une mise
au tombeau de Notre-Seigneur... Par une superstition, assez innocente d'ail-
leurs, les paysans malades du pays râlaient le corps du Sauveur à la partie
correspondante à celle dont ils souffraient eux-mêmes et buvaient, à petites
doses, cette poudre calcaire en tisane » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*,
XLV, 65).

1. « Il ne faut pas confondre cet ancien monastère de Saint-Martin-de-
Ravenne avec la basilique où Fortunat obtint sa guérison en faisant usage de
l'huile de la lampe qui brûlait devant l'autel de saint Martin et sous son
image. Celle-ci était dédiée aux saints Paul et Jean. » (Lecoy de la Marche,
p. 548.)

resupinatis, ex hoc unguine fide plenus infudit in ore. Mox dicto citius, clandestina peste propulsa, pecora liberata sunt (III, 18). — Regrediens (Aredius) ampullam parvulam de oleo sancti sepulcri completam secum detulit.... Oleum de sepulcro beati Martini habeo.... Tu vero, si credis ejus virtutem magnam, ex hoc salutem hauries (III, 24). — Quæ adveniens ad ægrotam,.... oleum beati sepulcri ori ejus infudit ceraque soffit. Mox... ægra convalluit (IV, 36). — Rogat sibi exhiberi ampullam cum rosaceo oleo semiplenam¹... Perungensque ab hoc liquore frontem et tempora postulat ut et vasculum secus beati tumulum poneretur. Quarta vero die, eum cum febris urgeret, basilicam petiit provolutusque diutissime oravit. Apprehensamque autem ampullam quam reliquerat; mediam, invenit plenam... Cum antedicti diaconi hospitiolo de pariete penderet,... percussa est atque in frustra decidit comminuta effusumque olenm velociter terra absorbit. Tamen puer qui aderat, cum vidisset factum, accepto vasculo, ipsam terram exprimens parumper olei elicuit rosamque quæ effusa fuerat cum effracto vitro colligens, nobis exhibuit (II, 32). — Plerique de oleo quod inibi habetur delibuti liberabantur (II, 51). — Quidam pro benedictione aliquid de sancta æde assumere flagitans, aliquid ceræ de sepulcro sancti accepit et infra penetralia domus tanquam thesaurum cœlestem reposuit.. Meminit ille etiam ceræ particulæ a sancti templo delatæ. Quæ reperta et igni injecta, protinus cunctum restinxit incendium (I, 2). — Prostratus coram sanctis pignoribus, orationem fudit reperitque ibi duas candelulas ex cera et papyro formatas. Quibus assumptis, ad domum exhibet illuminatisque eis, favillam papyri cum aqua munda hausit moxque sanitatem recepit (III, 30).

9. On buvait encore avec confiance l'eau qui, chaque année, avait servi à laver le saint tombeau.

Fuit nonnullis remedium aqua illa unde sepulcrum ablutum est ante Pascha (II, 54). — Cum jam in discrimine mortis haberetur, sancti sepulcri benedictionem expetiit. Tunc transmissum est ei de aqua qua beati tumulus est in Pascha Domini ablutus..., mox igitur... sanata est (III, 34).

10. La guérison s'opérait à la seule audition de la lecture publique de la vie de S. Martin².

1. Un vase, trouvé en Vendéc, à Saint-Martin-de-Fraigneau et reproduit par M. Lecoy de la Marche, porte, au pourtour du col, cette inscription du v^e siècle : † DIVI MARTINI ANT(istiti)S BALSAMV(m) OL(eum) † PRO BENEDITIONE. Voici donc de l'huile du tombeau de saint Martin, soit baume pur comme dans le *Liber pontificalis*, soit huile parfumée de baume, ce qui répondrait à l'huile de rose mentionnée par Grégoire de Tours.

2. « On fit des miracles de saint Martin beaucoup de recueils, réunissant tout ce qui avait été précédemment écrit sur la matière... A Tours, en particulier, on exposait auprès de son tombeau un de ces volumineux manuscrits; on le mettait à la portée des pèlerins pour bien les convaincre par avance des grâces qu'ils étaient en droit d'attendre, et souvent même on leur en donnait

Venerat dies festus solemnitatis, in qua catervæ populorum multæ con-
venerant et ecce debilis quidam contracto brachio adfuit. Dumque beatum
sepulcrum labiis osculatur, lacrymis rigat, voce beati confessoris auxilium
implorat. . . Denique sacerdotibus qui advenerant ad agenda solemnia pro-
cedentibus, cum lector, cui legendi erat officium, advenisset, et arrepto
libro, vitam sancti cœpisset legere confessoris, protinus sanus erigitur
(II, 49). — Duo cæci ex Biturigo venientes ad pedes beati Domni orantes
decubabant. Factum est autem in die festivitatis suæ, adstante populo,
dum virtutes de vita illius legerentur, factus est super illos splendor (II,
29).

11. La protection de S. Martin s'étendait au delà de sa basilique,
jusque sur les lieux qui en dépendaient et les oratoires qui lui étaient
consacrés. Les chevaux qu'on lui recommandait étaient marqués
dans le Bordelais, avec la clef de cet oratoire, sans doute rougie au
feu, comme on pratiquait avec les clefs de S. Pierre et de S. Hubert
(*Œuvres*, X, 173, 201).

In Burdegalensi regione hoc anno gravis caballorum exstitit morbus.
Apud villam Marciasensem, quæ in hoc termino continetur, subdita ditio-
nibus beati Martini, oratorium est ipsius et nomine et virtutibus consecra-
tum. Denique adveniente supradicta clade, accedebant ad oratorium, vota
facientes pro equis, ut scilicet, si evaderent, ex ipsis decimas loco confer-
rent. Cumque his hæc causa commodum exhiberet, addiderunt ut de
clave ferrea quæ ostium oratorii recludebat, characteres caballis impo-
nerent. Quo facto, ita virtus sancti prævaluit ut et sanarentur qui ægro-
taverant et qui non incurrerant nihil ultra perferrent (III, 33) ¹.

X. — ARCHICONFRÉRIE ET CONFRÉRIES

Comme il fut fait ailleurs, les fidèles se sont groupés en confré-
ries, canoniquement instituées, pour se mettre plus particulière-
ment sous la protection de S. Martin et assurer le culte public vers
lequel les portait leur dévotion.

1. La plus ancienne dont il soit question est celle qui eut son

tout haut la lecture. Au xv^e siècle, la mère d'un des chanoines, Jeanne Ber-
thelot, en fit transcrire un exemplaire en français sur un beau parchemin et
l'offrit à l'église pour que le public pût lire plus facilement, à côté de la châsse
du bienheureux, le récit de ses bienfaits et de ses gloires » (Lecoy de la
Marche, p. 380).

1. « L'on marquait la monture ou le bonnet des voyageurs avec la clef de
saint Martin, rougie préalablement au feu. Cette dernière pratique était en vi-
gueur dans la ville d'Amiens, dont les marchands se faisaient aussi un devoir
d'offrir au saint quelques présents au moment de commencer leurs tournées. »
(Lecoy de la Marche, p. 601).

siège dans l'église de S.-Martin, à Tours. En 1609, Paul V, par bulle, l'enrichit d'indulgences spéciales, sur lesquelles il est inutile d'insister, car elles ont été supprimées, de fait et de droit, par le concordat, ainsi que la confrérie elle-même. Nous ne connaissons plus la teneur du document pontifical que par une traduction, en français assez médiocre, que je reproduis d'après un ancien imprimé.

Je tiens à remercier ici M. Bataille, premier chapelain de Saint-Martin, qui, avec beaucoup de bienveillance, m'a fait copier toutes les pièces qui sont aux archives de l'église confiée à ses soins.

Indulgences concédées par notre Saint Père le Pape Paul V, aux Confrères de la confrairie Monseigneur Saint Martin, érigée et constituée en l'église Saint Martin de Tours.

Paul évêque, serviteur des serviteurs de Dieu; A tous fidèles chrétiens, qui ces présentes lettres verront, Salut et bénédiction apostolique. Veillant sur le troupeau de Nostre Seigneur, divinement commis à notre sollicitude, et selon qu'il nous est concédé d'en haut, exerçant l'office de bon pasteur, ayant soin à ce que les fidèles Chrétiens, principalement désirant avancer le salut des âmes de ceux qui, unis en confrairies, s'exercent à œuvres pieuses et méritoires; et les y invitant par dons spirituels, indulgences et rémission des péchez, afin de les rendre plus aptes des graces divines. Et il soit ainsi, comme l'on nous a fait entendre, qu'en l'Eglise du Bien-heureux Saint-Martin de Tours, au saint Siège apostolique sujette sans moyen, il y ait une pieuse et dévoute confrairie de fidèles Chrétiens de l'un et l'autre sexe, non toutesfois pour personnes d'un seul Art et Vacation, canoniquement instituée sous le nom et invocation dudit Bien-heureux Saint Martin à la louange de Dieu, et avancement du salut des ames, de laquelle les Confrères, nos bien aimez enfans ont coutume de s'employer à l'exercice de plusieurs œuvres de charité, piété et dévotion. Afin donc qu'iceux Confrères, et ceux qui entreront en icelle confrairie, soient désormais excitez et entretenus de plus en plus à l'exercice d'icelles bonnes œuvres, et aussi que les autres Fidèles Chrétiens soient invitez plus amplement à entrer et se faire inscrire en icelle confrairie. Nous, confians en la miséricorde de Dieu tout puissant et à l'autorité des Bien-heureux Apostres Saint Pierre et Saint Paul, Nous élargissons et concédons par ces présentes à tous Fidèles Chrétiens de l'un et l'autre sexe, vrais pénitents et confessez, qui cy après entreront et se feront recevoir en ladite confrairie, si le premier jour de leur entrée ils reçoivent le très Saint Sacrement de l'Eucharistie, et encore tant à iceux, que ceux qui y sont à présent et seront cy après, Confrères d'icelle Confrérie, aussi vrais pénitens et confessez, et (si commodément faire se peut) repeus de la Sacrée Communion, ou s'ils ne peuvent autre-

ment, estant du moins contrits, qui à l'article de leur mort invoqueront le Saint Nom de Jésus, de cœur ou de bouche, plénière indulgence et rémission de tous et chacun de leurs péchez.

Davantage, à iceux Confrères vrais pénitens, confessez et repeus de la Sacrée Communion, qui chacun an visiteront icelle Eglise ou l'Oratoire de lad. Confrairie le jour de la feste et Solennité dudit Bien-heureux Saint Martin, accoûtumée être célébrée le 11^e jour du mois de Novembre, depuis les premières vespres jusqu'au Soleil couchant du dit jour et feste. Et là feront prières à Dieu pour l'exaltation de nostre Mère l'Eglise, extirpation des hérésies, salut du Pontife Romain, et pour la conservation de la paix entre les princes Chrestiens, autant de fois qu'ils le feront, semblablement plénière Indulgence et rémission de tous et chacuns leurs pechez. Et aussi à iceux Confrères qui pareillement vrais pénitens, et confessez et ayant reçu le S. Sacrement de l'Eucharistie, visiteront dévotement icelle Eglise, ou Oratoire les jours et Festes accoûtumées être célébrées en icelle Eglise, à sçavoir de S. Estienne premier martyr le 26. Décembre, et l'Invention dudit S. Estienne le 3. jour d'Aoust, et de la Translation du dit Bien-heureux S. Martin, le 4. Juillet, et semblablement le jour et feste de Toussaints, depuis les premières vespres jusques au Soleil couché de chacun des dits jours et festes, et y prieront Dieu comme dessus, chacun jour des dites festes qu'ils le feront, sept ans et sept quarantaines d'Indulgence et rémission des pénitences à eux enjointes ou autrement deuës, pour leurs péchez.

Finalement, nous élargissons et relaschons en Dieu, et de l'autorité que dessus à iceux Confrères toutesfois et quantes qu'ils seront ou assisteront aux Offices divins célébrez en ladite Eglise ou Oratoire en manière de Confrères, ou aux Congrégations publiques ou secrètes qui se feront pour exercer quelques bonnes œuvres, ou accompagneront le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie quand il sera porté à quelque malade, ou qui étant empêchez, diront une fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique à genoux au son de la clochette, pour la santé du malade, ou assisteront aux processions ordinaires ou extraordinaires, tant de la dite Confrairie qu'autres quelconques, célébrées de l'autorité et licence de l'Ordinaire, ou charitablement assisteront à ensevelir les morts, ou consoleront les malades et constituez en tribulation et angoisse, ou recevront et logeront les pauvres pèlerins, ou moyenneront la paix entre les ennemis, ou diront cinq fois l'Oraison Dominicale, et autant de fois la salutation Angélique pour les âmes des Confrères d'icelle Confrairie décédez en charité en Jésus-Christ, ou réduiront quelque dévoyé à la voye du salut, et enseigneront aux ignorans les Commandemens de Dieu et ce qui est nécessaire au Salut, Autant de fois qu'ils exerceront aucunes des susdites bonnes œuvres, Nous leur relaschons miséricordieusement en Dieu et de l'autorité que dessus, à jamais par la teneur de ces présentes; pour chacune desdites bonnes œuvres, soixante jours de pardon et Indulgence des

Pénitences à eux enjointes, ou autrement deuës à leurs pechez. Ces présentes durables à perpétuité : Mais Nous voulons que si ladite Confrairie est agrégée à quelque Archi-confrairie ou à l'avenir y était agrégée pour obtenir des indulgences d'icelle Archi-confrairie, ou y étoit unie pour y participer ou autrement instituée, les premières ou quelques autres Lettres, fors ces présentes, ne leur puissent nullement servir ; mais dès à présent soient nulles *eo ipso*. Et si à cause de ce que dessus il avoit esté concédé par Nous quelqu'autre Indulgence aux susdits Confrères, pour certain temps non encore finy, et écheu, ou à perpétuité, ces présentes soient de nulle force et moment.

Donné à Rome à Saint Pierre, l'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur mil six cent neuf, ès Ides de Février et de nostre Pontificat le cinquième.

Ainsi signé, *J. O. B. Bolognetus*, et sur le reply, *G. Lombart*, et scelle en plomb pendant à lacs de laine jaune et rouge.

Les jours spécialement désignés pour gagner iceux Pardons et Indulgences en ladite Eglise Saint Martin de Tours, sont les jours du Trépas et de la Translation dudit Saint Martin le 11. Novembre et 4. Juillet ; du décès et de l'Invention Saint Estienne premier Martyr et premier Patron d'icelle Eglise, le 26. Décembre et 3. Aoust, et le jour de la Tous-saints, depuis les premières vespres jusqu'au soleil couché desdites Festes. Et tous les jours assistant aux Messes de ladite Confrairie, qui se célèbrent chacun jour environ sept heures à l'antel Saint Martin : Ensemble lors que l'on célèbre les anniversaires des Confrères de ladite Confrairie après leur décès.

2. Mgr Guibert rétablit, à Saint-Martin de Tours, la confrérie, que, par bref du 18 février 1870, Pie IX a enrichie des indulgences suivantes, applicables aux âmes du purgatoire :

1° *Indulgence plénière* : le jour de l'admission, à l'heure de la mort ; le 4 juillet, fête de l'Ordination de saint-Martin ; le 11 novembre, fête de saint Martin ; et un jour dans l'Octave.

2° *Indulgence de sept ans et de sept quarantaines* : les quatre jours suivants : le 12 mai, fête de la Subvention de saint Martin ; le 3 août, fête de l'Invention de saint Étienne ; le 1^{er} décembre, fête de la Translation du Chef de saint Martin ; le 14 décembre, fête de la Réversion de ses reliques.

3° *Indulgence de soixante jours* : pour tout acte de religion ou de charité, spécialement en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave* à l'intention des associés défunts.

4° *Indulgence de trois cents jours*, pour l'assistance à la réunion mensuelle.

5° *Indulgence de cent jours* : en récitant le *Pater* et l'*Ave*, puis, trois fois : *Saint Martin, priez pour nous*, et en faisant une aumône pour le Vestiaire des Pauvres.

Les conditions d'admission dans l'archiconfrérie de S. Martin sont : 1° de se faire inscrire sur le registre de la confrérie (*sic*) ; 2° de réciter, chaque jour aux intentions de la confrérie, le *Pater*, l'*Ave* (ceux de la prière du matin et du soir peuvent être appliqués à cette intention), avec l'invocation trois fois répétée : *S. Martin, priez pour nous* ; 3° de se faire délivrer un titre d'admission, pour lequel chaque associé fera une offrande, selon ses facultés, à l'œuvre de S. Martin (*Lettre past. de Mgr Renou, 1896, p. 11*).

Pius PP. IX. Ad perpetuam rei memoriam. Cùm, sicut accepimus, in ecclesiâ sancti Martini, civitatis Turonensis, pia quædam Christi fidelium Sodalitas sub titulo ejusdem sancti Martini, Episcopi Confessoris, canonicè erecta existat, cujus Sodales quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverint seu intendant; Nos, quo Sodalitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis Christi fidelibus, qui dictam Sodalitatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressûs si, verè pœnitentes et confessi, sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, Plenariam; ac tàm adscriptis quàm pro tempore adscribendis in dictam Sodalitatem Sodalibus, in cujuslibet eorum mortis articulo, si verè quoque pœnitentes et confessi ac sacrâ Communionem refecti, vel quatenûs id facere nequiverint, saltem contriti, Nomen Jesu ore si potuerint, sin minûs corde devotè invocaverint, etiam Plenariam; necnon eisdem nunc et pro tempore existentibus in dictâ Sodalitate Sodalibus, verè etiam pœnitentibus et confessis ac sacrâ communionem refectis, qui ejusdem Sodalitatis ecclesiam seu cappellam vel oratorium die quartâ mensis Julii à primis Vesperis usque ad occasum solis diei hujusmodi, ac die festo principali memoratæ Sodalitatis per eosdem Sodales semel tantûm eligendo et ab Ordinario approbando, vel uno ex septem diebus continuis immediatè subsequentibus singulis annis devotè visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die præfatorum id egerint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Prætereà iisdem Sodalibus, corde saltem contritis, qui suprascriptam Sodalitatis ecclesiam, seu cappellam, vel oratorium, quatuor aliis anni feriatis vel non feriatis seu dominicis diebus per memoratos Sodales semel tantûm etiam eligendis et ab eodem Ordinario approbandis visitaverint et ibi ut suprâ oraverint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero Missis et aliis divinis Officiis in ecclesiâ, seu cappellâ, vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis et recitandis

interfuerint, aut quascumque processiones de licentiâ Ordinarii faciendas, sanctissimum Eucharistiæ sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos aut alias quocumque et quodocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint, vel, si impediti, campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerint, aut etiam quinques Orationem et Salutationem easdem pro animabus defunctorum Sodalium hujusmodi recitaverint, aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio sexaginta de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in formâ Ecclesiæ consuetâ relaxamus. Item iisdem Sodalibus qui, corde pariter contriti, cuilibet Sodalitatis cœtui singulis mensibus haberi solito interfuerint, dummodò ante cœtus exordium Orationem quæ incipit *Actiones nostras*, etc., et semel Orationem Dominicam, Salutationem Angelicam, et trisagium in honorem sancti Martini, Episcopi Confessoris, recitaverint, tercentum dies, et qui, semel dictis Oratione Dominicâ, Salutatione Angelicâ, et trisagio in honorem ejusdem sancti Martini, stipem aliquam ad vestandos pauperes contulerint, centum dies de injunctis eis. seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in formâ Ecclesiæ item relaxamus. Quas omnes et singulas Indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christi fidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hâc luce migraverint, per modum suffragii applicare posse etiam in Domino indulgemus. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, ut si alias dictis Sodalibus præmissa peragendo aliqua alia indulgentia similis perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, illa revocata sit, prout per Præsentes Apostolicâ Auctoritate revocamus; utque si dicta Sodalitas alicui Archiconfraternitati aggregata jam sit, vel in posterum aggregetur, aut quâvis aliâ ratione uniatur, vel etiam quomodolibet instituat, priores et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso nullæ sint.

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die xvii february MDCCCLXX, Pontificatus Nostri anno vigesimo quarto.

Pro D. Card. PARACCIANI CLARELLI, PROFILI, *Substitut.*

3. La confrérie de S. Martin, par bref de Pie IX, du 8 mars 1870, fut élevée à la dignité d'archiconfrérie, mais pour l'archidiocèse de Tours seulement. Les *lettres d'affiliation à l'archiconfrérie de S. Martin de Tours*, en forme de diplôme, reproduisent le bref pontifical, en faisant précéder le texte de sa traduction; c'est juste le contraire qu'il eût fallu faire. On lit au-dessous :

En vertu des pouvoirs accordés par le Bref apostolique, Nous, directeur de l'Archiconfrérie de S. Martin, communiquons les grâces et indulgences ci-dessus mentionnées à la confrérie établie dans la paroisse de
de . Donné à Tours, le

Pius PP. IX. Ad futuram rei memoriam. Sodalitia fidelium ad pietatis christianæque caritatis opera excitanda instituta, præcipuis honoribus exornare ex Romanorum Pontificum Prædecessorum Nostrorum more solemus, ut, inter alia ad virtutem excolendam incitamenta, Sodalibus sit quoque Sodalitatis impertita accessio dignitatis. Itaque, cum Venerabilis Frater Hippolytus, Archiepiscopus Turonensis, Nos enixè rogaverit ut Confraternitatem sub patrocinio sancti Martini, Episcopi Turonensis, in civitate illâ canonicè jamdiù erectam, sed temporum vicissitudinibus ferè intermortuam, nunc autem denuò Sodalium religione et frequentia maximè insignem, Archiconfraternitatis titulo et privilegiis ditare, de benignitate Nostrâ dignaremur, Nos memorati Antistitis votis obsequi libenti animo voluimus. Quæ cum ita sint, omnes et singulos, quibus Nostræ hæ Litteræ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis quovis modo vel quâvis de causâ latis, si quas fortè incurrerint, hujus tantùm rei gratiâ absolventes et absolutos fore censentes, Confraternitatem sub patrocinio sancti Martini Episcopi, in Turonensi civitate ita, ut suprâ descripsimus, institutam, in Archiconfraternitatem, cum omnibus et singulis juribus, honoribus, prærogativis et præeminentiis solitis consuetisque, per hasce Litteras Auctoritate Nostrâ Apostolicâ perpetuo erigimus et constituimus. Porrò Archiconfraternitatis, ità per Nos erectæ, Moderatoribus et Confratribus nunc et pro tempore existentibus, ut alias quascumque confraternitates ejusdem instituti et nominis in diocesi tantùm Turonensi extantes, servatâ tamen Clementis VIII, Prædecessoris Nostri recolendæ memoriæ, desuper editâ constitutione, aggregare; illisque singulas quasque indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes Confraternitati illi, ità per Nos ad Archiconfraternitatis dignitatem erectæ, ab hâc Sanctâ Sede Apostolicâ concessas, aliasque communicabiles, communicare liberè et licitè possint et valeant, eâdem auctoritate, vi præsentium item perpetuò concedimus. Decernentes præsentis Litteras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissimè suffragari, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici auditores judicari et definiri debere ac irritum et inane, si secùs super his à quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Apostolicis ac in universalibus provincialibusque et synodalibus conciliis editis, generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, necnon, quatenùs opus sit, dictæ Confraternitatis, etiam juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quâvis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die vii martii MDCCCLXX, Pontificatùs Nostri anno vigesimo quarto.

CARD. PARACCIANI CLARELLI.

4. Le 6 mars 1877, à la demande de Mgr Collet, Pie IX autorisa

l'archiconfrérie à s'affilier les confréries de S. Martin par toute la France, privilège que, tôt ou tard, il conviendra d'étendre à toute l'Eglise. Le *diplôme d'agrégation* ne donne que la traduction du bref, sur une pancarte de petit format et la fait suivre de cette formule d'agrégation :

En vertu des pouvoirs conférés par le Saint-Siège, nous, Directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Martin, agréons et, par les présentes, déclarons agrégée à ladite Archiconfrérie de Saint-Martin de Tours, la Confrérie de Saint-Martin établie à

diocèse de

Fait à Tours, le

18

Le Directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Martin.

L'original du bref ne se retrouvant pas, nous devons nous contenter d'une copie, prise autrefois par un des chapelains.

Pius PP. IX. Ad perpetuam rei memoriam. — Renuntiatum est Nobis a venerabili fratre Carolo, archiepiscopo Turonensi, plures archiepiscopos et episcopos in votis admodum habere ut sodalitates, sub patrocinio S^ti. Martini, episcopi Turonensis, in suis diocesis institutæ vel instituendæ, archisodalitati Turonibus, in ejusdem sancti episcopi Martini tutela erectæ, possint aggregari; quibus votis ut satisfieri possit, ab eodem venerabili fratre supplicatum est Nobis ut prædictæ archisodalitati erecta vel erigenda sodalitia eodem nomine, non modo in Turonensi diocesi prout cautum est in litteris nostris die VIII Martii, anno MDCCCLXX datis, quibus Turonense sodalitium a Sancto Martino episcopo archisodalitii titulo privilegiisque auximus, sed et in quibuslibet Galliarum diocesis aggregandi potestatem impertiri velimus. Nos igitur hujusmodi votis obsecundare omnesque et singulos quibus hæ litteræ nostræ favent peculiari beneficentia præsequi volentes et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutos fore censentes, archisodalitatis a sancto Martino episcopo in civitate Turonensi institutæ moderatoribus facultatem aggregandi in quibuslibet etiam Galliarum diocesis alias ejusdem nominis sodalitates, servatis tamen forma constitutionis fel. rec. Clementis PP. VIII, prædecessoris nostri, ceterisque apostolicis Ordinationibus desuper editis, et iisdem sodalitatibus omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes supradictæ archisodalitati ab Apostolica Sede concessas, quæ tamen communicabiles sint, communicandi, apostolica Auctoritate nostra, hisce litteris, perpetuum in modum concedimus. Decernentes litteras nostras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere illisque ad quos spectat ac pro tempore spectabit, in omnibus

et per omnia plenissime suffragari sicque in præmissis per quoscumque iudices et delegatos etiam causarum Palatii apostolici Auditores iudicari et definiri debere atque irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus constitutionibus et sanctionibus apostolicis, etiam nostris et quatenus opus sit, præfate archisodalitatis aliisque quibusvis etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis et litteris apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis confirmatis et innovatis; quibus omnibus et singulis illorum tenores præsentibus pro plene et sufficienter expressis ac de verbo ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris ad præmissorum effectum hâc vice duntaxat specialiter et expresse derogamus ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die VI martii MDCCCLXXVII, Pontificatus nostri anno trigesimo primo.

F. Card. Asquinius.

Û. M. Bataille, premier chapelain, m'ayant fait savoir qu'il existait aux archives de S.-Martin de Tours une bulle de Paul V, j'en ai aussitôt demandé la copie; mais la lecture, à cause de l'écriture gothique et de la multiplicité des abréviations, en étant jugée trop difficile, il a eu l'attention, dont je lui sais infiniment gré, d'en faire faire la photographie par M. Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine. L'épreuve est très bien réussie; aussi ai-je pu en lire couramment la teneur.

La bulle ¹ est fort remarquable comme exécution calligraphique et l'en-tête, avec ses feuillages et lettres ornées, dénote une main exercée.

Paul V y déclare qu'il veut enrichir de faveurs spirituelles la confrérie établie, au diocèse du Mans, dans l'église prieurale de S.-Martin, de l'ordre de S. Benoît, en la ville de Laval ², et en conséquence accorde les indulgences suivantes aux seuls confrères ³:

Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires de confession et de communion, le jour de leur admission;

Une autre indulgence plénière, aux mêmes conditions, à l'article

1. Voir sur la bulle et son sceau de plomb mes *Œuvres complètes*, t. IV, pp.14-20. — Les concessions d'indulgences se font actuellement par bref.

2. On se demande comment cette bulle, destinée à une église de Laval, se trouve maintenant à Tours.

3. La formule adoptée est celle qui avait cours à la chancellerie en pareille occurrence.

de la mort, en invoquant de bouche ou au moins de cœur le Saint Nom de Jésus ;

Une troisième indulgence plénière, encore aux conditions accoutumées, pour la visite de l'église S. Martin, le jour de la fête de S. Martin d'hiver (11 novembre), à partir des premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de ce même jour; en priant pour l'exaltation de la Ste Église, l'extirpation des hérésies, la santé du Souverain Pontife et le maintien de la paix entre les princes chrétiens;

Une indulgence de sept ans et sept quarantaines, sous les mêmes conditions¹ pour la visite de l'église S.-Martin aux fêtes de S. André (30 novembre), S. Benoît (21 mars), S. Eutrope (30 avril), et S. Laurent (10 août).

Une indulgence de soixante jours pour toute œuvre de piété et de charité, et en particulier celles qui suivent : assistance aux offices et congrégations, publiques ou secrètes, de la confrérie; accompagnement du Saint Sacrement porté à un malade ou, en cas d'empêchement, récitation à genoux d'un *Pater* et d'un *Ave* à l'intention de ce malade; assistance aux processions, tant ordinaires qu'extraordinaires, de la confrérie ou toute autre commandée par l'Ordinaire; ensevelissement des morts, consolation des infirmes, hospitalité, aumône ou autres bons offices rendus aux pauvres pèlerins, réconciliation des ennemis, récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* pour les confrères défunts, retour d'un égaré dans la voie du salut, enseignement aux ignorants des commandements de Dieu et de ce qui est nécessaire au salut.

Les présentes sont accordées à perpétuité, mais elles seraient nulles si la confrérie s'était agrégée ou voulait s'aggréger à une archiconfrérie dans le but de participer à ses indulgences, comme aussi si d'autres indulgences avaient été précédemment accordées à perpétuité ou pour un temps non encore expiré.

La bulle fut donnée à Tusculum² l'an de l'Incarnation 1610, aux nones d'octobre (7 octobre), la sixième année du pontificat, scellée du sceau de plomb, signée du Régent de la Chancellerie³, Mgr

1. Actuellement, le Saint-Siège, pour les indulgences partielles, n'exige plus qu'un *cœur contrit*.

2. La moderne Frascati. Voir sur la *Villégiature des papes*, mon tome III, pp. 309-311.

3. « Les officiers de la Chancellerie Apostolique sont le Régent et les Abré-

O. Vesti Barbiano, contresignée par trois prélats abrégiateurs du Parc majeur, S. de Paoli, M. Condé (probablement un français) et B. de Segni; puis par l'expéditionnaire apostolique, le Lorrain Burlurault ¹, et enfin par l'écrivain apostolique, C. Davi. Deux fois, il est attesté qu'elle est délivrée sans frais, *gratis pro Deo*, ce qui était alors la règle pour les concessions d'indulgences ².

Je reproduis le texte en lecture courante, comme il est fait officiellement dans le *Bullaire*, c'est-à-dire sans abréviations, avec la ponctuation et l'orthographe modernes : il est utile de faire observer que la diphtongue æ n'existe pas sur l'original, qui écrit *eterne* pour *æternæ*.

Paulus episcopus, servus servorum Dei, universis Xpisti fidelibus³ præsentibus litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem. De salute gregis Dominici curæ nostræ, meritis licet imparibus, divina dispositione commissi, sollicitis studiis cogitantes, fideles singulos ad pia et meritoria opera exercenda spiritualibus muneribus, Indulgentiis videlicet et peccatorum remissionibus, libenter invitamus, ut per hujusmodi operum exercitium, suorum abolita macula delictorum, ad æternæ beatitudinis gaudia pervenire mereantur. Cum itaque, sicut accepimus, in ecclesia Prioratus Sancti Martini, oppidi de Laval, Ordinis sancti Benedicti, Cenomansensis diocesis, una pia ac devota utriusque sexus Christi fidelium confraternitas ad altare vel sub invocatione Sancti Martini, non tamen pro hominibus unius specialis artis, canonicè instituta existat, cujus dilecti filii confratres quamplurima charitatis, pietatis et misericordiæ opera exercere consueverunt; ut igitur ipsi ac pro tempore existentes dictæ confraternitatis confratres in hujusmodi piorum operum exercitio confoveantur ac ad ea imposterum exercenda, nec non alii Christi fideles ad dictam confraternitatem ingrediendam peramplius inviteantur dictaque ecclesia veneratione habeatur et ab ipsis Christi fidelibus congruis frequententur honoribus ipsique eo libentius ad eam devotionis causa confluant quo ex hoc dono celestis gratiæ uberius conspexerint se esse relectos; de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus, vere pœnitentibus et confessis, qui dictam confraternitatem de cœ-

viateurs du Parc majeur, au nombre de douze... L'office des Abrégiateurs est de faire les minutes des bulles d'après les suppliques signées par Sa Sainteté et de revoir les bulles, après qu'elles ont été transcrites sur parchemin. » (Lunadoro, *Relazione della Corte di Roma*, Venise, 1671, p. 30).

1. Voir sur les Burlurault, à Rome, en 1596 et 1623, mon tome XII, pages 238, 239.

2. Le parchemin a 0,47 de hauteur sur 0,63 de largeur.

3. Ici l'écrivain orthographie *Xpifidelibus* et plus loin *Christifidelium*.

tero ingredientur, die prima illorum ingressus, si sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, ac tam ipsis quam pro tempore existentibus confratribus prædictis et vere pœnitentibus et confessis ac eodem Eucharistiæ sacramento refectis in eorum mortis articulo pium nomen Jesu corde, si ore nequiverint, invocantibus; necnon eisdem confratribus similiter vere pœnitentibus et confessis ac dicto Eucharistiæ sacramento refectis qui dictam ecclesiam in Sancti Martini hiemali festivitate a primis vespers usque ad occasum solis diei festivitatis hujus modi devote visitaverint ibique pro Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, hæresum extirpatione, Romani Pontificis salute ac inter Christianos Principes servanda pace, pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium et singulorum peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem apostolica auctoritate, tenore præsentium, concedimus et elargimus. Præterea confratribus prædictis, pariter vere pœnitentibus et confessis prædictoque Eucharistiæ sacramento refectis, qui eandem ecclesiam in sancti Andree et Sancti Benedicti ac Sancti Eutropii, necnon Sancti Laurentii festivitatum diebus et eorum singulis et ¹ devote visitaverint ibidemque ut supra oraverint, septem annos et totidem quadragenas. Postremo iisdem confratribus, quoties divinis officiis in eadem ecclesia more confratrum celebrandis aut congregationibus publicis vel secretis pro quocumque opere pio exercendo interfuerint, vel ipsum Sanctissimum Sacramentum, dum ad aliquem infirmum defertur, associaverint aut qui hæc facere impediti, campanæ ad id signo dato, genibus flexis semel orationem Dominicam et salutationem angelicam pro eodem infirmo recitaverint; aut processionibus ordinariis tam prædictæ confraternitatis quam aliis quibuscumque de licentia ordinarii celebrandis ac sepeliendis mortuis officiose interfuerint aut infirmos consolati fuerint in eorum adversitatibus seu pauperes peregrinos hospitio exceperint aut eleemosinis vel officiis adjuverint aut pacem cum inimicis composuerint seu quinquies orationem et toties salutationem prædictas pro animabus confratrum in Christi charitate defunctorum defunctorum ² dixerint aut devium aliquem ad viam salutis reduxerint seu ignorantes Dei præcepta et ea quæ ad salutem sunt docuerint aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet præmissorum piorum operum, Sexaginta dies de injunctis eis vel alias per eos quomodolibet debitis pœnitentiis misericorditer in Domino auctoritate et tenore præmissis relaxamus. Præsentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si dicta confraternitas alicui Archiconfraternitati aggregata sit vel aggregetur in futurum ³ seu quavis alia ratione pro Indulgentiis illius consequendis aut de illis participandis uniatur vel alias quomodolibet

1. Et suppose un mot omis, par exemple *pie*.

2. *Defunctorum* répété suppose peut-être l'omission de *officium* ou plutôt une erreur de copiste, car la récitation de l'office des morts eût été autrement longue que les cinq *Pater* et *Ave*.

3. Pour l'affiliation, voir mon tome I, p. 488.

instituat, priores seu quævis aliæ litteræ desuper obtentæ præter has nullatenus ei suffragentur, sed ex tunc nullæ prorsus sint eo ipso. Ideoque si confratribus prædictis mentione præmissorum vel alias alia Indulgentia perpetuo vel ad certum tempus nondum elapsum duratura per nos concessa fuerit, eadem præsentibus nullius sint valoris vel momenti.

Datum Tusculi anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo decimo, Nonas octobris, pontificatus nostri anno sexto.

Gratis pro Deo S. de Paulis

M. Condé.

Gratis pro Deo Burlurault

B. de Segnis

Locus † plumbi.

St Martin ¹.

LXXVI

O. Vestrius Barbianus

C. Davius

Au centre du repli est le visa de l'évêché du Mans :

« Visa per nos vicarium generalem Reverendi in X^o Patris et Domini Caroli de Beaumanoir, Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Cenomanensis episcopi, bulla Apostolica supradicta, ipsam laudamus et approbamus quamque publicari secundum sui formam et tenorem permittimus ². »

« Datum Cenomanis die undecima mensis januarii, anno Domini millesimo sexcentesimo undecimo. — René Des Chapelles. »

5. Dans l'archidiocèse de Rouen, il existait deux confréries de S. Martin. Comme les autres confréries, elles avaient leur « planche en cuivre ou en bois », représentant leur patron ³ : on en faisait, « chaque année », un nouveau tirage, à des centaines d'exemplaires,

1. *St Martin* étant écrit en français, j'en conclus que c'est un signe de reconnaissance, de la part de l'expéditionnaire, qui y a ajouté un n^o d'ordre, suivi d'un paraphe compliqué.

2. Sur l'*approbation* d'une bulle et la *permission* d'imprimer, faites par un vicaire général, deux choses qui sentent le gallicanisme, voir mes *Œuvres complètes*, t. IV, p. 11.

3. M. Dubois, curé de Saint-Benoît, du Mans, m'a adressé cette note sur ce personnage : René Des Chapelles, vicaire général de l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, baptisé, le 12 nov. 1618, en l'église Saint-Silvestre de Malicorne, du même diocèse, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, futur évêque du Mans, neveu de Charles de Beaumanoir. En 1623, il succéda à Dominique Séguier dans la dignité de doyen du chapitre. Le 22 juillet 1634, il reçut les premières Visitandines du Mans. Il conserva sa charge sous l'épiscopat d'Eméric-Marc de la Ferté, nommé évêque du Mans en 1637, pour lequel il prit possession le 7 mai 1639 ; il présida ses obsèques le 16 mai 1648. Le 2 mai 1649, il prit possession pour Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin. Mourut en 1668 ; il jouissait d'un haut crédit (Cf. Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. VI, passim).

qui se distribuait aux confrères, à leurs bienfaiteurs et à leurs familles. Ces planches datent généralement des deux derniers siècles. Voici les renseignements que fournit à ce sujet M. de Beaurepaire dans le *Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, X, 403, 405 :

CANTELEU. — S. Martin, en costume de guerrier, partageant son manteau avec un pauvre. Au-dessus, le St Esprit sous forme de colombe. Dans le haut de la composition, l'Agneau pascal avec son étendard, entre deux anges à genoux. Inscription : *La Confrairie du Saint Esprit et de Saint Martin, fondée en l'église de Saint Martin de Canteleu. 1655. I. D. 1.* Au bas d'une gravure tirée en 1733, on lit : « La Charité et Confrérie du Saint Esprit et de Saint Martin, érigée en l'église paroissiale de Saint Martin de Canteleu lès Rouen, vers le douzième siècle, comme il paraît par le privilège accordé à ladite confrérie par les Roys de France, en 1330 et 1449. Elle est fondée pour rendre la sépulture aux fidèles défunts de ladite paroisse. »

OISSEL. — S. Martin à cheval, partageant son manteau. A l'encadrement, de chaque côté, entre deux colonnes, à droite, S. Michel terrassant le dragon ; à gauche, Ste Catherine, caractérisée par l'épée et la roue, instruments de son supplice. Dans le haut, la Ste Vierge, debout et tenant l'Enfant Jésus, donne le Rosaire à S. Dominique, caractérisé par son costume et par le chien qui tient un flambeau allumé à sa gueule, tandis que Ste Claire², également à genoux, reçoit le rosaire de la main de l'Enfant Jésus, dont le globe, surmonté de la croix, habituellement en sa main, est posé à terre, entre la Ste Vierge et S. Dominique. Inscription : *L'ancienne Charité fondée en l'église paroissiale de Saint Martin d'Oessel. Les messes se disent tous les dimanches, lundis et mercredis de l'année 3.* Ni date ni nom de graveur.

Autre image qui paraît plus ancienne : deux compartiments composés, l'un et l'autre, de deux arcades, sous lesquelles la Ste Vierge tenant l'Enfant Jésus, S. Martin partageant son manteau, S. Michel terrassant le dragon, Ste Marguerite caractérisée par le livre, l'épée, la roue, le tyran à ses pieds⁴. Au haut de la composition, le monogramme de N. S.⁵ entre

1. Initiales du graveur.

2. Ce n'est pas Ste Claire, franciscaine, mais Ste Catherine de Sienne, dominicaine.

3. Ces messes étaient évidemment de fondation et les confrères devaient y assister.

4. Ces attributs ne conviennent qu'à Ste Catherine d'Alexandrie. Il n'y a pas à hésiter sur l'identification, puisque cette vierge est figurée, dans la gravure précédente, parmi les patrons et que, dans celle-ci, son nom est inscrit en toutes lettres.

5. Ce monogramme doit être celui du nom de Jésus, IHS.

deux anges. Inscription : *Notre-Dame, S. Martin. 1651. S. Michel, Sainte Catherine, fondé à Hoisel.*

6. Le *Bulletin de S. Martin*, qui se publie à Ligugé, dans son n° de novembre 1897, p. 7, v-vi, reproduit en ces termes l'acte¹ d'érection et les statuts de l'*Association de S. Martin*, établie récemment dans l'église abbatiale.

HENRI PELGE, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Poitiers,

Vu la lettre, en date du 16 septembre 1897, par laquelle le R. P. Dom Chamard² Nous prie d'ériger la *Confrérie de Saint-Martin pour les vivants et pour les morts* ;

Prenant en considération le pieux désir qui Nous est exprimé, et voulant favoriser autant qu'il est en Nous la piété des fidèles ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Est érigée par les présentes dans l'église abbatiale de Ligugé la *Confrérie de Saint-Martin*.

ART. 2. — Les membres de la Confrérie devront observer fidèlement le règlement approuvé par Nous en date de ce jour.

ART. 3. — Le R. P. Dom Chamard est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui devra être inscrite en tête du registre de la Confrérie.

Donné à Poitiers, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du secrétaire de Notre Evêché, le 17 septembre 1897.

† HENRI, Evêque de Poitiers. Par mandement de Monseigneur l'Evêque, A. GRILLET, Chanoine honoraire, Secrétaire.

Association de Saint-Martin pour les vivants et pour les morts, érigée en confrérie par M^{sr} PELGÉ, évêque de Poitiers.

1. ORIGINE. — Dans tous les temps, les monastères ont été regardés comme des lieux de prières. Représentants de la sainte Eglise, les religieux ont pour principal devoir de faire continuellement monter vers le Ciel les supplications de la terre. Aussi les fidèles ont-ils toujours recherché les suffrages des religieux : témoin les innombrables fondations monastiques qui couvraient jadis le sol de la France.

Ce pieux empressement devait se manifester à l'égard de l'Abbaye de Ligugé, fondée par saint Martin lui-même et restaurée, vers le milieu de ce siècle, par le grand cardinal Pie, évêque de Poitiers. Peu de temps après sa restauration, une union de prières et de bonnes œuvres s'établit entre

1. Il eût été plus régulier de le libeller en latin, qui est la vraie forme ecclésiastique, et de lui donner un aspect moins bureaucratique.

2. Il était utile d'ajouter, en vue de la postérité, que l'illustre bénédictin est prieur de Ligugé.

le monastère et quelques dévoués serviteurs de saint Martin. Or ceux-ci devinrent bientôt une légion, grâce surtout aux nombreux pèlerins qui, depuis ces dernières années, viennent y prier le grand thaumaturge des Gaules. *L'Association de Saint-Martin* s'est ainsi fondée, presque à l'insu des moines de l'Abbaye.

Mais s'il est convenable de prier pour les vivants, il est juste et salutaire de ne pas oublier les morts. Notre monastère, d'ailleurs, semble avoir été prédestiné pour être un sanctuaire privilégié de la prière pour les morts, puisque saint Martin, par sa prière, y a délivré des portes de l'enfer un jeune catéchumène. Or sa vertu subsiste toujours et fait sentir à nos chers défunts, quand nous l'implorons, sa protection puissante. De plus, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, en enrichissant l'autel majeur de notre église abbatiale de l'insigne privilège dont jouit à Rome, sur le mont Coelius, l'autel du pape saint Grégoire le Grand, semble nous inviter à étendre le plus possible les secours que les âmes du purgatoire attendent de notre charité.

L'Association de Saint-Martin comprend donc à la fois et les vivants et les défunts.

II. BUT. — 1^o Étendre et propager le culte de saint Martin; 2^o Obtenir, par son intercession, la conversion de la France, dont il est le plus grand et le plus illustre patron; 3^o Attirer la protection de saint Martin sur chacun de nos Associés; 4^o Obtenir la délivrance des âmes du purgatoire, et prier en particulier pour les défunts de l'Association.

III. AVANTAGES. 1^o Faire participer les Associés à tous les biens spirituels du monastère : messes, offices divins, prières, jeûnes et pénitences; 2^o Leur donner une part toute spéciale à la messe chantée CHAQUE JOUR à l'autel grégorien de l'Abbaye, à l'intention des vivants et des défunts de l'Œuvre; 3^o Les faire jouir des indulgences de la Confrérie de l'Assomption de Notre-Dame, érigée canoniquement dans l'église de Saint-Martin de Ligugé, à laquelle nos Associés vivants sont inscrits; 4^o A la mort d'un Associé, son nom est inscrit à l'article nécrologique du Bulletin, et son âme est recommandée aux prières. Il en est de même pour les défunts lorsqu'on les fait inscrire à l'Œuvre. 5^o Outre la MESSE QUOTIDIENNE dont nous venons de parler, chaque mois, plusieurs messes sont célébrées selon les ressources de l'Œuvre, principalement à l'intention des membres défunts de l'Association.

IV. CONDITIONS D'ADMISSION. — 1^o Pour qu'une personne vivante soit admise dans l'Association, il suffit qu'elle envoie ses nom et prénoms. Elle est invitée, en outre, à faire chaque année une offrande de 50 centimes; 2^o Pour faire participer un défunt aux avantages signalés ci-dessus, la cotisation annuelle est de 1 franc; 3^o La prière recommandée pour chaque jour aux associés consiste dans un *Pater* et un *Ave Maria*, avec les deux invocations : *Saint Martin, apôtre et patron de la France, priez*

pour nous! — Par la miséricorde de Dieu, que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix!

NOTA. — Les cotisations annuelles peuvent être remplacées par une offrande de 20 francs, faite une fois pour toutes, et donnant droit au titre de *membre à perpétuité* de l'Association. De plus, l'offrande de 20 francs donne droit à une messe grégorienne, qui sera dite *immédiatement*, s'il s'agit d'un défunt, ou bien *aussitôt après notification de la mort*, s'il s'agit d'un Associé vivant. — La même faveur de la messe grégorienne, après décès, est accordée également à tout Associé vivant qui, au lieu de 50 centimes, envoie une cotisation de 1 franc.

Un diplôme d'admission est envoyé à tous les Associés vivants. Il est remplacé par une belle image ou souvenir mortuaire pour chaque défunt qu'on fait inscrire.

V. DIRECTION. — 1° Le R^me Père Abbé de Saint-Martin de Ligugé est chargé de choisir parmi ses religieux le *Directeur de l'Association*, lequel peut se faire suppléer au besoin par un de ses confrères; 2° Le Directeur peut aussi avoir recours à des *zélateurs* ou *zélatrices* pour recueillir les noms des Associés et pour les adresser ensuite au siège de l'Association.

VI. FÊTES DE L'ASSOCIATION. — 1° La fête de saint Martin, avec octave, du 11 au 18 novembre; 2° La fête de l'Ordination et de la Translation de saint Martin, le 4 juillet; 3° Le jour des Trépassés, le 2 novembre.

Vu et approuvé. Poitiers, le 17 sept. 1897. † HENRI, év. de Poitiers.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici deux mots : l'affiliation de la confrérie de Ligugé à l'archiconfrérie de Tours s'impose, afin que les confrères jouissent des indulgences qui lui ont été accordées; on trouvera sur l'*autel grégorien* tous les renseignements désirables dans le t. IV de mes *Œuvres*, pp. 187 et suiv.

Le *Bulletin de S. Martin*, 1898, pp. 49-50, en publiant le bref de Léon XIII, du 23 novembre 1897, l'analyse ainsi :

Du présent Bref, il résulte: 1° Que les fidèles gagneront une indulgence plénière en visitant trois fois l'église de Ligugé, le 4 juillet, une fois dans le cours de ce même mois et le 11 novembre, ou un des jours dans l'octave, moyennant, cela va sans dire, qu'ils rempliront les conditions exigées pour mériter une semblable faveur. — 2° Que, pour gagner cette même indulgence, les membres de la Confrérie de Saint-Martin, éloignés de Ligugé, pourront se contenter de visiter leur église paroissiale. — 3° Que ces mêmes membres de la Confrérie pourront suppléer à la visite de l'église de Saint-Martin, pour gagner les indulgences partielles, en visitant l'église de leur localité ou en priant devant une image de saint Martin. — Cette concession est tout à l'avantage des membres de la Confrérie. Ils doivent donc s'en réjouir et en témoigner au Seigneur toute leur gratitude.

Voici maintenant le texte même de ce bref dont je dois la copie à l'obligeance de Dom Besse.

Leo PP. XIII. — *Ad perpetuam rei memoriam.* — Exponendum curavit nobis dilectus filius moderator hodiernus confraternitatis titulo sancti Martini, quæ in Ecclesia Parochiali loci Ligugé, diœcesis Pictaviensis, canonicè extat erecta, per similes Apostolicas Litteras die undecima martii mensis, anno MDCCCLVI datas, omnibus et singulis utriusque sexus fidelibus, qui ter in anno dictam Parochialem sancti Martini Ecclesiam rite visitaverint, consuetis pietatis operibus rite peractis, plenariam fuisse indulgentiam perpetuum in modum concessam, statis hisce diebus, nempe die quarta mensis julii, vel una e dominicis mensis illius ab ordinario designanda, die undecimo mensis novembris, nempe die festo titulari, aut immediate intra octiduum sequenti Dominica, tandem die anniversaria dedicationis ipsius Ecclesie. Verum cum frequens sit solidum per julium mensem peregrinorum dictam ad Ecclesiam concursus, et sodalibus nonnullis dictum in sodalitiu[m] inscriptis, sed procul ab oppido « Ligugé » degentibus gravis admodum evadat conditio visitationis memoratæ Parochialis Ecclesie, ne ipsi hujusmodi spiritualibus gratiis destituantur, enixas nobis memoratus dictæ sodalitat[is] moderator adhibuit supplices preces ut easdem indulgentias extendere, et condiciones ipsarum immutare de Apostolica nostra benignitate velimus. Nos autem ut societas tam frugifera uberiora in Domino suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia, ac B. B. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, pro fidelibus legitima causa impeditis, qui Parochialem dictam Ecclesiam die quarta julii mensis, vel una mensis ipsius Dominica visitare prorsus nequiverint, ad postremum usque dicti mensis diem spatium pro indulgentia eadem plenaria acquirenda prorogamus. Sodalibus vero dictam in Confraternitatem nunc et in posterum legitime adlectis, qui procul degant ab oppido « Ligugé », concedimus ut, visitata propria cujusque ipsorum curiali Ecclesia, plenarias similiter supradictas indulgentias consequi valeant, quas consequerentur si Parochialem oppidi « Ligugé » Ecclesiam statis iis diebus inviserint, dummodo tamen reliqua quæ injuncta sunt pietatis opera rite in Domino præsent. Tandem iisdem sodalibus procul ipso ab oppido commorantibus concedimus, ut partiales etiam indulgentias consequi valeant, dempta conditione visitationis templi S. Martini, dummodo quavis alia in Ecclesia, vel etiam ante imaginem S. Martini, quæ injuncta sunt pietatis opera rite in Domino præsent ut supra. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXIII novembris MDCCXC VII, Pontificatus nostri anno vigesimo.

Pro Domino card. Macchi, Nicolaus Marini, sub.

XI. — S. MARTIN DE TOURS.

1. L'église incontestablement la plus célèbre est celle de S. Martin, à Tours¹. J'en ai parlé assez longuement au tome IX, pp. 380-386, pour n'avoir à revenir que sur deux points de détail, les fouilles et la réédification.

Les basiliques de Saint-Martin, à Tours, fouilles exécutées à l'occasion de la découverte de son tombeau, par S. Ratel. Bruxelles, Vromant, 1886, in-8° de 70 pp., avec 2 phototypies et 8 planches lithographiées en plusieurs teintes. Prix : 5 fr. 2.

Les trois basiliques, élevées en l'honneur de saint Martin, remontent aux v^e, xi^e et xiii^e siècles. La nef était restée tout entière romane ; l'abside, avec le transept, fut seule reconstruite en style ogival ; la basilique primitive ne se retrouvait qu'au chevet, dans les fondations. C'est celle-ci que Quicherat a essayé de restituer dans un travail, auquel les fouilles exécutées dans l'ancien sol ont complètement donné raison³. Rétablir la basilique de saint Perpet serait l'objet des vœux de tous les archéologues. Les débris retrouvés des trois églises successives pourraient être conservés dans une espèce de crypte.

Quoi qu'il en soit du projet mis à l'étude, nous félicitons sincèrement l'auteur d'avoir, dans une brochure pleine de renseignements utiles, fait, aussi large que possible, la part de la science. Son livre demeurera comme une bonne action et une protestation, si l'on rasait jusqu'aux fondements une si sainte et respectable ruine.

Les fouilles, commencées en 1857, amenèrent la découverte inattendue de l'emplacement même du tombeau de saint Martin, là où il reposa depuis sa mort jusqu'au pillage des protestants qui le brû-

1. A consulter : Dom Gervaise, *Vie de saint Martin, évêque de Tours, avec l'histoire de la fondation de son église, et ce qui s'y est passé de plus considérable jusqu'à présent*, Tours, 1694, in-4. — Ch. Grandmaison, *Notice sur les fouilles exécutées dans l'abside de S.-Martin à Tours, en 1860 et 1861*, Paris, 1863, 6 p. in-8. — Mgr Chevalier, *Le plan primitif de St-Martin de Tours d'après les fouilles et les textes*. Paris, s. d., in-8, 2 pl. — Nobilleau, *La collégiale de Saint-Martin de Tours. Basilique, chapitre, possessions*. Tours, Mazeau, 1869, in-8.

2. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 407.

3. Quicherat, *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens*. Paris, Didier, gr. in-8 de 45 pages et de 4 planches. Rare.

lèrent. Ce lieu vénéré continuera à être le centre de la dévotion rajeunie et de l'église réédifiée somptueusement, grâce aux libéralités des fidèles.

La brochure, qui raconte les observations faites sur place et les explique par des textes, est bien menée, avec logique et sagacité : les conclusions s'imposent. Aux plans multipliés dans les planches, coupes et élévations, on sent vite que l'auteur est ingénieur et qu'il parle avec une réelle compétence.

Je m'étonne qu'un document important ait été jusqu'à ce jour négligé dans la restitution : j'en ai parlé dans la *Revue de l'Art chrétien*, en 1881, p. 158. C'est la célèbre mosaïque absidale de l'église Saint-Ambroise à Milan. On y voit, en effet, le tombeau dans l'abside, la tour qui le précède, le ciborium sur le sarcophage et la couronne votive qui y est suspendue ¹. Cet ensemble n'a pas été tracé au hasard par un peintre ignorant des lieux, j'estime au contraire qu'il a dû être dirigé par quelqu'un qui le renseignait *de visu*. La date de cette mosaïque est très discutée, peu importe. Je ne la crois pas du IX^e siècle et le P. Garrucci non plus, puisqu'elle ne figure pas dans la *Storia dell'arte cristiana* : à cette date, qu'il faudrait bien établir, ce serait la basilique de Perpet ou du V^e siècle qui serait représentée. Si, suivant l'opinion que j'ai soutenue, la mosaïque doit être descendue au XII^e siècle, nous avons alors sous les yeux la seconde basilique, qui est celle d'Ilervé et du XI^e siècle.

Une planche en plus pour figurer ce détail architectonique n'aurait pas été de trop dans l'excellente brochure de M. Ratel, qui a bien voulu solliciter ma manière de voir, pour arriver à la vérité la plus complète. Nous sommes d'accord sur presque tous les points, je suis heureux de le dire et cette lacune sera facilement comblée dans un mémoire fait avec tant de précision.

2. Par les soins du cardinal Guibert, archevêque de Tours, qui sollicita des fonds par toute la France, la reconstruction de l'église

1. Voici ce que j'ai écrit à ce sujet : « A la nef succède l'abside, à toiture bulbeuse. A l'intérieur, on voit un ciborium, soutenu par quatre colonnes et surmonté d'une croix : du ciborium pend une couronne gemmée, munie d'une croix formée de quatre pierres serties d'or. Au-dessous on voit un sarcophage qui formera l'autel. » C'est dans ce sarcophage qu'est déposé le corps de saint Martin, car il s'agit de ses funérailles, auxquelles assiste miraculeusement saint Ambroise. Le lieu est appelé dans la mosaïque TVRONICA (civitas).

de S. Martin, sur l'emplacement du tombeau, fut décidée. Les avis étaient partagés : les uns voulaient le rétablissement intégral de l'église primitive, ce qui paraissait impossible, vu l'état des lieux ; les autres demandaient une érection en rapport avec les ressources et le terrain libre. La commission qui centralisait les ressources refusa d'adhérer au second projet et de livrer l'argent en caisse. Le cas fut soumis au S.-Siège, qui réunit à cet effet une commission de six cardinaux. Le cardinal secrétaire d'État informa officiellement l'archevêque Mgr Meignan, qui, à cette occasion, écrivit un *mandement*, qu'ont reproduit en entier les *Analecta juris pontificii*, t. XXIV, col. 1002-1009.

Tel est le texte de la solution du S.-Siège¹.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur, En réponse à la lettre de votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, en date du 16 courant, je m'empresse de vous signifier que, dans la séance tenue, le 11 juillet, par la commission cardinalice chargée par le S. Père de résoudre le débat soulevé, quant à l'emploi des sommes recueillies pour la basilique de S. Martin de cette ville, le doute suivant lui avait été proposé : Si et comment la commission de l'œuvre de S. Martin est obligée à fournir les sommes nécessaires à l'archevêque dans le cas ?

La réponse des Eminentissimes Pères fut la suivante : *Detentores seu depositarii congestæ dotis tenentur archiepiscopo gradatim suppeditare summas quæ ipsi necessariæ erunt pro pio opere S. Martini.*

Cette solution, soumise à la suprême autorité du Saint Père, a été pleinement approuvée par Sa Sainteté.

En communiquant officiellement à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime cette résolution, je me félicite de vous confirmer les sentiments de l'estime la plus distinguée et de me dire de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, le vrai serviteur, L. card. Jacobini. — Rome, 25 août 1885.

3. Mgr Renou, archevêque de Tours, dans une *lettre pastorale*, en 1896, donne ces renseignements sur les indulgences accordées par les papes Pie IX et Léon XIII :

Par différents brefs, en date du 6 septembre 1867, 17 septembre 1875, 11 juillet 1877, 15 décembre 1893, 11 octobre 1894, une indulgence plénière, applicable par voie de suffrage aux âmes du purgatoire, est accordée à perpétuité à toutes les personnes qui, confessées et communiées, visiteront la basilique de S. Martin et y prieront aux intentions du sou-

1. La traduction n'étant pas rigoureusement exacte, j'ai dû la revoir sur l'original, qui est en italien.

verain Pontife : 1^o un jour de l'année, au choix ; 2^o depuis le 11 novembre jusqu'au dimanche octave de la solennité inclusivement ; 3^o aux quatre jours suivants : réversion du corps de S. Martin, 14 décembre ; fête de la bienheureuse Jeanne Marie de Maillé, 28 mars ; subvention des reliques de S. Martin, 11 mai ; ordination de S. Martin, 4 juillet. De plus, il y a indulgence de sept ans et sept quarantaines pour toute visite faite au tombeau de S. Martin, en priant aux intentions ordinaires. Enfin, par bref en date du 11 octobre 1894, Sa Sainteté a accordé à tous les prêtres qui viendront en pèlerinage au tombeau de S. Martin la faculté de dire la messe votive du saint, excepté aux fêtes de première et de seconde classe. En outre, nous concédons quarante jours d'indulgence à ceux qui, à la vue de la statue placée sur le dôme de la basilique, réciteront de bouche et de cœur : *S. Martin, priez pour nous* ¹.

4. Bref de Pie IX, 6 septembre 1867 : Indulgence plénière aux conditions ordinaires, pour la visite de l'église S.-Martin, le jour de la fête (en novembre) ou un des sept jours suivants, ou un des jours de l'année au choix ; indulgence de sept ans et sept quarantaines, pour la visite de l'église, un jour quelconque. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Pius PP. IX. — *Ad perpetuam rei memoriam*. — Ad augendam fidelium religionem et animarum salutem coelestibus Ecclesiae thesauris pia charitate intenti, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, vere poenitentibus et confessis, ac sacra communione reffectis, qui Ecclesiam, ubi Turonis sepulchrum S. Martini Ep. et Conf. est situm, in die festo ejusdem S. Martini, vel in uno ex septem diebus continuis immediate subsequens, cujusque fidelium arbitrio sibi eligendo singulis annis

1. Les Français se plaignent beaucoup de la lenteur de la cour romaine pour l'expédition des affaires ; je ne vois pas qu'on soit plus prompt dans les chancelleries épiscopales de France. Suivant mon habitude, je tenais à reproduire ici le texte même des brefs dont il est question. Je me suis alors adressé directement, pour en avoir communication, à Mgr l'archevêque, qui m'a gracieusement répondu qu'il allait donner des ordres en conséquence. Ne voyant rien venir, après de longues semaines, j'ai fait de nouveau instance, suivie de la même réponse favorable.

A plusieurs reprises, j'ai rappelé la promesse ; attendant toujours les pièces officielles, j'ai interrompu, pendant plus de six mois, l'impression de ce volume.

Un des grands vicaires affirme qu'il existe, aux archives métropolitaines, un carton spécial pour S. Martin. Ce carton est-il égaré ? J'aime mieux le penser, tout en regrettant que les archives ne soient pas mieux tenues et que sur six brefs il n'ait été possible de m'en communiquer que trois. Ceci prouve, une fois de plus, combien il serait à souhaiter que les actes pontificaux fussent imprimés par les évêques comme pièces justificatives de leurs mandements ou tout au moins dans les *Semaines* diocésaines, où on saurait les retrouver au besoin.

devote visitaverint ibique pro Christianorum Principum concordia, hæreseum extirpatione ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, plenariam; nec non iisdem Christifidelibus, vere item pœnitentibus et confessis, ac sacra Communione reffectis, qui uno anni die, cujusque eorum arbitrio sibi eligendo, prædicti S. Martini, Ep. et Conf. sepulchrum devote visitaverint, ibique ut supra oraverint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Præterea memoratis Christifidelibus, saltem corde contritis, qui in quolibet die prædictum sepulchrum S. Martini visitaverint, et ut supra oraverint, quo die id egerint, septem annos totidemque quadragenas de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus: quas omnes et singulas Indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christifidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. In contrarium facien. non obstan. quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub Annulo Piscatoris, die VI septembris MCCCCLXVII, Pontificatus Nostri anno vigesimo secundo.

L † S. Pro Dno Card. Paracciani Clarelli, J. B. Brancaleoni subst.

Au dos : *Expensæ, scut. tria et oboli 50; agentia, scut^m unum et ob. 20.*

5. Bref de Pie IX, 17 septembre 1875 : Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, applicable aux âmes du purgatoire, et à gagner pour la visite de l'église S. Martin, le jour de la fête (11 novembre) et le dimanche suivant, auquel elle est renvoyée d'après le Concordat. Ce bref annule celui du 6 septembre 1867, dans la partie relative à la fête.

Pius PP. IX. — *Ad perpetuam rei memoriam.* Ad augendam fidelium religionem animarumque salutem cælestibus Ecclesiæ thesauris pia charitate intenti, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, vere pœnitentibus et confessis, ac S. communionem reffectis, qui publicum Sacellum¹ supra Sepulchrum S. Martini Episcopi constructum in Civitate Turonensi, quo devotionis ergo magnus fit fidelium concursus, die undecima mensis novembris, qua ejusdem Sancti festum occurrit, ac Dominica vigesima-sexta post Pentecostem, ad quam idem festum transfertur, a primis vesperis usque ad occasum solis dierum huiusmodi singulis annis devote visitaverint, ibique pro Christianorum Principum concordia, hæ-

1. S. Martin n'est point une chapelle publique, mais une véritable église. Il est évident que le mot *chapelle* se trouvait dans la supplique, par suite de la pratique gallicane, absolument fautive, qui réserve le titre d'église aux seuls édifices paroissiaux.

resum extirpatione, peccatorum conversione ac S. Matris Ecclesiae exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die prælatorum id egerint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem, quam etiam animabus Christifidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint misericorditer in Domino concedimus. In contrarium facientibus, non obstantibus quibusque. Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

Datum Romae, apud S. Petrum, sub Annulo Piscatoris, die XVII septembris MDCCCLXXV, Pontificatus Nostri Anno Trigesimo.
L + S.

Pro D. Card. Asquinio, D. Jacobini, subst.

Au dos : *Secretaria Brevium. Expensæ, libellæ novemdecim; agentia, libellæ septem.*

6. Bref de Léon XIII, 15 décembre 1893, valable seulement pour sept ans; indulgence plénière, aux conditions ordinaires, applicable aux âmes du purgatoire, pour la visite de l'église S.-Martin, depuis les premières vêpres, quatre fois l'an, aux jours fixés par l'ordinaire.

LEO PP. XIII. — *Ad futuram rei memoriam.* — Universis Christifidelibus præsentibus litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem. Ad augendam fidelium religionem et animarum salutem cælestibus Ecclesiae thesauris pia charitate intenti, omnibus utriusque sexus Christifidelibus, vere pœnitentibus et confessis ac S. Communionem refectis, qui Ecclesiam publicam titulo S. Martini civitatis Turonensis, quatuor anni diebus per ordinarium semel tantum designandis, a primis vesperis usque ad occasum solis dierum huiusmodi singulis annis devote visitaverint, et ibi pro Christianorum Principum concordia, hæreseum extirpatione, peccatorum conversione, ac S. Matris Ecclesiae exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die ex dictis id egerint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem, quam etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus ad septennium tantum valituris.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XV decembris MDCCCXCIII, Pontificatus Nostri Anno decimosexto.

L + S.

Aloisius card. Serafini.

Au dos : *Secretaria Brevium. Expensæ, libellæ duæ; agentia, libellæ quinque.*

XII. — ÉGLISES DE ROMÉ.

On a compté à Rome jusqu'à dix églises sous le vocable de S. Martin. J'en emprunte la description à Armellini, *Le chiese di Roma*, pp. 454 et suiv., que je compléterai par quelques notes.

1. *S. Martino in Panerella*. — Une église dédiée au saint soldat s'élevait sur la place dite aujourd'hui *piazza del Monte*. On l'appelait vulgairement *S. Martinello alli pelamantelli* (marchands d'habits) et fut bâtie par un moine de S.-Sauveur, nommé Gautier, l'an 1220. Dans les cens du Vatican, on trouve le 15 juin 1395 : « *Domus cum signo SS. Philippi et Jacobi, de parochia S. Martinelli* ». Terribilini, dans ses notes manuscrites, affirme que cette église était située en face du mont de piété et qu'elle fut démolie par les frères de S.-Jacques des Espagnols, sous Benoît XIV; on y trouva trois rangs de dalles de marbre avec des ossements. Galletti en parle aussi.

On la nommait *S. Martinello*¹, parce qu'elle était petite. La visite de 1566, dans un manuscrit du Vatican, porte que « l'église n'a pas de sacristie et que le prêtre s'habille et se pare à un autel près du grand autel ». Selon Bovio, au XII^e siècle, elle s'appelait *in panerella*, comme nous l'apprenons du Camérier², et en 1598 on y a découvert plusieurs corps saints. En 1604, elle fut concédée à la confrérie de la Doctrine chrétienne, ainsi qu'il résulte d'un document aux archives des brefs. Elle est mentionnée dans une bulle d'Urbain III parmi les filles de S.-Laurent *in Damaso*. Entre les épigraphes sépulcrales on remarque les suivantes :

*Hic requiescat*³ *corpus nobilis dominæ Paulinæ, civis Romanæ, uxoris Q. Colæsancti et filiæ gm*⁴ *Buti de Stincis, quæ obiit anno Domini 1429, die 12 maii.*

*Hic jacet D.*⁵ *Julianus de Cortesiis, qui obiit sub anno D. 1456, die 5 mensis maii; cujus anima requiescat in pace. Amen.*

2. *S. Martino della posterula*. — Nombre de *posterule*, dites aussi *posterne*, c'est-à-dire portes secondaires⁶, étaient ouvertes dans les murs de la ville; elles sont énumérées par les topographes. L'une d'elles, dans le grand mur qui va sur la rive du Tibre de la *via Flaminia* au *ponte Elio*, donna son nom à cette église de S. Martin, enregistrée par l'anonyme et Signorelli. Elle devait être assez rapprochée du fleuve, car Martinelli (*Istoria di S. Maria in via lata*) dit : « Dans le quartier de *Posterula* le

1. *Martinello* est le diminutif de *Martino*.

2. Cencio Camerario.

3. *Sic*, au lieu de *requiescit*.

4. *Sic*, évidemment pour *quondam*, qui se traduit en français *feu*.

5. *Dominus*, d'où est venu le *Don* italien.

6. En français, *poterne*.

monastère de S. Cyriaque possédait l'église de S. Martin *juxta flumen* ». Le catalogue de l'anonyme nommant de suite après S. Martin l'église de S. Stefano de *pila*, il n'y a pas de doute qu'elle ait été aussi qualifiée de *pila*, puisque Cencio Camerario attribue six deniers à un S. Martin de *pila*, situé dans ce quartier. Elle était autrefois dédiée à Ste Agathe et avoisinait le palais Valdambriani, près l'église de S. Roch, où le culte fut transféré quand on la démolit, au xv^e siècle.

3. *S. Martino de Chardonis*. — Je trouve dans les manuscrits de Michel Lonigo qu'une église de S. Martin, nommée dans la bulle d'Urbain III *a domo judicis Mardois*, était voisine de S.-Louis des Français et peut-être située dans la partie inférieure du cirque agonal. Elle conviendrait très bien à la situation assignée par l'anonyme à l'église de S. Martin de *Chardonis*, que Signorelli appelle de *Nardonibus*, transformé par le manuscrit Colonna en *de Mardonibus*. Puisque cette église était située dans les environs de S.-Louis des Français, il serait facile de trouver la corruption du nom *Mardois*¹ en *Chardonis* et en *Nardonibus* ou *Mardonibus*. Martinelli s'est donc trompé quand il a écrit qu'elle s'appelait de *Nardonibus* de la famille de ce nom; de même je tiens pour très certain qu'est aussi erronée l'opinion de Grimaldi, rapportée par Martinelli, que l'église de S. Martin était sur la place du Vatican, incluse dans le palais du Prieuré de la ville, appelée d'un autre nom *del portico*.

4. *S. Martino nel portico, dit della Cortina*. — On dit que S. Martin *del portico*, ainsi nommé parce qu'il était situé près le célèbre portique de la basilique Vaticane (il est désigné de la sorte par l'anonyme et Signorili, quoique par erreur de copiste on lise de *pontica*), fut aussi appelé S.-Martin *in cortina* ou *curtina*, en raison de sa situation près de l'ancienne place qui précédait la basilique Vaticane, appelée *cortina*², c'est-à-dire petite cour ou atrium (Adinolfi, *La porticu*, p. 138). Cencio Camerario assigne six deniers de *presbyterium* à l'église de S.-Martin de *curtina*. Cette petite église existe encore dans le palais autrefois des Arméniens, derrière le prieuré de Malte.

Ce S.-Martin, au rapport d'Adinolfi (*Il canale di ponte*), fut jadis appelé *Santa Martinella*³ et sur la porte on lisait : *Divæ Martinellæ sacrum*. Cette église, bien que petite, malgré cette confusion, était très ancienne, puisque Léon IX en parle dans une de ses bulles, selon cet auteur. Cependant je n'admets pas qu'il en soit question dans le *Liber pontificalis* (Vignoli, t. III, pp. 48, 80 et 139), aux vies de Grégoire IV et de Léon IV,

1. *Mardois* est certainement un nom français.

2. V. dans Du Cange les mots *cortis* et *cortina*: « *Cortis, curtis, atrium, impluvium ædificiis cinctum, nostris court...* *Cortina, curtina, minor cortis* ». Il ne cite pas le cas de S. Martin, qui a son importance philologique.

3. Ce féminin, qui a amené ultérieurement une si étrange confusion, s'explique parfaitement, car, à l'origine, il s'appliquait à l'église: on devait dire *Ecclesia Martinella*, comme on trouve, au iv^e siècle, *Ecclesia Pudentiana*.

parce que Grégoire parle d'une église de S. Martin, pape et martyr, qui est celle actuellement existante et dite *ai monti* et que Léon mentionne le monastère de S. Martin, annexé à la basilique Vaticane.

Dans les livres de cette basilique, à l'an 1380, on trouve nommée *Dna Lucia, uxor Angelelli, consulis, de parochia S. Martini de portica*.

5. *S. Martino al Vaticano*. — Si l'on doit prêter foi à Torrigio, le monastère de S. Martin aurait pour auteur le pape Léon le Grand. Cependant, nous n'en avons aucune preuve certaine : aussi nous contenterons-nous d'énumérer les diverses mentions qui en sont faites dans le *Liber pontificalis* à Léon III (Vignoli, t. II, p. 290), dont il est dit : « Fecit et in monasterio S. Martini, quod ponitur ubi supra (juxta B. Petrum apostolum), canistrum, pensantem libras IV et uncias II »; et ailleurs : « Pari modo et monasterium B. Martini, confessoris et pontificis, situm ubi supra, quod nimia fuerat velus tale quassatum¹, pene omne a fundamentis restauravit. » Le généreux pontife ne s'en tint pas là et fit d'autres dons, enregistrés dans le même livre (p. 309).

Il en est question dans l'ouvrage de Cancellieri, *De secretariis*, pp. 1492, 1493, qui en fait une diaconie ; mais je n'ai pu trouver le passage du *Liber pontificalis* auquel il renvoie. En tout cas, là se célébraient anciennement diverses fonctions sacrées et consécrationes que décrit Cancellieri, pp. 1498 et suiv.

Elle eut d'autant plus de célébrité que la tradition rapporte que là fut placée par S. Léon le Grand la statue de bronze qui se vénère maintenant dans la basilique de S. Pierre. Si ce fait était indubitable, on pourrait avec certitude affirmer l'antiquité du temple et monastère de S. Martin, qui remonterait au moins à l'époque de ce grand pontife ; mais cela dépend de l'autorité attribuée à Vegio, Alfarano et Panvinio. Dans un ancien manuscrit, rapporté par Torrigio, se trouvent les paroles suivantes : « Statua ænea S. Petri, quæ erat sub organo, fuit olim in monasterium S. Martini *ad ferratam* (c'est le nôtre), retro basilicam, in qua fuit educatus S. Leo IV et inde translata fuit in sacellum SS. Processi et Martiniani ». Cette translation, selon Panvinio, aurait eu lieu lors de la destruction de l'oratoire de S. Martin que l'on reporte, ainsi que celle du monastère, à Nicolas V.

Le *Liber pontificalis* contient encore ceci : « Hic (Leo IV) primum a parentibus ob studia litterarum in monasterium B. Martini, confessoris Christi, quod foris muros hujus civitatis Romanæ (la basilique Vaticane n'avait pas été encore ajoutée à la ville de Rome), juxta ecclesiam B. Petri apostoli situm est, quousque sacras litteras pleniter disceret, sponte concessit ».²

1. Ciampini fait cette observation : « Hic autem perpendendum Leonem creatum fuisse pontificem anno 795 ac proinde cum ab anno 340 (quo tempore Romæ monasteria construi cœpere) usque ad præfatum Leonem anni 455 effluxissent, eo temporis spatio fabricas corruisse, adeo ut jure Bibliothecarius hoc monasterium nimia vetustate quassatum tradiderit » (*De sacr. ædif. a Constantino mag. constructis*, p. 92).

2. Ciampini complète la citation : « Ubi non solum literas didicit verum etiam

D'où suivent les dons du pontife par reconnaissance : « Fecit autem idem egregius pontifex in monasterio S. Martini, quæ B. Petri basilicæ cohæret, ad laudem et gloriam ipsius B. Martini oraculi ¹, miræ pulchritudinis vestem, habentem historiam superius memorati sancti jacentis in betulo ², cum effigie Salvatoris D. N. J. C. ³ ». Ceci mérite considération qu'outre des dons immenses il voulut restaurer entièrement l'oratoire qui menaçait ruines à cause de son antiquité ⁴.

Cancellieri note une particularité de ce monastère, qui, outre qu'on le qualifiait *foris muros* ou *ad sanctum Petrum*, comme nous avons vu plus haut, fut aussi appelé *juxta ferratam*. Cet auteur, ainsi que Martinelli et Piazza, croit que ce nom lui fut donné par ce qu'il était très rapproché de la confession de S. Pierre, qui dans le *Liber pontificalis* à la vie du pape Pascal (Vignoli, t. II, p. 323), est appelée *ferrata* ⁵, à cause de la double grille dont était entourée la confession sacrosainte du prince des apôtres, laquelle grille, l'une extérieure et l'autre intérieure, était appelée *prima e secunda cataratta* ⁶.

Reste à déterminer l'emplacement du monastère et oratoire de S. Martin, bien distinct de l'autre dit *in portica*, d'après Martinelli, Piazza et Vignoli, dans ses notes du *Liber pontificalis* (t. II, p. 47, à Grégoire III, et à Léon IV, pp. 65-66). Les éditeurs du Bullaire du Vatican (t. I, p. 15) le mettent où est l'autel de Ste Véronique. Pour résoudre la question, Cancellieri (p. 1492) cite le témoignage d'Alfarano, d'après ses manuscrits : « Juxta prædictum sepulcrum, quod B. Silvestri a vulgo putabatur, in parietibus basilicæ ad occidentem, porta antiquissima erat, qua ad ecclesiam et monasterium S. Martini iter patebat, in quo sacerdotes basilicarii canonici vivebant, in quo et S. Leonem p. IV a teneris annis nutritum fuisse legimus. cujus hodie nulla supersunt vestigia monasterii. » Comme *ab antico* l'église et le monastère avaient été détruits, il

in studio sanctæ conversationis, non quasi puer sicut tunc erat, sed velut perfectus monachus mansit. Cujus etiam piæ conversationis exemplo alii sub eodem monachico degentes ritu, Omnipotenti Domino pius devote serviebant » (p. 92).

1. « *Oraculum*, ædes sacra in qua oratur » (Du Cange).

2. Faute de copiste pour *lectulo*. Ciampini a lu *lecto* (p. 92).

3. Il s'agit de l'apparition du Christ à S. Martin, après qu'il eut donné la moitié de son manteau à un pauvre.

4. Ciampini fait la citation du *Liber pontificalis* : « Monasterium S. Martini, quod longo senio erat casurum, miris domorum ædificiis restauravit et ad honorem meliorem quam prius fuerat funditus decoravit » (p. 93).

5. Du Cange définit « *ferrata*, chlatrus ferreus » et cite le *Liber pontificalis* : « In ejusdem venerabili basilica, ante aditum qui ducit ad corpus, in loco ferratæ altare constituit. »

6. Du Cange donne cette définition « *Cataractæ*, chlatra » et ces deux textes du pape Vigile : « Posito indiculo super altare et cataracta B. Petri » et du pape Hormisdas : « Sanctuaria beatorum apostolorum secundum morem ei largiri præcipit et, si fieri potest, ad secundam cataractam ipsa sanctuaria deponere, vestrum est deliberare. »

en est résulté qu'il n'y en a pas trace dans les itinéraires qui ne décrivent que ce qui existait à leur époque.

6. *S. Martino in thermis*. — Ce très ancien titre fut érigé sur les ruines des bains somptueux que le second des Flaviens construisit sur les vestiges de la maison d'or. Le *Liber pontificalis*, quoique ce ne soit pas un document très autorisé, dans la vie de S. Sylvestre, raconte que ce pape « fecit in urbe Roma, in prædio cujusdam presbyteri sui, qui cognominabatur Equitius, juxta thermas Domitianas, quam titulum Romanum constituit et usque in hodiernum diem appellatur *titulus Equitii* ».

L'église, aux premiers siècles de la paix, aurait donc remonté au pape S. Sylvestre et se serait appelée *titre d'Equitius* du possesseur du bien où elle fut érigée. D'où résulte qu'à l'origine ce fut un endroit pour les réunions sacrées, un *titulus* ou paroisse, qui ne fut dédiée à aucun martyr illustre ou confesseur, à l'exclusion même des deux Martin, l'évêque et le pape, puisque tous les deux sont postérieurs à l'érection de l'église. Cela même confirme l'origine très ancienne de ce titre, antérieur à l'époque où l'on commença à dédier les églises à un saint personnage.

Au nom d'Equitius fut promptement substitué celui du pape fondateur et on l'appela *titulus S. Silvestri*, ce pape y ayant réuni en 324 un synode contre Hippolyte, Calixte et Victorin, auquel assista le préfet de la ville.

L'église érigée par Sylvestre était au niveau des thermes, beaucoup plus bas que le sol actuel; il en reste des traces grandioses sous l'église. Sur celle-ci, devenue souterraine, le pape Symmaque, au v^e siècle, édifia l'église que nous voyons et qui fut dédiée aux SS. Martin évêque de Tours et Sylvestre pape, comme l'affirme la biographie de ce pape dans le *Liber pontificalis*. Le *titulus Equitii* fut alors dépouillé de tous ses ornements et, dans le cours des siècles, il resta abandonné et enseveli sous les décombres jusqu'au xvii^e siècle, où s'en fit inopinément la découverte. Au viii^e siècle, Adrien I restaura la basilique, ce qu'imita Serge II, qui en avait été prêtre. Au xvi^e siècle, elle conservait encore le type de l'époque et l'on y voyait deux pupitres ou ambons où se lisait cette inscription :

SALVO DOMINO ¹ NOSTRO BEATISSIMO
SERGIO PAPA IVNIORE

D'où résulte que le pape était vivant quand les travaux furent achevés, ce qui s'explique par la formule usitée alors *salvo papa*², et non *vivente papa*.

Il y avait aussi ce distique :

Scandite, cantantes Domino Dominoque legentes
Ex alto populis verba superna sonent.

1. Il est probable qu'il y avait *Domno*.

2. Cette formule se retrouve sur un des ambons de S. Clément.

Au temps d'Innocent III, la basilique fut restaurée, y compris les deux ambons, sur lesquels le cardinal Uguccio fit ajouter ces autres vers (Ugonio, *Delle Stazioni*, p. 253-254) :

Uguitio sumens a cardine nomen honoris
Praesbyter, haec sponsae dedit ornamenta decoris.
Tempus habes operis venientis Salvatoris
Annum millenum primum conjunge ducentis 1.

Léon IV, successeur de Serge, fit peindre les parois de la basilique et orna l'abside d'une mosaïque, au-dessus de laquelle se lisaient les vers suivants :

Sergius hanc coepit quam cernitis aedem,
Cui moriens nullum potuit conferre decorem ;
Sed mox papa Leo quartus, dum culmina 2 sistit
Romanæ Sedis, divino tactus amore,
Perfecit soleo mellus quam coepta manebat
Atque pia totam pictura ornavit honeste
Coenobiumque sacrum statuit monachosque locavit
Qui Domino assiduas valeant persolvere laudes,
Talibus ut donis caelestia scandere possit
Regna, quibus Martinus ovans Silvester et almus
Præfulgit gaudetque simul cum præsule Christo,
Quorum pro meritis hæc templa dicata coruscant 3.

Nous apprenons de ces paroles que Léon IV, vers l'an 750, confia l'église aux moines, pour y entretenir la psalmodie sans interruption. Au moyen âge, les moines l'ayant abandonnée, elle fut desservie par des prêtres jusqu'au xiii^e siècle, où elle passa aux Carmes chaussés.

Au xvi^e siècle, l'église menaçait ruines ; le cardinal Diomède Caraffa la restaura et demanda à son oncle le pape Pie IV de lui rendre l'antique station du carême. Sous Pie IV, S. Charles Borromée lui donna une nouvelle splendeur et répara le plafond. Vers 1650, le général des Carmes, Antoine Filippiui, employa plus de 70,000 écus romains de son patrimoine à embellir de nouveau cette magnifique église ; c'est dans cette circonstance qu'il découvrit l'ancien *titulus Equitii*, qu'il fit désencombrer et à qui il rendit la vénération d'autrefois ; c'est là que voulut être enterré le vénérable et docte cardinal Tommasi, qui avait été titulaire de la basilique.

La façade de l'église fut réédifiée en 1676 par un autre général des Carmes, le P. Scannapicco ; puis en 1780 par le titulaire d'alors, le cardinal Zelada, qui y dépensa plus de 35,000 écus.

L'église garde le type basilical, étant divisée en trois nefs par deux

1. Ce qui donne l'an 1201.

2. Plus probablement *culmine*.

3. Je conclus de ces vers que la mosaïque représentait le Christ, entre S. Martin et S. Sylvestre, avec le pape donateur.

rangs de douze colonnes, de marbres variés et d'ordres différents, provenant d'édifices préexistants. Deux escaliers conduisent du presbytère à l'oratoire qui est au-dessous et d'où l'on descend à l'église primitive aujourd'hui sous terre ¹. Sur les murs des basses nefs, dans l'intervalle des autels, on admire de superbes fresques, exécutées les unes par Grimaldi, de Bologne ², et les autres par le fameux Gaspar Poussin ³. A gauche, dans la nef latérale, deux fresques représentent l'intérieur de la basilique du Vatican, avant sa démolition commencée sous Jules II et la basilique du Latran ⁴.

1. M. Lecoy de la Marche donne une vue de l'intérieur, p. 597.

2. « Gio. Francesco Grimaldi, que l'on a nommé en France Jean Francesque Bolognese, naquit à Bologne en 1606. Il apprit son art dans l'école des Carraches; étant venu à Rome, il peignit plusieurs choses dans l'intérieur du palais Vatican et, sous le pontificat d'Innocent X, plusieurs frises dans des chambres du palais de Monte Cavallo. Le prince Camille Pamphile, neveu de S. S., l'estimait beaucoup et lui fit faire plusieurs ouvrages dans la vigne Pamphile. Les principaux ouvrages publics qu'il a faits dans les églises de Rome sont quelques portraits dans l'église de Ste-Marie in Publicolis, deux grands paysages dans l'église de S.-Martin des Monts, en concurrence du Guaspre, les fresques d'une chapelle dans l'église de la Madona della Vittoria, etc. » (*Abecedario de Mariette*, édit. de 1853, t. II, p. 333).

3. « Dughet. Le Guaspre ne se contentait pas de dessiner et de faire ses études d'après nature, comme le font la plupart des peintres de paysages. Il peignoit aussy d'après nature une bonne partie de ses tableaux. Un petit asne, qu'il nourrissoit à la maison et qui estoit son unique domestique, luy servoit à porter tout son attirail de peinture, sa provision et une tente pour pouvoir peindre à l'ombre et à l'abri du vent: on l'a veu souvent passer ainsy des journées entières aux environs de Rome. Des gens dignes de foy me l'ont raconté à Rome. Il était né en 1621 et mourut en 1684 » (*Abecedario de Mariette*, II, p. 127).

4. « S. Martin *ai Monti* fut dédiée par le pape Symmaque au grand S. Martin de France; un siècle et demi plus tard, l'évêque de Tours accordait l'hospitalité dans son église à son homonyme pontifical le pape S. Martin (Cf. *Breviaire romain*, XII novembre). Des paysages, dus au pinceau de Gaspard Dughet, décorent les murs de S.-Martin des monts. Gaspard surprit la manière de Nicolas Poussin, son beau-père, au point d'être surnommé *il Pussino*; plus tard, il se tourna vers Claude Lorrain, dont il enviait les dégradations savantes et les lumineux horizons. Nibby attribue à Nicolas Poussin, à l'authenticité, les figures qui animent les paysages de son homonyme de contrebande.

« Un cardinal Simon repose à S.-Martin depuis l'an 1296; cette Éminence, que nous croyons française, n'étant point très expansive, le bon P. Pouillard nous consolera de cette discrétion ». (*Monteuuis, Mon. et souv. de la France à Rome*, p. 78).

« En la personne du vieux sacristain de S.-Martin des Monts, rendons hommage à tant d'autres humbles français, grands à nos yeux, comme lui, par leur passion de l'Église jointe à l'amour de la France. Le P. Pouillard ¹, d'Aix, carme, obtint de se rendre déchaussé à Rome, en 1780, pour y étudier les médailles et les antiquités: la fameuse Éminence grise, le P. Joseph, avait fait le même pèlerinage dans les mêmes conditions, composant en route un poème contre les Turcs. Quand les Français entrèrent à Rome, ils trouvèrent le P. Pouillard installé, depuis dix-huit ans, à S.-Martin des Monts comme sacris-

1. Son vrai nom est Pouyard.

Au temps de Sixte IV, l'église s'appelait *S. Martino in S. Silvestro* et comme antérieurement, elle avait été dédiée à ces deux saints, deux stations y avaient été établies, l'une le jour de S. Silvestre et l'autre le jour de S. Martin. Tout le temps qu'elle fut possédée par les moines bénédictins, ceux-ci relevaient du Mont Cassin.

Le pavé de cette église, au moyen âge, fut formé d'inscriptions extraites des cimetières chrétiens et parmi elles on trouva trois fragments d'une même épigraphe Damasienne, qui fait aujourd'hui partie du Musée chrétien du Latran. Sur ces marbres se lit le nom de *Furius Dionysius Philocalus*, le célèbre calligraphe du pape Damase, qui composa pour ce pontife un alphabet qui fut ensuite adopté dans les catacombes pour l'éloge des martyrs ¹.

Le fragment suivant, copié par Severano, se lit dans les manuscrits de la Vallicelliana :

LOCVS CAVDIO
 MARTYRIS LAVRENTII
 DAMASI COMMEN
 D P ² · IN PAGE · XV · K ³.

Plusieurs de ces inscriptions sont encore encastrées dans le pavé, mais la plus grande partie a été transcrite par Mellini et est conservée avec ses manuscrits aux archives secrètes du Vatican ⁴.

Au XIV^e siècle, d'après un document de l'époque, le quartier adjacent à l'église s'appelait *el Carnaro* ⁵.

7. *S. Martino de Svizzera*. Cette petite église est située dans l'enceinte du Vatican, derrière la colonne, à droite, près du quartier de la garde suisse. Elle fut édiée, en 1568, par le pape S. Pie V, afin que les soldats de cette garde et leur famille puissent entendre commodément la messe les jours de fête. L'église fut aussi dédiée au martyr S. Sébastien.

8. *S. Martino de Maxima*. — Cencio Camerario la rappelle dans son énumération, mais comme il ne tient point compte de l'ordre topographique, on ne peut indiquer sa situation, sinon par hypothèse. On conjecture toutefois qu'elle se trouvait dans le voisinage d'une autre église, dite aussi de *Maxima*, c'est-à-dire S. -Ambroise.

tain; ils transformèrent en hôpital militaire l'église et la sacristie et le sacristain en aumônier. Le cardinal Fesch emmena le P. Pouillard à Paris; le cardinal de Talleyrand, grand aumônier de Louis XVIII, le nomma sacristain des Tuileries. Au sein de la grandeur, le sacristain des Tuileries n'oublia pas ses vingt années d'humilité et publia le *Voyage littéraire à l'intérieur de Rome du pauvre sacristain de S.-Martin des Monts* » (Monteuuis, pp. 78-79).

1. *Œuvres*, t. I, p. 544, n° 112.

2. *Depositus*.

3. *Kalendas*.

4. *Œuvres*, I, 177.

5. « *Carnarium, ossarium, polyandrium, cœmeterium, gall. charnier, ital. carnato, in quo humana corpora seu cadavera humo conduntur* » (Du Cange).

9. *S. Martino de Monticello*. — Cette église est aussi mentionnée par le Camérier à propos du *presbyterium* qu'elle devait. Elle se trouvait dans le quartier du même nom, qui a donné son qualificatif à l'église actuelle de *Ste-Marie in Monticelli*.

10. *S. Martino in Monterone*. — Le Camérier l'appelle, par corruption, *in Monteria*, ce qui ne peut être qu'une erreur de copiste. Lonigo écrit : « On croit qu'elle était située où est actuellement S. Maria in Monterone ». Peut-être est-ce celle que le manuscrit de Turin appelle *de Monte Tilo*, qui, au XIII^e siècle, était desservie par un prêtre et un clerc : « habet sacerdotem et clericum ». Signorili l'appelle simplement *de Monte*.

XIII. — CARDINAUX FRANÇAIS DU TITRE DE S.-MARTIN AUX MONTS.

L'église de S.-Martin aux Monts¹ est un des plus anciens titres de Rome, puisque Panvinio le relève « dans les actes du concile romain, tenu sous le pape Symmaque, en l'an 489. Il lui donne le septième rang et précise ainsi ses différents noms : « Il titolo di Equitio, altrimenti di Santo Silvestro, altrimenti di Santo Silvestro e Martino, hora di Santo Martino in Monte » (Onofrio Panvinio, *le Sette chiese principali di Roma*. Rome, 1570, p. 22).

L'assignation des titres se fait un peu au hasard, suivant les vacances. Qu'il me soit permis d'émettre ici un vœu, dont l'initiative pourrait être prise par l'ambassade de France près le Saint-Siège. Ne serait-il pas très convenable que le titre de S.-Martin fût spécialement réservé aux cardinaux français et plus particulièrement aux archevêques de Tours ?³

Je demanderais également que le prochain titulaire, pour honorer notre nation, voulût bien apposer, près de la porte d'entrée, une inscription commémorant, par ordre chronologique, les cardinaux français qui ont été honorés de ce titre. A Rome, où l'on est prodigue d'inscriptions, ce souvenir, qui pourrait être avantageuse-

1. *L'Albia christiana*, 1897, p. 129, parlant du cardinal Aycelin, dit qu'en 1361 « il reçut le titre de S.-Martin des Montagnes », locution absolument inusitée au lieu de *S.-Martin-des-Monts*; cette église est, en effet, située dans le quartier des Monts, *Monti* (*Œuvres complètes*, t. III, p. 348), qui comprend les trois collines du Quirinal, du Viminal et de l'Esquilin.

2. *In monte* signifie que S.-Martin est bâti sur le *mont Esquilin*. L'appellation moderne *ai Monti* veut dire qu'il est situé dans le quartier *des Monts*.

3. Le cardinal Morlot eut le titre des SS. Nèrve et Achillée et le cardinal Meignan celui de la Trinité-des-Monts. Je ne doute pas qu'ils n'aient préféré le titre portant le nom de leur glorieux prédécesseur sur le siège de Tours.

ment étendu à tous les autres titulaires, manque dans toutes les églises cardinalices : S. Martin donnerait donc un louable exemple.

Voici, d'après H. Fisquet, *les Cardinaux français*, la liste des cardinaux qui nous intéressent et qui sont au nombre de dix-sept :

1. « François Cassard, archevêque de Tours, cardinal du titre de S. Martin, mort le 6 août 1237 » (p. 5); il avait été créé par Grégoire IX, en 1287.

2. « Gervais Giancolet de Clinchamp, chanoine et archidiacre de Paris, prêtre cardinal¹ du titre de S. Sylvestre et de S. Martin, connu sous le nom de cardinal du Mans, légat en France, mort en 1287 » (p. 6) de la peste : il appartient à la création de Martin IV, le 28 mars 1281.

Son épitaphe est donnée par Forcella (IV, 6), mais seulement d'après la copie de Filippini, reproduite par Giacconio : elle est très mutilée et par conséquent peu intelligible par endroits :

HIC IACET D² GERVASIVS CARDINALIS
 CENOMANENSIS... A MARE...
 STA LXIX . CONSTANS ET MENT.. XL
 QVAE MISCE..... O... SINE FINE

M. le chanoine Dubois, curé de S. Benoît, au Mans, m'écrivait le 18 février 1897 :

Gervais Giancolet de Clinchamp, fils de Martin de Clinchamp, écuyer, et de Jacqueline de Laverdin, fut grand archidiacre de l'Eglise du Mans. Il occupa un poste important à Paris. Ami de Simon de Brion, pape sous le nom de Martin IV, il fut créé cardinal du titre des SS. Sylvestre et Martin. Il demeura à Rome de 1281 à novembre 1287, époque de son décès : il mourut de la peste et fut inhumé dans son église cardinalice. Son cœur fut apporté à la cathédrale du Mans. Le Martyrologe du chapitre énumère ses dons en aumônes pour son anniversaire et en ornements (*Martyrolog. Capit. Cenomanen.*, p. 147 ; D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 452). Il composa plusieurs traités de théologie, aujourd'hui perdus. On a de lui deux lettres seulement (Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, t. II, pp. 220, 227). Son frère, Jean de Clinchamp, fut abbé bénédictin, à S. Remy de Reims, en 1284, et son neveu, Robert de Clinchamp, fut évêque du Mans de 1298 à 1309.

1. Cette locution est fautive en ce sens que la dénomination de *cardinal* devance celle de *prêtre*, qui va de pair avec la remise du chapeau.

2. *Dominus*.

Ses armoiries se blasonnent : *d'argent, à la bande vivrée de gueules, accompagnée de six merlettes de même, trois en chef et trois en pointe.*

3. « Vital du Four, né à Bazas en Guienne, théologien de l'ordre des Frères Mineurs, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, évêque d'Albano¹, mort à Avignon le 16 août 1327 » (p. 9). Il avait été créé par Clément V, le 28 décembre 1312.

4. « Bertrand de la Tour, né à Camboulit, diocèse de Cahors, théologien de l'ordre des Frères Mineurs, archevêque de Salorne, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et S. Martin aux Monts et évêque de Frascati, mort vers 1329 » (p. 10) : créé par Jean XXII, le 20 décembre 1320.

5. « Aymeri de Châlus, né à Châlus en Limousin, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et S. Martin aux Monts, légat en Lombardie et à Naples, mort le 7 mars 1349 » (p. 12) : créé par Clément VI, le 20 septembre 1342.

6. « Pierre du Cros, évêque d'Auxerre, prêtre-cardinal du titre de S. Martin aux Monts, mort le 23 septembre 1362 » (p. 13) : créé par Clément VI, le 17 décembre 1350.

7. « Gilles Aycelin de Montaigut, évêque de Lavaur puis de Têrouanne, chancelier de France, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, et évêque de Frascati, mort le 5 décembre 1378 » (p. 14) : créé par Innocent VI, le 13 septembre 1361.

8. « Faidit d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, mort le 2 octobre 1390 » (p. 18) : créé par l'antipape Clément VII, » le 23 décembre 1383.

9. « Guillaume d'Estouteville, issu d'une des plus illustres familles de la Normandie, évêque d'Angers, puis de Digne, de Nîmes, de Lodève et de S. Jean de Maurienne, enfin archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, légat en France et évêque de Porto et d'Ostie, mort le 23 janvier 1483 » (p. 22) : créé par Eugène IV le 18 décembre 1439³.

1. La rédaction n'est pas suffisamment claire : quand il passa à l'évêché suburbicaire d'Albano. Vital du Four dut laisser son titre presbytéral.

2. Là encore, il faudrait *puis* au lieu de *et*.

3. Voir le tome I^{er} de mes *Œuvres complètes*.

10. « Jean Jouffroi, né à Luxeuil, évêque d'Arras, puis d'Albi, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, mort le 10 ou le 11 décembre 1473 » (p. 24) : créé par Pie II, le 18 décembre 1460.

11. « Charles de Bourbon, évêque de Clermont, puis archevêque de Lyon, prêtre-cardinal du titre de S. Martin aux Monts, mort à Lyon le 13 septembre 1488. Il fut inhumé dans l'église S. Jean » (p. 24) : créé par Sixte IV, le 18 décembre 1476.

12. « André d'Espinay, archevêque de Lyon et de Bordeaux, prêtre-cardinal du titre de S. Sylvestre et de S. Martin aux Monts, mort à Paris, au château des Tournelles, le 10 novembre 1500 » (p. 25) : créé par Innocent VIII, le 14 mai 1489.

13. « Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch, prêtre-cardinal du titre de S. Martin aux Monts, mort le 20 juin 1507 » (p. 26) : créé par Jules II, le 17 mai 1507.

14. « Jean d'Orléans-Longueville, archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans, prêtre-cardinal du titre de S. Martin aux Monts, mort à Tarascon, le 24 septembre 1533 » (p. 27) : créé par Clément VII, le 21 février 1533.

15. « Philippe de la Chambre, né en Savoie, évêque de Boulogne, prêtre-cardinal du titre de S. Martin aux Monts, puis de Ste Marie au-delà du Tibre et évêque de Frascati, mort le 22 février 1539 » (p. 28) : créé par Clément VII, le 7 novembre 1533.

16. « Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Auxerre et d'Angoulême, prêtre-cardinal du titre de S. Sixte¹ et de S. Martin aux Monts et de Ste Anastasie, mort le 26 janvier 1570 » (p. 30) : créé par Pie IV, le 26 février 1561.

17. « François de Joyeuse, archevêque de Narbonne, puis de Toulouse et de Rouen, prêtre-cardinal des titres de S. Sylvestre², de S. Martin aux Monts et de la Trinité des Monts, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, mort le 23 août 1615 » (p. 30) : créé par Grégoire XIII, le 12 décembre 1583.

1. S. Sixte n'est-il pas là par erreur, ce que fait supposer *et* qui l'unit à S. Martin. Autrement, ce cardinal aurait occupé successivement les trois titres de S. Sixte, de S. Martin et de Ste Anastasie.

2. L'absence de conjonction entre S. Sylvestre et S. Martin ferait croire aussi à un triple titre : S. Sylvestre *in capite*, S. Martin et la Trinité.

XIV. — ÉPIGRAPHIE MARTINIENNE.

Je compléterai la description d'Armellini par le relevé des inscriptions latines qui donnent l'histoire de l'église S. Martin des Monts, écrite sur ses murs. Je l'extrais en partie des *Iscrizioni delle chiese di Roma*, de Forcella, t. IV, pp. 10 et suivantes.

1. La plus ancienne inscription, que le cardinal Baronio transcrit dans ses *Annales* à l'an 867, sous le pontificat de Serge II, donne le catalogue des reliques de l'église; étant surchargée d'abréviations, je vais la publier en écriture courante, tout en observant l'orthographe et la ponctuation.

: † temporib : domni Sergii iunio
 ri pp : recondita svnt in hoc s
 ac¹ : altare beati Silvestri presv
 li corpvs . et beati Martini : et beati
 ssimo Fabiano : atq : Stephano
 et . Sotere martirib² : : hac³ pontificibvs insi
 mulq ; Asterio ; cvm sanctissima filia e
 ivs : sanctorvmq : Ciriago Papia . et Mauro : La
 rgo et Smaragdo Trason . Sisiunio atq ;
 Anastasio . et Innocentio . pontific
 ib : . vna cvm sancto Qvirino . ac Leone epis
 pont . Artemio : Sisiano : Polione . The
 odoro : Nicandro : Crescentiano : mar
 tirib ; : cvm qvib ; beata Sotera atq . Pavli
 na . necnon Memmia . Ivliana : et Qvi
 lla . Theopiste : Sophia . virginib :
 atq : mar (tiribvs) : et beate Qviriace vidv .
 e . et beata Ivsta . cvm aliis mvl
 tis : qvorvm nomina Deo soli svnt
 condita⁴ vtrosq : svb sacro al
 tare . dedicans . collocavit .
 Hec . sanctorum corpora . translata
 svnt . de cimiterio Priscille vi
 a Salaria : statvens omni anno : in fe
 stivitatib : vivs : indulgentiam trivm c⁵
 agnorum⁶ et III : qvatragena rvm : omnibus : ad eam ve (nientibus)

1. *Sacro.*

2. *Martyribus.*

3. *Sic pour ac.*

4. *Sic pour cognita.*

5. Je donne au C la valeur de *centum.*

6. *Sic pour annorum.*

Les corps saints énumérés ici, provenant du cimetière de Priscille sur la voie Salaria et déposés sous l'autel de S. Sylvestre, sont les suivants ; les papes S. Martin, S. Fabien, S. Etienne et S. Soter, mm. ; S. Astère et sa fille ; SS. Cyriaque, Papias, Maur, Large, Smaragde, Thrason, Sisinnius, Anastase, Innocent, Quirin, Léon, Artémus, Sisianus, Pollion, Théodore, Nicandre, Crescentien, mm. ; Ste Sotère¹, Pauline, Memmie, Julienne, Quilla, Théopiste, Sophie, vierges mm. ; Ste Cyriaque veuve et Ste Juste. L'indulgence accordée à la visite de l'église aux jours de fêtes est de trois cents ans et trois quarantaines.

2. La « promotion » faite par Célestin V, « le 18 septembre 1294 », comprit Simon, religieux de Cluny, prieur de la Charité sur Loire, prêtre-cardinal du titre de Ste Balbine, mort en 1296 » (Fisquet, p. 7). Forcella reproduit (t. IV, p. 7) son épitaphe, qui fait le tour de sa dalle effligée (dans la nef, à droite) et, comme elle est très mutilée, il la complète par la copie imprimée de Giacconio : on remarquera qu'elle est en *quasi versus* assonnants, au nombre de neuf, d'une texture assez embrouillée.

DISCITE LABENTIS NON² GAVDIA SPERNERE MVDI .
 QVOD SVM' ISTE FVIT ERIM' QVVNQ' QV' HIC EST :³
 ANNO MILL'O BIS CĒTVQV NONAGENO⁴ :
 SEXTO DEFV̄GENS DESERTO CORPORE FVNGENS :
 REGNIS CELOŕ̄ NUMERAD' PARTE BONOŕ̄ .
 SIMONIS EXTA⁵ CAROQVE IACENT HIC OSSAQ' CARITATE
 PRIORATV CVI P̄FVIT . HVIC TITVLIQ' :
 SCE BALBINE SACRA DAT CADORE COLETES :
 IN CINERES REDIGI FASCES CAPVT OMNE IACERE .

3. Vers 1560, au-dessus d'une porte latérale, restauration entreprise par le card. Caraffa :

1. Collin de Plancy, *Dictionn. des reliques*, III, 93, se trompe quand il indique que les corps de S. Soter et de Ste Sotère sont « dans l'église de S. Sylvestre au Champ de Mars ».

2. *Non* n'exprime pas la pensée, qui est, au contraire, d'apprendre à mépriser les joies d'un monde périssable.

3. *Quod sumus iste fuit, crimus quicumque quod hic est.*

4. *Anno milleno bis centumque nonageno.*

5. Entrailles.

DIOMEDES CARAFFA NEAPOLITANVS
HVI' TT. SS¹ SYLVESTRI ET MARTINI
IN MONTIBVS PRAESBITER CARDINALIS
ARIANENSIS² NVNCVPATVS
AVXILIANTE DNO³ INSTAVRANDVM
INSTAVRAVIT ET FACIENDVM FACIET.

4. 1560, à l'extérieur du couvent, pour rappeler la reconstruction par le P. Nicolas Audet, général des Carmes.

QVI VNIVERSAM CARMELITAÑ
CONSOCIATIONEM SEPTEM ET
TRIGINTA ANNOS, EXACTE
MODERANS, DOCTRINIS EXCOLVIT,
MORIBVS ILLVSTRAVIT; FRATER
NICOLAVS AVDECTVS⁴ CYPRIVS
OMND⁵ ERVDITIONE CLARVS
EIVSDEM ORDINIS PATER PRÆCI
PVVS, RELIOIONE⁶ PIETATEQVE
DVCTVS, SVIS FRATRIBVS
OMNI COMODO EIVS POSTHABI
TO, HOC COENOBIVM EXTRVI
VOLVIT, ET SIMVL ABSOLVI .

M . D . LX .

FR . IO . BAP. ⁷ FACTI MEMORIA POSVIT

5. 1560. Dalle funèbre du cardinal Caraffa, qui y est représenté au trait, vêtu des ornements pontificaux : elle est encadrée dans le pavé de la grande nef et, en haut, est répété son écusson aux deux coins.

QVÆ IACET ET PEDIBVS TERITVR
VIVENTIS IMAGO EST.

1. *Hujus tituli sanctorum.*

2. Ariano, siège épiscopal du royaume des Deux-Siciles, son lieu d'origine.

3. *Domino.*

4. Il est nommé *Nicolaus Audet* dans une épitaphe de 1523, placée par ses soins sur la tombe de son prédécesseur.

5. *Sic pour omni.*

6. *Sic pour religione.*

7. *Frater Joannes Baptista.*

NON PATITVR NEC OBIT :

QVI SIBI SPONTE PERIT .

M. D. LVIII . XX . DECEMBRIS¹

HOC FAC ET VIVES

(une balance romaine)

DIOMEDIS CARAFFII CARDINALIS ARIANENSIS

TVMVLVS

CVM PIETAS, CVM VERA FIDES, TVM CONSCIA RECTA

MENS, CVM RELIGIO, CVRA TIMORQ DEI

COELESTEM POSSINT ANIMIS PROMITTERE VITAM

HANC SVPEROS INTER NVNC DIOMEDIS HABET

OBIT ANNO DOMINI . M . D . LX . DIE XII . AVGVSTI .

VIXIT ANNOS LXVIII . MENSES VIII . DIES VII

6. 1561. Dans la paroi de la nef de gauche. Éloge du cardinal Caraffa, qui restaura l'église dont il était titulaire, ainsi que le couvent; fondation, par les Carmes reconnaissants, d'un anniversaire et d'une messe de *requiem* par semaine.

Armoiries 2.

DIOMEDI CARRAFIO PRESBYTERO CARDINALI ARIANENSI, TITVLI HVIVS ECCLESIE VIRO MORIBVS, DOCTRINA, VIRTVTE, ET SANCTIMONIA EXCVLTO, SACRARVM EDIVM INSTAVRATORI RELIGIOSSISSIMO : QVI HOC TEMPLVM DEFORMATVM IN MELIOREM FACIEM, Q³ DVIVM FVERAT, REDVXIT;

FRATRES CARMELITE EX HELLE⁴, ET HELISEI SCHOLA ORIVNDI OB INSTAVRATAM SVI COENOBII PARTEM INTIMAM, HORTO CONTIGVAM, NECNON OB SARTA DETRIMENTA, QV E ILLIS ET TESTAMENTO DONAVIT; AD NOMINIS PERPETVITATEM, AD INTEGRITATIS, ET HONORIS, VIRTVTISQ FIDEM, EIVS ILLVSTRIVM CARRAFIE AC VRSINE FAMILIE INSIGNIA ET HVNC INSCVLTVM LAPIDEM, PLVRIMIS EFFVSIS LACRYMIS, CONSTITVERVNT : ATQ VT INDE POSTERI CARMELITE (DVM AGNOVERINT QVAM DE INSTITVTO CARMELITICO OPTIMVS ILLE PATER FVERIT BENEMERITVS) NON OBLIVISCANTVR QVÆ DEBENT : DEBENT AVTEM SINGVLA (ITA LOQVVTVR) SEPTIMANA

1. La date de 1558 correspond à l'érection du monument, qui fut faite de son vivant, deux ans avant sa mort.

2. Fascé d'argent et de gueules de huit pièces (*Ouvres*, t. III, p. 372, n° 225).

3. *Quam*.

4. Cette ponctuation est fautive, car la virgule disjoint les deux noms que la conjonction devait réunir.

MISSAM FVNEBREM, ET QVOTANNIS, PRIDIE IDVS AVGVSTI, SVPREMI ILLIVS DIEI EXEQVIAS REPETERE, AC ITERARE :

— M . D . LXI . DIE XIII OCTOBRIS —

7. 1561, sur la porte du couvent, à l'occasion de la reconstruction opérée par Nicolas Audet, qui réforma l'ordre des Carmes, y rétablit la vie commune, et qui le divisa en trois congrégations et vingt-sept provinces.

FRATER NICOLAVS AVDECTIVS CYPRIVS MEÆ
CARMELITARVM FAMILIÆ INTER COETEROS MEN
DICANTIVM ORDINES¹ PRÆANTIQVISSIMÆ MAGIS
TER GENERALIS MEOS ALVMNOS CIS VLTRAQ
MARE ET ALPES IN NVMERVM PROVINCIARVM
VIGINTI SEPTEM ET CONGREGATIONVM TRIVM
DISTRIBVTOS REFORMAVIT DIV ETIAM SVSTINENS
ET SEMPER ABSTINENS DEDVXIT VT EIS OMNIA
SINT COMVNIA : NVNC VERO ÆDEM HANC EXCI
SAM RESTITVIT² — M. D. LXI . XV . SEPTEMBRIS

8. 1575, sur le linteau de la grande porte, ouverture de deux portes, l'année du jubilé par le card. Paleotti, titulaire.

GABR. CARD³. PALAEOTVS . BONONIENSIS. TITVLARIS
VTRVQ̄ OSTIV̄ ANNO IVBILEI . MDLXXV . FIERI FECIT.

9. 1587, sur le linteau d'une des portes :

GABR. CARD. PALAEOTVS . TITVL
ANNO . MDLXXXVII

10. 1587. Épitaphe de Nicolas Audet, à l'occasion de la translation de son corps de l'église de Ste Marie Transpontine où il avait été enterré.

D . O . M⁴.
REVER.⁵ PATRIS NICOLAI AVDETH CYPRII⁶ OSSA
EX D.⁷ MARIE TRĀSPŌTINE TĒPLO TRĀSLATA

1. Les quatre ordres mendiants sont les Carmes, les Augustins, les Dominicains et les Franciscains.

2. *Meæ* et *meos* indiquent que c'est le général qui parle. Il faut donc lire *reformavi*, *deduxi* et *restitui*, et non ces verbes à la troisième personne, comme porte la copie de Galletti.

3. *Gabriel cardinalis*.

4. *Deo optimo maximo*.

5. *Reverendissimi*. Les généraux d'ordre ont le titre de *Révérendissime*.

6. Natif de l'île de Chypre.

7. *Divæ*.

DIE XVIII FEBRVARI M. D. LXXXVII
RECŌDITA HIC REQVIESCVNT
REXIT ORDINEM CARMELITICV̄ ANNOS XL.
ET VITA FVNCTVS EST VI. DECEMB¹.
M . D . LXII
ANNVM AGENS LXXXII².

11. 1612, copiée par Davansati. Délimitation de la paroisse de S. Martin³, qui confine à Ste Praxède, SS. Serge et Bach, S. Jean de Carapulio, S. Sauveur in Suburra, S. Sauveur ad tres imagines.

ANNO DNI 1569 . DIE 23 . AVG.⁴

FAVSTO BONAVENA NOTARIO

IVSSV PII V. PONT. M.⁵

DECRETVM FVIT A IACOBO

SAVELLO CARD. VIC.⁶ CIRCA

PARROCHIALEM S. MARTINI

IN MONTIBVS VT INFRA

ECCLESIA S. MARTINI IN

MONTIBVS HABEAT LIMITES

INTRA PAROCHIAS SVBSEQUENTES

S. PRAXEDIS

SS. SERGHII ET BACCHI⁷

S. IOANNIS DE CARAPULIO⁸

1. Decembris.

2. Forcella, IV, 12, sous le n° 48, donne une autre formule encinq lignes, ou manquent la date de la translation et l'âge du défunt.

3. La paroisse a été maintenue par Léon XII (*Œuvres*, t. V, p. 120, n° 28).

4. Augusti.

5. Pontificis maximi.

6. Cardinali vicario.

7. « SS. Sergio e Baccho ai Monti. C'est la seule dédiée à ces deux saints qui existe actuellement à Rome » (Armellini, p. 614). Il y en avait autrefois cinq sous ce vocable.

8. Carapullo serait une altération de *cribus plumbi* (pour *clivus plumbi*), nom d'une rue en pente. « L'église était dans la partie la plus élevée de la région des Monts, près de la petite église de Santa Maria del Pascolo et de Santa Maria dei Monti. Le catalogue de Turin la compte parmi celles del rione de' Monti et la place dans la seconde partie, c'est-à-dire des SS. Côme et Damien : *Ecclesia S. Johannis in Crapullo habet unum sacerdotem*. Dans la taxe de Pie IV, on lit : *S. Joanni de Carapallo nel rione delli Monti* et le catalogue de S. Pie V dit qu'elle est située non loin de l'église de S. Sauveur aux trois images ». (Armellini, p. 259.)

S. SALVATORIS IN SUBURRA ¹

S. SALVATORIS AD TRES IMMAGINES ²

FR ³. CLEMENS BONVINVS CARMELITA PARROCHVS
NE PRAEDICTI DECRETI P(er)IRET MEMORIA
HVNC POSVIT LAPIDEM ANNO D̄NI 1612

12. 1637, au-dessus d'une porte dans le couvent; origines de l'église attribuée au pape S. Sylvestre.

D. O. M.

HOC OPVS AVGVSTVM, SI CERNIS FORTE VIATOR,
SISTE GRADVM, NAM SVNT MIRA VIDENDA. TIBI
ASPICIES PAPAE SILVESTRI DVLCI CVBILE,
QVO CONSTAT PLVRES IPSVM HABITASSE DIES
INFERIORA PETENS, TEMPLVM MIRABERE PRISCVM,
SVB CONSTANTINO, CVIVS ORIGO FVIT
QVOD TVNC SILVESTER TRAIANAS EXTVLIT INTRA
THERMAS, EXQVILHS, EQVITHQVE LOCO
MVNERE MVTIPLICI EXORNANS, SACRAVIT ET ILLVD,
ET BIS CONCILIVM CONCELEBRAVIT IBI
EN SACRA QVANTA MODIS MIRIS MONVMENTA CORVSCAT
ERGO AVIDVS VISAS ET REVERERE PIVS

1. Armellini ne la donne pas sous ce nom, mais le quartier de la *Suburra* permet de l'identifier avec « *S. Salvatore in clivo plumbeo*, qui est probablement l'église qu'on appelle *S. Salvatore ai Monti*, et qui est annexée à l'hospice des catéchumènes, près Ste Marie ». (Armellini, p. 605.)

2. « *S. Salvatore in tribus ymaginibus*. Cette église était appelée des *trois images*, parce que sur la porte existait un buste en marbre, figurant trois têtes du Sauveur, toutes semblables et destinées à représenter la Ste Trinité (Marangoni, *Sanct. Sanct.*, p. 186). Felini affirme qu'elle fut profanée l'an 1651. Les religieux du couvent voisin de S. François de Paule l'acquirent pour la restaurer. On l'appelait aussi *S. Salvatore alla Suburra*. Elle existe encore, bien qu'elle n'ait pas été réédifiée sur l'ancienne, mais plus près de la montée de *S. Pietro in vincti*. Elle était filiale de Ste-Marie-Majeure, comme il résulte d'une bulle d'Innocent IV, donnée en 1244. Grégoire XIII l'unit aux SS. Serge et Bach. Stefano Copo la restaura à ses frais sous le pontificat d'Alexandre VI, ce qu'attestait l'inscription de l'architrave. Elle est nommée dans les mss. du Camérier, de Turin et de S. Signorili, avec la variante de *tribus ymaginibus* ». (Armellini, p. 598.)

Il y a ici une double inexactitude : d'abord, S. Sauveur in *Suburra* ne doit pas être confondu avec S. Sauveur *ad tres imagines*, comme il résulte de l'inscription de 1612; puis, le buste aux trois têtes ne représentait pas le Sauveur exclusivement, mais les trois personnes divines, suivant la pratique du moyen âge (Didron, *Hist. de Dieu*, p. 596; *Annal. arch.*, t. II, p. 9).

3. *Frater*.

ANNO SAL¹ M. DC. XXXVII.

SVB VRBANO VIII. PONT. MAX .

13. 1640, au-dessus de la porte du noviciat, érigé par décret de la S. C. des Réguliers, aux frais du prieur, fra Antonio Filippini.

EX DECRETO SACRAE CONGREGATIONIS REGVLARIVM AD CARMELITANAE RELIGIONIS PROPAGATIONEM REV^{mo} : P. M. ALB^o ² : MASSARIO

GENERALI APOSTOLICO³ SVPPlicANTE

FR. IO⁴ : ANTONIVS PHILIPPINVS ROM M. ⁵ PRIOR

EX BONIS PATERNIS AEDIFICANTE ANNO SAL.

M . DC . XXXX

VRBANO VIII . PONT . MAX . SED⁶. ANNO XX

14. 1642, dans le mur de la nef latérale gauche : éloge des travaux opérés dans l'église et le couvent par le prieur Filippini.

D . B . V . D . M . C . T⁷.

GREG⁸ : CANAIKO⁹ THEOD¹⁰ : STRATIO ET ALB¹¹ : MASSARIO

VNIVERSO CARMELITAR¹² ORDINI PRÆSIDENTIBVS

FR : IO : ANT : PHILIPPINVS ROM : HIBERNIE PROVINCIALIS ET HVIVS
[COENOBII M. PRIOR

ILLIVS HABITATIONEM VETERIBVS MVTTATIS AEDIFICIIS NOVISQ ADDITIS COM-
[MODIOREM REDDIDIT.

HORTVI¹² RVDERIBVS EGESTIS COMPLANATVM MVRO DIVISIT ET PEREN-
[NI AQVA DITAVIT

EIVSDEM COENOBII ANNVOS PROVENTVS EX PVNCTO¹³ AERE ALIENO

[MVLTIPLICITER AVXIT

1. *Salutis.*

2. *Reverendissimo Patre Magistro Alberto.*

3. Nommé général par autorité apostolique.

4. *Frater Joannes.*

5. *Romanus, magister.* En 1631, il était provincial de la province de Rome, comme porte l'épithaphe du général Gregorio Canali (*Forcella*, t. IV, p. 18, n° 40).

6. *Pontifice maximo sedente.*

7. *Deo, Beatæ Virgini de Monte Carmelo, Teresiar.*

8. *Gregorio.*

9. *Sic, au lieu de Canali.*

10. *Theodoro.*

11. *Alberto.*

12. *Sic pour hortum.*

13. *Sic en deux mots.*

ANTIQUISS.¹ S. SILVESTRI ECCLESIAM QUÆ PER MVLTA SECVLA INCOGNITA
 [DELITVERAT NOVAM IN LVCEM EDVXIT
 ET PVBLICE FIDELIVM VENERATIONI EXPOSVIT
 HVIVS AVTEM ECCLESIE LACVNAR MVLTIS IN LOCIS LACERV
 [RESTITVIT².
 PLATEAM ANTE MINOREM PORTAM PICTVRIS DECORATAM APERVIT³
 SACRARIVM AMPLIAVIT AC MVLTIPlici SVPPELLECTILE
 [INSTRVXIT.
 ODEVN HOC IN ADITV VERSICOLORIBVS VALVIS⁴ ET PVLCHRIORI
 [ORNATV CONCLVSIT.
 INTVS VERO DELETIS VETVSTIS ÆVO DETVRPATIS PICTVRIS NOVISQ
 [ELEGANTIORIBVS INDVCTIS⁵
 IN FORMAM MVLTQ QVAM ANTEA DECENTIOREM
 [REDEGIT.
 AN . SAL . MDCXLII . VRBANI VIII . PONT : MAX : XIX .

15. 1647, sur la porte de la sacristie, inaugurée par le P. Filippini, procureur général de l'ordre, dans les thermes de Titus.

IMPERATORIS TITI
 CELEBRES OLIM THERMAS
 SILVESTER PRIMVS
 DIVINO CVLTVI DICAVIT
 HIS IPSIS IN THERMIS CONCLAVE HOC
 FR . IO . ANTONIVS . PHILIPPINVS ROM .
 PROCVRATOR GENERALIS CARM⁶.
 AD SACRARI VSYM PATERNO ÆRE⁷ APTAVIT ET ORNAVIT^F
 A . SAL . MDCXLVII

1. *Antiquissimam.*

2. « S. Charles Borromée fit faire le lambris » (Fea, *Descript. de Rome*, t. II, p. 153).

3. Cette peinture n'existe plus. Elle devait, suivant l'usage italien, couvrir les murs de manière à les dissimuler par des vues en perspective. Il en existait une de ce genre à S.-Grégoire au Cœlius.

4. Les portes du chœur furent faites en bois de différentes couleurs.

5. « Cette église est divisée en trois nefs par 24 colonnes antiques et décorée de très beaux marbres, de stucs et de peintures, parmi lesquelles on observe les célèbres paysages de Gaspard Poussin, avec les figures par Nicolas son frère, peints sur les murs des nefs latérales. . . . Les perspectives de la nef du milieu ont été exécutées par Philippe Gagliardi, qui fut l'architecte de l'église » (Fea, p. 153).

6. *Carmelitarum.*

7. « En 1650, l'église fut mise dans son état actuel par le P. Jean-Antoine Filippini, général des Carmes, qui y employa l'héritage qu'il avait reçu de ses parents, consistant en une somme de 70,000 écus (3.741.500 fr.) » (Fea, p. 153).

16. 1648, sur la porte du jardin, élection du P. Filippini comme général.

Armoiries du cardinal Ginetti.

M¹ CARD² CINETTO

TT³ PROTECTORE AC PRAESIDE

CAP. GEN⁴. ROMÆ CELEBRATO

XXX MAII M. DC. XLVIII .

FR . IO : ANTONIVS PHILIPPINVS ROM .

ELECTVS GENERALIS

M . G. P⁵.

17. 1650, au-dessus de la grande porte, à l'intérieur; historique de l'église et sa restauration par le P. Filippini⁶.

D . O . M

INNOCENTIO . X . ROM⁷ . PONT . MAX .

BASILICAM . AEQVITII . A . SILVESTRO .

IVXTA . THERMAS . IMPERATORIS . TITI . ERECTAM

A . CONSTANTINO . MAGNO . DITATAM

A . SYMMACHO . I . REAEDIFICATAM

AB . HADRIANO . I . SERGIO . II . LEONE . IIII . REPARATAM

AEVO . LABANTEM . PATERNO . AERE

F . IO . ANT . PHILIPPINVS . ROM . GENERALIS . CARMEL

RESTAVRAVIT . ET . ORNAVIT

ANNO . IVBILEI . M . D . C . L .

18. 1655, à l'autel du souterrain : énumération des Saints papes dont les corps reposent dans l'église et action de grâces du P. Filippini pour les nombreux voyages qu'il entreprit dans le but de réformer l'ordre des Carmes.

D . O . M .

HOC QVODCVMQVE SPECTAS INFERIORIS SVBSTRVCTIONIS

1. Nom de baptême.

2. *Cardinate.*

3. *Tituli.*

4. *Capitulo generali.*

5. *Monumentum gratus posuit.*

6. Ce zèle religieux ne se contenta pas de restaurer l'église, il en écrivit aussi l'histoire sous ce titre : *Ristretto di tutto quello che appartiene all' antichità e veneratione della Chiesa de' Santi Silvestro e Martino de' Monti.* Roma, 1639, in-4°.

7. *Romano.*

F . IO : ANT . PHILIPPINVS ROMANVS
POST SVPERIVS TEMPLVM NOBILITATVM EXCITAVIT ET ORNAVIT
VT EXTARET SVAE MONIMENTVM PIETATIS
ERGA D . D¹ . SYLVESTRVM MARTINVM FABIANVM
STÉPHANVM SOTHERVM ANASTASIVM INNOCENTIVM
SVMOS PONTIFICES ALIOSQVE
QVORVM ET CORPORA IHC REPERIT ET OPEM SENSIT
DVM IN SVPREMA CARMELI ORDINIS PRAEFECTVRA
LVSTRATIS PER SVMMA PERICVLA
ITALIAE GALLIAE BELGII GERMANIAEQVE PROVINCIIS
SVAE NON PEPERCIT ANIMAE VT RESTITVTA RELIGIOSA DISCIPLINA
ADFERRET VNIVERSO ORBI SPLENDOREM
QVEMADMOMVM HVIC LOCO ATTVLIT IMPENSO PATRIMONIO
VBIQVE BENEMERENS ET GRATVS ANNO SAL . M . DC . LV .

19. 1665, buste en marbre du P. Filippini, dans l'église souterraine.

D O M

HIC FVIT

IO. ANTONIVS PHILIPPINVS ROMANVS
TOTIVS ORDINIS CARMELI
GENERALIS ET DECVS
ECCLESIE HVIVS ORNATOR ET GLORIA
VTRIVSQVE AMOR ET DESIDERIVM
OMNIBVS EXEMPLVM.
OBIIT DIE VII AVGVSTI MDCLVII.

Armoiries du défunt.

20. 1665, épitaphe du P. Filippini, dans le pavé de la grande nef.

D O M

AETERNAE MEMORIAE
IO . ANTONII PHILIPPINI
GENERALIS CARMELITAR^{UM}
CVIVS OSSA IN INFERIORI
HVIVS ECCLESIAE PARTE
QVIESCVNT

G . P .¹

FRAN^{CVS}. SCANAPIECO ROM^{VS} ².

HVIVS COENOBII PRIOR

ANNO DOMINI MDCLXV

21. 1676, à la façade de l'église, à cause de sa réparation par le P. Francesco Scannapiego, général des Carmes.

F . FRANCISCVS . SCANAPIECO . ROMANVS . MAG .

GENERALIS CARMELITARVM^M A . D . MDCLXXVI

22. 1676, buste en marbre du P. Scannapiego, dans l'église souterraine.

D O M

FR . FRANCISCVS SCANAPIECO ROMANVS

GRDINIS CARMELITARVM

INCHOATAM A P.³ PHILIPPINO TĒPLI HVIVS

INSTAVRATIONEM PROMOVIT

PRIOR PER ANNOS XIII ET GENERALIS

PER BIENNIVM

OBIT DIE XXX AVGVSTI

M . DC . LXXVI

Armoiries

23. 1710. Sépulture de Jean-Paul Sala que sa dévotion envers S. Martin porte à se faire enterrer dans son église.

D . O . M .

IOANNES PAVLVS

CAROLI Q^m ⁴ SALA ET MARIAE FVMAE FILIVS PARLEDI AD LARIVM LACVM

[NATVS M . D.....

CVPIENS SVB D. MARTINI TVTELA QVIESCERE APVD QVEM OLIM IN PATRIA

[RENASCI MERVIT

SIBI SVISQVE CONSANGVINEIS EX PRAEDICTO CAROLO

NEC NON IOANNI BAPTISTAE FRATRI CONSOBRINO

ALIISQ . AD FORMAM INSTRVM⁵. DE DIE . II . IAN⁶. MDCCX . PER ACTA

1. *Gratus posuit.*

2. *Franciscus Scannapiego Romanus.*

3. *Putre.*

4. *Quondam.*

5. *Instrumenti.*

6. *Januarii.*

[DE RVBEIS TVMVLVM POS 1 ANNO DOM . MDCCX AET 2 SVAE LXVI
ET IO . BAPT . PRAEFATVS EIVS CONSOBR . ET HAERES LAPIDEM HVNC
[BENE MERITO FRATRI POS . EIVSDEM ANNI 15 IVLII

24. 1714. Grosse cloche, au nom de la Ste Vierge et de S. Martin, dont l'inscription se développe autour du cerveau en deux lignes :

D O M

DEI POTENTIS AD OPEM . MARIE MATRIS HONOREM . AC D³ . MAR-
TINI TVTELAM RESONANDVM . CARMELVS . P⁴ . ANNO . M . D CC XIII.

Au-dessous pendent des médailles de la Trinité, du S. Sacrement, de la Vierge, de S. Martin, de Ste Anne, de S. Roch, du jubilé, de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jacques majeur, de S. Nicolas, de S. Élie, de S. Joseph, de S. Michel, des âmes du purgatoire, de Ste Barbe, de S. Antoine de Padoue et de Ste Luitgarde, accompagnant la crucifixion.

La signature du fondeur se lit sur la robe :

OPVS CAROLI ANTONII FVSARELLI

25. 1729, sur la porte de la sacristie : consécration de l'église par J. B. Gamberucci, archevêque titulaire d'Amasie, dans le Pont.

BENEDICTO XIII SEDENTE

—
HANC BASILICAM A SILVESTRO PMO⁵ ERECTAM ILLMVS⁶.
AC REMVS DNVS IOES BAPTA GAMBERVCCIUS⁷ ARCHIEPVS⁸.
AMASIENSIS SOLEMNI RITV CONSECRAVIT IV
KALENDAS IVNIJ⁹ MDCCXXIX

26. 1776. Deuxième cloche, portant au cerveau les noms de la Vierge du Carmel et de S. Martin, ainsi que la date.

† IN HONOREM . B . M . V¹⁰ . DE MONTE . CARMELO . ET . S . MARTINO¹¹
RIFVSA . A . D¹² . MDCCCLXXVI.

1. Posuit.
2. Aetatis.
3. Divi.
4. Posuit.
5. Primo.
6. Illustrissimus.
7. Reverendissimus Dominus Joannes Baptista.
8. Archiepiscopus.
9. 29 mai.
10. Beatæ Mariæ Virginis.
11. Sic, au lieu de Martini.
12. Anno Domini.

Sur la robe, la crucifixion et, dans des médaillons, la Ste Vierge, Ste Barbe et S. Martin, vêtu pontificalement. Au-dessous, le nom du fondeur :

OPUS
FRANCISCI DE BLASIIIS
FUND¹ ROMÆ

27. 1788, dans la sacristie : restauration de l'église par le cardinal Zelada, titulaire.

AB ANNO M̄ . DCC̄ . LXXV
MVNIFICENTIA
FRANC . XAVERI . ZELADAE
PRESB² . CARDINALIS
TITVLO MARTINIANO
PAVIMENTVM . TEMPLI . QVAQVA . VERSVS
SECTILIBVS . STRATVM
SAGRARIVM . ALTARI . INAEDIFICATO
AREAQVE . RENOVATA . EXCVLTVM
ARMARIIS . ET SVPELLECTILI . SACRA
DITATVM
ADITVS . E . SACRARIO . AD . SVMMVM
TEMPLI . SVBSELLIARIVM . APERTVS
HORTI . IN . PROXIMO . ADVERSVS . NEQVITIAM
MAVRIA³ . CLAVSI
SEMITA . AD . TEMPLI . LATVS . SOLO
PROFANO . COMMEANTIBVS . PATEFACTA
QVORVM . ERGO
FAMILIA . CARMELITARVM
ET . F . ALOISIVS . M . CARLINI . ROMANVS
CVRIO . ET . PRIOR
FAVSTA . OMNIA . PRECANTVR
PATRONO
RELIGIOSISSIMO . A . M . DCC . LXXXVIII.

1. *Funditoris.*

2. *Presbyteri.*

3. *Sic pour muris.*

XV. — LE MONASTÈRE DU VATICAN

Le monastère de S.-Martin, assis sur la colline du Vatican, était une annexe de la basilique de S.-Pierre : il convenait que cet hommage public fût rendu à celui que l'on peut considérer comme le premier moine des Gaules, par des moines, voués à sa suite à la prière continue.

M. Léon Monteuis, dans ses *Monuments et Souvenirs de la France à Rome* (Lille, 1896), pages 20-22, relève en ces termes les souvenirs français qui se rattachent au monastère disparu, de manière à compléter la trop courte notice fournie plus haut par Armellini, que l'auteur cite volontiers et avec raison :

Le bas-relief du tombeau d'Alexandre VIII (à S.-Pierre) représente une canonisation¹, le dessin en est dû au comte Henri de St-Martin. Ce nom est ici parfait de circonstance, la chapelle (voisine) des SS. Léon occupant l'emplacement de l'antique monastère de S.-Martin de Tours.

La dédicace à S. Martin de ce monastère est très ancienne : elle remonte au moins à S. Léon le Grand, qui proclama l'évêque de Tours le premier des confesseurs et l'honora du culte des martyrs. De son vivant, S. Martin était sollicité d'envoyer de ses religieux fonder, réformer, gouverner ou peupler des monastères. Il envoya Brice, un de ses religieux les plus originaux, se former le caractère à Rome dans un monastère qui est peut-être celui dont nous nous occupons en ce moment². Le monastère de S. Martin de Tours faisait partie de la basilique, *sub tegmine ipsius basilicæ situm est*, dit un vieux document cité par Cancellieri; ses moines étaient chargés de l'entretien de la confession, chez eux se faisaient les ordinations pontificales. Le pape montait de la basilique à

1. *Œuvres*, IX, 142, 147, 149.

2. La *Legenda aurea* parle autrement du voyage de S. Brice à Rome : « Populo autem adhuc non credente, S. Briccium contumeliis et injuriis afficiunt et a sua dignitate ejiciunt, ut verbum quod S. Martinus dixerat impletur. Tunc Briccius flens papam adiit et VII annis ibidem permanens, quidquid in S. Martinum deliquerat, pœnitendo delevit. Populus autem Justinianum præfecit et Romam contra Briccium misit, ut episcopatum sibi contra Briccium defensaret. Quo cum tenderet, in civitate Vercellensi vitam finivit et Armenium loco ejus populus omnis præfecit. Septimo igitur anno, Briccius cum auctoritate papæ rediens, sexto ab urbe milliario hospitium accepit et Armenius eadem nocte spiritum exhalavit. Quod Briccius per revelationem cognoscens, ait suis ut surgerent et secum ad tumulandum Turonensem episcopum properarent. Cum ergo Briccius per unam portam civitatem ingrederetur, ille autem per aliam mortuus efferebatur. Quo sepulto, S. Briccius sedem suam accepit et VII postmodum annis præsidens et vitam laudabilem ducens, XLVIII anno episcopatus sui in pace quievit » (pp. 751-752).

S. Martin par une porte qui s'ouvrait à l'endroit où se dresse aujourd'hui la statue de Ste Véronique. Une lampe, dont l'huile était miraculeuse, brûlait jour et nuit dans la chapelle du monastère; sans craindre de donner le moindre ombrage à S. Pierre, S. Martin se permettait de faire des miracles jusque sous les voûtes de sa basilique. Cette vertu de l'huile de S. Martin semble surtout s'être exercée en faveur des Français. Elle créa même des Tourangeaux, S. Venant Fortunat par exemple, qui est guéri, à condition de s'en aller immédiatement charmer l'église de Tours des doux sons de sa lyre chrétienne¹. Avant lui, S. Grégoire de Tours avait logé au monastère de la basilique Vaticane; en se rendant de nuit à la confession, il rencontra, derrière un pilier, un homme ivre, oublié par les gardiens contre un pilier de S.-Pierre, ce dont Grégoire fut bien scandalisé²; il n'eut cependant point la vivacité de S. Césaire qui, dans une circonstance analogue, brisa sa crosse sur la tête d'un gardien.

Au VIII^e siècle, Fulrad, abbé de S.-Denis, logea en ce monastère, dont il paraît avoir été l'abbé en 757. Venu à Rome déposer sur la confession la donation de la Pentapole, Fulrad, rapporte la *Gallia christiana*, reçut, du pape Étienne, un logement contre S.-Pierre et une autre maison avec jardin et dépendances. L'abbé de S. Denys sut rester, même à Rome, un grand personnage, digne des Longueil, des La Grolaye, des d'Estouteville, des La Balue³ et de tous nos cardinaux-ambassadeurs. Il fut grand jusque dans sa tombe, où il se fit coucher avec les insignes pontificaux, les brodequins⁴ et le manteau de pourpre dont Étienne, à la demande de Pépin, lui accorda le privilège. Une lettre d'Étienne à Fulrad nous a conservé le souvenir et le témoignage de la sollicitude de Fulrad et de Pépin pour le monastère S.-Martin du Vatican.

Un personnage moins solennel, mais plus illustre, S. Odon de Cluny, a son nom dans les annales miraculeuses de S.-Martin de Rome. Appelé en 939 comme arbitre de paix, Odon tomba malade; l'huile de S. Martin le guérit.

Le vieux S. Pierre de bronze lui-même fut l'hôte de notre S. Martin, en sa propre basilique⁵. Il subit même l'influence française au point de se laisser presque naturaliser français. De fait, les seules armoiries dont

1. Ceci n'est pas tout à fait exact : S. Fortunat fut guéri à Ravenne, dans l'église de S.-Martin, par l'huile de la lampe, comme il l'a raconté en vers. Ce ne fut pas à Tours qu'il siégea, mais à Poitiers.

2. M. Monteuis ne citant pas ses sources, je dois dire que la table détaillée de S. Grégoire, dans la collection Migne, ne me fournit pas de référence sur ce point; je ne puis donc citer le passage auquel il est fait allusion.

3. Le vrai nom est *Balue* et non *La Balue*.

4. *Sic* : Le terme liturgique est *sandales*.

5. On est stupéfait de rencontrer dans Lecoy de la Marche, p. 549, cette opinion arriérée : « La célèbre statue de S. Pierre, que le pape S. Léon le Grand fit fabriquer avec le bronze de Jupiter Capitolin, en mémoire de la retraite d'Attila » (p. 549).

l'humble pêcheur de Galilée ait jamais accepté le luxe ont été des armoiries françaises : *D'azur, à trois vases d'argent; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.* Ces armes furent celles du cardinal Olivier Richard de Longueil¹, elles ont brillé près de trois siècles, jusque sous Benoit XIV, sur le trône de marbre donné par le cardinal-archiprêtre français de S.-Pierre. Ce trône armorié médite aujourd'hui dans la crypte Vaticane sur l'extrême fragilité des choses les plus massives.

1. « Richard Olivier, né à Longueil, évêque de Coutances, prêtre-cardinal du titre de S.-Eusèbe et évêque de Porto, mort le 15 août 1470 » (Fisquet, p. 24) : il avait été créé par Calixte III, le 18 décembre 1436.

Il reste de lui un double souvenir à S.-Pierre : la base en marbre blanc, à ses armes, de la statue de bronze, classée dans les souterrains sous le n° 115 (*Rev. de l'art chrét.*, XXIII, 213) et son épitaphe, sous le n° 93 (*Ibid.*, p. 210).

L'épitaphe est ainsi rapportée par Forcella (*Iscr. delle chiese di Roma*, t. VI, p. 39, n° 67) :

RICHARDVS LONGOLIVS NORMANDIA ORIVNDVS
 ARCHIPRESBYT. HVIVS SACRE BASILICE
 CARDINALIS CONSTANTIEN . QVI
 TVS . OB . SVAS VIRTVTES AC MERI
 S . VENERANDOQ SENATVI CARISS
 DE . INSIGNI DE PATRIA ET RO . ECC
 VINIT . AN . LXXIII . M . VIII . D . I . OBIT . AN . S
 ... I NOMEN RICHARDO PATRIA TOCHA FVIT
 ... ENTVS . DOCTIS PRESIDIVMQ SVBSIDIVMQ BONIS

Je proposerais cette restitution : *Richardus Longolius, Normandia oriundus, archipresbyter hujus sacræ basilicæ, cardinalis Constantiensis, qui omnibus gratus, ob suas virtutes ac merita clarus venerandoque [senatu (cardinalium) carissimus, dignus laude insigni de patria et Romana Ecclesia, vixit annis LXIII, mensibus VIII, die I, obiit anno salutis MCCCCLXX. Mihi nomen Richardo, patria Tocha (Touques) fuit. Pientus? doctis præsidium subsidiumque bonis.*

Il fut enterré dans la chapelle des SS.-Processe et Martinien, dont il renouvela et dota l'autel, comme le constate cette inscription copiée par Grimaldi (Forcella, VI, 39) :

RICHARDVS EPVS PORTVËN CAR . CONSTAN
 NORMANIA ORIVNDVS HOC ALTARE VETVSTISSI
 MVM NOVA FACIE ET DOTE NOVA TESTAMENTO
 IVSSIT ORNARI VBI IN PACE QUIESCIT MCCCC . LXX.

Ciampini (*De sacr. ædific.*, p. 57) dit à ce sujet : « Junior Riccardus Oliveri de Angiò, Normannus, episcopus Portuensis, cardinalis Constantiensis et basilicæ stius archipresbyter, ruinæ proximum (viatorium) reparavit, pario marmore parietem ac pavimentum intersecans dotemque in immensum adauxit atque ibi sepulcrum elegit ». Il ajoute et en donne un dessin, pl. XVI : « Huc etiam æneum B. Petri simulacrum e proximo S. Martini mcnasterio translatum fuit. » Nous apprenons aussi de lui, p. 84, qu'il réédifia, au portique de la basilique, la maison de l'archiprêtre : « Intra porticum vero à dextris in austrum, e conspectu turris campanariæ, domus aderat archiprebyteri ac aulae pro janitoribus, sacerdotibus ministrisque basilicæ. Deinde vero porticus pars archipresbyteri domo clausa fuit, cum vetustate pone labens à Riccardo cardinali Constantiensi, ejusdem basilicæ archipresbytero, restituta et decori suo reddita fuisset. »

Un autre prince français de l'Église, le cardinal Villiers de la Grolaye¹, tient une place honorable dans les annales du monastère de S.-Martin. Sur les revenus d'une propriété, achetée 1.000 florins à Berthold des Ursins et donnée par le cardinal à la basilique, trois florins doivent être prélevés et distribués *manualiter*² dans la chapelle de S. Martin, à ceux qui assisteront à la messe qu'on célébrera chaque mois, d'abord pour la santé de Son Éminence, et, le plus tard possible, sans doute, pour le repos de son âme. Le *Necrologium Vaticanum* spécifie bien que cette messe mensuelle doit se célébrer dans la chapelle de S. Martin, située « dans cette basilique si largement dotée par le révérendissime Saigneur ».

Ouvrons les annales et les comptes du chapitre. Aux calendes d'avril nous lisons : « Kal. Apr. Fiat anniversarium pro anima bonæ memoriæ card. episcopi Ostiensis » et dⁿⁱ p. p.⁴ vice cancellarii, natione gallici, qui in vita sua donavit nostræ basilicæ medietatem castri Civitelli, junctam cum alia medietate nostræ basilicæ, emptam pretio 1000 flor.; in quo expandantur flor. tres manualiter ipsa die in capella S. Martini ». Au vi^e jour des nones de juillet, un autre anniversaire pour le même cardinal à célébrer « in capella S. Martini, sita in ipsa basilica quam idem Dominus ampliavit » (p. 32).

XVI. — ÉGLISES DIVERSES

1. « Avec ceux de Notre-Dame et de S.-Pierre, le vocable de S. Martin est celui qui se rencontre le plus souvent dans la nomenclature ».

1. « Jean de la Grolaye de Villiers, abbé de S.-Denys en France, puis évêque de Lombes, prêtre-cardinal du titre de Ste-Sabine, mort à Rome le 6 août 1489 » (Fisquet, p. 25). Il fut créé par Alexandre VI, le 20 septembre 1498. J'en ai parlé dans le tome I, voir p. 556, au mot *Cardinal*.

Sa dalle funèbre, à son effigie, se voit dans les souterrains de S.-Pierre. Aux pieds se lit cette épitaphe (Forcella, VI, 52) :

IO . LAGROLASIO . GALLO . S .
 DIONYSII ABBATI . EPO LVBÆ
 RIEN . PRAESB . GAR . SACTISS .
 GAR . ALEXAN . ET SENEN ET G .
 PERERI³ ROTAE AUDITOR . EXECVT .
 EX TEST . P . AN . D . MD . AETATIS S . LXXV

Je traduis : *Joanni Lagrolasio, Gallo, S. Dionysii abbati, episcopo Lumbardiensi, presbytero cardinali sanctæ Sabinae? ; cardinales Alexandrinus et Senensis et Guilelmus Pererius. Rotæ auditor, executores, ex testamento posuerunt anno Domini MD, ætatis suæ LXXV.*

2. C'est-à-dire dont la distribution se faisait de la main à la main, entre présents.

3. Ciampini lui attribue la dotation de l'autel de S.-Martin, dans la nef de S.-Pierre, au nord : « Altare elegantissimum, D. Martino sacratum amplissimisque proventibus ditatum a Joanne Gallo, S. R. E. cardinali Vivariensi, Ostiensi episcopo ac vice cancellario ». Voir plus haut page 10.

4. Sic pour *Domini papæ*.

ture des paroisses, principalement dans notre pays. La France seule (y compris l'Alsace et la Lorraine) en possède actuellement, sous son invocation, 3,672. Son nom a survécu dans celui de 485 bourgs hameaux ou villages » (Lecoy de la Marche, p. 467).

Le même auteur, p. 623-638, a donné la liste des églises paroissiales de France dédiées à S. Martin, Tours n'en compte que 39 et Poitiers 56. Les chiffres les plus élevés sont 158 pour Soissons, 157 pour Arras et 148 pour Amiens.

2. Jules Richard a fait imprimer à S.-Maixent, en 1869, un opuscule fort curieux, qui a pour titre, *Des chemins du diocèse de Poitiers et de leurs vocables apostoliques*. Il y soutient cette thèse, que j'accepte volontiers, que « les plus anciens patrons des églises étaient placés le long des plus vieux chemins ; que des saints plus jeunes demeuraient sur des voies moins importantes » (p. 9). Or ces églises ont pour titulaires, qui sont aussi presque toujours les patrons des paroisses, les trois grands évangélistes de la contrée, S. Martial, S. Hilaire et S. Martin. Les vocables de S. Martin montent à vingt-trois sur les grandes lignes qui vont de Poitiers à la mer, à Limoges, à Saintes, Angoulême, Nantes, Tours et Bourges. Ils fixent la tradition du passage des saints évêques par ces lieux, où ils se sont arrêtés, ont prêché et baptisé, quelquefois même ont élevé un autel ou un sanctuaire. « S. Martin allait partout, était présent partout et baptisait sur tous les points. On raconte de lui qu'il se reposait de préférence à côté des fontaines » (p. 32), pour les soustraire au culte du paganisme. « La vie chrétienne, avec une abondance irrésistible » (p. 43), s'est donc répandue rapidement, grâce aux voies de communication établies par les Romains et ce mouvement s'est maintenu « jusqu'à l'entière formation des paroisses, vers l'an 700 » ¹.

« En France, les communes, bourgs et villages qui portent le nom

1. M. Lecoy de la Marche trouve cependant que ce serait « pousser jusqu'au bout les conséquences d'un système trop absolu, si l'on croyait reconnaître la trace positive du fondateur de Ligugé dans toutes les paroisses du Poitou qui l'honorent comme patron ou qui possèdent une fontaine portant son nom... Sans doute, une quantité de lieux conservèrent de précieux souvenirs de son passage. Mais vouloir désigner, sous la foi d'un vocable ou d'une légende, tous ceux où il gagna quelques âmes à Dieu, lorsque nul indice plus précis ne nous y autorise, c'est, il me semble, forcer quelque peu le sens et la portée du canon de Carthage, qui sert de base à cet ingénieux système » (p. 300).

de S. Martin s'élèvent au nombre de 433. On ne peut compter les églises, paroisses, chapelles, habitations consacrées au saint archevêque de Tours » (p. 44).

3. La théorie des anciennes voies romaines a été aussi appliquée par M. Lecoy de la Marche à nombre d'églises sous le vocable de S. Martin ¹.

Le long de la chaussée romaine qui reliait à Reims la métropole des Gaules, se trouve un certain nombre d'églises dédiées à S. Martin, passant avec assez de vraisemblance pour autant de souvenirs de ses voyages à la cour de Trèves. Il est vrai que toute la contrée environnante, notamment sur les bords de la Sarre et de la Moselle, le pays Messin, les villes de Toul et de Verdun, sont remplis de traditions pareilles. Cela tient, sans doute, à ce qu'il ne passa pas toujours par le même chemin et prêcha l'Évangile dans un rayon assez étendu autour de la ligne directe qu'il avait à suivre (p. 254).

Si l'évêque de Tours revint de Trèves par Paris dans l'un ou l'autre de ses voyages, il en résulte qu'il dut évangéliser les pays intermédiaires ou du moins les localités situées sur la route qui reliait ces deux cités entre elles. Le chemin le plus direct pour aller de l'une à l'autre passait par le Luxembourg ² et par Reims. Il est probable qu'il le suivit au moins une fois, car on trouve, sur le parcours de l'antique chaussée romaine... un bon nombre de paroisses dédiées à S. Martin... Presque toutes ces *mémoires* peuvent, à la rigueur, se rapporter à son passage, puisque le trajet qu'elles supposent correspond aux indications générales du texte de Sulpice Sévère. Mais il paraît s'être dirigé une autre fois, soit en allant, soit en revenant, par la Picardie, la Flandre et la Belgique... En effet, son culte a été, sur toute cette ligne, extrêmement répandu et, sur quelques points, les sanctuaires placés sous son vocable forment comme un noyau compact, auquel il serait difficile d'attribuer une autre origine (p. 270).

Dans aucun pays, son nom n'a été attribué à une aussi grande quantité d'églises et de villages que dans le diocèse d'Arras. Il y a là un centre bien marqué. Il existe, en outre, aux environs de cette ville, un antique *chemin de S. Martin*... Or, toutes ces paroisses sont encore placées sous le patronage de l'évêque de Tours et la tradition de son passage s'est perpétuée dans la plupart d'entre elles (p. 271).

1. M. Bulliot a fait de même dans son savant ouvrage sur le culte de saint Martin, principalement en Autunois.

2. « Plusieurs paroisses très anciennes du Luxembourg, situées près de la route, lui ont été dédiées et certaines autres présentent dans leur nom défiguré un vestige évident du sien, comme Martelange, primitivement Martiningen » (Lecoy de la Marche, p. 274).

4. A propos de S.-Martin de Vincennes (Seine), « Millin fait observer que toutes les chapelles des maisons royales étaient autrefois consacrées à ce glorieux patron de la monarchie (*Antiq. nat.*, X, 47) ». (Lecoy de la Marche, p. 522).

XVII. — SOUVENIRS AMIÉNOIS

Le chanoine Corblet écrivait, en 1874, dans les numéros 158 et 159 du *Dimanche*, qu'il dirigeait, ces curieux renseignements sur les souvenirs hagiographiques laissés à Amiens par S. Martin ¹.

1. Tout le monde sait que la cité d'Amiens a été illustrée par le célèbre trait de charité qui a rendu S. Martin si populaire, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Martin, né en 316 à Sabarte, dans la Pannonie, s'était rangé, dès l'âge de dix ans, parmi les catéchumènes, malgré la volonté de ses parents idolâtres. Cinq ans après, il dut se soumettre à l'édit impérial qui obligeait les fils de vétérans à s'enrôler sous les aigles romaines. S. Martin servait depuis trois ans, quand son détachement vint en 332, et non en 337, hiverner à Amiens. La saison y était si rigoureuse que plusieurs personnes moururent de froid.

Un jour, ce religieux soldat de la cavalerie romaine rencontra un pauvre, presque nu, à la porte aux Jumeaux, ainsi nommée parce qu'on y voyait sculptés Romulus et Rémus, allaités par une louve. Les passants fermaient l'oreille aux plaintes de l'infortuné. Martin se trouvait fort embarrassé, ne possédant alors que ses armes et sa chlamyde ; il avait distribué à d'autres indigents les vêtements qu'il portait par-dessus sa cuirasse. Après un instant de réflexion, le soldat tire son épée, coupe sa chlamyde en deux parties égales, en donne une au mendiant, et remet l'autre sur ses épaules : « Entre ces deux pauvres, dit le poète S. Paulin, la froidure et la chaleur deviennent un objet d'échange ; le soldat prend une partie du froid qu'endurait le mendiant, et le mendiant reçoit une partie de la chaleur du soldat. La charitable pauvreté de Martin avait trouvé moyen de se partager et de suffire à deux ! »

Le manteau de S. Martin était une chlamyde de laine blanche qui, s'attachant sur l'épaule droite avec un bouton ou une fibule, descendait presque aux genoux ; il avait assez d'ampleur pour qu'une de ses moitiés ne fût pas trop insuffisante à couvrir le corps ; mais elle était évidemment disgracieuse, puisque certains spectateurs se mirent à rire, tandis que les autres se reprochèrent intérieurement de n'avoir point secouru ce pauvre homme, eux qui pouvaient le faire sans se dépouiller aussi complètement.

La nuit suivante, alors que Martin sommeillait dans son hôtellerie,

1. Voir aussi la *Revue de l'Art chrétien*, VII, 165-166.

située à l'extrémité de la rue de la Fourbisserie, *Via Spataria*, il vit lui apparaître Notre Seigneur, vêtu de la moitié du manteau qu'il avait donnée au pauvre, et il l'entendit dire aux anges qui l'entouraient : *Martin, encore simple catéchumène, m'a revêtu de ce manteau.* « Le Seigneur, ajoute Sulpice Sévère (*Vita S. Martini*), s'était donc souvenu de ses propres paroles, car il avait dit : « Le bien que vous faites au moindre de mes frères, vous le faites à moi-même. » C'est pour confirmer ces divines paroles et récompenser une si bonne œuvre qu'il daigna se montrer sous le vêtement qu'un pauvre avait reçu. Cette vision n'enorgueillit pas le saint jeune homme, qui, reconnaissant de la bonté de Dieu, s'empressa de recevoir le baptême à l'âge de dix-huit ans ».

Ces dernières paroles de Sulpice Sévère nous font croire, avec M. Stanislas Bellenger (*la Touraine ancienne et moderne*, p. 93), et M. l'abbé Dupuy (*Hist. de S. Martin*, ch. 2), que le baptême eut lieu quelques jours après l'apparition, c'est-à-dire à Amiens même, et non pas à Arras ou à Téroouanne, comme le suppose Hennebert (*Hist. gén. d'Artois*, p. 177), ni à Poitiers, des mains de S. Hilaire, comme le croit Dom Gervaise (*la Vie de S. Martin*, p. 10), ni surtout à Constantinople, d'après l'indication d'une ancienne légende.

Quoi qu'il en soit, Martin obtint dès lors de ses chefs une grande liberté; n'étant plus soldat que de nom, il s'adonna à la conversion des campagnes.

Les fidèles érigèrent bientôt un oratoire près la porte aux Jumeaux, à l'endroit qui avait été témoin de l'acte de charité de S. Martin. « Cet oratoire, nous dit S. Grégoire de Tours (*De Gloria Confess.*, lib. 1, c. 17), est maintenant desservi en l'honneur du Saint Pontife par des religieuses qui ne vivent guère que de charité. Toutefois il fut un temps où elles possédaient quelques nids d'abeilles qu'on leur avait donnés. Un voleur les convoita, en prit trois pendant la nuit, et les chargea sur un bateau pour traverser la Somme. Au point du jour, des gens qui se rendaient au port aperçurent un bateau sans maître, d'où s'échappaient des essaims d'abeilles et plus loin un homme qui paraissait dormir. Ayant appris des religieuses le vol dont elles avaient été victimes, ces braves gens s'apprêtaient à enchaîner le larron; mais ils s'aperçurent qu'il était mort et admirèrent combien prompte avait été la punition divine. »

Ce couvent fut remplacé par une société de clercs que Guy, évêque d'Amiens, érigea en communauté régulière, vers l'an 1073, sous le titre de Saint-Martin-aux-Jumeaux : ce devint un prieuré en 1109, une abbaye en 1145. En 1634, les Célestins obtinrent cette abbaye dont les religieux se retirèrent d'abord à Saint-Acheul et ensuite (1636) dans l'ancien Hôtel des douze pairs de France, là où se trouve aujourd'hui l'hospice des incurables.

2. La majeure partie du manteau de S. Martin était conservée à la cathédrale d'Auxerre. Evraud de Lesignes, évêque de cette ville, en donna

un fragment à son cousin Jean de Conti, chanoine de Notre-Dame d'Amiens, qui s'empressa de l'offrir à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, le 7 août 1270. C'est pour contenir cette précieuse relique que Louis XI, en 1475, après avoir conclu la paix avec Édouard IV, roi d'Angleterre, donna une riche châsse, que Pagès (*Manuscrits*, t. I, p. 185) nous décrit en ces termes : « Ce reliquaire représente la porte d'une ville, haute de deux pieds, accompagnée de deux grandes tours rondes, garnies par le haut de créneaux, d'archières, de machicoulis et autres défenses antiques, qui flanquent la garnie (*sic*) sous le cintre d'une herse, avec un pont-levis à deux flèches, posé sur le bas, où est placée, proche de la barrière, la figure de S. Martin à cheval, qui de son sabre coupe la moitié de son manteau pour le donner à un pauvre posé proche de lui. La relique d'une partie du manteau que S. Martin semble couper pour donner à ce mendiant est couverte d'un crystal transparent qui laisse la liberté de la voir commodément et de la baiser. Le roi Louis XI avait donné un diamant, estimé 1,500 écus d'or (d'autres disent 1,500 livres), sans la chaîne d'or qui le tenait attaché au cou du Saint. Je ne sçay ce qu'est devenu ce riche diamant, puisqu'on n'y en voit aujourd'hui qu'un faux, de très petite valeur. Le haut du bâtiment de cette porte est couvert par des corps de garde, au milieu desquels est un petit beffroy garni d'une cloche pour l'allarme et le réveil des sentinelles. Contre le devant des murailles de cette porte, on voit d'anciens écus de France, faits en fonds d'azur d'émail, garni de fleurs de lys d'or sans nombre. Tout ce bel et riche ouvrage, posé sur une espèce de base de bois et de vermeil doré, est d'un travail délicat. »

3. Au centre du transept de l'église de S.-Martin on voyait un monument de marbre et de cuivre, appelé *pas de S. Martin*, destiné à illustrer l'endroit même où le célèbre thaumaturge avait accompli son acte de charité ; on y lisait les trois inscriptions suivantes :

*Hic Christo chlamydem Martinus dimidiavit.
Ut faciamus idem nobis exemplificavit.*

—
Saint Martin chy divisa son mantel,
En l'an trois cent, ajoutez trente-sept.

—
*Hac me veste meus Martinus texit amicus,
Perfusus sacri sed adhuc non fonte lavacri.*

L'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux fut démolie en 1725, remplacée par l'église des Célestins qui fut détruite à son tour, après la Révolution. L'emplacement où S. Martin accomplit son acte de charité est occupé aujourd'hui par la rue du Palais de Justice. La Société des Antiquaires de Picardie a fait reproduire sur une plaque de marbre noir l'ancienne inscription :

Chy Saint Martin divisa sen mantel,
En l'an trois chent, ajoutez trente-sept.

Elle était placée au-dessus d'une fenêtre de la chambre qui servait de bibliothèque aux avocats. Nous savons qu'une plaque du même genre doit décorer le nouveau Palais de Justice, élevé en partie sur l'ancien emplacement des Célestins.

4. Un autre monument rappelait jadis le séjour de S. Martin parmi nous. C'était l'église de Saint-Martin-au-bourg, qui succéda à un petit oratoire, érigé à l'emplacement de l'hôtellerie où eut lieu l'apparition de Notre Seigneur. S. Thomas Becket, en 1165, voulut honorer le souvenir du saint Patron en disant la messe dans cette église paroissiale, qui fut agrandie au xvi^e siècle avec le produit des offrandes que les marchands faisaient à S. Martin, avant d'entreprendre un long voyage. On sait que ce monument a été démoli et converti en une petite place qui porte le nom de Saint-Martin.

5. La tradition signale d'autres endroits qui auraient été illustrés par le passage de S. Martin. Il aurait traversé Montdidier, en suivant la voie romaine qui conduisait d'Amiens à Reims. Il se serait reposé à Pas, qui s'appelait jadis *Passus S. Martini*; à Rubescourt, dont l'église lui est dédiée. « Peut-être, dit M. V. de Beauvillé, que l'église Saint-Martin de Montdidier fut construite pour perpétuer le souvenir de son passage. »

On pourrait appliquer la même supposition à plusieurs des églises dédiées à S. Martin, qui se trouvent près d'anciennes chaussées romaines.

6. A un kilomètre au nord d'Assevillers, on voit un monolithe de 2 mètres 70 centimètres de hauteur, sur un mètre de largeur, qu'on appelle *le grès de S. Martin*. Le bassin, creusé dans son épaisseur, peut faire supposer que c'est la partie horizontale d'un dolmen qui a servi à des sacrifices sanglants. On remarque aussi deux emplacements, presque circulaires, usés par le frottement de corps durs, ce qui peut faire croire que cette pierre a servi au polissage des silex. On aura mis ce monument, comme on l'a fait de certains arbres, sous l'invocation de S. Martin, pour christianiser la vénération dont il était l'objet. La tradition populaire va plus loin et raconte la légende suivante, que M. Lefebvre-Marchand a transmise à la Société des Antiquaires de Picardie (*Bullet.*, t. IX, p. 361) :

« Lorsque S. Martin vint dans nos contrées, il passa par ce chemin; son cheval ayant soif, il le fit boire dans l'espèce d'auge toujours pleine d'eau pluviale que l'on remarque dans ce grès et qui, bien antérieurement à la venue de ce Saint, avait servi à un usage resté inconnu du culte de nos pères. Par cette action, S. Martin fit voir à nos ancêtres que le respect qu'ils professaient pour cette pierre n'était que pure idolâtrie; et, depuis cette époque, la coutume s'est conservée, presque jusqu'à nos jours, d'y mener les chevaux du village quand ils étaient atteints de tranchées ou coliques intestinales. Arrivé là, on faisait faire au cheval malade trois fois le tour du grès, et il devait boire quelques gorgées de l'eau du bassin; après cette visite, l'animal guérissait, grâce à la vertu que cette eau doit à S. Martin: *curo* merveilleuse qu'attribuaient plutôt ceux

qui n'y ajoutaient aucune foi, à la promenade de deux kilomètres qu'il avait faite. » Quant aux usures de la pierre, la légende locale les explique en disant que « c'est le cheval de S. Martin qui les a creusées en s'y grattant ».

On raconte, ou du moins on racontait jadis à Domart-sur-la-Luce, que si le clocher est fortement incliné, la faute en est au cheval de S. Martin qui y aurait été attaché par son maître, alors que la plaine était couverte d'un tel amas de neige que le clocher seul en émergeait. C'est là du moins ce que me contait, il y a trente ans, un vieillard du pays qui ne paraissait pas trouver le fait invraisemblable.

7. C'est dans la même catégorie qu'il nous faut ranger la prétendue étymologie du nom de Molliens-Vidame, que nous expose ainsi M. Albert Renard, dans sa Notice sur ce village : « Le patron de la paroisse est S. Martin. D'après une légende dont il ne faut point exagérer la valeur historique, ce généreux soldat-apôtre aurait donné le nom même de Molliens au bourg où, dès le iv^e siècle, existait probablement déjà l'usage peu hospitalier de barrer, avec des cordes, le passage aux étrangers qui, de nos jours encore, ne sont accueillis dans la commune, lorsqu'ils y viennent prendre femme, qu'après avoir offert autant de bienvenues que l'on compte de câbles tendus en leur honneur. S. Martin, se rendant du pays des Ambianais chez les Bellovaques et traversant Molliens, aurait, dit-on, comme Alexandre le Grand à Gordium, tranché de son épée bien affilée le câble qui lui fermait l'entrée du bourg, en s'écriant : *Molle linum*, d'où en français *Mollien*. »

8. Avant la Révolution, S. Martin était le patron des marchands en gros de la ville d'Amiens : au Moyen-âge, il l'était des hôteliers, des cavaliers, des sergents à cheval et des voyageurs.

Il n'est point de saint qui, dans le Nord de la France, compte plus d'églises sous son vocable. Il y en a 47 dans le diocèse de Troyes, 114 dans celui de Beauvais, 132 dans celui de Soissons, 165 dans celui d'Amiens. Il y en avait 130 dans l'ancien évêché d'Amiens, 50 dans l'ancien évêché de Noyon, 82 dans celui de Boulogne, 50 dans celui d'Evreux, 70 dans celui de Lisieux, 56 dans celui de Sées, 80 dans celui de Coutances, etc.

Sans énumérer ici toutes les églises détruites qui étaient consacrées à S. Martin, nous mentionnerons celles de Corbie, Ham, Montdidier, Poix, Saint-Valery, etc.

Depuis la disparition des deux églises qu'Amiens avait dédiées à S. Martin, aucun monument ne rappelait chez nous son souvenir : aussi Mgr Boudinet a-t-il voulu placer sous son vocable la nouvelle paroisse érigée à Henriville, et donner le même nom à l'institution ecclésiastique fondée à Amiens par l'abbé Berton.

9. Le culte de S. Martin paraît s'être établi dans notre diocèse aussitôt après la mort du célèbre évêque. S. Evrois fit un pèlerinage à son tombeau ; S. Josse lui dédia un oratoire. Un autre fait, rapporté par Guibert

de Nogent (*De vita sua*, l. III, c. 8), nous montre combien était populaire chez nous le nom de S. Martin. Pendant les troubles qui agitèrent Amiens pour l'établissement de la commune, un pauvre ermite s'était approché de l'endroit où campait Thomas de Marle. Fait prisonnier, il explique au seigneur de Coucy qu'il n'avait d'autre but que d'acheter du pain, et le supplie de lui rendre la liberté, ne fût-ce que pour honorer la mémoire de S. Martin dont on devait célébrer la fête le lendemain. Thomas tira son épée et lui en perça la poitrine en disant : Tiens, reçois cela en l'honneur de S. Martin.

10. En souvenir du partage de la chlamyde, les pelletiers et fourreurs de la ville d'Amiens devaient donner à l'évêque, le jour de la Saint-Martin, un manteau de peau d'agneau, destiné à revêtir celui qui montait la garde au palais épiscopal (*Dénombrement du temporel de l'Évêché en 1301*). Ce n'était point seulement à Amiens que des usages singuliers rappelaient le célèbre trait de charité. Louis XI fit une fondation perpétuelle dans l'église Saint-Martin de Tours pour l'entretien d'un pauvre qui portait deux moitiés de robe, de couleurs différentes, pour rappeler le manteau partagé. Aujourd'hui encore, à Lyon, une association charitable porte le nom d'*Œuvre du Manteau de Saint Martin*. N'est-ce pas là un titre que devrait prendre l'une des nombreuses Sociétés de charité de la ville d'Amiens ?

11. Jadis, celui qui entreprenait un long voyage à cheval se rendait à l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux et faisait marquer son bonnet et sa monture avec la clé de l'église, rougie au feu. Le même usage s'observait dans diverses autres églises, dédiées au même Saint. Parfois, les voyageurs, à leur retour, témoignaient leur reconnaissance en attachant un fer de leur cheval au parvis ou au portail de l'église.

Jusqu'en 1631, le Chapitre de la cathédrale se rendait processionnellement, le 11 novembre, à l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux, pour y chanter l'office.

12. Le présent du manteau était l'une des dates historiques mentionnées sur le bref chronologique qu'on attachait au cierge pascal de la cathédrale. En 1740, nous dit Villeman, on y lisait : *A partitione chlamydis B. Martini adhuc catechumeni, ad portam hujus urbis 4403*. Ce qui correspond à 337. Nous croyons que cette date traditionnelle n'est point exacte et qu'il faut s'en tenir à celle que nous avons donnée d'après les indications motivées de M. l'abbé Dupuy.

Par un mandement daté du 11 novembre 1862, Mgr Boudinet prescrivit une quête dans toutes les églises de son diocèse pour la reconstruction de l'église Saint-Martin, à Tours, sur l'emplacement du tombeau du célèbre thaumaturge ¹.

1. Il en est parlé dans la *Revue de l'Art chrétien*, VII, 165, qui, à ce propos, fait cette importante citation historique : « C'est là (à S.-Martin de Tours) que Clovis, vainqueur d'Alarie à Vouillé, vint rendre grâce à Dieu, en offrant le cheval qu'il montait à la bataille; là qu'il revêtit la robe de pourpre et la chla-

13. Des offices spéciaux de S. Martin ont été imprimés à Amiens en 1696 et en 1779. On y voit figurer les trois hymnes que Santeul composa pour l'église paroissiale de Saint-Martin d'Amiens.

14. Le fragment du manteau de S. Martin, conservé avec tant de vénération à l'église des Célestins, a disparu pendant la Révolution. Le même sort a atteint toutes les autres parties de ce vêlement, conservées dans diverses églises de France, en sorte que l'église d'Olivet (Loiret) est peut-être la seule qui en possède un morceau (Voir la *Notice* publiée sur cette relique par M. Méthivier, curé-doyen de cette paroisse).

Nous avons constaté la présence de reliques plus ou moins notables de l'évêque de Tours : à la Cathédrale, à l'église de Saint-Martin et aux Clarisses d'Amiens ; aux Carmélites d'Abbeville ; à Bourdon (1864), à Davenescourt (1834), à Ennemain (1863), à Fay (Chaulnes), à Grouches, à Longpré-lès-Corps-Saints, à Molliens-Vidame, à Rubempré, à Mailly, à Saint-Riquier et à Saint-Valery. Il y en avait jadis à l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, aux Chartreux d'Abbeville, au Mont-Saint-Quentin, à Saint-Martin de Picquigny, etc.

15. S. Martin est ordinairement représenté à cheval, vêtu d'un costume plus ou moins romain et partageant le manteau dont il va donner une moitié au pauvre d'Amiens. Blasset sculpta deux statues de notre Saint, l'une pour les Célestins, l'autre pour Saint-Martin-au-Bourg.

Si nous voulions franchir les limites de notre diocèse, nous aurions à signaler un grand nombre d'œuvres d'art, peintures ou sculptures, qui ont popularisé la charité de S. Martin. Nous en avons vu de remarquables à Laon, à Chartres, à Bourges, à Tours, à Mayence, à Cologne, à Rome, etc., et partout nous avons éprouvé un légitime sentiment de fierté patriotique en voyant ainsi s'associer le nom de la cité d'Amiens à la glorification de S. Martin.

XVIII. — STATUETTE ÉMAILLÉE

En 1874, j'avais remarqué, au couvent des Dames de St-Martin, à Bourgueil (Indre-et-Loire), une statuette en argent ¹, haute de

myde, insignes du consulat envoyés par l'empereur Anastase ; là que mourut la reine Clotilde, là que se fit transporter Pépin agonisant, là que Charlemagne fit inhumer sa femme Luitgarde, là que Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion se réconcilièrent en se croisant pour la Terre Sainte. »

1. M. Lecoy de la Marche signale une « statue en argent », à Schwytz, en Suisse (p. 54). Il ajoute, p. 506, se référant à Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 106 ; Lenoir, *Archit. monast.*, II, 29, 81, 125 ; Quicherat, *Rev. archéol.*, an. 1854, p. 676 ; Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, au mot *Angers*, que « deux statues de S. Martin, qui proviennent de S.-Martin d'Angers, dont l'une en argent, sont conservées à la cathédrale d'Angers et à l'église de la Bohalle », ce qui est absolument inexact.

dix centimètres et datant de la seconde moitié du xv^e siècle, qui représentait S. Martin. Quand il fut question en 1887 d'organiser à Tours une exposition rétrospective, je m'empressai de la signaler à son actif directeur, qui se garda bien de la négliger. Léon Palustre, qui l'avait examinée avec moi et avait en même temps recueilli mes observations, l'a décrite de cette façon dans son bel ouvrage : *Mélanges d'art et d'archéologie. Objets exposés à Tours en 1887*, Tours, Péricat, 1889, in-4°, pp. 17-18; je me permettrai seulement, ne pouvant mieux dire, d'ajouter quelques notes à son texte et de rappeler que je l'ai mentionnée en 1890, à propos de la mitre, dans le tome III de mes *Œuvres*, p. 253, note.

Les métaux les plus précieux, tels que l'or et l'argent, étaient jadis assez fréquemment employés pour la représentation des figures de saints. Toutes les églises un peu importantes possédaient en ce genre quelque merveille et l'on est comme ébloui rien qu'à la lecture de certains inventaires. Mais la plus grande pauvreté a succédé depuis longtemps à la plus grande richesse. Nous n'avons jamais rencontré dans nos voyages à travers les départements qu'une seule statue en or, la sainte Foy de Conques. Quant aux statues en argent, leur nombre est également très restreint; à peine si l'on pourrait en citer cinq ou six.

Dans la plupart des cas, du reste, surtout si les dimensions sont un peu considérables, le procédé employé n'a rien à voir avec l'art de fondre des figures et de les jeter en moule. C'est un véritable travail d'orfèvrerie, une œuvre de *cœlatura*, comme diraient les anciens. Toutes les pièces, préparées d'abord au moyen du repoussé, de l'estampage, voire même de la ciselure et de la gravure, ont été assemblées mécaniquement sur une âme de bois, affectant d'une manière grossière la forme que l'on veut donner à l'ensemble.

Le saint Martin de Bourgeuil ne rentre pas, ni ne pouvait rentrer dans la catégorie précédente. Il appartient à proprement parler à la statuaire en métal et a été fondu tout d'une pièce. Cette première opération faite, on s'est occupé de reprendre chaque partie. La chasuble, qui eût paru trop nue si elle fût demeurée à l'état de surface simplement polie, a reçu toute une décoration au pointillé¹. Quant à la mitre, pour lui donner plus d'éclat, on a cru devoir la recouvrir d'émail translucide, en même temps qu'on l'enrichissait de sept petits brillants. La face antérieure est bleue

1. La chasuble est fort ample et dessine des plis gracieux, formés par le mouvement des bras qui la relèvent sur les côtés; contournée d'une torsade, elle simule par son pointillé une broderie. L'amict en recouvre le col et elle est superposée aux tunicelles, comme l'exige le rit pontifical.

avec fleurons blancs à la bordure, le soufflet vert, la face postérieure bleue ¹.

Saint Martin, en sa qualité d'évêque, eût dû être représenté avec une crosse ; mais l'artiste a tenu compte de l'élévation postérieure du siège de Tours et a mis dans sa main une superbe croix, émaillée en bleu et blanc, d'un côté, noir et blanc, de l'autre. Le nœud seul est uniformément vert. Sur ce fond varié se détachent cinq brillants ².

La statuette dont nous venons de parler assez longuement, en aucune façon, il faut bien l'avouer, ne mérite d'être placée au premier rang. Son intérêt réside surtout dans sa rareté et sa richesse ³. Elle a été léguée, il y a peu d'années, au couvent de Bourgeuil par M. l'abbé Besnard, ancien vicaire général de Tours.

XIX. — ICONOGRAPHIE

1. Quelques considérations générales sont nécessaires au début de ce paragraphe. S. Martin soldat est représenté à cheval, ce que ne dit pas sa vie et plutôt âgé, quoiqu'il n'eût alors que quinze ans ; de plus, au moment où il coupa son manteau, il n'était pas seul, puisque Sulpice Sévère parle de spectateurs qui sont constamment omis ; la scène ne doit pas se passer à la campagne, mais à la porte de la ville ; enfin, moine, S. Martin ne peut être vêtu de la coule, qui est d'une date postérieure. On pourrait en dire autant de la mitre et de la crosse, mais sans ces deux insignes comment se reconnaîtrait la dignité épiscopale ? L'art exige parfois qu'on ne se conforme pas strictement à l'archéologie.

1. La mitre est très haute, disgracieuse même pour la figure trop petite. En avant, un cabochon s'étale au milieu et les cornes sont terminées par deux boutons. La couleur bleue est absolument insolite, quoique, à la même date, S. François de Sales ait pris le rouge (*Œuvres*, III, 253), au lieu du blanc, seule couleur normale. L'inventaire de Flotard de Ginolhac, évêque de Tulle, en 1580, contient cet article : « Une mitre de satin rouge, couverte de filet d'or et perles plates d'or, bien garnis, sans aulcung deffault que d'une seule platte d'or. » Le *xvi^e* siècle tendait donc à rompre avec la tradition constante.

2. D'ordinaire, la hampe est cylindrique ; ici elle est carrée et va en diminuant progressivement du sommet à la pointe. La croix indique la dignité archiepiscopale, aussi l'archevêque la fait-il porter devant lui ; mais, aux pontificaux, elle ne peut remplacer la crosse.

La main droite fait le geste de la bénédiction à trois doigts, au nom de la *Ste Trinité*.

3. La statuette repose sur un socle rectangulaire et mouluré, qui donne le nom de S. Martin (aucun attribut spécial ne permettant de le reconnaître dans la série des saints archevêques), gravé en majuscules romaines sur une tablette : *S^{te} MARTINE*. Le vocatif, emprunté aux litanies, appelle cette conclusion : *Ora pro nobis*.

Mgr Chaillot a résumé ainsi l'opinion de Molan sur l'iconographie de S. Martin :

Le sujet que les peintres représentent avec prédilection, c'est lorsque S. Martin, jeune encore et catéchumène, coupe avec son épée la moitié de son manteau, pour en couvrir un pauvre homme du peuple, qui est presque entièrement nu. Mais il faut observer que les peintres représentent toujours S. Martin à cheval, quoique Sulpice Sévère, son biographe, ne parle pas de ce cheval. En outre, les peintres font S. Martin trop jeune, on dirait un enfant et pourtant nous savons par Sulpice Sévère que S. Martin, à dix-huit ans, servait encore dans les armées romaines.

L'usage très commun est de représenter S. Martin portant la coule monastique des bénédictins. Dans la rigueur, cela est une faute et une erreur. D'abord, Sulpice Sévère ne dit rien de semblable. En outre, on sait que la coule fut inconnue avant la règle de S. Benoît. Or S. Martin mourut longtemps avant la naissance du patriarche bénédictin (*Anal. jur. pont.*, III, 164).

M. Lecoy de la Marche combat avec raison l'argument purement négatif de Molan par deux arguments positifs, d'une valeur indéniabie. L'un est la pratique universelle et traditionnelle ¹: « le cheval du bon soldat demeurera partout inséparable de son maître; on le représentera aussi avec complaisance, on le peindra tout fier de porter un pareil cavalier. Sur un ou deux petits sceaux du XIII^e siècle seulement, le saint sera figuré à pied, faute de place sans doute » (p. 100). L'auteur, comme justification, en donne de nombreux exemples, empruntés à toutes les époques: voir pages 17, 50, 66,

1. Didron, à une époque où la question n'était pas encore élucidée, avait émis l'idée que le cavalier, représenté au portail de certaines églises romanes, pourrait bien être S. Martin. Il est démontré actuellement qu'il figure l'empereur Constantin, vainqueur du paganisme et défenseur du christianisme.

M. Louis Guibert a publié à Limoges, en 1896, une brochure intitulée : *La pierre dite de S. Martin à Jabreilles*. Jabreilles est un bourg de la Haute-Vienne. La pierre, bloc de granit sculpté en forme de stèle, doit son nom à une triple circonstance. L'auteur n'en indique que deux : la proximité d'une « ancienne chapelle dédiée à S. Martin de Tours, aujourd'hui démolie » et la tradition populaire qui voit dans la sculpture de la face, « le charitable S. Martin, descendant de sa monture pour partager ses vêtements avec un pauvre, d'ailleurs absent ». En réalité, les quatre faces figurent la déesse Epona, tenant un cheval par la bride (d'où est venu le rapprochement), parce qu'elle était la protectrice des écuries; les trois déesses-mères et deux génies locaux. Mais pourquoi la chapelle et la stèle n'indiqueraient-elles pas le passage ici de S. Martin, qui aurait renversé le monument païen, actuellement privé de sa base? Cette hypothèse, fort vraisemblable, donnerait une explication plus complète.

90, 93, 94, 224, 258, 264, 304, 318, 354, 371, 394, 582, 594, 612, 622, 638, 651, 660, 662, 663, 664, 665.

L'autre argument est réfuté par le témoignage même de Sulpice Sévère, qui fait de S. Martin, non un fantassin, mais un cavalier et spécialement un lancier. « Un décret rendu par Constantin en 326, en rappelant que les fils des vétérans cavaliers avaient le droit de s'engager dans la cavalerie, leur reconnaissait un autre privilège : celui de servir avec le rang de *circuiteur* et de recevoir immédiatement double ration, s'ils avaient avec eux deux chevaux ou bien un cheval et un serviteur. Or c'était précisément le cas de Martin, puisque Sulpice Sévère nous parle du valet qui l'accompagnait à l'armée et semble même dire qu'il pouvait en avoir plusieurs : *uno tantum servo comite contentus*. Ces serviteurs ou ces ordonnances, appelés plus proprement *calones*, s'étaient multipliés dans les légions romaines depuis la décadence. Ils combattaient à côté de leurs maîtres, bien qu'ils fussent probablement de condition servile; ils portaient les pieux, les bagages et faisaient tous les gros ouvrages. La légende prétend que celui qui était attaché au service de Martin s'appelait Démétrius, qu'il le suivit plus tard dans sa retraite et fut mis par lui à la tête de la paroisse de la Fontaine-S.-Martin (Sarthe). Le *circitor* ou *circitor* constituait le premier grade au-dessus du simple cavalier ou fantassin. Il était chargé de faire des rondes de nuit, de parcourir les postes et de faire un rapport sur les infractions à la discipline qu'il pouvait constater » (pp. 93-94).

Quant à l'arme, elle résulte de ce texte que les lanciers venaient de Gabarie, patrie de S. Martin, « *intra Gallias, lancearii Sabarienses* » (pp. 93).

Méry, dans la *Théologie des peintres* (Paris, 1765), s'exprime ainsi, pages 183-185 :

Le trait de sa vie qu'on représente le plus souvent, c'est quand il coupe son manteau pour en donner une partie à un pauvre qu'il rencontre à une des portes d'Amiens. Ce fait, rapporté par Sulpice Sévère avec toutes ses circonstances, est si connu qu'il serait inutile de vouloir s'y arrêter; on ajoutera seulement ici que si les peintres le représentaient comme cet historien l'a décrit, le tableau seroit bien d'une autre composition et le sujet paroîtroit beaucoup plus intéressant et animé, soit par le nombre des fi-

gures, soit par leur caractère varié. En voici le crayon d'après le récit de Sulpice Sévère: « Au cœur du plus rude hiver, Martin, passant par une des portes de la ville d'Amiens, voit un pauvre tout nu, qui lui demande l'aumône. Ce spectacle le touche, il veut le secourir, mais il n'a qu'un simple manteau pour se couvrir, s'étant déjà dépouillé de ses autres habits pour les donner. Dans la pensée cependant que Dieu lui envoie ce pauvre ainsi abandonné, afin de recevoir quelques secours, il divise ce manteau avec la pointe de son épée, lui en donne la moitié et se couvre du reste. Ceux qui étoient présents, voyant alors S. Martin vêtu d'une façon qui leur paroît ridicule, se moquent de lui et plaisantent sur sa figure ; d'autres plus sensés l'admirent et même se condamnent de n'avoir point soulagé eux-mêmes ce misérable, puisqu'ils avoient pour le secourir plus de moyens que S. Martin, qui n'avait seulement pas le nécessaire pour se garantir du froid ». Qu'on représente cette scène avec vérité dans un tableau et l'œil alors décidera si elle ne vaut pas mieux que de voir un simple cavalier qui jette à un pauvre, étendu par terre, un lambeau de ses habits pour le couvrir.

2. Guénébault, dans son *Dictionnaire d'iconographie*, publié par Migne, col. 403-404, fournit ces renseignements d'après les estampes :

Miniature des Heures d'Anne de Bretagne, au xvi^e siècle, représentant S. Martin partageant son manteau avec un pauvre, publiée par M. Dusommerard, *Album des Arts*, planche XXXIX de la 9^e série ¹.

Autres compositions du même sujet, *Iconographia sancta*, bibliothèque Mazarine, n^o 4778 (G.).

Jésus-Christ apparaissant à S. Martin et lui montrant le manteau qu'il en a reçu. *Sébast. Leclerc fecit*. Voir son œuvre, n^o 211, à la date du 11 novembre.

S. Martin partageant son manteau avec un pauvre. *Alb. Durer inv. et sculp.* Voir son œuvre.

Même sujet. *Rubens pinx.* Voir son œuvre et celles de Corn. Galle.

Guérissant un possédé. *Jacq. Jordans pinx. Pietre de Jode sculpsit.* Voir leurs œuvres.

Le même en évêque. Près de lui un pauvre assis à terre. Pièce d'un artiste inconnu. Voir notre *Iconographia sancta* et dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments*, etc., plusieurs autres représentations de S. Martin, tome II, page 156.

S. Martin, couché, voit Jésus-Christ qui lui présente une belle robe et la Ste Vierge une croix. Le saint est vêtu d'un costume ecclésiastique. Le

1. Se voit aussi dans la belle publication en chromo, faite de ces mêmes Heures, par Curmer et Delaunay.

diable se sauve en voyant la croix. Intérieur de cellule. *Klauber fecit* pour l'*Annus Marianus*, 11 novembre.

Le même disant la messe et voyant un globe de feu au-dessus de l'autel. *Eustache Lesueur pinxit*. Voir son œuvre, celles de nos graveurs et notre *Iconographia sancta*, etc.

Plusieurs figures du même saint réunies dans la grande collection du cabinet des estampes de Paris. Voir tome XV, folio 70 (il guérit un possédé); folio 71 (voit Jésus-Christ couvert de son manteau). Autres figures, voir les folios 72, 73, 80.

Le même à cheval. Pièce assez capitale d'Albert Durer. Voir le folio 117 du 1^{er} volume des œuvres de ce maître, au cabinet des estampes de Paris.

Le même, debout, priant et puis couché sur son tombeau, où se voient deux personnages qui viennent lui rendre les honneurs funèbres. *Menologium Græcorum*, figurés page 182 du 1^{er} volume, édition du cardinal Albani.

S. Martin est représenté en cavalier et en évêque sur les monnaies du canton d'Uri, de Schwitz, d'Underwalden (*Voyages pittoresques en Suisse*, par Alex. de Laborde, tome I, pp. 302, 303, planche n° 214).

Le même, représenté à cheval et partageant son manteau avec un pauvre. *Guil. Ovorbeck sculps.* d'après Stralendorff, n° 9 de la 6^e série des *Images religieuses*, publiées à Dusseldorf (1847), à Paris, chez J. Lecoffre.

3. Comme œuvres d'art, je n'ai à signaler à Rome que le tableau de Sandro Botticelli (1467-1510), au Musée du Capitole, la toile de S.-Martin-des-Monts (xvii^e siècle) et une statuette moderne en ivoire, au Musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, II, 263).

4. Le P. Cahier assigne treize attributs à S. Martin : « Apparition de N.-S., arbre, armure, cadavre, cheval, démon, épée, globe de feu, lièvre, messe, manteau, mendiant, oie. » A Rome, j'en compte quatorze.

Apparition du Christ. — Elle fut représentée au ix^e siècle sur un parement d'autel qui n'existe plus depuis longtemps : S. Martin dormait au lit, car c'était la nuit. Au contraire, sur le tableau de S.-Martin-des-Monts, par une fiction blâmable, le Christ se manifeste quand S. Martin est encore à cheval et vient d'accomplir son acte de charité. Issant des nues, la tête rayonnante et bénissant à trois doigts, la main gauche appuyée sur le globe du monde crucifère, le Sauveur dit aux anges (petites têtes ailées) qui l'entourent :

Martino hà coperto di quest¹. vest. la nudita del mio corpo².

Aumône. — Vêtu pontificalement, S. Martin fait l'aumône à un pauvre qui lui tend sa sébile (*Agnus de Pie IX*). Au haut de la toile de S.-Martin-des-Monts, on lit sur une banderolle, par allusion au manteau coupé : *Parole di Christo nel giorno del Giudizio³ à Limosinieri : Venite benedetti dal mio Diuin Pre⁴ : ad essere Principi nel mio Regno, perche cio auete fatto a miei pouverelli l'auete fatto a me*. L'aumône⁵ faite sur la terre a donc, au jour du jugement, sa récompense au ciel⁶.

Barbe. — L'*Agnus Dei*, consacré par Pie IX en 1862, le représente barbu⁷.

Bénédition. — C'est une des caractéristiques de l'évêque, aussi complète-t-elle les pontificaux sur un vitrail moderne dans l'église des Rédemptoristes sur l'Esquilin.

Cheval. — La toile de S.-Martin-des-Monts, qui le représente en soldat, le monte sur un cheval, suivant la coutume générale.

Costume militaire. — Il convient au soldat, habillé à la romaine sur le retable de S.-Martin-des-Monts : casque empanaché, cuirasse,

1. *Questa veste.*

2. Ce tableau, qui porte dans un coin les armoiries des Carmes, a été gravé au siècle dernier. A la lettre on lit : « S. Martino di Mont : li Rdi (*Reverendi*): Padri Carmelitani. — And. (*Andrea*) Oratij inu. (*invenit*) — C. Grandi Scul An. Jub. (*Sculpsit anno jubilæi*) » La gravure n'étant que de format in-8° a été jugée trop petite pour la distribution de la fête de S. Martin : on l'a donc tirée sur une feuille in-folio, ornementée en bordure et signée A. P. Roma Via di S. Pantaleo N° 14.

3. *Giudizio.*

4. *Padre.*

5. « Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi... Nudus et cooperuistis me... Et respondens rex dicet illis : Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis mihi fecistis » (S. Math., xxv, 33-40).

6. La cathédrale d'Ypres était sous le vocable de S. Martin : « Ses sceaux portaient l'effigie de son illustre patron, soit à cheval partageant son manteau, soit sur son trône épiscopal, faisant l'aumône à un infirme ». (Lecoy de la Marche, p. 538).

La charité est si bien le trait distinctif de S. Martin que le manteau coupé figure sur une aumônière du xiv^e siècle, de la collection Maillet du Boulay, reproduite par Lecoy de la Marche, p. 662. Cet écrivain donne aussi, p. 337, une miniature du xv^e siècle et, p. 248, le tableau d'Holbein (xvi^e siècle), tous les deux montrant le saint évêque qui fait l'aumône à un pauvre avec des pièces de monnaie.

7. « In hoc feretro continentur reliquie plurime, videlicet... de barba et capillis Sti Martini ». (*Inv. des rel. de la cath. de Chartres*, 1682).

chlamyde agrafée sur l'épaule, *cothurne* laissant le pied à découvert.

Costume pontifical. — Au panneau du Capitole, aux vitraux de l'église de S. Alphonse et sur l'*Agnus* de Pie IX, il comprend l'aube, l'étole, la chape et la mitre.

Empereur Valentinien, que le feu pris à son siège force à se lever devant S. Martin qu'il avait repoussé¹ : *fresque* du xvi^e siècle, à la voûte de la Salle des cartes géographiques, au palais apostolique du Vatican (*Œuvres*, II, 142).

Epée, avec laquelle le soldat romain coupe son manteau (*Sculpture sur bois* du xv^e siècle, au Musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, II, 207) et toile de S.-Martin-des-Monts)².

Livre. — Symbole de la prière³, il lui est donné par Sandro Botticelli sur le beau tableau du Capitole, où il est chapé, crossé, mitré et nommé S. MARTINVS.

1. « Legitur quoque in dyalogo Severi et Galli, discipulorum S. Martini, ubi multa suppleta sunt que in ejus vita Severus dimiserat, quod Martinus, quodam tempore, Valentinianum imperatorem pro quadam necessitate adiit; sed ille sciens eum velle petere quod ipse volebat dare, fores palatii sibi claudi fecit. At Martinus semel atque iterum passus repulsam, cilicio obvolutus et cinere conspersus, per unam hebdomadam cibi et potus abstinentia maceratur. Tunc, monente angelo, ad palatium venit et, nullo sibi prohibente, ad imperatorem usque pervenit. Quem cum venientem videret, iratus quia fuisset admissus, ei assurgere noluit, donec sellam regiam ignis operiret et ipsum imperatorem a parte posteriori ignis succenderet. Tunc S. Martino iratus assurgens, virtutem divinam se sensisse confessus est multumque ipsum complectens, sibi omnia, antequam rogaret, concessit multaque munera obtulit, sed Martinus non accepit. » (*Leg. aur.*).

2. « On a prétendu que l'épée de S. Martin s'était conservée. Une église de Vérone s'est vantée longtemps de la posséder. Mais, hélas ! le mercantilisme, souvent pire que la barbarie, s'est emparé de cette relique ; ses derniers propriétaires véronais l'ont, paraît-il, vendue à un étranger et l'on ne sait ce qu'elle est devenue depuis. Elle n'était qu'un glaive ordinaire, un peu plus long que celui des fantassins, mais de forme semblable » (Lecoy de la Marche, p. 102).

Une monnaie suisse de l'an 1624, frappée pour le canton d'Uri, représente S. Martin, vêtu pontificalement, tenant une épée dans la main droite et dans la gauche une crosse (Lecoy de la Marche, p. 622). L'épée ne peut être ici qu'un souvenir, car elle ne convient point au pontife.

3. « Multæ assiduitatis in orando, quia, ut in legenda sua dicitur, nunquam ulla hora momentumque præterit quo non aut orationi aut lectioni impenderet. Inter legendum tamen et operandum nunquam animum ab oratione laxabat, nam, ut fabris ferrariis moris est, qui intra operandum pro quodam laboris levamine incudem feriunt, ita Martinus, dum aliquid ageret, semper orabat » (*Leg. aur.*).

Manteau. — Coupé à l'aide de l'épée et présenté à un pauvre (voir *épée*)¹.

Pauvre. Sur le retable de S.-Martin-des-Monts, nu (moins aux reins), il est couvert d'une moitié de manteau et a plutôt l'air honteux et embarrassé que reconnaissant; il s'est levé et a laissé à terre son bâton. Sur l'*Agnus* de Pie IX, il tend sa sébile pour recevoir une pièce de monnaie; l'exergue porte S. MARTINUS. EPISCOPUS TYRONENSIS².

Pendant. — Sur le panneau du Capitole, S. Martin fait pendant à S. Nicolas, près d'une Vierge en majesté; à gauche, il se trouve donc à la seconde place, ce qui est contraire aux litanies des Saints qui inscrivent S. Martin avant S. Nicolas : *Sancte Martine, Sancte Nicolae.*

Porte de ville. — Au tableau de S.-Martin-des-Monts, le cavalier n'a pas encore franchi les murs d'Amiens; il vient de la campagne, figurée par des collines et un château à l'horizon, des broussailles au second plan et au premier une église, qui pourrait être celle qu'indique le chanoine Corblet, près de la Porte aux Jumeaux³.

1. La scène se passa dans l'hiver rigoureux de l'an 338. « Lui, est équipé très légèrement : il n'a sur lui, avec ses armes, sa lance, son épée, que le simple manteau d'uniforme; rien dessous... c'est qu'il a rencontré sur sa route des malheureux et qu'il s'est dépouillé, pour les couvrir, de ses vêtements intérieurs... Martin n'a plus sur le dos qu'une chlamyde : n'est-elle point assez ample, après tout, pour protéger à peu près la nudité de deux hommes ? Il n'hésite pas... Avec l'autre moitié il se recouvre lui-même comme il peut. Mais l'étoffe ne se trouve plus suffisante : il laisse voir à son tour sa chair rougie par le froid, son accoutrement paraît grotesque. Aussi son action est-elle accueillie par des plaisanteries : on rit de ce qui lui manque, on rit de ce qui lui reste » (Lecoy de la Marche, p. 95).

2. Raphaël, dans un dessin à la sanguine, du commencement du xvi^e siècle, qui est à Francfort et que reproduit M. Lecoy de la Marche, p. 284, offre une variante : S. Martin coupe son manteau pour un pauvre que ses cornes et ses griffes dénotent être le diable. Un proverbe, qui a cours en Toscane et dans l'Italie centrale, justifie cette iconographie : *S. Martin fit bien la charité au diable.*

3. J'ajouterai ici incidemment un mot sur la prétendue noblesse de S. Martin qui se constaterait par des armoiries de concession.

Les impressions de Troyes ont une curieuse *Histoire de la Belle Heleine de Constantinople, mère de S. Martin de Tours et de Saint-Brice, son frère.* Troyes. André, 1806, in-12.

« Il reçoit des armoiries, celles du Saint Empire, et le roi Louis XI fait dresser par un docteur en droit de sa cour, sur un immense parchemin, la « généalogie authentique » (Lecoy de la Marche, p. 80).

XX. — DOSSIER D'AUTEL.

Alfred Darcel, directeur du Musée de Cluny, a donné dans les *Annales archéologiques*, t. XXIV, pp. 73 et suiv., sous le titre *la Légende de S. Martin, tapisserie du XIII^e siècle, sur canevas*, la gravure¹ et la description de cette intéressante broderie, conservée à Paris, au Musée du Louvre. La laine employée est de différentes couleurs : « blanc, bleu et bleu clair; rouge et rouge brun qui tourne au pourpre; violet foncé, qui remplace le noir; jaune brun, qui était peut-être du vert ». Les médaillons circulaires qui contiennent l'*histoire* sont reliés les uns aux autres par des fleurons; à l'entre-deux s'épanouit une croix tréflée que coupe une autre croix en sautoir, plus petite, mais également tréflée ou feuillagée. Les sujets sont disposés, par groupes de quatre, sur trois rangs horizontaux, où on lit, comme dans un livre, en commençant par le haut et la gauche.

1. S. Martin, non nimbé, vêtu d'une tunique bleue et monté sur un cheval brun, avec son épée coupe son manteau rouge, dont il donne la moitié à un pauvre, presque nu, qui se tient debout devant lui.

2. S. Martin, encore sans nimbe, se réveille et s'assied sur son lit; de ses deux bras levés il fait le geste de l'étonnement : au pied de son lit sont suspendus son épée, sa cotte de mailles et son bouclier, marqué héraldiquement d'une espèce de tige feuillagée en volutes. Il voit au ciel le Christ, au nimbe crucifère, qui montre à deux anges nimbés, figurés seulement en têtes, la moitié de manteau rouge qui couvre ses épaules et est relevée sur les mains.

3. Dans l'intérieur d'une église, dont on aperçoit le clocher, un prêtre, tonsuré et en aube blanche et étole bleue, plonge, dans une cuve de bois, S. Martin, nimbé, nu et joignant les deux mains sur la poitrine. Du haut du ciel nuagé sort la main de Dieu qui le bénit à trois doigts.

4. S. Martin, nimbé, vêtu d'une tunique bleue dont on ne distingue que les manches, d'une robe violette et d'un camail à capu-

1. On la voit, mais réduite, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e pér., t. XIV, p. 241.

chon qui lui enveloppe la tête, bénit à trois doigts le jeune catéchumène, qui sort de sa tombe à arcades, placée près du clocher de l'église; il porte sa main gauche à son visage et lui ordonne de se lever. La main de Dieu, issant des nuages, comme précédemment, bénit à la manière latine.

5. Au ciel encore, même bénédiction de Dieu. Une fourche patululaire, dressée sur deux poteaux, porte, suspendu à sa traverse horizontale, un homme en jaquette courte, qu'une corde serre au cou. S. Martin nimbé l'accueille à deux mains, quand, descendu de la potence, il vient lui rendre grâces¹.

6. La main de Dieu apparaît toujours dans les nuages pour donner sa bénédiction au nouveau pontife, à qui un diacre, tête nue, en aube parée et étole bleue, impose la mitre. La chasuble de S. Martin est bleue, la dalmatique rouge, l'étole jaune et l'aube parée de bleu; les gants blancs sont ornés d'une plaque ronde, comme ceux du consécrateur, qui, nimbé², mitré et chasublé, la crosse dans la main gauche, bénit l'élu. Derrière lui, un diacre, avec l'aube et étole, tient le pontifical; il est précédé d'un jeune clerc, les mains jointes.

7. S. Martin, à la porte de l'église, la mitre en tête et la crosse en main, ganté, nimbé de bleu, bénit le lépreux, que recouvre mal son manteau et derrière lequel se dresse un arbre³.

8. S. Martin, toujours nimbé de bleu, est assis à la porte de son église. Il a quitté sa tunique pourpre qu'il a donnée à un pauvre entièrement nu, qui s'agenouille par reconnaissance. Il reste ainsi à peine couvert par un manteau court, qui ne protège ni les bras ni les jambes.

9. Debout, à la porte de son église, S. Martin, nimbé, mitré et chapé de pourpre, bénit, la main gantée, l'enfant que lui présentent le père et la mère et qui, ressuscité, joint les mains pour remercier son bienfaiteur⁴.

1. La scène du pendu est reproduite par Lecoy de la Marche, p. 54, d'après un manuscrit du XI^e siècle.

2. Ce nimbe indique un saint, que l'histoire ne nomme pas.

3. Le lépreux de Paris fut guéri « par un baiser de S. Martin » (Lecoy de la Marche, p. 279).

4. Lecoy de la Marche a reproduit ces deux médaillons de la tapisserie du Louvre : 1. La résurrection d'un enfant, p. 125; 2. La délivrance de la vache, p. 178.

10. S. Martin, suivi de son diacre, nimbé, mitré, chapé et ganté, saisit par les cornes une vache furieuse et par sa bénédiction met en fuite le démon qui la possédait et qui porte un croc en signe du mal qu'il fait¹.

11. S. Martin, représenté comme dans le médaillon précédent, reproche aux plongeurs² de dévorer les poissons et leur ordonne de quitter la rivière; ils s'envolent dans les airs³.

12. S. Martin est étendu sur sa couche funèbre, mitre en tête. Des prêtres l'entourent, le contemplent, se lamentent ou l'invo-

1. « Legitur etiam in dicto dialogo quod quædam vacca, a dæmone agitata, cum ubique sæviret et multos confoderet, ille manu elevata ipsam sistere jubet. Qua immobili permanente, vidit dæmonem dorso illius insidentem, quem increpans : Discede, inquit, funeste, de pecude et innocium animal agitare desiste. Quo protinus discedente, vacca ad ejus pedes prosternitur et ad ejus imperium cum omni mansuetudine ad gregem suum revertitur » (*Leg. aur.*, p. 747).

Sur le jubé du Faouet (1480) est sculptée cette scène, reproduite dans les *Annales archéologiques*, t. III, p. 10. Le paysan, suivi de sa vache furieuse, se prosterne, mains jointes, devant S. Martin, qui, encapuchonné et un livre fermé dans la gauche, le bénit et exorcise l'animal.

2. Un manuscrit du xv^e siècle, cité par les *Annales archéologiques*, XXV, 125, ne laisse pas de doute sur l'identité des plongeurs : « S. Martin vit plommions qui les petits poissons cachoient (chassaient) souvent devant eux ».

3. « Onzième médaillon. S. Martin et les oiseaux. Nous ne trouvons rien dans la *Légende dorée* qui se rapporte à ce trait de la vie de S. Martin, non plus que dans Grégoire de Tours, qui n'enregistre guère que les miracles accomplis par les reliques de l'un de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Tours. Jacques de Voragine raconte seulement que les animaux étaient soumis à S. Martin. Dans la scène qui nous occupe, les oiseaux semblent pêcher des poissons » (p. 82). Darcel se trompe, car le fait est raconté par la *Légende d'or*, p. 748; je l'ai citée plus haut. J'insisterai seulement ici sur le nom de *martinet pêcheur*, qui me semble se rapporter au fait relaté par Jacques de Voragine, quoi qu'en ait écrit Furetière dans son *Dictionnaire universel* : « *Martinet-pescheur* ou *oiseau de S. Martin* ou *Drapier*, est une espèce d'aleyon, un petit oiseau maritime, gros à peu près comme une caille, de diverses couleurs, comme bleu, purpurin, rouge ou jaune. Son bec est long, menu, jaunâtre. Il bâtit son nid sur les rochers et sur les rivages parmi les roseaux; il se nourrit de petits poissons. Il pond ses œufs en hiver, pendant que le temps est sercin. On prétend qu'il est un présage du calme et du beaux temps. On fait sécher cet oiseau et on le pend au cou des enfans pour les préserver de l'épilepsie. Mais, selon Lemory, il pourroit produire un effet plus assuré si, l'ayant pulvérisé, on en faisoit prendre tous les jours par la bouche et attaché dans un garde meuble empêche qu'il ne s'engendre des vers dans les habits. Olina. Cet oiseau est appelé de quelques-uns : *Oiseau de Notre-Dame*; d'autres le nomment *merle d'eau* ou *roussole*; mais communément on le nomme *arte* ou *martin-pêcheur*. Ce mot vient de ce que cet oiseau arrive au mois de mars et s'en retourne à la St-Martin. Ménage ».

quent; l'un d'eux présente un livre pour inviter à la prière. Deux anges, à mi corps, enlèvent l'âme, petit enfant nu et sans sexe.

« Un objet assez indéfinissable est suspendu à droite dans les airs : ce doit être le diable que S. Martin interpelle à l'heure de sa mort; car cette scène est exactement reproduite d'après le récit de la *Légende dorée*. Le saint est couché sur le dos, afin de mieux voir le ciel; le clergé s'empresse autour de lui, le sein d'Abraham va recevoir son âme et le diable, interpellé par lui, doit assister au triomphe de celui qui l'a vaincu si souvent déjà » (p. 83). Je ne puis pas partager l'opinion de Darcel, parce que le petit être, juvénile, vêtu et ailé, n'a aucun rapport avec le démon du dixième médaillon. Il représente alors le chœur des anges, réduit à l'unité, faute de place suffisante.

Après cette vue d'ensemble, des observations de détail, sous le double rapport de la liturgie et de l'archéologie, sont indispensables pour mieux pénétrer la valeur scientifique.

Darcel fixe exactement la date en l'attribuant « au milieu du xiii^e siècle », plutôt vers 1260; l'« économie de sa décoration », sobre et intelligente, en l'assimilant aux « vitraux », qui procèdent aussi par « teintes plates » et sa destination, lorsqu'il la dit faite pour être « suspendue au dossier d'un siège épiscopal ou au front d'un autel ».

Pour moi, c'est un parement d'autel, plutôt qu'un dossier de chaire; toutefois, je n'en garnirais pas le « front » ou le devant de l'autel, mais je le placerais dessus, pour répondre au texte des inventaires, qui distinguent le parement supérieur de l'inférieur et à la tradition, qui s'est maintenue à la chapelle Sixtine¹.

On ignore sa provenance, ce qui est regrettable, car l'histoire elle-même désigne clairement un édifice dédié à S. Martin et son emploi principal à la fête patronale². Darcel dit seulement que cette « broderie est entrée au Louvre avec la collection Revoil, en 1826 » (p. 78). Sa conservation est parfaite, bien qu'il manque à la partie supérieure, là où se posait le frontal³, la bande zigzagüée qui pourtourne trois des côtés.

1. Voir sur le dorsale, *Œuvres complètes*, t. II, p. 313; t. III, p. 456.

2. Si la provenance était parisienne, on pourrait songer à S.-Martin-des-Champs.

3. Voir au tome II des *Œuvres*, les mots *fronsale* et *frontale*, p. 507.

La main de Dieu paraît quatre fois, en signe de l'assistance divine : elle bénit à la manière latine, au nom de la Ste Trinité, les trois premiers doigts levés. Le bras emmanché, comme on dit en blason, sort d'un nuage, ondulé et bicolore.

S. Martin est partout nimbé, excepté aux deux premiers médaillons parce qu'il est encore païen. Ce nimbe, plein et en disque, est de trois sortes : bleu, couleur céleste ; bleu, bordé de rouge et, deux fois, rouge, parce que l'évêque de Tours fut le temple vivant de l'Esprit Saint, qui est feu et amour.

Nous le voyons figurer dans trois costumes différents : militaire, monastique et pontifical. Sur son cheval, il a l'habillement civil et l'épée à la main ; mais quand il repose au lit, on aperçoit son armure, épée, cotte de mailles et bouclier. Moine, il se reconnaît à une tunique à manches serrées, que recouvre une robe, à manches larges et courtes, avec un chaperon par-dessus. En costume pontifical, il porte l'aube parée¹, avec pièce d'étoffe, à la partie inférieure, comme le diacre qui l'assiste ; l'étole étroite, qui tombe droit, quoiqu'elle soit peut être croisée², à l'instar de celle de son diacre ; la dalmatique, la chasuble relevée sur les bras, et le collier qui est droit et raide³ ; les gants blancs, à plaque circulaire ; la mitre blanche, à double orfroi⁴ en titre et en cercle, le titre acosté parfois de deux plaques circulaires et la crosse, dont la volute est tournée en dehors. Trois fois la chasuble, bleue ou rouge, est remplacée par une chape pourpre. A sa mort, quoique mitré, S. Martin n'a que sa robe monastique, bleue, serrée à la taille.

XXI. — TAPISSERIES.

Les tapisseries étaient le grand luxe du moyen âge et de la renaissance : on en paraît l'église, surtout dans le chœur, aux solennités⁵.

1. Sur l'aube parée, voir *Œuvres*, t. II, p. 291.

2. Au xv^e siècle, l'évêque croisait encore l'étole sur l'aube, comme le montrent de nombreux tableaux, entre autres un S. Marc, pape, dans l'église de ce nom à Rome.

3. Pour le collier, *Œuvres*, t. II, p. 464.

4. *Œuvres*, t. III, p. 251, notes.

5. Le Cérémonial des Evêques fait cette recommandation *in diebus festis et solemnioribus* : « Intus quoque, si fieri poterit, parietes Ecclesie similiter aulæis (comme le portique), tribunæ vero holosericeis (Rome a conservé l'usage

Nous connaissons quatre suites de la vie de S. Martin, deux ont disparu, à Tours ¹ et à Montauban. Il importe de grouper ici celles d'Angers et de Montpezat.

1. Cette note m'est fournie par un manuscrit de l'archéologue Nobileau, de Tours :

Une magnifique tapisserie représentait les principaux traits de la vie du glorieux thaumaturge des Gaules. Ce fut Jean le Breton, d'une ancienne famille du Maine, doyen du chapitre de S.-Martin de Tours (1448-1462), qui, avec son grand chantre, Jehan Lemaistre, fit exécuter cette œuvre d'art. D'autres tapisseries, faisant une seconde suite des miracles de S. Martin, furent exécutées en 1460², aux frais de Jean de la Gogue, chanoine prébendé de la collégiale. Toutes ces tentures se déroulaient autour du sanctuaire, les jours de cérémonie ³.

2. Jean d'Auriole, évêque de Montauban de 1492 à 1518, légua, par testament à sa cathédrale, dédiée sous le vocable de S. Martin, une série de tapisseries représentant les vies de S. Étienne et du titulaire, exécutées à ses frais, pour orner le chœur à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors, dans le déambulatoire, afin qu'elles fussent mieux vues des fidèles, contrairement à l'usage général qui les réservait pour l'intérieur du chœur. En qualité de donateur, suivant la pratique ordinaire, il y avait mis ses armes : *d'azur, à la fusce ondée, à trois vols d'or, liés de même*. Voici, d'après les archives de la ville, la teneur de la clause de son testament, qui date du 3 février 1518 : « Item, lego vitam beatorum Stephani protomartyris et Sancti Martini confessoris, etiam in tapissaria, Ecclesie meae praedictae, quas etiam feci seu fieri feci meis sumptibus, causa ornan-di dictum chorum ab extra. Quas etiam lego praedictae Ecclesiae mea pro ornatu illius, exhortando religiosos et fratres meos dictae Eccle-

des tentures en damas de soie rouge) aut nobilioribus cortinis, coloris caeterorum paramentorum, pro festi qualitate contegantur » (Lib. I, cap. XII, n° 5.)

1. A Tours, on aimait les tapisseries, témoin cet autre fait : « Par son testament du 16 mai 1505, Pierre Morin, trésorier général au bureau des finances de Tours, légua à l'église Saint-Saturnin une tapisserie représentant la passion de Notre Seigneur, à la condition que l'on chanterait tous les vendredis une grand-messe en l'honneur des Cinq-Plaies, pour le repos de l'âme du donateur » (Carré de Bussierolle, *Dictionnaire... d'Indre-et-Loire*, au mot *Tours*, t. VI, p. 282).

2. Lecoy de la Marche, à propos des tapisseries de S.-Martin de Tours, de 1460, cite Chalmol, pp. 201-224 et les mss de Bahyc, vol. LXXVII, pp. 367.

3. Il est bien probable qu'elles sortaient des ateliers de Tours, quo j'ai signalés au t. XI, p. 482.

siaë quatenus dictam tapissariam reponant in loco honesto et decenti et gubernentur per idoneum ministrum » (*Annal. arch.*, t. III, pp. 95-96). *Fecisc* rapporte évidemment au choix des sujets et à l'ordonnancement des cartons, tandis que *fieri feci* ne regarde que l'exécution des tapisseries, qui disparurent avec le riche mobilier de la cathédrale, lors du pillage des protestants en 1561.

3. La troisième suite, fort incomplète, est celle de la cathédrale d'Angers, dont j'ai donné cette description dans une brochure intitulée : *Les tapisseries du Sacre d'Angers*. Angers, 1858, pp. 60-63.

*Tapiserie de S. Martin, commencement du XVI^e siècle*¹. *Premier tableau*. S. Martin est attaché par des cordes et placé sous le pin que les païens vont abattre². Il fait le signe de la croix et le diable prend la fuite. La légende de ce tableau et celle du suivant sont écrites en gothique carrée :

COMMENT AULGUNS PAYENS AUOIENT DEDIE AU DIABLE VNG ARBRE
DE PIN POUR QUOY SAINCT MARTIN SE SUBMIST DE LE RECEPUOIR TOUT
COPE LUY ESTANT LIE MAIS EN FAISANT LE SEIGNE DE LA CROIX LEDIT
ARBRE RETOURNA SUR ICEULX PAYÉS ET LES OPPRESSA GRIEFUEMÉT

Deuxième tableau. — Deux anges ensevelissent les corps des martyrs, courent leurs linceuls et placent une croix sur leur poitrine. Des tombes, recouvertes de draperies rouges armoriées aux armes des soldats martyrs : *de gueules, au rais d'escarboucle, pommeté et fleurdelisé d'or*, attestent le lieu de leur sépulture. — S. Martin perce la terre avec un couteau et en fait jaillir le sang dont il emplit plusieurs fioles³.

COMMENT MONSEIGNEUR SAINCT MARTIN FIST RENDRE A LA TERRE
LE SANG DE SAINCT MAURICE ET DE SES COMPAGNONS

La longueur totale des tableaux composant la tapisserie de S. Martin est de 4^m40 et la hauteur de 2^m37. M. Drouet, ancien conservateur du musée d'antiquités de la ville du Mans, dit avoir vu

1. M. de Farey, qui reproduit exactement mon texte, me corrige sur ce point, inscrivant pour la date : « fin du xv^e siècle ». Je n'y confredis pas absolument.

2. La scène du pin abattu est reproduite par Lecoy de la Marche, p. 156, d'après la tapisserie d'Angers.

3. Voir sur cette scène Lecoy de la Marche, p. 219.

cette tapisserie tendue, avant la Révolution, au-dessus de la porte de la sacristie de S.-Maurice.

M. L. de Farcy ajoute ce renseignement dans sa brochure : *Histoire et description des Tapisseries de la cathédrale d'Angers*, p. 49 :

Cette belle tapisserie se composait de six pièces, tissées pour le chœur de l'église collégiale de S.-Martin. « Anne Moreau reçut, le 21 juillet 1695, une somme de 60 l., pour avoir racomodé et remy en couleur les tapisseries du chœur » (*Archives départementales*, G, 1104, p. 94). L'inventaire du 20 novembre 1790 mentionne, au n° 116, ces six pièces de tapisserie, qui furent portées à S. Maurice avec tous les meubles et les reliques de S. Aubin et de S. Martin (*Conclusions capitulaires de S. Martin*). En 1854, M. l'abbé Joubert annonce qu'« il est parvenu à constater que la tapisserie de S. Martin, attaché à un arbre et dont l'origine était douteuse, appartenait à la cathédrale avant la Révolution » (*Bulletin monumental de l'Anjou*, 1854, p. 116); soit, mais depuis bien peu de temps.

4. L'église de Montpezat, autrefois collégiale, eut pour doyen Jean Desprez, seigneur du lieu depuis 1505, qui l'« embellit considérablement et lui fit des dons importants; entre autres il lui légua une tapisserie du titulaire S. Martin, qui existe encore et porte ses armes : d'or, à trois bandes de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. L'écu étant sommé, sur les panneaux, d'une crosse en dehors à dextre et d'une mitre précieuse à senestre, ce qui est l'inverse de la pratique héraldique, il s'ensuit que cet acte de générosité doit être placé entre les années 1519 et 1539, dates extrêmes de son épiscopat à Montauban.

Devals, archiviste de Montauban, en a donné la description dans les *Annales archéologiques*, t. III, pp. 95-106. Je vais la lui emprunter, tout en ajoutant quelques notes, qui me semblent indispensables. Je n'ai pas cru devoir refaire ce texte, regrettant de n'avoir pu le contrôler sur l'original, mais je suis singulièrement aidé par les photographies, un peu petites, que le chanoine Pottier en a fait prendre, et que je l'engage vivement à publier dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* qu'il préside¹.

La tapisserie de l'église de Montpezat a 4^m337^m de hauteur sur 23^m887^m

1. Les tapisseries de Montpezat figurent en couleur dans le *Saint-Martin* de M. Bas, mais la reproduction en est très défectueuse.

de longueur. Elle est divisée en cinq pièces d'égale grandeur, qui contiennent chacune trois tableaux, séparés par des colonnes¹. Au-dessus de chaque tableau, une inscription en vers français, de huit syllabes², explique le sujet représenté. Ces inscriptions sont tracées en caractères blancs sur fond écarlate. On a, je ne sais à quelle époque, interverti l'ordre chronologique, dans le placement des différentes pièces et c'est ainsi que, par négligence ou autrement, elles se trouvent encore dans le chœur de l'église de Montpezat. Je rétablirai l'ordre naturel, ainsi que le texte, jusqu'ici peu fidèlement transcrit en général, des inscriptions qui figurent au-dessus des tableaux.

Ne serait-il pas probable que quand Jean Desprez eut pris possession de l'évêché de Montauban (1519), la vue des magnifiques tapisseries dont Jean d'Auriol, son prédécesseur, avait doté son église cathédrale, lui inspira la pensée de faire exécuter une copie de celle qui représentait la vie de S. Martin, pour en décorer la collégiale de Montpezat qu'il restaurait en ce moment et qui, précisément, se trouvait sous l'invocation de ce même saint? Peut-être même que les cartons qui avaient servi à faire la tapisserie de Jean d'Auriol existaient encore et que les mêmes ouvriers auxquels il la commanda probablement n'eurent qu'à en exécuter, si l'on peut s'exprimer ainsi, une seconde édition, qui ne différera de la première que par le changement du blason. Cette interprétation, dont on appréciera la vraisemblance, expliquerait parfaitement, du reste, pourquoi la tapisserie de Montpezat ne semble pas être faite, ni dans sa hauteur ni dans sa longueur, pour le chœur de cette église et pourquoi on a été obligé de séparer le premier tableau de la première pièce, pour laisser libre la porte de la sacristie³.

PREMIÈRE PIÈCE. — *Premier tableau.* — S. Martin, à cheval⁴ et couvert d'une riche armure, sort de la ville d'Amiens⁵, à la tête d'un corps de cavalerie. Il s'arrête près d'un pauvre, estropié et demi-nu, et, coupant son manteau avec son épée, il lui en donne la moitié.

Quant de Amiens Martin se partist, Au pouvre son manteau partist,
Lors cheualiers soubz loy païenne Faisant œuvre de foy chrestienne.

Deuxième tableau. — S. Martin grelotte, endormi sur sa modeste couche⁶.

1. Ce sont, en réalité, des pilastres accouplés, sur une base très haute.

2. Ces quatrains alternent leurs rimes, qui sont généralement masculines. Sur la tapisserie, il n'y a que deux lignes. Je donne le texte en lecture courante, sans abréviations.

3. Cette hypothèse ne me satisfaisant pas, je lui oppose qu'une réplique, dans le même lieu, n'est guère probable, surtout de la part d'un donateur qui tient à faire valoir sa personnalité; puis que le style convient mieux à son épiscopat qu'à celui de son prédécesseur, et qu'il est plutôt François I que « Louis XII », malgré le sentiment contraire de Devals.

4. Coiffé d'une toque à plume.

5. La porte est flanquée de deux tours et surmontée d'une galerie.

6. Nimbé, coiffé d'une barrette et portant le costume civil, il est couché

Dieu ¹ lui apparaît en songe, au milieu de ses anges, auxquels il montre la moitié du manteau dont le saint s'est dépouillé. On lit, à ses côtés, la légende suivante : *Martinus, adhuc catecumenus, hac me veste contexit* ².

Lui reposant comme transy, *De angelz auquels disoit ainsy :*
Dieu se apprut aironné *Martin ce manteau m'a donné.*

Troisième tableau. — S. Martin ³, suivi de son clerc, tombe entre les mains de deux bandits, sur la lisière d'une forêt qui s'étend dans une gorge des Alpes. Un de ces brigands le reconnaît au moment où il commence de le dépouiller, et, se prosternant à ses pieds, lui demande grâce ⁴.

Alpes depuis... larrons deulx *Voellantz rober, mais l'un de eulx*
Lui feirent quelque arestement, *Mercy lui pria prestement.*

DEUXIÈME PIÈCE. — *Quatrième tableau.* — Martin est à genoux devant l'autel ⁵. Deux évêques ⁶ président à la cérémonie de son sacre, qui a attiré dans l'église de Tours les habitants les plus considérables du pays.

L'un baptisé suppélita ⁷ *Pour ce que en uertus profita*
Diabte, chat, monde et leurs faulx *Sacré fust évusque de Tours.*
tours.

sur son lit, abrité par un ciel à pente frangée et rideaux; sa tête est appuyée sur sa main droite. Près du lit, à droite, un meuble bas, sur lequel est posé un livre fermé. La scène se passe dans un appartement, en style de la Renaissance. Sur la plinthe d'une colonne sont les armes du donateur, avec la crosse en dehors à dextre et la mitre précieuse à senestre.

1. A nu-corps, avec le nimbe crucifère en casquette.

2. Lecoy de la Marche a reproduit en gravure les panneaux de l'apparition du Christ, p. 410; de la scène des voleurs, p. 425; du sacre de S. Martin, p. 442; de la guérison d'une paralytique et d'un démoniaque, p. 465; de la destruction d'un temple des faux dieux, p. 483.

3. La tête couverte d'une barrette et son nimbe posé obliquement, il est vêtu d'une houppelande et d'une tunique par-dessous.

4. « *Relicta militiâ, ad S. Hilarium, Pictaviensem episcopum, perrexit et ab eo acolythus ordinatus, monetur a Domino per soporem ut parentes suos adhuc gentiles visitaret. Profectus igitur, multa adversa passurum se esse prædixit. Nam inter Alpes incidit in latrones cumque unus securim in caput ejus vibrasset, ictum ferientis dextera sustinuit alter. Vincitis tamen post tergum manibus, uni eorum custodiendus traditur. Percunctanteli vero latroni an timuisset, respondit nunquam se ita fuisse securum, quia sciret misericordiam Dei maxime in tentationibus affuturam. Incipiensque latroni prædicavit et ipsum ad fidem Christi convertit. Qui Martinum ad viam reducens, laudabiliter postmodum vitam finivit.* » (*Leg. aur.*, p. 742).

5. Assis devant l'autel, en chasuble. L'autel est garni de deux chandeliers et d'un retable, où l'on voit Moïse au centre, avec les tables de la loi : au-dessus pend un dais conique. A droite, un clerc en aube fait fonction d'acolyte, le sous-diacre en tunique tient le Pontifical ouvert et un clerc en surplis porte la croix archiépiscopale à un seul croisillon.

6. Mitrés, avec la dalmatique sous la chape.

7. On remarquera que plusieurs mots français sont la traduction littérale du latin : *suppedita, subvertit, ungement.*

Cinquième tableau. — Martin de Tours¹, suivi de ses clercs, détruit, d'un seul signe de croix, un temple païen. Les idoles et leur autel sont renversés, tandis que le vent disperse au loin les débris de l'édifice. Un homme s'élançe pour frapper le saint évêque, mais le poignard disparaît de sa main².

*Ydoles Martin détruisoit, Mais comme frapper le cuydoit.
Quant pour le occir ung payen uint. Ne sceut que son coulteau deuint.*

Sixième tableau. — Plusieurs païens s'apprêtent à abattre un pin auquel ils ont lié l'évêque de Tours³; mais celui-ci, d'un signe de croix, détourne la mort dont il est menacé et l'arbre, tombant avec fracas, va écraser les persécuteurs de S. Martin.

*Mescreantz à ung pin lièrent. En ce point tuer le cuyderent
Martin, puis le pin abatirent. Mais eulx mesmes la mort sentirent*

TROISIÈME PIÈCE. — *Septième tableau.* — S. Martin⁴ renverse, avec le secours des anges, le temple païen de Levroux. Un infidèle veut le frapper, mais le saint reste impassible devant ses menaces et finit, à force de patience, par le désarmer. Dans le lointain, le même païen abjure, entre les mains de l'évêque de Tours, les erreurs de l'idolâtrie.

*A l'aide de angels célestes. Dont païens lui fret molestes,
Ung aultre temple il subuertist, Mais chascun puis se conuertist.*

Huitième tableau. — Ce tableau est composé de deux scènes. Dans la première, Martin⁵ guérit, d'un signe de croix, une jeune fille paralytique⁶ dont la mère, prosternée aux pieds de l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, attend le miracle qui va s'opérer. Dans la seconde scène, qui se passe encore à Trèves, S. Martin vient de délivrer du démon une⁷ esclave de Tétradius, homme proconsulaire. Ce dernier est auprès de l'évêque, tandis que la démoniaque se jette à ses pieds et que le démon, aux traits hideux, s'envole en blasphémant.

*Martin à Trèues feist miracle Puis guérist ung démoniacle,
Sauuant une paralytique Dont Tétrad se feist catholicque.*

Neuvième tableau. — Martin, assisté de son clerc, dit la messe dans

1. Au bas du panneau, armoiries comme précédemment.

2. Nimbé, mitré, chapé, ganté et bénissant.

3. Nimbé, vêtu pontificalement et bénissant.

4. Représenté encore de la même manière.

5. Sans nimbe.

6. Dans un lit à baldaquin, près d'une fenêtre à vitres blanches et petits plombs. Assise sur son séant, elle joint les mains. Le pavé est en carreaux vernissés, où une rose alterne avec une lettre, A, D, G, I, O, R. Ces lettres ne donnent aucun sens, ce sont peut-être simplement des initiales.

Au bas du pilastre de séparation, armoiries du donateur.

7. Sic pour un.

une des églises de Paris¹. Un lépreux², attiré par la renommée du saint, baise, à genoux, la paix que le clerc lui présente et se trouve immédiatement guéri. Trois personnages, qui viennent d'entrer dans l'église, paraissent s'entretenir de ce miracle.

*Comme Martin chantoit la messe, En baisant la paix, eut liesse ;
Son hoste estoit de lèpre plain ; Car il fust guéry tout à plain.*

QUATRIÈME PIÈCE. — *Dixième tableau.* — L'évêque de Tours³, que le diable vient de faire tomber du haut d'un escalier⁴, est dangereusement blessé. Au dessus de lui, le démon ricane et continue à répandre de petits cailloux sur les degrés⁵. Dans un coin du tableau, on aperçoit S. Martin que plusieurs personnes transportent avec précaution sur un lit⁶.

*Le diable fist tomber Martin Mais sain et sauf fust le matin
Dont le tint nauré griefuement, Par uertu de ung saint ungement.*

Onzième tableau. — S. Martin⁷ est couché dans son lit⁸; il est entouré de la Vierge⁹ et de plusieurs anges¹⁰, dont l'un tient à la main la fiole dans

1. Mitré, vêtu de la chasuble, il étend les mains; le calice est posé sur le corporal et couvert de la pale; le missel est ouvert au côté de l'épître, quand il devrait être à celui de l'évangile, puisque le miracle s'opère à la suite de l'*Agnus Dei*. Le parement de l'autel a des fanons frangés, deux chandeliers sont allumés; au retable, Moïse entre deux anges et, au-dessus de l'autel, un dais conique et un oculus vitré en blanc. Le clerc, en surplis, présente au lépreux l'instrument de paix, où figure un crucifix entre la Vierge et S. Jean.

2. Il a son chapeau poilu rejeté en arrière dans le dos.

3. Toujours avec le même costume pontifical et nimbé.

4. Dans une niche, sous l'escalier, est enchainé un singe.

5. « L'escalier rocailleux » précédait la grotte de S. Martin, à Marmoutier (Lecoy de la Marche, p. 336).

Ce fait a été sculpté à une des clefs de voûte du chœur de l'église de Restigné (Indre-et-Loire), au xiii^e siècle. La chute dans l'escalier, par l'astuce du démon, est représentée dans Lecoy de la Marche, p. 188, d'après une miniature des Heures d'Etienne Chevalier, peintes, vers 1470, par Jehan Foucquet, de Tours. Le baron de Guilhermy l'a reconnu, sculpté en 1480 au jubé de l'église du Faouet, en Bretagne : « Dans une moitié du bas-relief, le démon fait la guerre à S. Martin et ne s'en tire point à son honneur... Il n'était sorte de mauvais tours que le diable ne se mit en tête de jouer à S. Martin. Le saint se levait de fort bonne heure pour aller prier : un matin d'hiver, que le ciel était sombre et la terre glissante, le diable sema des pois sur toutes les marches d'un escalier qui descendait à l'église et se tint caché derrière un mur, tenant un croc à la main pour rendre la chute du saint plus complète dans le cas où il viendrait à trébucher » (*Annal. arch.*, t. III, p. 21).

6. Le style de l'édifice est celui de la Renaissance. Le diable s'enfuit dans les airs.

7. Coiffé de la barrette et du nimbe en casquette.

8. Lit à baldaquin et rideaux et, auprès, un coffret, sur lequel sont un livre et un chandelier. — Armes du donateur sur le pilastre.

9. Nimbée et couronnée, elle s'avance vers le lit; un ange tient la queue de son manteau.

10. Un ange lui frictionne les mains.

laquelle est renfermé le précieux onguent qui va guérir les blessures de l'évêque¹.

Qui...² de nuit apporté, Duquel fust oing et conforté
Par la Vierge et mère Marie: Dont la froissure fust guérie.

Douzième tableau. — Satan, revêtu de la pourpre royale³, se présente à S. Martin, en affirmant qu'il est le Christ ; mais l'évêque de Tours⁴ n'est pas dupe de sa ruse et le chasse avec indignation.

A Martin se apparut un jour Soy disant Christ, mais sans scïour,
Le dyable illustre comme roy, Il le chassa par vraie foy.

CINQUIÈME PIÈCE. — *Treizième tableau.* — Le démon a mis le feu à la maison de S. Martin. Celui-ci qui, d'abord, a voulu fuir, a eu recours à la prière et il dort d'un sommeil calme sur la paille enflammée⁵, tandis que le diable accroupi attise le feu avec deux torches. Un des clercs du saint évêque, surpris lui aussi par le feu, se prépare à fuir ; mais, à l'aspect du saint dormant au sein des flammes qui le respectent, il admire le miracle qui se passe sous ses yeux⁶.

Martin reposant, l'anemy Mais de Dieu le parfaict amy
La paille et la chambre enflama. Par prière extinct la flamme a.

Quatorzième tableau. — Dans un coin du tableau, S. Martin, suivi de son clerc, donne sa tunique à un mendiant presque nu⁷. Dans l'autre par-

1. « A S.-Martin-des-Champs, on avait peint Martin descendant un escalier pour aller à matines : le diable semait des pois sur les degrés, le saint faisait une lourde chute et la Sainte Vierge, accompagnée d'un ange, le guérissait en versant sur la contusion quelques gouttes d'un élixir qu'elle avait apporté dans une petite fiole. Cette fiole se conservait à Marmoutiers ». (Collin de Plancy, *Dict. crit. des rel. et des images*, II, 409).

2. *Luy fust* (?)

3. On le reconnaît à sa tête bestiale, ses cornes et ses griffes. Sur son manteau, à chaperon d'hermine, pend une chaîne d'or.

4. En costume pontifical, dans un palais, où les oculi, au-dessus de l'entablement, sont vitrés de blanc à petits plombs.

5. Dans les deux circonstances, S. Martin a le nimbe, la mitre et la chape.

6. « Refert Severus in epistola ad Eusebium quod, cum Martinus in quandam villam suae diocesis venisset et clerici lectum sibi plurimo stramine præparassent, ille ibidem requiescens insuetam mollitiem perhorrescit, quippe qui nuda humo, uno tantum cilicio superjecto, cubare consueverat. Itaque permotus injuria, surgens stramentum omne projecit et se super nudam humum collocavit. Circa mediam vero noctem tota illa palea igne accenditur et Martinus excitatus, dum exire tentaret sed nequiret, ab igne capitur et ejus jam vestimenta uruntur. Rediens vero ad solitum orationis confugium et crucis emittens signaculum, in medio ignis intactus permansit et flammæ sensit rorantes, quas male expertus erat urentes. Monachi igitur excitati concurrunt et Martinus, quem jam consumptum putabant, de medio flammarum illæsum educunt. » (*Leg. aur.*, p. 716).

7. Le pauvre est coiffé d'une calotte à oreilles et S. Martin, mitré et chapé. Au bas du panneau, armes du donateur.

tie, l'évêque de Tours célèbre le saint sacrifice ¹. Au moment de la consécration un globe de feu descend sur sa tête et des anges, aux blanches ailes, lui apportent des espèces de brassards richement ornés.

*Quant la robe au poure eubl vestu Angelz ont ses bras reuestu
Luy chantant deuant plusieurs gents De bouetz riches et moult gentz.*

Quinzième tableau. — Ce tableau est celui que j'ai reproduit dans mon dessin ². Il nous offre le pieux évêque tout absorbé dans la célébration des saints mystères. Deux commères babillent, sans faire attention au sacrifice de la messe, tandis que le démon, aux ailes de chauve-souris, déroule, étend un long parchemin sur lequel il montre, de sa griffe acérée, qu'il a consigné le bavardage de ces deux femmes. Brixé, un des clercs de Martin, rit sous cape du mauvais tour que le diable vient de jouer aux deux bavardes.

*Martin chantant, Brixé sermoit, Voyant que le diable escripuoit
Et se ryoit en ung toucquet, De deux commères le cacquet.*

XXII. — VITRAUX.

Les vitraux furent, au moyen-âge, la parure somptueuse des églises de France. S. Martin n'y fut pas oublié et Lecoy de la Marche, p. 669, cite, sans en dire davantage, « la verrière du Mans, le vitrail de Bourges et celui de Chartres, » qui sont des œuvres importantes du XIII^e siècle, époque où la peinture sur verre atteignit son apogée au point de vue décoratif et monumental. Je vais combler cette lacune.

1. BOURGES. — La cathédrale de Bourges a eu, en 1863, son historiographe dans l'abbé Barreau, qui a publié le *Guide du voyageur dans la ville de Bourges et spécialement dans la cathédrale* ; je me suis servi avec avantage de ce livret et j'ai pu, sur place, contrôler son exactitude. Le texte étant devenu mien par mes propres observations, une citation littérale serait superflue.

Les sujets de la vie se succèdent dans cet ordre dans la deuxième

1. Il porte la chasuble et est tête nue. Un clerc, agenouillé à gauche, qui tient une grande torche allumée, soulève le bas de la chasuble.

Sur l'autel, calice découvert, missel ouvert au côté de l'épître et, à côté, la mitre précieuse. Derrière le retable, où est sculpté Moïse, s'élance la crosse de la suspension eucharistique, un ange tient la pyxide. Sur les côtés, des rideaux glissent sur les tringles. Les burettes sont déposées à droite, en dehors de l'autel, sur un coffret bas.

2. Les *Annales archéologiques* accompagnent l'article de la gravure de cette scène.

chapelle absidale où les vitraux chantent les gloires des apôtres : S. Pierre et S. Paul, S. Denis et S. Martin (xiii^e siècle).

S. Martin partage son manteau avec un pauvre. — Jésus-Christ lui apparaît, couvert de cette moitié de manteau.

Il est reçu par S. Hilaire, qui l'ordonne.

Un des voleurs, qui l'ont arrêté dans les Alpes, lève sa hache pour lui fendre la tête, un autre lui retient le bras.

Il célèbre, et un globe de feu apparaît au-dessus de sa tête.

Conversion de sa mère et du voleur des Alpes, qui se fit moine.

Délivrance de l'esclave de Tétradius, possédé du démon, qui sort par la voie qui convient à l'esprit immonde, a dit S. Fortunat.

S. Martin, à la porte de Paris, guérit un lépreux en l'embrasant.

S. Brice est intronisé par S. Martin en qualité de son successeur.

Scène du pin abattu, que S. Martin, par un signe de croix, fait tomber d'un autre côté : les païens se jettent à ses pieds.

Funérailles de S. Martin, auxquelles assiste S. Ambroise.

La troisième chapelle, à gauche du spectateur, se nommait autrefois *chapelle de Beaucaire*, à cause de son fondateur, le chanoine Pierre de Beaucaire, secrétaire de Charles VII, ou *chapelle S. Martin*, parce qu'elle était dédiée à l'évêque de Tours, vers 1450. Elle a depuis, sans motif, changé de vocable, comme on l'a fait en tant d'autres lieux, et s'appelle maintenant *chapelle de S. Loup*. Le vitrail, qui proteste contre cette substitution, permettra de revenir au vocable primitif.

Il a été reproduit en couleur dans le grand ouvrage de M. des Méloizes, *les Vitraux de la cathédrale de Bourges, postérieurs au XIII^e siècle*, qui décrivent la partie inférieure en ces termes, pages 40-41 :

Les quatre personnages figurés sous les portiques sont les quatre grands docteurs de l'Église latine. *Premier panneau. S. Grégoire*. . . Il porte un large phylactère sur lequel on lit en lettres gothiques une inscription en six lignes, qui se présente comme le titre d'un chapitre de la légende de S. Martin. Elle rappelle l'épisode le plus populaire de la vie du thaumaturge, le partage de son manteau avec un pauvre presque nu, rencontré à la porte d'Amiens et la vision que, la nuit suivante, Martin eut de Jésus-Christ, couvert de cette moitié de manteau et disant : *Hic martinus | qui*

catechuminus | Nudum vestit et | Nocte protinus | Insequenti ac veste | Dominus est | Indutus.

Deuxième panneau. S. Augustin... Des deux mains S. Augustin déroule une large bande de parchemin, sur laquelle est inscrite en lettres gothiques en six lignes, dont partie des deux premières a disparu dans une cassure, la mention d'un autre souvenir de la légende de S. Martin. Lorsque le grand évêque de Tours rendit l'esprit, « des anges descendus du ciel emportèrent son âme bienheureuse au bruit d'une musique divine. Les échos de cette harmonie mystérieuse furent perçus au loin par plusieurs personnes, entre autres par S. Séverin, archevêque de Cologne, qui sortait alors de l'office nocturne et se trouvait dehors avec ses clercs au lieu appelé depuis le *champ de S. Martin* » (Lecoy de la Marche, p. 362.)
Hi... | seuerinus p... | cognitus dum | celestis canit | exercitus dulce | melos.

Troisième panneau. S. Jérôme... Le saint docteur porte de la main gauche un livre ouvert, dont il montre de l'index de la main droite le texte en cinq lignes. Cette inscription se rapporte aux derniers moments de S. Martin, alors que, près de rendre l'esprit et voyant la désolation de ses disciples..., il ne redoute ni de mourir ni de vivre. *Hic Mar | tinus | nec mo | ri timuit | nec vivere.*

Quatrième panneau S. Ambroise... S. Ambroise montre de la main droite les pages ouvertes d'un livre qu'il soutient de la main gauche en l'appuyant sur sa poitrine. On y lit une inscription en dix lignes : *Hic martinus | curus sulpicius | vitam scribit | astat am | brosius | Sepulture | nil sibi | conscius | Intrat | celos.* La première phrase est une allusion à la biographie de S. Martin, écrite par Sulpice Sévère... La seconde s'applique à cette tradition rapportée par Grégoire de Tours, d'après laquelle, au moment où l'on célébrait les obsèques du grand évêque, S. Ambroise fut transporté en esprit au milieu de la cérémonie funèbre... La troisième phrase enfin rappelle la conscience calme et sûre du thaumaturge, mourant et repoussant le démon.

La signification positive de cette iconographie spéciale me semble être celle-ci : Les quatre docteurs représentent l'Église universelle et c'est en son nom qu'ils enregistrent les vertus et mérites de Saint Martin. Confesseurs eux-mêmes, ils déclarent que l'évêque de Tours figure au canon à titre de confesseur.

2. LE MANS. — Hucher, dans ses *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans*, pl. 70 et 71, décrit en ces termes la huitième lancette de la chapelle de N.-D.-du-Chevet :

Les treizième et quatorzième panneaux présentent le sujet si connu de la messe de saint Martin, traité au XIII^e siècle, dans un style élevé et avec un développement remarquable. On remarquera saint Martin élevant ses

bras nus ; le saint dit le *Pater*, derrière lui un diacre tient élevée la patène, sur laquelle on distingue ce signe et ces caractères $\frac{\alpha}{\sigma} \left| \frac{\tau}{\alpha} \right.$. Au-dessus de la tête du saint, paraît cette flamme brillante signalée par tous les historiens et que Le Sueur a rendue par un globe ou boule jaunâtre ; au-dessus, l'ange du Seigneur apporte à saint Martin des bouts de manches pour remplacer le vêtement dont sa charité l'a dépouillé. Le pauvre n'est pas présent, mais quelques personnages, derrière le diacre, témoignent leur admiration .

Ce médaillon a été reproduit par Lecoy de la Marche, p. 86. L'autel, revêtu d'un parement, porte un calice, recouvert d'un linge et, en arrière, se dresse une croix hastée, qui n'est qu'une croix de procession. S. Martin porte le pallium sur la chasuble, parce qu'on le supposait archevêque. A sa suite vient le diacre, les mains croisées et le sous-diacre qui élève la patène, la main droite enveloppée dans une écharpe. Les spectateurs sont debout.

M. le chanoine Dubois me fait remarquer que ce médaillon isolé, seul débris d'une verrière, a servi de type au vitrail complet qui orne la chapelle dédiée à S. Martin au chevet de la cathédrale. « Les autres médaillons ont été si bien faits qu'on a peine à distinguer l'ancien parmi les nouveaux. »

3. ANGERS. — A la cathédrale d'Angers, une des fenêtres du chœur, datant du XIII^e siècle, contenait, outre un médaillon de S. Martin coupant son manteau, deux autres médaillons où il était figuré, avec son nom, d'abord à cheval, puis en évêque ¹. Steinheil, chargé de la restauration, en conclut que toute la verrière se référait à l'évêque de Tours, tandis qu'en réalité elle retraçait la vie de S. Maurille, évêque d'Angers, disciple de S. Martin. Mes réclamations, portées jusqu'au ministère, ne furent écoutées qu'en partie, car le peintre s'obstina à mettre dans une des baies S. Martin et, pour me satisfaire, dans l'autre, S. Maurille. Le vitrail achevé, des protestations plus accentuées s'élevèrent : alors l'évêché, pour les justifier, institua une commission, dont je faisais partie avec les chanoines Ménard et Joubert et V. Godard-Faultrier. Nous adressâmes un rapport très circonstancié au ministère des Beaux-Arts, qui fit arrêter les travaux de réparation des verrières, mais laissa en l'état le vitrail ainsi falsifié.

1. X. B. de M., *Epigraphie du département de Maine-et-Loire*, n° 29.

Il n'y a donc pas lieu de parler ici plus au long d'un document que je suis autorisé désormais à considérer comme apocryphe.

M. Joseph Denais nous donne raison, car il décrit, dans le chœur, un vitrail de S. Martin, également du XIII^e siècle; en effet, il n'est pas vraisemblable que le même sujet ait été figuré deux fois dans cette partie de l'édifice. Voici ce qu'il écrit, dans la Monographie de la cathédrale, qui n'a pas encore paru :

La bordure de cette verrière a été refaite postérieurement et des remaniements maladroits ont rendu très difficile l'interprétation des sujets. . . Les six médaillons sont d'une forme différente : le 1^{er} en bas, sans bordure régulière, en partie refait ; le 2^e, losangé; le 3^e, octogone; le 4^e, losangé; le 5^e octogone et le 6^e, rond. Le fond bleu de chaque médaillon est bordé de rouge, entre deux grênetis blancs.

1. Très fruste. On y distingue, à gauche, un personnage couronné d'or, vêtu d'une robe verte; à droite, un personnage, tête nue, manteau violet, la main droite tendue¹.

2. Près des trois personnages assis, celui du milieu couronné², Martin, sur un cheval blanc, tête nue, vêtu d'une tunique verte, tranche de son glaive une partie de son manteau dont s'empare un pauvre demi-nu, debout vers la droite.

3. S. Martin, nimbe rouge, robe blanche, manteau brun, est assis, au centre³. Derrière lui, debout, un personnage, chaussé d'or, vêtu d'une robe blanche et d'un manteau vert, fait un geste de commandement auquel obéissent trois hommes à gauche, s'épuisant à faire tomber sur le saint, qu'il couvre en partie, un arbre sacré, voisin d'un temple idolâtrique, solidement attaché par des cordes vertes. D'un signe de la croix, Martin va faire tomber cet arbre du côté opposé à celui où il penche.

4. Très fruste. On distingue à peine un personnage habillé de vert, affronté avec un évêque dont on n'aperçoit que la partie inférieure des vêtements⁴.

5. A gauche, S. Martin, crossé, robe verte, manteau violet, se tient debout; un homme demi-nu, qui était venu pour l'égorger, joint les mains et le supplie de lui pardonner. Derrière S. Martin, sous un portique carré, le piédestal d'or de l'idole qu'il a renversée dans le temple des Druides Saronides, devenu l'abbaye de S.-Martin d'Autun.

6. Dieu, assis sur les nuages, à droite, reçoit dans le ciel S. Martin qu'il fait placer sur un trône, sous un dais.

1. M. Denais me permettra d'ajouter quelques notes. — S. Martin devant l'Empereur ?

2. Cette partie du médaillon ne concordant pas avec la suite, j'y verrais une extension de la scène précédente.

3. Intrônisation de S. Martin comme évêque.

4. Baiser donné au lépreux ?

Dans l'angle, entre les deux dernières scènes, deux anges en adoration.

Ailleurs, cinq médaillons semblent se rapporter à la vie de S. Martin. 1. S. Martin, couché sur un lit, voit le Christ montrant à deux anges la moitié de manteau. — 2. L'homme agenouillé peut être l'esclave de Tétradius. — 3. La messe de S. Martin, où l'évêque, assisté de S. Brice en dalmatique, lève la main gauche au-dessus d'un autel paré, comme pour recevoir les manches miraculeuses. — 4. Le personnage assis sur un escabeau serait Maxime et la femme couronnée Hélène. — 5. Le personnage assis sur un trône est probablement l'empereur visité à Trèves.

4. GERCY.— Je trouve ces renseignements dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1888, 2^e pér., t. XXXIV, sous la plume de M. Magne, qui y a écrit un excellent article sur le *Musée du vitrail* :

Nous n'aurions pour le XIII^e siècle que des documents incomplets si l'acquisition, faite par l'État, des vitraux de Gercy n'avait comblé cette lacune. L'abbaye de Gercy avait été fondée, vers 1260, par Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers, épouse d'Alphonse, frère de S. Louis. Le comte et la comtesse de Poitiers, avant d'accompagner le roi à la dernière croisade, avaient assuré la fondation de l'abbaye en établissant le monastère à proximité de l'église paroissiale de Gercy, qui, suivant une convention faite avec l'évêque de Paris, devint l'église abbatiale (Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XIII, pp. 278 et suiv.).....

On comptait sans doute à Gercy deux verrières occupées par la *Légende de S. Martin*, l'une était formée de panneaux rectangulaires, l'autre de panneaux circulaires. Le seul panneau rectangulaire qui ait été conservé est précisément rempli par la légende du manteau que S. Martin, à cheval, partage avec un pauvre. Les détails du costume du saint, son armure, les harnais du cheval sont intéressants à étudier. Le nom du saint est inscrit sur le fond en lettres onciales.

Le vitrail à médaillons est composé de trois panneaux, il paraît dater de la fin du XIII^e siècle ou des premières années du XIV^e siècle; le dessin en est précieux, les fonds bleus sont trop clairs et les personnages ne forment plus suffisamment silhouette sur le fond. Le panneau où est figurée la *Légende de l'arbre renversé sur les païens* est cependant d'une composition remarquable (pp. 304, 308).

A la page 309 est figuré le panneau rectangulaire, qui porte à la lettre : « Légende de S. Martin. Verrière de Gercy (XII^e siècle) ». *Légende* n'est pas exact, on eût mieux fait de spécifier la scène; quant à la date, elle est absolument fautive et je propose d'y substituer XIII^e siècle. Le nom est inscrit à l'angle gauche : SCS. MARTINVS. Deux

arbres, un grand et un petit, indiquent la campagne. Martin, imberbe et nimbé, lève les yeux au ciel, car il accomplit son acte de charité par inspiration céleste. A cheval, il porte une armure de fer, un bリアut et un manteau qu'il coupe; son pied droit pose sur un étrier. La porte de ville, où le soldat va entrer, est en ogive, avec colonnettes aux pieds-droits. Le pauvre, qui en remplit la baie, est amaigri par la misère; presque nu, couvert seulement aux reins, il avance les mains pour saisir la moitié du manteau que vient de trancher l'épée du généreux donateur.

5. BEAUVAIS¹. — Un vitrail du XIII^e siècle, dans la chapelle absidale de la Vierge², à la cathédrale de Beauvais, était resté inexplicé : le chanoine Barraud, en 1850, et le chanoine Pihan, en 1884, y avaient échoué dans leurs monographies. M. Amédée Pigeon, en 1895, en a donné une interprétation qu'on ne peut accepter que sous toutes réserves, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e sér., t. XIV, pp. 233-242; l'article est intitulé : *Un vitrail de la cathédrale de Beauvais, représentant la vie de S. Martin de Tours*. J'en extrais ce qui suit :

Les lecteurs qui se donneront la peine, après avoir vu le vitrail, de lire dans Sulpice Sévère et de méditer la légende de S. Martin ne tarderont pas à voir qu'entre Sulpice et le peintre verrier de Beauvais il y a accord complet, continuation d'une même pensée et désir d'en prolonger l'effet dans l'avenir... Nous avons relu la vie du saint de Tours en face même du vitrail du XIII^e siècle et la conviction s'est faite dans notre esprit. Le saint, deviné, pressenti par l'abbé Barraud, comme grand bâtisseur et grand constructeur d'églises, est S. Martin de Tours et ne peut être que lui...

Le vitrail de la cathédrale de Beauvais représente toute la vie de S. Martin de Tours depuis son enfance; le départ de la maison paternelle, le congé pris du père soldat jusqu'à la mission finale près de l'empereur Maximus et du consul Evodius, en passant par tous les degrés de la sainteté; le baptême dans la piscine, le catéchuménat et la robe blanche; le vœu fait, la main étendue en avant, de renoncer au service militaire, où S. Martin était entré sur le conseil de son père soldat et pour l'imiter; les tentatives du diable, les voyages, les visites aux églises fameuses du temps, les consolations de l'amitié, la prise de la robe de bure, le zèle pour bâtir des

1. M. le chanoine Marsaux me signale, à Saint-Etienne, un fragment de vitrail du XII^e siècle, où est représentée la scène connue de S. Martin coupant son manteau.

2. Je ne puis pas souscrire à la thèse symbolique, soutenue par M. Pigeon, à savoir que ce vitrail est bien à sa place dans la chapelle de la Vierge, en pendant de la légende de Théophile. Le peintre n'a pas songé au dévot de Marie, puisqu'il a omis justement les deux faits qui se rapportent à son intervention miraculeuse, après sa chute et avant sa mort. Il ne faut donc voir que la dévotion personnelle du donateur dans le choix du sujet.

monastères et fonder des ordres à Marmoutiers, à Ligugé; les visites chez l'empereur et enfin la mort et la béatification.

Ce vitrail représente si bien dans ses nombreuses divisions et ses scènes variées l'ascension d'un grand homme vers la sainteté, le départ humble de la maison paternelle jusqu'à l'entrée dans le palais des empereurs romains et au siège occupé près d'eux, qu'on peut la lire en montant de bas en haut.....

Le vitrail de la chapelle de la Vierge nous montre le petit enfant, accompagné de son père et de sa mère, puis le jeune homme qui devient pieux, qui fait l'aumône, qui se fait instruire dans la religion, est baptisé, tenté, grandit, s'élève jusqu'aux plus hautes dignités.....

On est frappé, dès le premier examen du vitrail, de l'énergie de quelques attitudes, celle du saint jurant devant un autel, celle du saint devenu ermite et revêtu de la robe de bure; celle des cavaliers, casqués, armés de la lance, vêtus d'or et aussi par la douceur et la mansuétude de quelques tableaux; le saint catéchumène, le saint vêtu de blanc, le saint habillé d'une étoffe verte et assis. Tout cela, attitudes, vêtements, couleurs vives et fortes, s'anime et prend vie, dès qu'on lit le détail des actions du saint personnage.....

Il nous reste à désigner les sujets traités par le peintre-verrier. En voici, aussi exacte que possible, la liste complète :

1. Le père de S. Martin¹.
2. La mère de S. Martin, tenant dans ses bras le saint enfant .
3. S. Martin, suivi de son père, quitte, tout jeune, la maison paternelle.
4. S. Martin se fait instruire par un évêque qu'il précède³.
5. S. Martin, devenu diacre sous la conduite de S. Hilaire de Poitiers⁴.
6. S. Martin distribue du pain aux pauvres⁵.
7. S. Martin jure devant un autel⁶ de renoncer au service militaire.

| | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|
| | 41 | | | 42 | |
| 37 | | 38 | 39 | | 40 |
| | 35 | | | 36 | |
| 31 | | 32 | 33 | | 34 |
| | 29 | | | 30 | |
| 25 | | 26 | 27 | | 28 |
| | 23 | | | 24 | |
| 19 | | 20 | 21 | | 22 |
| | 17 | | | 18 | |
| 13 | | 14 | 15 | | 16 |
| | 11 | | | 12 | |
| 7 | | 8 | 9 | | 10 |
| | 5 | | | 6 | |
| 1 | | 2 | 3 | | 4 |

8. S. Martin aide ceux qui travaillent aux églises⁷.

9. S. Martin et son compagnon écoutent l'évêque Hilaire de Poitiers.

1. J'ajouterai quelques notes qui me semblent indispensables. — Le père est debout, vêtu d'une tunique longue; son geste est celui de la parole.

2. Elle sort d'une maison et le présente nu à son père.

3. L'évêque est mitré, chapé et nimbé. L'enfant, nimbé aussi, lui montre de l'index où il va.

4. L'évêque célèbre devant un autel et élève l'hostie : le clerc, une torche à la main, s'agenouille par derrière.

5. C'est aller bien vite, car le voilà déjà évêque.

6. Je ne distingue pas l'autel.

7. Une église en construction.

10. S. Martin baptisé dans la piscine ¹.
11. Première tentation de S. Martin par le diable, vêtu en prêtre.
12. Apparition d'un ange à S. Martin ².
13. Le diable, tenant une corne de bœuf sanglante, entre dans la cellule du saint ³.
14. S. Martin écoutant les voix du ciel.
15. S. Martin donnant à un pauvre son manteau ⁴.
16. Apparition de Jésus-Christ ou d'un ange à S. Martin ⁵.
17. Les deux amis se serrant la main.
18. S. Martin à Milan devant Auxentius, chef des Ariens.
19. Départ de S. Martin pour l'île Gallinaria.
20. S. Martin travaille dans un monastère à Ligugé ou à Marmoutiers.
21. S. Martin à Milan ou à Rome.
22. Apparition à S. Martin de deux anges ⁶, casqués et armés de lances et de boucliers (*Duo angeli hastati et scutati instar miliciæ cælestis*, dit Sulpice Sévère).
23. S. Martin, devenu solitaire et vêtu de la robe verte, exposant ses projets à son ami Démétrius, assis auprès de lui.
24. S. Martin ⁷ envoyant un de ses disciples en mission.
25. Le miracle du pin brisé. Un pin à demi scié tombe près du saint sans le toucher.
26. S. Martin ermite.

1. Le baptême est administré, par infusion et immersion, par un évêque nimbé, mitré, crossé et vêtu d'une chasuble.

2. S. Martin, debout, porte la mitre et la chasuble.

3. Le fait est ainsi raconté dans la vie de S. Martin: « Constat autem etiam angelos ab eo plerumque visos, ita ut conserto invicem apud eum sermone loquerentur; diabolus vero tam conspicabilem et subjectum oculis habebat ut, sive se in propria substantia contineret, sive in diversas figuras spiritualis nequitie transtulisset, qualibet ab eo sub imagine videretur. Quod cum diabolus sciret se effugere non posse, conviciis cum urgebat frequenter, quia fallere non posset insidiis. Quodam autem tempore, cornu bovis cruentum in manu tenens, cum ingenti fremitu cellulam ejus irrupit cruentamque ostendens dexteram et admissio recens scelere congaudens: Ubi est, inquit, Martine, virtus tua? Unum de tuis modo interfeci. Tunc ille, convocatis fratribus, refert quod diabolus indicasset sollicitosque esse præcipit per cellulas singulorum quisnam hoc casu fuisset affectus. Neminem quidem deesse de monachis, sed unum rusticum, mercede conductum ut vehiculo ligna deferret, esse ad silvam nuntiant. Jubet igitur aliquos ire ei obviam. Ita haud longo a monasterio jam penes examinis invenitur. Extremum tamen trahens spiritum, indicat fratribus causam mortis et vulneris: junctis scilicet bobus, dum dissoluta arctius lora constringit, bovem sibi excusso capite inter inguina cornu adegisse; nec multo post expiravit. Videris quo judicio Domini diabolo data fuerit hæc potestas ». — Le diable avec la corne figure en miniature sur un manuscrit du XI^e siècle, à la bibliothèque de Tours (Bas, p. 81). — Est-ce pour cela qu'on disait S. Martin patron des *cornards*?

4. Comme il est mitré, il ne s'agit pas de la scène du manteau coupé, qu'on s'étonne de ne pas rencontrer dans cette série.

5. Toujours en évêque. — 6. Un seul est visible. — 7. Mitré, crossé, en chasuble.

27. Apparition d'un ange, la nuit, à S. Martin (*Nocte et angelus visus est*, Sulpice Sévère).
28. St Martin faisant construire un monastère à Agaune ou à Candes.
29. S. Martin et son domestique, qui fut son ami, voyageant à cheval.
30. Voyage de S. Martin, suivi de disciples. Arrêt devant une église.
31. S. Martin à cheval, précédé d'un petit serviteur.
32. S. Martin recevant un présent de Lycontius.
33. S. Martin donnant ce qu'il a reçu.
34. S. Martin à Marmoutiers.
35. L'argent de Lycontius.
36. S. Martin donnant le sacrement de l'ordination à S. Maurille, évêque d'Angers.
37. Deux cavaliers : S. Martin et Démétrius.
38. S. Martin devant une église ou devant le palais de l'empereur.
39. S. Martin guérissant un possédé du démon.
40. S. Martin bénissant une église à Tours ou à Angers¹.
41. S. Martin prêchant devant la foule, à Tours ou à Angers.
42. S. Martin debout auprès de l'empereur.

Cette énumération des sujets est un peu trop rapide; elle eût demandé à être justifiée historiquement et iconographiquement : de plus, elle ne se complète pas par les deux faits annoncés au début, la mort et la béatification.

Il est fâcheux que pas une seule fois le nom du saint ne soit inscrit près de lui, pour lever toute équivoque. Il fallait que cette vie fût alors bien populaire pour que les fidèles pussent la lire sans la moindre hésitation.

Cependant quelques doutes subsistent dans mon esprit. En effet, cette vie est traitée d'une toute autre façon que dans les autres vitraux du XIII^e siècle : elle s'étend beaucoup sur l'enfance et l'adolescence et néglige les faits les plus connus, ceux qui se rencontrent partout, entr'autres le manteau coupé.

La fenêtre est à deux baies en ogive, séparées par un meneau et surmontées d'un quadrilobe. Une bordure, zigzagüée et feuillagée, encadre les sujets, répartis dans une série de médaillons circulaires qu'accostent des moitiés de quatrefeuilles. On lit de bas en haut, horizontalement, en passant d'une baie à l'autre, comme s'il n'y en avait qu'une seule; ce qui donne deux registres se succédant ainsi alternativement : quatre demi-quatrefeuilles et deux médaillons pleins.

1. Devant lui est un autel, soutenu par deux colonnes.

6. Tours. — Le vitrail de la cathédrale de Tours a été décrit et reproduit plusieurs fois, entr'autres à Caen et à Tours¹.

Arcisse de Caumont², dans son *Cours d'antiquités monumentales, professé à Caen en 1830*, Paris. 1841, t. VI, pp. 494-497, en parle en ces termes et dans l'*Atlas*, pl. ciii, en donne une mauvaise reproduction au trait :

On continua, dans beaucoup de fenêtres à plusieurs baies de la fin du xiii^e ou du commencement du xiv^e siècle, à placer des légendes dont les scènes diverses étaient exprimées, comme au commencement du xiii^e siècle, par de petits personnages encadrés dans des médaillons superposés les uns aux autres. Je vous présente pour exemple l'esquisse d'une des verrières du chœur de la cathédrale de Tours, que M. Manceau croit de la fin du xiii^e siècle. M. Manceau, qui a étudié les diverses verrières de la cathédrale de Tours, a bien voulu me communiquer les notes au moyen desquelles je décris ce vitrail.

Il existe une monographie, dont voici le titre : *Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours, dessinées et publiées* par J. Marchand ; texte, par Bourassé et Manceau, avec 17 pl. en couleurs. Tours, 1849, in-f^o. Je lui emprunte la description du vitrail de S.-Martin, tout en ajoutant quelques notes complémentaires qui me semblent indispensables³.

L'église métropolitaine de Tours possède encore deux magnifiques verrières représentant la vie de S. Martin. La première se trouve à l'une des cinq travées de l'abside, l'autre était placée autrefois dans une des hautes fenêtres du transept méridional et se voit actuellement, un peu mutilée, dans la chapelle absidale, située à gauche de la chapelle de la Sainte Vierge.

1. La verrière de S. Martin est aussi dans l'*Histoire de la peinture sur verre en France*, par le comte Ferdinand de Lasteyrie, pl. xvi; dans l'*Histoire de l'art monumental*, par L. Balissier, qui la lui a empruntée, 2^e part., p. 654, et dans *S. Martin*, par Henri Bas. Lecoy de la Marche, dans *Le XIII^e siècle artistique*, p. 239, ne donne que les trois médaillons supérieurs et le sujet du tympan, qu'il dit représenter « S. Martin, couronné par le Christ qu'encensent deux anges » : on dirait plutôt le couronnement de la Vierge, car le costume est celui d'une femme, en robe et manteau.

2. Je saisis volontiers cette occasion pour rendre un public hommage au père de l'archéologie, qui, dès le début, m'encouragea avec beaucoup de bienveillance dans mes études spéciales, qu'il voulut bien accueillir dans le *Bulletin monumental*.

3. Cet ouvrage étant très rare, même à Tours, M. Arthur Viot, directeur de l'imprimerie Mame, qui en possède un exemplaire, a eu la délicate attention de m'offrir la copie de la description du vitrail, faite par les chanoines Bourassé et Manceau; qu'il me permette de lui témoigner ici tous mes remerciements.

La première est du XIII^e siècle et appartient au plus beau temps de ce siècle. La deuxième est du commencement du XIV^e siècle et d'une composition très distinguée, quoique d'exécution moins soignée.

La grande verrière de Saint-Martin a 10^m02 de haut. et 2^m40 de large. Elle est séparée en trois colonnes par des meneaux en colonnettes. Chaque colonne présente six médaillons ovales, superposés, reliés les uns aux autres par un nœud fort élégant, formé d'une fleur crucifère double, à pétales rouges et verts, bordés de jaune. La fenêtre comprend donc dix-huit cartouches ou médaillons, sans compter trois médaillons circulaires placés dans les trèfles de l'amortissement¹, où l'on voit l'image de Dieu le Père, avec deux anges tenant des encensoirs en main².

Cette belle verrière a été donnée par un abbé de Cormery, ainsi que nous le lisons dans l'inscription placée au-dessous du donateur. ALB. COR. MT. *Albinus* ou *Albo Cormaricensis monasterii Abbas* (?) Albin ou Albon tient entre ses mains la fenêtre qu'il consacre à la gloire de saint Martin³. Il est revêtu de l'habit de l'ordre bénédictin et porte la crosse, insigne de sa dignité⁴. Il est en posture de suppliant, la face tournée vers le Père éternel, qui préside à cette mystérieuse composition.

En considérant notre grand vitrail, on a sous les yeux l'abrégé de l'histoire écrite par Sulpice Sévère.

Par une anomalie étrange, le personnage principal de la verrière, contre toutes les règles admises et connues, est dépourvu de nimbe aux médaillons 1, 2, 4, 5, 7. Est-ce le fait d'une restauration maladroite? Rien ne le fait présumer. Le nimbe n'apparaît qu'après la vision où S. Martin vit N. S. vêtu de son manteau. Mais notre saint avait déjà accompli des miracles de premier ordre, par exemple en ressuscitant un mort.

Le 1^{er} médaillon représente le donateur comme il a été dit plus haut.

Le 2^e, Martin, simple catéchumène, partageant son manteau à la porte d'Amiens, et le donnant à un pauvre⁵.

| | | |
|----|----|----|
| 16 | 17 | 18 |
| 13 | 14 | 15 |
| 10 | 11 | 12 |
| 9 | 8 | 7 |
| 4 | 5 | 6 |
| 3 | 2 | 1 |

1. Le fond des médaillons est d'azur, excepté pour les trois trèfles superposés du tympan, où ils sont rouges, réticulés de jaune.

Les sujets sont étagés sur six registres, chacun en contient trois. Les médaillons, de forme elliptique allongée, sont reliés entr'eux par des quatre-feuilles à lobes aigus. On lit de bas en haut, d'abord de droite à gauche, puis de gauche à droite et ainsi de suite alternativement.

2. « On voit Dieu sous la figure d'un vénérable vieillard », assis en majesté.

3. Sur le vitrail offert par le donateur, voir Barraud, *Descrip. des vitraux des chapelles de la cath. de Beauvais*, pp. 34, 35.

4. Placé entre deux arbres et la crosse appuyée sur l'épaule gauche.

5. Il est à cheval, et le pauvre se soutient à l'aide d'une potence ou béquille en tau.

Le 3^e : L'empereur, accompagné d'un soldat, sans doute le tribun père de saint Martin. Celui-ci est à genoux, les mains jointes et prêtant le serment militaire, au moment où il reçoit les armes¹.

Le 4^e : L'apparition de N. S., vêtu du manteau de Martin².

Le 5^e : Baptême de S. Martin³.

Le 6^e : Deux hommes, vêtus de la tunique militaire leur descendant à peine jusqu'aux genoux, avec des monstres à droite représentant probablement les soucis et les embarras du monde qui les retiennent encore dans l'armée. Peut-être aussi y pourrait-on voir S. Martin dans le désert et combattant contre la tentation du démon⁴.

Le 7^e : Saint Martin, dans les Alpes, sur le point d'être assassiné par des voleurs⁵. Le peintre verrier n'a pas suivi exactement le récit de Sulpice Sévère : il met une épée au lieu d'une hache à la main des voleurs, suivant le texte de Paulin de Périgueux.

Le 7^e : Résurrection d'un mort⁶ (ici se termine la 1^{re} partie de la vie de St-Martin).

Le 8^e : Ordination de St Martin, présidée par un évêque, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre. Un clerc porte la crosse du nouvel évêque de Tours⁷.

Le 9^e : Probablement l'apparition d'un ange à St Martin, pour le consoler, après son entrevue avec Maxime⁸. Ou peut-être l'avertissement d'un ange à St Martin, pour lui conseiller d'aller trouver Valentinien, qui ne voulait point le recevoir. Cette dernière explication est la plus probable, vu que St Martin est représenté couché et que la scène eut lieu effectivement durant son sommeil, et ensuite une porte, placée près de sa couche, indique que la scène ne se passe pas dans une forêt, comme la précédente.

Le 10^e⁹ : Représentant un mort qui sort du tombeau, est difficile à ex-

1. M. Manceau avait mieux jugé tout d'abord, quand il écrivait : « S. Martin demande son congé à l'Empereur Julien », qui, debout et couronné, reçoit son épée.

2. Martin, couché sur un lit, est endormi et entend le Christ, qui dit : Martin encore catéchumène m'a revêtu de ce manteau.

3. Par un évêque mitré, qui le baptise à la fois par infusion et immersion.

4. De Caumont lisait ainsi cette scène : « Retiré dans la solitude, il chasse les démons qui le tentaient » et qui se présentent sous la forme d'animaux.

5. Un des voleurs cherche à le frapper à la tête. S. Martin se rendait alors en Pannonie, son pays natal.

6. Scène de l'enfant, présenté par sa mère; le ressuscité s'agenouille en action de grâces. De Caumont place cette scène au n° 12.

7. S. Martin est agenouillé devant un autel, qui porte un calice; son clerc le suit avec la crosse. « S. Hilaire de Poitiers » lui impose la mitre.

8. Il se lève à la voix de l'ange. De Caumont : « Apparition d'un ange aux portes de Trèves, qui console S. Martin et lui rend la paix de l'âme qu'il avait perdue en communiquant avec les Ithaciens, par excès de charité ».

9. De Caumont : « Le saint thaumaturge impose les mains à des idolâtres convertis, près de Chartres, par ses prodiges sans nombre ». En mitre et chasuble, comme dans les tableaux suivants.

plier. Dans aucune histoire de la vie de St Martin on ne trouve que St Martin ait ressuscité un mort déjà mis au tombeau, mais peut-être le peintre aura-t-il cru qu'il lui était impossible de figurer une résurrection sans montrer un personnage sortant d'un tombeau.

Le 11^e : La scène du pin consacré aux idoles et que St Martin fit abattre, consentant à se placer du côté où il penchait, mais qu'il fit tomber du côté opposé par la vertu du signe de la croix ¹.

Le 12^e : St Martin chasse le démon du corps d'un possédé.

Le 13^e : Un ange apparaît au-dessus de St Martin célébrant la messe et de ses mains écartées il envoie des rayons sur les mains du saint, qu'il tient également levées et écartées. L'attitude du saint et ses bras nus font supposer que cette scène rappelle la charité de St Martin, se dépouillant de son vêtement pour couvrir un pauvre, et faisant acheter pour lui un mauvais vêtement par son clerc. Dieu, voulant récompenser sa charité et la dévoiler aux yeux des fidèles, fit paraître une flamme au-dessus de sa tête, pendant qu'il célébrait le Saint Sacrifice ².

Le 14^e : Le démon saisit St Martin avec un croc recourbé et le précipite du haut d'un escalier. Mais un ange le retient par le milieu du corps et empêche sa chute ³.

Le 15^e : Une apparition à St Martin ; trois personnages, probablement les saintes Agnès, Thècle et Marie, dont Sulpice Sévère rapporte l'apparition ⁴.

Le 16^e : St Martin rend le dernier soupir au *Diaconicum*, à Candes ⁵.

Le 17^e : Les Tourangeaux enlèvent le corps du saint aux Poitevins, en le faisant passer par une fenêtre ⁶.

Le 18^e : Le corps du saint est conduit dans une barque vers la ville de Tours ⁷.

Ici se termine notre verrière : mais celle de la chapelle absidale nous donne encore la sépulture de St Martin, représentée en deux médaillons séparés. On voit dans l'un le corps du saint porté sur les épaules de plu-

1. Debout, près de l'arbre, déjà frappé de la hache, « dans le village de Louroux ».

2. Le globe n'est pas figuré ; comme S. Martin étend les bras devant l'autel et que les spectateurs font des gestes d'étonnement, je croirais plutôt qu'il s'agit des *poignets* miraculeux.

3. S. Martin est renversé, la tête en bas, mais un ange le soutient, en le prenant par le corps : « Le démon avait jeté des noix sur les degrés de l'escalier qui conduisait à sagrotte solitaire ».

4. Couché, il voit la Sainte Vierge, en tête du cortège des saintes, « à Candes, au moment de mourir ».

5. S. Martin est exposé sur un lit funèbre, vêtu de la chasuble et coiffé de la mitre : « ses disciples pleurent la mort de leur pasteur ».

6. Deux hommes le portent dans son suaire et le passent par une fenêtre. De Caumont s'était trompé en croyant qu'ils « mettent le corps dans une chASSE ».

7. Il est couché dans une barque à voile, pendant que le batelier prie près de sa dépouille.

sieurs clercs : en avant du convoi funèbre marchent quatre personnages dans l'attitude de la douleur. Au près de la tête du saint évêque, un clerc porte la croix archiépiscopale. Dans l'autre le saint est mis au tombeau, et tout à côté de lui un clerc, la tête appuyée sur sa main, en signe de tristesse, tient la croix métropolitaine. La cérémonie de la sépulture est présidée par un évêque, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre. A côté de cet évêque, un clerc porte encore une croix archiépiscopale. On reconnaît sur ce monument, comme on le voit aussi à Milan sur l'autel de Wolvinius, la figure de S. Ambroise assistant aux funérailles de S. Martin. Il s'agit ici pour nous : moins de discuter le fait historique que de constater la croyance générale de l'époque. La présence de l'évêque de Milan aux funérailles de S. Martin est de tradition constante dans les églises de Tours et de Milan.

| | |
|---|----|
| 5 | 10 |
| 4 | 9 |
| 3 | 8 |
| 2 | 7 |
| 1 | 6 |

7. TOURS. — Les vitraux de la chapelle S. François¹, au chevet de la cathédrale de Tours, sont au nombre de trois : celui du milieu ne semble pas se référer à S. Martin. Les sujets se lisent de bas en haut et en passant de la gauche à la droite (du spectateur). La description en a été faite par M. Girou, curé de Hommes (Indre-et-Loire), qui ne trouvera pas mauvais que j'y adjoigne quelques notes, car l'iconographie en est un peu confuse.

Le vitrail, à droite de l'autel, représente les sujets suivants :

1. S. Martin, à cheval, nimbe d'or, robe rouge, coupe, de la droite, un pan de son manteau vert, jeté sur ses épaules et tenu par le pauvre, debout derrière lui.

2. Un lit couvert d'un drap blanc, bordé de plusieurs filets noirs, traversin jaune; le saint, nimbe rouge, est couché. Le Christ, nimbe rouge crucifère, à mi-corps, tient devant lui, à deux mains, le manteau vert, à deux bandes rouges verticales qui le partagent en trois parties égales.

3. S. Martin, robe de bure, nimbe d'or, sort d'une porte et tombe sur une bande blanche, imbriquée horizontalement, figurant un pont (?); au-

1. Le ch. Manceau, dans sa *Notice sur la cathédrale de Tours*, faite pour servir de guide aux visiteurs, se contente de dire : « Trois (chapelles absidales) sont ornées de vitraux peints des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles » (p. 8), maigre renseignement. Pour « les 15 verrières qui forment la muraille diaphane du chœur », il indique ainsi les sujets : « Histoire de la Passion du Sauveur, la tige de Jessé, la Vie de la Ste Vierge, la création du monde, les légendes de S. Maurice, de S. Martin, de S. Thomas, de S. Vincent, de S. Denis, de S. Eustache, des deux Saints Jean » (p. 10).

dessous, le diable tire le pont; au-dessus, un ange, nimbe rouge, ailes d'or, robe verte, soutient S. Martin¹.

4. S. Martin couché (lit ci-dessus), robe de bure, chasuble verte avec amict rabattu, mitre blanche, nimbe rouge; un ange debout, au-dessus et derrière, robe rouge, ailes blanches éployées, nimbe d'or, touche sur la droite la joue gauche du saint, son bras gauche est étendu².

5. S. Martin, debout, robe verte, chasuble rouge, pallium tombant très bas, crosse d'or à la main gauche, mitre blanche, nimbe rouge, étend la main droite et bénit à trois doigts, devant lui, un arbre; entre le saint et l'arbre, un groupe de quatre personnes; un homme, placé derrière l'arbre, le frappe avec une cognée³.

6. Deux cavaliers et derrière eux un piéton, le cavalier principal a une couronne d'or.

7. Un lit (ci-dessus, moins le traversin) où est couché un religieux, robe de bure, tête nue, qui tend les bras vers S. Martin, debout, robe de bure, nimbe rouge, élevant les deux mains, la paume vers le religieux.

8. Deux évêques et, au second plan, un moine tenant un livre rouge dans sa droite et une crosse d'or dans sa gauche; l'évêque de droite, robe verte, chasuble brune, mitre blanche, tient de la gauche une crosse d'or inclinée et, de la droite, bénit à trois doigts; l'évêque de gauche est agenouillé, robe verte, chasuble rouge, mitre blanche, nimbe d'or, mains jointes; derrière lui est le moine en robe verte; derrière le premier évêque, une large coupe d'or, à pied, est placée sur une sorte de crédence⁴.

9. S. Martin, aube blanche, chasuble rouge, long pallium, mitre blanche, nimbe rouge, tient un livre dans sa main gauche; la droite est étendue vers un personnage, assis sur un siège d'or à large dossier, pieds nus posés sur un escabeau blanc à quatre pieds, robe rouge, manteau vert, couronne d'or⁵ (c'est le personnage du n° 6).

10. Cuve baptismale, pied évasé, nœud formé de trois boules, coupe bordée de blanc; dedans, un personnage nimbé de blanc⁶, tourné vers un évêque, en robe verte, chasuble rouge, mitre blanche, tenant un livre dans la droite et la gauche élevée au-dessus du personnage de la cuve; derrière celui-ci trois personnes, dont deux femmes.

Vitrail à gauche de l'autel.

1. Sur un lit, S. Martin couché, nimbe rouge, tunique jaune, manteau rouge couvrant le bas du corps, la tête appuyée sur la main droite, tend

1. C'est la scène bien connue de l'escalier.

2. Apparition de l'ange qui le guérit de sa chute.

3. Scène du pin consacré aux idoles, sous lequel S. Martin devait être écrasé.

4. Sacre de S. Martin?

5. Visite à l'empereur, plutôt qu'apparition de Jupiter costumé en roi.

6. Baptême de S. Martin?

la gauche vers une sainte, nimbe jaune, tenant une palme, accompagnée de deux autres saintes; celle de gauche, nimbe rouge, tient un livre; celle de droite, couronne d'or, nimbe rouge, tient un vase dans sa droite¹.

2. Un évêque debout, mitre blanche, nimbe rouge, crosse d'or dans la gauche, bénit un autre évêque agenouillé, mains jointes, mitré et nimbé; derrière lui, un évêque mitré tient un livre², le diacre porte un livre dans sa main droite et une crosse dans sa gauche.

3. S. Martin debout, mitre blanche, nimbe rouge, devant un autel garni seulement d'un calice à large coupe, surmonté d'une lampe suspendue à trois chaînes; derrière l'évêque, deux personnes debout³.

4. Deux personnes font passer à travers un édicule carré le cadavre de S. Martin, couché, mitre blanche, nimbe rouge⁴.

5. Le corps de S. Martin, couché, est porté par quatre personnes qui tiennent le lit aux quatre angles; au second plan, à hauteur de sa tête, est une croix de procession.

6. S. Martin debout, mitre blanche, tunique verte, chasuble rouge, crosse blanche à la gauche, exorcise à trois doigts, de la droite; devant lui, debout, le possédé, tête relevée, cheveux hérissés; le diable, rouge, ailes blanches, lui sort de la bouche.

7. S. Martin en évêque, avec nimbe rouge, tient la crosse de la main droite et met la gauche dans la bouche du possédé, qui rend le diable par..... l'autre extrémité.

8. S. Martin couché, derrière lui trois moines : un tient un livre, l'autre lit dans un livre⁵.

9. Dans une barque, voile blanche gonflée, mât surmonté de la croix, S. Martin couché, — à sa tête est une croix hastée; — deux moines l'accompagnent, un livre à la main, parce qu'ils prient.

10. S. Martin couché; à la tête et aux pieds, deux moines, celui de la tête tient une croix de procession; au milieu, un évêque crossé et mitré⁶.

8. CHARTRES. — On lit dans la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, page 201 :

14^e fenêtre. — Le 14^e vitrail raconte deux traits de la vie de S. Martin, archevêque de Tours. 1^o Martin, monté sur un cheval, coupe avec son épée la moitié de son manteau pour le donner à un pauvre. — 2^o Il dort sur un lit, et le Seigneur Jésus lui apparaît, revêtu du manteau donné au

1. Apparition des Saintes vierges à S. Martin avant sa mort.

2. Sacre de S. Martin.

3. Messe de S. Martin, avec les deux commères qui caquetent.

4. Scène de l'enlèvement du corps à Gandes.

5. Scène de la mort, à Gandes.

6. Cet évêque, présidant aux funérailles, est S. Ambroise, selon la tradition.

pauvre. Jésus est assis ; il bénit de la main droite et dans sa gauche, il tient une croix à double croisillon ¹. Ce vitrail est coupé dans son milieu par six panneaux de verre blanc.

M. le chanoine Métais complète ainsi ce renseignement : « Dans la rose, on voit Marie, en robe bistre et jaune et manteau rouge, tenant son enfant, vêtu d'une robe verte ; à ses côtés, il y a le donateur et la donatrice, en posture suppliante. On y lit avec difficulté l'inscription suivante :

VIRI : TVRONV̄ ² DED

ERV̄T : HAS . III ³.

M. de Mély est beaucoup plus explicite dans son *Etude iconographique sur les vitraux du XIII^e siècle de la cathédrale de Chartres*, p. 8 : « S. Martin est représenté trois fois dans les vitraux du haut, deux fois dans la nef à gauche, une fois dans l'abside. Dans les bas-côtés de l'abside, sa légende occupe toute une verrière donnée par les cordonniers. Nous ne mentionnerons parmi les scènes des médaillons que la chute de l'arbre auquel les voleurs avaient attaché S. Martin ».

Je ne pouvais me contenter de ces indications trop vagues : en conséquence, j'ai écrit à M. de Mély, qui, avec son obligeance habituelle, m'a fait le relevé suivant sur la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, qu'il a écrite pour le Ministère de l'instruction publique, dont il est correspondant et qui ne tardera pas à être publiée.

VERRIÈRES DE S. MARTIN A LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

(Nef. 13^e forme). — 1. St Martin à cheval partage son manteau.

2. St. Martin couché.

3. Notre Seigneur apparaît à St Martin.

4. Figure d'un seigneur assis, couronné, tenant un sceptre, *peplum* vert, robe jaune, avec une double croix, pieds nus.

1. Cette croix est le symbole de sa résurrection.

2. La verrière aurait donc été offerte par les hommes de Tours ou les Tourangeaux. Le donateur et la donatrice ne représenteraient pas alors des individualités, mais la collectivité des habitants, réduits, faute de place, à un homme et une femme. Cependant, M. de Mély donnant leurs noms, on doit les considérer comme des personnalités, qui probablement se sont mises à la tête de la souscription ou y ont contribué pour la plus large part.

3. *Vitreas*, mot qui indique, sinon trois verrières, au moins les trois médaillons ici décrits.

14^e forme). — 5. St. Martin assis, *planeta* feuille morte, aube verte ;
S. MARTINUS.

| | |
|---|---|
| 6 | |
| 5 | 3 |
| | 2 |
| 4 | 1 |

6. La rose représente la Vierge, sur un trône, avec son fils sur les genoux, couronnée; à sa droite, un homme, à la gauche une femme. Sur le fond on déchiffre *Ubertus* au dessus de la tête de l'homme, *ONUDS* au-dessus de la tête de la femme et au bas :

VIRI TVRONV DEDERUNT HAS TRES.

(NEF. 31^e forme). — 1. Jean de Châtillon, à genoux.

2. St Martin partage son manteau.

3. St Martin couché. Le Seigneur lui apparaît, en lui présentant la moitié de son manteau, accompagné de deux anges; une lampe éclaire la chambre.

NEF. Rose des 31^e et 32^e formes.

32^e forme. — 4. Jean de Châtillon, à genoux.

| | |
|---|---|
| 7 | |
| 6 | 3 |
| 5 | 2 |
| 4 | 1 |

5. St Martin guérit un paralytique.

6. St Martin guérit la muette.

7. Rose: Un chevalier, Jean de Châtillon (voir Bulteau)
ABSIDE, en bas. 38^e forme.

1. St Martin partage son manteau.

2. Un tailleur qui travaille.

3. St Martin endormi, le Seigneur lui apparaît.

4. Un cordonnier qui tend une peau.

5. Baptême de St Martin.

6. Un cordonnier.

7. St Martin ressuscite un mort.

8. Un homme assis qui travaille.

9. Un évêque³, suivi d'un diacre, parle à St Martin.

10. Personnages, dont l'un a une hache.

11. L'arbre tombe sur ceux qui voulaient tuer St Martin.

12. St Martin attaché à un arbre.

13. Deux personnages viennent au sacre.

14. St Martin sacré par trois évêques, à genoux devant un autel; un acolyte tient la crosse.

15. Et s'éloignent.

16. St Martin guérit la muette.

17. Deux personnages dos à dos.

18. On apporte un enfant à St Martin.

19. St Martin à la porte d'une ville: un homme tient un cheval derrière lui.

1. Donateur.

2. Aux nos 2, 4, 6, 8, donateurs.

3. S. Hilaire.

20. Trois personnages assis.

21. Saint Martin, mitré, quatre diacres autour de lui, prêche du haut d'un jubé à double portique; neuf personnes devant lui.

22. Deux personnages assis causent.

23. S. Martin, accompagné de deux acolytes, dont l'un porte la crosse, guérit le paralytique.

24. Deux personnages s'avancent vers la scène du milieu.

25. S. Martin, en habit d'évêque, monté sur une mule; trois autres personnages montés de même.

26. Deux figures dos à dos.

27. Le possédé mené vers le saint par deux personnes.

28. Saint Martin guérit le possédé.

29. Ange qui encense.

30. S. Martin, assis à une table; le vase d'huile sainte ne se brise pas.

31. Anges qui encensent.

32. Anges qui encensent.

33. Mort de S. Martin, un ange à côté, diable au pied du lit.

34. Deux personnages portent le corps de S. Martin.

35. Anges qui encensent.

36. Les gens de Tours portent le corps du saint.

37. Le corps du saint dans un suaire.

38. Deux anges emportent dans une *vesica piscis* l'âme de S. Martin.

39. S. Brice va au-devant du corps de S. Martin, avec des enfants de chœur portant la croix et les chandeliers; des personnes suivent.

40. Le Christ avec deux anges.

| | | |
|----|----|----|
| 37 | 38 | 39 |
| 34 | 35 | 36 |
| 31 | 32 | 33 |
| 28 | 29 | 30 |
| 25 | 26 | 27 |
| 22 | 23 | 24 |
| 19 | 20 | 21 |
| 16 | 17 | 18 |
| 13 | 14 | 15 |
| 11 | 10 | 12 |
| 7 | 8 | 9 |
| 4 | 5 | 6 |
| 1 | 2 | 3 |

9. NARBONNE. — M. Narbonne, dans sa monographie de la *Cathédrale Saint-Just* (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1897), écrit qu'à Narbonne, dans la chapelle S.-Michel, l'autel, en 1295, « fut consacré par Guillaume Durand, évêque de Mende », qui « y mit des reliques de S. Martin » (p. 428); qu'une des chapelles absidales, dont l'autel fut consacré en 1381, était dans le principe sous le vocable de S. Martin¹ (p. 441) et enfin qu'une des cinq fenêtres de l'abside a un vitrail de « S. Martin à cheval, partageant son man-

1. « La chapelle S. Martin a été peinte autrefois, à en juger par les vestiges qui sont encore apparents » (p. 401). — D'après l'acte passé en 1658, une lampe devait brûler continuellement « à la chapelle Sainct Martin » (p. 416).

teau » (p. 458) : la statue est surmontée d'un « dais bien caractérisé du XIV^e siècle », époque attestée encore par les armoiries de Jean Roger de Beaufort, qui fut archevêque de Narbonne de 1375 à 1391. ¹

10. STRASBOURG. — La chapelle paroissiale, aujourd'hui appelée de S.-Laurent, est celle de S.-Martin, construite de 1515 à 1520, sous l'évêque Guillaume de Hohnstein. Le prélat l'avait fait garnir de vitraux qui retraçaient la vie et les miracles du grand évêque de Tours (*manuscrit de Schad*, p. 19)... Toutes ces verrières ont disparu (Guerber, *Essai sur les vitraux de la cath. de Strasbourg*, p. 81.)

11. GROSLAY. — M. le chanoine Marsaux, dans son opuscule *Vitraux de l'église S.-Martin de Groslay*, a donné cette description détaillée d'un vitrail de S. Martin, pp. 7-8 :

La seconde fenêtre (de la seconde moitié du XVI^e siècle) est moins bien partagée, ce ne sont guère que des fragments. Quelques-uns sont consacrés à la vie de S. Martin, patron de l'église.

Un panneau, traité mi partie grisaille et couleurs, représente la messe de S. Martin. Voici le fait (*Légende dorée*) : « Martin allant à l'église un jour de fête, un pauvre presque nu le suivit. Le saint ordonna à l'archidiacre d'habiller le malheureux. Et celui-ci ne se pressant pas de le faire, Martin donna au pauvre sa propre tunique et lui dit de se retirer. Et lorsqu'il fut ensuite dire la messe, l'on vit un globe de feu apparaître sur sa tête. » Ce vitrail est intéressant comme document. On voit le pontife célébrant les saints mystères. L'autel est couvert d'une nappe pendante sur les côtés, à frange nouée de couleur jaune. L'autel reçoit comme décor un chandelier en forme de spirale, un livre posé sur un coussin et un calice : le pied est découpé en lobes et contrelobes, le reste manque. Le célébrant est revêtu d'une chasuble jaune, de forme ample, avec croix bordée de perles blanches. Il est assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, habillés l'un en rouge, l'autre en violet. C'est le moment de l'élévation, ils relèvent le bord de la chasuble. Un ange plane dans la partie supérieure. Audessus de la tête du célébrant on distingue des flammes, elles remplacent le globe de feu : les artistes prenaient une certaine latitude dans l'interprétation des faits. Aubin Cornut (1233), doyen de S.-Martin de Tours, avait pris pour sceau (Demay, *le Costume d'après les sceaux*, p. 455) la messe miraculeuse ; le graveur a usé de la même licence.

La seconde scène représente le fait bien connu du chêne consacré aux idoles. On voit le saint, revêtu des habits pontificaux, couché à terre au

1. Les statuts des boulangers de Narbonne, rédigés en 1306, comptent la S. Martin parmi les fêtes chômées (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1897, p. 550).

piéd de l'arbre sacrilège, dont la chute, selon le calcul des païens, doit l'écraser. Au-dessous, on lit cette inscription :

Coment saint Martin se mist sous l'icuse.

Superposées aux scènes que nous venons d'indiquer, nous en voyons deux autres : un repas et l'apparition du Christ. Le repas est incomplet. la scène n'est pas claire et l'inscription mutilée ne nous apprend rien. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter S. Martin à la table de l'empereur Maxime.

L'autre scène est mieux conservée. Le Saint, la tête coiffée de la mitre (c'est un anachronisme ; quand S. Martin partagea son manteau, il n'était encore que catéchumène), est couché dans un lit à baldaquin dont les courties sont ornées de broderies en application, noir sur vert. Le Christ, entouré d'une auréole lumineuse, apparaît revêtu d'un manteau rouge, celui que le saint a donné au pauvre aux portes d'Amiens. De l'inscription, toute bouleversée, nous avons relevé ces quelques mots, qui ont trait au fait représenté :

S^t Martin eut donē de sō manteau
Dudit manteau.

On peut ainsi restituer cette inscription : *Quand S. Martin eut donné de son manteau la moitié à un pauvre, dudit manteau le Christ lui apparut revêtu.*

12. CHAMPEAUX. — M. Leroy, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1896, pp. 101-115, a publié un article intitulé : *Les vitraux de la collégiale S.-Martin, à Champeaux en Brie, restitués d'après d'anciens documents*. Ces vitraux, fort mutilés actuellement, datent de la Renaissance; la description en a été complétée par les notes que prit à ce sujet le notaire du chapitre, Martin Sonnet, en 1653. Voici ce qui concerne S. Martin :

1. S. Martin guérit un ladre en le baisant. Sur un phylactère : *Martinus osculo leprosum curavit*. Deux chanoines donateurs en prières.

2. S. Martin, évêque, crossé, mitré, tenant un livre ouvert.

3. S. Martin, à cheval, partageant son manteau avec un pauvre. Dans le haut, Dieu le Père prononçant ces paroles : *Martinus adhuc catechumenus hac me veste conterit* ¹. C'est la paraphrase du proverbe : « Qui donne aux pauvres donne à Dieu ». Autrement, on ne comprendrait pas que Dieu prononçât lui-même ces paroles, qui devraient être mises dans la bouche du pauvre qui reçoit le manteau ².

1. Il faut rétablir *contexit*.

2. M. Leroy ne connaît pas apparemment le trait historique auquel il est fait ici allusion. Il y aurait trouvé le sens précis de l'inscription, qui émane du Christ et non de Dieu le Père.

4. S. Martin à cheval. Dans la rose et les lobes, anges avec ces mots : *Vicit carnem. Vicit mundum. Vicit hostem furibundum. Fide vicit omnia.*

5. S. Martin à cheval, en costume de chevalier, la tête nimbée, coiffée d'une toque à rebords. Il partage son manteau avec un pauvre homme agenouillé.

6. Ancienne chapelle du Rosaire. Dans deux des lobes de la rose, S. Martin et S. Nicolas.

Les n^{os} 1 et 3 supposent une vie entière. Quant à la répétition de S. Martin, soit en évêque, soit en chevalier, elle s'explique par la dévotion personnelle des donateurs, qui ne craignaient pas de violer les lois de l'esthétique en reproduisant plusieurs fois son image. On remarquera cet éloge que S. Martin a tout vaincu par la foi, la chair, le monde et le démon.

13. ARGENTAN. — L'église S.-Martin, à Argentan (Orne), dont les belles verrières sont inscrites aux dates de 1540 et 1550 ¹, possède, dans le collatéral, un vitrail de la vie de S. Martin, également de la Renaissance et superbe comme dessin et intensité de couleur. J'en emprunte la description aux notes prises par Léon Palustre en 1882 et que j'extrai de ses carnets de voyage, elles sont très probablement inédites. Je rétablis l'ordre interverti dans les panneaux et supprime les abréviations.

1. S. Martin, sur le champ d'Agaune, recueille le sang des martyrs de la légion Thébéenne, et le verse dans la fiole qu'il tient à la main ; trois autres fioles sont à terre, remplies de sang. Derrière lui, un clerc debout tient sa croix d'archevêque.

2. Jupiter, légèrement incliné, met le pied droit sur la marche d'un riche édifice, à colonnes, surmonté d'un dais ravissant avec médaillons et arabesques. Il a, sur son vêtement de brocard, un manteau rouge, galonné de jaune en bas et tient de la main droite une pièce de monnaie qu'il vient de sortir de l'aumônière bleue pendue à sa taille.

Le donateur, à genoux, en vêtement violet, à capuchon et grandes manches (on dirait un moine), accompagné d'un écusson à ses initiales C O L.

1. Palustre, dans sa *Renaissance en France*, t. II, p. 258, écrit : « Nous sommes autorisé à penser que dans la région centrale de la Normandie a fleuri une école de peinture sur verre... Ses produits les plus remarquables ne se rencontrent pas seulement à Argentan et à Alençon, mais à Pont-Audemer et à Conches... Les petits panneaux de S.-Martin d'Argentan ont, suivant nous, une importance extrême... De dimensions très petites, ils reproduisent les principaux épisodes de la vie de S. Martin... Admirables panneaux cachés derrière le chœur, dans un étroit collatéral ».

Sous la forme de Jupiter ou
de Mercure un jour un démon
lui aparut sous la forme
d'un roi couvert de (riches vêtements ?)

3. S. Martin, debout, mitré et ganté, à chape bleue, lève les yeux vers la voûte d'un édifice; Mercure plane dans l'air. En bas, sur des ornements d'architecture, l'écusson du donateur, aux trois lettres C O L enlacées.

Saint . Martin . fut . d'une . extreme
subtilite . pour . distinguer,
les . demons . des . demons 1. qui s'offraient à ses yeux

4. S. Martin, mitré et portant sa croix, suivi de trois personnes, délivre un possédé, assis à terre et pieds nus. Un diable rouge s'envole sous les voûtes d'un édifice. Le donateur agenouillé, en habit brun et toge violette, avec le même écusson.

Coment sait Martin
mist ses doys en la bouche
du demoniacle et lui fist yssir le
diable hors du corps.

5. S. Martin est étendu nu sur un lit à baldaquin et rideaux verts. Des religieux l'entourent, un tient sa mitre au-dessus de sa tête, un abbé crossé porte sa crosse, les autres causent ou prient. Toute la partie inférieure du vitrail a été refaite, ainsi que cette inscription :

Le sain. t² leur répondit: ne nous³ troublez pas, mes
frères, Martin a été rejoindre Dieu; et eux
notant le jour et l'heure, connurent que c'étoit
le moment où l'âme de saint Martin s'étoit
envolée vers le ciel. Les rois de France prirent
l'habitude de porter son manteau dans les combats.

6. Le cercueil de S. Martin a la forme d'une châsse dorée. Il est déposé sur une barque que conduisent, en avant, un homme vigoureux, habillé de rouge et deux anges, en arrière. Dans le fond, bouquet d'arbres, et sur des rochers, une église et un château; dans une niche, un bas relief païen.

Comment le corps de saint
Martin fut mys en ung
basteau sur la riviere

7. Un archevêque, reconnaissable à sa croix, encense, à genoux, le corps de S. Martin, étendu sur un autel, orné d'un magnifique retable représentant la crucifixion et de courtines vertes: deux clercs agenouillés tiennent des chandeliers; autres personnages à gauche.

Comment le corps saint
Martin arriva à Tours
ou il fut receu

8. Au ciel, la Ste Vierge, portée sur des nuages et escortée d'anges qui chantent, reçoit l'âme de S. Martin, sous la forme d'un enfant aux cheveux blonds, qui tend les bras vers elle.

1. Sic pour *hommes* sans doute.

2. S. Séverin.

3. Pour *vous*.

XXIII. — PEINTURE.

1. Après avoir étudié la peinture sur verre, jetons un regard sur celle qui décore les murailles des églises. A ce titre une mention spéciale est due à une œuvre italienne de grand mérite, que je regrette de ne pouvoir détailler. M. Pératé, rendant compte de l'ouvrage de M. Henry Thode (Berlin, 1885) sur les peintures de l'église S.-François, à Assise, approuve cette conclusion : « que les peintures de la vie de S. Martin demeurent un des plus purs chefs-d'œuvre du charmant Simone Martini ». (*Gaz. des B. A.*, 1888, 2^e pér., tome XXXIV, p. 349).

L'Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits, par H. Bouchot, Paris, 1891, t. I, p. 221, n^o 1986, contient cette note :

Peinture murale; autrefois à St Martin de Tours (?), sur laquelle est représentée l'histoire d'un roi qui, ayant refusé de se lever devant un saint évêque¹, voit brûler sa chaire sous lui. Dans la seconde partie de la peinture, le roi est guéri par le saint et tombe à ses genoux. Les légendes sont : « Ci ce prent le feu en la chaïre du Roy, quer il ne s'en veul lever contre li. Ci gueris est le Roy en santé et se reste à Monseigneur Saint Martin² ».

A l'extrémité supérieure gauche de la peinture sont représentés l'archevêque de Rouen, Aimeri Guénaud (1340-1343), et son frère, Robert Guénaud, chanoine de Tours, qui firent probablement exécuter cette peinture au xiv^e siècle. Leurs armes sont : d'or, à la fasce fuselée de gueules.

2. La miniature est une des branches de la peinture, et, à ce titre, elle compte parmi les Beaux-Arts. M. Lecoy de la Marche s'est bien gardé de la négliger dans l'illustration de sa vie de S. Martin.

Voici la liste des peintures sur vélin qu'il a reproduites. Elles sont ainsi énumérées à la *Table*, p. 678 :

Miniature du ms. 193 de la Bibl. de Tours (fin du xii^e siècle, ou commencement du xiii^e) : « les Poitevins et les Tourangeaux à Candès », p. 61. Le corps de Saint Martin ensuairé est passé par une fenêtre, déposé en habits pontificaux dans une barque et conduit à Tours par la Loire. — Miniature du ms. 1023 de la Bibl. de Tours (fin du xiv^e siècle, commencement du xv^e) : « le chef de S. Martin déposé dans un reliquaire en 1323,

1. S. Martin.

2. Ces légendes ont été imparfaitement reproduites par M. Pigeon, à propos du vitrail de Beauvais.

p. 214. Au dessous, pèlerinage à son tombeau, un calice est placé sur l'autel. — Miniature du ms. 1018 de la même Bibliothèque (fin du xiv^e siècle, commencement du xv^e) : « un ange assiste S. Martin », p. 230 ; il est étendu mourant sur son lit, vêtu de la coule. — Miniature du bréviaire de Salisbury, Bibl. nat., lat. 17204 (xv^e siècle) : « Le Christ et le manteau de S. Martin, *Martinus adhuc catechumenus huc me veste contexit* », p. 275. Le Christ parle à deux anges ; au-dessous, la ville d'Amiens. — Autre miniature du même manuscrit : « l'âme de S. Martin entre au ciel, *Celu dives (ingreditur)* », p. 297. L'âme nue s'élance au-dessus des astres et est accueillie au ciel étoilé par le Christ entouré d'anges, un ange tient la banderole sur laquelle le texte est écrit. — Miniature du Livre d'heures de M. de Paulmy (Bibl. de l' Arsenal, à Paris, ms. 255, xv^e siècle) : « S. Martin et le pauvre de Tours », p. 337. Assis sur un pliant et vêtu des ornements pontificaux, il fait l'aumône à un estropié, qui lui tend sa sébile.

3. A l'exposition rétrospective de Tours, j'ai noté, dans le livre d'Heures de M. Bordes, xv^e siècle, une grande miniature de saint Martin, haute de 0^m17 et large de 0^m41 ; son nom est inscrit deux fois, S M sur le licol de son cheval ; jeune, blond, coiffé d'un feutre noir, il porte une cotte bleue et un manteau rouge ; au second plan, on aperçoit l'église collégiale, avec ses deux tours et, au chevet, sa statue dorée et bénissante ; en petite scène, S. Martin devant l'empereur.

Les Heures d'Anne de Bretagne ont figuré à la même exposition. J'y relève dans les litanies S. Martin, inscrit après S. Sylvestre, et S. Nicolas et au folio 162, la Messe de S. Martin : S. Bricc écoute le caquetage de deux femmes et rit de voir le démon qui cherche à allonger son parchemin pour en écrire davantage.

4. M. Bas, dans son *Saint Martin*, p. 193, donne en couleur la miniature de Jehan Foucquet, qui est au musée du Louvre et qui reproduit l'épisode du manteau. Les autres miniatures gravées sont : p. 40, S. Martin et les voleurs¹, ms. du xi^e s. à la bibl. de Tours ; p. 52, le pendu ressuscité (*ibid.*)² ; p. 81, apparition du diable à S. Martin, le faux Christ, le bouvier (*ibid.*) ; p. 92, guérison de S. Paulin (*ibid.*)³ ; p. 105, la Messe miraculeuse (*ibid.*)⁴ ; p. 107, S. Martin consacre à

1. Nimbé, tête nue, en costume civil, bâton pommeté dans la main gauche, pannetière pendant en bandoulière.

2. La main de Dieu bénit du haut du ciel.

3. S. Martin, nitré et en chasuble, tient la croix archiépiscopale.

4. Il tend les mains pour recevoir les manches.

Dieu la fille d'Arborius (*ibid.*), sujet donné également d'après une miniature du xiv^e s., p. 106; p. 140, S. Martin à la table de l'Empereur (*ibid.*), et même sujet, p. 124, au xiv^e s.; p. 160, le pin, ms. du xiii^e s., à la bibl. de Tours; p. 190, sacre de S. Maurille (*ibid.*)¹.

XXIV. — SCULPTURE.

1. La sculpture a glorifié S. Martin de deux manières, également artistiques et populaires : *l'ymaige*, c'est-à-dire la statue, et *l'ystoire*, qui met en scène plusieurs personnages.

Les statues de S. Martin sont innombrables : je n'ai point l'intention de les énumérer, mais je ne dois pas omettre que la plus remarquable et la plus grande peut-être est celle qu'apposa le xiii^e siècle à la façade de la cathédrale de Lucques et dont il existe une bonne reproduction dans l'ouvrage de Locoy de la Marche. Dans la statuaire, le soldat prime l'évêque et le trait du manteau coupé est de tous celui qu'on semble le mieux connaître².

2. Trois séries de bas-reliefs méritent d'être signalées, car elles sont peu connues. Dans l'église paroissiale de Bourgueil (Indre-et-Loire), construite en style angevin aux débuts du xiii^e siècle, trois clefs de voûte, au bas-côté sud, figurent S. Martin à cheval et donnant son manteau à un pauvre, récompensé par l'apparition du Christ et délivrant un possédé de la façon qu'a racontée S. Fortunat :

« Sordidus egreditur quâ sordibus est via fluxu.

Tale iter arreptum te decet ire, viator ».

A S.-Martin-de-Restigné (Indre-et-Loire), au chevet droit de l'église, également de style angevin, on voit, à la voûte, Dieu qui bénit, des anges qui encensent, l'Agneau pascal et S. Martin qui, poussé par le démon du haut d'un escalier, est reçu par les mains d'un ange qui lui épargne toute meurtrissure.

M. Müntz, de l'Institut, dans son bel ouvrage *Florence et la Toscane*, p. 72, donne en gravure deux traits de la vie de S. Martin,

1. La colombe divine descend sur la tête de l'Élu.

2. M. Bas, dans *Saint-Martin*, reproduit ces trois groupes : p. 15, abbaye de Solesmes (Sarthe), xvi^e siècle; p. 21, église de Bussy-S.-Martin, diocèse de Meaux (xvi^e s.); p. 22, collection du Plessis (fin du xv^e s.); plus deux statues (xiii^e s.) de S. Martin en évêque, p. 68, à Candos, et, p. 224, à la cathédrale de Chartres.

sculptés à la façade de la cathédrale de Lucques, qui date des « premières années du XIII^e siècle ». S. Martin, nimbé, vêtu de la coule à capuchon pointu, s'avance, un livre à la main, vers le mort, étendu sur un lit, que lui présentent son père et sa mère : MARTINVS MONACH' DEFVNTVM VIVERE FECIT. — S. Martin est fait évêque, un évêque lui impose la mitre; tous les deux portent la chasuble et sont assistés de deux ministres : DE MONACHO PRESVL ESTO MARTINE UOCATUS.

3. L'église de S.-Martin de Clamecy (Nièvre) possède un « portail très remarquable de la fin du XV^e siècle, offrant, sculptés dans sa quadruple voussure, trente-deux sujets tirés de l'histoire ou de la légende du patron de l'église » (Lecoy de la Marche, p. 508.)

Jugeant que cette indication sommaire était insuffisante, j'ai demandé de plus amples renseignements à M. l'archiprêtre de Clamecy, qui s'est empressé de m'adresser l'opuscule de Mgr Crosnier : *Culte de S. Martin dans le Nivernais*, Nevers, 1874, à qui je fais d'utiles emprunts, pp. 20-23 :

Le portail de l'église de Clamecy, reconstruit au commencement du XVI^e siècle, présente une des plus belles pages iconographiques consacrées à reproduire l'histoire du saint archevêque de Tours. Les verrières de la cathédrale n'offrent que dix-huit tableaux de la vie de S. Martin; la quadruple voussure du portail de la collégiale de Clamecy est garnie de trente-deux tableaux. Pendant le cours du XV^e siècle, on s'est occupé à traduire de rime en prose la curieuse histoire de S. Martin par Péan Gatineau¹ : de là elle est devenue plus répandue et plus populaire. Il est à croire que le sculpteur du portail de Clamecy se sera inspiré de ce travail qui venait de paraître et aura cherché à reproduire les différentes scènes relatives aux miracles du saint thaumaturge opérés pendant sa vie ou après sa mort. Nous devons dire que les tableaux sont placés sans ordre chronologique et que, partant, leur position respective présente de grandes difficultés à celui qui veut en faire l'explication. Il est à présumer que ces tableaux, sculptés sur le chantier et ayant, à peu de chose près, les mêmes dimensions, auront été mis en place par un poseur peu habile en iconographie. D'un autre côté, plusieurs sont altérés par le temps et par le salpêtre. Sans tenir compte de la position irrégulière que nous venons de signaler, nous indiquerons, en suivant l'ordre chronologique, les sujets que nous avons pu découvrir :

1. « Péan Gatineau, auteur de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e, écrit en vers la vie merveilleuse de l'homme de Dieu; il n'avait que dix-huit ans » (p. 2).

1. Saint Martin, catéchumène, partageant son manteau avec un pauvre.

2. Le Sauveur lui apparaît la nuit suivante.

3. Baptême de saint Martin.

4. Ordination de saint Martin : il est à genoux devant un évêque, accompagné de deux clercs.

5. Mort de l'évêque de Tours, prédécesseur de saint Martin.

6. Saint Martin reçoit l'onction pontificale.

7. Le saint guérit un lépreux en l'embrassant.

8. Messe de saint Martin : saint Brice le sert à l'autel, deux femmes causent pendant le saint sacrifice; le diable, dans un coin, écrit sur une banderole leur conversation.

9. Tentation de saint Martin : il descend un escalier sur lequel le diable a répandu des noix; Satan, caché sous l'escalier et armé d'un croc, cherche à le faire tomber, mais un ange le soutient.

10. Un globe de feu s'élève sur l'autel pendant que saint Martin célèbre, des anges environnent l'autel.

11. Saint Martin impose les mains à des idolâtres qu'il a convertis.

12. Derniers moments de saint Martin : il est couché dans un lit, personnages qui l'entourent, le diable se retire.

13. Mort de saint Martin : il est couché avec la mitre en tête et un cierge à la main, qu'un des assistants soutient; le diable se retire en grimaçant, deux anges reçoivent son âme dans un linge et la portent à un personnage couronné (Jésus-Christ).

14. Corps de saint Martin déposé dans une barque; parmi les personnes qui l'accompagnent est un évêque.

Les autres tableaux, nous l'avons dit, ont rapport à d'autres particularités de la vie du saint et aux miracles qu'il a opérés avant ou depuis sa mort. Il en est un, entre autres, dont nous n'avions pas saisi le sujet; mais en lisant la vie de *Monseigneur Saint Martin de Tours*, de Péan Gatineau, nous avons découvert le motif qui a inspiré le sculpteur. On remarque un certain nombre de tonneaux et des personnages qui les emplissent de liquide. Le fait se passait en Lombardie, lorsque saint Martin fit son voyage à Milan. L'hiver avait été si rude que toutes les vignes avaient été complètement gelées, au point que dans plusieurs endroits on ne pouvait célébrer la messe, faute de vin. L'évêque eut la pensée de s'adresser à saint Martin; à cet effet, il lui députa plusieurs de ses familiers.

« Aviz a fait à Martin mander,
Qu'il li mandast que il fereit;
Ne savait comme il chanteroit,
Car point de vin n'ot ça la terre;
S'en avait fait par mainz lous guerre
Ne si n'en troveit point à vendre » (pages 101-102).

Il en avait fait chercher dans différents lieux, mais il ne s'en trouvait

pas à vendre. Martin dit aux messagers de couper deux raisins de sa treille; hélas! ils étaient *moult petits*. Il les engagea à les porter à l'évêque, en lui recommandant de faire préparer ses tonneaux, de les remplir d'eau et de jeter dans chaque fût une graine détachée des grappes qu'on lui apportait. On obéit aux prescriptions du saint thaumaturge; l'eau se mit aussitôt en fermentation et bientôt elle devint d'excellent vin.

« Cum si se fust vins blancs d'Aucerre
Ou d'Issodun, ou de Sansserre » (p. 103).

XXV. — AMPOULE DE PÈLERINAGE.

Les pèlerins de S. Martin, à l'instar de ceux qui se rendaient dans les lieux vénérés, en rapportaient de pieux souvenirs. Nous savons par Grégoire de Tours qu'ils recueillaient pieusement l'eau de son puits, la poussière de son tombeau, l'huile des lampes et la cire des cierges qui brûlaient devant son corps, etc. Ces bénédictions ou *eulogies*, comme on les nommait, se gardaient dans des ampoules de plomb, qui souvent se portaient au cou : pour rappeler leur contenu, des inscriptions et des images appropriées exprimaient, au dehors, l'objet du culte.

Une de ces ampoules, de l'époque romane, est ainsi décrite par Eug. Grésy dans le *Bulletin des Comités historiques, Archéologie, Beaux-Arts*, t. II, pp. 287-288 et accompagnée d'une gravure qui la montre sur ses deux faces; les termes de *reliquaire*, de *bourse* et d'*aumônière*, sous lesquels elle est désignée, sont absolument impropres, car il ne s'agit ici ni d'une relique proprement dite, ni de menue monnaie à renfermer et à distribuer.

Reliquaire en plomb. — Cette curieuse bourse en plomb a été trouvée dans la Seine, à Melun, à la place qu'occupait autrefois le vieux pont *aux Moulins*...

Cette petite aumônière a 0,07 de long sur 0,05 et demi de large; on juge facilement par les bosselures concentrées au milieu du métal, qu'elle avait primitivement une anse pyriforme et qu'elle n'a été aplatie qu'accidentellement. D'après les sujets pieux qui y sont légèrement profilés en bas reliefs, on peut induire qu'elle servait de reliquaire portatif, les deux petites anses latérales étant destinées à la suspendre au cou... Les deux feuilles de plomb sont réunies et soudées au pourtour par un galon, orné d'une moulure courante à dents de scie; l'ouverture de la bourse est bordée de deux lignes de légendes. La forme des lettres et le caractère barbare du dessin ne permettent guère d'attribuer ce travail à une époque postérieure au XI^e siècle.

Sur une des faces, est représenté S. Martin, célébrant la messe. C'est le moment de la préface, où il élève les bras et où l'on voit distinctement un globe de feu briller au-dessus de sa tête. Durand de Mende rapporte que le saint prélat était dans cette posture lorsque ses bras furent miraculeusement ornés de bracelets. Sur le petit reliquaire, ces deux bracelets entourent le globe de feu et descendent du ciel avec lui. On peut remarquer que le charitable évêque, qui ne cessait de se dépouiller pour vêtir les pauvres, n'est couvert lui-même que d'une tunique écourtée, ceinte aux reins par un cordon à bouts flottants. « Cotte courte et vile, dit Jacques de Voragine, et ne lui venoient pas les manches jusques aux coudées et la longueur jusques aux genoux et alla en cette manière chanter messe; et ainsy comme il célébrait, ung grand moncel de feu apparut sur son chef ». Pour faire contraste, l'archidiacre ou clerc servant qui l'assiste porte une aube longue et traînante; d'une main il tient un chandelier, dont le cierge est allumé; de l'autre, il semble bénir à la manière latine ou montrer le globe miraculeux. L'autel, vu de profil, est recouvert d'un tapis à bordure perlée et frangée; sur le bord, en face de l'officiant, est dressée une petite croix grecque; au milieu est placé le calice, de forme antique: le pied, le nœud et la coupe sont ornés de ciselures cannelées ou godronnées, l'immense capacité du vase sacré rappelle le temps où tous les fidèles communiaient sous les deux espèces. Dans le champ du bas-relief on déchiffre encore en partie S MART (i) N (v) S.

Sur l'autre face, chevauche à travers un pays boisé un chevalier armé en guerre... On y lit clairement GEORGI, *sanctus Georgius*...

A la première ligne de la légende, nous croyons trouver GLIERMO. Serait-ce un indice que le sanctuaire portait le nom de Guillaume? Le reste de l'inscription est si incomplet que nous ne hasarderons aucune explication.

La gravure porte simplement GLIERM, qui devait plutôt se lire GLIERMus, si c'est le nom du propriétaire, lequel, régulièrement orthographié, s'écrivait *Guliermus*, pour *Gulielmus*, forme altérée de *Wilhelmus*. Sur l'autre face, je verrais le nominatif (gu) LIER (mu) S. Le nom de S. Martin n'est pas contestable.

L'autel cubique est bien celui du moyen âge: il est surmonté du globe de feu, non pas sphérique, mais enflammé et en pointe à la partie supérieure.

Est-ce l'archidiacre, posé en face du célébrant? Je n'oserais l'affirmer. L'aube peut être tout aussi bien une robe et la figure, la chevelure surtout, indique plutôt une femme présentant un cierge d'offrande.

S. Martin est étrange avec sa tunique courte, en bas et aux bras,

car, pour célébrer, il devrait avoir la chasuble par-dessus et même l'aube, qui aurait entièrement couvert la tunique. Avec l'aube, comment pourrait-on même s'apercevoir du défaut de manches à la tunique?

La récompense céleste consiste, non pas en *bracelets*, ce qui eût été trop peu, mais en véritables manches ornées.

La croix, posée au rebord de l'autel, en arrière du calice, est exigüe pour une croix d'autel.

En somme, l'objet, s'il intéresse par sa rareté, aurait besoin d'être étudié sur un meilleur exemplaire, moins endommagé.

XXVI. — MESSE DE S. MARTIN.

1. Il y a plusieurs messes de S. Martin que l'iconographie a rendues populaires.

La première est celle où un globe de feu apparut sur sa tête, fait raconté par le Bréviaire romain¹.

Globe, *globus*, est le terme propre, employé par la vie et la liturgie. . . S. Fortunat ne parle pas autrement dans les vers placés, à la demande de S. Grégoire de Tours, à l'endroit même où s'opéra le miracle :

*Namque viri sacro de vertice flamma refulsit
Ignis et innocui surgit ad astra globus.*

L'iconographie a interprété la tradition de trois manières. Le

1. J'ai cité plus haut, dans les chapitres relatifs aux *hymnes* et aux *séquences*, quelques textes liturgiques; en voici trois autres, d'après des manuscrits des *xiv^e* et *xv^e* siècles :

Missale Bisuntinum, *xv^e* s. (Droves. X, 256) :

« Dum Deo sacrificat,
Globus ignis indicat
Quod eum purificat
Sacrum flamen ».

Miss. S. Amandi, *xv^e* s. (X, 258) :

« Ave, cui signaculo
Ignis patet sedulo,
Dum offers in populo
Sacramentum ».

Ibid. (X, 259) :

« Minus apte nudo scissæ
Sunt in missa vesti missæ,
Qua vestitur, manicæ ».

Sueur seul a figuré un globe de feu rayonnant, en l'air, au-dessus de la tête de S. Martin célébrant (Lecoy de la Marche, p. 249). Sur le vitrail du Mans, comme sur le bas-relief de Lucques (p. 150), au contraire, la flamme surgit de la tête du pontife, tandis que, sur le sceau d'Aubri, doyen de S.-Martin de Tours (1233), plusieurs globules réunis projettent des flammes, du haut du ciel, au-dessus de S. Martin, au moment où il élève le calice (p. 195).

M. le chanoine Marsaux ayant étudié spécialement cette question dans le *Très Saint Sacrement*, Paris, 1889, pp. 151-156, je ne puis mieux faire que de reproduire, à peu près intégralement, son article intitulé : *La messe de S. Martin*.

Ce sujet apparaît dans les sculptures et les vitraux dès le XIII^e siècle. Le chanoine Corblet (*Hist. du sacr. de l'Eucharistie*, t. II) mentionne entre autres un vitrail de cette époque à la cathédrale de Bourges, mais sans le décrire.

A Lucques (Italie), on voit dans la cathédrale un bas-relief du XIII^e siècle, représentant la messe miraculeuse de saint Martin. Corblet, t. II, p. 546, en donne une gravure. Ce bas-relief, malgré une certaine incorrection, est fort intéressant à étudier. On remarquera tout d'abord que le pontife célèbre tourné vers les fidèles, comme cela se pratiquait dans les premiers siècles, et comme le Souverain Pontife le fait encore à Saint-Pierre de Rome. L'autel est garni d'un *antependium*. Il est orné, au centre, d'une croix; sur les côtés sont cinq étoiles inscrites dans une rondelle; sur l'autel sont posés un calice d'une forme assez rudimentaire et un missel. Le pontife est revêtu de la chasuble à forme ample relevée sur les bras. Elle est garnie d'une bande en forme de *pallium*. Le pontife a les mains étendues. C'est le moment du Canon. La tête de saint Martin est nimbée. Sur son front est une petite flamme qui remplace ici le globe de feu. Les artistes ont souvent pris cette licence. Nous citerons comme exemples le sceau¹ d'Aubry Cornut, doyen de Saint-Martin de Tours (1233). Le saint pontife est accompagné d'un *diacre*, d'un *sous-diacre*, d'un *prêtre assistant* et d'un *clerc*. Le *prêtre assistant*, comme cela se pratique encore aujourd'hui, est revêtu de la chape ou pluvial que ferme un pectoral. Il appuie la main droite sur le missel comme pour indiquer ou tourner les pages. Le *diacre* et le *sous-diacre* sont revêtus de dalmatiques, c'est-à-dire d'une robe à longues manches fendue sur les côtés. Le *diacre* appuie sur sa poitrine le livre des Évangiles. Le *sous-diacre* balance un encensoir. Le *clerc*, sans doute un *lecteur*, vêtu d'une tunique, tient aussi un livre entre ses mains. Au-dessous de la sculpture, on lit cette inscription : *Ignis adest capiti Martino sacra litanti*.

1. Demay, *le Costume d'après les sceaux*, p. 455.

Dans le sceau d'Aubry Cornut, le type, on le comprend bien, est réduit à sa plus simple expression. Le pontife est seul. Il élève entre ses mains un calice à nœud et à coupe hémisphérique. Il est vêtu de la grande chasuble, sous laquelle on aperçoit une dalmatique enrichie d'une légère broderie et d'un effilé. Le manipule assez long porte aussi un effilé. Il est orné d'une croix. Le saint est nimbé. Au-dessus de sa tête des flammes ont été figurées.

A l'église Saint-Martin de Hal (Belgique), on a découvert, en 1885, des peintures murales qui paraissent dater du x^v^e siècle. Une des fresques¹ représente la messe de saint Martin. Elle est fort intéressante. Signalons les particularités les plus curieuses. Le célébrant porte la chasuble de grande forme, la dalmatique légèrement échancrée. Sa position, demi-incliné, les mains jointes, semble indiquer le *Te igitur*. Sur sa tête nimbée, le globe traditionnel. Un ange, sortant d'un nuage, porte sur son bras le vêtement généreusement donné au mendiant. L'autel mérite attention. La table, selon les plus anciennes et les plus sévères prescriptions liturgiques, ne porte que le calice et le livre des Évangiles. Le calice, assez bas et évasé, est couvert du purificateur. Sur le devant de l'autel pend une pièce ornée d'un parement. Elle doit exister également de l'autre côté, mais elle est cachée par le célébrant. Une miniature de la bibliothèque de Rouen reproduit le même appendice. Quelle est la destination de ces bandes? M. Alfred Darcel² expliquant la miniature de Rouen, émet, d'après M. André Potier, une hypothèse. Elles seraient mobiles et destinées à cacher des ouvertures par où les reliques placées sous l'autel auraient été montrées à la vénération des fidèles³. En arrière de l'autel une *predella*, représentant le Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean. Un personnage portant une longue robe, la couronne en tête, le sabre au côté, s'éloigne de la balustrade de l'autel en levant les mains en signe d'étonnement, à la vue du prodige dont il est témoin.

Un vitrail du xvi^e siècle, dans l'église de Saint-Martin de Groslay (Seine-et-Oise), traite aussi ce sujet que nous avons décrit ailleurs en détail⁴. Rappelons seulement le livre posé sur un coussin (nos pupitres actuels sont d'invention récente), la nappe avec frange nouée, le calice dont le pied est découpé en lobes et en contre-lobes. Un ange plane au-dessus du saint. On le distingue mal. Sans doute, comme dans la fresque de Hal, il tient le vêtement donné en aumône. Le globe de feu est remplacé par des flammes.

Le dernier monument que nous ayons à signaler est le beau tableau

1. *La Revue de l'art chrétien*, janvier 1889, reproduit cette fresque, p. 109.

2. *L'Office au XV^e siècle*. Didron, 1853, p. 4.

3. Cette interprétation est tout à fait erronée. J'ai donné la vraie signification de ces appendices au tome VI, page 482, note 1. X. B. de M.

4. *Mémoires de la Société historique de Pontoise. Vitraux de Groslay*, t. XII, p. 103.

de Le Sueur, aujourd'hui au Musée du Louvre. Avant d'en donner la description, on nous saura gré d'en retracer l'historique en peu de mots. Le tableau fut peint en 1651 pour le monastère de Marmoutiers, près de Tours, monastère fondé par saint Martin. Il en existe, au Musée de Tours, une répétition faite par Le Sueur et provenant également de Marmoutiers. L'esquisse de cette composition appartient au roi de Bavière. Ce tableau a été coté 40.000 fr. dans l'estimation officielle de 1816. Il est inscrit au catalogue sous le numéro 524 (h. 1,12; l. 0,84; fig. de 0,45). La scène se passe dans un édifice à plein cintre comme ceux de l'époque. L'autel est élevé de trois degrés. Il est surmonté d'un baldaquin. Le flambeau, le calice, couvert de la pale, accusent les formes pyramidales et peu gracieuses du xvii^e siècle. Le saint est à l'autel, vu de profil. On est au Canon de la messe. Il étend les mains. Sa chasuble, déjà écourtée, conserve encore une certaine ampleur. L'amict, selon l'usage des premiers siècles, usage conservé dans les Ordres religieux, est relevé en capuchon au-dessus de la chasuble. Un globe de feu, entouré de rayons, brille au-dessus de la tête du pontife. Derrière lui, un diacre, vêtu d'une dalmatique, s'aperçoit du miracle et manifeste son étonnement; plus bas, le sous-diacre élève la patène cachée sous le voile, comme cela se pratique aux messes solennelles. Dans le fond, deux religieux portent la mitre et le bâton pastoral de l'évêque; plusieurs autres religieux sont en prière. Au premier plan, à droite, un enfant de chœur avec un encensoir; à gauche, deux femmes à genoux. L'une d'elles remarque le prodige et montre sa surprise. Ce tableau est remarquable par la sagesse de la composition, l'expression des personnages et la chaleur des sentiments. Le pieux étonnement des assistants est admirablement rendu ¹.

2. La seconde messe est celle où des poignets d'or sont remis à S. Martin par un ange pour couvrir la nudité de ses bras. Ce fait est relaté dans la *Légende d'or* et les liturgistes y ont vu l'origine des parements de l'aube².

La scène des poignets apportés par un ange est reproduite par Lecoy de la Marche, d'après un vitrail de la cathédrale du Mans, du xiii^e siècle, p. 86.

Le même auteur écrit à ce sujet, pp. 100, 565 : « Les petits enfants qui ne savent rien, lorsqu'ils promèneront, la veille de sa fête, des rameaux enflammés, en guise de réjouissance, ce sera, diront-ils, pour réchauffer les bras nus du saint, glacés par le froid. Usage conservé en Belgique jusqu'aux temps modernes. V. Vœtius

1. Reproduite par Bas en couleur, p. 103. X. B. de M.

2. *Œuvres*, VI, 407.

Disputationes theologicae, III, 448. » — « Dans les villos de Belgique, les enfants promènent à travers les rues des torches enflammées en criant : *Faites le feu, allumez le feu; voici venir S. Martin avec ses bràs nus (car il n'a plus qu'une moitié de manteau) et il voudrait bien se réchauffer* ou encore : *Fais du feu, attise le feu, voici venir S. Martin avec son bras nu. Il voudrait bien se chauffer, se chauffer jusqu'à quatre heures.* » (Lecoy de la Marche, p. 588.) Ici, il y a une altération évidente du fait, car la nudité ne résulte pas du partage du manteau.

3. A la cathédrale de Tours, un tableau du xvii^e siècle, qui forme retable dans une des chapelles latérales, au midi, présente un sujet énigmatique. Est-ce S. Martin qui ordonne, par exemple S. Florent, ou S. Hilaire qui ordonne S. Martin? Je penche pour la seconde interprétation, parce que le clerc, en surplis, agenouillé devant le pontife et qui reçoit le livre, à cause de son nimbe, doit être le personnage principal.

La mise en scène est des plus curieuses au point de vue liturgique. L'autel, à parement, porte quatre chandeliers : le crucifix paraît peint à la toile du retable, entre la Vierge et S. Jean. Une crosse d'or soutient, au-dessus de la croix, une pyxide également d'or, enveloppée d'un pavillon d'étoffe. Les marches sont recouvertes d'un riche tapis et le sol du sanctuaire est à carreaux noirs et rouges. L'évêque, assis au coin de l'épître, est coiffé d'une mitre blanche, galonnée d'or au pourtour. La chasuble est blanche, à orfrois rouges, comme les ornements du diacre et du sous-diacre qui l'assistent debout, à droite et à gauche.

4. La quatrième messe est la plus connue, à cause du diable qui y intervient. Je vais en citer quelques notables exemples, des xv^e et xvi^e siècles, époque où la légende eut une grande vogue.

Le baron de Guilhermy décrit en ces termes la sculpture du jubé de bois de l'église du Faouet, qui date de l'an 1480; je le compléterai par plusieurs parenthèses.

Martin célèbre la messe; il s'agenouille devant l'autel, élevant l'hostie en ses mains. Brice (en aube) tient le bas de la chasuble et deux hommes (debout) assistent pieusement au sacrifice (l'un a son chapeau sur la tête). Plus loin, deux commères (voilées), qui se sont bien mises à genoux, mais qui ne s'occupent guère de la messe, babillent et ricanent de leur mieux, tenant les poings sur les hanches, comme nos poissardes quand elles se

renvoient l'une à l'autre, par demandes et réponses, quelque chapitre de leur fameux catéchisme. Une de nos commères tourne entièrement le dos à l'autel ; le sculpteur les a gratifiées toutes deux des mines les plus bouffonnement triviales qu'on puisse voir. Pendant qu'elles jacassent ainsi, un diabolin assis, aux longues oreilles, les écoute avec une attention merveilleuse et de la main gauche allonge tant qu'il peut le rouleau de parchemin sur lequel il consigne leur conversation (la main gauche tient l'écritoire et la droite écrit, mais il n'est pas encore au bout du rolet). Le tout était à cette fin de faire éclater de rire S. Martin au beau milieu de la messe, quand il se tournerait vers le peuple. Cette fois encore, le diable en fut pour ses frais d'imagination ; il eut beau tirer, le parchemin lui manqua et, de colère, il faillit se briser la tête contre un pilier de l'église.

Rabelais, qui a parlé de tout et de bien d'autres choses encore, assure que le diable faisait les grimaces les plus grotesques : « Le diable, dit-il (livr. II, chap. 6)¹, à la messe de S. Martin, escripvant le quaquet de deux gualoises², à belles dents alongea bien son parchemin ». Ce conte, qui ne figure pas dans la *Légende d'or*, a été mis en vers par Pierre Grosnet :

Notez en l'ecclise de Dieu
Femmes ensemble caquetoyent.
Le diable y estoit en ung lieu,
Escripvant ce qu'elles disoyent.
Son rollet plein de point en point
Tire aux dents pour le faire croistre.
Sa pointe eschappe et ne tient point.
Au pilier s'est cobby³ la teste⁴.

Les Bretons paraissent avoir affectionné ce sujet. M. Eloi Johanneau dans ses notes sur Rabelais, rapporte qu'en 1678 on voyait encore cette, scène grotesque représentée en un grand tableau, à Brest, dans l'église de N.-D. de Recouvrance, avec une inscription explicative en bas breton et en français (*Annal. arch.*, t. III, p. 22).

1. Je rétablis la citation : *Gargantua*, liv. I, ch. 6.

2. « Galloises ou guilloises, femmes publiques, selon le dictionnaire de Rabelais édité dans le *Panthéon littéraire* » (*Note de Didron*). Le mot *gauloiserie* rentre dans la même catégorie. Dupuis-Vaillant, qui a publié à Paris, en 1875, *Les pénitents d'amour, légende poitevine à mettre en musique, quatre actes, six tableaux*, dit que les membres de cette confrérie qui exista en Poitou, étaient également désignés sous les noms de *galois* et *galoises*.

3. « *Cobby*, heurté, cogné », ajoute l'auteur en note. En Poitou, on dit *colli*, peut-être du latin *percutere*. — L'édition de 1533, que j'ai vue chez M. le marquis de Villoutroys, porte *heurté* au lieu de *cobby*. X. B. de M.

4. *Mots et sentences dorées du maistre de sagesse, Cathou*, par P. Grosnet, 2 vol. in-8°, Lyon et Paris, 1553.

Didron, dans la même revue (p. 408), s'est arrêté à la tapisserie de Montpezat, œuvre de la Renaissance; j'ajouterai des notes à son texte.

Nos lecteurs devront remarquer avec une attention toute particulière la disposition de l'autel où S. Martin dit la messe. L'autel proprement dit est plein et non en table, et revêtu d'un parement brodé¹. Deux chandeliers², et non pas six comme aujourd'hui, se dressent près du retable et portent des cierges tout en cire. Au milieu de l'autel, le calice est renversé³, présentant sa coupe à l'officiant. Ce renversement du calice, qui n'a plus lieu aujourd'hui, doit indiquer le commencement de la messe⁴. On n'est pas encore à l'offertoire, mais sans doute à l'évangile, car le missel est ouvert⁵ et S. Martin y chante (*Martin chantant*), les mains jointes. Le missel repose sur l'arête d'un prisme en bois, forme très simple de pupitre. Le retable est une frise en or ou dorée, dont le centre, plus élevé, forme une niche amortie par une ogive en accolade, où se tient debout Moïse, reconnaissable aux tables de la loi et à ses cornes lumineuses. Très souvent⁶, dans les manuscrits à miniatures et les représentations d'autels en sculpture, on voit ainsi Moïse à la place du Christ, de la Vierge, d'un apôtre ou d'un saint; c'est une manière d'associer les deux religions, les deux testaments. Le sommet du rétable est surmonté d'une crosse en or, destinée, comme autrefois, à la Sainte-Chapelle de Paris, à suspendre la pixide, le ciboire où étaient contenues les hosties consacrées. Cependant ici, sur la tapisserie, la crosse est là comme décoration et la pixide⁷ est portée au bec d'une colombe⁸, attachée elle-même par une corde ou une chaîne au centre d'un baldaquin qui la protège⁹. Cette colombe pourrait représenter

1. Le parement est en damas à ramages et la nappe en lin losangé.

2. Bobèche et pied ronds.

3. Sur le corporal.

4. Il indique, au contraire, la fin : le prêtre se recueille, après avoir pris le précieux sang.

5. Le missel est du côté de l'évangile. Le clerc allait le prendre pour le reporter du côté de l'épître, lorsqu'il aperçoit le diable; ce qui explique comment il se trouve à cette place, qui n'est pas celle prescrite par la rubrique.

6. Je regrette de n'en avoir pas rencontré d'autre exemple. J'ai cité, au t. X, pp. 411, 413, 414, un Moïse de bronze, qui était à l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur, mais sa place est vaguement indiquée « pour le chœur » (p. 448), en sorte qu'on ignore s'il figurait sur l'autel.

7. La pyxide est cylindrique, à toit en poivrière.

8. La colombe pose sur la crosse même, à S.-Thibault (Côte-d'Or). Cette crosse « de bois doré » ne remonte pas au-delà de « la fin du xvi^e siècle », au témoignage de Viollet le Duc, qui l'a gravée dans les *Annales archéologiques*, t. V, p. 193.

9. Ce n'est pas un baldaquin proprement dit ou dais rectangulaire, mais un pavillon conique, dont la pente est gemmée et frangée. *Pavillon* est son vrai nom. Le sieur de Mauléon, dans ses *Voyages liturgiques*, Paris, 1718, p. 162, dit, à propos de S.-Etienne de Sens : « Au-dessus du grand autel, il y a un retable, couvert ordinairement d'un parement comme celui de l'autel : au-dessus

le S. Esprit, motif d'une belle invention. La colombe divine descendrait du ciel apporter le pain des vivants... Aux deux côtés de l'autel, sur une tringle attachée à des colonnes¹ que surmontent des anges, glissent des rideaux pour abriter l'officiant et le renfermer dans une solitude mystérieuse². L'enfant de chœur Brice, qui fut archevêque de Tours après S. Martin, est agenouillé, non pas derrière l'officiant, comme les enfants de chœur d'aujourd'hui, mais sur le côté³; il voit S. Martin de profil⁴. Près de Brice est le coffret où se déposaient probablement les vêtements sacerdotaux⁵ et sur lequel est placée la mitre⁶. Au côté opposé, est le siège de l'officiant, il est en forme d'X...⁷ Près de là, dans un renfonce-

il y a deux cierges et un grand crucifix, au-dessous duquel il y a une petite crosse où est suspendu le saint ciboire sous un petit pavillon. Il y a quatre colonnes de cuivre avec des anges, qui sont accompagnées de grands rideaux.

Cette pratique liturgique a donné lieu à une singulière méprise de la part d'un archéologue étranger. M. Mayor, dans une brochure intitulée: *La tapisserie du renouvellement de l'alliance des Suisses et de Louis XIV* (Genève, 1896); décrit la tapisserie des Gobelins, maintenant propriété du clergé national de Genève, qui reproduit la cérémonie qui eut lieu, en 1663, dans la cathédrale de Paris. L'auteur note, « au-dessus de l'autel, une clepsydre enveloppée d'un capuchon » (p. 13). Que ferait à cette place une clepsydre, qui n'a jamais passé jusqu'ici pour un vase liturgique? L'on y voit tout simplement la coupe de la réserve eucharistique, avec son enveloppe d'étoffe, en forme de cloche.

1. Il n'y a ici que deux colonnes, le nombre ordinaire est quatre.

2. Au xvi^e siècle, ces rideaux ne servaient plus et ne rappelaient plus que le souvenir d'un rit disparu. — « A l'environ du grand haultel, aux deux costés, sont deux verges de fer à pendre les corlines du dict grant haultel. Item, pour ledit grant haultel sont deux paires de cortines pour mettre esdites verges, assavoir une paire de cortines de serge de trois couleurs, rouge, perse et verde, qui se mettent après Paques en charvaul et une autre paire de toille de lin qui se mettent en caresme. » (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501). — « Autel, orné de custodes ou rideaux de taffetas noir. » (*Inv. du château de Gizeux*, 1663).

3. C'est un clerc, car il est tonsuré.

4. Si S. Martin lui eût tourné le dos, il ne l'aurait pas vu rire.

5. Les inventaires et visites mentionnent souvent ces coffres à ornements, nécessités par l'absence de sacristie. Voir t. V, pp. 521, 552. « Et post celebrationem misse, omnia predicta ornamenta, scilicet calicem et alia vasa argentea reponere in cistam retro altare et firmare dictam cistam, ad quam singuli (subcustodes) debent habere singulas claves dissimiles ». (*Lib. officior. Eccles. Leodien.*, 1323.) « -- Item, un coffre de cuer, couvert de fer, qui sert à mettre les aournements dessus déclarez ». (*Inv. de la chapelle S.-Jacques, à S. Piat de Tournai*, 1486). — « 1 coffre de chappelle, ouquel sont les ornements » (*Inv. de la comtesse de Bar*, 1495). — « Item, en la dicte chapelle est un arche-ban, ayant trois euchatiers, à mettre les habits d'autel et les livres de ladite chapelle. » (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501). — « Un grand coffre (à la chapelle), dans lequel avons trouvé : un calice et sa pataine d'argent doré, trois livres de messe, une chasuble et une étole de velours noir, une aube et quelques autres choses servant à ladite chapelle » (*Inv. du chât. de Gizeux*, 1663.)

6. Mitre précieuse, dont les orfrois sont gemmés et avec un bouton à l'extrémité de chaque corne.

7. Les bras sont terminés par des houppes, surmontées de pommes rondes. Le siège est garni d'un coussin pendant, dont les angles sont agrémentés de houppes.

ment circulaire¹, on voit les deux burettes, qui sont très grosses et qui ressemblent plutôt à des buires. . . Remarquez, en passant, la coupe et la facture de la chasuble de S. Martin², la soutane rouge et le surplis court à larges manches, de S. Brice, la coiffure et les robes des deux commères. La ceinture de ces deux gualoises ou galloises est jaune ou en or sur la tapisserie; elle semble venir confirmer le vieux proverbe : Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.

La tapisserie est très intéressante pour les détails d'ameublement ecclésiastique : elle ne l'est pas moins pour l'architecture, qui tourne à la renaissance, tout en restant flamboyante. La porte d'entrée, en plein cintre, a son tympan ajouré de trèfles et surmonté d'un oculus, qui reparaît dans le sanctuaire, au-dessus de la piscine, amortie en cintre. La fenêtre, au-dessus du siège, a un remplage de style flamboyant. Les verres sont blancs et à petits plombs.

Des deux femmes, qui ne sont pas précisément jeunes, l'une est à genoux et tient son livre ouvert, mais n'y regarde pas, détournant la tête. L'autre est debout et semble se frapper la poitrine, mais ne s'occupe pas de son livre de prières qui est aussi ouvert.

Sur leur tête, le démon fait la culbute, en cherchant de ses dents et de ses griffes à allonger le parchemin entièrement écrit. Il a un aspect bestial, avec ses cornes, sa longue queue, ses pattes crochues et ses ailes de chauve-souris, qui conviennent bien à l'esprit des ténèbres.

Le sujet est élucidé par ce quatrain français, en gothique carré³.

*Martin chantant brixse seruoit.
Voyant que le diable escripuoit*

*Et se ryoit en ung toucquet
De deux cômeres le cacquet.*

Le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1864, pp. 133-134, contient cette description d'une fresque de l'Anjou :

1. Espèce de niche, appelée alors *fenêtre*.

2. La chasuble, en étoffe à ramages, est rehaussée, par derrière, d'un orfroi vertical qui se bifurque en Y au tiers supérieur, où saillit un cabochon, espèce de fermail destiné à rattacher les quatre branches de l'orfroi gemmé.

3. On lit dans la vie de la B. Christine de Stumbelen, qui mourut en 1312 : « Un jour, elle vit accourir un démon sous la forme d'un jeune fripon, très content de lui-même. — D'où viens-tu, lui demanda Christine ? — Je viens de l'église, où j'ai engagé un groupe de dévotes à bavarder. Christine prit des informations si c'était vrai. C'était vrai. »

La messe de S. Martin. — On appelle ainsi une représentation de commères où de jeunes babillardes, très occupées à dévorer le prochain, pendant que S. Martin disait la messe et que Brice la répondait. Naturellement, le diable y trouvait son compte; aussi, sur ces sortes de représentations, voit-on la gent infernale très attentive à écouter les calomnies de ces dames et à les transcrire. Didron, dans ses *Annales archéologiques*, a publié une scène analogue, reproduite d'après une tapisserie de Montpezat, du xvi^e siècle.

En voici une autre, non moins rare, copiée par M. Diot, sur une peinture murale de l'église de Champteucé, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire). Elle occupe la muraille occidentale intérieurement. Sa hauteur est de un mètre sur deux mètres trois centimètres de longueur. S. Martin et S. Brice n'y figurent pas, ils sont sous-entendus; mais en revanche, au lieu de n'avoir qu'un démon et que deux commères, comme dans la tapisserie de Montpezat, nous possédons trois diables et trois jeunes femmes qui s'en donnent à cœur joie. Le démon le plus à droite écoute le caquet et le transmet à celui du milieu qui l'écrit avec empressement, tandis que le dernier à gauche présente l'encrier. Le costume des jeunes femmes ne manque ni d'élégance ni de distinction et fait contraste avec les ailes de chauve-souris, les pieds fourchus, les queues et les cornes des citoyens de l'enfer. Une sorte de hiérarchie existe entre eux. L'un a trois cornes, c'est le logographe; l'autre deux, c'est l'orateur; le troisième n'en possède que de naissantes, c'est le porte-écritoire, une façon de pauvre diable qui n'en peut mais.

Cette scène curieuse du commencement du xvi^e siècle devait figurer dans *l'Indicateur de Maine-et-Loire* sous le n^o 81, le tirage en était fait. Mais M. Millet a pensé qu'elle figurerait beaucoup mieux dans le *Répertoire archéologique* et a bien voulu nous en donner les planches.

La fresque doit être incomplète, car il y manque le célébrant, vers lequel les trois femmes se tournent, tout en causant; deux sont à genoux et gesticulent, tandis que celle du milieu les tient par son babil et leur ceinture. L'une a son chapelet pendu au côté et disposé en couronne; celui de la femme la plus loquace est attaché à sa taille et elle le prend de la main gauche comme pour réciter les *Ave*.

Les trois démons sont nus et poilus. Le premier, à tête de griffon, cherche à allonger avec ses dents le rouleau entièrement écrit. Il a sur la poitrine une tête grimaçante, comme le second, qui écrit avec un calame et dont le rouleau déployé porte ces lettres qui n'offrent pas de sens : OBBEIER REMETI EVACNAT. Le troisième, aussi à face de griffon, porte une tête barbue au ventre, pour exprimer la concupiscence.

Les trois démons correspondent aux trois femmes, qui bavardent sous la triple influence de l'orgueil, de l'envie et de la luxure.

Un dessin colorié de cette fresque existe au Musée d'Antiquités d'Angers : voir le *Catalogue* n° 311.

Au commencement du xvi^e siècle, cette même scène a été sculptée au portail de la collégiale de Clamecy : pendant que S. Martin célèbre, assisté de S. Brice, le diable écrit le caquetage de deux commères. Je l'ai rencontré également sur une miniature du livre d'heures d'Anne de Bretagne, qui a figuré à l'exposition rétrospective de Tours.

Le même fait est rapporté en 1502 dans le *Stellarium corone benedictæ Mariæ Virginis*, f° 41 verso, mais avec attribution, d'après Vincent de Beauvais, à un archevêque de Tolède qui n'est pas nommé et au sous-diacre qui l'assistait, ce qui motiva un miracle de la Ste Vierge en faveur du disgrâcié.

Ad hoc referri potest et miraculum quod refert Vincentius in *Speculo historiali*, lib. viij, cap. cxviii, quod in civitate Tholetana fuit quidam subdiaconus qui specialiter devotionem habebat ad Sanctam Mariam et ei famulabatur sedule. Cum autem quadam die assisteret archipresuli solemnia celebranti, venit hora ut legeretur evangelium. Et ecce ipse assistens diacono legenti raptus est in spiritu, vidit supra fenestram sedentem demonem in specie simee horrida et deformi, et in collo ejus cornu scriptoris, carta in sinistra, calamus in dextra oculisque directis quasi curiosus spectator subinde scriptitabat. Erantque ibi duo mulieres, que ibidem inania confabulantes, ut moris est talium; interim indevote et labiorum motibus corde et oculo vagantibus *Ave Maria* et *Pater noster* dictabant et iterum atque iterum ad invicem confabulabantur. Cumque propter multiloquium et dictionum ac syllabarum in orationibus suis recisarum ac negligenter obmissarum multitudinemque defectuum commissorum nunc medietatem *Pater noster* in *Ave Maria* saliendo vel e converso per inattentione, ut talibus solet accidere, jam totum pergamenum scriptum est intus et foris et plus volenti scribere non esset locus in pergameno, dentibus et unguibus cepit detrahare pellem ut dilataret quo plus scribere posset, gaudens de earum indevotione et defectuum multitudine, lapsa e dentibus pelle, caput collisit ad parietem et cecidit tanto fragore ut existimaret subdiaconus ecclesiam corruisse. Risit ergo subdiaconus, videns demonis casum et levans manus plausu minus discreto cadentem persecutus est qui solus cernebat visionem, super inde astantibus universis non parum intulit scandalum. Iratus igitur archiepiscopus suspendit eum a beneficio et officio. Ille ergo intrans ecclesiam quandam, coram imagine beate Vir-

ginis cepit lacrimabiliter orare. Et ecce vidit quod beata Virgo in majestate et decore ei astilit et mellifluis verbis eum consolatus est. O quam jocundum ei erat videre gloriosam faciem benedictæ Virginis ! O quam dulce erat audire ejus verba suavissima ! O vere beata talis anima que a superbenedicta Virgine meruit consolari ! Longo igitur et dulci colloquio prehabito, tandem dedit ei beata Virgo ipsam conscriptionem diaboli per manus angelorum delatam, ut videlicet pro testimonio deferret ad archiepiscopum et sic beata Virgo in alta se recepit. Ille itaque ad archiepiscopum veniens et ambas revelationes ei manifestans, in maximam ejus gratiam est receptus et suo beneficio ac officio restitutus. Advocantur ille mulierecule et primo negant suas confabulationes et defectus commissos, sed ostenso cyrographo demonis convicte, confessionem faciunt et laudes beate Virgini dicunt promittuntque per amplius devotionis in oratione et salutatione benedictæ Virginis se haberi. Unde patet quam pie beata Virgo suis devotis subvenit nec non et indevotas corripit et ad fervorem reducit. Displicet quippe sibi tepiditas (Apocal. iij). « Quia tepidus es, incipiam te evomere ».

Par Vincent de Beauvais nous remontons au XIII^e siècle, qui aimait les légendes. La répétition d'*Ave* et de *Pater* suppose la récitation du chapelet, que les deux femmes devaient tenir entre leurs mains et qu'il est facile d'accompagner de distractions sans une attention soutenue ; c'est plus naturel que de leur faire lire les heures. La messe n'est pas encore bien avancée, puisque la scène se passe pendant l'évangile. Le sous-diacre qui eut la vision ne fut pas traité par l'archevêque comme le fit S. Martin pour son clerc, qui en augura qu'il était saint ; au contraire, il le tint pour indigne et, sans même entendre ses explications, il lui enleva son bénéfice et le priva de son office : nous connaissons ce procédé en France, où la vivacité épiscopale, avec toutes ses conséquences fâcheuses, est devenue proverbiale. Sans l'intervention de la Vierge, qui fournit au sous-diacre le moyen de se justifier, la sentence eût été maintenue ; mais la présentation du parchemin écrit par le diable convainquit à la fois l'archevêque récalcitrant et les deux femmes coupables d'indévation.

Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, publié par Anatole de Montaiglon, nous donne la moralité de cette « hystoire », qui, au fond, n'est qu'une satire contre le bavardage des femmes à l'église.

D'un exemple qui avint à la messe S. Martin. — Et encores vouldroye

que vous sceussiez qu'il advint à la messe de S. Martin de Tours. Le saint homme chantoit la messe; sy luy aidoit son clerc et son filleul; c'estoit S. Brice, qui après lui fut arcevesque de Tours, lequel se prist à rire et S. Martin s'en apperceut et, quand la messe fut chantée, S. Martin l'appela et luy demanda pourquoy il avoit ris et il respondy qu'il avoit veu l'Ennemy qui mettoit en escript ce que les femmes et les hommes s'entredisoient tant comme il disoit la messe, dont il advint que le parchemin d'un des Anemis fut trop court et petit et il le prist à tirer aux dens pour le esloigner et, comme il le tira fort, il lui eschapa, tellement que il se fery de la teste contre la masière. Et pour ce m'en ris. Et quand S. Martin eut ouy S. Brice et qu'il avoit veu ce, il vit bien qu'il estoit saint homme. Sy prescha sur cette matière aux femmes comment c'estoit grand péchié de parler ne de conseiller à la messe ne au service de Dieu et qu'il vaudroit mieux la moitié à n'y estre pas que y parler et ne y conseiller; et encores soustiennent les grans clers que l'on n'y doit dire nulles heures, tant comme la messe dure et par especial tant comme l'évangile dure ne le *per omnia*. Et pour ce, belles filles, a cy bon exemple comment vous devez contenir humblement et dévotement à l'église, ne y tenir parole ne jangler à nulluy pour riens qu'il aviengne.

De ce petit sermon, retenons plusieurs points. On allait à l'église pour causer et « tenir conseil », sans se préoccuper du « service de Dieu ». Les « femmes » n'étaient pas seules à bavarder, il y avait aussi des « hommes », ce qui suppose souvent des rendez-vous amoureux. Un diable ne suffisant pas à tout écrire, il se faisait aider par d'autres diables. A la messe, on doit suivre l'action du prêtre et ne pas lire ses « heures », surtout dans certains moments solennels, comme le temps de l'« évangile » et du Canon, c'est à-dire d'un *per omnia* à l'autre ou de la préface au *Pater*.

Le dernier écho de la tradition se fait entendre, au XVIII^e siècle, dans une critique de Dulaurens, qui met en scène Ste Thérèse, la réformatrice du Carmel au XVI^e siècle; le fond est le même, le nom seul a changé.

Un jour le diable (cette machine est toujours montée contre les saints) voulut tenter Thérèse. Depuis longtemps Satan avait épuisé son latin. Il la vit entrer dans l'église. Le démon, sans avoir peur du bénitier, s'avança vers l'autel, se plaça vis-à-vis de sœur Thérèse; il tenait un crayon et un morceau de parchemin, pour enregistrer les immodesties qui se faisaient dans ce lieu. Il avait déjà marqué de noir un abbé dont l'œil lascif avait couru sur la gorge naissante d'une jeune fille; le nom d'un poète, qui priait Dieu par distraction; les manèges d'une jeune fille avec son amant,

à qui l'église servait de rendez-vous. Le diable, le père de la précaution, manqua ce jour-là de provision. Son parchemin rempli, ne sachant plus où mettre les délinquants, il s'imagina de l'allonger, il le mit entre ses dents et le tira si fort que le parchemin se rompit et sa tête alla donner rudement contre le pilier. Thérèse, réjouie de l'accident, se mit à rire. Le diable, charmé de placer son nom avec les autres, gambada d'aise et mit sur son registre : *Fille qui rit est, dit-on, bientôt prise* (Dulaurens, *l'Arétin moderne*, 1783, 2^e part., pp. 132-133.

5. Dans une *Biblia sacra* du xiv^e siècle, à la Bibliothèque nationale (n^o 6), une miniature représente un évêque, à genoux devant un autel et suivi de fidèles orants. Deux diables sont montés sur les épaules du diacre et du sous-diacre qui l'assistent. Serait-ce une manière de messe de S. Martin, dans laquelle son diacre, S. Brice, se permit de rire fort irrespectueusement, précisément à la vue du diable? Ici, ce serait plutôt à son instigation.

XXVII. — LES DISCIPLES DE S. MARTIN.

1. S. Martin, à Ligugé et à Tours, sut s'entourer d'une pléiade de saints et d'apôtres, qui l'aiderent puissamment dans l'évangélisation de la Gaule. M. Lecoy de la Marche en fait cette énumération :

Plusieurs évangelisateurs du Poitou, S. Martin de Brives, S. Martin de Saintes¹, S. Félix de Smarves, S. Macaire des Mauges, S. Florent de Mont-

(1) M. Louis Audiat, dans son opuscule sur *S. Pierre de Saintes*, pp. 35-36, en parle ainsi en érudit : « Apud Sanctonas beati Martini abbatii, discipuli sancti Martini, Turonicæ urbis episcopi, qui in monasterio quod ædificavit in pace quievit. » (Beda, *Martyrolog.*, 7 décembre. — Du Saussay, *Martyrolog.*, 7 décembre, pp. 978, 8 mai et 7 mai, pp. 1116 et 1248. — Grégoire de Tours, *De gloria Confessor.*, c. 57. — Baronius, *Martyrolog romanum*, 7 décembre. — Le Coigne, *Annales ecclesiastici Francorum*, V, 387; ann. 752. — *Gallia*, II, 1092. — Dans quel lieu fut bâti le monastère où S. Martin repose? Grégoire de Tours dit : « Apud vicum urbis ipsius. » Le Coigne le nomme *Saliginense* : « Præter illud monasterium (Ogiense in Ogia insula) sub Meroveadis regibus in diocesi Santonensi floruit Saliginense, cujus conditor a Gregorio Turonensi laudatur sanctus Martinus abbas ». C'est Saujon. Il y avait, en effet, à Saujon, une église dédiée à saint Martin. Ce passage du *Chronicon Francorum* apud les Normands dans le *Noyonnais*, page 98, prouve que Saujon possédait bien le corps de saint Martin : « En l'église Saint-Martin de Sougio fut rebos li tresors en un poiz qui est en la né dau motier, e VII cors sainz. Igi est sains Martins e sainz Arlodis. » C'est-à-dire : « Le puits de la nef du monastère de Saujon reçut le trésor de l'église avec sept corps saints, parmi lesquels se trouvait celui de S. Martin ». Saint Pallais fit la translation de son corps pour lui donner une sépulture plus convenable : « Loco movit et in decentiorem locum transtulit », dit Mabillon, *Annales Benedictini*, lib. VII, § LXVIII, t. I, page 205. — Il y a un autre Martin, abbé, aussi disciple de saint

glonne, ont été rangés avec assez de raison dans cette phalange primitive de disciples qui ne faisaient que suivre l'exemple et la trace du maître (p. 155)¹. — Du vivant même de son fondateur, cette illustre maison (Marmoutiers) commença à devenir ce qu'elle est restée durant plusieurs centaines d'années, la pépinière du clergé et de l'épiscopat des Gaules. Elle donna à l'Église de Tours S. Brice, à celle d'Angers S. Maurille, à celle du Mans S. Victorius, à celle de Lyon un autre S. Martin, à celle d'Arles son évêque Héros et peut-être à celle d'Aix un vertueux pontife du nom de Lazare. Les abbayes de Montglonne, de l'Île Barbe, de Blaye, de Saintes, de Brive lui durent S. Florent, S. Maxime ou Mesme, S. Romain et encore deux saints Martin : le nom vénéré du maître se multipliait chez les disciples. L'Irlande, enfin, reçut d'elle son fameux apôtre, S. Patrice, dont le souvenir a survécu dans plusieurs endroits de la Touraine (p. 192).

Cette liste peut encore être allongée des noms de S. Martin de Vertou² et, spécialement pour l'Anjou, de « S. Doucelin, confesseur, qu'on dit avoir été pourvu à l'ordre de prêtrise par S. Martin » (*Œuvres*, XI, 114) et de S. Maxentiol, dont je me suis longuement occupé (t. XI, pp. 83-118).

Je vais revenir sur quelques-uns en particulier pour donner d'utiles détails complémentaires.

2. Je renvoie au tome X pour ce qui concerne S. Florent. Trois choses y sont à noter : Sa visite à S. Martin, les ordres et le sacerdoce qu'il reçoit de l'évêque de Tours et les relations qu'il continue à avoir avec lui (pp. 378, 379, 380, 381, 387, 438, 439, 442, 443, 445, 447, 451, 452, 453, 459, 463, 464, 469, 471, 472, 473, 474, 491, 506). Il n'y a plus à mentionner que cet extrait de sa légende, dans le Propre d'Angers, au 11 octobre :

Cumque vincti ducerentur (Florian et Florent), venerunt ad quemdam locum, ubi milites ab itinere fatigati resederunt et obdormierunt. Tunc angelus Domini apparuit beato Florentio, dicens : Frater Florenti..., surge

Martin de Tours, qu'on appelle saint Martin de Brives. Voir Grégoire de Tours. D. Massiou, *Histoire de la Saintonge*, I, 262, s'empresse de les confondre pour pouvoir ajouter : « De tous les miracles opérés par l'abbé Martin, le plus étonnant, sans contredit, est le privilège qu'eut ce bienheureux de reposer, après sa mort, dans deux tombeaux à la fois. »

1. Voir aussi, p. 351.

2. S. Martin de Vertou, abbé, fut fils spirituel, par le baptême, de S. Martin de Tours (*Rev. du Bas-Poitou*, 1896, p. 311). M. Maître a fait observer, au même endroit, que souvent S. Martin de Tours a été substitué par les moines de Marmoutiers qui en étaient possesseurs, à S. Martin de Vertou, dans les églises de la contrée. Voir Lecoy de la Marche, pp. 300-301.

et perge in partes Galliarum et ostendam tibi locum habitationis tuæ : futurum est enim ut a Martino, Turonensis civitatis episcopo, ordinationem accipias (4^e lec.). — Turonis civitatem adiit, in qua invenit beatum Martinum, Deo servientem, qui cum gaudio eum suscepit. Et postea narravit ei omnia quæ erga eum acta fuerant. Sanctus Martinus, in die ordinationis facto officio, ordinavit eum sacerdotem. . . . Habebat consuetudinem ut singulis annis beatum Martinum visitaret, orandi gratia (3^e lec.).

3. Le Propre d'Angers emprunte à sa vie, écrite par S. Maimbœuf, les leçons concernant l'évêque S. Maurille, au 13 septembre. Il en résulte qu'il était Milanais et que S. Martin, qui le consacra, décida de son élection, confirmée par l'apparition du St-Esprit sous la forme d'une colombe¹.

De genere nobili veniens, patre defuncto, matrem superstitem reliquit cum facultatibus universis quas in Mediolanensium urbe possederat. . . . Itaque beatum Martinum, virtutibus clarissimum, jam tunc Turonicæ civitatis episcopum, expetiit, qui ei onus presbyterii tradidit, secum quoque jugiter ad negotia Ecclesiæ pariter procuranda retinere voluit. At Maurilius, solitudinis habitationem maxime desiderans, ab eo digressus est (4^e lec.). — Cum claresceret beatus vir conversationis atque miraculorum insignibus, evenit ut Andegavæ civitatis episcopalis sedes viduaretur pastore. Tunc pro ipsa electionis causa sollicitè festinans beatus Martinus adfuit. Qui ait : Viri fratres, Maurilius presbyter ipse erit vobis pontifex. Compressis partium studiis, omni mora postposita, ad hunc diriguntur nuntii, mandatum accipientes velit, nolit, ad urbem cogatur venire. Ille autem, ut erat mitissimus, ita quoque sanctæ obedientiæ munere plenus, non contempsit imperium, sed adimplevit præceptum. Quo ingresso in ecclesia, coram universa inspectantis plebis frequentia, columba super caput ejus descendit. Omnes ad beati Martini genua se prostraverunt, clamantes Maurilium dignum esse episcopatu, non ab hominibus electum, sed a Deo sibi præsullem manifestatum. Ubi vero super caput ejus vir Dei Martinus manum posuit ad sacram benedictionem tradendam, tunc columba, rursus circumvolans, ipsius consecrationis aditum dedit. Frequentius postea beatus Martinus cum gaudio in memoriam revocabat quod certissime Spiritus Sanctus et angelorum chorus ad ipsum benedicendum adfuisset (3^e lec.). — Cum sanctus præsul Martinus manus porrigeret super Maurilium, ordine pontificali consecrandum, columba quasi nix candida, super caput Maurilii sedit. In columbæ ibi specie Spiritus Sanctus atque angelorum adfuit exercitus (2^e rép.). — Beatus Martinus alloquitur populum : Qui a Deo vobis electus est pontifex, ipsum suscipite sacerdotem, nam Maurilius presbyter erit pontifex vester (2^e ant. du 3^e noct.). — Pre-

1. Aussi le P. Cahier lui reconnaît-il la colombe pour attribut (p. 841).

tiosus confessor Christi Martinus referre erat solitus quod, ad benedicendum Maurilium antistitem, in columbæ specie Spiritus Sanctus et angelorum adfuit exercitus (3^e ant. du 3^e noct.)¹.

A la cathédrale d'Angers, la tapisserie de la vie de S. Maurille, qui date du commencement du xvii^e siècle, a, au début, son ordination par S. Ambroise et S. Martin.

1^{er} tableau. S. Ambroise, assis, le dos tourné à l'autel, impose les mains à S. Maurille :

S MAVRILLE NATIF DE MILAN PRENT
DE S AMBROISE LES ORDRES MINEVRS

2^e tableau. S. Maurille est ordonné prêtre par S. Martin de Tours. L'autel, devant lequel se fait l'imposition des mains, est orné de rideaux de chaque côté et, à la nappe, d'une charmante guipure.

DE MILAN IL VIEN A TOVRS VISITER S^t MARTIN ARCHEVESQVE QVI LVI
CONFERE LES ORDRES SACREZ

Cette tapisserie, actuellement incomplète, « vient de l'ancienne église de S.-Maurille d'Angers. Le marché fut conclu, le 5 novembre 1616, entre le chapitre et les tapissiers (*Archives départementales*, G. 4107, p. 103). Leur ouvrage, comprenant 36 aunes, fut payé, le 14 décembre 1617, à raison de 16 tournois l'aune. « Nov. « 1616. Pictor quidam ingressus est capitulum, in quo exhibuit certas figuras delineatas super vita S. Maurilii et ab eo gestis, juxta « mandatum quod habebat a Dominis; qui Domini commiserunt « certas figuras ad delineandum et emendarunt in primo dictis « quod emendandum ipsis videbatur. Et cum dicto pictore venerunt in capitulum duo phrighiones, ut stromata juxta predictas figuras conficerent et dixerunt tempus instare quo abire ex hac « urbe in suam patriam deberent et idcirco supplicarunt Dominis « quatenus figuras predictas confici curarent quam brevissime, ut « contractum cum dictis Dominis inirent pro pretio inter eos conveniendo pro dictis stromatibus conficiendis; quibus Domini promiserunt quod intra diem, juxta promissionem dicti pictoris, qui illas hac die peragere debebat, factum facerent coram notario pro dictis stromatibus et post prandium pactum fecerunt ». La tapis-

1. Le P. Dreves, dans les *Analecta hymnica*, XIX, 209-211, a publié trois hymnes de S. Maurille, d'après les Mss angevins des xiv^e et xv^e siècles.

serie a dû être exécutée à Angers par des brodeurs ou *tapissiers de passage*: il est fâcheux qu'on ne donne pas le nom de leur pays (de Farcy, *Hist. et descr. des tapiss. de la cath. d'Angers*, p. 65)¹.

Beroldus, dans son *Ecclesiæ Ambrosianæ Mediolanensis Kalendarium et ordines sæc. XII*, inscrit la fête de S. Maurille au 13 septembre et ajoute qu'elle se célébrait dans l'église qui lui était dédiée : « *Idus septembris. S. Maurilii episcopi, in ecclesia sua* ».

Le *Liber officiorum* d'Origo Scaccabarozzi, à Milan (ms. du XIV^e siècle), a un office rythmé et une messe de S. Maurille que je n'hésite pas à reproduire (Dreves, XIV, pp. 204-206, 250-251).

IN VIGILIIS BEATI MAURILII EPISCOPI

Ad vesperas. Lucernarium.

℞ Ut lux fuit Maurilius

In tenebris sedentibus,

Gentes cæcas illuminans

Fide, verbis, operibus.

ŷ Hic quem in terris Dominus

Lustravit luce gratiæ,

Nunc est in cœlis lucidus

Luce perennis gloriæ.

In choro. Antiph.

In maris mundi positos

Periculosos fluctibus,

Maurili pater, adjuva

Nos tuis sanctis precibus,

Qui salutis remedium

Donasti naufragantibus;

Duc nos ad portum gloriæ,

Fac nos frui coelestibus.

Cum infantibus.

℞ Solemni cum lætitia

Fidelium Ecclesia

Congaudeat Maurillo

In ejus natalitio.

ŷ Hujus sancti memoria

Sit cunctis venerabilis,

Ut hic in nostris precibus

Reddatur exaudibilis.

Ant. Præsul justus Maurilius

Laboravit finaliter,

Quem Christus nunc remunerat

In cœlis æternaliter.

Ant. Erit justus Maurilius

In æterna memoria,

Qui nunc cum sanctis omnibus

Perenni gaudet gloria.

In Magnificat Ant.

O Maurili, magnificis

Magnifica præconiis

Christum, qui te magnificat

Cum gloriosis præmiis.

Psallentium² in baptisterio.

Maurili, nobis subveni

Tuis beatis precibus,

Defende tuos famulos

A malis imminentibus,

Vitam nostram nos agere

Fac in sanctis operibus.

1. Je citerai seulement pour mémoire la verrière de la vie de S. Maurille, dans le chœur de la cathédrale d'Angers (XIII^e siècle), parce qu'elle n'offre plus aucun caractère d'authenticité, depuis qu'elle a été si maladroitement restaurée et complétée, en 1858, par Thierry sur les cartons de Steinheil (Voir page 157).

2. « *Psallentium et psallentia, cantus ecclesiasticus, laudum divinarum, psalmorum et hymnorum concentus alternativus* » (Du Cange).

Ad vigiliis.

℞ **A Martino Maurilius**
Ordinatus est levita,
Sacerdos atque pontifex,
Cujus viri tota vita
Fuit ab annis teneris
Sanctitate redimita.
☩ Corpus conculcans proprium,
Hic frequenter jejunabat;
Austerus hic vigiliis
Hoc orando castigabat.

Ant. Mediolanensium
Pontifex eximius,
Lectorem Maurilium
Ordinat Ambrosius.

℞ **Maurili, serve Domini,**
Clemens, prudens et fidelis,
In hac valle miserie
Subvenire nobis velis,
Ne nos carnis, diaboli
Vulneremur diris telis.

☩ **Tu nostram navem dirige**
Pietatis tue velis,
Ne nos mundi vertigine
Naufragemur et procellis.

Ant. Frequentibus se macerat
Maurilius jejunis,
Crebris orationibus,
Assiduis vigiliis.

℞ **Andegavensis civitas,**
Magnis exsulta laudibus,
Tuis donatur pontifex
Maurilius concivibus.

☩ **Qui te divinis instruens**
Verbis, sanctis operibus
Te ad salutem revocat,
Miris fulgens virtutibus.

Ant. Episcopus Maurilius,
Miris pollens virtutibus,
Viros leprosos liberat
A cunctis lepræ sordibus.

Psallentium.

Donavit Deus gratiam
Magnificam Maurillo,

Per quam fugavit dæmones
Suo multos imperio.

℞ **Virum sanat Maurilius**
Læsum a morsu viperæ,
Impresso sibi primitus
Sanctæ crucis caractere.

☩ **Ad Domini servitium**
Cœpit iste recurrere
Quem Deus per Maurilium
Sanum dignatur reddere.

Psallentium.
Ex Mediolanensibus
Maurilius parentibus
Fuit ortus nobilibus.

Post Kyrie.

Ant. Talenta sacra duplicans,
Servus Christi Maurilius
Fidelis constituitur
Supra multa industrius.

Ad matutinum

Post hymnum.

℞ **Resplenduit Maurilius,**
Miraculis insignibus,
Quamplures ægros liberans
A variis languoribus.
Hic curat paraliticos,
Dat lumen non videntibus,
Sanat cum quartanario
Contractum membris omnibus.

☩ **Annis jacentem puerum**
Jam septem clausum tumulo
Resuscitat Maurilius
Suxæ vocis oraculo.

Ad Lectiones.

1. ℞ **Dum subiret naufragium**
Navis onusta mercibus
In aquarum vertigine
Turbatis maris fluctibus,
Signo crucis Maurilius
Succurrit naufragantibus,
Cunctis suum suffragium
Devote implorantibus.

☩ **Hujus beati meritis**

Et intercessionibus
Nautæ ad litus applicant,
Salvis personis, mercibus.

2 R Dum Martinus consecrat
In præsulum consocium,
In columbæ specie
Sedet super Maurilium,
Testans ejus merita,
Mittis et Sanctus Spiritus,
Quibus et tunc adstitit
Angelicus exercitus.

ÿ O quam dignus Maurilius
Honoris reverentia,
Quem tantum honorificat
Deus cum cœli curia.

In Benedictus ant.

Benedictus Dominus
Benedixit Maurilium
Quem recepit hodie
In agmine cœlestium.

Ad Crucem.

Ant. Passionis memoria
Christi sit nostris mentibus,
Quam in cruce sustinuit
Pro nobis peccatoribus,
Quem secutus Maurilius
Cum cruce pœnitentiæ
Venit per vitam¹ asperam
Ad locum omnis gloriæ.

In Cantemus.

Ant. Sanavit manus aridas²,
Signo crucis imposito,
Et usui Mauri ius
Restituit has solito.

In Benedicite.

Ant. Benedicite Domino³,
Cuncta ipsius opera,
Qui hodie Maurilium

Adduxit super sidera.

In Laudate.

Ant. Collaudemus Maurilium
Nos cum festivis laudibus,
In cymbalis et organis,
Choris bene sonantibus⁴.
Psallentium in baptisterio.
Mulieri, quæ fuerat
Cum viro diu sterilis,
A Deo per Maurilium
Puer datur placabilis.

Mane ad psallentium.

Antiphonæ.

1. Signo crucis Maurilius
Dæmonium de femina
Pellit, ipsi restituens
Cæcæ apta lumina.
2. Divina fretus gratia,
Quatuor Maurilius
Resuscitavit mortuos
Confessor egregius.
3. In divinis scientiis
Doctus et liberalibus,
A Martino, Maurilius
Ab annis puerilibus
Doctorem suum sequitur
Cum sanctitatis gressibus.
4. Placens Deo Maurilius
Per sanctitatis opera,
Inter discordes pontifex
Componit pacis fœdera.
5. Maurilius se induit
Aspero cilicio,
Corpus suum subjiciens
Spiritus imperio.
6. Artam vitam Maurilius

1. Sic. Ne faudrait-il pas plutôt *viam*?

2. La rime exigerait *manus* à la fin du vers.

3. *Dominum*, pour la rime.

4. Cette strophe serait normale, ainsi rétablie :

« Maurilium collaudemus

« Nos cum laudibus festivis. »

Monachorum deseruit,
Qui artiore ducere
Solutus vivendo maluit.

7. Ætatis nonagesimo
Suæ anno Maurilius
Migrans de carnis carcere
Fit supernorum socius.

8. Pia prece Maurilii
Igne demisso cœlitus,
Idolorum consumitur
Locus culturæ debitus.

Post Kyrie.

Ant. Instar cameli genuum
Maurilii sunt genua,
Dura facta cum cubitis
Flexione assidua.

In 2 vesperis.

In choro.

Ant. Latens præsul Maurilius
Sub hortulani specie,
A nuntiis fidelibus
Andegavensis patriæ,
In pisce claves recipit
Repertas dono gratiæ,
Sub quibus clausæ fuerant
Venerandæ reliquiæ.

Ad missam.

Ingressus.

Ingressus est Maurilius
Aulam supernæ patriæ,
In qua Christus cum gaudio
Recepit ipsum hodie,
Qui super ejus posuit
Caput coronam gloriæ.

Psalmetellus.

Fidelis verbi Domini
Dispensator, Maurilius,
Aselli sessor humilis,
Dispensat hoc attentius,
Perlustrat sic et visitat
Infirmos et ecclesias,
Verbum salutis prædicans
Contra hostis insidias.

ÿ. Mirabilem se Dominus
Ostendit in Maurilio,
Dum fur, asellum rapiens,
Est raptus a dæmonio.

In Alleluia.

Sanctus præsul Maurilius
Ascendit cœlum hodie,
In quo lætus perfruitur
Vitæ perennis gloriæ.

Post evangelium.

Confessor sancte, subveni,
Maurili, tuis famulis;
Libera sanctis precibus
A cunctis nos periculis;
Ora Christum ut nos locet
Æternis habitaculis.

Offerenda.

Se obtulit Maurilius
Deo viventem hostiam
Per castigati corporis
Rigorem et duritiam,
Qui sibi dedit hodie
Cœlestis vitæ gloriam.

Confractio.

Fit modo Christi corporis
Sacramentatis fractio,
Signato non infligitur
Ulla tamen divisio,
Cujus in cruce mortuos
Salvat dira passio,
Concelebrata sæpius
A præsule Maurilio.

Transitorium.

Corpus venerabile
Christi Dei et hominis,
Quod concepit uterus
Sacræ Mariæ Virginis,
Nunc sacerdos recipit
Verum, pro toto populo
Crucifixum, mortuum,
Clausum, surgens de tumulo,
Quod sumpsit Maurilius
Cum digna reverentia.

4. S. Patrice, évêque d'Armagh et apôtre de l'Irlande, mourut l'an 441. Le Martyrologe l'inscrit au 17 mars. Son office, étendu à l'Église universelle ¹, est du rit semi-double. Sont propres l'oraison et les trois leçons historiques du second nocturne, où on lit qu'il fut parent de S. Martin ², qu'il reçut sa mission du pape S. Célestin et qu'il enrichit l'église d'Armagh, métropole de l'Irlande, de reliques apportées de Rome ³.

1. En 1685, le pape Innocent XI refusa cette extension, qui se justifie fort bien, car S. Patrice personnifie pour ainsi dire l'Irlande : « *Regni Hiberniæ. Pro officio sub ritu semiduplici de præcepto S. Patritij, recitando ab Ecclesia universali, referente Emo de Norfolcia, S. R. C. censuit posse concedi, si SSmo placuerit. Die 2 junii 1685. Et facta verbo cum SSmo, Sanctitas Sua renuit. Die 23 junii 1685* ».

2. « Patritius, Hiberniæ dictus apostolus, Calphurnio patre, matre Conchessa, S. Martini Turonensis episcopi, ut perhibent, consanguinea, majori in Britannia natus » (4^e leçon.) — « Né de parents nobles et probablement romains, il pouvait se glorifier d'être neveu de S. Martin de Tours par sa mère... Il se prépara au sacerdoce, moine pendant quelque temps à l'abbaye de Marmoutiers. S. Martin lui avait même conféré la tonsure ». (*Vie des SS. du Pèlerin*).

« Sur la mère du saint, nous ne savons rien..., que son fils franchit plus tard, pour aller la convertir, des montagnes presque inaccessibles et qu'elle eut un Dieu de son fils... Suivant certains hagiographes, elle aurait eu un autre enfant, une fille, qui serait devenue la mère de S. Patrice : toutefois l'existence de cette fille, Conchessa ou Conches (nom qui n'est pas plus slave que romain), est assez suspecte et pourrait bien avoir été inventée par de trop zélés disciples de l'apôtre irlandais pour rattacher par un lien de plus leur fameux patron au maître dont il avait recueilli les leçons et les exemples. La mère de S. Patrice s'appelait bien ainsi ; mais il est très difficile qu'elle ait été la sœur de S. Martin, qui avait une soixantaine d'années au moins lorsqu'elle mit son fils au monde. Aussi d'autres auteurs, pour lever cet obstacle, ont-ils fait de Conchessa la nièce ou simplement la cousine de notre saint... Josselin, biographe du XII^e siècle, fournit déjà cette interprétation, répétée par les écrivains modernes qui ont accepté le fait... Il serait bien étonnant que Sulpice Sévère, qui dut se rencontrer à Tours ou à Marmoutiers avec le futur évangelisateur de l'Irlande, n'ait rien dit des liens étroits qui l'unissaient au saint évêque s'ils eussent été réels..... Il est encore plus singulier que les premières vies de S. Patrice, que la *Confession* regardée comme son ouvrage et dans laquelle il est question de sa naissance, de son père, de sa famille, soient également muettes sur ce point et qu'on ne trouve sa mère qualifiée de sœur de l'évêque de Tours que dans la chronique de Sigebert, écrite au commencement du XII^e siècle, dans Florent de Worcester, dans Josselin et dans quelques biographies plus récentes, composées d'après eux. Ce ne sont pas là des autorités bien considérables ni bien anciennes. C'est pourquoi, tout en ne contestant nullement ici les rapports des deux célèbres apôtres, je me permettrai de ranger simplement leurs relations de parenté parmi les choses possibles, mais non parmi les choses démontrées. Les Bollandistes ne disent ni oui ni non sur la parenté de S. Martin avec S. Patrice. » (Lecoy de la Marche, pages 77-79.)

3. « Facta a beato Cœlestino papa evangelii nuntiandi potestate, consecratusque episcopus, in Hiberniam perexit » (4^e leçon.) — « Armachanam sedem, Romani

Piazza dit de lui dans l'*Emerologio*, p. 195 :

S. Patrice. .. fut neveu de S. Martin, qui lui servit de directeur.... Venu à Rome au temps du pape S. Célestiu, qui reconnut ses vertus admirables, il fut fait chanoine de la basilique de Latran.... La fête de cet illustre prélat se fait, avec indulgence plénière, à l'église de S.-Isidore *a capo le case*, par les Pères réformés de S. François de nation Irlandaise ; au collège des Irlandais, institué par Grégoire XIII au profit de cette malheureuse nation ; à son église *alla torre del Grillo* ; à la Paix, à l'autel de S. Ubald, où se vénère son image et à Ste-Marie *in Campitelli*, où ses reliques ont été transférées de Ste-Marie *in portico* ¹.

Je fonds ensemble les deux notices que j'ai consacrées à S. Patrice dans la *Correspondance de Rome*, 1868, p. 151, et 1869, p. 140 : Le collège Irlandais chante une messe en son honneur, à 11 heures, à Ste-Agathe *alla Suburra*. A S.-Isidore *a capo le case*, les franciscains Irlandais chantent, à 10 h., une messe en musique et la font suivre du panégyrique du saint dont la relique est exposée. A S.-Marc, on conserve un de ses doigts dans un élégant reliquaire du xv^e siècle ².

Son iconographie comporte dans le P. Cahier huit attributs : « Baptême, Caverne, Crosse, Enfer ³, Idole, Pape, Puits, Serpents ». A Rome, je n'en constate que deux, *pontificaux* et *serpent*, sur une toile du xvii^e siècle et une statue en stuc, du xviii^e, qui sont à S.-Isidore *a capo le case*. Les pontificaux, comme d'habitude, comprennent les insignes épiscopaux, chape, mitre et crosse ⁴. Le serpent ⁵, expulsé et chassé du haut d'un rocher à l'aide de la crosse, s'expli-

pontificis auctoritate totius insulæ principem metropolim constituit sanctorumque reliquiis ab Urbe relatis decoravit. » (5^a leç.)

1. Ces reliques sont d'un martyr du même nom (*Œuvres*, VII, 250).

2. *Œuvres*, VII, 248.

3. *Œuvres*, II, 302.

4. La crosse est un attribut qui ne peut être omis en raison de ce trait rapporté par la *Légende d'Or* : « Patritius, dum Scotorum regi de Christi passione prædicaret, stans ante eum et appodians se super ferulam, quam manu tenebat et casu pedi regis superposuerat, cum aculeo pedem perforavit. Rex vero, credens sanctum episcopum ex industria hoc facere et se aliter fidem Christi non posse suscipere nisi similia pro Christo patretur, patienter sustinuit. Sanctus hoc tandem intelligens obstupuit et precibus regem sanavit ac toti, provinciæ obtinuit quod nullum venenosum animal ibidem possit vivere. Quod non solum obtinuit, imo etiam ligna et coria illius regionis contraria, ut dicitur, sunt veneno » (p. 213).

5. Le Bréviaire n'en parle pas plus que la légende.

que ainsi : « Il est tout à fait admis par les Irlandais qu'il chassa de leur île les serpents et autres bêtes venimeuses. On ajoute même que les Anglais ont essayé, plusieurs fois, mais en vain, d'acclimater des animaux venimeux en Irlande. Une prose de S. Patrice (dans les *Officia SS. Patritii, Columbæ, Brigidæ, etc.*, Paris, 1620, in-16, pp. 119-112), dit :

Virosa reptilia
Prece congregata,

Pellit ab Hibernia
Mari liberata.

Cf. Molan., *Hist. SS. Imag.*, lib. III, cap. X (éd. Paquot, p. 265); Nieremberg, *De miraculosis... in Europa*, lib. II, cap. LXII (p. 469) et cap XVIII (p. 429). Cependant le P. Théoph. Raynaud (*Opp.*, t. VIII, p. 513) pense que ce pourrait bien être un fait constaté pour l'Irlande antérieurement à son apôtre » (*Caractér. des SS.*, t. II, p. 749).

Méry parle de la même façon dans sa *Théologie des peintres*, p. 128 :

S. Patrice. On le représente, vêtu d'habits pontificaux et foulant aux pieds des serpents, parce que, suivant la tradition des Irlandois qui regardent ce saint comme leur apôtre, il chassa de leur île, en venant y annoncer la foi, tous les serpents qui l'infestoient. Ils ajoutent, comme un fait certain, que les serpents qu'on y apporte d'Angleterre, meurent dès qu'ils respirent l'air de cette île. Enfin ils soutiennent que la plupart des plantes qui croissent en Irlande sont un remède souverain contre la morsure des animaux venimeux, depuis que cet apôtre y a porté la lumière de l'Évangile. On peut voir là-dessus Josselin dans la *Vie de S. Patrice et Gérard Gallois*, en son *Histoire naturelle d'Irlande*.

S. Patrice est invoqué contre la rage (*Œuvres*, X, 169, 218).

5. Dom Augouard écrivait, en 1896, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, pp. 269-272, un article, intitulé *S. Benoît de Samarie et S. Félix de Smarve*, que je me fais un devoir et un plaisir de reproduire en majeure partie.

.... Si nous en croyons dom Chamard ¹, nous sommes en droit de considérer comme disciples de saint Martin et comme moines de Ligugé, deux autres Saints du nom de Martin, le premier de Saintes et le second de Brives, avec saint Macaire des Mauges, saint Florent du Mont-Glonne et saint Félix de Smarve....

Ah ! il y aurait plaisir et bonheur à faire connaissance tour à tour avec

1. *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, ch. VIII : « Les disciples de saint Martin, abbé de Ligugé. »

ces divers personnages. Cependant, telle n'est point notre tâche, tel n'est point notre but, et nous ne pourrions parler ici, tout au plus, que de deux d'entre eux. Nous prendrons l'un, saint Benoît de Quinçay, appelé aussi de Samarie, parmi les contemporains et les disciples de saint Hilaire; nous irons chercher l'autre, saint Félix de Smarve ou de Samarve — (en latin « Samarvia », mot fort approchant de « Samaria », dont il pourrait bien dériver en droite ligne) — parmi les contemporains et les disciples les plus probables du plus grand des saints Martin....

Nous disions tout à l'heure que Smarve, anciennement Semarve ou Samarve, en latin « Samarvia »¹, pourrait bien n'être qu'un dérivé de Samarie ou « Samaria », titre épiscopal porté par saint Benoît de Quinçay avant son arrivée dans le diocèse de saint Hilaire. Serait-il plus téméraire d'ajouter que saint Félix, titulaire de l'église et patron de la paroisse de Smarve, pourrait avoir été l'un des quarante compagnons de l'évêque Benoît et du prêtre Vivent dans leur exode, en partie volontaire et en partie forcé, d'Orient en Occident, de Samarie en Poitou? Dans cette hypothèse, que rien ne contredit, Félix aurait donné à son évêque un rare exemple d'attachement et de fidélité, car il aurait suivi, non seulement à Poitiers, pour étudier avec lui la perfection près de saint Hilaire, mais encore au désert, dans les environs de la ville, pour pratiquer, entre lui et saint Martin, ce qu'ils avaient tous appris à l'école d'un commun maître. Le souvenir de son origine persistant toujours, notre Saint aurait pris lui-même, ou bien il aurait reçu de ses dévots serviteurs son surnom de Félix de Samarie, par corruption Félix de Samarve, de Semarve ou de Smarve. Mais laissons à d'autres, plus bénédictins et plus érudits que nous, le souci de répondre à ces questions suivant les exigences de la critique moderne. Nous préférons poursuivre un but essentiellement pratique.

Notre ambition, en effet, la voici. Nous voudrions rappeler, dans les limites du possible, quelles furent jusqu'à nos jours les relations de saint Félix avec Smarve et avec Ligugé, avec la ville de Poitiers et même avec tout le diocèse; nous voudrions indiquer ensuite ce que ces relations pourraient être, selon nous, dans l'avenir.

Et d'abord, quelle que soit l'origine de saint Félix, on ne saurait s'inscrire en faux contre son existence, son séjour à Smarve, son culte immémorial et séculaire. A défaut de preuves péremptoires, on entendrait les pierres crier en sa faveur; car la grotte où il dut vivre et mourir, sur le flanc d'une colline qui fait face à Ligugé, conserve encore aujourd'hui son nom très vénéré. Mais comment récuser les antiques et multiples témoignages de la liturgie poitevine? Un calendrier à l'usage de l'église de sainte Radegonde de Poitiers, écrit durant l'année 1380, et cité successivement par dom Fonteneau² et par dom Chamard³, mentionne, en ter-

1. Rêdet, *Dict. topogr. du départ. de la Vienne*. p. 400.

2. D. Fonteneau, *LXXIV*, 409; *LX*, 293.

3. D. Chamard, *loc. cit.*, pp. 64 et 387.

mes fort explicites, au 28 janvier, la fête de saint Félix, confesseur, avec un Office à trois leçons, en ajoutant ces deux mots significatifs : « *Smarvix requiescit* », il repose à Smarve. On comprend sans peine que les habitants de Smarve aient apprécié à sa juste valeur un pareil trésor, et qu'ils aient attribué au Saint, dès la plus haute antiquité, le titre de leur église avec le patronage de leur paroisse. Même après la disparition des précieuses reliques, au temps des guerres de religion, et après la radiation qui s'ensuivit malheureusement du nom de saint Félix de la Liturgie diocésaine, on vit la paroisse de Smarve rester fidèle à la mémoire de son père dans la foi, et continuer seule à en célébrer la fête le 28 janvier ou le dimanche suivant. De nos jours, avouons-le, on voulut lui substituer un homonyme beaucoup plus célèbre : saint Félix de Nole, prêtre et martyr, dont le nom est inscrit au Bréviaire universel à la date du 14 janvier. M. Beauchet-Filleau se fit même, dans son Pouillé ¹, le complice de cette substitution. Par bonheur, grâce à l'autorité éclairée d'un nouvel Hilaire, dont on aime à retrouver la trace pour ainsi dire à chaque pas à travers notre Poitou, saint Félix de Smarve recouvra bientôt ses lettres de naturalisation, et sa fête fut replacée au 28 janvier sous le rite double de 1^{re} classe avec Octave, comme il convient à un saint Patron. C'était précisément dans l'année de la publication du « Pouillé du diocèse de Poitiers (1868) ». Tous les ans, depuis lors, le 28 janvier ou le dimanche dans l'Octave, les fidèles de la paroisse accourent, nombreux et recueillis, à l'église de Saint-Félix, pour célébrer à l'envi la solennité du saint ermite, leur concitoyen de la terre et leur protecteur du ciel. Nous tenons à les en féliciter ici de tout notre cœur, car nous avons constaté plus d'une fois, de nos propres yeux, avec quelle dévotion et quel empressement ces rudes travailleurs de l'agriculture et de l'industrie viennent honorer leur bienheureux Patron.

Nous oserons pourtant demander davantage aux bons habitants de Smarve, sûr que nous sommes d'être entendu et compris. Qu'ils ne se contentent pas d'invoquer saint Félix et d'imiter sa vie cachée, chacun de leur côté ; qu'ils aillent jusqu'à l'honorer d'un culte familial, et même d'un culte communal autant que paroissial. Jadis, en effet, durant les siècles de foi, les parents aimaient à imposer à leurs enfants, en les faisant baptiser, tantôt les noms des saints apôtres du Christ, tantôt les noms des saints Patrons du pays, de la province, du diocèse ou de la cité. C'est ainsi qu'un enfant du Poitou pouvait s'appeler Hilaire ou Radegonde ; un enfant de Tours ou de Ligugé, Martin ; un enfant de Smarve, Félix. Pourquoi donc les familles chrétiennes de Smarve hésiteraient-elles à rétablir cet usage ? Leur céleste Patron ne manquerait pas de les récompenser, et la leçon servirait peut-être aussi ailleurs.

Quant au culte communal ou paroissial dont nous avons parlé, il se

1. M. Beauchet-Filleau, p. 47.

manifesterait par l'achat de la grotte de saint Félix, et par sa consécration en une chapelle, où l'on viendrait en pèlerinage et où l'on célébrerait le très saint sacrifice de la Messe à l'honneur du solitaire. C'est ce que les habitants d'Angoulême ont réalisé depuis longtemps, dans leur ville même, pour une grotte semblable, sanctifiée au vi^e siècle par saint Cybard, leur Patron, anachorète comme saint Félix.

Mais puisque saint Félix de Smarve, l'un des disciples les plus probables de saint Martin, a vécu de la vie monastique non loin de Ligugé ; puisqu'il y a eu à Smarve, au moyen âge et jusqu'à la Révolution, un prieuré de moines dépendant de l'abbaye de la Trinité de Poitiers¹, on ne sera pas surpris que les cénobites de Ligugé aient voué au solitaire de Smarve un culte tout particulier. De fait, bien souvent depuis 1853, date de la restauration de leur monastère, jusque dans les dernières années, ils se sont plu à faire de la grotte de saint Félix le but de leurs promenades hebdomadaires. S'ils ne le font plus aujourd'hui, c'est en raison d'une incompréhensible défense portée expressément contre eux par le propriétaire du lieu. Ce que nul, du moins, ne pourra leur défendre, et ce que tous les habitants de la paroisse de Smarve se réjouissent de leur voir accomplir, ce sont leurs pèlerinages à l'église du Saint, spécialement à l'occasion de sa fête annuelle le 28 janvier ou le dimanche qui suit.

Dès 1868, le 2 février, jour où saint Félix de Nole restitue à saint Félix de Smarve les noms de Titulaire et de Patron qu'il lui a enlevés tout à fait involontairement, nous voyons dom Chamard, moine de Ligugé, principal instrument de la restitution, prononcer le panégyrique solennel du bienheureux ermite. En 1873, le même dom Chamard, Angevin de naissance, il est vrai, mais Poitevin par son séjour au milieu de nous, et par plusieurs de ses écrits, donne au public un livre sur « saint Martin et son monastère de Ligugé » ; il y insère avec soin tous les renseignements historiques ou liturgiques qu'il a pu découvrir sur saint Félix de Smarve. Si nous descendons jusqu'en 1894, c'est le T. R. P. dom Joseph Bourigaud, Abbé de Ligugé, qui va à Smarve présider en personne la fête patronale, assisté de plusieurs moines, tous ou presque tous d'origine poitevine. L'année suivante, c'est le tour de dom Pothier, le restaurateur si connu du chant grégorien, alors Prieur de Ligugé, et nous croyons savoir que, dans son monastère normand de Fontenelle ou Saint-Wandrille, voisin de Jumièges, il n'a garde, aujourd'hui encore, d'oublier saint Félix : la preuve en serait dans la Messe qu'il aurait bien voulu se charger de noter pour le 28 janvier. Enfin, le 2 février dernier, dimanche dans l'octave de sa fête, saint Félix était honoré à Smarve au nom de Ligugé par le R. P. dom Joseph Sauton, l'ami des lépreux, prieur actuel du monastère, accompagné, selon la coutume, de deux moines poitevins. N'oublions pas non plus de mentionner dom Chauvin, vicaire de la paroisse de Ligugé, qui est

1. M. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 411.

vraiment depuis trois ans l'organiste et l'orateur en titre de la fête de saint Félix. Cette année, comme les années précédentes, il a porté la parole, à la Messe et aux Vêpres, avec la facile et digne simplicité qu'on se plaît de toutes parts à lui reconnaître.

Mais il y a plus, et saint Félix de Smarve a obtenu à Ligugé même des témoignages de dévotion auxquels il n'avait peut-être pas le droit de s'attendre. Ainsi un jeune Religieux, nommé Félix, originaire de Bretagne, a tenu à l'adopter pour patron aussitôt après en avoir appris l'existence. On voit que les moines de Ligugé ne le cèdent en rien aux bons paysans leurs voisins, quand il s'agit d'honorer un disciple de l'illustre saint Martin. Nous n'avons donc guère qu'un seul vœu à formuler : c'est que la fête de saint Félix soit célébrée parmi eux conventuellement, au moins par une commémoration annuelle. Cette pensée, d'autres l'ont eue déjà avant nous ; à quand sa réalisation ?

Parlons enfin des relations de saint Félix de Smarve avec la ville et le diocèse de Poitiers. Hélas ! quelle différence entre ce qu'elles étaient autrefois et ce qu'elles sont aujourd'hui ! — Autrefois, par exemple du XIII^e siècle au XVII^e, les Calendriers, les Bréviaires et les Missels poitevins, manuscrits ou imprimés, faisaient à notre Saint une place des plus honorables. « J'ai trouvé, dit l'historiographe de saint Martin et du monastère de Ligugé, j'ai trouvé la fête de saint Félix sur tous les anciens monuments liturgiques du diocèse de Poitiers que j'ai découverts dans les bibliothèques de Paris ». On la célébrait dans les différentes églises de la ville épiscopale, notamment à Sainte-Radegonde et à Saint-Hilaire-le-Grand. Elle devait avoir lieu aussi dans le reste du diocèse, puisqu'on la voit établie, « au moyen âge, sous un rite assez solennel, dans le prieuré de Passavant, à quelques milles de distance de Cléré, où vécurent et moururent les parents » de saint Hilaire. C'est ce qui a fait conjecturer par plusieurs que saint Félix de Smarve pouvait avoir eu avec le docteur de la Trinité des rapports de parenté. Quoi qu'il en soit, son Office était l'Office des Confesseurs non Pontifes, avec trois Leçons. La Messe que l'on chantait en son honneur commençait par l'Introït *Os justi* ; les Oraisons, l'Épître, l'Évangile, le Graduel, le Trait et l'Offertoire étaient partout semblables. Seuls, la Communion et le Verset alléluïatique différaient selon les lieux.

Aujourd'hui, rien ou presque rien de tout ce culte antique et vénérable. On lit encore, il est vrai, depuis le cardinal Pie, le nom de saint Félix de Smarve au 28 janvier, dans le calendrier diocésain des saints Patrons. Mais il s'agit là uniquement de l'église rurale de Smarve. La ville, et à plus forte raison le diocèse de Poitiers, ne célèbrent plus ni la Messe, ni l'Office, ni la mémoire d'un Bienheureux qui pourtant se rattache aux origines de notre Église, d'un Bienheureux que tout proclame disciple de saint Martin et que d'aucuns estiment, non sans fondement, avoir été disciple et parent de saint Hilaire. Qu'on nous permette donc encore un vœu,

Nous voudrions, si la chose était possible, que saint Félix de Smarve rentrât dans le Propre du diocèse de Poitiers et dans le Propre du monastère de Ligugé, sinon avec une Messe et un Office, à tout le moins avec une Mémoire et une Leçon, à l'exemple de ses contemporains saint Benoît et saint Vivent, ou avec une simple mémoire, à l'exemple de saint Sabbas (Brév. romain, 5 décembre).

« Puissent ces lignes, dirons-nous en terminant avec un de nos anciens, puissent ces lignes renouveler en quelques âmes la dévotion envers un grand serviteur de Dieu, d'autant plus digne des hommages des hommes qu'il les a faits avec plus de soin pendant sa vie! »

Je me fais avec empressement l'écho de ces vœux, inspirés par un zèle éclairé et une piété intelligente. S. Félix de Smarve doit reparaître dans le Propre diocésain, mais j'estime qu'une mémoire serait par trop insuffisante pour l'honorer dignement. On est navré de voir nos saints locaux si maltraités par les liturgistes contemporains et l'autorité si tiède ou indifférente à leur endroit.

Il est indispensable de racheter la grotte, au-dessus du Clain, où vécut S. Félix, d'y placer sa statue, d'y ériger un autel et d'assurer le culte par l'établissement d'un pèlerinage, sinon diocésain, tout au moins paroissial. M. le curé de Smarve comprend tout cela à merveille et, pour faire revivre la mémoire, un peu trop oubliée, du patron local, il se propose de lui dédier une statue et de le rendre populaire à la fois par les images et les médailles.

J'ajouterai un trait nouveau qui donne encore à réfléchir sur l'incurie apportée aux choses saintes. L'église paroissiale de Neuville (Vienne) possédait un gros os (probablement un fémur) de S. Félix, que l'on y vénérât au mois de janvier, dans une chasse de bois superbe, du xvii^e siècle. D'abord, on suspecta l'identité et, par mesure de précaution, on adopta le S. Félix du calendrier; puis on s'avisa qu'il n'y avait pas d'authentique, la relique fut rejetée et on ne la retrouve plus. Comme si le culte et la chasse ne fournissaient pas la *certitude morale*, seule requise en pareil cas par Benoît XIV (*Œuvres compl.*, XI, 117)! Enfin, la chasse elle-même, quittant le diocèse, a été récemment vendue au musée d'Angers. L'Ordinaire sait-il tout cela et quel remède apporte-t-il à cette dévastation systématique ?

XXVIII. — SULPICE SÈVÈRE.

1. On lit dans *les Nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720, p. 355 :

La vie de S. Martin a été écrite par Sévère Sulpice, évêque, lequel étoit son disciple et ami intime, homme fort éloquent ; et par Paulin , évêque de Nole, qui eut aussi connoissance de S. Martin (et ayant perdu un oeil, à cause d'une taye qui s'y étoit faite, S. Martin le guérit en y touchant avec une éponge), il a écrit six livres de sa vie en vers, encore qu'il y en ait qui attribuent ces livres à un Paulin, qui vivoit du tems de Perpetuë, évêque de Tours, 64 ans après la mort de S. Martin ; et S. Grégoire de Tours, qui fut aussi guéri miraculeusement, par l'intercession de saint Martin, de diverses maladies, composa quatre livres de ses miracles. Venant Fortuné, évêque de Poitiers, en fit aussi quatre livres en vers, en reconnaissance de ce que Dieu le délivra d'un cruel mal des yeux par les prières de S. Martin, se frottant de l'huile de sa lampe. S. Odon, abbé, écrivit l'histoire de la translation de S. Martin en Bourgogne et un traité de ses louanges : et plusieurs autres saints ont décrit sa vie et ses miracles, comme Héberd évêque de Tours, Richer de Mets, Gillebert de Gemblay, Honoré d'Ausbourg et des Grecs Sozomène et Nicéphore Calixte.

La mémoire de ce saint a été fort célèbre par tout le monde et l'est encore à présent même en France, où quelques auteurs qui ont écrit depuis la mort de S. Martin comptent les années du jour de son décès, comme une chose remarquable et signalée. Tous ceux qui parlent de lui recommandent infiniment ses vertus, ses actions et ses miracles. Outre les auteurs ci-dessus nommez, le cardinal Baronius fait mention de S. Martin en ses *Annotations sur le Martyrologe romain* et aux 3, 4, 5, 6, 7 et 8^{es} tomes de ses *Annales*.

2. Mgr Casimir Chevalier, camérier de S. S. et clerc national pour la France à Rome, a publié, en 1888, dans la *Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Tours*, pp. 307-311, 323-327, une très attachante étude intitulée, *Le culte de Sulpice Sévère en Touraine*. Je vais la reproduire à peu près intégralement, afin de la sauver de l'oubli et aider à la reconstitution du culte liturgique auprès de la S. C. des Rites ; je fais miennes les pages de mon docte ami, qui n'ont eu forcément qu'une publicité restreinte, heureux, en la circonstance, de rendre ce dernier hommage à la mémoire de l'illustre écrivain tourangeau¹.

1. Je crois opportun de signaler un ouvrage très rare, imprimé à Paris en 1571, chez Jean Marchant et aux frais de Jean Petit, comme porte le colophon : « Exaratum opera Joannis Marchant et impensis Joannis Parvi, apud Parrhi-

1. La mémoire de Sulpice Sévère ne pouvait être négligée en Touraine par les fils de saint Martin. Disciple chéri du Thaumaturge, admis à Marmoutiers dans sa plus étroite familiarité, formé par ses leçons, orné de ces hautes vertus qui lui avaient valu l'amitié et les éloges de saint Paulin de Nole, Sulpice était considéré comme un saint par ses contemporains. Pour les Tourangeaux, il avait de plus un autre titre : il avait écrit cette *Vie de saint Martin* qui, déjà répandue avant la fin du iv^e siècle, et du vivant même de l'illustre évêque de Tours, était lue avec enthousiasme en Italie, en Illyrie, en Afrique, en Palestine et jusque dans les solitudes les plus reculées de l'Égypte ; elle avait pénétré partout, et il n'y avait pour ainsi dire pas de lieu dans l'empire romain où le texte de cette glorieuse histoire ne fût devenu populaire¹. Quand le monde entier célébrait le pieux historien, comment la Touraine l'eût-elle oublié ? Sans doute, Sulpice était tombé dans quelques erreurs signalées par saint Jérôme, et deux de ses *Dialogues* ont été mis à l'index par le pape Gélase² ; mais un écrivain presque contemporain, Gennadius de Marseille, qui l'accuse de pélagianisme dans sa vieillesse, nous apprend en même temps qu'il avait effacé par les larmes d'une longue pénitence sa faute d'un moment³. Sa réputation de sainteté n'avait fait que grandir par cette victorieuse réparation.

Il n'est donc pas surprenant de trouver le culte de Sulpice Sévère établi en Touraine dès l'aurore même du culte de saint Martin. Le plus ancien indice nous en est donné par un monument épigraphique du v^e siècle que nous a transmis un recueil d'inscriptions de la basilique martinienne, formé avant le temps de saint Grégoire de Tours. Nous apprenons par là qu'une *Vie de saint Martin*, destinée à la lecture privée des fidèles, était déposée au pied du sépulcre. Il s'agit évidemment du livre de Sulpice⁴. Le saint tombeau était en quelque sorte gardé par un des disciples immédiats du thaumaturge, qui, par la voix éloquente de ses ouvrages, ne cessait de chanter les louanges de son illustre maître. De ce livre jaillis-

sios, anno salutis 1511 », pet. in-4^o, de 166 ff., qui contient les trois plus anciennes vies écrites par Sulpice Sévère, S. Fortunat et S. Grégoire de Tours, plus le récit de la translation de S. Martin. « *In hoc volumine continentur : Sulpitii Severi, de vita divini Martini ; tractatus beati Odonis, de reversione beatissimi Martini ex Burgundia ; Fortunati presbyteri, Martini vita ; Gregorii Turonensis, de miraculis S. Martini ; opus in gloriam Juliani, martyris Turonensis ; epistola in vitam sanctorum septem dormientium* ».

M. Corpet, en 1852, a publié, en un vol. in-8 de 367 pages, les « Œuvres de S. Paulin de Périgueux, suivies du poème de Venantius Fortunat sur la vie de S. Martin, revus sur plusieurs manuscrits et traduits pour la première fois en français ».

1. Sulpitii Severi, *Dialogus*, I, cap. 23.

2. S. Hieron., *In Ezechiel.*, cap. 36. — Labbe, *Concilia*, t. IV.

3. Gennadius, *De Viris illustribus, apud Fabricium, Bibliotheca ecclesiastica*.

4. C. Chevallier. *Les Fouilles de Saint-Martin de Tours*, p. 69 ; Tours, Péricat, 1888.

saient des cris enflammés que les siècles ont adoptés d'âge en âge pour exprimer leur admiration envers le grand évêque de Tours : « Heureuse la Grèce d'avoir entendu la parole de Paul ! Mais la Gaule n'a pas été moins bien partagée, puisque Dieu lui a donné Martin... O homme ineffable, que ni les travaux, ni la mort n'ont pu vaincre, qui n'a point craint de mourir et n'a point refusé de vivre !... Martin est salué par des chants divins, Martin est honoré par des hymnes célestes ; Martin, pauvre et dédaigné sur la terre, entre glorieusement dans le ciel : de là, comme je l'espère, il nous protège, moi qui écris, toi qui lis ces lignes ¹. » Il y avait donc autour du sépulcre comme un chœur ininterrompu de cantiques en l'honneur de Martin, et les fidèles, empruntant la voix de Sulpice Sévère, faisaient retentir le chant perpétuel de sa glorification.

Il est probable que ce livre de la *Vie de saint Martin* avait été écrit de la main même de Sulpice. Aussi on le traitait avec un respect tout particulier, non seulement à cause de la précieuse histoire qu'il contenait, mais surtout à cause du caractère de relique que lui donnait son origine. Nous savons par Grégoire de Tours que cette *Vie* du saint était lue dans sa basilique au jour de ses fêtes, et ce pieux usage se continua pendant tout le moyen âge, comme nous l'apprenons par le Rituel du chanoine Péan Gâtineau, rédigé vers la fin du xii^e siècle. Quand on lisait cette *Vie*, on recouvrait le pupitre d'un poêle, et les clercs se levaient au passage du livre sacré ; dans les dix jours qui précédaient la fête de saint Martin d'hiver, on le déposait comme une relique, à l'exclusion de toute autre, sur l'autel de saint Pierre ².

Ce manuscrit précieux subsistait encore, selon toute apparence, au xvi^e siècle, car nous voyons figurer dans l'inventaire du trésor de Saint-Martin, dressé en 1493, « le livre de la *Vie de saint Martin*, d'un caractère fort antique, couvert de plaques d'ivoire et d'argent ».

Avec cet inappréciable manuscrit se trouvait, parmi les reliquaires, « un bras de vermeil, où était un os du bras de saint Sévère Sulpice, qui a écrit le premier la *Vie de saint Martin* ³ ». Il était bien juste que la main à qui l'on doit tant de pages si nobles et si tendres sur le grand évêque de Tours se trouvât représentée près de son tombeau. Ces objets, d'une valeur inestimable, furent détruits par les protestants en 1562, au moment du pillage de la collégiale.

2. Le clergé martinien avait aussi témoigné de sa piété envers l'historien de saint Martin en élevant, dans le voisinage de la basilique, un petit monastère dédié à saint Sulpice Sévère, avec un oratoire sous l'invocation

1. Sulpitii Severi, *Dialog.* III, cap. 17 ; *Epistol. de obitu B. Martini*.

2. Gregorii Turon., *de Mirac. B. Martini*, lib. II, cap. 29 et 49. — *Consuetudines Ecclesiæ B. Martini Turon.*, manuscrit de la biblioth. municip. de Tours.

3. Gervaise, *Vie de saint Martin*, p. 424 ; Inventaire des vases d'or et d'argent de Saint Martin, art. vi et xxviii.

de sainte Colombe, vierge et martyre. Cet établissement, dont les revenus avaient été affectés au soutien de la dignité de l'évêque particulier de Saint-Martin, reçut un nouvel accroissement vers la fin du ix^e siècle. Charles le Chauve, en 877, donna aux chanoines la villa de Melecey, en Châlonnais, à la charge de prier pour lui et sa femme Hermentrude, et les autorisa à y construire un monastère aux mêmes intentions. Le chapitre crut mieux répondre aux désirs du pieux fondateur, en amplifiant et en dotant la *cella* de Saint-Sulpice, à Tours. Cette petite abbaye martinienne, protégée par les murailles du cloître, échappa à bien des désastres et subsista, plus connue sous le nom de Sainte-Colombe, jusqu'en 1666 ; à cette date, elle était devenue presque souterraine par l'exhaussement successif du sol de la ville, et on dut l'abandonner pour en transporter l'autel dans le baptistère de Saint-Jean ¹.

Ce que nous venons de dire ne peut laisser subsister aucun doute sur l'antiquité du culte de Sulpice Sévère en Touraine, et l'on peut affirmer sans témérité, que le disciple fut honoré sur les autels presque en même temps que son glorieux maître, dont il était devenu inséparable par ses beaux écrits. Nous avons maintenant à recueillir les monuments liturgiques qui témoignent de la persistance de ce culte jusqu'à la Révolution, dans les trois grands centres religieux de la Touraine : Marmoutier, Saint-Martin et la Cathédrale.

3. A l'abbaye de Marmoutier, Sulpice Sévère était en quelque sorte chez lui. Il y avait vécu longtemps près de saint Martin, et, quoiqu'il ne se fût point lié par des vœux, on pouvait le considérer comme appartenant à la famille monacale du thaumaturge ; après la mort de son maître, il était revenu s'enfermer pendant cinq ans dans la propre cellule de saint Martin, comme pour mieux se pénétrer de son esprit. Aussi les moines le considéraient-ils comme un de leurs Pères et comme une des gloires les plus pures de leur illustre maison.

Le plus ancien document liturgique que nous trouvons à son sujet est inscrit dans un missel du commencement du xi^e siècle, à l'usage de Marmoutier (n° 196 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours). Dans le calendrier qui le précède, à la date du iv des calendes de février (29 janvier), on lit cette mention : *Sancti Sulpicii Severi, episcopi et confessoris*. Malgré la qualification d'évêque, qu'on attribue ici par erreur à Sulpice Sévère, il s'agit bien certainement du disciple de saint Martin. Tout le moyen âge, en effet, trompé par l'existence à Bourges de deux saints évêques du nom de Sulpice, l'un à la fin du vi^e siècle, l'autre un peu plus tard, a cru que le disciple de saint Martin avait occupé ce siège ; cette méprise historique n'a été reconnue que tardivement. Dans notre manuscrit du xi^e siècle, Sulpice Sévère n'a pas de messe propre, l'office étant sans doute tiré du commun des confesseurs pontifes.

1. MONSNIER, *S. Martini Historia*, t. I, pp. 166-168.

Au siècle suivant, nous recueillons le précieux témoignage de Guibert Martin, moine de Gembloux, au diocèse de Liège. Ce pieux et savant personnage, qui avait une dévotion spéciale pour saint Martin, et qui en avait même adopté le nom¹, fit un long pèlerinage en Touraine et en Poitou, dans les années 1180 et 1181, pour visiter les lieux illustrés par la présence de son bienheureux patron. Il ne pouvait dès lors demeurer indifférent à ce qui touchait Sulpice Sévère, dont il était d'ailleurs l'émule en littérature non moins qu'en piété pour le thaumaturge, car il a composé lui-même plusieurs écrits en vers et en prose à la gloire de saint Martin.

Étant à Marmoutier, il assista deux fois à la fête de saint Sulpice Sévère, célébrée par les religieux le 29 janvier, avec une grande solennité et une grande dévotion. « Si l'on n'est pas touché de mon sentiment personnel sur sa sainteté, dit-il, que l'on croie du moins la pieuse multitude de Marmoutier. *Credatur toti sanctæ Majoris Monasterii multitudini, quæ sacræ depositionis ejus solemnia festivo quotannis concelebrat officio; cujus celebritati ipse quoque apud eos degens et semel et iterum interfui, et hanc cum ceteris fratribus, cum nonnulla devotione, IV calendas februarii, ut agitur, percolui.* » Guibert ajoute qu'il trouva dans la bibliothèque du monastère une Vie du pieux historien, et c'est là sans doute qu'il a puisé les éléments de son apologie de Sulpice Sévère, que les Bollandistes ont publiée au 29 janvier.

Cette Vie ne nous est pas parvenue ; mais nous possédons encore, dans un bréviaire de Marmoutier du XIII^e siècle, déposé à la bibliothèque de Tours (n^o 153 du catalogue des manuscrits), le texte de l'office à huit leçons que Guibert de Gembloux dut chanter avec les moines. Cette légende, assez courte, célèbre surtout l'historien de saint Martin, et se borne à dire en terminant qu'il fut appelé au siège archiépiscopal de Bourges, mais, remarquons-le bien, sans emprunter un seul trait à la légende de son homonyme. Cela prouve clairement que, s'il y a eu méprise sur le titre, il n'y a pas eu confusion entre les personnes, et qu'on n'a pas attribué indûment à notre Sulpice la sainteté d'un autre confesseur du même nom.

Nous ferons la même observation sur les deux bréviaires du XV^e siècle, rédigés pour l'usage de l'église de Saint-Martin, classés aujourd'hui sous les numéros 150 et 151 au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours. Les leçons s'inspirent de celles du bréviaire du XIII^e siècle de Marmoutier, en les amplifiant de quelques circonstances ou de réflexions pieuses, mais sans entrer dans aucun détail sur les travaux du prétendu évêque de Sulpice Sévère. Le rédacteur du bréviaire 151 déclare même qu'il lui est impossible de signaler les mérites de son héros comme évêque, l'humilité du saint ayant tout recouvert d'un voile impénétrable : *Jam vero*

1. Voir au n^o 193 des manuscrits de Tours, folio 194, l'association de prières entre Guibert Martin et son compagnon Baudouin, et le chapitre de Saint-Martin.

sumpto episcopatu, qualem se quantumque præstiterit, non est nostræ possibilitatis evolvere. Cette déclaration montre bien qu'au xv^e siècle aucune légende de Bourges n'avait encore pénétré dans le diocèse de Tours, pour aggraver l'erreur par la confusion des personnes.

4. C'est seulement au xvi^e siècle qu'une légende berrichonne, d'ailleurs fautive sur les autres points, s'introduit chez nous. Nous en trouvons la première trace dans un bréviaire incunable de Saint-Martin, imprimé à Tours, en 1519, en caractères gothiques, par Mathieu Latheron, aux frais de la collégiale.

Après avoir déclaré, dans les mêmes termes que le bréviaire précédent, qu'il est impossible de raconter les grandeurs de l'épiscopat de Sulpice Sévère, le rédacteur prétend que l'évêque de Bourges fut envoyé par les évêques des Gaules en mission dans la Grande Bretagne avec saint Germain d'Auxerre, pour y combattre le pélagianisme : les deux évêques, en abordant, guérissent miraculeusement le fils d'un certain Elasius, et, grâce à la vertu divine qui les accompagnait visiblement, convertirent les hérétiques et les affermirent dans la foi. La neuvième leçon se termine en disant que Sulpice Sévère mourut le quatre des calendes de février et fut enterré par les fidèles dans la basilique de saint Julien martyr, près des murs de la ville de Bourges.

Ce dernier point montre bien la provenance de la légende étrangère, qui est venue se superposer à notre légende tourangelle, en associant, malgré la différence des temps, le nom d'un des deux Sulpice de Bourges (le plus ancien gouverna le diocèse de 584 à 591), à celui de saint Germain d'Auxerre, mort en 448.

Une pareille erreur chronologique est excusable au commencement du xvi^e siècle, avant les premiers grands travaux de l'érudition ecclésiastique ; mais comment expliquer que les chanoines de Saint-Martin aient maintenu la même légende dans leur *diurnal* de 1712, et jusqu'au milieu du xviii^e siècle, dans leur bréviaire imprimé à Tours par Lambert, en 1748 ? A cette date, il n'était plus permis de parler, ni de la mission de Sulpice Sévère en Bretagne, ni même de son épiscopat de Bourges.

Marmoutier avait aussi subi un moment l'influence de la légende berrichonne et l'avait partiellement insérée dans son bréviaire gothique imprimé en 1535, par Chercèle. Mais cette illustre abbaye, dans laquelle la réforme de la congrégation de Saint-Maur avait été introduite en 1637 pour le plus grand honneur des études monastiques, ne pouvait tolérer longtemps des erreurs historiques aussi considérables. Aussi la légende de Sulpice Sévère fut-elle réformée et ramenée à la vérité, d'après les écrits de saint Paulin de Nole et de Gennadius, pour les deux *Propres* de Marmoutier, imprimés en 1696 et en 1776. Là, le disciple de saint Martin a cessé d'être évêque de Bourges, et son office est pris du commun des simples confesseurs.

5. Il semble que Sulpice Sévère n'ait pas eu, aux yeux de l'Eglise mé-

ropolitaine de Tours, les mêmes titres personnels qu'il avait pour l'abbaye de Marmoutier, où il avait vécu, et pour la collégiale Saint-Martin, où reposaient les reliques de son maître et les siennes propres. Du moins, nous ne trouvons aucune trace de son culte dans les vieux livres liturgiques de notre cathédrale que nous avons pu consulter à la bibliothèque de Tours, parmi les manuscrits provenant des riches bibliothèques de nos anciens établissements ecclésiastiques; trois bréviaires du xiv^e et du xv^e siècle, trois missels du même âge¹, ne renferment point l'office de Sulpice Sévère, et l'indication inscrite au calendrier, à la date du 29 janvier, *Sulpicii episcopi*, est trop vague pour que nous puissions sûrement l'appliquer au disciple de saint Martin.

Mais il n'en est plus de même dès la fin du xv^e siècle : les missels incunables, imprimés en 1485 et en 1493, portent une mention très précise à ce sujet, sans donner la messe de Sulpice Sévère; au siècle suivant, les missels gothiques de 1517 et de 1533, imprimés par Mathieu Latheron et Jehan Richart, donnent cette messe de « Sulpice Sévère, évêque et confesseur, et disciple de saint Martin, » et cependant le bréviaire gothique de la cathédrale, imprimé en 1522 par Bonnemère, ne renferme pas l'office correspondant (Bibliothèque du petit Séminaire de Tours.)

La première légende qu'il nous ait été permis de recueillir dans notre liturgie métropolitaine date seulement de 1612. A cette époque, l'archevêque François de la Guesle, publiant une nouvelle édition de l'antique bréviaire de Tours, avait chargé quelques ecclésiastiques érudits de le réviser et de n'y rien souffrir qui fût contraire aux auteurs approuvés, *nihilque in eo quod a sacra pagina et piis probatisque authoribus alienum esset retinerent*. Les rédacteurs, en réformant ou en composant les leçons de Sulpice Sévère, s'inspirèrent de saint Grégoire de Tours, de saint Paulin de Nole, d'Adon et de Gennadius, mais ils maintinrent encore à notre saint la qualification d'évêque de Bourges, sans entrer d'ailleurs dans aucun détail sur son épiscopat. Cela n'a rien d'étonnant : cette erreur était alors générale² et Baronius lui-même avait adopté l'opinion commune dans la première édition de son *Martyrologe romain*, imprimé à Rome en 1586³. Il avait sans doute rétabli sur ce point la vérité historique dans ses *Annales ecclésiastiques*⁴ et dans les corrections préparées pour le marty-

1. Numéros 144-145, 146, 147-148, 185, 186 et 187 du Catalogue des manuscrits.

2. Pierre de Natali (xiv^e siècle) est le seul hagiographe antérieur au xvii^e siècle qui attribue à Sulpice Sévère la simple qualification de prêtre confesseur. *Catalogus sanctorum*, lib. III, cap. 67.

3. « Apud Bituricas, sancti Sulpicii Severi episcopi, discipuli sancti Martini, virtutibus et eruditione conspicui » (*Martyrol.*, éd. 1586). — Baronius cite en note de vieux manuscrits, le martyrologe d'Usuard révisé par Molanus (édit. de Louvain, 1573), une Vie de Sulpice Sévère conservée à la bibliothèque vaticane sous le numéro 234, Paulin de Nole et Gennadius.

4. *Annales ecclesiastici*, t. V, ann. 431, n. cxc.

rologe; mais la nouvelle édition de ce martyrologe ne fut approuvée qu'en 1630 par un décret d'Urbain VIII : le Sulpice, évêque de Bourges, maintenu au 29 janvier, y perdait le titre de disciple de saint Martin¹.

Malgré cette radiation, l'Eglise de Tours n'en continua pas moins à honorer Sulpice Sévère, non plus comme évêque de Bourges, mais comme disciple de saint Martin, et à lui attribuer l'office des confesseurs non pontifes. Nous en avons la preuve dans les leçons du bréviaire de Mgr Amelot, publié en 1686, et dans le *Diurnal* édité par l'ordre de Mgr Isoré d'Hervault, en 1706.

6. Outre les bréviaires, nous pouvons aussi invoquer, comme témoins du culte de Sulpice Sévère en Touraine, plusieurs missels, tant imprimés que manuscrits. En dehors de ceux que nous avons déjà indiqués, citons encore un missel à l'usage de Saint Martin, écrit vers l'année 1180 et deux missels de la même église, datant du xv^e siècle (n^{os} 193, 194 et 195 du Catalogue des manuscrits); un missel de Marmoutier, imprimé en 1508 par Mathieu Latheron; un missel gothique de Saint Martin, sans titre et sans calendrier, appartenant au petit Séminaire de Tours, et enfin deux propres des messes de Tours, publiés en 1687 et en 1743.

Dans la plupart de ces livres liturgiques, il est déclaré que la fête de Sulpice Sévère était une fête double à cinq chandeliers. Il est bon de rappeler que, dans l'Eglise de Tours, le degré de solennité des fêtes était marqué par le nombre des chandeliers, 3, 5 ou 7, qui figuraient dans la cérémonie de l'*Ordre*, pompe majestueuse par laquelle s'ouvrait l'office de la messe. La Circoncision, l'Epiphanie, la Purification, l'Annonciation, etc., étaient aussi des fêtes doubles à cinq chandeliers, et cette comparaison nous montre quelle était l'importance de notre solennité. La pompe de l'*Ordre*, qui nous semble un usage exclusivement tourangeau, est probablement un débris du rite ambrosien apporté de Milan à Tours par saint Martin. Ce ne serait pas le seul débris du même genre : en effet, nous avons remarqué plusieurs fois à Milan la cérémonie du transport solennel du pain et du vin, au moment de l'offertoire, cérémonie analogue à celle qui s'observe toujours en notre cathédrale dans les plus grandes fêtes².

7. Le culte de Sulpice Sévère disparut de l'Eglise métropolitaine en 1784, lorsque Mgr de Conzié, cédant à un engouement général, abandonna notre vénérable liturgie pour adopter le bréviaire parisien. Aucune raison ne fut donnée de cette suppression regrettable. Et lorsque le diocèse de

1. Le *Martyrologe gallican* de du Saussay (Paris, 1637) distingue deux fêtes de Sulpice Sévère à la date du 29 janvier : l'une concerne le disciple de saint Martin, dont il est fait un magnifique éloge; l'autre est la translation d'un saint Sulpice Sévère, évêque de Bourges, honoré le 17 janvier.

2. On peut consulter, sur nos antiques cérémonies, une *Dissertation historique sur les rites et anciens usages de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours*, brochure du xviii^e siècle appartenant au petit Séminaire de Tours.

Tours retourna au rite romain en 1857, avec un *Propre* nouveau, Sulpice Sévère fut oublié. On pensa sans doute que l'omission de son nom au martyrologe était un motif suffisant pour l'écartier. Mais, comme dit avec raison Baillet, son exclusion de la liturgie de l'Église « peut bien nous ôter la liberté de lui rendre un culte public, mais elle ne doit pas nous faire perdre l'opinion que l'on a toujours eue de sa sainteté¹ ». C'était aussi le sentiment de dom Martène qui, dans une longue notice sur Sulpice Sévère, expose avec chaleur toutes les vertus de ce saint personnage².

Il nous semble que ce procès pourrait être repris avec confiance devant la Sacrée Congrégation des Rites. Nous avons démontré que Sulpice Sévère a été de tout temps en vénération dans le diocèse de Tours, et que son culte remonte aux origines mêmes du culte de saint Martin, l'historien étant presque inséparable de son héros. Le dépôt d'une *Vie* du grand évêque, assimilée à une relique précieuse, près de son tombeau et sur les autels, la présence d'un bras de Sulpice Sévère près de ce même tombeau, l'existence à Tours d'un petit monastère de Saint-Sulpice avant le ix^e siècle, sont des témoignages suffisants de l'antiquité de son culte. Puis, à partir du xi^e siècle, abondent les documents liturgiques, messes et leçons de bréviaire, dans les trois grands centres religieux de la Touraine, comme le démontrent les pièces justificatives annexées à ce mémoire. Près de quatorze siècles ont chanté les vertus de Sulpice. Espérons qu'un jour son culte pourra être renouvelé parmi nous, et que les Églises qui s'honorent de lui plus particulièrement lui rediront avec saint Paulin de Nole : « Vos récits, aussi éloquents que purs, attestent que vous êtes un pain azyme de Jésus-Christ ; car il ne vous eût point été accordé de raconter la vie de saint Martin, si, par la pureté de votre cœur, vous n'eussiez rendu votre bouche digne de ces louanges sacrées³. »

3. Je n'ajouterai à cette docte notice que quelques mots, à propos du manuscrit de la vie de saint Martin, de l'usage qu'en faisait le cardinal Bellarmin, et du culte de Sulpice Sévère, associé à celui de son maître.

Le livre de Sulpice Sévère, commencé du vivant même de saint Martin, avait un tel crédit que l'évêque de Tours, à sa mort, lui apparut, le tenant à la main, assure la *Légende d'or* : « Severus monachus, qui vitam ejus scripsit, cum post matutinas leniter obdormivisset, sicut ipse in quadam epistola testatur, sanctus Marti-

1. BAILLET, *Vies des Saints* : saint Sulpice Sévère.

2. MARTÈNE, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier* (t. I, pp. 95-117), publiée par Mgr CHEVALIER dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1874.

3. Office propre de Marmoutiers, leçon VII.

nus, albis indutus, vultu igneo, stellantibus oculis, crine purpureo, tenens librum in manu dextra quem de vita ejus idem Severus scripserat, eidem apparuit, cumque post benedictionem in cœlum conscendere ipsum videret et cum eo adscendere cuperet, evigilavit » (p. 749). Ce volume, échappé miraculeusement aux flammes, raconte Grégoire de Tours, existe encore : « Le manuscrit de Vérone, que l'on prenait pour une copie postérieure de l'exemplaire de Sulpice Sévère daté de 517 ¹, a été reconnu par Wattenbach pour cet exemplaire lui-même; en effet, il est écrit en lettres onciales du vi^e siècle » (Lecoy de la Marche, p. 10).

Les manuscrits de Sulpice Sévère sont très nombreux. M. Lecoy de la Marche, p. 572, donne la liste « des plus anciens, de ceux qui sont antérieurs au xii^e siècle ». La Bibliothèque Vaticane en possède deux, qui datent du ix^e siècle et portent les n^{os} 845 et 1664.

Les écrits de Sulpice Sévère comprennent la *vie*, qui date des sept dernières années de saint Martin; les *lettres*, rédigées en 397, et les *dialogues*, antérieurs à 405.

4. Le vén. cardinal Bellarmin écrivant à François de Harlay, archevêque de Rouen, qui le consultait sur ce point « ut archiepiscopus bonus efficeretur », lui dit que, pendant les trois ans qu'il fut archevêque de Capoue, il lut assidûment la vie des saints évêques, entr'autres de saint Martin : « Tanquam ad speculum quoddam converti animum assidue ad vitam et ad mores omnium quotquot episcopi laudatissimi ante me in Ecclesia fuerunt.. Quare sanctorum episcoporum historias præmanibus habui semper et evolvi ordinate Surii volumina, legique præsertim sanctorum pontificum Ambrosii, Martini, Augustini... aliorumque vitas ».

5. « A côté de saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), comme de beaucoup d'autres paroisses du même nom, il s'en trouve une appelée Saint-Sulpice; il n'est pas sans intérêt de constater que là où l'évêque de Tours était honoré, son historien, dont la mémoire était inséparable de la sienne, l'était également; la fréquente association de ces deux vocables suffirait à éclairer l'origine des localités ou des églises qui les portent » (Lecoy de la Marche, p. 524).

1. Ailleurs, M. Lecoy de la Marche le déclare du vii^e siècle et copie d'un original daté de 519.

XXIX. — L'ÂNE DE SAINT-MARTIN.

1. Saint Martin se servait d'un âne pour monture dans ses courses apostoliques ¹, ce qui le rendait l'objet de la dérision des populations.

La *Légende d'or* raconte ce fait :

Legitur in prædicto dyalogo quod, dum Martinus quadam vice in veste hispida, nigro et pendulo pallio circumtectus, super asellum prosederet, equis de contra venientibus expavectis, milites in terram saltu præcipiti se dederunt et Martinum arripientes graviter verberaverunt. Iste autem quasi mutus cœdentibus terga præbebat, sed magis illi furebant eo quod ille quasi non sentiens verbera illata contemnere videretur. Protinus autem animalia adeo humo fixa permanebant ut quantumcumque flagellata velut saxea moveri non possent, quousque ad Martinum redeuntes et peccatum suum, quod ignoranter in eum commiserant, confitentes, ille iis licentiam dedit et gradu concito animalia processerunt.

2. C'est pour cela que l'âne est appelé *martin* dans le langage populaire, de même que le bâton qui sert à le frapper. Furetière dit à ce propos :

Martin est le nom burlesque de l'âne, témoin ce proverbe : « Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle *martin* », ce qui se dit quand on fait quelque équivoque de personnes, sous ombre qu'elles portent un même nom. *Martin* l'âne. On ne dit guères *martin* qu'il n'y ait de l'âne. On dit aussi : « Pour un point *martin* perdit son âne », pour dire il a perdu la partie faute d'un point. Cardan rapporte l'origine de ce proverbe, et dit qu'un nommé *Martin*, étant abbé d'une abbaye appelée *Asello*, avoit fait écrire sur le portail de la maison : *Porta patens esto, nulli claudaris honesto*. Mais l'ouvrier, par mégarde ou par ignorance, avoit mis le point après le mot de *nulli*, ce qui donnoit au vers un sens tout contraire. Le pape, passant par là, fut indigné de cette incivilité et le priva de son abbaye. Le successeur fit réformer cette mauvaise ponctuation du vers, auquel on ajouta le suivant : *Pro solo puncto caruit Martinus asello*. Mais, à cause que le mot italien *asello* signifie en français *âne*, on a ainsi tourné le proverbe : « Pour un point *Martin* perdit son âne ² », au lieu de dire son abbaye.

L'anecdote est ancienne, car elle est racontée, dès le XIII^e siècle, par un dominicain, contemporain de S. Louis. Lecoy de la Marche

1. Lecoy de la Marche, pp. 282, 291, 304, 315, 387, 591, 593.

2. Lecoy de la Marche donne, je ne sais pourquoi, la variante *Martin perdit son âne* (p. 604).

l'a citée dans son ouvrage intitulé : *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*. Le comte de Puymaigre y revient dans *Folklore*, pp. 251-252, au chapitre : « Sur quelques historiettes d'Étienne de Bourbon » et produit encore le témoignage de Tabourot. Le *Rosier de Marie* s'en est occupé dans son n° du 10 avril 1897 et M. Léon Germain de Maily reprend la question *da capo* dans ses *Sentences portières de maisons particulières en Lorraine*, Nancy, 1898, pp. 16-19.

Voici ce qu'écrivait Tabourot au xvii^e siècle¹, édit. de 1648, p. 118 : « L'on fait encore des gaillards équivoques quand, par la transposition des points, on coupe des mots, comme celui, rapporté par Cardan, de Martin, abbé d'Asello, qui avait fait mettre sur la porte de son abbaye ces mots :

Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.

« Ce que lisant, quelquefois, un pape, passant par là et voyant un point après *nulli*, irrité de l'incivilité de cet abbé, le déposa et en mit un autre à sa place. Lequel, sans oster le vers, ne fit que changer le point et le mettre après *esto*. En mémoire de quoi on fit ce distique :

Porta patens esto, nulli claudatur honesto.

Ob solum punctum caruit Martinus Asello.

« Et encore en court le proverbe français mal entendu : *Pour un seul point, Martin perdit son âne.* »

M. Germain ajoute : « Il paraît que, par suite d'une ressemblance de mots (*âne, Aulne*), cette anecdote a été rapportée au célèbre monastère d'Aulne, dont on admire les ruines magnifiques non loin de Charleroi ».

3. Furetière continue en ces termes :

On dit aussi *Martin* bœc des moutons qui bêlent.

On dit aussi *Martin* bâton, pour dire un bâton à battre les ânes.

On dit aussi simplement *Martin* pour signifier la même chose. *Martin* fit alors son office (La Fontaine).

Lecoy de La Marche insiste aussi sur cette locution :

Une réminiscence de ses tournées apostoliques se trahit dans une an-

1. *Les Bigarrures et touches du Seigneur des Accords, avec les Apophtegmes du sieur Gaulard, et les Escraignes dijonnaises*, par Estienne Tabourot. A Rouen, chez Louis du Mesnil, 1640, in-8. Edition rare.

cienne expression chère au bon La Fontaine, celle de *Martin-bâton*. Jeanne d'Arc s'écriait déjà, quand elle voulait jurer : *Par mon martin*; et cela signifiait *par mon bâton*. On a cherché l'origine de cette locution dans l'instrument qui sert à frapper les ânes, appelés quelquefois de même, dans le nom du Dieu Mars, dans les verges dont les paysans se servaient en certaines rixes occasionnées par les divertissements bruyants de la S. Martin, etc. Il paraît certain qu'elle vient simplement du bâton dont le saint missionnaire se servait dans ses longues marches à pied et qui a conquis, dans la légende, presque autant de célébrité que sa monture. L'abbaye d'Ainay percevait autrefois une redevance dite du *bâton de S. Martin* (Lecoy de la Marche, p. 608).

4. *L'Autorité*, journal de Dunkerque, a rapporté un fait, dont nous n'examinons pas l'authenticité :

Saint Martin était venu prêcher, en bon et digne évêque qu'il était, à Dunkerque, quand Dunkerque n'était qu'un pauvre hameau de pêcheurs dans les dunes. A la suite d'un long sermon, saint Marlin sentit le besoin de se reposer; il s'endormit, la tête sur une borne, comme Jacob. Son âne (saint Martin avait un âne) sentit, lui, le besoin de manger force chardons et s'égara. En ce temps-là, comme maintenant, les chardons abondaient dans les dunes: les dunes n'ont pas dégénéré. Saint Martin, réveillé vers le soir, appela son âne qui, contre son habitude, ne vint pas. Le saint recourut à la complaisance des pêcheurs qui cherchèrent l'âne, avec grand renfort de lanternes et de cornets à bouquin. On le trouva: saint Martin, en reconnaissance, les récompensa et les bénit... Ce fut en souvenir de cet événement que la tradition conserva à Dunkerque, les 10 et 11 novembre de chaque année, l'usage des *teutres* et des lanternes.

5. En souvenir de l'âne de S. Martin, « Hilduin, restaurateur de l'abbaye de S. Martin de Limoges, avait prescrit à tous ses successeurs (évêques de cette ville) d'y venir prier, après leur élection, durant huit jours consécutifs et d'en sortir, montés sur un âne; ingénieuse précaution ayant pour but de rappeler à l'humilité chrétienne ceux que pouvait en détourner une élévation subite » (Lecoy de la Marche, p. 513).

6. L'âne a laissé son empreinte en plusieurs endroits, entr'autres au mont Beuvray, dans le Morvand.

S. Martin, poursuivi par les païens, non loin d'une des pierres consacrées au druidisme, pour échapper au danger, fit franchir une vallée profonde à son humble monture, qui alla s'abattre sur la *roche du pas de l'âne*, où son pied est resté empreint..... Les habitants du Bazois prétendent que la même chose arriva sur la pierre de Montigny-sur-Caune; ils

en reconnaissent la trace dans les excavations où l'eau pluviale s'amasse : les pèlerins boivent de cette eau à laquelle ils attribuent une vertu merveilleuse pour la guérison des fièvres.

Péan Gatineau, de son côté, raconte aux chrétiens du xiii^e siècle que le même prodige avait eu lieu dans une localité de la Saintonge que Naio-gialo nommaient.... Martin, dans une de ses courses apostoliques, gravissait une colline monté sur son âne. Ce pauvre animal, excessivement fatigué, souffrait de la soif, mais il n'y avait point d'eau sur cette montagne et les habitants étaient obligés d'en aller puiser à un puits dans la vallée. Martin, s'apitoyant sur le besoin de son fidèle compagnon de voyage, pria un homme qui revenait du puits de donner un peu d'eau à son âne; l'individu... accueillit mal cette demande; il dit assez brusquement au Saint de ne pas le retarder, mais de descendre dans la vallée où il trouverait le puits pour abreuver sa bête; que, pour lui, il ne donnerait de son eau pour rien au monde. Martin dut en prendre son parti. Bientôt il rencontra une femme qui, s'apercevant de la fatigue de l'âne, s'empres-sa de lui apporter de l'eau. Martin lui dit qu'il voulait, dans ce lieu même, reconnaître le service qu'elle lui avait rendu à lui et à sa bête. Aussitôt il descend.... Il se prosterne et prie Jésus de donner à cette femme, sur le lieu même, l'eau d'une fontaine. Aussitôt une source d'eau jaillit. Martin se reposa auprès de la source par sa prière et l'âne mit son pied sur une pierre et y laissa l'empreinte.

« Son pié en mist sur une esquerre

Sis anes, si parut la trace ;

Encore est la pierre en la place » (Péan Gatineau, p. 112).¹

7. Furetière nous apprend encore, en parlant du *diable* et des jaquemarts de Cambrai², que *Martin* est synonyme de rustre et de paysan :

On appelle aussi le diable *l'estafier de St Martin*, parce qu'on le peint toujours à la suite de ce gendarme.

On dit: « Ceint sur le cul comme *Martin de Cambray*. *Martin* et *Martine* sont les noms qu'on a donnés à deux figures, qui, chacune avec un marteau dont elles frappent les heures, servent de jaquemars à l'horloge de Cambray. Et comme celle de *Martin* représente un paysan en jaquette et armé, qui porte sur ses reins une ceinture qui le serre bien fort, de là vient que d'un homme, ridiculement serré de sa ceinture sur ses habits, on dit proverbialement qu'il est ceint sur le cul comme *Martin de Cambray* ». Le Duchat.

1. Crosnier, *Culte de S. Martin dans le Nivernais*, pp. 8-10.

2. *Les martins de l'horloge de Cambrai*, par Durieux, in-8, 23 pages.

XXX. — L'OURS DE S. MARTIN.

Un « passage de la vie de S. Maximin, évêque de Trèves, écrite au VIII^e siècle par un religieux de son monastère », raconte ainsi un fait qui paraît légendaire :

Maximin, après avoir assisté au synode de Cologne, en 346, mû par une inspiration divine, se mit en route pour Rome en compagnie de Martin ; tous deux voulaient visiter, en fidèles amis du Sauveur, le tombeau de son bienheureux apôtre Pierre. Durant le trajet, ils s'arrêtèrent auprès d'un petit bourg, et Martin s'en alla devant pour acheter des vivres dans le village, laissant son compagnon garder leur bagage commun et l'âne qui le portait. Maximin, fatigué, s'abandonna au sommeil. A ce moment, un ours, sortant d'une forêt voisine, s'élança sur l'âne, l'emporta et le dévora. Martin, étant revenu, dit à l'évêque : Qu'avez-vous fait, mon frère Maximin ? — J'ai été surpris par le sommeil, répondit celui-ci et j'ai reposé un instant ma tête en cet endroit. — Et notre âne, qu'en avez-vous fait ? — Je ne sais. Et Martin lui montra la bête féroce qui venait de le dévorer. Elle s'est préparé une mauvaise affaire, dit Maximin. Aussitôt il appela l'ours à lui et, au nom du Seigneur Jésus, lui commanda : Viens, suis-moi ; puisque tu as fait la sottise de ne pas épargner ce malheureux âne qui portait nos paquets, tu rempliras toi-même son office.

L'animal reçut docilement le fardeau qu'on lui imposait et les suivit ainsi jusqu'à Rome. Arrivés là, les deux pèlerins prièrent sur le tombeau de l'apôtre dans toute la sincérité de leur âme ; ils vénérèrent pieusement les reliques des saints, puis ils revinrent par le même chemin et repassèrent par le même bourg, qui a reçu le nom d'*Urseria*, toujours accompagnés de l'ours portant son fardeau. Alors ils lui dirent : « Va maintenant où tu voudras, fais attention à ne nuire à personne et personne ne te nuira. » Ils regagnèrent Trèves ensemble...

Telle est, dans son intégrité, cette jolie légende, que les précédents historiens de S. Martin ont omis de reproduire. L'incident de l'ours se retrouve, sous une forme à peu près identique, dans l'histoire de S. Humbert de Marolles, dans celle de S. Corbinien, de S. Guilain, de S. Romedius, de S. Eloi. Dans une autre, celle de S. Pappon, cet animal est remplacé par un loup ; S. Odon de Cluny eut aussi un loup pour l'accompagner et le défendre contre les renards dans ses excursions nocturnes. S. Gérard de Feldkirch garda pareillement à son service un ours qui, poursuivi par les chasseurs, s'était réfugié auprès de lui et S. Nursie en employa un autre à la surveillance de ses troupeaux. Il faut encore rapprocher de ce trait le fameux lion de S. Jérôme, qui tenait lieu de bête de somme à son maître et tant d'autres animaux sauvages dont les moines, ces grands dompteurs, firent les compagnons de leur solitude dans les forêts de la

vieille Gaule, les apprivoisant, les utilisant, partageant avec eux l'empire de ces régions mystérieuses (V. *Acta SS. Maii*, VII, 23; *Vita S. Odonis*, *Bibl. Clun.*, col. 19, 20; Montalembert, *les Moines d'Occident*, II, 385 et suiv.; le P. Cahier, *Caractér. des Saints*, pp. 592, 594, etc.). Le nombre seul de ces exemples, vrais ou supposés, montre combien leur familiarité avec les êtres les plus redoutés frappait l'imagination du peuple et combien par conséquent elle devait être fréquente. L'ours est, du reste, un de ceux dont la domestication a toujours offert le plus de facilité. Aussi cette particularité du pèlerinage de notre apôtre national n'a-t-elle point paru trop invraisemblable à nos aïeux. Elle leur a souvent servi de thème et je serais bien étonné si l'habitude traditionnelle d'accoler au nom de certains ours comme à celui de certains ânes, le nom vénéré de Martin, n'était point un dernier vestige de l'antique popularité de l'épisode.

Dans la langue du moyen âge, l'ours Martin, l'âne Martin, signifient l'ours ou l'âne de Martin. La légende rapportée par Péan Gatineau (page 104), d'après laquelle l'âne de S. Martin aurait été dévoré par un loup dans un pré voisin de Poitiers, doit aussi dériver de celle-ci. Assurément, l'exploit du loup n'est pas plus authentique que celui de l'ours; aussi n'ai-je raconté ce dernier qu'avec des réserves formelles (Lecoy de la Marche, *S. Martin*, pp. 131-132).

Ni du Cange ni le P. Cahier ne parlent de l'ours de Martin; seulement, ce dernier, p. 592, mentionne le trait relatif à S. Maximin, sans qu'il soit question de son compagnon et plutôt en l'envisageant sous le rapport allégorique, c'est-à-dire comme « emblème du bonheur avec lequel il réussit à préserver son peuple des ravages de l'arianisme » et, p. 594, il attribue le fait à S. Martin de Vertou, s'appuyant sur les Bollandistes, t. X d'octobre, pp. 801, 802¹.

Je crois voir un souvenir de cette légende dans une sculpture de la première moitié du XIII^e siècle, figurée par Lecoy de la Marche, p. 66, et qui est à la façade de la cathédrale de Lucques. La statue, à cheval, de S. Martin coupant son manteau s'y dresse dans de grandes proportions et repose sur deux consoles : or, sur celle de droite, un homme, jeune et en longue tunique, prend un ours à deux bras pour le dompter. Ce sujet n'a pas été mis là au hasard et très probablement il fait allusion à la domestication de l'ours de la forêt.

1. La légende a attribué ce fait à S. Martin de Vertou, par un anachronisme inqualifiable (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1896, p. 578).

XXXI. — L'OISEAU DE S. MARTIN.

Oiseau de S. Martin est une expression populaire, qui se rapporte à trois sortes d'oiseaux : le *martin-pêcheur*, qui a pris le nom du saint, à cause du fait relaté par Sulpice Sévère ; le *corbeau*, qui apparaît parfois dans son iconographie, comme l'a observé *l'Ami du clergé*¹, quoique le P. Cahier se taise sur cet attribut, et enfin *l'oie*, qui retient plus particulièrement ce nom.

1. Du Cange s'exprime ainsi à ce sujet :

Avis S. Martini, cornix, sic dicta quod circa festum S. Martini hiemalis videri demum incipit. Petrus Blesensis, *Epist.*, 63 : « Si a sinistra in dexteram avis S. Martini volaverit ». *Le Roman du Renard*, ms. :

Là riens qui plus le desconforte,
Ce fut quant il vint à la porte,
Entre un fresne et un sapin
A veu l'oisel Saint Martin,
Assés bucha², à destre, à destre,
Mais li oisiaus vint à senestre.

Alias Normannis nostris *avis S. Martini* appellatur vulgo *alcyon avis in mari* notissima, quam alii *drappier* et *Martinet pescheur* vocant. Vide Robertum Constantini in *Supplem. linguæ lat.*, verbo *Alcion*.

2. On lit dans les *Caractéristiques des Saints* du P. Cahier, t. II, p. 579, cette longue tirade qui ne conclut pas et où il est question de toutes sortes de choses :

On place souvent près de S. Martin, évêque de Tours, une oie et l'on en a cherché toutes sortes de raisons (Cf. *Annales encyclopédiques*, 1816, t. I, p. 202; Haltans (ed. Scheffer), *Jahrzeitbuch*, pp. 149-151). L'un a prétendu que les cris de ces oiseaux le trahirent lorsqu'il se cachait pour ne pas être élevé à l'épiscopat. Mais je ne vois pas que Sulpice Sévère fasse mention de cette curiosité dans la vie du saint qu'il a écrite avec maints détails.

Selon d'autres, et le fait est attesté par les biographes de S. Martin, il ne s'agissait pas du tout de l'oie. Voici ce que raconte Sulpice Sévère : L'homme de Dieu, voyant un jour des oiseaux pêcheurs qui poursuivaient rapidement leur proie sur un fleuve, fit remarquer à ses disciples que c'était là le portrait de Satan qui guette sans cesse les âmes pour les perdre. Puis, grondant ces pirates ailés, il leur ordonna de se retirer dans

1. Il renvoie au *Livre de tous les Saints*, Tournai, Casterman, 1867, à la gravure du 11 novembre.

2. Sic, mais le sens exige *hucha*.

des terres désertes où ils nuiraient moins à l'homme. Il fut obéi par ces oiseaux, comme il avait coutume de l'être par le démon (Sulp. Sever., *Epist. III ad Bassulam*). Cela doit s'être passé à Candes, en Touraine, où le saint fut inhumé. Il n'est pas fort aisé d'établir quel est cet oiseau de S. Martin que Sulpice Sévère nomme tout simplement *mergus*. Faut-il y voir le plongeon ou le canard du Rhin, qui est une sorte d'espèce moyenne entre l'oie et le canard, sauf les dentelures de son bec? En ce cas, une sorte d'oie près du saint ne ferait que rappeler le prodige raconté tout à l'heure. Mais d'autres veulent que l'oiseau de S. Martin (car ce nom s'est propagé dans le langage populaire avec une extension un peu vague dont les naturalistes sont fort embarrassés) soit le busard, qui est assez répandu dans toute la France, où il arrive généralement en automne et vers la S. Martin. Quelques-uns prétendent que c'est le *circus* (ou *falco*) *cyaneus*, oiseau de proie, mais non pas pêcheur, que je sache. Cependant ne faut-il pas aussi tenir compte du nom que le peuple a donné au *martin pêcheur* (ou *martinet-pêcheur*), lequel, à vrai dire, ne se nourrit guère que de très petits poissons et d'insectes aquatiques. Aussi son appellation ne semble-t-elle être due qu'à un souvenir vague du miracle de S. Martin. Bref, les savants ne se sont pas mis d'accord sur la véritable bête qui fut réprimandée par l'homme de Dieu et je n'ai pas titre de faire cesser leurs discussions (Cf. Gesner, *De avibus*, lib. III, Zurich, 1555, pp. 122, 123; Du Cange, v° *Avis S. Martini*; Hardouin, *in Plin.*, H. N., X, 14).

Quoiqu'il en soit de ce souvenir historique, puisque nous ne voyons pas que l'on ait bien su depuis longtemps ce qu'était l'oiseau de S. Martin, d'où peut être venue la pratique assez générale de lui attribuer une oie? Je pense que c'est à l'oiseau de la fête (le 11 novembre), d'autant que nous trouvons presque partout l'usage de tirer à l'oie (avec le fusil, le bâton ou le sabre) ou de manger une oie le jour de la S. Martin (Cf. Edél. du Ménil, *Poésies populaires latines antérieures au XII^e siècle*, p. 169; It., *Poésies... du moyen âge*, pp. 208 et 199; It., *Etudes... d'archéologie*, p. 133; Reistre, *ad Abulfed.*, t. IV, p. 668; Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique*, pp. 33, 35, 90; Wilts. Mueller, *Gesch. des Althdeustch. Religion*, p. 145; Anguissola, *Ephemerid.*, 1831, p. 143; *Revue archéologique*, 1860, t. II, p. 97, etc., etc.).

J'en ai dit un mot à l'article Calendrier, sous le mois de novembre, pour l'almanach runique (p. 167). Millin, dans un petit mémoire intitulé *les Martinales*, n'avance pas beaucoup la question, quoique sa notice (1815) renferme plusieurs détails intéressants. Du reste, la fête de S. Martin était si bien connue, du moins chez nous, pour un jour de bombance, que la langue Française avait quasi adopté le *mal S. Martin* comme indication d'ivresse ou d'indigestion qui réduisait son homme à l'état purement passif. C'est ainsi que nos pères disaient encore *la prison de S. Crépin* pour indiquer des souliers beaucoup trop justes.

Si quelqu'un voulait en outre qu'on lui expliquât pourquoi la S. Martin

amenait de grands repas, il me semble qu'il s'en trouverait un motif tout simple dans la fête, coïncidant avec l'abondance et les loisirs de l'automne terminé. Ajoutons néanmoins, pour valoir ce que de raison, le souvenir du repas où le grand évêque, mangeant à la table de Maxime et recevant la coupe de sa main, ne la rendit à l'empereur qu'après l'avoir passée au prêtre son compagnon.

Venant. Fortunat., *De vita S. Martini*, lib. II :

« Martinus patera oblata ut bibit ore parumper,...

Principe postposito, partem libaminis imam

Presbytero tribuit, noscens quod dignior esset ».

(Cf. Sulpic. Sever., *De vita B. Martini*, Veronæ, 1741, t. I, p. 27.)

Ce serait un indice de saison, comme nous l'avons vu dans l'almanach runique (mai et novembre), au retour et au départ de ces grands oiseaux voyageurs. Nous savons que certaines superstitions fort répandues prétendaient faire servir les os de l'oie mangée à la S. Martin comme pronostics du temps qui règnerait pendant l'hiver. Sorterup (ap. Finn. Magnusen, *Prisca borealium... Mythologiæ lexicon*, pp. 792, 849) prétend que, dans la symbolique du Nord, l'oie décapitée indique l'hiver vaincu. En ce cas, nous n'aurions pas été d'accord avec les Scandinaves, nous qui (avant la loi Grammont) décapitions les oies à l'arrivée de l'hiver.

J'entends même dire que les pays slaves connaissent l'oie de la S. Martin. Entout cas, Luther lui-même semble désigné par l'*oiseau de S. Martin* dans une médaille protestante de 1617 qu'a publiée M. J. de Fontenay (*Manuel de l'amateur de jetons*, p. 123).

3. Mon *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, p. 381, dit de l'un des attributs de S. Martin : *Oie*, qui trahit sa retraite lorsqu'il se déroba à l'épiscopat, et qu'on mange à l'occasion de sa fête, le 11 novembre¹; aussi est-elle nommée l'*oiseau de S. Martin*.

Qu'on remarque bien qu'anciennement la S. Martin était chômée et, les vendanges finies, clôturait les travaux, ce qui amenait des réjouissances populaires.

A l'automne, on buvait du vin nouveau pour la fête de S. Martin et quelquefois un peu trop, comme l'enregistre Furcière :

Martin, nom propre d'un saint dont on célèbre la fête avec grande réjouissance le onzième novembre. Il a donné occasion à ces phrases proverbiales : *Faire la S. Martin*, c'est faire bonne chère ce jour-là ; *Boire le vin de la S. Martin*, *A la S. Martin toute vieille boit le vin*.

On a appelé l'ivresse le *mal S. Martin*, à cause qu'autrefois on tenait des foires pour la vente du vin vers la S. Martin, où l'on beuvoit beaucoup, ce qui a donné lieu à demander le vin de la S. Martin.

1. J'ai retrouvé cet usage persistant encore au Séminaire de Bénévent.

M. Barbieri, dans son docte commentaire des *Statuta Ecclesix Parmensis anni MCCCXVII*, écrit, p. 196 :

A cette solennité (de S. Martin) on peut attribuer l'origine des fêtes populaires, *martinalia*, que le poète de Mantoue a chantées dans ses *Fastes* :

« Hæc est læta dies, ista populusque patresque
Luce cados selinunt et defecata per omnes
Vina ferunt mensas ac libera verba loquuntur ».

D'où l'adage très connu (Cf. Hall., *Calend. med. ævi*):

« Gaudia Martini facit anser et amphora vini ».

Enfin, la S. Martin était une époque de paiement pour les redevances féodales ou autres, dont Du Cange cite des exemples au mot *auca*, parmi d'autres volatiles ¹.

Cet usage s'observe dans la pratique de certains lieux et même chez nous, parce que cet anniversaire était le jour pour l'apport des dîmes de l'église : « *Seminum primitiæ ad Martini festum* » (*Leg. eccl. can.*, an. 1014, 1036, § x).

4. Dans l'église de S.-Martin, à Leicester, on voyait, sur un vitrail, « le renard en costume ecclésiastique, prêchant une réunion d'oies, à qui il adresse ces paroles : *Testis est mihi Deus quam cupiam vos omnes visceribus meis* (Wright, p. 73). Mais les oies, plus avisées que le larron, « se sont emparées de leur vieil ennemi, maître renard et sont en train de le pendre à la potence, pendant que deux moines, qui assistent à l'exécution ¹, paraissent s'amuser de l'empressement que mettent les bourreaux ailés à s'acquitter de leur tâche » (Wright, p. 84). Tel est le sujet sculpté, au xvi^e siècle, sur « une des stalles du monastère de Sherbone » ².

La moralité de ces *histoires* est que l'oie, qui symbolise le fidèle, est capable, malgré sa simplicité, de ne pas se laisser endoctriner

1. Et l'ont certainement conseillée, à en juger par leur geste et leur livre qu'ils consultent.

2. Sur les stalles de l'église Sainte-Marie de Beverley, en Angleterre, une sculpture du xv^e siècle représente deux abbés crossés, apportant chacun une oie dans leur capuchon (Wright, *Hist. de la caricature*, p. 73). — « Cachet rond en bronze. Une oie. Légende : + NICOLAI. DE : VBRIACIII... Au sommet du cachet un contrescel où figure également une oie ». Le nom a motivé le sujet. *De Ubriachi* indique l'ivresse causée par le vin nouveau, à l'époque des vendanges, où se mange l'oie. Le *Catologue du Musée des Antiquités de la Côte-d'Or*, qui en donne la description, ne lui assigne pas de date (p. 328). Je penche pour le xiii^e ou xiv^e, en raison des majuscules gothiques.

par le démon, que représente le renard, dont elle finit par être victorieuse.

5. Lecoy de la Marche s'occupe de l'oie en ces termes, p. 606 :

Quant à l'oie, qui était jadis un des attributs du bienheureux évêque de Tours et qui a aussi porté son nom, elle n'a point de rapport avec l'histoire de sa vie, mais seulement avec celle de son culte. Il est vrai que, d'après une légende bretonne, l'animal qui avait déjà rendu aux Romains le service de sauver le Capitole par ses cris terribles aurait secouru de la même façon les Tourangeaux, en leur révélant l'étable où leur candidat se cachait pour se dérober au fardeau épiscopal. Mais cette histoire paraît précisément avoir été inventée pour expliquer une corrélation que l'on ne comprenait pas. Quelques auteurs ont prétendu (car on a beaucoup disserté sur l'oie de S. Martin et l'on en a même fait un sujet de sermon) que cet oiseau avait troublé ses prédications. . . . D'autres ont été chercher une explication tout aussi peu historique dans le festin donné au pontife par l'empereur Maxime. La seule chose positive, c'est que l'oie domestique se trouvant en bon point aux environs du 11 novembre et la chasse de l'oie sauvage commençant vers la même époque, nos aïeux prirent naturellement l'habitude d'en faire la base des joyeux repas de la S. Martin. Dans certaines contrées, on tirait à l'oie ce jour là. . . En Allemagne, la tradition de l'oie était encore plus fidèlement observée que chez nous. . . ; aussi a-t-elle été rappelée par le ciseau sur le portail de l'église de Worms, dédiée à l'évêque de Tours. Elle était connue en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Hongrie et jusque dans les pays slaves : v. Frommann, *Tractatus de anserc Martiniano*, Lipsiæ, 1683, in-4°. A Martinsberg, deux grands candélabres en argent ciselé, ornés de sa statue et placés sur le maître autel, portaient à leur pied trois oies aux ailes éployées. Chez nous, cet attribut se retrouve notamment sur le sceau d'un chanoine de Tours du XIII^e siècle, où l'on voit une oie touchant de son bec le nimbe du bienheureux, tandis qu'il partage son manteau (Lecoy de la Marche, p. 606).

L'oie, à cette place, ne signifierait-elle pas le temps de l'année où eut lieu cet acte de charité ?

6. Comme régal final, je laisse volontiers la parole à M. Oscar Havard, qui, dans *le Monde*, a ainsi décrit un rite particulier à la fête de S. Martin :

C'est au sommet de la montagne que le bûcher s'allume. Autour du feu, la jeunesse. Tout se passe comme aux feux de la Saint-Jean. D'où vient que l'oie rôtie constitue partout le mets fondamental et traditionnel du repas de la Saint-Martin ? Les poètes ont imaginé diverses légendes pour expliquer ce rite épulaire. D'après les uns, l'oie aurait troublé l'évêque

de Tours dans une de ses prédications. S'il faut en croire d'autres, le saint aimait à se cacher dans de profondes cavernes pour se soustraire aux pompes du monde et aux honneurs de l'épiscopat que les chrétiens francs voulaient lui décerner. Le sauveur du Capitole trahit par ses cris l'apôtre de la France et le contraignit à sortir de sa solitude. Outré de cette félonie, le saint maudit l'oiseau et le livra à la chaleur des fours et à l'ardeur des brasiers :

Cum Martinus amans tenues habitare cavernas
Quæreret effugium pomparum . . .
Improbus anser ubi streperi crepitacula rostri
Concutiens fiss, perpetuum fiss, fis, fis iniquis :
Assiduisque sonis rauci stridoris obhiscit...
Prodidit infandum infidus Martinum . . .
Hinc pia suscipiens Martinus vota quotannis :
« Perfidus anser, ait, garritus crimen inertis
Supplicio luet æterno, populosque per omnes
Occidet et teretes sentiscet vertice cultros
Damnatus furno, verubus fixusque columnis
Nequitia in pœnam ad lentos torrebitur ignes ¹. »

En Normandie, les paysans se transmettent fidèlement le récit que l'Allemand Frohman a condensé dans ses vers barbares.

Bien que Luther ait aboli le culte de saint Martin, la solennité du repos du 11 novembre s'est conservée comme fête populaire dans le pays où a triomphé la Réforme. Ascendant admirable des traditions chrétiennes. Sous les auspices de l'illustre thaumaturge, les familles se rapprochent, les ménages brouillés se réconcilient ; un fraternel échange de vœux et de toasts raffermi les relations périliclitantes. Si, dans ce pays d'Outre-Rhin, le catholicisme ne gouverne plus les esprits, il exhale encore malgré tout un parfum qui embaume la terre.

7. *L'Ami du clergé* (1897, p. 921) me permet, par une autre citation, d'ajouter un mot sur le symbolisme de l'oie de Saint-Martin :

On trouve encore assez facilement aujourd'hui d'occasion les sermons du P. Mathias Faber : *Concionum opus tripartitum*, 3 vol. in-folio ; Ingolstadt, 1631 ; Cologne, 1642 ; Anvers, 1663 (36 à 40 fr.) ; *Auctarium operis concionum*, 2 parties en 1 vol. in-folio ; Gratz, 1646 ; Anvers, 1653 ; Cologne, 1678 (12 à 15 fr.) ; *Concionum opus in quo inseruntur conciones Auctarii*, 6 vol. in-4° ; Vivès, Paris, 1881 (60 fr.). Un curé peut-il mettre à profit ce sermonnaire latin du xvii^e siècle ? Oui, sans doute : *experto crede*. Assurément, il serait bien plus commode de le lire en français, mais il n'en existe point de traduction. Les Allemands, qui sont plus pra-

1. J.-C. Frohman, *Anser Martinianus*, 1683.

tiques que nous, ont fait des recueils de sermons choisis de Faber, traduits librement, par exemple *Ausgewaehlte Reden des P. Mathias Faber, frei bearbeitet von Schmitt*, 1 vol. in-8° (56 sermons), Schaffhouse, Hurter, 1 fr. 50. Mais ce livre ne rendra pas de grands services à nos lecteurs, et leur donnera à peine une idée du genre de l'auteur. Il vaudrait mieux acheter l'*Auctarium*, qui renferme à lui seul près de 500 sermons, les derniers et les meilleurs. Il y en a quatre ou cinq pour chaque dimanche ou fête, et chacun d'eux occupe au moins trois pages in-folio à deux colonnes compactes. Ce sont de solides instructions pratiques, tirées de l'évangile du jour....

Il faut bien avouer que Faber n'est pas toujours aussi heureux dans ses plans, et qu'il tombe quelquefois dans le genre trivial. Le jour de la fête de saint Martin, il ne peut s'empêcher de faire allusion à l'oie qu'on mange dans chaque famille. Tantôt il trouve que l'oie a les qualités du bon chrétien : humilité, obéissance, sobriété, vigilance ; tantôt qu'elle a tous les défauts des mauvais chrétiens : bavardage, entêtement, etc. Même dans un sermon de vendredi saint, il éprouve le besoin de faire des jeux d'esprit, en expliquant les sept paroles du Sauveur en croix par des allusions aux sept arts libéraux.

Sur un point au moins, Faber est exact, car très anciennement le symbolisme de l'oie a été fixé dans le sens de vigilance. En effet, parmi les antiquités romaines, en bronze, du Musée de Naples, figure une oie transformée en lampe. Le cou se retourne et forme l'anse, la lumière jaillit au bout de la queue. « Depuis que le Capitole fut sauvé par le cri des oies sacrées, on considérait cette représentation comme un symbole de vigilance pour les Romains » (d'Allemagne, *Hist. du Luminaire*, p. 20).

XXXII. — FERS VOTIFS.

1. S. Martin est invoqué par les voyageurs à cheval comme en témoignent les *fers de S. Martin*, dont j'ai parlé en 1861 dans *la Paroisse*, p. 151, en ces termes : « Un souvenir, bien en rapport avec la simplicité du moyen âge, ce sont ces fers à cheval que l'on avait coutume de clouer sur les portes des églises, par dévotion pour saint Martin, que les peintres représentent toujours à cheval. Toutes les personnes qui voyageaient de la même manière l'invoquaient comme leur patron ; sous de tels auspices, il était bien difficile que, sur leur route, ils ne pratiquassent point la sainte charité. A leur retour, ils

clouaient ces fers à cheval sur la porte des églises, en témoignage de reconnaissance¹. »

Lecoy de la Marche développe la même pensée, avec preuves à l'appui, pp. 600-601 :

Il était le patron des cavaliers... Il semble naturel qu'on lui ait reconnu ce titre dans tous les pays, puisque partout l'on rencontrait son image sous les traits d'un jeune officier de la cavalerie romaine. Aucun autre saint n'avait du reste erré autant que lui à travers les champs et les plaines, le long des routes et des fleuves. Il nous est resté de curieux vestiges de la dévotion que lui témoignaient tous ceux qui entreprenaient un voyage à cheval (et c'était autrefois le mode de transport le plus commun). Au départ ou à l'arrivée, ils se rendaient dans un des sanctuaires qui lui étaient dédiés, et là, après avoir invoqué son appui, ils clouaient sur le portail, à l'extérieur, un des fers de leur monture, en guise d'ex-voto. On a laissé fort longtemps un grand nombre de ces fers aux portes des églises de S.-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens, de S.-Séverin de Paris, qui le reconnaissait pour un de ses patrons, de S.-Martin-de-Chablis, de S.-Martin d'Herblay, de Weimerskich (Luxembourg); on en voit encore de très anciens à S.-Martin-l'Ortier (Seine-Inférieure) et surtout à Palalda (Pyrénées-Orientales). Dans cette dernière localité, où la paroisse est aussi sous le vocable de l'évêque de Tours, les fers sont forgés et portent à leur centre une rainure plate qui en suit le contour : ils sont fixés sur le bois au moyen de clous à grosse tête ronde et disposés d'une façon assez irrégulière entre les remarquables ferrures du portail. La tradition du pays les fait remonter à des chevaliers revenus vainqueurs d'une expédition contre les Slaves. C'est à quelque usage analogue qu'il faut attribuer la présence d'un fer à cheval sur l'antique calendrier scandinave².

2. Anatole de Montaiglon écrivait, en 1893, dans la *Revue de l'art chrétien*, pp. 142-143 :

Le roman anglais anonyme *Diary and notes of Horace Templeton esq., late secretary of Legation at...*, Leipsig, Bernard Tauchnitz, 1848, est donné

1. Une dévotion analogue a été signalée par *l'Autorité* du 7 janvier 1897, à propos d'une des églises de Paris. « L'église Saint-Séverin devint une des plus importantes de Paris et des plus fréquentées. C'est du haut de sa tour qu'était sonné le couvre-feu pour le quartier de l'Université, et son portail, surchargé de fers à cheval, témoignait du culte dont le sanctuaire était l'objet de la part des fidèles. En effet, lorsqu'un homme de guerre partait pour quelque lointaine expédition, il allait invoquer saint Séverin dans sa chapelle spéciale. Il faisait rougir au feu des thuriféraires la clef de la chapelle et en marquait au flanc sa monture dont il prenait un des fers pour le clouer, en guise d'ex-voto, à la porte de l'église ».

2. Sur les calendriers scandinaves, la fête de S. Martin est indiquée par ce triple attribut, « une mitre, une oie et un fer à cheval ». (Lecoy de la Marche, p. 540).

comme les notes de voyage d'un phytique qui va mourir en Italie. Dans ce qu'il dit du Tyrol, il parle des enseignes populaires où se voient des représentations religieuses :

« Ces pieux emblèmes se rencontrent là où on les attendrait le moins, sur les portes des auberges de village ou, comme enseigne, à des débits de petit vin et de bière. Fréquemment les saints personnages sont associés à des usages séculiers, qui contrastent singulièrement avec leur caractère de sainteté. Ainsi j'ai vu, dans un village au-dessous de moi, un vénérable S. Martin, occupé à l'étrange opération de ferrer un cheval, sans que j'aie pu trouver quelqu'un pour me dire quels talents vétérinaires le saint a jamais montrés ou pourquoi il est représenté de la sorte. »

Le miracle d'avoir recollé la jambe coupée d'un cheval est attribué à S. Éloi ; il n'en est pas ici question, mais de S. Martin faisant office de maréchal-ferrant. D'ailleurs, on comprend très bien cette extension. A la fête de S. Martin, on amenait les chevaux devant la porte de ses églises pour y recevoir la bénédiction du saint et l'on connaît, même encore aujourd'hui, de nombreux exemples sur les vantaux de bois des portes des églises sous son vocable, d'une quantité de vieux fers de chevaux, qui y ont été successivement cloués et les couvrent presque entièrement. Saint Martin, toujours représenté à cheval quand il coupe son manteau militaire pour en donner la moitié à un pauvre, est, de ces deux façons, un saint équestre et un saint chevalier.

Il y a, dans cette triple pratique, une idée de patronage spécial qu'il importe de relever. Cavalier lui-même, S. Martin est devenu naturellement le patron de tous ceux qui emploient le cheval comme monture ordinaire. Pour voyager en toute sécurité, ils invoquent d'abord la bénédiction de S. Martin sur leurs chevaux, le jour de sa fête et, par une fiction poétique, ils figurent l'évêque les ferrant, pour que leur pied soit solide et résiste à une longue marche ; enfin, au retour d'un voyage accompli dans d'heureuses conditions, ils offrent à S. Martin les fers de leurs chevaux en signe de reconnaissance.

3. L'abbé Fossin, dans sa brochure *La chape de S. Martin*, page 44, donne la phototypie de la porte de l'église de Bussy-S.-Martin, où l'on compte jusqu'à dix-sept fers ; elle a été reproduite par Bas, p. 284.

Les fers à cheval, apposés à la porte d'entrée, sont au nombre de dix-sept. S. Martin est, en effet, le patron des *cavaliers* et des *voyageurs* de toute catégorie. On voyait autrefois de ces ex-voto à la porte de nombreuses églises dédiées à S. Martin, entre autres : à S.-Martin-aux-Ju-

meaux¹. La tradition les fait remonter aux chevaliers partant à Jérusalem ou bien en revenant. Je ne crois pas que nulle part ailleurs on trouve autant d'ex-voto de cette nature².

XXXIII. — ANCIENNES COUTUMES.

Je groupe ici un certain nombre d'anciens usages qui ont presque tous disparu et qu'il ne faut pas laisser tomber dans l'oubli.

1. « Autrefois, on donnait volontiers le nom de Martin aux lions qui faisaient l'ornement des ménageries princières » (Lecoy de la Marche, p. 605), comme dans les *Comptes du roi René*, n^{os} 97, 101. A la façade de la cathédrale de Lucques (xiii^e siècle), juste au-dessous de la statue de S. Martin, sont couchés deux lions domptés et, au-dessus, se voit une chasse à l'ours (p. 66).

2. On en était venu, chez nous, à appliquer le nom de Martin à tous les individus qu'on ne pouvait désigner par leur nom véritable. Donner à *Thibaud et Martin* se disait en Flandre, au xiii^e siècle, pour donner au tiers et au quart. C'est au point qu'il a fini par devenir trivial et que notre époque superficielle l'a presque abandonné aux paysans (Lecoy de la Marche, p. 604).

3. Si le moyen âge n'a pas eu l'idée de fondre ensemble, dans une grande œuvre synthétique, les matériaux de l'histoire de S. Martin, il a mis toute son activité à les reproduire, à les réunir en volumes spéciaux, qui ont eu leur place marquée dans la plupart des bibliothèques conventuelles. Ces volumes forment toute une classe de manuscrits, ils ont été appelés les *Martinades* ou *Martinelles* et servaient sans doute à la lecture publique des hauts faits du héros chrétien. Une bonne Martinade comprenait généralement les écrits de Sulpice, les inscriptions de la basilique de Tours, des extraits de Grégoire et quelquefois ses quatre livres de Miracles, l'histoire des Sept Dormants, l'homélie d'Alcuin, les traités attri-

1. La citation, ce que ne dit pas l'auteur, est en partie empruntée textuellement à Lecoy de la Marche.

2. Au Congrès archéologique de Saintes, en 1894 (*Congr. arch. de France*, t. LXI, pp. 72, 264), il a été parlé des « nombreux fers de chevaux gravés sur les parois extérieures » de l'hospice pour les pèlerins de S. Jacques, à Pons (Charente-Inférieure), qu'on ne s'explique pas bien. On se demande si ce ne sont pas plutôt les traces du passage des compagnons forgerons, ces chemins servant à tout le monde et n'étant pas évidemment au service exclusif des pèlerins ». Soit, mais les pèlerins seuls avaient droit à l'hospice et c'est là qu'ils gravaient ces empreintes, sans doute par économie, quand ailleurs on sacrifiait un fer peut-être usé déjà. A qui se faisait l'offrande ? A S. Jacques, patron des pèlerins qui se rendaient à Compostelle, plus probablement qu'à S. Martin et surtout S. Eloi.

bués à Odon de Cluny, à Ratbode, à Herberne, les lettres de Guibert de Gemblours, plus rarement les poèmes de Paulin, de Fortunat, de Richer, avec quelques sermons ou quelques légendes locales. Les compilations de ce genre ont commencé à se multiplier vers le IX^e siècle et sont restées en usage jusqu'au XVII^e; l'imprimerie en a reproduit quelques-unes (Lecoy de la Marche, p. 576).

4. « La première charte connue qui attribua la possession de battre monnaie à l'église S.-Martin est un diplôme de Charles le Simple daté de 919. Mais cet acte n'est qu'une confirmation et de sa teneur même il résulte que la concession primitive remontait beaucoup plus haut. Suivant l'opinion la plus accréditée, elle émanait de Clovis » (Lecoy de la Marche, p. 490). Son type est la tête de S. Martin, une croix et une façade d'église (p. 491) ¹.

5. En vertu d'une fondation de Louis XI, les chanoines (de S.-Martin de Tours) reproduisirent d'une façon permanente l'action la plus célèbre de leur patron : un malheureux, appelé le *pauper*, le pauvre de S. Martin par excellence, fut entretenu par eux à perpétuité, logé, nourri et habillé d'une moitié de chlamyde blanche et rouge; il eut même des rentes, augmentées ensuite par la piété des particuliers. Les jours de fête, il se tenait devant le bénitier placé près de la porte du Change, avec une tablette ou un écriteau, faisant savoir à tous que c'était le *pauvre de Monsieur S. Martin fondé à la dévotion du roi* et les pèlerins recevaient de lui l'eau bénite; il avait, de plus, un rôle dans les processions et les offices. Son habitation se trouvait à côté de la même porte, où le trait d'Amiens était aussi rappelé par le ciseau du sculpteur. Le *pauper* était élu par les chanoines et remplacé aussitôt qu'il venait à mourir. Il était destitué comme un fonctionnaire, s'il se conduisait mal (Lecoy de la Marche, p. 494). — Marmoutier avait, comme S. Martin, son *pauper*, dont le costume blanc et violet rappelait, non plus le soldat romain, mais l'évêque de Tours (p. 503).

6. La piété démonstrative de nos pères envers le grand apôtre avait imaginé en son honneur un jeûne spécial et prolongé. Le *Carême de Saint-Martin*, qui commençait au premier dimanche après le 11 novembre pour finir à Noël, consistait à réduire sa nourriture et à venir assister à la messe les lundis, mercredis et vendredis. Il fut établi par S. Perpétue et réglé par le premier concile de Mâcon en 581. Il était encore en vigueur à la Cour de France sous le règne de Louis VII. L'Eglise de Milan et plusieurs autres l'adoptèrent peu à peu et prirent l'habitude de commencer à la S.-Martin le jeûne de l'Avent, avec lequel ce nouveau carême s'identifia par la force des choses. Greg., *Hist.*, X, 31 ². (Lecoy de la Marche, p. 49).

1. V. sur la monnaie frappée à Tours, *Œuvres compl.*, III, 428.

2. Voici le texte de S. Grégoire : « Hic (Perpetuus, sextus episcopus Turonen.)

Furetière dit dans son *Dictionnaire universel* : « Les anciens moines latins faisaient trois carêmes : le grand, devant Pâques ; l'autre, devant Noël, qu'on appelloit *de la Saint-Martin* ; et l'autre *de Saint-Jean-Baptiste*, après la Pentecôte ; tous trois de quarante jours ».

7. Dès que le chanoine a prêté serment, le doyen lui remet l'aumusse, insigne de sa dignité. Cet usage remonte au xi^e siècle pour les réguliers. La forme primitive fut un ample vêtement avec capuchon et qui n'eut son aspect définitif qu'au xiii^e siècle et prit le nom d'*aumusse*. Dans la collégiale de S. Martin, le costume d'hiver commençait aux vêpres du patron de la basilique et finissait à Pâques. La saison d'été s'étendait de Pâques à la Toussaint. Ce n'est qu'au xiv^e siècle qu'ils se garnirent de fourrures et richement brodés. L'été, ils la portaient sur l'épaule ou le bras (Nobileau).

8. L'été de la S.-Martin¹ est passé en proverbe, non seulement chez nous, mais en Angleterre et dans la plupart des pays d'Europe, tant les chrétiens d'autrefois étaient persuadés que l'empire du grand thaumaturge s'exerçait sur la nature entière et jusque sur le cours des saisons. La même pensée leur faisait dire que, s'il gelait le jour de sa fête ou s'il pleuvait le jour de sa translation, le mauvais temps devait se prolonger, car un tel phénomène n'était point dans l'ordre normal des choses. Dans le village d'Aspiran (Hérault), on appelle *arc de S. Martin* ce que nous désignons communément par le terme d'*arc-en-ciel*. Tout ce qui emportait l'idée d'une faveur céleste était rapproché de sa bienfaisante influence et, voulait-on parler de vœux couronnés d'un succès merveilleux, instantanés, on disait vulgairement que c'étaient des *souhaits de S. Martin* (Lecoy de la Marche, p. 608.)

Dans les campagnes se redit ce dicton populaire :

« Il fait bon semer son grain
Quand est beau l'été de la S.-Martin »,

instituit jejunia... A depositione domni Martini usque Natale Domini, terna in septimana jejunia ». Ce n'était donc pas, à l'origine, un vrai carême, puisque le jeûne était limité à trois jours par semaine.

1. J'ai fait cette coupure dans *le Pèlerin* : « Le 11 novembre, jour qui devait être marqué par sa mort, S. Martin, aux portes d'Amiens, jeune soldat et catéchumène, a coupé son manteau pour le mendiant demi-nu qui devait lui apparaître la nuit suivante sous les traits de N. S. Ce jour, rapporte une tradition, Martin, malgré le grand froid qu'il y avait accoutumé de faire alors en novembre, fut par ordre du centurion exposé à demi-nu, dépouillé même de la moitié de son manteau, sur le pilori destiné aux soldats qui avaient détérioré leurs effets. Tout d'un coup le froid tomba et ce fut le premier *été de S. Martin* ».

2. Le *Livre des mestiers* d'Etienne Boileau, au xiii^e siècle, emploie la formule « la Saint Martin d'esté », par opposition à la S. Martin d'hiver, ainsi mentionné : *A paier à la Saint-Martin d'yver...et au jour de la Saint-Martin d'yver sont li mous vins (Ibid.)*.

9. « Certains fruits ont également reçu son nom : le *martin-sec*, variété de poire rousse, bonne à manger en novembre ; le *pavie S.-Martin*, petite pêche d'automne. Ici encore, pas d'autre motif rationnel que l'époque de sa fête » (Lecoy de la Marche, p. 608). Ne pourrait-on pas aussi bien y voir une allusion à sa frugalité, qui n'admettait que les « fruits et les légumes, jamais de viande » (Lecoy de la Marche, p. 187).

10. A Limoges, on hésite entre S. Martin et Constantin pour l'interprétation du cavalier sculpté sur la fontaine du Chevalet (*Annal. arch.*, XX, 193). Pour l'évêque de Tours, F. de Verneilh invoquait un grand nombre de fontaines miraculeuses qui, dans l'Aquitaine, portent le nom de S. Martin (*Ibid.*, p. 193). Lecoy de la Marche, dans *S.-Martin*, p. 32, fait cette judicieuse observation sur le culte des fontaines chez les Gaulois :

Il faut se rappeler les innombrables fontaines, mares ou pièces d'eau, qui ont été consacrées à S. Martin et qui ont gardé son nom dans tous les coins de la France; la plupart étaient des lieux sacrés, objets de pratiques païennes quelconques, mais pratiques tellement enracinées dans l'esprit des pauvres paysans que force était, comme pour celles du lac S.-Andéol, de les détruire par voie de substitution et non par voie de suppression. Ne pouvant empêcher les populations d'y venir, les prêtres leur disaient : Venez-y, mais vous y honorez la mémoire du grand convertisseur de vos contrées. Et ce qui fut fait pour les lacs ou les fontaines fut fait également pour les pierres et les rochers; de là tant de pierres de S. Martin et de rocs de S. Martin sur tout le sol de l'ancienne Gaule.

11. L'origine de cette locution, le *vin de S. Martin*, se trouve dans les réjouissances du 11 novembre et dans leur coïncidence avec les fêtes des vendanges... On disait d'une façon générale *faire la S. Martin* pour faire bonne chère et *martiner* pour aimer la boisson. Mais, en Touraine, ce dernier terme a une autre signification : les vigneronns qui frappent la bonde appellent cette opération *martiner le vin*. Un proverbe répandu à Crémone prétend qu'il faut saigner la tonne à la S. Martin, tandis qu'à Bergame on assure, au contraire, qu'il faut la sceller ce jour-là pour l'ouvrir à Noël. Les Provençaux sont du même avis et disent souvent dans leur langage : *Quand vient S. Martin, ferme ta futaille et goûte ton vin*. Les Allemands croyaient que le saint intervenait dans la transformation du jus de la vigne et chantaient : *Martin, Martin, ce soir du moût, demain du vin* (Lecoy de la Marche, pp. 606-607).

Dans la frise sculptée qui surmonte la statue de S. Martin à Lucques, qui est du XIII^e siècle (Lecoy de la Marche, p. 66), un homme

cueille tranquillement un raisin, par allusion aux vendanges et au vin de la S.-Martin.

Un broc à cidre, de la collection Guiot, daté de 1761, représente la scène du cavalier et du pauvre, pour indiquer les réjouissances de la S.-Martin (Lecoy de la Marche, p. 673).

S. Vincent est le patron des vigneron, S. Martin est considéré comme le dispensateur du bon vin. Autrefois, en payant à cette époque de l'année les ouvriers, on ajoutait un pourboire pour le *vin de la S.-Martin*. De là ce dicton populaire : « A la Saint-Martin, on-boit du bon vin ».

12. En conséquence, le patronage de S. Martin s'étendit à tous ceux qui s'occupent du vin, les vigneron qui façonnent la vigne, les crieurs qui annoncent la vente du vin, les hôteliers et les cabaretiers qui le débitent.

Il protégeait aussi les vigneron et il préside encore, dans un grand nombre de localités de Bourgogne, à leurs sociétés de secours mutuels. Leur fête, et celle de tous les vendangeurs, se célébraient annuellement le 11 novembre... La coïncidence fortuite des réjouissances ramenées par cet anniversaire et de celles qui, dans les pays vignobles, suivaient la fin des vendanges paraît avoir été le motif de ce patronage (Lecoy de la Marche, p. 603).

Les crieurs de vin, qui avaient pour patron S. Martin, l'ont représenté, au xvi^e siècle, sur la face de leurs méreaux, à cheval et coupant son manteau, tandis qu'au revers le crieur figurait avec ces trois attributs : la clochette, pour avertir ; la bouteille, contenant le vin, et la coupe où il le faisait goûter. Lecoy de la Marche en donne un spécimen, p. 394.

Il était encore le patron des hôteliers. Plusieurs méreaux de l'ancienne corporation formée dans la capitale par cette classe de négociants ont été découverts au fond de la Seine. Ils représentent tous son image avec deux attributs significatifs : la clef, ce sceptre de l'aubergiste, et la cloche, au moyen de laquelle il annonçait autrefois la vente du vin. Dans quel village de nos contrées, du reste, n'avons-nous pas vu l'enseigne traditionnelle : *Au grand S. Martin*? Les hôteliers tenaient aux voyageurs par des liens trop étroits pour ne point partager avec eux ses faveurs. Il en honorait, par extension, les cabaretiers et les crieurs de Paris ; puis, sans doute à cause du fameux manteau, les tailleurs, les marchands d'étoffes, les tanneurs (Lecoy de la Marche, p. 602).

13. Le *Journal de l'Ouest*, du 3 novembre 1897, a recueilli ces dictons populaires :

A Saint-Martin, bois le bon vin
Et laisse l'eau pour le moulin.

Au diable les buveurs d'eau ! D'ailleurs, le vin réchauffe et
Si l'hiver va son chemin,
Il commence à la Saint-Martin.

Il est bon de savoir aussi que :
Le temps du jour de Saint-Martin
Est de l'hiver le temps commun.

Le 21 est le jour de la Présentation de Notre-Dame ; et la tradition dit ceci :

A la Saint-Martin
Faut gouter le vin
Notre-Dame après.
Pour boire il est prest.

14. Il y avait une cérémonie pratiquée jadis dans l'église d'Arnac : les prieurs imprimaient une clef rougie au feu sur le front des animaux malades. Cette cérémonie a cessé à la Révolution, mais la tradition vivante rapporte que le dernier troupeau de moutons qui fut guéri venait de la Métairie-Haute, près de Parizot. J'ai cherché le fondement et l'origine de cette coutume, pensant qu'on pourrait la rapprocher du privilège de S. Hubert qui guérit la rage ou peut-être du culte de S. Roch ; et, contrairement à mes prévisions, j'ai trouvé qu'elle se rapporte à S. Martin. S. Grégoire de Tours fait mention de dîmes volontaires que les fidèles vouaient à l'église S. Martin, après en avoir reçu quelque bienfait singulier, même pour la conservation des animaux, auxquels ils faisaient imprimer la clef de son église, comme marque d'une servitude et d'une appartenance particulières ; il nous apprend que l'origine de cette dévotion fut une épizootie qui cessa dès qu'on eut imprimé la clef de l'église S. Martin sur les chevaux. Comme il était difficile, impossible même, de se rendre à l'église S.-Martin à Tours, certaines églises qui étaient dédiées à ce saint, celles d'Arnac par exemple, se seraient mises à pratiquer cette dévotion : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, par Thomassin, t. IV, p. 25, édit. Guérin, à Bar-le-Duc. (Galabert, *Monographie d'Arnac*, dans le *Bullet. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. XV, p. 49).

15. Je laisse volontiers à Mgr Battandier le soin de raconter la fête de S. Martin, à Rome :

Il faut dire un mot d'une coutume très curieuse, qui est particulière à Rome et dont il est bien difficile de rendre complètement raison. D'abord, S. Martin est la fête de l'armée italienne. Ce jour-là, les soldats ont un

supplément de ration, remise des punitions, grande sortie, les officiers doivent prendre la grande tenue, etc. Cela se conçoit, S. Martin ayant été soldat avant d'être évêque.

Ce qui est moins compréhensible est la coutume suivante : Le soir de ce jour, dans les quartiers populaires, tous les maris qui croient avoir lieu de se plaindre avec raison de leurs épouses se réunissent dans une *osteria* (auberge) et se coiffent la tête d'un bonnet d'où pointent deux cornes de bœuf, de bélier ou de chèvre. Ils élisent ensuite pour roi celui qui croira avoir dans cette spécialité la somme majeure d'informations et tous vont lui rendre hommage, s'agenouillant devant lui et buvant ensuite à sa santé. La fête se termine par une ivresse générale (*ubbriacata*). Quelqu'un qui, sans être prévenu, assiste, derrière un volet entr'ouvert, à cette cérémonie, croit voir un sabbat du moyen-âge, et cela est tellement vrai qu'un journaliste nouvellement arrivé voulait absolument envoyer à son directeur le compte-rendu de cette scène de démonolatrie. Il fut arrêté à temps par un vieux compère plus au courant des usages de Rome.

Que des maris se consolent entre eux, c'est chose naturelle, car il semble que des compagnons de malheur vous aident à supporter plus patiemment votre infortune. Mais pourquoi cette cérémonie le jour de S. Martin ? Ici il ne faudrait pas chercher des raisons strictement historiques à cette coutume populaire. On colporte parmi le peuple, à Rome, une foule d'histoires aussi stupides que profondément ancrées dans la mémoire et qui suffiraient à en rendre raison.

Mgr Barbier de Montault, dans le X^e volume de ses *Œuvres complètes* (page 220), raconte comment S. Tugen avait imprudemment voué à Dieu la virginité de sa sœur et le mal qu'il eut à la défendre, si tant est qu'il put y arriver. Cette légende est attribuée à Rome à S. Martin et comme les sollicitudes du grand patriarche des Gaules, les moyens qu'il mit en œuvre ne purent protéger la vertu de sa sœur, les maris qui subissent le même résultat se sont mis sous la protection de ce saint.

Une autre raison aurait des allures plus historiques, sans que nous voulions cependant affirmer qu'elle soit plus vraie. On dit donc que l'empereur Théodose aurait porté une loi en vertu de laquelle toute personne surprise en adultère devait être chassée de la maison conjugale et servir, dans des lupanars *ad hoc*, aux passions populaires. On espérait que la crainte de ce châtement, l'ignominie qui devait en résulter, aurait détourné les épouses de succomber à la tentation. La loi donna-t-elle de bons résultats ? On ne le sait. Toujours est-il que le pape S. Martin (d'après les on-dit), trouvant que ces lupanars spéciaux se multipliaient par trop, révoqua l'édit de Théodose, en levant cette pénalité contre les femmes adultères. De là, disent les chroniques, un redoublement de dépravation, dont la cause remonterait à ce saint pape. Plus tard, la fête des deux Martin, le confesseur et le pape, se célébrait à un jour de distance, on aurait fait

confusion et attribué au patriarche des Gaules ce qui aurait été le fait d'un pontife romain.

Cette coutume disparaît petit à petit dans la Rome nouvelle, qui submerge peu à peu le bon et le mauvais de l'ancienne. Il y a une quinzaine d'années, elle était encore très en honneur; des livres en dialecte trans-teverin étaient remplis de poésies pour célébrer cette fête et sur la couverture on voyait le roi des Cornards recevant les hommages de ses sujets. Dans quelques années, cette coutume ne sera plus qu'un souvenir *Annales Romaines*, 1895, p. 1129).

XXXIV. --- SERMON DES PLANÈTES ET DES VERTUS.

Un sermonaire incunable, imprimé à Lyon en 1492¹ et intitulé *Dormi secure*², à l'usage des prédicateurs paresseux, renferme un sermon de S. Martin, dont les divisions sont basées sur l'allégorie des planètes, comparées aux vertus, qui ont donné leur nom aux jours de la semaine. Le soleil du dimanche signifie la foi; la lune du lundi, l'humilité; Mars du mardi, la force; Mercure du mercredi, la paix; Jupiter du jeudi, la miséricorde; Vénus du vendredi, la chasteté, et Saturne du samedi, la persévérance.

Le fond de ce sermon est une adaptation aux vertus des traits racontés par la *Légende d'or*, reproduite presque textuellement.

Comme il y a là une petite curiosité littéraire, je m'empresse de la rééditer, vu la rareté du volume gothique, que j'ai acheté en 1851, lorsque j'étais au séminaire de S.-Sulpice, à Paris, tenté tout ensemble par sa belle conservation, sa reliure du temps en veau fleurdelisé et son contenu légendaire.

De Sancto Martino. Sermo LXij.

« Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Deo » (*Eccl. Xlij*) Dicit enim Aristoteles, IX *Ethic.*, quod amicitia maxime est honorum et justorum. Cum igitur beatus Martinus fuit in omnibus factis suis justus, bonus et sanctus, merito fuit a Deo honoratus ac ei dilectus. Quare bene

1. On lit à la fin : « Sermones dormi secure de Sanctis, impressi Lugduni per magistrum Matheum Hus alemanum. Anno Domini M. CCCCXCij. Die vero prima mensis Decembris finit feliciter ».

2. Voici le titre : « Sermones de Sanctis per annum, satis notabiles et utiles omnibus sacerdotibus, pastoribus et capellanis, qui *Dormi secure* vel dormi sine cura sunt nuncupati, eo quod absque magno studio faciliter possint incorporari et populo predicari ». L'ouvrage est divisé en deux parties, chacune avec sa pagination et sa table, l'une *Sermones dominicales* et l'autre *Sermones de Sanctis*.

dicitur de eo : « Ecce sacerdos mag. » etc. Et sequitur : « Et inventus est justus ». Et nota quod tota vita hominis consistit in septem diebus ; quibus devolutis, iterum incipiunt, scilicet dies solis, dies lune, dies martis, dies mercurij, dies jovis, dies veneris, dies saturni. Isti autem septem dies signant septem virtutes quas habuit in se sanctus Martinus, in quibus placuit Deo.

Prima igitur dies significat primam virtutem, scilicet fidem. Nam sicut sol illuminat ceteros planetas, ita fides facit virtutes meritorias. Nam, secundum Augustinum, « fides est mater omnium virtutum et fundamentum omnium honorum. » Ideo dicit Apostolus, *I Cor.*, *iiij* : « Fundamentum aliud nemo potest ponere preter illud quod positum est, id est fides ». Quod fecit sanctus Martinus. Unde legitur quod beatus Martinus.... (*naissance, catéchuménat, service militaire, ordination par S. Hilaire*). Et sic patet qualiter S. Martinus habuit primam virtutem, que signatur per diem solis, in qua placuit Deo. Unde canit Ecclesia : « Sancte Trinitatis fidem Martinus confessus ad baptismi gratiam pervenit. »

Secunda dies, scilicet lune, significat secundam virtutem, scilicet humilitatem. Nam, secundum astronomos, luna est omnibus planetis et stellis inferior ; sic humilis vult omnibus esse subjectus et vilior reputari. Unde dicit Bernardus : « Verus humilis vilis vult reputari ». Unde dicit Xps, qui est speculum humilitatis (*Math.* *XI*) : « Discite a me quia mitis sum et humilis corde ». In cujus signum lavit pedes discipulorum, scilicet dans nobis exemplum, dicens (*Joh.* *XIII*) : « Exemplum dedi vobis, » etc. Certe hanc virtutem, scilicet humilitatem, perfecte habuit S. Martinus. Nam ipse in omnibus voluit esse humilis. Unde de ejus humilitate legitur in sua legenda quod, quando pro patre militavit et tantum unum servum habuit, ipse tamen sepius serviens servo suo calciamenta ei detrahebat atque tergebat, exemplo Xpi quem semper habuit pro vero exemplari humilitatis. Unde legitur etiam quod quadam vice diabolus in forma regis... (*apparition du démon en roi*). Ipse etiam ostendit suam humilitatem in leprosis. Legitur enim quod quadam vice habuit leprosum... (*baiser du lépreux*). Sic breviter patet sua humilitas, propter quam merito placuit Deo. Unde dicit Hieronymus : « Nihil est quod nos Deo et hominibus ita gratos efficiat quam quod merito vite simus magni et humilitate infimi ».

Tertia dies, scilicet Martis, significat fortitudinem, que est tertia virtus, Mars enim dicitur *quasi mors*. Unde, secundum astronomos, Mars, cum conjungitur cum Saturno in signo Geminorum, excitat pestilentiam et infirmitates. Ideo gentiles dixerunt Martem deum belli. Sic virtus fortitudinis occidit et pugnat contra vicia mundi, carnis et dyaboli et est multum necessaria homini. Nam dicit Augustinus : « Ecce baptizati sunt omnes, justificati sunt omnes a peccato, restat tamen luctatio cum carne, mundo et dyabolo. Et ideo dicit psalmus : « Viriliter agite et confortetur cor vestrum. » Certe hanc virtutem fortitudinis habuit beatus Martinus. Ipse enim contra mundum, carnem et dyabolum fortiter bellavit. Primo con-

tra mundum ipsum cum suis contemnendo. Unde legitur quod postquam esset annorum duodecim, heremum concupivit et complevisset si infirmitas etatis non impedimentum fuisset. Animus tamen suus circa monasteria et ecclesias semper meditabatur adhuc in etate puerili, quod postea tamen devotus implevit; unde per triennium fere ante baptismum fuit mundus et integer ab omnibus vicijs quibus humanum genus solet implicari. Unde bene rexit se secundum consilium et dictum, *1. Joh. secundo* : « Nolite diligere mundum neque ea que in mundo sunt ». Secundo contra carnem per austeritatem vite. Ipse enim duxit asperam vitam. Unde refert Severus in epistola ad Eusebium quod cum Martinus... (*scène du lit où il refuse de se coucher*). Multis etiam aliis asperitatibus se castigavit, quare merito placuit Deo. Nam, secundum Apostolum, ad Gal. VI : « Qui Xpi sunt carnem suam crucifixerunt ». Tertio contra diabolum sibi non consentiendo. Nam dicit Gregorius : « Adversarius perfecte vincitur quando mens nostra in malum quod suggerit nec per delectationem nec per consensum inclinatur ». Quod perfecte fecit S. Martinus. Unde legitur quod demones... (*apparition des démons sous forme de divinités païennes*). Quadam etiam die in humana specie sibi obviavit et quo tenderet inquisivit. Respondit : Quocumque eum Dominus vocaret ibi tenderet. Cui dyabolus : Quocumque ieris, dyabolus tibi adversabit. Cui Martinus respondit : Dominus mihi adjutor est, non timebo quid faciat mihi homo. Tunc dyabolus evanuit. Et sic patet qualiter, etc. Unde Dominus dicit (*Jere. primo*) : « Bellabunt adversum te et non prevalebunt, quia ego tecum sum ut liberem te ».

Quarta dies, scilicet Mercurii, significat pacem, que optima virtus est. Dicitur Mercurius quasi *medius currens*, id est media dies inter precedentes et sequentes et significat pacificationem, quia conjungit discordes. Ideo gentiles dixerunt Mercurium esse nuncium qui pacificaret inter discordantes. Hec autem virtus est ita bona quod non tantum Deo facit hominem placabilem, verum etiam facit eum filium Dei, teste Xpo (*Math. V*) : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur ». Certe hanc virtutem perfecte habuit in se beatus Martinus. Unde legitur quod multum dilexit pacem. Cum esset summus sacerdos... (*sa conduite vis-à-vis de son clergé, chien qui cesse d'aboyer, cavaliers qui le maltraitent, vache furieuse*). Cum quadam vice canes per viam lepusculum sequentes vidisset, imperavit canibus ut desisterent et lepusculum cum pace dimitterent; illi, quasi vincti, in suis vestigijs fixi manserunt¹. Et sic patet qualiter fuit pacificus quantum ad omnia. Unde bene dicitur de eo (*Proverb. III*) : « Vie ejus vie pulchre et omnes vie ejus pacifice. » Quare merito placuit Deo. Nam dicitur per psalmum : « In pace factus est locus ejus » etc. Unde

1. A la cathédrale de Chartres, au porche du Sud, la statue de S. Martin, sculptée au XIII^e siècle, est dite *aux lévriers*, parce que les pieds foulent deux lévriers dont l'ardeur est ainsi arrêtée, ce qui sauve le lièvre qu'ils poursuivaient (Bas, p. 224).

dicit Augustinus : « Qui pacem amplectitur in hospicio mentis sue preparat Xpo mansionem ».

Quinta dies dicitur dies Jovis. Hec stella valde promovet fructus et est valde utilis omnibus terre nascentibus. Dicitur Jupiter quasi *juvans* pater et significat quintam virtutem, scilicet misericordiam, que multum placet Deo. Unde (*Proverb. iij*) : « Misericordia et veritas non te desiderant et invenies gratiam coram Deo ». Ideo hanc virtutem docuit Xps (*Luc. VI*) : « Estote misericordes, sicut et pater vester misericors est ». Certe hanc virtutem habuit S. Martinus. Unde legitur quod quodam tempore hyemis... (*manteau coupé*). Et ratio est, nam Xps dicit (*Mathei, XXV*) : « Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis ». Ideo multum placuit Deo. Item legitur in dyalogo Severi et Galli... (*miracle des poignets*). Et sic patet ejus misericordia. Unde bene dicitur de eo in psalmo : « Tibi derelictus est pauper », scilicet ut ei beneficias ut sic mercedem a Deo recipias. Nam dicitur (*Prover. XXI*) : « Qui sequitur misericordiam et justiciam inveniet vitam et gloriam. » Unde in signum hujus dixit (*Mathei, quinto*) : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur, » etc. Unde Maximus episcopus in sermone : « Misericordia est ornamentum fidei, justos probat, sanctos roborat, Dei cultores ostendit, cum exercitium reddit Dominus letum, exhibet placibilem Xpm.

Sexta dies est dies Veneris. Hic planeta post solem et lunam est splendidior aliis et significat sextam virtutem, scilicet castitatem et puritatem, que est splendidior aliis. Unde dicit *Sap. iij* : « O quam pulchra est casta generatio cum claritate ». Tantum enim placet hec virtus Deo et Sanctis quod semper sequuntur Xpm, juxta illud *Apoca. Xiiij* : « Virgines enim sunt et sequuntur agnum quocumque ierit », etc. Et sancti desiderant se ei associari. Certe hanc virtutem puritatis habuit S. Martinus, nam castus fuit, ideo puri et casti eum visitabant. Unde legitur de eo quod... (*visite des Saintes Marie, Agnès et Thècle et des SS. Pierre et Paul*). Etiam Spiritus Sanctus eum sicut apostolos illustravit. Dum enim sacrum offerret, globus igneus apparuit super caput ejus, qui a multis visus est, propter gratiam Spiritus Sancti qui propter ejus puritatem in specie ignis ad robur descendit, sicut fuit in Apostolis. Unde apostoli semper eum tamquam comparem visitabant. Et sic patet ejus puritas, ideo merito Deo placuit. Unde dicit Xpus de eo illud *Cant. V* : « Dilectus meus candidus et rubicundus, electus ex milibus ».

Septima dies dicitur dies Saturni, que omnibus planetis est altior, frigidior et pigrior. Nam celum quod sol in anno peragit, ipse vix in triginta annis percurrit, ut dicunt astronomi. Et significat septimam virtutem, scilicet perseverantiam, sine qua nihil valet. Juxta illud Bernardi : « Tolle perseverantiam, nec obsequium mercedem habet, nec fortitudo laudem. » Ideo dicit Xps (*Math. X*) : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit ». Hanc certe virtutem habuit S. Martinus, nam ipse perseveravit in istis virtutibus et in sancta vita usque in finem. Unde legitur

quod ipse circa finem... (*sa mort*). Et sic patet qualiter feliciter perseveravit, ideo merito placuit Deo in diebus suis et inventus est justus, ideo coronatus est in celo. Unde dicit Bernardus : « Perseverantia est singularis filia summi regis, quia sola triumphantibus imponit sertum eterne retributionis ».

Beatus Severinus... (*vision*).

Severus etiam monachus... (*apparition*).

Eadem autem die, S. Ambrosius... (*assistance aux obsèques*).

Post mortem ejus... (*érection d'église par S. Perpet et translation*).

Fertur quoque quod... (*guérison de l'aveugle et du paralysé*).

XXXV. — LE RATEAU DE LA CATHÉDRALE DE TOURS ¹

L'appareil de lumière de l'église métropolitaine de Tours est une rareté archéologique et liturgique : en effet, on ne lui connaît pas

1. *L'appareil de lumière de la cathédrale de Tours*, Tours, 1884, in-8, extr. du Congrès archéologique de France, 49^e session. *Le râteau à trois cierges de la cathédrale de Tours*, Tours, Rouillé, in-8 de 22 pages, avec 2 vignettes; tir. à part à 25 ex., extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Comptes-rendus : dans ces *Mémoires*, séance du 21 mars 1883 : « M. Delaville-Leroux lit un mémoire de Mgr Barbier de Montault sur le *Râteau à trois cierges de la cathédrale de Tours*. C'est, paraît-il, à cette heure, une pièce unique en son genre dans les édifices religieux de la France. Son origine n'est pas très ancienne, puisqu'il ne remonte qu'au milieu du xviii^e siècle, mais il a succédé à un autre dont parle le chanoine Maan et qui appartenait au moyen âge. L'auteur du mémoire, après avoir donné une description minutieuse de ce curieux appareil de lumière, en étudie le symbolisme. Il rappelle les autres monuments similaires qui se voyaient jadis dans d'autres églises et dont le souvenir est conservé grâce aux chroniques et aux inventaires ». — Par M. Cloquet, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1884, p. 508 : « La cathédrale de Tours possède une rareté archéologique et liturgique, dont on ne connaît pas de similaire en France; c'est un râteau à trois cierges. On met aujourd'hui sur l'autel un nombre indéterminé de cierges; primitivement, jusque vers le xi^e siècle, l'autel était dépourvu; le prêtre faisait porter devant lui la croix par un sous-diacono ou un clerc; elle était escortée de lumières portées par les acolytes. Le nombre des cierges était d'un, deux, trois, cinq, sept, selon le degré du rite ou de la solennité. Les acolytes les déposaient durant la messe en avant de l'autel, au milieu ou à l'entrée du chœur. Quand on les voulut à demeure, on imagina le tref, le râteau, le chancel, la balustrade et le candélabre, ou enfin on suspendit les lumières pour ne pas obstruer la circulation. Quand plus tard les origines furent oubliées, l'autel reçut un nombre quelconque de chandeliers. « Dans les nombreuses représentations peintes ou sculptées, dit Mgr Barbier de Montault, une chose me frappe particulièrement, c'est la fréquence des trois lampes égales et rangées sur une même ligne ». L'érudit prélat en cite quantité d'exemples; il en reproduit un consistant en un lampadaire du xiii^e siècle, d'après un vitrail de la cathédrale du Mans. Dans cette triple lampe, brûlant en luec de l'autel, il reconnaît un symbole de la Trinité et il appuie son interprétation de savantes considérations liturgiques. Après avoir ainsi, selon sa méthode habituelle, envisagé l'objet

de similaire en France, et le rite gallican l'a depuis longtemps abandonné. Ce respectable monument est peu connu; il serait même complètement inédit, si je n'avais eu occasion, en 1884, de lui consacrer quelques pages dans un aperçu rapide sur le luminaire ecclésiastique. En Touraine surtout, il mérite de fixer l'attention des archéologues; Léon Palustre avait donc eu grandement raison de m'en demander une description. Le regretté docteur Cattois l'a sauvé de la destruction et l'a fait remettre en la place où ce mémoire continuera peut-être à le maintenir ultérieurement. Lorsque le chapitre de la cathédrale aura compris son importance, il tiendra à honneur de le conserver religieusement. Une fois de plus, la science aura éclairé le passé et empêché de commettre un acte de vandalisme.

Une description serait bientôt faite, puisque la gravure qui accompagnait le tirage à part pouvait, à la rigueur, en dispenser. L'appareil de lumière mérite mieux que cela: aussi je m'efforcerais de montrer quelle place il tenait dans la liturgie, quelle était sa fonction propre, et encore quelle fut son origine. Un monument ne doit jamais être jugé isolément: pour en avoir une idée exacte, il est essentiel de l'entourer de ses congénères, dont il ne peut se détacher sans inconvénient, tous les renseignements recueillis à son sujet se corroborant mutuellement.

de son étude dans ses origines, puis dans les monuments similaires, enfin dans sa signification symbolique, il en vient au spécimen unique en son genre, que conserve l'église métropolitaine de Tours. Sa description a peu d'importance; qu'on se figure un lustre à trois branches placées de front, en style rocaille, le tout en fer forgé, estampé et doré. Le docteur Cattois a sauvé de la destruction ce curieux instrument liturgique. Mgr Barbier de Montault a aussi contribué à sa conservation définitive. — Par M. Berthélé dans la *Revue Poitevine*, 1884, p. 238: « Le travail de notre éminent collaborateur Mgr Barbier de Montault donne beaucoup plus que le titre ne promet. L'appareil de lumière de l'église métropolitaine de Tours est une rareté archéologique et liturgique, on ne lui connaît pas de similaire en France. Mgr B. de M. l'a fait connaître aux archéologues avec son ampleur d'érudition habituelle. Il a de plus écrit à cette occasion une histoire du luminaire ecclésiastique, sujet beaucoup plus curieux qu'on ne le croirait, qui n'avait été jusque-là que très superficiellement esquissé ». — Par M. E. Molinier, dans la *Gazette archéologique*, 1884, p. 73: « Le long mémoire de Mgr Barbier de Montault, consacré à l'histoire et à la description de l'appareil de lumière de la cathédrale de Tours, peut être considéré comme un supplément dont le lecteur ne se plaindra pas; il y trouvera une histoire du luminaire liturgique, un peu longue peut-être¹, mais pleine de faits intéressants et dans laquelle les connaissances spéciales de l'auteur ont pu s'étaler à loisir. »

1. Il n'y a pas de longueur, quand les inutilités et le remplissage font absolument défaut. X. B. de M.

1. La liturgie a donné naissance aux monuments : c'est donc elle qu'il faut consulter en premier lieu pour avoir une notion exacte des principes qui régissent la matière.

Primitivement, jusque vers le XI^e siècle, l'autel est dépouillé : on l'orne seulement pour le temps du saint sacrifice. Le prêtre apporte lui-même ou fait porter devant lui par un sous-diacre ou un clerc la croix devant laquelle il célébrera. Nous avons encore quelques vestiges de cette coutume : à Paris, aux grands jours, le célébrant arrive à l'autel, la croix en main ¹ ; quand le pape officie, sa croix est tenue devant lui par un sous-diacre apostolique ; c'est aussi au sous-diacre qu'est confiée la croix processionnelle pour l'absoute ; les chanoines se rendant au chœur pour l'office solennel se font précéder de la croix, rite qui s'observait jusque dans la plus infime église de campagne, tout récemment encore, sous l'observance des liturgies françaises.

La croix a toujours été escortée de lumières, portées par des acolytes. Le nombre de cierges indiquait le degré du rite ou de la solennité. Aux fêtes ² et aux semi-doubles, il n'y avait qu'un seul cierge : ainsi fut-il pratiqué dans la liturgie angevine jusque dans ces dernières années. Aux doubles, le cierge était doublé, ce qui est devenu la règle ordinaire. Aux doubles-majeurs, on ajoutait un troisième cierge : la liturgie romaine prescrit encore trois cierges, dont un ne s'allume qu'au *Sanctus*. Les doubles de seconde classe comportaient cinq cierges, et les doubles de première classe ou annuels, réservés à l'évêque, en exigeaient sept. Les sept cierges ont été maintenus aux offices pontificaux.

On comprend maintenant pourquoi le Rituel de Saint-Martin de Tours, qui date de 1206, contient ces rubriques, où il est question de trois, cinq et sept cierges : « Tres clerici cum candelis » (p. 23 de l'édition Nobilleau). — « In festis quinque candelaborum » (p. 154). — « In omnibus festis septem candelaborum » (p. 49). En Belgique existait aussi la distinction des fêtes à cinq et sept cierges : à Tournai, il y avait même les fêtes à neuf cierges. Michel Vincent,

1. Voir sur cette coutume le *Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, pp. 333-338.

2. « Aux messes des fêtes simples et des fêtes, il n'y a qu'un acolythe. » (*Cérémonial de l'Église d'Angers*, 1731, p. 168.)

qui compila, au commencement du xviii^e siècle, les anciens rites de la collégiale de S.-Martin, parle des fêtes à sept chandeliers comme des plus solennelles.

Ces cierges, les acolytes les déposaient pour toute la durée de la messe, en avant de l'autel, au milieu ou à l'entrée du chœur. De là, dans les textes liturgiques, les articles des inventaires et les monuments figurés, cette variété de chandeliers, de différentes grandeurs, qui passent successivement de un, à deux, à trois¹, à cinq et à sept². De ce rite particulier je ne retrouve plus la trace que dans la pratique romaine, qui a conservé les deux grands chandeliers à l'entrée du chœur, fait placer pour vêpres les chandeliers des acolytes sur les marches de l'autel, et enfin, dans la chapelle privée du Souverain Pontife, honore la réserve eucharistique d'un cierge posé sur le sol dans le sanctuaire. En Anjou, les chandeliers des acolytes se plaçaient, autrefois, comme je l'ai vu encore en Italie, près de la balustrade, de chaque côté de la porte.

Les cierges des acolytes n'apparaissent que transitoirement. Quand on les voulut à demeure, on imagina le tref, le râteau qui en est le diminutif, le chancel, la balustrade, le candélabre à trois, cinq et sept branches. Le tref et le râteau ont disparu, le chancel se

1. Le missel réformé de saint Pie V (1570), qui ne fait pas de distinction entre les messes basses et chantées, contient cette rubrique : « Super altare collocetur crux in medio et candelabra saltem duo cum candelis accensis hinc et inde in utroque ejus latere... ab eadem parte epistolæ paretur cereus ad elevationem sacramenti accendendus. » (*Rubr. general.*, XX.)

2. « Supra vero in planitie altaris adsint candelabra sex argentea... et super illis cerci albi, in quorum medio locabitur crux ex eodem metallo et opere, præalta, ita ut pes crucis æquet altitudinem vicinorum candelaborum... Ipsa candelabra non sint inter se omnino æqualia, sed paulatim quasi per gradus ab utroque altaris latere surgentia, ita ut ex eis altiora sint immediate hinc inde a lateribus crucis posita. Celebrante vero episcopo, candelabra septem super altari ponantur, quo casu crux non in medio illorum, sed ante altius candelabrum in medio cercorum positum locabitur » (*Cærem. Episc.*, lib. I, cap. XII, n^o 11, 12). — En 1744, l'orfèvre de Paris Thomas Germain fit, pour la chapelle du roi de Portugal, « une croix qui avait près de dix pieds de haut et sept chandeliers d'argent doré. Ces pièces étaient, nous dit-on, d'une forme toute nouvelle et dans le goût romain. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 120.)

La signification de ces sept cierges est tirée de l'Apocalypse : « Vidi septem candelabra aurea » (I, 12). — « Et septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei » (IV, 5). — « Et conversus vidi septem candelabra aurea et in medio septem candelaborum aureorum similem filio hominis... Sacramentum... candelabra septem, septem ecclesie sunt. » (*Apocalyps.*, I, 13, 14, 20).

voit encore à la chapelle Sixtine et aux clôtures des chapelles de Sixte V et de Paul V, à Sainte-Marie-Majeure; la balustrade sert à Rome, à Monza et à Turin; Milan a gardé son chandelier à sept branches, mais en le transportant devant un autel latéral. D'après le Cérémonial des évêques, aux offices pontificaux, six ou sept cierges sont encore requis « in alto loco, in frontispicio tribunæ » (lib. I, cap. XII, n° 20).

Mais comme les candélabres et les râteaux gênaient le clergé dans ses évolutions, on résolut subséquemment de les suspendre à la voûte, de manière à pouvoir passer dessous sans encombre.

Il est dans la nature des choses de ne pas s'arrêter à l'idée première, mais de se développer progressivement et surtout de se répéter. Une fois les origines oubliées, l'autel reçut aussi un nombre déterminé de chandeliers, un, deux¹, trois, quatre, six et sept. Un n'est plus usité, sinon comme bougeoir, qui est un signe de distinction et de prélature²; deux est la loi commune; trois est tombé en

1. « Statuimus etiam aras præcipuas ubique locorum parari ornarique quam decenter fieri poterit : crucein idoneam stare in medio erectam; candelabra duo; quæ singulis acta diebus tergantur. » (*Synode de Tours*, tenu par Mgr Victor le Bouthillier.)

2. Dom Marlène et dom Durand écrivaient, en 1717, dans leur *Voyage littéraire* : « C'est la coutume de l'Église de Bourges de présenter une bougie allumée au célébrant, lorsqu'il dit les oraisons; et quand c'est l'archevêque qui les dit, on lui en présente deux. » Il n'est pas rare, en Italie, de voir les chanoines de certains chapitres distingués par le bougeoir, lorsqu'ils célèbrent l'office conventuel; mais cette concession ne peut émaner que de l'autorité du Pape.

Dans une miniature du missel du couronnement, à Saint-Ambroise de Milan (1395), le chandelier unique est du genre de ceux dits au moyen âge *mestier*; il est placé au côté de l'épître.

A S. Chiarito de Florence, on voit, au XIV^e siècle, trois représentations de la messe : l'autel n'a qu'un seul chandelier, placé, soit à droite, soit à gauche, mais toujours en arrière du missel. Il est donc destiné à éclairer le prêtre lisant.

« Un petit chandellier, pour éclairer au prestre qui officieit au grand autel. » (*Inv. de la cath. de Poitiers*, an. 1681.) — « Candelabrum argenteum, rotundum et bassum, in quo solent affigi cerei et candele ceree ad dandum lumen super altare sacerdoti celebranti. » (*Inv. de la cath. de Laon*, 1523). *Cerei et candele* étant au pluriel, on pourrait voir dans ce chandelier *bas* un chandelier à plusieurs branches.

Le chanoine de la Barre donna, d'après l'inventaire de la cathédrale d'Angers de 1505, « unum minus candelabrum, *godercné* galice, de argento variato, pondere 11 m. 11 o. 11 g., » qui « servoit au grand autel et à la chaire de Monsieur d'Angers, auquel y avoit deux bobèches » (*Inv. de 1613*) et était fait

désuétude à Rome; quatre et six fixent le degré de la fête, et sept ne convient qu'à l'évêque officiant dans son propre diocèse. Le chapitre de la basilique Vaticane, fidèle observateur de la tradition, a soin de ne mettre sur l'autel du chœur que le nombre strict de chandeliers, deux, quatre, six, selon le rite du jour ; partout ailleurs, il y en a six, mais on allume seulement deux ou quatre cierges aux fêtes de rite inférieur, et six aux solennités.

2. Dans les nombreuses représentations peintes ou sculptées du moyen âge, de même que dans les textes, une chose me frappe particulièrement, c'est la fréquence des trois lampes égales et rangées sur la même ligne: il n'est fait exception qu'une fois à cette règle dans la *Bible d'Alcuin*, où trois vases pendent à une croix, suspendue elle-même. Aux deux bras, les lampes affectent la forme de cornets de verre; à la pointe, le vase a un pied, une panse, un goulot plus étroit et une ouverture élargie.

Saint Paulin de Nole (*Natale* XI) décrivait, au iv^e siècle, cet appareil de lumière, qui se maintenait encore au ix^e:

Qua crucis instar erat, quod est modo perpete virga
Directum geminos transverso limine gestans
Cantharulos; unum de calce catenula pendens
Sustinet in tribus.

Sur une des ampoules en plomb qui ornent le trésor de Monza (vii^e siècle), on voit, au Saint-Sépulcre, trois lampes suspendues à une tringle.

A Saint-Pierre de Rome, dans une fresque supposée du vii^e siècle, trois lampes pendent à une couronne. Serait-ce celle qui est figurée par Grimaldi, p. 37 de son Inventaire conservé à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan? Il la dit surmonter le corps de saint Pierre

« en forme de salière ». Ce texte important aide à comprendre le document précédent, dont la rédaction n'était pas suffisamment claire.

A la Sainte-Chapelle de Paris, l'officiant ne se servait de la *lanterne* qu'en hiver. « Une lanterne d'argent doré par dehors, haché à lettres et rinceaux, garnie de trois petiz pilliers et une poignée à la tenir en façon d'ung baston à sept quarrures (pans). La dicte lanterne servant aux prélats quand ils font l'office en yver. » (*Inv. de 1573*, n^o 26.)

1. « Quibus quidem diebus (festis duplicibus minoribus, semi-duplicibus et octavis, feriis quadragesimæ, adventus, quatuor temporum et vigiliarum) sufficient in altari quatuor candelæ, in candelabris, sed in festis simplicibus et feriis per annum duæ. » (*Cærem. Episcop.*, lib. I, cap. XII, n^o 24.)

et pendre au ciborium. D'après son dessin, la couronne est attachée par trois cordes courtes; au rebord inférieur de la couronne sont suspendus, par trois cordes également pour chacun, trois vases en cône tronqué, qui semblent sur une même ligne par une erreur du dessin, très grossier d'ailleurs.

Dans l'*Évangélaire de Charles le Chauve*, trois coupes, à pied et largement évasées, sont fixées à une tringle horizontale, soutenue elle-même à ses deux extrémités par des tiges rigides, *perpendiculara*, suivant l'expression d'Anastase le Bibliothécaire (d'Allemagne, *Hist. du luminaire*, p. 70).

Au ix^e siècle encore, trois grands chandeliers se dressent en avant de l'autel tourné vers les fidèles, sur l'ivoire de Drogon, évêque de Metz, qui est à la Bibliothèque nationale.

Une miniature du xi^e siècle représente, au-dessus de la châsse de saint Aubin, évêque d'Angers, « trois lampes qui brûlent » en son honneur (*Revue des Soc. savantes*, 7^e série, t. II, p. 174).

« Paulinus sacrista fecit (à la fin du xi^e siècle, à la cathédrale de Rochester) « tria magna candelabra de ferro superargentata ».

Au xii^e siècle, sur un vitrail de la cathédrale de Laon, on voit, au-dessus d'un autel, une tringle horizontale, portant trois bassins concaves, suspendus par trois cordelettes; la tringle est soutenue par deux barres disposées en triangle et aboutissant à un *perpendicularum*.

A Saint-Clément, à Rome, dans une fresque de la crypte (xii^e siècle), trois lampes décorent le ciborium, motif que je retrouve à Paris, cent ans plus tard, dans un vitrail de la Sainte-Chapelle.

Aux portes de bronze de la cathédrale de Bénévent (xii^e siècle), dans la scène de la Purification, l'autel est surmonté d'un ciborium: une seule lampe est suspendue à la tringle de fer qui relie les deux colonnes latérales; trois autres pendent, en avant, à la base d'un triangle que retiennent des chaînes exprimées par une succession de nœuds.

Au xii^e siècle, un évêque anglais, Hugo, « episcopus Dunelmensis », vendit à Henri de Pluteaco, un terrain, avec une redevance annuelle de trois cierges qui devaient brûler, le jour de sa fête, devant le corps de saint Cuthbert: « Reddendo inde annuatim beato Cuthberto, per manum nostram et successorum nostrorum, ad ac-

cendendum coram corpore suo, tres cereos de tribus libris ceræ ad festum ejusdem sancti in quadragesima ».

En 1181, au mariage de Philippe-Auguste, dans l'église de Saint-Denis, la grande affluence du peuple occasionna quelque tumulte. Un des officiers de la cour, voulant le réprimer, leva son bâton de commandement et, par mégarde, brisa les trois lampes qui étaient suspendues devant le maître-autel. L'huile se répandit sur le roi et la reine, ce qui fut considéré comme un heureux présage.

Anno Dominicæ incarnationis millesimo centesimo octogesimo primo, kalendis junii, ea die qua Dominus noster Jesus Christus bajulis nubibus cœlos ascendit, in ecclesia beati Dionysii, ad suggestionem et consilium cujusdam boni viri qui zelum Dei videbatur habere, idem rex Philippus secundo imposuit sibi diadema et tunc inuncta fuit Elisabeth uxor ejus venerabilis regina, filia Balduini, illustris comitis Hænuensis, neptis Philippi magni comitis Flandrensium, qui et die, prout moris est, insem ante dominum regem honorifice portavit. Sed, dum hæc in ecclesia beatissimi Dionysii solemniter agerentur, et ipse rex cum regina, ante majus altare flexis genibus et inclinatis capitibus, nuptialem benedictionem a venerabili Guidone, Senonensi archiepiscopo, adstantibus multis episcopis et baronibus, humiliter reciperent, accidit quiddam dignum memoria, quod huic operi iuserendum utiliter æstimavimus. Interea, dum multa turba populi de circumpositis civitatibus, suburbiis, vicis et villis, cum magno gaudio ad tantam solemnitatem videndam convenissent, et ut viderent regem cum regina diademate insignitos, conflictum cum tumultu facerent; quidam miles de officialibus regis tenens virgam in manu sua, cum ad sedandum tumultum populi virgam huc et illuc in incertum jaceret, tres lampades, super capita ipsorum ante majus altare pendent, subito uno ictu fregit, et oleum illarum super capita regis et reginæ, in signum plenitudinis donorum Spiritus Sancti cœlitus missorum, miraculose emissum fuisse credimus, et ad dilatandam famam nominis ipsius et gloriam in omnem terram circumquaque diffundendam. Unde in *Cantico amoris Salomon* de isto propheticè videtur dixisse: « Oleum effusum nomen tuum. » Quasi diceret: Fama nominis tui et gloria et sapientia diffundetur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum; et inclinabunt capita sua ante eum reges, et multæ gentes servient ei. Ex his et aliis hujusmodi conjicere possumus, quod ea quæ circa ipsum regem, Deo ordinante, gesta sunt, sic intelligi posunt (*Rigordus, de Gestis Philippi Aug.*, apud *Rec. des hist. des Gaules*, t. XVII, p. 7).

Il est raconté, à l'an 1195, dans la vie de sainte Asceline, abbesse de Boullancour :

Or, il y avait en l'église des dames lez Boullancour trois chefs de vier-

ges saintes et constantes martyres, appelées Foy, Espérance, Charité, vers lesquelles elle avoit une grande dévotion ; les honorant, si que aucune fois elle les tiroit d'une armoire où l'on les serroit pour les poser sur le maistre autel, passant la nuit devant le Saint Sacrement et ces reliques précieuses. Donc une certaine nuit, continuant sa piété, elle mist sur l'autel ces trois chefs des saintes, y fist ses oraisons, y présentant deux cierges ardans sur deux chandeliers, l'un du costé droit, devant le chef de sainte Foy, l'autre du costé gauche devant celui de sainte Charité, estimant que c'estoit assez selon la coustume de l'Église, qui met ordinairement sur les autels deux cierges ardans en autant de chandeliers. Comme elle estoit sur le point de s'en aller prendre un peu de repos, afin de retourner après à son oraison, sainte Espérance luy apparut disant : « Et moy, ma fille, n'auray-je point de cierge ardant comme mes sœurs ? Je me nomme l'Espérance, ne me ferez-vous point part de vostre piété ? » Sainte Asceline, se mettant de genoux, luy respondit : « Bienheureuse sainte, volontiers je vous en donnerois un pour vous honorer, mais je n'ay point de troisiésme chandelier pour le mettre. » Néanmoins la sainte prist un cierge qu'elle alluma et le mist sur l'autel devant le chef de sainte Espérance, laquelle acceptant sa bonne volonté et pie dévotion, fist qu'il y brusla toute la nuit, sans estre porté d'aucun chandelier. (Des Guerrois, *La sainteté chrétienne... au diocèse et ville de Troyes*, Troyes, 1637, pp. 324-325.)

« A Compostelle, dit le *Codex* du XII^e siècle, devant l'autel de S. Jacques sont suspendues trois grandes lampes d'argent... Celle du milieu est très considérable et d'une forme telle que son grand bassin.... comprend sept réceptacles où sept lumières figurent les sept dons du S. Esprit » (Baron de Bonnault d'Houët, *Pèlerinage d'un paysan picard à S.-Jacques de Compostelle*, 1890, pp. 80, 210). Cette lampe spéciale, à sept bassins, prouve de la façon la plus évidente que le lampadaire tout entier symbolise la Trinité et que si le S. Esprit est au milieu, c'est qu'il est le lien des deux autres personnes divines.

« A partir du XII^e siècle jusqu'à la grande révolution, on vit (à S.-Vincent de Senlis) trois lampes brûler perpétuellement devant le S. Sacrement. C'était une fondation de dame Hermengarde de Douay, sœur converse de l'abbaye. La fondation avait pour but d'obtenir le salut éternel de son époux décédé » (*Notes d'art et d'archéologie*, 1895, p. 98).

A Sainte-Croix de Poitiers, pour la fête de la sainte Croix, on allumait, au milieu du chœur, dit le *Coutumier* du XIII^e siècle, trois

cierges, dont un plus gros que les autres avait été offert par l'abbesse : « Abbatissa offerat unum cereum de septem libris... et post incipiat abbatissa vespas... In medio chori accendatur cereus quem abbatissa dedit et duo alii... usque post *Benedicamus*. » (*Dom Fonteneau*, t. LVI, p. 177.)

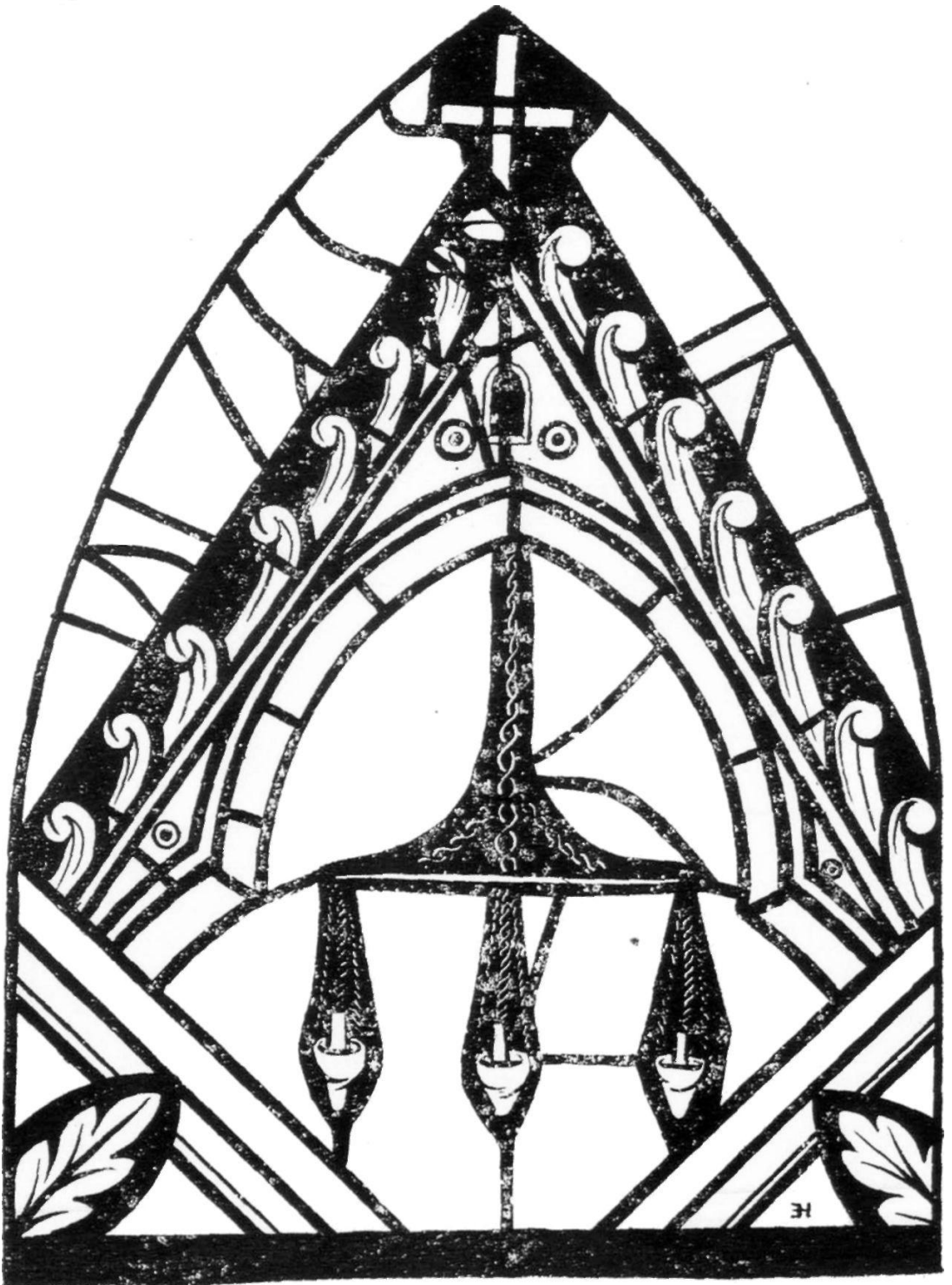
Il faut souvent consulter les vitraux pour connaître les usages liturgiques, parce qu'ils représentent les scènes historiques ou légendaires exactement comme si elles s'étaient passées de leur temps. Voici trois exemples du XIII^e siècle. A la cathédrale de Beauvais, au-dessus d'un autel où le rite de la célébration ne comporte qu'une croix et un calice, pend une lampe; en avant, la tringle horizontale n'est pas attachée à la voûte, mais élevée sur deux tiges qui partent du sol. C'est un tref ou plutôt son diminutif, que le *Liber pontificalis* nomme *pergula*¹, comme qui dirait la *perche*. Les trois lampes glissent dans la tringle à l'aide d'anneaux: leur forme est celle d'un bassin concave, avec un globule en dessous et trois chaînes de suspension.

A la cathédrale de Clermont, la tringle porte trois vases semblables aux précédents, moins la boule terminale: quant au mode de suspension, il consiste dans une tige droite tombant au milieu de la tringle et deux tiges de renfort partant des extrémités et se rejoignant en triangle au *perpendicularum*. Le P. Cahier (*Mélanges d'archéologie*, t. III) voit ici une « couronne ou *rota* ». Je ne suis pas de son avis pour deux raisons: d'abord, il est préférable de prendre le dessin tel qu'il est, sans chercher à l'interpréter ou à supposer que l'artiste a fait maladroitement une ligne droite au lieu d'une courbe; puis nous connaissons des similaires, et, s'il y avait des roues, il existait aussi des tringles horizontales.

Pour montrer plus particulièrement encore ce qu'était cet appareil aux trois lampes, je reproduis ici, d'après le bel ouvrage de M. Hucher sur les vitraux de la cathédrale du Mans, le sommet d'une lancette ogivale du triforium du chœur. Le sujet est celui-ci: un moine monte à une échelle pour allumer une lampe qui brûle

1. La *pergula* était placée devant l'autel, *ante altare*, *ante altare majus*, et devant la confession, *ante confessionem*. On y suspendait des *gabatu*, des croix, des *amulæ*, un *polycandilum*, un lis et un canthare. Les sept textes du *Liber pontificalis* sont des VIII^e et IX^e siècles.

devant l'image de la Vierge : le démon la brise sous ses pieds avec un bâton. le religieux tombe, mais dans sa chute il est soutenu par la Vierge, qui apparaît, le prend par le bras et fait éclater en mor-



Vitrail de la cathédrale du Mans, XIII^e siècle.

ceaux le bâton du diable. Les trois lampes pendent à une tringle horizontale, que retient par le milieu une chaîne descendant de la pointe d'un trèfle aigu et que consolident deux chaînes latérales. Chaque lampe a aussi ses trois chaînes : l'aspect est le plus usité alors, une coupe prolongée en queue. A l'intérieur se dresse comme un tronçon de cierge, sans flamme, tandis qu'ailleurs, aux autres lampes, la flamme a la forme naturelle, légèrement inclinée comme sous le souffle du vent. Ce sont donc bien des cierges qui garnissent les trois bassins ¹. Ailleurs aussi, ces lampes de cuivre sont appuyées sur des anneaux fixés aux chaînes. Toute cette décoration est en blanc : tringle, chaînes, lampes et cierges.

Avons-nous ici l'arc triomphal ? C'est possible. En effet, la croix brille au sommet de son fronton, dont les rampants sont hérissés de crochets et dont le tympan est ajouré d'une fenêtre et de trois *oculus*.

Sur un vitrail du xiii^e siècle, à la cathédrale de Beauvais, représentant la légende de Théophile, trois lampes sont pendues au tref devant l'autel (d'Allemagne, *Hist. du luminaire*, p. 132). Le chanoine Barraud (*Descript. des vitr. des chapelles de la cath. de Beauvais*, p. 29) indique qu'elles pendent « à un triangle doré », à l'autel de la Vierge, où prie le converti d'Adana.

La bibliothèque Ambrosienne, à Milan, possède un *Traité des vertus*, manuscrit français du milieu du xiv^e siècle, riche de miniatures. Or, dans l'une d'elles intitulée *le pécheur*, on voit un franciscain, à genoux devant un autel sur lequel est un calice : les rideaux sont relevés de chaque côté et en avant trois lampes pendent à une tringle.

Les trois cierges sont indiqués dans le *Liber officiorum Ecclesie Leodiensis*, qui date de 1328 : « In nativitate beate Marie Virginis, debet custos quinque candelas, quinque marcarum, quarum tres ardent ante altare... et due ardent super altare. — Tenetur (capitulum) ad sex candelas in vi lampadibus, quarum... tres ante fere-

1. A Rome, les jours de fêtes, on remplace l'huile des lampes par des gâteaux de cire qui ont une grande analogie avec les cierges écourtés du vitrail du Mans. Sous le règne de la liturgie Poitevine, on allumait, aux fêtes, un cierge qui remplaçait dans la lampe le godet de verre traditionnel.

trum (S. Lamberti). — Tenetur (capitulum)... in duplicibus festis..., in missa vero ex eis tres (candelas) ».

Bérenger, qui écrivit la vie de Ste Marie de Montefalco, est représenté debout, devant trois lampes, méditant dans la chapelle de S. Jean.

L'église de S. Vaast, à Gaurain (Belgique), possède un lutrin pour le chant de l'évangile, en dinanderie du xiv^e siècle, qui est surmonté de trois chandeliers (*Hist. du luminaire*, p. 162).

En 1537, un Juif fit le voyage de Jérusalem et consigna ses observations dans un livre intitulé *Jichus ha-Abot*. Il constate trois lampes au tombeau des rois de la maison de David et à celui de Josué et d'Hosée. (Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte*, Bruxelles, 1847, pp. 440, 444, 447.)

A Xanten, existe un candélabre à trois branches, en bronze, « travail allemand du xvi^e siècle » (*Hist. du lumin.*, p. 165.)

Le Liber obituum et foundationum insignis Ecclesie cathedralis Baiocensis, ms. des xvi^e et xvii^e siècles, indique ainsi les jours, où le *cousteur* devait allumer trois cierges aux candélabres de fer : « Sequuntur obitus in quibus custos debet accendere tres cereos in candelabris ferreis : Stephani decani ; Radulphi de Gouviz ; Ludovici XI ; Philippi, episcopi (de Harcourt, 1163) ; Symonis de Saqueville ; Henrici regis et Ricardi, regis Anglie (Henri II et Richard Cœur-de-Lion) ; Ricardi, filii Sansonis (Richard II, évêque de Bayeux, 1133) ; Ricardi, filii Comitum (Richard III, évêque de Bayeux, fils de Robert de Kent, comte de Gloucester) » (Deslandes, *Catal. des manusc. de la bibl. du chap. de Bayeux*, p. 93).

A Avignon, en 1658, lors d'un nouvel arrangement de la chapelle du B. Pierre de Luxembourg, trois lampes furent placées devant ses reliques pour brûler nuit et jour : « Reliquias sacras... pro palam a dextris et a sinistris majoris altaris decentius venerandas, collocavit... quæ omnia opere anaglypho constructa et deaurata, a tribus lampadibus argenteis, die nocteque accensis, illuminata ». (*Bullet. mon.*, 1888, p. 115.)

Dans l'acte de 1658, qui règle les devoirs des curés de la cathédrale de Narbonne, il est stipulé : « Davantage sera tenu ledit sieur Austrie fournir tous les sièrges qui se brusleront dans les trois lanterniers du chœur, qui seront faicts de bonne cire, pure, neufve et

pastadisse et non reffondue, de la longueur et grosseur convenable ausdits lanterniers, de poids de demi livre pièce et la mesche de trois filets d'estoupe esbuéc et cuyte et trois filets coton, lesquels cierges brusleront continuellement et le jour et la nuict, les lanterniers tous jours fermés, excepté lorsque le Sainct Sacrement sera exposé au grand autel, car pour lors demeureront ouverts et baissés comme il est de coustume ». (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1897, p. 413.)

Grandet, curé de Ste-Croix d'Angers, au xvii^e siècle, écrivait, à propos de Notre-Dame du Marilais, dans le même diocèse, que, « quand Charlemagne visita la petite chapelle dédiée à la Vierge, trois lampes y brûlaient jour et nuit. » (*Rev. des prov. de l'Ouest*, t. XVII, p. 81.)

« Le 4 août 1780, la foudre, après avoir renversé (à la cathédrale de Narbonne) le sommet d'une pyramide, traversa la voûte du sanctuaire et descendit tout le long de la chaîne de fer qui suspendait une des trois grandes lanternes en argent qui décoraient le devant du maître-autel. Il y eut peu de dégâts. » (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1897, p. 350).

Un dessin du xviii^e siècle, représentant le maître-autel de l'église d'Albassac, en Limousin, figure sur cet autel trois chandeliers alignés (*Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1897, p. 255).

Le *Livre noir* du chapitre de Nevers marquait, parmi les charges du sacriste : « Item tenetur sustinere tres lampadas in dicta Ecclesia, quarum una ardet die ac nocte et aliæ duæ tantum de nocte et pro hoc faciendo expendit sexaginta potos olei. »

Les inventaires doivent être particulièrement consultés dans la question qui nous occupe.

Candelabra argentea tria (*Inv. de Fontenelle*, 806.)

Tres ciffi (scyphi) argentei, quorum unus fuit Odonis Morin cum cathenis argenteis et alter Huberti et tercius parvus fuit Stephani filii Radulphi (*Inv. de la cath. de Rouen, fin du xii^e s.*)

Tria candelabra argentea, ponderis decem et novem marcharum et sex unciarum (*Inv. de Saint-Hilaire de Poitiers*, 1263).

Item, duo candelabra de Limogio et alia tria de ferro, magna, que stant juxta altare beate Marie (*Inv. de l'abb. de Sylvacane*, 1289, n^o 57).

Item, tres lampades endentes in ecclesia (*Inv. de la maison du Temple, à Toulouse, 1313, n° 23.*)

Item candelabra magna ferrea III (*Inv. de la cath. de Toulon, 1333, n° 18.*)

Trois lampiers d'argent, pendans devant la grant porte (*Inv. de la Sainte Chapelle, 1376.*)

Item, iij autres chandeliers de cuivre, c'est assavoir ij paraulz et j plus petit (*Inv. du S. Sépulture de Paris, 1379, n° 121.*)

Gofrido aurifabro, pro rapparando unam pelvim argenteam ex illis tribus qui pendent ante altare (*Compte de S.-tiéry de Cambrai, 1395.*)

Un chandeller d'or, pour pendre en la nef d'une église, ouquel a deux bastons d'argent à pommeaux et fuillages d'argent doré, à trois plaz d'argent à broches pour tenir cierges. Datum capelle Bicturicensi. Cestui chandellier a esté baillé pour faire trois bacins pour mettre devant le grant autel de la dicte chapelle. (*Inv. du duc de Berry, 1401, n° 633.*)

Un autre chandellier d'argent véré, où il a trois petits bassins et trois broches pour mettre cierges. Datum capelle Bicturicensi. (*Ibid., n° 769.*)

In medio chori super candelabrum sunt tres cipi argentei, in quibus ponuntur cerei continue ardentes ante majus altare, habentes cuspides de argento et fundus unus argenteus, aliorum autem duorum fundi de ferro albo sunt (*Inv. de la cath. de Châlons-sur-Marne, 1413, n° 100.*)

Trois chandeliers à façon de Limoges (*Inv. de Pierre Cardonnel, chanoine de Paris, 1438.*)

Tre candelabri di cristallo col piede e capellini d'argento fino, colle arme dei Visconti in smalto (*Inv. de Saint-Gothard de Milan, 1440.*)

Item, trois bassins de cuyvre, sur la perche d'icelle chapelle (des reliques), servans de chandeliers à mettre cierges (*Inv. de la cath. de Langres, 1513.*)

A Pierre Regnier, marchand ouvrier de cire, pour trois cierges de cire, pesant douze livres et demie, comme feu Mgr le duc Loys (I de Bourbon, comte de Clermont), que Dieu pardonne, avoit ordonné en l'église dudit Clermont, lesquels cierges ont été allumés la veille de la Penthecauste aux vespres et sont demeurés ardents continuellement jour et nuit devant le grant austel en ladite église Notre Dame jusqu'au lundi suivant après le service fait, le demourant desd. cierges au profit de cette église, L sols parisis (*Compte du comté de Clermont, 1515.*)

Item ung cierge benyst et deux aultres cierges pour tenir à l'aultier d'à hault (*Inv. de Piré, 1527.*)

Les *Antiquités de l'église de l'abbaye ou cathédrale de Durham*, publiées en 1543, indiquent ainsi la position du chandelier pascal, « contre le premier degré ou marche (du chœur), derrière les trois bassins d'argent qui étaient suspendus derrière le maître-autel ».

Devant le crucifix y avoit trois bassins d'argent (*Inv. de la cath. de Tournay, 1566.*)

Trois platz d'argent à mettre trois cierges qui servent au couer devant le grant hostel, en chacun desquels platz y a une pointe d'argent pour entrer dedans le pied desd. cierges pour les tenir (*Inv. de la Sainte Chapelle*, 1573, n° 85.)

Autre chandelier cuivre, à 3 cierges (*Inv. de la confr. du S. S. à Limoges*, 1574.)

Trois chandeliers de loton, de deux pans de hault, qu'on tient au grand autel les festes solempnelles (*Inv. de la cath. de Marseille*, 1600.)

Item, trois cierges pendant en trois bacins d'argent devant le Saint-Sacrement, qui est au grand autel (*Jean Cousin, Hist. de Tournay*, 1610, liv. III, p. 169.)

Trois lampes d'argent, posées devant le grand autel, deux desquelles ont été données par feu maître Nicolas Colbert, chanoine de l'église de Reims et l'autre par la fabrique (*Inv. de la cath. de Reims*, 1622, n° 101.)

Item trois chandeliers de cuivre, deux attachés devant le dict autel (à l'autel du Saint-Sacrement), l'autre du côté senestre, avec un chandelier de fer sur un pied de bois, avec un benoistier de métal de cloche et un plat de cuivre ¹ (*Ibidem*, n° 673.)

Tres lances ceroferariæ cum catenis argenteis suspensæ ante summum altare (*Inv. de la cath. de Tournay*, 1661.)

Trois bassins ou petits plats d'argent, dans chacun desquels il y a un cierge allumé en forme de lampe devant le tabernacle (*Inv. de la cath. de Tournai*, 1690). — Trois bassins d'argent et chaisnes, servant devant le grand autel (*Ibid.*)

Trois bassins de lampe, d'argent, devant le S. Sacrement, pesant 35 marcs. — Une autre lampe d'argent devant l'autel qui est derrière le tombeau de S. Remy, donnée par M^{rs} de la ville en l'année 1668 que la ville estoit affligé de la peste, pesant 17 marcs et demy. — Deux autres lampes devant le même autel, données par des particuliers, pesant les deux 5 marcs (*Inv. de l'abb. de S.-Remy-le-Reims*, 1690, nos 53, 55, 56.)

Trois lampes d'argent (*Inv. de la cath. de Nevers*, 1791, n° 3).

1. M. Bégule, dans sa *Monographie de la cathédrale de Lyon*, pp. 92-93, parle de trois couronnes de lumière qui ornaient le chœur de cette église : « On voit encore aux piliers la trace des consoles auxquelles étaient suspendues deux couronnes royales fleurdelisées, garnies de cierges, dont le nombre indiquait l'importance de la fête du jour. Une troisième couronne était placée devant le grand crucifix, qui de tout temps a figuré au centre du jubé. » Le nombre *trois* n'est pas indifférent ici, et il dénote bien évidemment une tradition symbolique.

Les loges maçonniques, qui nous ont fait plus d'un emprunt, ont aussi les trois cierges, mais disposés autrement que dans nos églises. D'après le frère Clavel, « trois grands flambeaux, surmontés d'un long cierge, sont distribués dans la loge, l'un à l'est, au bas des marches de l'orient; les deux autres à l'ouest, près du premier surveillant et le dernier au sud. » (De Saint-André, *Francs-maçons et Juifs*, p. 400.)

3. Les *Statuta Ecclesiæ Parmensis anni MCCCCXVII* nous fournissent ces rubriques, qui attachent un caractère particulier à la présence des trois cierges devant l'autel, à vêpres, à matines et à la messe : « *In vesperis primi sabbati Adventus* : Sacrista tres præparet cannellas ceræ puræ ante allare » (p. 89). — « *Pro missa tertiarum* : Ante altare tres cannellas ceræ puræ præparet sacrista » (p. 90). — « *Ad vespervas*. Tres præparentur cannellæ ceræ puræ ante altare » (p. 93). — « *In primis vesperis S. Bernardi* : Duobus clericis cruces deferentibus et tribus ceroferariis præviis... coram qua (arca S. Bernardi) dictæ tres cannellæ accensæ ponantur » (p. 95). — « *Festum sanctæ Barbaræ. Pro vesperis* : Tres præparet cannellas sacrista ad altare majus » (p. 99). — « *In primis vesperis S. Nicolai* : Duobus cruciferariis atque tribus ceroferariis atque thuriferario præviis, gradiatur » (p. 100). — « *In matutinis S. Ambrosii* : Tria præparentur luminaria coram altari. *In missa* : totidem luminaria » (p. 101). — « *In primis vesperis Conceptionis V. M.* : Coram altari Corporis Christi, tres ardeant cannellæ » (p. 102). — « *In festo S. Thomæ apostoli* : Coram altari tres ardeant cannellæ » (p. 104). — « *Pro missa vigiliæ Nativitatis Domini*, coram altari ardeant tres cannellæ » (p. 104). — « *Pro vesperis Nativitatis* : coram altari ardeant tres cannellæ » (p. 105). — « *In secundis vesperis Nativitatis*, accensis tribus luminaribus » (p. 110). — « *Pro matutino S. Thomæ archiepiscopi et martyris* : Coram altari majori tria luminaria ardeant » (p. 112). — « *In primis vesperis Circumcisionis Domini* : coram altari tria luminaria ardeant » (p. 112). — « *In octavis SS. Stephani, Joannis et Innocentium* : in vesperis et missa, tria luminaria » (p. 113). — « *Solemnitas Sancti Hilarii episcopi* : luminaria tria in vesperis et in missa, qui fuit advocatus et est civitatis et populi Parmensis » (p. 114). — « *In Sabbato Septuagesimæ* : in vesperis et missa, tria luminaria » (p. 114). — « *S. Antonii abbatis* : in vesperis et missa, luminaria tria » (p. 116). — *In festo SS. MM. Sebastiani et Fabiani* : coram altari suo tres ardeant cannellæ » (p. 116). — « *In conversione S. Pauli* : luminaria tria in vesperis et missa » (p. 117). — « *In Purificatione V. M.* : tria coram altari ardeant luminaria » (p. 117). — « *In festo S. Blasii* : in vesperis, tria luminaria » (page 118). — *In vesperis S. Agathæ* : coram altari tria ardeant luminaria » (p. 117). — « *In cathedra S. Petri* : in vesperis

et missa tria ardeant luminaria » (p. 119). — « *In S. Mathia apostolo : in vesperis et missa, tria ardeant luminaria* » (p. 119). — « *In S. Joanne Calybita : luminaria ut in S. Mathia* » p. (119). — « *In S. Gregorio : in vesperis et missa, tria ardeant luminaria* » (p. 120). — « *In Annuntiatione. In primis vesperis, tria luminaria* » (p. 123). — « *In S. Benedicto : in vesperis et missa, tria luminaria* » (p. 124). — *Sabbato Quadragesimæ : tria præparet luminaria sacrista* » (p. 125). — *In octava Paschæ : in missa, unum luminare et in vesperis tria luminaria et matutino duo* » (p. 149). — « *In festo S. Barnabæ apostoli : in matutino tria luminaria* » (p. 175). — « *In vigilia apostolorum Petri et Pauli : ad vespertas, tria præparet luminaria sacrista* » (p. 177). — « *In commemoratione S. Pauli : in vesperis et missa, tria præparentur luminaria* » (p. 177). — « *In octava S. Joannis Baptistæ : in vesperis et missa, tria adsint luminaria* » (p. 178). — « *In S. Jacobo apostolo : tria præparentur lumina in missa et vesperis* » (p. 179). — « *In festo S. Petri ad vincula : in vesperis et missa, tria adsint luminaria* » (p. 179). — *In festo Nivis : in vesperis, matutinis atque missa, tria luminaria* » (p. 180). — « *In festo Sanctæ Rade-gundis : in vesperis, matutino atque missa tria adsint luminaria* » (p. 181). — « *In festo S. Laurentii : in vesperis, matutino et missa, tria adsint luminaria* » (p. 182). — *In vigilio Assumptionis : tria sint ante altare luminaria* » (p. 184). — « *In missa terliarum, adsint tria luminaria sacristiæ* » (p. 186). — « *Pro vesperis, tria luminaria* » (p. 187). — « *In octava S. Laurentii : in vesperis et missa, tria luminaria* » (p. 187). — « *In octava Sanctæ Mariæ : in vesperis et missa, tria adsint luminaria* » (p. 187). — « *In festo S. Bartholomei apostoli : in vesperis et missa, tria luminaria* » (p. 187). — « *In Nativitate V. M. : in vesperis, tria luminaria* » (p. 189). — « *In Exaltatione S. Crucis : in missa et vesperis, tria luminaria* » (p. 190). — « *In dedicatione Ecclesiæ matricis : in vesperis et missa, tria adsint luminaria* » (p. 191). — « *In dedicatione S. Michaelis : in vesperis et missa, tria luminaria* » (p. 191). — « *In festo S. Hieronymi : ut supra in S. Michaelis* » (p. 191). — « *In festo S. Lucæ evangelistæ : ut in S. Bartholomeo* » (p. 192). — « *In festo apostolorum Simonis et Judæ : ut in S. Bartholomeo* » (p. 192). — « *In festo Omnium Sanctorum : in vesperis et missa, tria præparentur luminaria* » (p. 194). — « *In dedicatione basilicæ Salvatoris : ut in dedicatione*

S. Michaelis » p. 195). — « *In festo S. Martini confessoris : campana nova, paramenta glana (glauca? jaune). In matutino, duo luminaria ; in vesperis et missa, tria. Quæ missa celebretur cum diacono et subdiacono, cui adsit guardachorius piviali vestitus. Festum est duplex et semis* » ¹ (p. 196). — « *In festo S. Cæcilie virginis : in vesperis et missa, tria luminaria* » (p. 197). — « *In festo S. Catharinæ : ut in S. Cæcilia* » (p. 197). — « *In festo S. Andreæ : in vesperis et missa, tria adsint luminaria* » (p. 197).

4. La signification précise de cette triple lampe, brûlant au-dessus ou en face de l'autel, est facile à déterminer. Il y a là évidemment un symbole de la Trinité.

Le Cérémonial des évêques insiste sur le symbolisme du nombre impair, en exigeant principalement trois lampes devant l'autel du Saint-Sacrement : « Lampades quoque ardentes numero impari in ecclesia adsint, tum ad cultum et ornatum, tum ad mysticum sensum... Ante S. Sacramentum, si non omnes, ad minus tres accensæ tota die adsint. » (Lib. I, cap. xii, n° 17.)

D'après le rite romain, le feu nouveau s'obtient en battant le briquet : l'étincelle jaillit du silex, lequel représente symboliquement le Christ, qualifié *petra* et *lapis* par les saintes Écritures : « Interim excutitur ignis de lapide foris ecclesiam et ex eo accendantur carbones. » En Anjou, à Paris et à Amiens, on se servait d'un béryl ou pierre grossissante, à travers laquelle on faisait passer un rayon solaire : la signification était alors la même, car les textes bibliques et liturgiques proclament le Fils de Dieu *soleil* et *lumière indéfectible*.

Item lapis berilli ad trahendum ignem cum sole (*Inv. de la cath. d'Angers, 1286.*) — It. 2 pierres de béryl, pour faire feu nouvel à la semaine penneuse (*Inv. de S. Martin-des-Champs, 1342.*) — Unum berillum album pro igne novo faciundo, et alium viridem pro eodem (*Inv. de la cath. d'Amiens, 1347.*) — Item une pierre ronde de cristal, pendant à une petite chaîne d'argent, de laquelle on fait le feu nouveau (*Inv. de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, 1538.*)

1. On remarquera ce qui concerne la fête de S. Martin : le rite est *double et demi*, aussi y a-t-il trois cierges aux vêpres et à la messe, tandis que les matines, moins solennelles, n'en comportent que deux ; la messe est célébrée à diacre et sous-diacre et le maître du chœur (nous disions le *chantre*) y porte le pluvial ; on sonne la cloche neuve et les ornements sont jaunes, couleur des confesseurs.

Saint Hilaire, dès le iv^e siècle, proclamait, dans une hymne que l'Église romaine a adoptée pour sa liturgie, que la Trinité bienheureuse est la lumière incréée : « O lux, beata Trinitas¹. » Un *Kyrie* farci du xiii^e siècle débute par cette invocation qui parle de Dieu comme de la lumière par essence et de l'origine de la lumière : « Lux et origo lucis, summe Deus, eleison². » Le Fils, dans le *Credo* du Concile de Nicée, qui se chante à la messe, est qualifié « lumière de lumière, » *lumen de lumine*³, et Charlemagne, dans le *Veni Creator*, dit que le Saint-Esprit est le feu, *ignis*, parce qu'il est en même temps charité et amour, *charitas*. Les trois personnes divines sont donc en groupe ou individuellement, la lumière éternelle, incréée, inextinguible.

Or cette lumière s'est manifestée surtout dans le Verbe fait chair, qui a révélé son rôle d'illuminateur dans cette parole de l'Évangile : « Ego sum lux mundi; qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ⁴. » Il n'y a pas de ténèbres dans la maison de Dieu, où le Fils du Très-Haut éclaire de la vraie lumière, par ses sacrements, tout homme venant en ce monde : « Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum⁵. » Le Samedi Saint, après la bénédiction du feu nouveau, un cierge à triple branche est porté dans le sanctuaire pour allumer le cierge pascal.

1. *Hymne des vêpres de la Trinité*. La strophe primitive a été ainsi altérée dans la réforme des hymnes sous Urbain VIII :

Tu lux, perennis Unitas;
Nostris, beata Trinitas.
Infunde amorem cordibus.

2. La bénédiction du feu, le Samedi Saint, se fait par trois oraisons où il est spécialement question des trois personnes divines : « Deus, qui per Filium tuum, angularum scilicet lapidem, charitatis tuæ ignem fidelibus contulisti. » — « Domine Deus, Pater omnipotens, lumen indeficiens, qui es conditor omnium luminum. » — Domine Sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, benedictibus nobis hunc ignem in nomine tuo et unigeniti Filii tui Dei ac Domini nostri J.-C. et Spiritus Sancti. » (*Miss. Rom.*)

3. Splendor paternæ gloriæ,
De luce lucem proferens,
Lux lucis et fons luminis,
Diem dies illuminans :
Verusque sol illabere,
Micans nitore perpeti :
Jubarque Sancti Spiritus
Infunde nostris sensibus.

(*Hymne des laudes du lundi.*)

4. S. Joann, VIII, 12.

5. S. Joann., I, 9.

Celui qui est armé du *tricerio* s'arrête en trois endroits de l'église, et s'agenouillant, chante, après avoir allumé une des branches : « *Lumen Christi*¹ ; » c'est la lumière du Christ qui se manifeste et, comme par lui nous avons pu connaître la Trinité, de même la lumière une et triple nous apparaît alors pour nous apprendre que le Christ est une des trois personnes de l'auguste et indivisible Triade.

Bien plus, chaque cierge retrace en lui l'image de la Trinité : le Père est figuré par la cire, substance du cierge ; le Fils par la mèche ; l'Esprit-Saint par la flamme, qui unit la mèche et la cire, s'alimentant des deux en même temps².

Le lampadaire à trois cierges et le cierge lui-même sont donc un symbole ancien et expressif de la sainte Trinité.

5. J'arrive maintenant à l'appareil de lumière de la cathédrale de Tours, qui est véritablement un *rateau*, comme on disait à Tours³.

1. « *Diaconus... accipit arundinem cum tribus candelis in summitate illius triangulo distinctis... Cum diaconus ingressus est ecclesiam, inclinatur arundinem et acolythus deferens candelam accensam de novo igne, accendit unam ex illis tribus candelis desuper positis, et diaconus, elevans arundinem, genuflectit... et cantat solus : Lumen Christi. R. Deo gratias.* » (*Missal. Rom.*).

Une rubrique du xiii^e siècle, parlant du cierge pascal, y constate ce symbolisme élevé : « *Per cereum Xpisti designatur humanitas : lychnus in cera divinitas, virginea carne obumbrata ; ignis in cera novus ardens, nova doctrina a Xpisto in apostolos, per apostolos in mundum resplendens.* » (*Annal. arch.*, t. IX, p. 39.)

2. Le *Textus Sacramentorum*, qui est de l'an 1098, précise ce symbolisme en quatre vers :

In se candela tria designare videtur :
Cera, focus, lumen, tria sunt, monstrant pneumen (Numen).
In lichino Natus, in flamma Flamen habetur,
Sic Deus in cera pariter Pater esse probatur.

Ce que la glose de 1523 explique ainsi, en dénaturant l'idée première par l'application exclusive au Fils : « *Per ceram significatur vera caro Xpisti, quia sicut cera est pura et munda, ita caro Jesu Xpisti fuit et est vera munda et sine corruptione aliqua. Et per ignem qui lucet in ipsa candela significatur deitas, quæ mirabiliter luxit et lucet in corpore Jesu Xpisti... Et per lichinium, positum et absconsu in medio cere et est etiam candidum, significatur anima Jesu Xpisti, que fuit circumdata deitate et humanitate. Unde versus :*

In cera focum, lichinum demonstrant hæc tria tantum :
Aspice per ceram carnem de Virgine veram,
Illuc lumen, pneumen majestatisque carnem.

5. Anselme, développant le même symbolisme, voit trois choses à considérer dans le cierge : la cire, la mèche et la flamme. La cire, ouvrage de l'abeille virginale, est la chair du Christ ; la mèche, qui est intérieure, est l'âme ; la flamme, qui brille en la partie supérieure, est la divinité.

3. « *In choro rastrum lucis.* » (Monsnier, t. II, p. 292.) Voici, d'après un document du xiv^e siècle, une des obligations du trésorier de la cathédrale de

Du Cange n'a que ces quelques lignes à *rastrum* et *rastellum* sur l'emploi du râteau, au Mans et à Bordeaux : « *Rastrum, ordo cereorum instar ratri circa altare. Usus Culturæ Cenoman. mss. : Accendantur omnes lampades ecclesiæ et rastrum ante et retro. » Consuetudin. mss. S. Crucis Burdegal., ante ann. 1305 : « Debent portari cadavera... coram altari B. M. V... et rastellum ejusdem altaris debet compleri de candelis. »*

Comme ce n'est pas assez pour un usage de cette importance, il me paraît indispensable de produire d'autres textes.

« Le 9 janvier 1611, on refait le fameux râtelier de la cathédrale qu'on plaçait devant le maître-autel. C'était un grand candelabre, formé de deux colonnes en bronze, soutenant un entablement sur lequel étaient rangés sept chandeliers égaux du même métal. L'archevêque seul avait le droit de passer sous ce râtelier. On pense que c'était un emblème des sept églises d'Asie d'où l'église de Lyon prétendait descendre. Il en a existé de temps immémorial dans les églises S.-Jean et S.-Étienne. Les protestants les enlevèrent le 30 juillet 1562, et Barthélemy de Gabiano les fit transporter au château de la Rigaudière... Ce râtelier fut vendu, le 16 janvier 1750, par le trésorier Bertrand pour la somme de 1190 livres ». (Niepce, *Les trésors des églises de Lyon*, pp. 78, 88)

On lit dans le *Journal d'un curé tourangeau* : « Cette année 1636, M. Antoine Baugé, sergent royal, estant fabricant, a fait faire la menuiserie et râteau qui porte les cierges (de devant Notre-Dame), laquelle couste douze escus, l'a fait peindre pour un escu, a fait faire quatre chandeliers qui portent quatre cierges et les cierges des femmes et filles les a fait poser aux deux coings de ces rateaux ». (*Rev. des prov. de l'Ouest*, t IV, p. 139.)

« Item, treze escuelles de cuivre jaune, qui sorvent aux cierges du grand rateau de l'hostel. Item, quatre escuelles de fer blanc qui

Tours : « Item, in predictis festis annualibus tenetur facere magnum luminare, videlicet XIII magnos cereos ad magnum altare et tres magnos ad ponendos in candelabris ante Domini altare, de quibus cereis predictis quilibet continet VIII libras et dimidium cere ».

L'entretien du râteau était confié à deux marguilliers : « Dicti duo layci matricularii scilicet in dicta Ecclesia jacere pro custodia ipsius Ecclesiæ, lampades et cereos rastelli, quod est ante altare, accendere ». (*Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. XXXII, pp. 242-243.)

servent aux cierges du râteau de l'autel de Notre Dame ». (*Inv. de S.-Germain en S.-Laud, à Angers, 1665*).

« Les râteaux ou rangées de cierges étaient fort en usage : il y avait à S.-Maurice d'Angers un appareil nommé *brandelle*, qui n'était autre chose qu'un râteau suspendu par trois chaînes en avant du maître autel : il a été détruit en 1699 » (*Rev. de l'art chrétien, 1887, p. 394.*) — « A la cathédrale d'Angers, il y avait deux râteaux : « l'un à droite, l'autre à gauche du maître-autel, et, en avant, un appareil appelé *la brandelle*, qui était suspendu à la voûte par trois chaînes de fer et portait six cierges sur une même ligne horizontale : les jours de fête, on en ajoutait quatre autres en-dessous, dans des plateaux d'argent. A Saint-Pierre de Nantes, il y avait aussi un râteau. » (*De Farcy, Mélanges de décorations religieuses, p. 34.*)

M. de Farcy ajoute, à Saint-Laud, « pour éclairer le chœur, trois grands chandeliers de fer, deux à trois branches et le troisième à une seule (*Inventaire de 1696*), remplacés en 1722 par un candélabre à sept branches, en cuivre » (p. 393).

Grandet, dans *Notre-Dame Angevine*, écrivait au commencement du siècle dernier, pp. 62, 64, 67 : « Au-dessus de la menuiserie, tout autour du chœur (à la cathédrale), on allumoit vingt-six cierges aux fêtes de S.-Maurice et de la dédicace. Dans la dite église, il y avoit un des plus beaux luminaires de France et on mettoit autant de cierges dans un râteau qu'il y avoit d'années que l'évêque avoit pris possession de l'évêché... Au-devant de l'autel étoit aussi suspendu un chandelier d'argent à six branches... Au-dessus étoient de petits chandeliers ou râteaux pour mettre les cierges... Au-dessus de la chaise de bois, à l'autel de la chapelle de Rivette, étoient autrefois des râteaux suspendus ».

Le Cérémonial de Toul, en 1700, dit, à propos de l'exposition du Saint Sacrement et de celle du Saint Clou : « Le sacristain ayant alumé ou fait alumer tous les cierges du grand autel, du râtelier du chœur, de la couronne et des piliers de la nef ».

« A Meaux, en certaines fêtes doubles majeures, on mettait devant le sanctuaire une herse, appelée aussi *râtelier* ou *onzaine*, parce que, dit Moléon (*Voyage liturgique, pp. 298, 397*) on y met onze cierges qui brûlent pendant les nocturnes et les laudes et non aux

aux autres offices » (*Annal. arch.*, XII, 354)¹. Le même auteur décrivait, en 1717, p. 44, « la poutre de cuivre de travers, portée par deux colonnes de cuivre », « sur lesquelles il y a sept bassins de cuivre avec sept cierges qui brûlent aux fêtes doubles de première et de seconde classe ». On l'appelait *râtelier*.

Je nommerai *râteau à trois cierges* l'appareil de Tours pour le distinguer des râteaux à cierges multiples.

5. Après ce long préambule on saisit de suite sa signification propre, ainsi que l'antiquité du rite qu'il représente et dont il est peut-être actuellement l'unique représentant. A ce titre seul, il devrait être conservé et ici se pose naturellement cette question : Que faire d'un meuble hors d'usage, parce qu'il n'est plus en rapport avec les exigences de la liturgie contemporaine ?

Ma réponse sera aussi simple que catégorique : qu'on le garde tel qu'il est et là où il est. Dès lors qu'il ne gêne pas, ce serait un acte de vandalisme que de le briser ou de le vendre ; en tout temps, il sera un souvenir du passé, de la tradition, d'une liturgie disparue. A toute autre place, il perdrait une grande partie de son intérêt. Ne l'allumez pas aux offices, soit, quoique ce ne soit pas précisément contre les rubriques : de grâce, respectez-le. Les archéologues vous en sauront gré ; le monument n'est pas ancien, mais il est curieux, et, de plus, une véritable rareté.

On l'a quelque temps transporté devant l'autel du Saint-Sacrement. On a bien fait de l'en retirer, car là il était sans utilité. Destiné à porter des cierges, il ne peut même pas être transformé de manière à supporter des lampes qui, d'ailleurs, pour une cathédrale, doivent être au nombre de cinq.

Je serai heureux par mes observations d'avoir contribué à le main-

1. Quoique le nom n'y soit pas, ce sont bien des râteaux que mentionnent ces textes des XIV^e et XV^e siècles :

« Dépense faite... à cause et pour les cinq cierges ardents continuellement jour et nuit en la mère église de Paris devant l'image Nostre Dame, à l'entrée du cuer » (*Compte royal de 1355*). — « Pour 300 livr. de cire à faire 5 cierges pour le roy et asseoir devant Nostre Dame de Chartres, où led. Sgr estoit alez en pèlerinage, 43 l. 4 s. p. Au paindre. pour 30 escussons des armes de France achetés à armoier lesd. cierges » (*Compt. de l'hôtel de Charles VI, 1382*).

En 1488, Jehan Blampain fonde, à Saint-Jacques de Tournai, « 14 chandelles de cire, pesant une livre et demie la pièce et les autres 10 de une livre la pièce, à placer aux deux lez de la chapelle S. Nicolas » (Cloquet, *Monogr. de l'égl. paroiss. de Saint-Jacques, à Tournay*, p. 169.)

tenir et à mieux préciser sa double importance liturgique et archéologique¹.

Il me reste à le décrire sommairement et à fixer sa date d'exécution. Une gravure bien rendue aidait singulièrement, dans le tirage à part, à me faire comprendre jusque dans les moindres détails.

La partie centrale, traitée en style rocaille, forme comme un éventail déployé qu'encadrent deux bandeaux unis et d'où s'échappent deux grandes palmes à droite et à gauche. Du milieu s'élance une touffe de feuillages découpés qui supportent une bobèche, destinée au cierge le plus élevé.

Les deux chaînes de support, continuées par des cordes qui descendent de la voûte, aboutissent à des anneaux dissimulés par les palmes latérales. Deux branches, entièrement feuillagées, s'ajoutent à la masse centrale et se terminent aussi par une large bobèche, ornée d'oves et de feuilles. Chacun des trois cierges est ainsi muni à sa base d'un plateau évasé qui recueillera les gouttes de cire, car l'appareil a été fait pour de vrais cierges et non pour des simulacres en fer-blanc. Au-dessous des branches pendent des guirlandes tordues et contournées : au milieu, le cul-de-lampe se termine par une boucle, à laquelle, suivant l'usage français, s'adoptait un gland de soie.

Toute l'armature est en fer forgé recouvert de deux plaques de tôle estampée et dorée.

Le dessin est gracieux, élégant, maniéré peut-être, surchargé certainement. On y sent la surabondance d'une époque qui cherche à arrêter les yeux par les détails : or cette végétation est plantureuse et si largement prodiguée qu'elle s'étale partout avec une complaisance intentionnelle. L'ensemble est réellement d'un grand effet et les vides nombreux contribuent à donner de la légèreté à

1. M. Edmond Bishop m'écrivait de Londres, en 1885 : « Comme je prévoyais, l'*Appareil de lumière* est du plus haut intérêt, c'est délicieux. Aussi est-on tenté de s'arrêter et de faire des remarques à chaque page... Je regrette bien amèrement, et je le regretterai jusqu'à la fin, la destruction de tant de vieilles et louables coutumes, rites sacrés, tirés originairement de l'Eglise romaine, mais que Rome avait malheureusement abandonnés, destruction faite sous le nom d'uniformité et même sous prétexte de revenir à l'antiquité. Hélas ! pourquoi ne prend-on pas le temps, la peine de démêler ce qui était ancien et louable d'avec les mauvaises introductions modernes ? C'est sans doute ici, comme en d'autres choses : on aime mieux, suivant l'expression de Bocquillot, la *besogne toute faite*. »

la masse qui demeure dans la donnée traditionnelle de la tringle, tout en pyramidant par le haut et en se développant à la partie inférieure, des deux parts sans exagération.

Le râteau suspendu de la cathédrale de Tours ne remonte pas au-delà du siècle dernier; mais il n'est que la continuation d'un rite plus ancien, puisque son prédécesseur était en *bronze*. Il faudrait compulsor les comptes du chapitre, s'ils existent encore : nous saurions alors sa date d'exécution, le lieu de sa fabrication et son prix d'acquisition, toutes choses qui importent à l'étude de l'histoire locale.

J'ai consulté à son sujet le maître des cérémonies de la cathédrale, M. le chanoine Renault, qui m'a répondu en ces termes, malheureusement trop laconiques :

Nous ne connaissons ici, sur le fameux chandelier, qu'un seul mot, qui se trouve dans une *Histoire de l'Église de Tours*, par le chanoine Maan. Cet ouvrage, composé en latin, a été imprimé à Tours en 1668. Il donne une description très détaillée de notre cathédrale. Je ne serais pas capable de bien traduire ce latin-là, mais il cite en particulier, comme n'étant pas loin du siège de l'archevêque, *trifidum in medio candelabrum majus xre fusum* (préface, n° xviii). Il me semble que c'est peut-être le même que nous avons aujourd'hui, car j'ai entendu dire qu'il est en métal, sans l'avoir vérifié.

A Tours, ces trois cierges, portés par une armature qui les présente sous le type de l'unité, ont une signification particulière, outre le symbolisme général que j'ai exposé, car s'ils sont incontestablement la figure de la Trinité; d'autre part, ils offrent un souvenir permanent de l'apôtre des Gaules, qui illustra ce siège par sa doctrine et sa prédication. En effet, qu'on se rappelle que saint Martin protesta contre l'arianisme dans une profession de foi¹, où il compare la Trinité à la lumière :

1. « S. Martin n'a laissé à la postérité aucun écrit authentique. La confession de foi sur la Trinité, qui a été quelquefois éditée sous son nom, qui se trouve même dans plusieurs *Martinades* manuscrites du moyen âge, est, de l'aveu de plusieurs critiques, une composition apocryphe. Sulpice Sévère, en effet, n'eut pas manqué d'invoquer cet opuscule pour appuyer son jugement sur la science de S. Martin, il n'en dit rien nulle part... Elle ne trahit en rien une telle origine. Peut-être un mot de Grégoire de Tours a-t-il fait croire que son saint prédécesseur avait effectivement rédigé un morceau de ce genre... L'ardeur de sa foi dans les trois personnes divines s'est manifestée dans toute sa conduite, il n'avait pas besoin de l'attester par un témoignage écrit »

Indiculus fidei a S. Martino Turonensi editus adversus Arrianos. — Clemens Trinitas est una divinitas... Lucis, Spiritus... per substantiam majestatis, potestatis, virtutis divinæ lucis, unus in duobus et uterque in idipsum; Pater in Filio, Filius in Patre, uterque in Spiritu Sancto... Verbum... qui est fons divinæ lucis, luminis, substantiæ suæ natura... Patrem confitetur existentis divinæ naturæ, Lucis... Pater in Filio, Filius in Patre, Pater in Spiritu Sancto, unum in sancta Ecclesia et in immortalia sæcula sæculorum. Amen. (Joann. Maan, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis*, Tours, 1667, in-f^o, p. 214).

C'est aussi un témoin vivant de la tradition de l'Église gallicane, qui, très anciennement, avait adopté les trois cierges placés devant et plus tard sur l'autel et le chancel pour les saints offices, mais surtout pour le saint sacrifice de la messe, qui est le plus solennel de tous.

XXXVI. — VŒUX DU CENTENAIRE

La vogue est aux centenaires. L'année 1897 rappelant celui de la mort de S. Martin, Mgr Renou a invité ses diocésains à le célébrer dignement par des fêtes spéciales.

J'ai profité de l'occasion pour m'occuper de S. Martin et grouper ici un certain nombre de documents de diverse nature, mais tous curieux et utiles. Comme je ne fais pas de l'archéologie purement spéculative et que, selon moi, le passé doit être consulté pour la bonne direction du présent, j'ai songé à déduire des corollaires pratiques de ces prémisses.

Voici donc mes *postulata*. Sachant que je n'ai, pour les proposer, d'autre autorité que celle que donne la science, je les sou mets humblement au jugement et à la sanction de Mgr l'Archevêque de Tours, seul compétent en l'espèce. Il y fera son choix comme il lui plaira, m'estimant très honoré qu'il les accueille avec bienveillance.

La liste en est longue, peut-être. J'ai envisagé la question de haut et d'ensemble; alors tout se tient, comme les anneaux d'une chaîne

(pp. 321-322). A ces arguments purement négatifs de Lecoy de la Marche, je réponds que le silence de Sulpice Sévère n'a pas une valeur absolue et que si l'*Indiculus* n'est pas de S. Martin lui-même comme rédaction, il l'est par la pensée, puisque l'évêque de Tours fut un des défenseurs les plus ardents de la Sainte Trinité contre l'arianisme, à tel point que son office le proclame expressément. L'œuvre peut être d'un de ses disciples, et cela suffit ici.

qui se rattachent mutuellement les uns aux autres. Une élimination quelconque était difficile à opérer. J'avoue toutefois que mes propositions n'ont pas toutes la même importance et que si quelques-unes semblent avoir un caractère d'urgence, il en est d'autres dont l'exécution peut être différée sans inconvénient.

Je suivrai dans l'exposé un ordre logique, imposé par la série même des documents.

1. Les reliques, maigre épave, conservées à la cathédrale, seraient mieux à leur place à S. Martin. Là les fidèles pourraient les vénérer constamment, au lieu de se prosterner devant un tombeau vide ou plutôt devant l'emplacement de la tombe violée par les protestants. En les adaptant à ce locule commémoratif, de manière à pouvoir les retirer au besoin, elles bénéficieraient de l'honneur qu'indique le baldaquin d'orfèvrerie, qui sans elles n'a pas de signification, car, autrement, il constitue un luxe démodé et une restitution superflue.

2. Avec le consentement de tous les évêques, consultés à cet effet, il conviendrait de rendre à S. Martin son titre de patron de la France, supprimé par la révolution. Mgr Renou a déjà pris l'initiative d'une démarche auprès de ses collègues; l'accord n'ayant pas été unanime ¹, le recours au S.-Siège sera renvoyé à des temps meilleurs.

Mais ici il faut s'entendre préalablement sur la valeur du titre réclamé, pour qu'il n'y ait pas d'incertitude subséquente sur l'effet de la concession. S. Martin sera-t-il patron unique, principal ou secondaire? S. Michel a des droits à faire valoir, anciens et légitimes; mais personne ne s'est encore avisé de s'occuper de sa cause. Les deux pétitions vont donc de pair. Si S. Michel est agréé, S. Martin n'est plus patron unique ni principal et, pour l'empêcher d'être descendu au second rang, il est nécessaire d'indiquer qu'on le veut *æque principalis*, suivant les termes du droit canon.

3. Si ce vœu restait en souffrance, Mgr Renou pourrait toujours demander au S.-Siège l'élévation du rit qui, pour toute la France, serait désormais de *deuxième classe*, afin d'augmenter l'honneur qui revient au saint le plus populaire parmi ses compatriotes.

4. Ce changement de rit ne se ferait pas sans une modification de

1. D'après la *Semaine religieuse de Tours*, n° du 17 juillet 1897, quarante évêques ont accepté et deux seulement ont trouvé que la demande était inopportune.

l'office, qui exige qu'il soit complètement à la hauteur de la dignité nouvelle.

Au Bréviaire, il suffirait de revoir le texte pour en élaguer des redondances peu littéraires et d'ajouter trois hymnes propres, au lieu de celles du commun, à vêpres, à matines et à laudes.

Au missel, la messe, pour plus de solennité, devrait être entièrement propre.

Il n'est pas nécessaire que ces petites réformes soient étendues à l'Église universelle, tant que le Bréviaire romain ne sera pas entièrement refondu ; la concession peut en être limitée soit à la France, soit à la province ecclésiastique de Tours.

5. Suivant un usage constant parmi nous et une tradition qu'il est légitime de faire revivre, nous solliciterions, pour la messe du 11 novembre, une prose et une préface propres.

6. Bien plus, nous voudrions, mais pour la Touraine seulement, après justification devant la S. C. des Rites, l'insertion du nom de S. Martin dans le *Confiteor* et au canon. La chose n'est pas impossible, comme on le croirait de prime abord. Les ordres religieux ont obtenu le nom de leur fondateur au *Confiteor*. Pourquoi la même faveur serait-elle refusée à celui qu'on a si justement et tant de fois appelé le *père des moines* ?

On m'objectera, pour le canon, qu'il ne contient que des noms de martyrs et que c'est ce motif qui a fait rejeter récemment l'introduction du nom de S. Joseph. Soit, pour l'époque moderne, depuis la réformation du missel par S. Pie V ; mais, pendant tout le moyen âge, on ne s'est pas fait faute d'y assigner une place aux confesseurs les plus marquants.

7. La touchante prière attribuée à S. Martin mérite qu'on la tire de l'oubli. Que le S. Père daigne l'enrichir d'une indulgence plénière et qu'à l'exemple de ce qui se pratique à S.-Pierre de Rome, pour la confession du prince des apôtres, plusieurs exemplaires, imprimés et collés sur des tablettes, soient attachés au saint tombeau pour la commodité des pèlerins.

8. Il y a eu une connexion étroite entre S. Martin et la basilique Vaticane. On pourrait la rappeler en quelque manière.

D'abord, l'érection d'un autel sous son vocable, en souvenir de celui que dédia somptueusement un cardinal français. Ce que Limo-

ges a obtenu sans trop de peine, nous pouvons le tenter à notre tour à titre de restitution. La place est toute trouvée et l'occasion est unique. En face de la sacristie, dans un des bas-côtés, est un autel dédié à S. Pierre : c'est le seul dont le retable soit peint, tandis que tous les autres sont en mosaïque. Il doit donc tôt ou tard disparaître pour s'harmoniser avec son entourage.

Le tableau représente la chute de Simon le Magicien, à la prière de S. Pierre. L'apôtre, qui a sous son vocable la basilique entière, peut se passer de ce redoublement de culte, d'autant plus que le fait de la chute existe dans la crypte, en magistrale sculpture du temps de Sixte IV. A l'ardoise peinte on substituerait avantageusement un tableau en mosaïque, fait exprès, représentant S. Martin et offert par la province ecclésiastique de Tours.

Par une coïncidence des plus heureuses, le nouvel autel de S. Martin se trouverait à proximité de l'endroit où existaient anciennement l'oratoire et le monastère de S. Martin.

9. Par un juste retour, la basilique de S. Pierre consentirait à s'affilier, par diplôme perpétuel, l'église de S. Martin, de façon à lui communiquer ses indulgences.

10. Parmi les dévotions propres à la basilique romaine, il en est une, celle des *sept autels*, qui a beaucoup de crédit. Transportée à S. Martin de Tours, elle édifierait les fidèles et donnerait lieu, chaque mois, à un exercice public, auquel prendraient part, pour une plus grande solennité, les membres de l'archiconfrérie, vêtus de leur sac bleu.

11. L'église de S. Martin est, actuellement, une simple annexe, dépendant de l'église paroissiale de S.-Julien et sa desservance se fait par des prêtres séculiers, ayant le titre de chapelains. C'est vraiment la rabaisser, quand tout, au contraire, devrait tendre à l'élever. Regardons en arrière et nous verrons que toujours elle a été qualifiée *basilique*, non pas tant seulement à cause de ses vastes proportions que parce que, dès l'origine, S. Martin fut assimilé aux apôtres et aux martyrs, qui jouissaient exclusivement de ce privilège. A l'époque moderne, on a obtenu du S.-Siège un équivalent dans le titre de *basilique mineure*, qui, malheureusement, a bien baissé dans l'opinion publique, depuis qu'il a été pour ainsi dire prodigué même à des églises de troisième ordre. Que la responsabilité en re-

tombe sur ces solliciteurs imprudents, qui n'ont pas craint de compromettre l'autorité pontificale par des demandes intempestives.

Quoi qu'il en soit, S. Martin mérite bien cet honneur.

12. Il faut, à l'église de Tours, non des chapelains, mais des chanoines séculiers, inamovibles et formant un collège. Une collégiale s'impose et Rome s'y prêtera volontiers, puisqu'elle aura les ressources suffisantes pour l'entretien de son clergé.

S. Martin, au lieu d'être au dernier rang, se placera résolument au second, immédiatement après l'église métropolitaine.

13. Tous les privilèges viennent de Rome. Or, quand le S.-Siège entend distinguer une collégiale de ses similaires, elle la qualifie *insigne* et, exceptionnellement, *perinsigne*. On ne trouvera pas étonnant que je réclame pour S. Martin le titre le plus pompeux.

On a essayé de ressusciter les collégiales, renversées par la révolution. L'idée est excellente, mais il faudrait opérer sur des bases strictement canoniques et non purement arbitraires. Je crois que, sans conteste, S. Martin primera les collégiales, plus ou moins réussies, de S.-Denis, de S.-Claude, de Fourvières et de Nantes.

14. Si S.-Martin est déclaré basilique mineure, ses chanoines ont droit à la *cappa* violette. Collégiale insigne, elle pourra leur être également concédée. Autrement, comme pour les anciens chanoines, qu'elle se contente de l'aumusse, qui a presque disparu de France, n'étant plus portée, je crois, qu'à Amiens et à Nevers, malgré la concession d'autres insignes supérieurs qui l'excluent formellement.

15. S. Martin a deux fêtes, dites *S. Martin d'hiver* et *S. Martin d'été*. Une seule suffirait actuellement, celle du jour natal, car l'autre n'a guère qu'un intérêt historique. Je proposerais donc de la remplacer, soit dans l'archidiocèse, soit à S.-Martin, par une fête collective et spéciale, qui a sa raison d'être, car elle grouperait ensemble tous les disciples de l'apôtre de la Gaule, dont plusieurs sont totalement privés de culte.

Les disciples devraient être peints à la coupole de l'abside, autour de leur maître, qui les envoya évangéliser les contrées voisines : la mosaïque du Triclinium de Latran serait un beau modèle pour une composition de ce genre.

Mais les principaux parmi eux, comme S. Maurille, S. Sulpice Sévère, auraient, chacun, leur autel individuel dans la nef : tous

les autels doivent ici leur être exclusivement réservés, à l'exclusion de tous autres Saints, même populaires, qui ailleurs peuvent avoir leurs autels ou statues. L'*aula* de S. Martin appartient de plein droit à sa cour épiscopale.

16. Le râteau à trois cierges de la cathédrale de Tours a une importance à la fois liturgique et archéologique. Serait-il téméraire d'en suspendre un second exemplaire devant le maître-autel de l'église Martinienne, pour rappeler en même temps la foi inébranlable de S. Martin en la Ste Trinité et la résurrection de trois morts par laquelle il la glorifia?

17. L'église construite par S. Perpet était un modèle du genre : l'histoire tout entière de S. Martin y revivait par des tableaux et des inscriptions. Ce mode d'enseignement populaire ne devra pas être négligé à Tours : les vastes surfaces des murs et les nombreuses baies se prêtent admirablement à ce décor iconographique. Si l'on se pressait autour du tombeau pour en entendre lire la vie écrite par Sulpice Sévère, la foule ne sera pas moindre pour suivre sur les murs et les vitraux la légende complète du saint évêque. Un monument d'art vaut bien un livre.

18. Cette mise en scène générale sera singulièrement facilitée par l'établissement d'un Musée Martinien, dans une des dépendances de l'église et comprenant exclusivement tout ce qui se rattache au culte, comme livres, estampes, dessins, objets divers, etc. Là où l'on ne peut avoir l'original, on se contente d'une copie ; à ce point de vue, des albums photographiques seraient fort intéressants. On aurait ainsi sous la main tout ce qui concerne le culte de S. Martin dans le monde entier.

J'ai suggéré cette idée en deux circonstances et je vois avec plaisir qu'elle a admirablement réussi, grâce au concours empressé des fidèles. Les franciscains ont maintenant à Rome, à leur convent du Latran, un musée spécial de S. Antoine de Padoue et l'archiconfrérie de Beauvais, par les soins du chanoine Marsaux, a installé à Beauvais un musée de S. Joseph.

19. Reprenons les traditions, malencontreusement interrompues par l'évolution des siècles ou l'indifférence.

L'usage des manches d'étoffes de couleur, par-dessus l'aube, a disparu de la liturgie de l'Occident, mais il se maintient dans celle

de l'Orient. Nous ferions revivre, en l'adoptant, une coutume médiévale; surtout nous rappellerions un des miracles de la messe de S. Martin et les *torques aurei* se traduiraient par des manches de drap d'or brodé. A qui serait réservé ce privilège? A l'archevêque officiant ou au clergé Martinien? Je ne vois pas d'inconvénient à son extension. La S. C. des Rites se prononcera sur ce point, comme sur le suivant.

20. Le bleu fut, au haut moyen âge, la couleur propre de S. Martin, en raison du culte rendu à sa chape, premier étendard des rois de France. Pourquoi ne serait-il pas encore sa couleur liturgique, pour la célébration de ses fêtes et de ses messes votives, je ne dis pas dans tout l'archidiocèse, mais dans son église propre?

21. L'autorité de l'Ordinaire suffit pour en faire la couleur de l'église S.-Martin; ce sera pour ainsi dire sa couleur. Pour préciser, sa bannière sera bleue, ainsi que les oriflammes arborées pour les fêtes et qu'on parsèmera de roses rouges, à l'instar de l'étendard guerrier de S. Martin. La soutane des enfants de chœur sera bleue, bleu aussi le costume du suisse et bleues encore les tentures d'apparat pour les solennités.

22. Il faut avoir vécu à Rome pour comprendre quelles ressources offrent pour les cérémonies religieuses, surtout aux processions, les confréries à sac, qui font quasi partie du clergé. Puisque l'église S.-Martin a l'avantage de posséder une archiconfrérie prospère, qu'elle convoque ses membres à ses offices et les revête de sa livrée. Le sac sera bleu, ceint d'un cordon bleu, avec une targe à l'effigie de S. Martin au côté gauche de la poitrine; pour concorder, sa bannière sera également bleue.

23. C'est à l'archiconfrérie qu'il appartient de choisir et d'entretenir le *pauvre de S. Martin*, qui, vêtu d'un sac bleu, sera constitué le gardien de l'église, car, à l'instar des églises d'Italie, il ne convient pas que la maison de Dieu soit laissée seule toute la journée, surcharge que l'on n'ose guère imposer à un sacristain. De plus, comme il se pratiquait autrefois, il aura sa place marquée aux processions intérieures et extérieures. Pour l'utiliser encore mieux, ne serait-il pas opportun d'en faire le porte-bannière?

24. L'iconographie de S. Martin se réduit pour ainsi dire à deux types, que j'appellerai l'un français et l'autre romain. Tous les deux

figureront sur la bannière: sur la face, le soldat coupe son manteau pour en donner la moitié à un pauvre; au revers, l'évêque fait l'aumône à un mendiant.

25. Le type de l'évêque aumônier semble préféré par Rome, qui l'a adopté pour les *Agnus Dei*. La dévotion aux *Agnus* prenant chaque jour de l'extension en France, il serait à propos de rechercher ceux qui portent son effigie et l'un d'eux serait exposé en permanence dans l'église Martinienne, où il deviendrait promptement populaire, quand on aurait expliqué aux fidèles ses vertus efficaces, d'ordre à la fois spirituel et temporel.

26. Dans la série des dévotions, chaque saint a sa couleur déterminée. S. Martin jouissant du bleu, il s'agit de l'employer à la manière romaine, comme on fait pour les saints auxiliaires, qui admettent trois sortes d'objets bénits, la *livrée*, le *cordons* et l'*habit*. La S. C. des Rites, mise en demeure, approuvera les formules *ad hoc* pour leur bénédiction.

La livrée consiste en un long ruban de soie, qui se porte en forme de ceinture et retombe à gauche sur le côté. Les Italiens le mettent sur les vêtements, ce qui n'est pas absolument indispensable, car la prudence exige parfois qu'on ne l'affiche pas. La durée est celle de la promesse, un mois, six mois, un an.

Le cordon, apparent ou non, est une variante de la livrée, sous forme moins laïque.

On voue souvent les enfants à la Ste Vierge et on leur fait prendre alors un costume bleu. L'habit bleu dira également qu'on est voué à S. Martin.

Les objets bénits seront déposés sur le tombeau de S. Martin, afin d'ajouter à leur sanctification, ainsi qu'il se pratiquait au temps de Grégoire de Tours. Ils ont pour but de venir en aide aux personnes éprouvées et qui ont confiance en ce moyen pieux, surtout pour recouvrer la santé. Or S. Martin est spécialement le protecteur des fiévreux et des enfants malades.

La médaille de S. Martin, portée au cou ou attachée à un chapelet, sera toujours un souvenir de pèlerinage et un gage de protection. Il est tout naturel, après ce qui précède, que son cordon ou ruban soit aussi de couleur bleue.

27. L'église S.-Martin-des-Monts à Rome est un titre cardinalice, desservi par les Grands Carmes.

Demandons à ces religieux, par voie d'affiliation, une union de prière permanente entre les deux églises : ce sera tout profit pour le clergé de l'église de Tours.

Demandons aussi au Rme P. Général qu'il veuille bien, en souvenir de la France, avoir toujours dans ce couvent un ou deux religieux français voués à l'étude des sciences sacrées. Au siècle dernier, le français Pouyard l'illustra par de savantes publications : on pourrait continuer sur ses traces.

28. Un vœu, plus cher encore, serait une démarche instante auprès de la Sacrée Congrégation Consistoriale pour que désormais le titre de S. Martin fût exclusivement réservé aux cardinaux français, comme l'est dans les mêmes conditions le titre presbytéral de la Ste Trinité au Pincio. Toutefois, il conviendrait, le cas échéant, de donner la préférence à l'archevêque de Tours, s'il est honoré de la pourpre.

29. Enfin, pour ne laisser périr aucune tradition, à l'instar de Bénévent, si admirablement discipliné par le grand pape Benoît XIII, on aimerait voir servir une oie rôtie, le 11 novembre, sur la table de nos grands et petits séminaires. La même recommandation devrait être faite aux familles pieuses et aux communautés religieuses.

XXXVII. — ANCIEN PROPRE DE TOURS

Je groupe ici, dans un Appendice, toute une série de documents tirés des anciens missels imprimés de l'Église de Tours : il y a intérêt, pour les spécialistes, à connaître la façon dont, au xvi^e siècle, S. Martin était honoré par la liturgie locale. M. Étienne Girou, curé de Hommes, qui a pris la peine de faire ce relevé, a eu la bonne pensée de m'en offrir la primeur : je ne saurais trop le remercier de sa délicate attention.

L'ensemble de ces textes est assez pauvre, presque tout est pris au commun et les redites y sont fréquentes ; parfois, on emprunte au Bréviaire des antiennes hagiographiques. Il y a une grande variété d'oraisons, sans pour cela que le fond soit propre en général.

La partie vraiment originale comprend les proses, au nombre de

vingt-neuf. Les voici selon l'ordre alphabétique: *Alma pangat, Ad Martini titulum, Confessorum flos, Cor ad laudem, Digna cultu, Exultet nunc, Festi decus, Gaude Sion, Hac in die, Hæc est dies, Hodier-næ lux diei, Jucundemur et lætemur, Jucundemur hodie, Læta dies, Lætabundus, Lætabundi, Laudes summi confessoris, Martini præco-nium, Miles miræ probitatis, Nostri Patris, O Martine sacer, Perspicua, Pulset astra vox, Quam pie sit recolenda, Regem regum col-laudemus, Sacerdotem, Velut topazion, Vernat gemma, Voce clara.*

1. *Fête de la translation (4 juillet).*

Elle était précédée d'une vigile, qui avait une messe propre, manquant au missel de 1533¹, mais se trouvant dans celui sans date, au folio XXXIII.

In vigilia translationis beatissimi Martini.

OFFICIUM ².

Introït: Justus ut palma....

Gloria in excelsis...

Oratio. Concedenobis, quesumus, omnipotens Deus, venturam beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, festivitatem congruo prevenire honore et venientem digna celebrare devotione. Per...

Lectio libri Sapientie. XLIII. Benedictio Domini super caput ejus..... Et induit eum Dominus corona glorie.

â. Juravit Dominus et non penitebit eum : Tu es sacerdos in eternum

1. Quinze feuilles avec pagination de XVII à XXII ont été intercalées entre la page 32 et la page 33 du Propre des saints. Elles renferment les messes suivantes :

« *Die martis* : De sancto Mauricio cum sociis. *Die mercurii* : Dicitur missa de dominica currenti. *Die Jovis* (une messe spéciale). *Die veneris*, cantatur de cruce. *Die sabbato*, de beata Maria per totum Adventum usque ad Nativitatem Domini, *Rorate, Vultum* ; a festo sanctæ Trinit. usque ad Adventum Domini *Salve sancta*. — De Spiritu Sancto, de pace, ad pluviam postulandam, ad aeris serenitatem, contra pestem, de sancto Sebastiano, de beato Rocho, de sancto Martino dicenda ad devotionem, de sancta Margareta, de sancta Genovefa, de sancta Barbara, de quinque plagis¹, de nomine Jesu², de lachryma Christi, pro peccatis.

« *Oratio, secreta et postcommunio*, contra pestilentiam et famem, contra paganos, de sancto in cujus honore fundatur ecclesia, de sanctis quorum reliquie habentur in ecclesia, de omnibus sanctis, pro amicis et familiaribus.

2. « *Officium, introitus missæ, vel missa ipsa, officii divini pars præcipua* » (Du Cange).

1. Jean XXII aurait concédé 200 ans d'indulgences au célébrant et aux assistants ; cette messe doit être dite le mercredi et le vendredi.

2. Concession de 2.000 ans d'indulgences par le pape Boniface.

secundum ordinem Melchisedech. *ŷ*. Dixit Dominus Domino meo : sede a dextris meis.

Alleluia. Posui adjutorium super potentem. Et exaltavi electum de plebe mea.

Prose. Miles mire probitatis ¹.

Evangile. Secundum Marcum, cap. XIII. Videte, vigilate et orate (même messe).

Offertoire. Gloria et honore coronasti eum : et constituisti eum super opera manuum tuarum, Domine.

Secreta. Accepta tibi sit, Domine, nostre devotionis oblatio, et ad beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, puriores nos faciat pervenire festivitatem. Per...

Comm. Magna est gloria ejus in salutari tuo ; gloriam et magnum decorem impones super eum, Domine.

Postcom. Presta nobis, eterne largitor, ejus ubique pia protegi oratione, cujus natalitia per hec sancta que sumpsimus votivo prevenimus obsequio. Per...

Translatio S. Martini ².

Introït : Statuit ei Dominus etc. . *ŷ*. Ora pro nobis, beate Martine ; ut digni, etc. .

Oraison du commun des docteurs pontifes.

Épître. Ecce sacerdos.

R, Domine, prevenisti eum.... *ŷ*. Vitam petiit a te...

Alleluia. Posuisti, Domine....

Prose. Sacerdotem Christi ³.

Evangile. Sint lumbi vestri.

Credo.

Offert. Posuisti, Domine.

Secrète. Omnipotens sempiternus Deus, munera tue majestati oblata per intercessionem beati Martini, confessoris tui atque pontificis, ad perpetuam fac nobis proficere salutem. Per.

Comm. Magna est gloria ejus, etc.

Postcom. Sacramenta salutis nostre suscipientes, concede, quesumus, misericors Deus : ut beati Martini, confessoris tui atque pontificis, nos ubique oratio adjuvet, in cujus veneratione hec tue obtulimus majestati. Per.

Dans l'autre missel, il y a quelques différences de textes que voici :

In translatione B. Martini.

1. Voir page 45.

2. Missel de 1533.

3. Voir page 54. La variante de la 9^e strophe porte *Ejus ori*.

Introit : γ. *Beatissime, au lieu de beate.*

Gloria in excelsis.

Oraison. Deus, qui populo tuo eterne salutis beatissimum Martinum ministrum tribuisti...

Ce missel inclique deux autres oraisons.

Alia oratio. Omnipotens sempiterne Deus, qui in hac solemnitate anniversaria, beatissimum Martinum, apostolicum virum, innumeris virtutibus declaratum, summum pontificem et magnum patronum populo tuo ordinari voluisti : concede propitius ut apud misericordiam paterne pietatis tue meritis ejus et intercessionibus adjuvemur.

Alia oratio. Omnipotens et misericors Deus, qui inter cetera miracula sanctissimi confessoris tui atque pontificis Martini, etiam in die translationis populo tuo demonstrasti, presta nobis petentibus, hujus patroni suffragantibus meritis, ut ea que sunt tibi placita digno affectu ac devotis mentibus exequamur. Per.

Et dicuntur istæ tres orationes sub uno Per Dnm.

Prose. Laudes summi confessoris ¹.

Secrète. *Iste tres secreta dicuntur sub uno Per Dominum.*

Omnipotens sempiterne Deus, etc. (comme dans le Missel de 1533), avec *beatissime* au lieu de *beate*.

Alia secreta. Sacris altaribus hostias superpositas sanctissimus Martinus, quesumus, Domine, in salutem nobis provenire deposcat.

Alia secreta. Beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, Domine, nobis patrocinio suffragante, has oblationes offerimus divine majestati tue, deprecantes ut benigne clementerque suscipias quod animabus fidelium defunctorum remedium et requiem ac viventibus indulgentiam et salutem conferant sempiternam. Per.

Communion. Beatus servus, quem cum venerit Dominus...

Postcom. Sacramenta salutis etc.

He tres postc. dicuntur sub uno Per Dominum.

Alia Postc. Deus, qui populum tuum in desertum quadraginta annis pane celesti satiasti et, illis sitientibus, fontem lymphidissimum de petra produxisti, nos spiritualibus escis corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi satiatis sempiterna protectione confirma.

Alia Postc. Protege, quesumus, Domine, propitius dextera misericordie tue populum tota tibi devotione subjectum, quem, interveniente beatissimo confessore tuo Martino, benedictione remuneratum ad eternam vitam pervenire concedas. Per Dominum.

Per octavam ejusdem b. Martini, cum sit de eodem, dicitur totum officium sicut in vigilia, cum collecta sola diei Deus qui populo et dicitur Gloria in excelsis et Credo.

1. Voir page 40. Avec ces variantes, 3^e strophe. *Latro credit*; 8^e str., *Pinus cadens*; 9^e str., *Referat hystoria*; 10^e str., *Perque nobis peccatorum Detur indulgentia*.

Dominica infra octavam dicitur officium ut in die, cum sola collecta *Deus qui populo.*

2. *Fête du trépas* (11 novembre).

*In vigilia sancti Martini*¹.

Introit. O beatum virum, in cujus transitu sanctorum canit numerus, angelorum exultat chorus omniumque virtutum celestium occurrit psallentium exercitus.

Ps. Ora pro nobis, beate Martine, ut digni efficiamur, etc.

Oratio. Concede, quesumus, omnipotens Deus, venturam beati confessoris tui Martini atque pontificis solemnitatem congruo prevenire honore: et venientem digna celebrare devotione. Per Dnm.

Epistola. Benedictio Domini.

R. Ora pro nobis, beate Martine: ut digni efficiamur promissionibus Christi. *V.* Dum sacramenta offerret beatus Martinus, globus igneus apparuit super caput ejus. Alleluia. *Y.* Oculis ac manibus in celum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat.

Evangelium. Videte, vigilate et orate.

Offert. Martinus igitur obitum suum longe ante prescrivit; dixitque fratribus dissolutionem sui corporis imminere, quia indicabat² se jam resolvi.

Secreta. Accepta tibi, Domine, sit nostre devotionis oblatio et ad beati Martini, confessoris tui atque pontificis, puriores faciat nos venire festivitatem. Per.

Communio. Martinus Abrahe sinu letus excipitur, Martinus hic pauper et mendicus celum dives ingreditur, hymnis celestibus honoratur.

Postcommunio. Presta nobis, eterne largitor ejus ubique protegi oratione, cujus natalitia per hec sancta que sumpsimus votivo prevenimus obsequio. Per Dnm.

Divergences de l'autre missel :

In vigilia transitus beatissimi Martini.

Introit. *R.* Ora pro nobis, *beatissime* Martine.

Gloria in excelsis.

Oraison. Concede, quesumus, omnipotens Deus...

1^e Epître. Benedictio Domini super caput justii. Ideo dedit illi Dominus hereditatem et divisit ei partem in tribubus duodecim : et invenit gratiam in conspectu omnis carnis. Et magnificavit eum in timore inimicorum et in verbis suis monstra placavit. Glorificavit eum in conspectu regum et ostendit illi gloriam suam. In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum, et elegit eum ex omni carne. Et dedit illi cor ad precepta et legem vite

1. Missel de 1533.

2. Judicabat ?

et discipline et excelsum fecit illum. Statuit illi testamentum eternum : et circumcinxit eum zona justitiæ. Et induit eum Dominus corona glorie.

Prose. Miles miræ probitatis ¹.

Evangile. Secundum Marcum, XIII caput.

In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Videte, vigilate et orate. Nescitis enim quando tempus sit. Sicut homo qui peregre profectus est, reliquit domum suam et dedit servis suis potestatem cujusque operis et janitori precepit ut vigilet. Vigilate ergo, nescitis enim quando Dominus domus veniat. Sero, an media nocte, an galli cantu, an mane. Ne cum venerit repente, inveniat vos dormientes. Quod autem vobis dico, omnibus dico vigilate.

Si fuerit Dominica, Credo.

In die sancti Martini Turon. archiepiscopi ².

Introit. Statuit Dominus testamentum pacis et principem fecit eum, ut sit illi sacerdotii dignitas in eternum. V. Ora pro nobis, beate Martine; ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oratio. Deus, qui conspicias quia ex nulla nostra virtute subsistimus, concede propicius : ut intercessione beati Martini, confessoris tui atque pontificis, contra omnia adversa muniamur. *Per.*

Epistola. Ecce sacerdos magnus (*e communi*).

R. Domine, prevenisti eum in benedictionibus dulcedinis, posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso. V. Vitam petiit a te et tribuisti ei longitudinem dierum in seculum seculi.

Alleluia. Hic Martinus pauper et modicus celum dives ingreditur, hymnis celestibus honoratur.

Prosa : Gaude Sion ³.

Evang. Secundum Lucam. In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Sicut lumbi vestri precincti et lucerne ardent in manibus vestris. Et vos similes hominibus expectantibus dominum suum, quando revertatur a nuptiis. Ut cum venerit et pulsaverit, confestim aperiant ei. Beati servi illi quos cum venerit Dominus, invenerit vigilantes. Amen dico vobis quod precinget se et faciet illos discumbere : et transiens ministrabit illis. Et si venerit in secunda vigilia et si in tertia vigilia venerit et ita invenerit, beati sunt servi illi. Hoc autem scitote quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur veniret, vigilaret utique et non sineret perfodi domum suam. Et vos estote parati, quia qua hora non putatis filius hominis veniet.

Offert. Posuisti, Domine, in capite ejus coronam de lapide pretioso; vitam petiit a te et tribuisti ei. Alleluia.

1. V. p. 45. Avec ces variantes : 2^e str. *Tibi charus*; 3^e str. *Choro per te*; 4^e str., *Ut qui tibi sunt subjecti*.

2. Missel de 1533.

3. V. p. 55. Avec cette variante : 3^e str., *Hic Martinus, qui catechuminus*.

Secreta. Da, [misericors Deus, ut hec salutaris oblatio, intercedente beato Martino, confessore tuo atque pontifice, et a propriis reatibus indesinenter expediat et ab omnibus tueatur adversis. Per.

Communio. Beatus servus, quem cum venerit Dominus invenerit vigilantem : amen dico vobis super omnia bona sua constituet eum.

Postcom. Presta, quesumus, Domine Deus noster, ut cujus festivitate votiva sunt sacramenta, ejus salutaria nobis intercessione reddantur. Per.

Différences de texte dans l'autre missel :

In die transitus beatissimi Martini.

Introït. ŷ. Ora pro nobis, beatissime.

Oraison. *Beati* est remplacé par *beatissimi*.

Et dicitur singulis diebus octavarum, quando fit de eo officium, ut in vigilia cum collectis diei et dicitur *Gloria* et *Credo*.

Dominica infra octavam B. Martini, totum officium ut in die.

3. Fête de la Réversion de S. Martin (13 décembre).

In reversione S. Martini, totum sicut in festo Transitus ejusdem; prosa tamen *Sacerdotem* quere in Translatione ¹.

Dans l'autre Missel :

Introït. Gaudeamus.... sub honore beatissimi.... ŷ. Ora pro nobis, beatissime.

Gloria.

Oratio. Omnipotens sempiterne Deus, qui hunc diem nobis honorabilem in beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, reversione tribuisti; da, quæsumus, Ecclesie in hac celebritate leticiam, ut cujus membra pio amore veneramur in terris, ejus intercessionibus sublevemur in celis. Per Dominum.

Epistola. Ecce sacerdos.

ŕ. Domine, prevenisti.... de lapide precioso. ŷ. Vitam petiit a te.... in seculum seculi.

Alleluia. ŷ. Posuisti, Domine, super caput.... de lapide precioso.

Prosa. Læta dies et votiva ².

Evangelium. Sint lumbi....

Credo.

Offert. Posuisti, Domine, in capite ejus coronam de lapide precioso : vitam petiit a te, tribuisti ei. Alleluia.

Secreta. Intercessio, Domine, sanctissimi Martini, confessoris tui atque

1. Missel de 1533.

2. V. p. 46. Avec cette variaute : 3^e str., *Deportatus exierat*.

pontificis, munera nostra commendat nosque in ejus veneratione tue majestati reddat acceptos. Per Dominum.

Communio. Beatus servus quem, etc.

Postcom. Adjuva nos, Domine, quesumus, deprecatione sanctissimi confessoris tui atque pontificis Martini, cujus hodie debitum reversionis diem cum letitia spirituali veneramur : et da nobis ut cujus festa gerimus, sentiamus auxilium. Per Dominum.

4. Fête de la translation du chef (17 décembre)¹.

In translatione capitis beatissimi Martini.

Introit. Statuit ei Dominus.... ̎. Ora pro nobis, beatissime Martine, etc.

Oraison. Deus, qui populo tuo eterne salutis beatissimum Martinum ministrum tribuisti : presta, quesumus, ut quem doctorem vite habuimus, etc.

Epitre. Ecce sacerdos....

̎. Domine, prevenisti.

Allel. Posuisti, Domine.

- Prose :*
1. Christo inclyto candida :
 nostra canunt melodia agmina.
 2. Landes omnibus dantia
 sanctis per hec sacrata festalia.
 3. Mariam primum vox sonat nostra :
 per quam nobis sunt vite data premia.
 4. Regina, que es mater casta :
 terge nostra per Filium facinora.
 5. Angelorum concio sacra :
 et archangelorum turma valida.
 6. Nostra diluant jam peccata :
 prestando superna celi gaudia.
 7. Tu propheta, preco, lucerna :
 atque plusquam propheta.
 8. In lucida nos pone via :
 emundans nostra corpora.
 9. Apostolorum princeps omnium :
 et cuncta juncta caterva.
 10. Jam corrobora vera, quesumus,
 in doctrina plebis pectora.
 11. Stephane gloriose, rutilans in corona :
 sanctorumque martyrum turma valida.
 12. Fortia date corda, corpora eque firma sacra :

1. Dans le second missel.

ut hostem vincant rite spicula.

13. Martine inclyte, præsulum omnis caterva ¹,
Et dicitur ter.
Suscipe nunc pia et nostra clemens precata.
14. Regina, virginum premaxima :
Tu mater es incorrupta :
Virgo et gravida.
15. Sacrata Domino et castitas ² nostras serva animas,
munda quoque corpora.
16. Electorum veneranda suffragia
Omniumque sanctorum contubernia.
Per precata assidua : nostra gubernent tempora.
17. Nosque ducant ad superna polorum vera gaudia.
Subjungant pia agmina. Amen, redempta.

Evangelium. Sint lumbi (au Commun.).

Credo.

Offert. Posuisti, Domine.... et tribuisti ei. Alleluia.

Secreta. Omnipotens sempiternè Deus, munera tue majestati oblata per intercessionem beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, ad perpetuam fac nobis proficere salutem. Per Dom.

Comm. Beatus servus quem, etc.

Postcom. Sacramenta nostre salutis suscipientes, concede, quesumus, misericors Deus : ut beatissimi Martini nos ubique oratio adjuvet, in cujus veneratione hec tue obtulimus majestati. Per Dom.

Différences dans le Missel de 1533 :

Translatio S. Martini.

Introït. Ÿ. Ora pro nobis, beate.

Oraison. Beatum remplace beatissimum.

Prose. Sacerdotem Christi Martinum ³.

Comm. Magna est gloria ejus in salutari tuo : gloriam et magnum decorem impones super eum, Domine.

1. A la séquence de la Toussaint, dans le Missel de Scherborne (Angleterre), écrit à la fin du xiv^e siècle, S. Martin est seul signalé à la tête des pontifes : « Martine inclite et presulum omnis caterva ». (Wickham Legg, *Liturgic. not. on the Sherborne Missal.*, p. 29). Cette référence prouve quel était l'usage ordinaire de la prose *Christo inclyta*, qui ne parle qu'incidemment de S. Martin : on aurait donc pu mieux choisir pour la fête de la Translation.

2. Castas.

3. V. p. 54. Avec cette variante : *Ejus ori nunquam Christus defuit sine justitia.*

5. — *Messe de dévotion.*

Missa de sancto Martino, dicenda ad devotionem.

Introitus. — O beatum virum.

Oratio. — Deus, qui conspicias.

Lectio libri Sapientie. — Ecce sacerdos magnus... offerre incensum dignum in odorem suavitatis.

℞. Ora pro nobis, beate Martine, ut digni efficiamur promissionibus Christi. ℣. Dum sacramenta offerret beatus Martinus, globus igneus apparuit super caput ejus.

Alleluia. ℞. Oculis ac manibus in celum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat. *Alleluia.* ℣. Ille Martinus pauper.

Prosa. — Hic Martinus¹.

Item de eodem alia prosa. — Miles mire probitatis².

In Septuagesima. Tractus. — Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus cupit nimis. ℞. Potens in terra erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur. ℣. Gloria et divitie in domo ejus, et justitia ejus manet in seculum seculi.

Evang. secundum Lucam. — In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Sint lumbi vestri precincti.

Offertorium. — Martinus igitur obitum suum longe ante prescivit dixitque fratribus dissolutionem sui corporis imminere, quia judicabat se jam resolvi.

Secreta. — Da, misericors Deus, ut hec salutaris oblatio.

Communio. — Martinus Abrahe sinu.

Postcommunio. — Presta, quesumus, Domine Deus noster, ut cujus commemoratione votiva sunt sacramenta : ejus salutaria nobis intercessione reddantur. Per Dom.

Pro rege. Oratio. — Quesumus, omnipotens Deus ut famulus tuus³ rex noster, qui tua miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa, quibus decenter ornatus et viciorum monstra devitare et hostes superare⁴ et ad te, qui via, veritas et vita es, graciosus valeat pervenire. Per Dom.

Secreta. — Munera, quesumus, Domine, oblata sanctifica, ut et nobis Unigeniti tui corpus et sanguis fiant : et famulo tuo regi nostro ad obtinendam anime corporisque salutem, et ad peragendum injunctum officium, te largiente, usquequaque proficiat⁵. Per eundem.

1. V. pp. 55, 56. Elle ne donne que les strophes 9, 10, 11, 12.

2. V. p. 45. Avec la variante *subjecti*, qui est la bonne lecture, à la 4^e strophe.

3. Ces trois oraisons pour le roi sont dans le Missel Romain, avec de légères variantes. — La lettre N indique qu'il faut insérer ici le nom.

4. *Hostes superare* manque dans le Romain.

5. *Proficiant* est la vraie leçon, puisqu'il est régi par *corpus et sanguis*.

Postcommunio. — Hec, Domine, communio¹ salutaris famulum tuum² regem nostrum ab omnibus tueatur adversis, quatenus et ecclesiastice pacis obtineat tranquillitatem et post hujus temporis decursum, ad eternam perveniat hereditatem. Per.

*Pro infirmo. Oratio*³. — Omnipotens sempiternus Deus, salus eterna credentium, exaudi nos pro famulo tuo⁴, pro quo misericordie tue imploramus auxilium, ut, reddita sibi sanitate, gratiarum tibi in ecclesia tua referat actionem⁵. Per Dominum.

Secreta. — Deus, cujus nutibus vite nostre momenta decurrunt, suscipe preces et hostias famuli tui (pro) quo misericordiam tuam egrotante imploramus : ut de cujus periculo metuimus de ejus salute letemur. Per Dominum nostrum.

Postcommunio. — Deus, infirmitatis humane singulare presidium, auxilii tui super infirmum nostrum⁶ ostende virtutem ; ut ope misericordie tue adjutus, ecclesie tue sancte incolumis representari mereatur. Per Dominum nostrum Jesum.

Un autre missel du xvi^e siècle, dont les premières feuilles ont été enlevées, porte, au dos de la reliure, *Missale beati S. Martini*. Il contient une messe de S. Martin, dont il y a lieu de noter seulement les variantes.

Missa de beatissimo Martino. Officium.

Introit. γ. Ora pro nobis, beatissime.

Gloria in excelsis.

Oraison. Die dominica et jovis dicuntur orationes sequentes.

Épître. Lectio libri Sapientie. — Benedictio Domini.

Alleluia. γ. Oculis ac manibus in celum semper intentis, invictum ab oratione spiritum non relaxabat. Si sit tempore paschali. *Alleluia.* Oculis ac manibus ut sup. *Alleluia.* γ. Posuisti, Domine, super caput ejus coronam de lapide pretioso.

Prose. — Miles mire prohibitatis.

L'évangile secundum Marcum XIII. — In illo tempore dixit Jesus discipulis suis : Videte, vigilate et orate.

Et nota quod sequentes orationes dicuntur per fer., ut hic notatur, cum super ebdomadam ad devotionem cantatur de eodem beato Martino ac cum aliis officiis de eodem sit commemoratio.

Feria secunda. Oratio. — Deus, qui populo tuo eterne salutis beatissimi

1. Au romain, *oblatio*.

2. N, ajoute le romain.

3. Ces trois oraisons sont dans le Missel Romain, à la *Missa pro infirmis*.

4. Variante : *pro famulis tuis infirmis*.

5. *Actiones*, au romain.

6. *Super infirmos famulos tuos*, dit le romain.

mum Martinum, confessorem tuum atque pontificem, ministrum concessisti : presta, quesumus, ut quem doctorem vite habuimus in terris, intercessorem semper habere mereamur in celis. Per Dominum.

Secreta. — Omnipotens sempiternae Deus, munera tuae majestati oblata per intercessionem beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, ad perpetuam fac nobis pervenire salutem. Per Dominum.

Postcommunio. — Sacramenta salutis nostrae suscipientes, concede, quesumus, misericors Deus, ut beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, nos ubique oratio adjuvet, in cujus veneratione haec tuae obtulimus majestati. Per Dominum.

Feria III. Oratio. — Sit, quesumus, Domine, beatissimus Martinus, confessor tuus atque pontifex, custos actuum nostrorum et mala opera ac desideria maligna quae nostra fragilitas superare non potest, ejus pia intercessione, tua benignitate annuente, vincantur. Per Dom.

Secreta. — Sacris altaribus hostias superpositas sanctissimus Martinus, quesumus, Domine, in salutem nobis pervenire deponat. Per Dom.

Postcommunio. — Existat, quesumus, Domine, beatissimus Martinus pro nobis intercessor, ut haec sacra mysteria quae indignis manibus tractamus non sint nobis ad penam, sed sint fortitudo nostrae infirmitatis et ad vitam aeternam capescendam preparatio salutaris. Per Dominum.

Feria IIII. Oratio. — Concede, quesumus, omnipotens Deus, ut beatissimi Martini, confessoris tui atque pontificis, frequentata commemoratio ad perpetuam populi tui proficiat salutem : et quem saepe veneramus in terris, semper habeamus patronum in celis. Per Dom.

Secreta. — Haec oblatio, Domine, quesumus, quam iterata sancti confessoris tui atque pontificis Martini commemoratione tuae offerimus majestati, nobis prosit ad indulgentiam, ut per eam a nostris liberemur peccatis et sacris altaribus astare digni efficiamur. Per Dom.

Postcommunio. — Sacramenta, Domine Deus, quae sumpsimus, beatissimo Martino confessore tuo atque pontifice intercedente, ab omni nos ad versitate defendant : et perpetua prosperitate tibi Deo soli servire concedant. Per Dominum.

Feria V. Oratio. — Deus qui conspicias, ut supra.

Feria VI. Oratio. — Misericordiam tuam, quesumus, Domine, nobis interveniente beatissimo Martino, confessore tuo atque pontifice, clementer impende et nobis peccatoribus ipsius propitiare suffragiis. Per Dominum.

Secreta. — Da nobis, quesumus, Domine, semper haec tibi gratanter vota persolvere, quibus sanctissimi confessoris tui atque pontificis Martini commemoratione recolimus : et presta ut in ejus semper laude tuam gloriam predicemus. Per Dominum.

Postcommunio. — Sumptum, Domine, celestis remedii sacramentum ad perpetuam nobis pervenire gratiam beatissimus Martinus pontifex obtineat. Per Dominum.

Sabbato. Oratio. — Propitiare, quesumus, Domine, nobis famulis tuis,

per hujus sanctissimi confessoris tui et episcopi Martini, qui in presenti requiescit ecclesia, merita gloriosa ut ejus pia intercessione ab omnibus muniamur adversis. Per Dominum nostrum.

Secreta. — Suscipiat clementia tua, Domine, quesumus, de manibus nostris munus oblatum; ut per hujus sanctissimi confessoris tui atque pontificis Martini orationes ab omnibus nos emundet peccatis. Per Dominum.

Postcommunio. — Divina, Domine, libantes mysteria, que pro hujus sanctissimi confessoris tui et episcopi Martini veneratione, tue obtulimus majestati; presta, quesumus, ut per ea veniam mereamur peccatorum, et celestis gratie donis reficiamur. Per Dominum nostrum.

Feria III semper cantatur missa de festo diei, ut prenotatur.

Feria V, missa de Sancto Spiritu vel beato Martino, ut superius notatur.

6. *Prosaire*

De beatissimo Martino prosa decantanda per octavas Nativitatis Christi, prout Letabundus.

- a) *Jocundemur hodie* ¹.
- b) *Alia prosa de eodem. Hodierne lux diei* ².
- c) *Alia prosa de eodem. Jocundemur* ³.
- d) *Alia prosa de eodem. Ad Martini titulum* ⁴.
- e) *Alia prosa de eodem.*

1. *Nostri patris et pastoris*

Ad honorem sonet oris

In cordis melodia.

2. *Qui carnalis expertis molis,*

Vultum videt veri solis,

Sol alter in patria.

3. *Pater pie, filiorum*

Miserere depressorum

Adhuc carnis sarcina,

4. *Nam invasit lupus gregem;*

Gregis pastor, lupi legem

A nobis elimina.

5. *Sacro fonte nondum lotus,*

Charitate fervens totus,

1. Page 45. Variantes : 4. *Arbor cesa*, qui est la bonne leçon.

2. V. p. 45, avec ces variantes : 1. *Magnus in Ecclesia* ; 2. *Nam in nudo*, qui est la vraie lecture. 5. *Post meritis est et vita.*

3. V. p. 52. Variantes : 4. *Ut laude gloriemur*. 3. *Sed nec mora jam electus Monachis prescitur*. 5. *Jam virtute. Pastor pacis*. 6. *Dant honorem sanitati*, ce qui est fautif. 7. *Finem previsit propinquum. Ubi pascit clericos.*

4. V. p. 51. Variantes : 5. *Baptizatus*. 6. *Sed preventum*. 9. *Glorie solatia.*

Que probas in pallio.

6. Gregem sacro fonte lotum,
Fac ferventem, fac devotum
In tuo servitio.
7. Trine cultor Trinitatis,
Lepram sana, sanitatis
Munus gregi tribue.
8. Ne grex lepra sit pollutus
Peccatorum vel imbutus,
Lepram mentis dilue.
9. Suscitor mortuorum,
Nos de morte vitiorum,
Vite reconcilia.
10. Ut te duce sic regamur
Quod post mortem perfruamur
Immortali gloria. Amen.

Suivent deux proses pour le dimanche, où il n'est pas question de S. Martin.

Nota quod quotidie, in exitu matutinarum, dicitur missa puerorum psallete per unum matriculariorum, que dicitur de B. Martino, nisi fuerit festum septem aut quinque candelaborum. Tunc missa erit de festo diei. — Item, feria tertia post Pascha et tribus diebus post Penthecostes et in die defunctorum et si illis diebus non fit solemnitas nisi trium candelaborum, tamen missa erit de die. — Item, nota quod quum dicta missa cantatur de dicto B. Martino, dicitur officium *O beatum virum*. Et quo ad *Gloria in excelsis*, prosa et *Credo*, debent regulari secundum quod in majori missa diei cantabuntur. Et infra octavas solemnes, in dicta missa dicuntur *Pre-fationes*, *Communicantes* et *Hanc igitur*, secundum exigentiam festivitatis currentis. — Item, nota quod in dicta missa in tempore paschali, prosa erit *Victime paschali*, etc. Et in octava Penthecostes, dicitur prosa *Veni sancte Spiritus*, etc., et infra tempus Nativitatis Domini, dicetur prosa *Le-tabundus*. Et infra octavam Apparitionis, capiatur portiuncula prose de *Epyphania Domino*. Aliis autem diebus dicitur prosa *Miles mire*, etc.

XXXVIII. — PROPRE ACTUEL.

Voici, d'après le Propre de Tours (Tours, Mame, 1853), la messe qui se récite au tombeau :

Die XI novembris. In festo S. Martini, Turonensis episcopi et confessoris, patroni diocesis.

Introitus (I Reg., 2). — *Suscitabo mihi Sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet. (Ps. 98). Dominus regnavit, irascantur populi: qui sedet super Cherubim, moveatur terra. Gloria Patri. Suscitabo.*

Oratio. — Deus, qui in beato Martino Pontifice, sive per vitam, sive per mortem, magnificatus es; innova eadem gratiæ tuæ miracula in cordibus nostris: ut neque mors neque vita separare nos possit a charitate Domini nostri Jesu Christi. Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus.

Lectio Epistolæ beati Pauli Apostoli ad Philippenses (Cap. 1). Fratres, In omni fiducia, sicut semper et nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem. Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum. Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam, ignoro. Coarctor autem e duobus: desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius; permanere autem in carne necessarium propter vos.

Graduale (Matth., 25.). Nudus eram, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me. *ŷ.* Dico vobis, quamdiu fecistis uni ex fratribus meis minimis, mihi fecistis. Alleluia, alleluia. *ŷ.* Beatus vir sanctus Martinus, urbis Turonis Episcopus, requievit: quem susceperunt Angeli atque Archangeli, Throni, Dominationes et Virtutes. Alleluia.

† *Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam.* (Cap. 11.)

In illo tempore: Dixit Jesus discipulis suis: Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur lumen videant. Lucerna corporis tui, est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit: si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit. Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum; et sicut lacerina fulgoris, illuminabit te.

Credo.

Offertorium. (11 Paral., 17.) Cum sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, contrivit statuas, succidit lucos, et tulit abominationes impietatis.

Secreta. — In oblatione hujus sacrificii, quæsumus, Domine, requiescat super nos Spiritus timoris et amoris tui, igneo illo globo designatus, qui supra caput beati Martini tibi sacrificantis apparuit. Per Dominum.

Communio (Philip., 1.) Coarctor e duobus: desiderium habens dissolvi et esse cum Christo; in carne autem permanere propter vos.

Postcommunio. — Deus, qui beati Martini confessionem, ac vitæ perpetuam innocentiam remuneras, suavem dedisti ei in morte ex perfecta charitate fiduciam: da nobis per hæc sancta quæ sumpsimus, ut ejus præsidio et exemplo, pœnitentiæ humilitatem spe roboremus, et amorem fratrum tua semper voluntate metiamur. Per Dominum.

In festis occurr. infra Octav., sit Commem. S. Martini, dicitur Credo, et in festis semiduplicibus, 3a Orat. de Beata Maria, Concede.

Pourquoi, au lieu de cette messe, de composition récente, n'a-t-

on pas conservé celle qui, dans le missel de Tours de 1533 ¹, est intitulée *ad devotionem* ?

XXXIX. — HYMNES PROPRES ².

1. Le P. Blume, dans ses *Hymnodia Gotica*, Leipzig, 1897, donne, d'après les manuscrits, deux hymnes de S. Martin, qui ne peuvent être omises ici, pour montrer la pratique du rit mozarabe dans l'office divin.

- | | |
|--|---|
| <p>1. <i>Martinus, magnus pontifex,</i> Apostolorum socius, Donante Deo præsule, Virtutes multas protulit.</p> <p>2. <i>Quem in ætate parvula</i> Divinus adit Spiritus, Ut exsecraret idola, Cœlestem Deum coleret.</p> <p>3. <i>Cum esset annorum decem,</i> Sic concupivit eremum, Desiderans infantia Quod post devotus implevit.</p> <p>4. <i>Sub Juliano Cæsare</i> Militans in prætorio, Opem ferebat miseris, Vestitum nudis præbuit.</p> <p>5. <i>Cum se sopori dedisset,</i> Christum videre meruit, Vestitum parte chlamydis Quam pauperi donaverat.</p> <p>1. <i>Martine, confessor Dei,</i> Valens vigore spiritus, Carnis fatiscens artubus, Mortis futuræ præsciis.</p> <p>2. <i>Qui pace Christi affluens</i> In unitate spiritus, Divisa membra Ecclesiæ Paci reformas unicæ.</p> | <p>6. <i>Jesus voce veridica</i> Coram angelis pronuntiat : Martinus catechumenus Hac veste me operuit.</p> <p>7. <i>Post paucum vero temporis</i> Renuntians militiæ, Baptismum consecutus est Et Christi miles factus est.</p> <p>8. <i>Cui mercedem Dominus</i> Pro paucis reddit plurimam, Episcopatum accepit, Nolentes multos invidos.</p> <p>9. <i>Ab obsessis corporibus</i> Pellit immundos spiritus, Resuscitavit mortuos, Infirmos multos sanavit.</p> <p>10. <i>Hoc testis ille notuit</i> Qui illi ministraverat Quod angelicis fabulis Futura nuntiaverat.</p> <p>3. <i>Quem vita fert probabilem,</i> Quem mors cruenta non tœdet, Cum callidi versutias In mortis hora derogas.</p> <p>4. <i>Hæc plebs, fide promptissima,</i> Tui diei gaudia Votis colit fidelibus; Adesto mitis omnibus.</p> |
|--|---|

1. *Missale ad usum insignis Ecclesie Turonen., peroptime ordinalum ac diligenti cura castigatum nec non et preclarissimis hystoriis Bibliæque locorum additionibus decoratum. Venerunt Turonis apud Johannem Richart, commorantem in vico quem vulgo dicunt de la Sellerie, non longe ab Augustinorum cenobio, sub intersignio Johannis evangeliste. Impressum Parisiis anno Dni MDXXXIII.*

2. Je cite tardivement ces hymnes, parce qu'elles n'ont paru que pendant l'impression de ce volume.

5. Per te quies sit temporum,
Vitæ detur solacium,
Pacis redundet commodum,
Sedetur omne scandalum.

6. Ut caritatis spiritu
Sic affluamus invicem
Quo corde cum suspiriis
Christum sequamur intimis.

2 Dans la brochure de l'abbé Fossin, *La chape de S. Martin*, pp. 49-50, sont reproduites deux hymnes inédites, d'une bonne facture, qui sont signées « D. Berge fecit » et que l'on ne connaît que par la copie qui en fut faite en 1763, par le maître d'école de S.-Thibault des Vignes et dont le manuscrit a été trouvé à Bussy-S.-Martin, au diocèse de Meaux. Le texte imprimé est très incorrect : j'ai essayé de le corriger en plusieurs endroits.

Hymne des Laudes.

Thure fumantes quis hic inter aras
Verticem cujus sacra flamma lambit?
Intus ardebat melius sacrata

Pectoris ara.

Regis accumbens epulis, tuetur
Præsulum præsul bene par honorem:
Ipsa tunc vilem minor ante pannum
Purpura pallet.

O virum qualem pietas petebat,
Quem fides nullis labefacta seclis
Non semel sensit medios per enses
Sacra tuentem!

Læditur probris, sibi semper idem;
Nescit irasci, fera corda placet
Et suos tantum cumulando donis
Subjicit hostes.

Nec truci quamvis caput immolandum
Pro Dei causa posuit sub ense
Martyris palmam retulit vel isto
Dignus honore.

Ut mori sensit moribunda membra,
Membra non molli jacuere lecto,
Vile quin stramen sibi durus aufert,
Terra cubile.

Ilic manus tendens resupinus alto,
Figit immotos oculos Olympo,
Ut celer notum per iter volaret
Spiritus astris.

Quando stellatos prope tangit axes,
Et Deo jamjam fruiturus ardet,
Si gregi prosit, patiens iniquis
Vivere terris.

Hujus ad sacros cineres superbi
Sponte deponunt sua sceptrata reges,
Turba languentum reperit petitam
Ægra salutem.

Luminis splendor, Patris una Proles,
Christe, te pronus veneretur orbis,
Qui sacerdotes per amoris almi
Flamen inungis. Amen.

Hymne des vèpres.

Ecquis ardentem rapitur per auras?
Iste quis pauper petit astra dives?
Cœlites plaudunt, comitemur hymnis
Astra petentem.

Flore sub primo juvenilis ævi,
Cæsarum jussu tulit arma miles
Moxque deponet, tibi, Christe, nomen
Tyro professus.

Non furor belli bene christianum
Pectus infregit; pius inter arma
Integros servat, semel obligato
Nomine, mores.

Pauperi pauper male membra nudo
Dividit vestem mediaque Christus
Obtulit sese tunica micantem,
Nocte sequenti.

Fonte lustratur, meliore testes
Se sacramento vovet inter aras;
Induit Christum, simul ac profana
Exiit arma.

Hinc capit vires velit imperator,
Solut adversos penetrabit hostes,
Una crux Christi, velut umbo, tela
Omnia contra.

Ut novus miles nova bella tentat,
Sævitur in sese sibi factus hostis,
Unde majores sibi pollicetur
Ferre triumphos.

Luminis splendor, etc.

XL. — ANTIENNES HAGIOGRAPHIQUES

Dom Plaine fait ces judicieuses observations dans *le Prêtre*, 1897, pp. 478 et suiv., à propos des « Antiennes empruntées à la vie des Saints » :

Ce sont les anciennes coutumes de Cluny, qui nous ont appris à ranger sous ce titre particulier *Antiphonæ de vita Sanctorum* ¹ les pièces chantées de la messe ou de l'office, que les documents hagiographiques ont fournies au Missel et au Bréviaire. Or, la proportion à cet égard est loin d'être égale, car le Missel a très peu emprunté ici, tandis que le Bréviaire a largement mis à profit cette source surabondante de poésie et de piété; il y a trouvé notamment les éléments de plusieurs de ses plus beaux offices.

Descendons maintenant de ces généralités dans une certaine énumération de détail.

Et d'abord en ce qui touche les chants de la messe, aucun Introït et aucun Graduel du Missel n'ont été fournis, si je ne me fais illusion, par les documents hagiographiques. Il en faut dire autant des Offertoires, à part les deux Offertoires de l'Assomption et de Notre-Dame des Sept douleurs. Mais les versets alléluiatiques de saint Laurent et de saint Martin, et l'Antienne de communion de sainte Agathe appartiennent indubitablement à la catégorie dont je m'occupe en ce moment.

Quant à l'office divin, il abondait avant saint Pie V en Antiennes, Répons et Versets empruntés aux Actes des Martyrs et aux Vies des Saints, comme on peut s'en convaincre en consultant l'Antiphonaire et le Responsorial de Compiègne du neuvième siècle ², les Responsoriaux et Antiphonaires édités par le B. Tommasi ³ ou simplement les Bréviaires romains imprimés de 1450 à 1560. Beaucoup de martyrs ou de confesseurs, réduits aujourd'hui au rang de simple et de semi-double, étaient alors honorés d'un office en grande partie propre. Mais comme tout cela n'avait pas toujours été emprunté à des sources authentiques et dignes de faire autorité, la Commission de Liturgistes, que saint Pie V chargea de l'épuration et de la correction du Bréviaire et du Missel Romains, retrancha et supprima beaucoup d'offices propres pour tout ramener ordinairement à l'uniformité du Commun.

Les huit ou neuf offices hagiographiques qui ont été maintenus ⁴ nous permettent cependant encore d'affirmer que la Liturgie Romaine

1. Udalricus : *Consuetudines Cluniacenses*, I, 35.

2. *Patrol. lat.*, t. 78, pp. 760-800.

3. Item Tommasii, édition citée, t. IV et V passim.

4. Savoir ceux des Saints André, Lucie, Agnès, Agathe, Laurent, Martin, Cécile et Clément.

offre un recueil précieux du génie lyrique et poétique de ses Liturgistes du moyen-âge et du bon goût qui avait présidé à leurs compositions.....

Si on me demandait maintenant à quelle époque peut remonter la rédaction de ces offices, je serais obligé de répondre que la question paraît insoluble, les anciens liturgistes ne nous ayant rien appris à cet égard. Toutefois une chose est indubitable, c'est qu'ils sont antérieurs au 1^xe siècle, car Amalaire les mentionne d'une manière plus ou moins explicite¹. En outre, ils figurent en partie sur le manuscrit allégué de Compiègne². Ce qu'on peut même affirmer avec probabilité, c'est que ceux de saint André, de sainte Agathe et de sainte Lucie pourraient remonter aux jours de saint Grégoire le Grand. On le conclut de la grande dévotion que ce Pontife professait pour ces trois saints.

L'office du grand Thaumaturge des Gaules, saint Martin de Tours, nous touche aussi de trop près pour que je ne le signale pas au moins d'un mot nommément. Il a été emprunté en partie à la vie du saint par Sulpice Sévère, mais on en retrouve aussi divers fragments dans saint Grégoire de Tours³. Or comme ces fragments sont d'une haute poésie, ce qui fait contraste avec la prose ordinairement assez terne du chroniqueur, on est porté à en conclure que c'est celui-ci qui a emprunté et non le liturgiste. On serait donc amené par induction à penser que l'office qui nous occupe a été rédigé dans les Gaules, non à Rome et dès la première moitié du vi^e siècle, c'est-à-dire avant que saint Grégoire de Tours n'ait rédigé son histoire ecclésiastique des Francs.

XLI. — INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

Léon Palustre a estampé, à Candes, l'inscription suivante; je la trouve dans ses papiers⁴ et m'empresse de la publier, parce qu'elle consacre un double souvenir, le lieu de la mort de S. Martin et la piété de Louis XIV faisant relever les édifices conventuels, puis aussi parce qu'elle est rédigée en une bonne latinité, qui peut nous servir de modèle.

AN. DOM. M DCCXV

SANCTISSIMAS ÆDES

QVAS POSTREMO CHARITATIS OFFICIO

1. *Patrologia latina*, t. 105, p. 1306.

2. *Ibid.*, t. 78, p. 794 et ailleurs.

3. Je signalerai en particulier le passage : *O Beatum virum in cujus transitu* (*De miraculis sancti Martini* 1, 5), qui a fourni le thème du verset alléluatique de la messe et du 7^e Répons de l'office.

4. J'ai fait don de l'estampage à la Société archéologique de Touraine.

RECOLLECTIS PRÆSBITERORVM ANIMIS
PRÆCLARA DEINDE MORTE CORPORISQ-
DEPOSITIONE CONSECRAVIT B. MARTINVS
CVM VETVSTATE IAM CORRVPTÆ
MOX VEHEMENTI TERRÆ MOTV QVASSATÆ
MAGNAM TANDEM PARTEM PROLAPSÆ
VITVM VNDE QVAQVE FACERENT
LVDOVICVS MAGNVS FRANCORVM REX
AVITA PROPRIAQVE RELIGIONE MOTVS
SVA IVSSIT IMPENSA REFIKI
PRISTINOQ- DECORI RESTITVI
PROCVRANT^E D.D. BERNARDO CHAVVELIN
TVRONENSIS PROVINGLE PRÆTORE,
QVI ET HANC MOENIBVS NOVIS
TABVLAM MARMOREAM APPOSVIT
VNDE REGIAM POSTERI NORINT
MVNIFICENTIAM

XLII. — FAUSSE RELIQUE.

L'abbé Fossin a publié, en 1897, une petite brochure, intitulée *La cappa ou chape de S. Martin, à Bussy-S.-Martin*, pour faire connaître la relique que possède son église paroissiale, au diocèse de Meaux. Il en donne en même temps une phototypie.

Le « procès-verbal de la reconnaissance » (pp. 52-53) ne se prononce pas sur les motifs de l'authenticité absolue, mais se contente d'attester que « le sceau de Mgr de Cosnac, évêque de Meaux de 1819 à 1830 », apposé sur la châsse était intact. Ni dans la châsse, ni à l'évêché, on ne trouve de renseignements sur cette reconnaissance officielle, qui s'affirme par ces deux étiquettes : « Reliques de S. Martin, Évêque de Tours », soit « une vertèbre et le carpe de la main droite » et « Manche du manteau de S. Martin ». D'où vient ce précieux dépôt et depuis quand le possède l'église de Bussy, personne ne le sait. Tout cela est vraiment étrange et témoigne quel peu de soin apportaient nos évêques aux questions lipsanographiques.

Voici la description de cette manche, telle que l'a faite la commission déléguée à cet effet par l'évêque de Meaux, qui aurait bien dû,

conformément au concile de Trente, lui adjoindre quelques archéologues de renom, pour lui attribuer plus d'autorité :

« L'étoffe mesurait quatre-vingt-dix centimètres de longueur et trente-sept dans sa plus grande largeur. Elle nous parut comme un épaulement allongé en forme d'emmanchure et se terminant par un gant. Cette étoffe était rongée en partie, par suite de sa vétusté, et offrait, à l'extérieur, de la soie noire et piquée, couvrant la laine qui composait le fond du vêtement ; à l'intérieur, une doublure de fin lin. A l'endroit du coude était pratiquée une ouverture pour laisser passer la main et le bras. »

M. Fossin est plus précis (pp. 25-26) : « Dans l'une des châsses, sur un coussin de soie Louis XV, garni intérieurement de plume, se trouve une étoffe noire, repliée plusieurs fois sur elle-même, munie d'une inscription ancienne, portant cette mention : *Manche du manteau de Saint Martin*. L'étoffe dépliée, nous fûmes émerveillé à la vue de la dimension de la relique qui apparut à nos yeux. Cette portion d'étoffe n'a pas moins de quatre-vingt-dix centimètres dans sa plus grande longueur sur trente-sept centimètres dans sa plus grande largeur. Elle affecte la forme d'un épaulement se prolongeant en une sorte d'emmanchure, pour se terminer par un gant grossier et large dont l'intérieur est de fine toile. C'est la partie gauche d'un vêtement dont la vétusté est facile à constater par les parties absentes qui ont été détériorées ou rongées. L'étoffe se compose d'une toile fine de lin, sur laquelle est étendue une couche de toison de brebis ; le tout est recouvert de soie noire piquée en plusieurs carrés¹. Vers le coude, se trouve une ouverture très accentuée, qui paraît destinée à la sortie de la main et du bras. »

L'étoffe est donc de la soie, fourrée et doublée. La doublure est en lin, la fourrure en laine non tissée et fixée à la soie par un piquetage horizontal et vertical, à la façon de nos courtes-pointes.

La soie est noire ; ailleurs, on la dit « d'un gris noir accentué ». L'auteur affirme avec Quicherat (*Hist. du costume en France*, p. 101), « que, pendant tout le temps de son apostolat, S. Martin célébra en

1. M. Fossin s'appuie sur les *Petits Bollandistes*, XIII, 321, pour dire que S. Martin « se présentait au peuple, recouvert d'un manteau noir, doublé de poils de bête. Sulpice Sévère et S. Fortunat, parlant de la *cappa* de saint Martin, affirment qu'elle était doublée de poils de mouton » (p. 43).

birre noire » (p. 40). *Birre* est le nom du vêtement, mais non du tissu qui reste à déterminer.

La birre était une « sorte de blouse », dit Racinet, « longue, avec une ouverture pour le passage de la tête et des manches, qui, plus tard, ce qui persévéra durant tout le moyen-âge, furent ouvertes aux coudes, de manière à laisser passer les bras ; l'extrémité des manches était alors pendante ». On en voit un exemple sur « un groupe gallo-romain du musée archéologique de Rouen », reproduit par Quicherat et Fossin.

Je n'ai point à mettre en doute la véracité de la tradition, qui, jusqu'à plus ample informé, ne concorde guère avec l'archéologie ; toutefois il est difficile d'accepter cette partie de vêtement comme ayant effectivement appartenu à S. Martin. Mais à quel vêtement historique se réfère-t-elle spécialement ? Il y en a plusieurs.

M. Fossin rejette la chlamyde et il a raison. La chlamyde, coupée en deux aux portes d'Amiens, était bien un vêtement militaire, mais jamais on ne le fit en soie pour un simple soldat et il n'avait pas de manches. En eût-il eu, il eût couvert insuffisamment le pauvre qui, au contraire, pouvait se draper dans l'ample moitié d'une chlamyde, telle que la figurent les monuments.

L'auteur tient pour la chape, qui fut l'étendard des rois de France. Il oublie que cet ornement ecclésiastique, de couleur bleue, ne pouvait être fourré et n'a jamais eu de manches, surtout gantées, qui eussent été fort incommodes pour la célébration de l'office divin.

On a pensé aux manches miraculeuses qu'un ange apporta du ciel pour couvrir la nudité des bras. Mais là encore il y a trop d'étoffe et la tradition y a vu des poignets, non des manches proprement dites, avec gants et de plus la relique qu'on en conservait les dit *violettes*, c'est-à-dire en pourpre, qui était la couleur des souverains.

Pour moi, ce n'est ni le vêtement ordinaire ni l'ornement porté par S. Martin, même pas sa cape de voyage, qui, dans ses longues courses à dos d'âne, le préservait du froid et de la pluie. L'usage de la soie, en pareille occurrence, me semble un grand luxe pour celui dont le costume habituel fut plutôt grossier ; à moins qu'on ne veuille y voir le costume plus décent qu'on lui donna, peut-être, lorsqu'il se présenta à la cour de l'empereur.

La fourrure est indiquée dans d'anciens textes, que j'ai cités plus haut, page 60; mais c'est la moins recherchée de toutes, car elle ne forme même pas doublure, à l'instar de l'hermine et du vair; elle consiste simplement dans de la laine de brebis, rapportée et cousue entre deux étoffes. La commodité a pu l'inventer, mais non le luxe.

Enfin, ce qui est tout à fait nouveau en archéologie, c'est le gant, à doigts larges et découpés, qui vient en prolongement de la manche et ne fait qu'un avec elle. On connaissait les moufles et les gants de peaux, employés principalement par les paysans, mais on n'avait pas encore signalé des gants ainsi incorporés au vêtement lui-même pour une si haute époque.

Le haut de la manche rejoint, sans doute par une couture, l'épaule, dont il reste encore un morceau notable.

La brochure de M. Fossin, à laquelle manquent les caractères spécialement archéologique et lipsanographique, ne doit pas être prise au sérieux. Réfutée, dès son apparition, par les solides arguments de M. l'abbé Collon, elle n'a trouvé nulle part crédit auprès des véritables savants, qui tiennent la prétendue relique pour complètement apocryphe ¹. Ayant, au nom de la science, à me prononcer sur l'identité, je déclare n'y voir qu'un *gambeson* de chevalier du moyen âge, qui a pu l'offrir avec son armure, à l'église de Bussy, en ex-voto. Or ce vêtement est ainsi très nettement défini par Victor Gay dans son *Glossaire archéologique*, p. 757: « Pourpoint, auque-ton ou tunique suivant la coupe et la longueur, dont la limite extrême ne dépasse pas sensiblement les genoux. Dans le costume de guerre de la chevalerie, le gambeson, garni de bourre et piqué, se posait, sous le haubert et le haubergeon, pour garantir contre l'âpreté du frottement de la maille ou des plates et préserver, en certains cas, l'armure de l'oxydation... Les statuts des métiers de l'époque indiquent les divers procédés de piqûres, aussi bien que les matières servant à rembourrer les gambesons. »

La portion de vêtement, découverte à Bussy-S.-Martin, est donc, non ecclésiastique à un titre quelconque, mais exclusivement mili-

1. « Il ne faut pas être un grand clerc pour dire que ce vêtement à manches n'est pas la chape de S. Martin, mais il faut être plus savant que moi pour dire ce que c'est » (*Lettre de M. G. Rohault de Fleury*, 23 déc. 1897).

taire ; elle ne date pas du iv^e siècle, mais tout au plus du xiii^e, plus probablement du xiv^e : pour me prononcer en pleine connaissance de cause, il me faudrait avoir l'original lui-même sous les yeux. Quoi qu'il en soit, elle s'adapte parfaitement à une armure de fer, et comme les gambesons décrits par les anciens textes, on y rencontre ces trois éléments ordinaires, une doublure de toile, un rembourrage de laine et un revêtement de soie. Sur tous ces points, le moyen âge est très précis : le Glossaire fournit à cet égard d'abondantes et péremptoires citations.

Dans le *Roman de Perceval*, en 1160 : « Puis li fait vestir un gambès de soie ».

Dans les *Assises de Jérusalem*, vers 1250 : « Que chascun ait costes à armer et gambison, se veaut et, se il ne vaut gambison, il doit mettre devant son ventre une contre curée de tèle ou de coton ou de bourre de lène, tel et si fort comme il voudra ».

Dans l'*Ordonnance des métiers de Paris*, p. 371, en 1296 : « Que nus armuriers ne puisse fère cote ne gamboison de tèle, dont l'envers et l'endroit ne soit de tèle noève et dedenz de coton et de plois de toiles... Si l'en fait cote ne gamboison dont l'endroit soit de cendal et l'envers soit de tèle, si vuelent que ele soit noeve... Et se il i a borre de soie, que le lit de la bourre soit de demie aune et demy quartier au meins devant et autant derrières et se il i a coton, que le coton vienge tout contreval jusques aus piez ».

Dans le même ouvrage, en 1311 : « Que nulcs d'ores en avant ne puisse faire cote gamboisée où il n'ait 3 livres de coton tout neit... et au dessous soient faites entre mains que il y ait un pli de viel linge emprés l'endroit ».

Fauchet, dans la *Milice françoise*, écrivait en 1600 : « Le chevalier... endossoit un gobisson... C'estoit un vestement long... et contre pointé ».

S. MAURICE

I. — CULTE.

1. Le Martyrologe inscrit cet éloge, au 22 septembre :

Seduni in Gallia¹, in loco Agauno, natalis SS. martyrum Thebæorum, Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocentii et Vitalis², cum sociis. ejusdem legionis, qui sub Maximiano pro Christo necati, gloriosa passione mundum illustrarunt.

2. Piazza, dans l'*Emerologio di Roma*, pp. 596-597, consacre à la Légion Thébaine³ un long article, dont je ne retiens que ce qui concerne les reliques et le culte :

Leur fête se fait avec dévotion, solennité et indulgence plénière à l'église du S. Suaire des Savoyards *ai Cesarini*, qui se glorifient de les avoir pour patrons⁴. A Ste-Marie-Majeure, on expose un bras de S. Mau-

1. Une correction s'impose actuellement : il faudrait substituer *Suisse* à *Gaule*.

2. Piazza ajoute *Tirso*, Thyrese. Plus loin nous trouverons les noms de Zénon, Octave, Soluteur et Adventeur. S. Euchèr mentionne S. Ours (*Ursus*), vénéré à Soleure. Les Bollandistes donnent les noms de Valérien, Cirus, Jean, Cucuphas, Chrysogone, Ciriague, Félix, Fortunat, Achille et Valère.

3. « Sur onze légions thébéennes connues, six portent les noms de Dioclétien et de Maximien ; quatre autres portent les noms de leurs successeurs, qui les ont levées. On ignore quel était le numéro de la légion Mauricienne, et par conséquent on ne peut indiquer à quelles expéditions militaires elle prit part. La seule chose certaine, c'est que la légion martyre, la victime d'Agaune, fut levée dans la Thébàide sous Dioclétien, qu'elle avait pour primicier Maurice, qu'elle comptait parmi les *palatines*, chargées de la garde du palais ou du camp impérial, et qu'elle dut figurer sur tous les champs de bataille dans les guerres de cette époque. Elle était entièrement chrétienne, sans un seul dissident ». (*Sem. rel. de Tours*, 1888, p. 404).

4. En Piémont, on célèbre deux fêtes de S. Maurice : l'une, le 22 septembre, est du rite double majeur ; l'autre, le 15 janvier, en souvenir de la translation des reliques, est double de première classe avec octave, par concession de Pie VI. Le diocèse de Vigevano a consulté pour savoir si le jour natal devait être considéré comme fête *primaire* ; la S. C. des Rites a répondu affirmativement, d'où résulte que la fête de la translation n'est que secondaire, quoique d'un rite de beaucoup supérieur, à cause du patronage.

« *Viglevanen.* — Ex litteris apostolicis in forma brevis Pii papæ VI, in diocesi Viglevanen. et aliis diocesisibus Pedemontanis, die 15 januarii celebratur

rice et un autre d'un de ses compagnons à la chapelle Pauline¹, ainsi que le chef d'un des soldats de cette sainte légion. A S.-Ignace, il y a un chef d'un autre soldat, nommé Zénon. A la Madone du peuple et à celle de la Victoire, on conserve d'autres reliques de ces bienheureux, qui, vivants, vinrent visiter les sanctuaires romains². A la basilique de S.-Pierre, dans la chapelle du S. Sacrement, un autel est dédié à S. Maurice³ : là, quand les empereurs venaient recevoir la couronne d'or, le cardinal-évêque d'Ostie leur oignait avec les saintes huiles les épaules et le bras droit ; puis le pape, à l'autel de S.-Pierre, leur imposait la couronne et remettait les insignes impériaux.

Dans mon Catalogue des reliques de Rome, publié au tome VII, je relève les suivantes comme actuellement existantes : des ossements, à la chapelle du palais Altemps et à Ste-Marie au Transtévère ; un bras de S. Innocent, à Ste-Marie du peuple⁴.

festum translationis reliquiarum S. Mauricii m., patroni principalis Pedemontii, sub ritu duplici primæ classis cum octava ; quum vero die 22 septembris agatur festum S. Mauricii et soc. nm. sub ritu duplici majori, quæritur an hoc alterum festum habenda sit tanquam primarium in casu ? S. R. C. respondendum censuit : Affirmative. Die 21 februarii 1896 ».

1. Chapelle des princes Borghèse, bâtie par Paul V.

2. « Essendo questi una legione d'officiali e soldati, venuti dalla città di Tebe nell'Egitto e perciò detta *Tebea*, della quale era capitano Maurizio e alliere Esuperio, composta di sei mila seicento sessanta sei soldati, tutti cristiani, li quali, battezzati dal vescovo di Gerusalemme, presero il viaggio per Roma, e quivi accolti et animati nella costanza della fede e ricevuta la benedizione del santo pontefice, proseguirono il loro viaggio sino alle radici dell'Alpi nei popoli Sedunensi, de' quali la città principale vien detta Agauno, oggi S. Maurizio di Savoia » (Piazza, p. 596).

3. « In ortum pariter, e regione altaris S. Leonis papæ, eidem pilæ adhærens, cum ara S. Mauricii mart. Huic id præcipuum erat ac peculiare quod designati electique imperatores, antequam aram maximam confessionemque S. Petri, ad auream Imperii coronam gladiumque in Ecclesie Romanæ tutelam a pontifice suscipiendum, adirent, ab episcopis cardinalibus, more veterum, benedici et in dextero brachio perungi ibi solebant, quamobrem frequens hujus aræ habetur mentio in actis omnium coronationum imperatoris romani. Hæc celebris ceremonia describitur in Rituali archiepiscopi Cœcyrensis seu Augustini, Pientini episcopi, sect. 5 ; eadem quoque habetur apud Goldastum in suis Constitutionibus imperialibus, pag. 412 et seq. » (Ciampini, *De sacr. ædific. a Const. m. constructis*, p. 58). — Voir sur l'indulgence qu'on gagne à le visiter, *Œuvres*, II, 373.

4. Voir sur le corps, à Agaune, *Œuvres*, t. X, p. 96, n° 18. — Le reliquaire d'Arthus, qui date du XIII^e siècle et provient de l'abbaye de Grandelve, au diocèse de Montauban, contient deux reliques de S. Maurice, désignées par une inscription gravée au revers du disque et une étiquette à l'intérieur. Le chanoine Pottier les décrit en ces termes dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIII, pp. 381, 383 : « D' SANCTO MAVRIC. La bande du parchemin porte : RELIQUIE SCI MAVRICII. Fragment d'os enveloppé dans une étoffe de soie verte. La plaque d'argent où est gravée l'inscription est cassée après le C de *Mauricii*. — D' SANCTO MAVRIC. Frag-

3. Le Martyrologe ajoute, au 20 novembre :

Taurini, SS. MM. Octavii, Solutoris et Adventoris, Thebanæ legionis militum, qui sub Maximiano imperatore egregie decertantes, martyrio coronati sunt.

Piazza leur consacre cette notice dans l'*Emerologio*, p. 893 :

Leurs corps se vénèrent à Turin dans l'église des PP. Jésuites, comme patrons de cette pieuse ville : ils furent visités par S. Charles, qui y vint en pèlerinage. A l'oratoire de S. François Xavier de la communion générale¹ on vénère une relique de saint Octave, donnée par l'abbé Octave Sacco, prêtre calabrais, qui se signala par sa charité envers les pauvres².

4. En 1849, parut à Rome, imprimée par Monaldi, une petite plaquette in-16, intitulée : *Légion Thébéenne ou Martyre de saint Maurice et de ses compagnons, écrit par S. Eucher, évêque de Lyon, tiré de diverses éditions confrontées avec les manuscrits, l'an de Jésus-Christ 286, sous l'empire de Dioclétien et de Maximien*³. Cette

ment d'os spongieux de couleur grisâtre, enveloppé dans une très belle étoffe de satin bleu sombre, à petites raies jaune clair; l'envers est un mélange de fils rouges et jaunes. Sur l'étiquette on lit : MAVRICII MRIS ».

1. Autrement dit *le Caravita*.

2. Forcella rapporte son épitaphe, d'après une copie de Galletti (*Inscriz. delle chiese di Roma*, t. I, p. 486, n° 1886); elle est mutilée et sans date, mais attribuable au xvii^e siècle.

OCTAVIO SACHO NOBILI R.....
PATRITIO ROMANO
ABBATI ET COMMENDATARIO
COENOBII S. ANGELI IN DIC.....
CIVILIVM ET CRIMINALIVM
IN CVRIA ROMANA
PATRI IN CIR.....
TRACTV.....
QVORVM NECESSITV....
.....SVM ANIMARVM
SVI.....

3. Mgr Chevalier écrivait, en 1888, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Tours*, p. 404: « Il ne nous reste, sur l'histoire de cette affreuse scène de carnage, que deux documents, d'une antiquité et d'une autorité bien différentes: la légende de saint Eucher, archevêque de Lyon, écrite vers l'an 432, et celle d'un moine anonyme de l'abbaye d'Agaune, qui vivait vers l'an 523. Cello d'Eucher, la plus ancienne, est la seule qui, par sa valeur de premier ordre, mérite l'attention des critiques, attendu qu'elle n'est séparée des événements que par un intervalle de 130 ans; la seconde n'est qu'une amplification oratoire de l'autre, avec des développements dont l'exactitude est loin d'être toujours incontestable. Il y a donc lieu de l'écartier, en présence du document primitif. L'importance de cette pièce originale est considérable: c'est le monument le plus ancien et le plus précieux de l'histoire de nos martyrs. Ces Actes de saint Eucher, outre qu'ils sont, dans leur composition, supérieurs à toutes les œuvres du saint évêque, sont d'un poids tel qu'on peut hardiment

publication fut faite par Mgr Luquet, à l'occasion de l'occupation de Rome par l'armée française ¹.

5. L'église de S.-Adrien au Forum a un autel de S. Maurice : le chef de la Légion Thébaine y est représenté, en costume romain, suivi de ses soldats.

II.—ICONOGRAPHIE.

1. L'iconographie de S. Maurice se réduit à peu de choses ². Les attributs sont : le casque, la cuirasse, l'épée et la lance ³ avec ou sans étendard ⁴. Une gravure de 1831 fait flotter à la lance un drapeau, marqué d'une croix en signe de christianisme.

2. Les armoiries, placées sur le bouclier ou l'étendard, sont de deux sortes : *croix et rais d'escarboucle*. La *croix pleine* est attribuée d'une manière générale, pendant le moyen âge, aux saints chevaliers : c'est ainsi qu'elle figure sur un méreau de l'an 1500, propre à la corporation des teinturiers de Paris (Cahier, p. 668). Sur une chasse du XII^e siècle (Aubert, *Trés. de l'abb. de S. Maurice d'Agaune*, pl. VI), elle est cantonnée de vingt globules, symboles de la légion Thébaine. A Rome, on la fait plutôt alésée, c'est-à-dire ne rejoignant pas le bord de l'écu : telle est aussi celle qui figure sur la même chasse d'Agaune, mais elle y ajoute des rinceaux partant des angles de la croix. Le chapitre de Vienne, ainsi qu'on le voit

les considérer comme la déposition d'un témoin oculaire, Aussi, après les critiques les plus habiles, le P. Chifflet, le P. Lecointe, dom Ruinart, en 1689, n'a-t-il point hésité à leur donner place dans les *Actes sincères des martyrs*.

1. La « *Passio SS. Mauritii et Sociorum* » se trouve dans les manuscrits de S. Martial de Limoges (XI^e siècle), actuellement à la Bibliothèque Nationale (*Bull. de la soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, pp. 52, 56).

Ducis, chanoine. *S. Maurice et la légion Thébaine*. Annecy, 1887, in-8.

Mossion (l'abbé). *Lettres sur la vérité du martyre de S. Maurice et de sa légion, écrites des lieux mêmes témoins de ce martyre, à un jeune Angevin*. Angers, 1833, in-8.

2. Le P. Cahier lui assigne sept attributs : « Armure, Bannière, Cheval, Couronne, Groupe, Lance, Manteau » (*Caract. des SS.*, p. 841). S. Maurice, sculpté par Pirgotole, vers 1498, à la façade de la *Scuola degli Albanesi in Venezia*, est représenté à mi-corps au-dessus des nuages : vêtu d'une cuirasse à l'antique, jeune et imberbe, il tient, de la main gauche, une croix processionnelle, symbole de sa foi et de la droite, une palme, emblème de son martyre.

3. « *Imaginem S. Mauricii, argenteam, cum lancea* » (*Inv. du chât. de Chambéry*, 1498, n^o 699). — Voir sur la lance la *Revue de l'art chrétien*, 1897, pp. 287, 289, 291, 299, 300, 301.

4. Voir dans Du Cange le mot *Vexillum S. Mauritii*.

sur un méreau de 1559 (Cahier, p. 671), avait adopté la croix de l'ordre de S. Maurice¹, qui est à branches égales et tréflée, non pommetée, comme l'a imprimé le P. Cahier; cette même croix se retrouve à Agaune sur un bras du xv^e siècle et une statue équestre du xvi^e (Aubert, pl. XXXII, XXXVIII).

A Angers, on donne à S. Maurice, sur champ de gueules, le rais d'escarboucle, pommeté et fleurdelisé d'or², qui convient aussi aux saints chevaliers. C'est là que l'ont pris le chapitre de la cathédrale et les comtes, puis ducs d'Anjou, qui, malgré l'opinion contraire, n'en ont pas gratifié leur patron³.

III.— PATRONAGE.

1. D'après le P. Cahier, saint Maurice est patron d'Angers, Appensell, Charenton (Ile de France), Cobourg, Frisingue, Halle, Goslat (de Saxe), Havre (Lorraine), Ingolstadt, Lauenbourg, Lucerne, Magdebourg, Mirepoix, la Savoie (ordre de S. Maurice), Tours⁴, Le Bas-Valais, Pyritz (Prusse), Semur, Vienne (de Dauphiné), Vistringen (Fenestranges), Wiesbaden⁵.

2. Il est aussi patron des teinturiers, « apparemment, parce qu'on le représentait d'ordinaire vêtu ou drapé en rouge » (Cahier, p. 668). Il faut y ajouter les fripiers et les guerriers de toutes armes.

3. On l'invoque spécialement contre la goutte.

4. *Ordre de S. Maurice* (Sardaigne). Institué, en 1434, par Amédée VI, premier duc de Savoie, qui le plaça sous l'invocation et lui donna le nom

1. Un méreau dauphinois du moyen âge, reproduit par Vallier, dans *Nu-mismatique*, lui reconnaît huit attributs : couronne princière, épée au poing, lance, bannière timbrée d'un lion, cheval, armure, casque, bouclier marqué d'une croix latine tréflée.

2. Ce meuble héraldique, qui ressemble à une étoile à huit rais, put être, à l'origine, une espèce de chrisme, croix compliquée d'un X, initiale de *Xpistus*.

3. « Item, une image de drap d'or de Monsieur Saint Maurice, tenant en sa main gauche un clanée (cornet?) et, en sa main droite, son écusson où sont ses armes : *de champ de gueules, ayant une croix plathe, potencée et quatre boillons de fleurs de lys entre les croissans de la ditte croix, le tout d'or* » (*Inv. du très. de l'abb. S. Bénigne, à Dijon, 1519, n° 279.*)

4. La cathédrale fut dédiée à S. Maurice par S. Martin.

5. A Lille, la porte de Roubaix, construite en 1621, est surmontée d'une niche, contenant la statue de Lille. Avant la révolution, qui la brisa, on y voyait une statue de S. Maurice.

du saint patron de ses états. Ce n'était d'abord qu'une institution religieuse, composée d'un petit nombre de personnes, qui se vouaient à la vie érémitique et dont le fondateur fut d'abord le chef. L'ordre fut négligé par les premiers successeurs d'Amédée; mais, en 1572, Emmanuel Philibert le fit revivre et, modifiant son but primitif, imposa aux chevaliers l'obligation de s'opposer aux progrès du protestantisme. Le pape Grégoire XIII approuva les nouveaux statuts et, pour augmenter l'importance de l'ordre ainsi reconstitué, y réunit celui de S. Lazare. L'institution prit alors la dénomination d'*Ordre des SS. Maurice et Lazare*, qu'elle porte encore. Néanmoins, dans le langage ordinaire, on l'appelle simplement, par abréviation, *Ordre de S. Maurice* (Maigne, *Dict. des Ordres de chevalerie*, p. 197).

IV. — OFFICES.

1. S. Maurice n'est que du rite simple. Il en est fait mémoire aux premières vêpres, le 21 septembre et le 22, à laudes et à la messe; à matines, la 9^e leçon, qui est historique, raconte brièvement la passion de la légion Thébaine, dont les soldats furent successivement décimés, puis décapités.

2. Le projet de réforme du Bréviaire par Benoît XIV, en 1741, refit ainsi cette leçon, en se servant du texte de S. Euchèr :

Die XXII septembris. S. Mauriti et sociorum martyrum. Lectio. Maximiano et Diocletiano imperantibus, per diversas fere provincias laniati atque interfecti sunt qui Christo nomen dederant. Erat in exercitu legio militum qui Thebæi appellabantur quique in auxilium Maximiano ab Orientis partibus acciti, venerant in Gallias in finibus Sedunorum. Itaque, quum hi, sicut et cæteri militum, ad pertrahendam christianorum multitudinem destinarentur, imperata facere detrectarunt et vere christianos esse confessi sunt. Quorum responso excandescens imperator, decimum quemque ex eadem legione occidi jussit, ut ex sententia dimoveret. Quod martyrium hortante in primis S. Mauritio, legionis primicerio, fortiter tulerunt. Quare, majore indignatione ardens imperator, omnes ad unum, circumfusus agminibus occidi jussit, quod et factum est.

Adnotatio congregationis particularis. Acta S. Mauriti et sociorum descripta fuerunt a S. Euchèrio, episcopo Lugdunensi, 150 annis post eorum passionem eaque probantur Ruinartio, Tillemontio, Bailletto, etc. Verum cum minus sincere referantur in Breviario Romano, satius visum est fere ex eisdem verbis S. Euchèrii lectionem componere (*Anal. jur. pont.*, XXIV, 926.)

3. En 1597, le duc de Savoie sollicita la concession du rit double

et de leçons propres pour la fête de saint Maurice, protecteur du Duché. Le rit double fut accordé, mais la S. C. des Rites exigea qu'on lui soumit les leçons pour leur approbation.

Sabaudia. Ad petitionem Serenissimi ducis Sabaudia, ut inseratur in novo officio et kalendario officium sub ritu duplici, cum lectionibus propriis, de S. Mauritio martyre, ducatus Sabaudia protectore, S. R. C. respondendum censuit : Pietati ducum Sabaudia et illi populorum cumulate satisfiet, si in tota illa provincia dumtaxat S. Mauritii, eorum patroni, et sociorum festum duplici officio celebrabitur, quod fieri posse censet Congregatio. De lectionibus vero propriis quas petunt nihil certi statui potest, nisi illis huc transmissis, atque a Congregatione prius approbatis. Die 18 julii 1597.

4. L'office suivant, publié par le P. Drevès (*Annal. hymn.*, XVIII, 159-161), se trouve à la fois dans le Bréviaire de saint Maurice de Vienne, qui est à la bibliothèque Chigi, à Rome, xv^e s.; le Brév. de Genève, imprimé à Genève, en 1479 et 1556; le Brév. de Vienne, imprimé à Lyon en 1489 et un ms. d'Agaune, xvii^e s. Cet office est intitulé : « In revelatione SS. Mauritii, Exuperii et Candidi. »

In I vesperis. Super psalmos.
 Confortare, pugnans Ecclesia,
 Tibi grandis adest lætitia;
 Thebæorum felix militia
 Morte cepit regna cœlestia;
 Grata nimis ista victoria
 Læta reddit horum solemnia.

Ad Magnificat. Ant.

O quam felix Thebæa legio,
 Fulgens armis cœlestis luminis,
 Quæ, contempto mandato regio
 Sui rubens colore sanguinis,
 Miro cœlum replevit gaudio,
 Zelo passa superni luminis.

Ad matutinum. Invitatorium
 Exsulemus concinendo
 Regi sæculorum,
 Jubilemus congaudendo
 Palmæ Thebæorum.

In 1 nocturno Antiph.

1. Ex Ægypti Thebis nata,
 Thebæorum beata legio

Per baptismum post renata
 Lucet orbi virtutum radio.
 2. Zabææ verbis Heliaë præsulis
 Legiones insignes cunei
 Peccatorum mundati maculis,
 Christianæ subduntur fidei.
 3. Cæsar Romam hos vocavit
 Ad regni præsidium,
 Cum collega designavit
 Ad partes rebellium.
 1. Fulget dies triumphis nobilis
 Legionis Thebaicæ,
 Stirpe claræ, fide spectabilis,
 Fama, gestis mirificæ.
 ̄. Ferro cæsæ pro Christi legibus,
 In cœlorum translata sedibus.
 2. Nutu Dei, præcepto Cæsaris,
 Romam venit Thebæa legio,
 Fulgens armis cœlestis luminis,
 Fide constans, fortis in prælio.
 ̄. Mente Christo serviebat
 Cæsari militia
 Fieri que satagebat

Deo placens hostia.

- 3 R̄. **Fana volens honorari,
Christi nomen abnegari,
Christianos trucidari
Rex scelestus præcipit.**
Ÿ. **Thebæorum felix cœtus
Non obedit, immo lætus
Mortem prius excipit.**

In 2 Nocturno Antiph.

1. **Sic in fide confirmantur
Papali colloquio,
Quod ab ea non mutantur
Morte vel supplicio.**
2. **Fit cœlestis ex Thebæo
Cœtus voto compari,
Quæ sunt Dei reddens Deo,
Quæ Cæsaris Cæsari.**
3. **Hi virtute nobiles,
In armis et strenui,
Plus fide spectabiles,
Pro qua regnant mortui.**
1 R̄. **Flagrabat in sanctis militibus
Gloriosus ardor martyrii
Fervevatque fides in cordibus
Hortamentis sancti Mauriti.**
Ÿ. **Ex ardore patiendi
Colla dabant gladio,
Neci sese præferendi
Fiebat contentio.**
2 R̄. **Arma tenent nec resistunt,
Ore silent, pede sistunt
Tot milites strenui,
Colla præbent, mortem petunt,
Terram serunt, cœlum metunt
Propter Christum mortui.**
Ÿ. **Incitante sancto Maurilio,
Concordante toto consortio.**
3 R̄. **Cedris altis excisis Libani
Liquor sacer emicuit,
Quo fluentia creverunt Rhodani,
Vallis Agauna rubuit.**
Ÿ. **Rubet lictor, rubet telum,
Rubet terra, rubet cœlum
Tot peremptorum sanguine.**

In 3 nocturno Antiph.

1. **Ab Ægypto sunt translati
Veræ vitis palmites
Et in cœlo transplantati
Per regis satellites.**
2. **Bis decima decollatur,
Ut tota cohors pereat,
Sed plus ex hoc animatur
Ut parem mortem subeat.**
3. **Ad lictores tandem læti
Collis nudis properant;
Armis spretis, pœnam leti
Propter Christum tolerant.**
1 R̄. **Thebæorum sancta militia
Reparata digna memoria,
Grandi pios replet lætitia,
Mira cunctis fulgens victoria.**
Ÿ. **Cœlo raptò mortis supplicio
Victrix regnat adepto bravio.**
2 R̄. **Cœli congaudet curia
Thebæorum victoriae,
Quos stravit regis furia,
Coronavit rex gloriae.**
Ÿ. **Cæsos cœli tulerunt agmina,
Læta Christo canendo carmina.**
3 R̄. **Felix locus Agaunensis,
Tot sanctorum plenus reliquiis,
Quorum multis et immensis
Signis fulget, gaudet suffragiis.**
Ÿ. **Et insignis urbs Galliae,
Vienna vocata,
Sacro ducis militiæ
Capite dotata.**

In laudibus Antiph.

1. **Laudes sanctæ militiæ
Thebææ mundus intonat,
Ad augmentum lætiliæ
Tuba cœlestis resonat.**
2. **Hi prius ex militibus
Milites electi,
Post cum cœli regibus
Reges sunt effecti.**

3. Miles dictus Victor præsagio,
Vere victor factus martyrio,
Thebæorum fuit collegio
Junctus morte, junctus et præmio.

4. Sonus vocis infantis mortui
Finem matris imponit luctui.

5. Thebæorum cuneus,
Deo carus moribus,
Candidus et rubeus,
Electus ex milibus.

Ad Benedictus Ant.

Cæsar dirus, fervens ira,

Cœdi jubet cœde dira
Cœtus Thebæorum,
Qui non cedunt, fide freti,
Sed ad letum currunt læti
Pro spe præmiorum.

In 2 vesperis. Ad Magnificat Ant.

Dux insignis Mauritius
Transit ad regni solium,
Magna septus militia,
Regnaturus felicius
Propter dictum consortium
Cum tam mira victoria.

5. Sur les instances de Mgr Angebault, évêque d'Angers, la S. C. des Rites a approuvé, en 1857, pour le diocèse l'office propre de S. Maurice, que je crois opportun de reproduire ici.

Die XXII septembris. In festo SS. Mauricii et sociorum martyrum, Ecclesiæ cathedralis titularium necnon totius diœcesis Andegavensis patronorum principalium.

Duplex 1 classis cum octava.

IN I VESPERIS

Ant. 1. Gloriosis laudum præconiis festa Martyrum Thebæorum hæc attollat Ecclesia, qui pro amore Christi Domini coronati martyrio, illi perpetuo conjuncti congaudent in cœlo.

Ps. Dixit Dominus cum reliq. de Dom. et loco ult. Ps. Laudate Dominum, omnes gentes.

2. Pretiosa est plane mors Christi Domini testium qui victrici martyrii laurea triumphantes, feliciter de perenni Sanctorum in cœlis lætantur consortio.

3. Fulget namque athleta Dei Mauricius, quasi cœleste sidus in mundo, et de sui gloria martyrii, et de premio suorum commilitonum incitamenti,

4. O. Maurici, dux Legionis egregie, attende tuorum vota famulorum : ut, qui triumphis collætantur certaminum, annuente Christi gratia, cujus virtute viriliter decertasti, supernorum socientur catervis.

5. O quam gloriosus es, egregie Martyr Maurici, qui pro Christi nomine feliciter passus es ! Refulges in cœlestibus : ora pro nobis Deum.

Capitulum. — Justorum animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum mortis ; visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace.

HYMNUS

Quid truces iras acuit? Quid ille
Criminum vindex monet apparatus?
Unde funesti sonitum dedere
Classica belli?

Inclytos miles meritis triumphos
Poscitur letho : caput et decora
Laurea dignum violare certat
Barbarus ensis.

At tuis quotquot famulantur aris,
Christe, pro vili reputant honores;
Nec timent dulcem meliore vitam
Perdere fato.

Impios horret sacra turba ritus,
Numinum larvas, simulacra ridet
Vana, nec muto sua ferre thura
Sustinet auro.

Instat illusi fera vox tyranni,

Ÿ. Lætamini in Domino, et exultate, justi. R̄. Et gloriamini, omnes
recti corde.

Ad Magnif. Ant. Triumphant sancti Martyres Christi qui sub Maximiano
mortem decreverunt suscipere, et cum sancto Mauricio regna cœlestia
assumpserunt.

Oratio. — Deus, qui es Sanctorum splendor mirabilis, quique hunc
diem beatorum Martyrum tuorum Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris,
Innocentii et Vitalis, cum Sociis eorum, martyrio consecrasti : da Eccle-
siae tuæ de natalitio tantæ festivitatis lætari ut apud tuam misericordiam
exemplis eorum et precibus adjuvemur. Per Dominum.

Comm. præced.

Ad matutinum.

Invitat. Regem regum Dominum, venite adoremus ; Quia ipse est co-
rona sanctorum Martyrum.

Hymnus ut in I Vesperis.

IN I NOCTURNO

Ant. 1. Quanta excolendus est reverentia sacer ille locus, in quo tot pro
Christo Martyrum millia ferro cæsa referuntur.

Ps. Beatus vir, cum reliq. de *Comm. plur. Mart.*

2. Ii sancti viri, in rebus bellicis strenui, virtute nobiles, sed fide no-
biliore permanserunt.

3. Cumque missi ad sanctam Legionem venissent, strinxerunt in sanctos
Martyres crudeles impie ferrum.

Arma conclamat; furiis satelles
Obsequens, ferrum rapit, et cruenta
Funera miscet.

Ecce jam denso cecidit sub ictu
Dena pars sanctæ Legionis, atque
Tinxit effuso Rhodani tumentes
Sanguine fluctus.

Crescit hinc cunctis novus ardor,
[omnes

Ambiunt palmæ decus invidendæ;
Una sors totam tumulo catervam
Condit in uno.

Æqua sit Patri, sit et æqua Nato;
Par tibi sit laus, Amor utriusque ;
Milites sancti Triadem celebrent
Omne per ævum.

Amen.

ŷ. *Lætamini in Domino, et exultate, justi.*

Ŕ. *Et gloriamini, omnes recti corde.*

De Epistola beati Apostoli ad Romanos.

Lectio I. Cap. 8. — Fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore; sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba (Pater). Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei: si autem filii, et hæredes: hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi; si tamen compatimur, ut et conglorificemur. Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. Nam exspectatio creaturæ revelationem filiorum Dei exspectat.

Ŕ. *Beatus Mauricius Legionem sanctam admonuit, ut ad regna cœlestia properaret: * Beatus Exuperius miles, Candidus et Victor, et beatus Innocentius junctis meritis se sociaverunt. ŷ. Pretiosa sunt Thebæorum corpora vulnerata, sancti Mauricii Sociorumque ejus. * Beatus Exuperius.*

Lectio II. — Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti. Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit. Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos? Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum; quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat. Quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, imo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

Ŕ. *Sancta Legio Agaunensium Martyrum, dum resisterent adversariis, * Sacro duce Mauricio interveniente, immortalitatis compendium acquisierunt. ŷ. Sanctorum corporum sacer sanguis undas perfudit, pretiosorum Martyrum societas consecravit. * Sacro.*

Lectio III. — Quis ergo nos separabit a charitate Christi? Tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum, an persecutio, an gladius? (Sicut scriptum est: Quia propter te mortificamur tota die: æstimati sumus sicut oves occisionis). Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos. Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque Principatus, neque Virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.

Ŕ. *Beatus Mauricius, dux Legionis sacratissimæ, crudeli Cæsari christianitatis gratia respondit, dicens: * Christiani sumus, christianos per-*

sequi non possumus. *ŷ*. Inexpugnabiles, Cæsar, Legionis nostræ animos agnosce. * Christiani. Gloria. * Christiani.

IN II NOCTURNO

Ant. 1. Tenemus ecce arma, sed non resistimus : quia magis mori quam occidere parati sumus.

2. Nos pugnare adversus impios scimus ; laniare pios et concives penitus ignoramus.

3. Si qui veri Dei cultum profiteri audebant, statim ad supplicia sæva et ad necem rapiiebantur.

ŷ. Exsultent justi in conspectu Dei.

ŕ. Et delectentur in lætitia.

*Ex Epistola sancti Eucherii, Episcopi Lugdunensis, ad Sylvium Episcopum*¹.

Lectio IV. — Sub Maximiano, qui Romanæ reipublicæ cum Diocletiano imperium tenuit, erat in exercitu Legio militum qui Thebæi vocabantur. Ili in auxilium Maximiano, ab Orientis partibus acciti, venerant : viri in rebus bellicis strenui, nobiles virtute, sed nobiliores fide ; evangelici præcepti etiam sub armis non immemores. Itaque cum hi, sicut et cæteri militum, ad pertrahendam christianorum multitudinem destinarentur, soli crudelitatis ministerium detrectare ausi sunt, atque hujusmodi præceptis se obtemperaturos negant, Quo cognito, Maximianus Agaunum mittit, ubi, octavo ab Octoduro miliari, Legio sancta consederat ; et decimum quemque gladio feriri jubet, cæteros parere mandatis. Ubi ad Thebæos denuntiatio iterata pervenit, vociferatio passim in castris exoritur affirmantium se idolorum profana semper detestatos, et extrema experiri satius esse, quam adversus christianam fidem venire. His compertis, Maximianus imperat ut iterum decimus morti detur ; et cæteri nihilominus ad ea quæ spreverant compellantur. Percussus est itaque qui decimus sorte obvenerat. Flagrabat in illis martyrii gloriosus ardor ; suadentibus in primis Mauricio, Legionis primicerio, Exuperio, campiductore, et Candido, senatore militum. Itaque Maximiano hæc mandata mittunt, sicut pia, ita et fortia : Milites sumus, imperator, tui ; sed tamen servi, quod libenter confitemur, Dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam. A te stipendium laboris accepimus, ab illo vitæ exordium sumpsimus.

ŕ. Cumque missi ad sanctam Legionem venissent, strinxerunt in sanctos Martyres impie ferrum, * Mori non recusantes vitæ amore. *ŷ*. Tradiderunt corpora sua ad supplicia : ideo coronantur, et accipiunt palmam. * Mori.

Lectio V. — Sequi te imperatorem in hoc nequaquam possumus, ut auctorem negemus Deum ; utique auctorem, velis, nolis, et tuum. Si non

1. Les leçons tirées de S. Eucher sont plus longues ici que dans le Propre de Tours.

ad tam funesta compellimur, ut hunc offendamus; tibi, ut fecimus hactenus, adhuc parebimus: sin aliter, illi parebimus potius quam tibi. Offendimus nostras in quemlibet hostem manus; quas sanguine innocentium cruentare nefas ducimus. Dexteræ istæ pugnare adversum impios atque inimicos sciunt, laniare pios et cives nesciunt. Meminimus nos pro civibus, potius quam adversus cives, arma sumpsisse. Pugnavimus semper pro justitia, pro pietate, pro innocentium salute: hæc fuerunt hactenus nobis prælia præliorum. Pugnavimus pro fide: quam quo pacto conservabimus tibi, si hanc Deo nostro non exhibemus? Juravimus primum in sacramenta divina; juravimus deinde in sacramenta regia: nihil nobis de secundis credas necesse est, si prima perrumpimus. Christianos ad pœnam per nos requiri jubes; jam tibi ex hoc alii requirendi non sunt: habes hic nos confitentem Deum Patrem, auctorem omnium, et Filium ejus Jesum Christum Deum credimus. Vidimus laborum periculorumque nostrorum socios, nobis quoque eorum sanguine aspersis, trucidari ferro: et tamen sanctissimorum commilitonum mortes et fratrum funera non flevimus, non doluimus, sed potius laudavimus; et gaudio prosecuti sumus quia dñgni habiti essent pati pro Domino Deo eorum. Et nunc non nos vel hæc ultima vitæ necessitas in rebellionem coegit: non nos adversum te, imperator, armavit ipsa saltem quæ fortissima est in periculis, desperatio. Tenemus ecce arma, et non resistimus; quia mori quam occidere satis malumus, innocentes interire, quam noxi vivere peroptamus. Si quid ia nos ultra statueris, si quid adhuc jusseris, si quid admoveris, ignes, tormenta, ferrum subire parati sumus. Christianos nos fatemur, persequi christianos non possumus.

κ. Operta est terra illic procumbentibus in morte corporibus piorum; * Fluxeruntque pretiosi sanguinis rivi. γ. Laniantur itaque corpora Thebæorum, omnisque ætas sine discretionem perimitur. * Fluxeruntque.

Lectio VI. — Maximianus desperans gloriosam eorum constantiam posse revocare, una sententia interfici omnes, et rem confici circumfusus agminibus jubet. Cædebantur itaque passim gladiis, non reclamantes saltem aut repugnantes: sed depositis armis, cervices persecutoribus præbentes, et jugulum percussoribus vel intectum corpus offerentes. Non vel ipsa suorum multitudine elati sunt, ut ferro conarentur asserere justitiæ causam: sed, hoc solum reminiscentes, se illum confiteri qui nec reclamando ad occisionem ductus est, et tamquam agnus, non aperuit os suum; ipsi quoque, tamquam grex Dominicus ovium, laniari se tamquam ab irruentibus lupis passi sunt. Sic interfecta est illa plane angelica Legio quæ, ut credimus, cum illis Angelorum legionibus jam collaudat semper in cœlis Dominum Deum sabaoth.

κ. Flagrabat in beatissimis viris martyrii gloriosus ardor, quia trucidati ferro, collis submissis, * A Maximiano perempti sunt. γ. Traduntur sancti Martyres neci, quos ordo reperit numerandi. * A Maximiano. Gloria. * A Maximiano.

IN III NOCTURNO

Ant. 1. Omnes unanimes unum æternitatis Deum se colere professi sunt : et ideo jugulati coronam regni perceperunt.

2. Hac igitur crudelitate confectus est sanctorum populus, qui contempsit præsentia, ob spem futurorum.

3. Hæc sacra Legio, cum sanctis Angelorum legionibus, jam collaudat in cœlis Dominum Deum sabaoth.

ÿ. Justi autem in perpetuum vivent. . Et apud Dominum est merces eorum.

Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum.

Lectio VII. Cap. 10. — In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere ; sed potius timeate eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam. Et reliqua.

Homilia sancti Cypriani, Episcopi et Martyris.

Epist. 56 ad Thiberitanos de exhortatu martyrii.

Grassatur et sævit inimicus, sed statim sequitur Dominus, passiones nostras et vulnera vindicaturus. Irascitur adversarius et minatur, sed est qui possit de ejus manibus liberare. Ille metuendus est, cujus iram nemo poterit evadere, ipso præmonente et dicente : Ne timueris eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. Magis autem metuite eum qui potest et corpus et animam occidere in gehennam. Ad agonem sæcularem exercentur homines et parantur ; et magnam gloriam computant honoris sui, si illis, spectante populo et imperatore præsentem, contingerit coronari. Ecce agon sublimis et magnus, et coronæ cœlestis præmio gloriosus, ut spectet nos certantes Deus ; et super eos quos filios facere dignatus est, oculos suos pandens, certaminis nostri spectaculo perfruitur. Præliantes nos et fidei congressione pugnantes spectat Deus, spectant Angeli ejus, spectat et Christus. Quanta est gloriæ dignitas, quanta felicitas, præsentem Deo congregari, et Christo iudice coronari !

R. Incitamentum tamen maximum fidei in illo tempore, * Penes sanctum Mauricium fuit primicerium. ÿ. Igitur ut omnis reliqua multitudo in tam præclaro opere persisteret. * Penes.

Lectio VIII. — Armemur, Fratres dilectissimi, viribus totis, et paremur ad agonem mente incorrupta, fide integra, virtute devota. Ad aciem quæ nobis indicitur Dei castra procedant. Armentur integri, ne perdat integer quod nuper stetit ; armentur et lapsi, ut lapsus recipiat quod amisit. Integros honor, lapsos dolor ad prælium provocet. Armatur nos et præparat Apostolus, dicens : Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et principes hujus mundi, harum tenebrarum, adversus spiritus nequitiae in cœlestibus. Propter quod induite vos arma Dei, ut possitis resistere in die nequissimo. Accipiamus ad tegumentum capitis galeam salutarem, ut muniantur aures, ne audiant

edicta feralia : muniatur oculi, ne videant detestanda simulacra : muniatur frons, ut signum Dei incolume servetur : muniatur os, ut Dominum suum Christum victrix lingua fateatur. Armemus et dexteram gladio spiritali, ut sacrificia funesta fortiter respuat, et Eucharistiæ memor, quæ Domini Corpus accepit, ipsum complectatur, postea a Domino sumptura præmium cœlestium coronarum.

℞. Beatus Mauricius hac oratione Legionem sanctam admonuit : Gratulor virtuti vestræ, Quod nullam vobis intulit Cæsaris præceptum formidinem. ℣. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi qui tantam animi vobis contulit constantiam. Quod. Gloria. Quod.

Lectio IX. — O Dies ille qualis et quantus adveniet, Fratres dilectissimi, cum cœperit populum suum Dominus recensere, et divinæ cognitionis examine singulorum merita recognoscere, mittere in gehennam nocentes, et persecutores nostros flammæ pœnalis perpetuo ardore damnare, nobis vero mercedem fidei et devotionis exsolvere! Hæc, Fratres dilectissimi, hæreant cordibus vestris. Hæc diurna ac nocturna meditatio, ante oculos habere et cogitatione semper ac sensibus volvere iniquorum supplicia, et præmia ac merita justorum; quid negantibus Dominus comminetur ad pœnam; quid contra confitentibus promittat ad gloriam. Si hæc cogitantibus ac meditantibus nobis supervenerit persecutionis dies, miles Christi præceptis ejus et monitis eruditus non expavescit ad pugnam, sed paratus est ad coronam.

Te Deum.

AD LAUDES ET PER HORAS

Ant. 1. Sanctus Mauricius Legionem sanctam admonuit, ut ad cœlestia regna properaret : beatus Exuperius miles, Candidus et Victor, et beatus Innocentius, junctis meritis se sociaverunt.

Ps. Dominus regnavit cum reliq. de Laud.

2. Sancta Legio Agaunensium Martyrum, dum resisterent adversariis, sacro duce Mauricio interveniente, immortalitatis compendium acquiserunt.

3. Pretiosa sunt Thebæorum corpora vulnerata, sancti Mauricii Sociorumque ejus, qui sub Maximiano mortem decreverunt suscipere.

4. Ecce factus sacer ille Agaunensium locus per suffragia Sanctorum, salus præsentium, præsidium futurorum.

5. Sanctorum corporum sacer sanguis undas perfudit, pretiosorum Martyrum societas consecravit : quæ novit Rhodanus inundando refusus.

Capitulum. — Justorum animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum mortis; visi sunt oculis insipientium mori : illi autem sunt in pace.

HYMNUS :

Alto de solio nunc, Deus, adspice
Non indigna tuo numine munera ;
Quot prostrata jacent corpora Mar-
tyrum,

Adstant tot tibi victimæ.

Et vos qui superas incolitis domos,
Arcis sidereæ pandite limina ;

En, sese properant indigetes novi
Vestris addere cœtibus.

Sanctis militibus prodeat obviam
Impellens citharas Aligerum chorus ;
Et plausum gemnans personet in-
vicem

Festis æthæra canticis.

Omnes purpureo murice lucidi,

ŷ. Exultabunt Sancti in gloria. R. Lætabuntur in cubilibus suis.

Ad Bened. Ant. Flagrabat in beatissimis viris martyrii gloriosus ardor :
quia trucidati ferro, collis submissis, a Maximiano perempti sunt ; quos
multitudo Angelorum cum gaudio susceperunt.

Oratio. — Deus, qui es Sanctorum tuorum, etc.

AD PRIMAM

Ant. Sanctus Mauricius.

AD TERTIAM

Ant. Sancta Legio.

Cap. Justorum animæ, ul sup.

R. br. Lætamini in Domino, * Et exultate, justi. Lætamini. ŷ. Et glo-
riamini, omnes recti corde. * Et exultate, Gloria. Lætamini.

ŷ. Exultent justi in conspectu Dei. R. Et delectentur in lætitia.

AD SEXTAM

Ant. Pretiosa sunt.

Capitulum. Sap. 10. — Reddidit Deus mercedem laborum Sanctorum
suorum, et deduxit illos in via mirabili ; et fuit illis in velamento diei, et
in luce stellarum nocte.

R. br. Exultent justi, * In conspectu Dei. Exsultent. ŷ. Et delectentur
in lætitia. * In conspectu. Gloria. Exsultent.

ŷ. Justi autem in perpetuum vivent. R. Et apud Dominum est merces
eorum.

1. J'ai dû reproduire cette hymne, à cause des variantes notables qu'elle
présente avec le texte adopté à Tours (page 333).

AD NONAM

Ant. Sanctorum corporum.

Capitulum. Cap. 3. — Fulgebunt justi, et tamquam scintillæ in arundineto discurrent. Judicabunt nationes, et dominabuntur populis; et regnabit Dominus illorum in perpetuum.

℞. *br.* Justi autem * In perpetuum vivent. Justi. ♀. Et apud Dominum est merces eorum. * In perpetuum. Gloria. Justi.

♀. Exsultabunt Sancti in gloria. ℞. Lætabuntur in cubilibus suis.

IN II VESPERIS

Ant. Sanctus Mauricius cum reliq. de Laud. Ps. Dixit Dominus, cum reliq. de Dom. et loco ult. Ps. Credidi.

Capitul. ut in Laud.

HYMNUS

Victrix jam Legio post data prælia
Congaudet superis addita cœlibus,
Et conviva supremi
Mensæ Principis assidet.

Jam pro supplicii longa per otia,
Vos de fonte sacro Numen inebriat;
Et pro sanguine fuso
Vestit lumine gloriæ.

Quondam lethifero vulnere saucium
Palmæ purpureæ nunc caput ambiunt;

Divinis tolerata
Mors pensatur honoribus.

Pœnas quanta breves gloria vindicat,

♀. Exsultabunt Sancti in gloria. — . Lætabuntur in cubilibus suis.

Ad Magn. Ant. Rutiliores auro, astris splendidiore, o sanctissimi Martyres, beati Maurici, Exuperi, Candide, Victor, Innocenti et Vitalis, et omnes sacræ Legionis consortes; prope sitis nobis, ad devastandum illos qui nos impugnare moliantur, et in hora tremenda mortis nostræ, et judicii die.

Orat. Deus, qui es, ut sup.

Diebus festis infra Oct. SS. Mauricii et Socior., fit Commem. hujus Octav. in Laud. et Vesp. per Ant., ♀. et Orat. de Festo¹.

1. Il y aurait lieu de rechercher les sources de cet office renouvelé; j'ai de fortes raisons pour ne pas les croire bien anciennes. On a copiées imprimés, sans se préoccuper des manuscrits. J'ai déposé au Musée diocésain une feuille de parchemin, datant du xv^e siècle, et donnant une partie de l'office de S. Maurice, tel qu'il se disait au moyen âge à Angers.

6. Office propre approuvé par la S. C. des Rites pour l'archidiocèse de Tours : il reproduit en partie celui qui existait dans le *Breviarium Turonense*¹, au temps de la liturgie gallicane. La Congrégation des Rites, au lieu d'approuver les offices distincts de Tours et d'Angers, n'aurait-elle pas mieux fait, en vue de l'unité, d'exiger que la rédaction fût la même pour les deux diocèses, d'autant plus que l'un est suffragant de l'autre? Mais la liturgie Romaine s'est implantée en France sans aucune vue d'ensemble: chaque diocèse a agi isolément, là où il importait que l'œuvre fût collective, pour éviter de notables divergences de rite et de texte.

DOMINICA IV SEPTEMBRIS.

IN FESTO SS. MAURITII ET SOCIORUM MARTYRUM DUP. 2 CLASSIS.

In I Vesperis.

Ant. et Cap. de Laudibus.

Ps. Dixit Dominus, cum reliquis de Dominica et loco ultimi, Ps. Laudate Dominum.

Hymn. Fortis athletæ, ut infra ad Matutinum.

ŷ. Clamaverunt justi, et Dominus exaudivit eos.

ŕ. Et ex omnibus tribulationibus eorum liberavit eos.

*Ad Magnif. Ant. Ibant prompti, de cœlo habentes adjutorem, et miserantem super eos Dominum*².

*Orat. ut infra ad laudes*³.

AD MATUTINUM.

*Invit. Deum, qui dat virtutem et fortitudinem plebi suæ, venite, adoremus*⁴.

Ps. Venite.

*Hymnus*⁵. Fortis athletæ canimus triumphum,
Qui mori certus, fidei tuendæ

1. Le Bréviaire Tourangeau, copié sur le Parisien, fut inauguré par Mgr Joachim de Conzié, le 1^{er} décembre 1783. — Tout ce qui concerne l'archidiocèse de Tours m'a été très obligeamment communiqué par M. le curé de Hommes.

2. C'est la même que dans le Tourangeau.

3. Le Tourangeau a des complies spéciales pour la Métropole: « *Ant. Bonus Dominus, et confortans in die tribulationis: et sciens sperantes in se* ». Hymn. Grates. peracto jam die (*C'est l'hymne ordinaire des fêtes pendant l'année*). *Ant. de Nunc dimittis*: « Omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles ».

4. Le même dans le Tourangeau.

5. La même hymne est dans le Tourangeau.

**Milites sanctos, et amica cœlo
Castra litavit.**

**Thureo frustra rigidas jubetur
Numinum larvas operire nimbo ;
Impios horret sacra turba justo
Fœdere ritus.**

**Nam quid immotum venerata saxum
Prona mendaces cadat ante divos ?
Surda quid vanis simulacra certet
Flectere votis ?**

**Instat effrenis fera vox tyranni :
Arma conclamat, rapit arma lictor,
Fulminis ritu ruit, et cruenta
Cæde vagatur.**

**Ecce jam denso cecidit sub ictu
Dena pars sanctæ Legionis ; ecco
Tinxit effuso Rhodani tumentes
Sanguine fluctus.**

**Cæteris ardor novus inde crescit ;
Ambiunt palmæ decus invidendæ,
Una mors uno socios fideles
Jungit acervo.**

**Æqua sit Patri, sit et æqua Nato,
Par sit tibi laus, Amor utriusque,
Qui pia sanctis facilem parasti
Morte triumphum. Amen.**

IN I NOCTURNO ¹.

Ant. Jussit rex ædificari aras, et templa, et idola, et immolari.

Pss. de Comm. plur. mart.

Ant. Renuntiatum est quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum regis.

Ant. Dixerunt viri regis ad eos : Resistitis et nunc adhuc ? Exite et facite secundum verbum regis.

Ÿ ². Clamaverunt justis, et Dominus exaudivit eos.

℞. Et ex omnibus tribulationibus eorum exaudivit eos.

De epistola ad Romanos.

1. Les antiennes, leçons et réponses sont identiques dans le Tourangeau, qui indique les psaumes du Dimanche pour tout l'office.

2. Dans le Tourangeau : Ÿ. *Confirmat justos Dominus ; ℞ Non confundentur in tempore malo. »*

Lectio I, cap. 5. — **Justificati ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum: per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus: scientes quod tribulatio patientiam operatur; patientia autem probationem; probatio vero spem. Spes autem non confundit, quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis.**

ñ. I. **Confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus: * Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli. — ŷ. Confortamini et non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro. — * Induite.**

Lectio II, cap. 8. — **Ergo, fratres, debiles sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini: si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus Abba (Pater). Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei. Si autem filii, et hœredes: hœredes quidem Dei, cohœredes autem Christi: si tamen compatimur, ut et conglorificemur. Existimo autem quod non sunt dignæ passionis hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.**

ñ. II. **Nolite timere opprobrium hominum, et blasphemias eorum ne metuatis; * sicut enim vestimentum, sic comedet eos vermis. — ŷ. Timorem eorum ne timueritis, et non conturbemini. — Sicut.**

Lectio III. — **Quis ergo nos separabit a charitate Christi? Tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius? Sicut scriptum est: Quia propter te mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oves occisionis. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Domino nostro.**

ñ. III. **Æmulatores estote legis, et * Date animas vestras pro testamento patrum vestrorum. — ŷ. Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus. — * Date. — Gloria Patri. — * Date.**

IN II NOCTURNO.

Ant. **Dixerunt: non exhibimus, neque faciemus mandatum regis.**

Ant. **Propitius sit nobis Deus: non est nobis utile relinquere legem et justitias Dei.**

Ant. **Non sacrificabimus transgredientes legis nostræ mandata, ut eamus altera via.**

ŷ 1. Oculi Domini super metuentes eum.

ñ. Et in eis qui sperant super misericordia ejus.

Lectio IV. — Sub Maximiano, qui Romanæ reipublicæ cum Diocletiano imperium tenuit, erat in exercitu legio militum qui Thebæi appellabantur. Hi in auxilium Maximiano ab Orientis partibus acciti venerant, viri in rebus bellicis strenui, nobiles virtute, sed nobiliores fide, evangelici præcepti etiam sub armis non immemores. Maximianus sacrificaturus idolis Octodurum convenire exercitum jussit, atroci proposita jussione, ut per aras dæmonibus consecratas jurarent. Soli id Thebæi detrectati sunt: eoque agnito, Maximianus Agaunum mittit, ubi octavo ab Octoduro milliari inter Alpina juga consederant, et decimum quemque gladio feriri jubet, cæteros parere mandatis. Ubi ad Thebæos denuntiatio iterata pervenit, vociferatio passim in castris exoritur affirmantium, se idolorum profana semper detestatos, et extrema experiri satius esse, quam adversus christianam fidem venire. His compertis, Maximianus imperat ut iterum decimus eorum morti detur, et cæteri nihilominus ad ea quæ spreverant compellantur. Percussus est itaque qui decimus sorte obvenerat.

ñ. IV. Absit a nobis hoc scelus ut recedamus a Domino, et ejus vestigia relinquamus: * Domino Deo nostro serviemus. — ŷ. Unus Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. — * Domino.

Lectio V. — Flagrabat in illis martyrii gloriosus ardor, suadente in primis sancto Mauritio, tunc primicerio legionis, qui cum Exuperio, campi ductore et Candido senatore militum, exhortabantur singulos, ut pro sacramento Christi animas ultro profunderent, sequerenturque contubernales qui jam in cælum præcesserant. Itaque hæc Maximiano mandata mittunt sicut pia, ita et fortia: Milites sumus, Imperator, tui; sed tamen servi, quod libere profiteremur, Dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam: tenemus ecce arma, et non resistimus. Si quid in nos ultra statueris, ignes, tormenta, ferrum subire parati sumus; christianos nos fateamur. Maximianus, desperans gloriosam eorum constantiam posse revocari, una sententia interfici omnes decrevit; et rem confici circumfusus agminibus jubet.

ñ. V. Invicem se hortabantur mori, fortiter dicentes: * Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis. — ŷ. In hoc laboramus, et maledicimur, quia speramus in Deum vivum. — * Dominus.

Lectio VI. — Cædebantur itaque passim gladiis, non reclamantes saltem, aut repugnantes, sed depositis armis cervices persecutoribus præbentes, vel intectum corpus offerentes. Non vel ipsa suorum multitudine elati sunt, ut ferro conarentur asserere justitiæ causam; sed hoc solum reminiscentes se illum confiteri, qui nec reclamando ad occisionem ductus est, et tanquam agnus non aperiens os suum: ipsi quoque tanquam

1. Dans le Tourangeau: « ŷ. Magnus est Dominus, ñ Et Deus noster præ omnibus diis. »

grex Dominicarum ovium, laniari se tanquam ab irruentibus lupis passi sunt. Victor autem, emeritæ jam militiæ veteranus, cum incidisset in hos qui epulabantur læti Martyrum spoliis, ad convescendum invitatus, detestatus convivos et convivium, requirentibus num et ipse christianus esset, christianum se respondit, et statim interfectus est, cœterisque Martyribus in eodem loco, sicut morte, ita et honore conjunctus. Sancti Mauritiî nomine diu insignita fuit, quæ nunc sancti Gatiani dicitur Turonensis Ecclesia; in qua ad hanc usque diem permansit beatorum Martyrum solemnis cultus.

℞. VI. Rex mundi defunctos nos pro suis legibus, * In æternæ vitæ resurrectione suscitabit. — ŷ. Modicum passos ipse perficiet, confirmabit solidabitque. — * In æternæ. — Gloria. — * In æternæ.

In III Nocturno.

Ant. In mortem tradimur propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

Ant. Nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur.

Ant. Moriamur omnes in simplicitate nostra, et testes erunt super nos cœlum et terra.

ŷ¹. Salvavit eos Dominus de manu odientium.

℞. Et redemit eos de manu inimici.

Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum.

Lectio VII. — In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis: Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere: sed potius timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam. Et reliqua.

Homilia sancti Cypriani episcopi et martyris.

Grassatur et sævit inimicus, sed statim sequitur Dominus, passiones nostras et vulnera vindicaturus. Irascitur adversarius et minatur, sed est qui possit de ejus manibus liberare. Ille metuendus est, cujus iram nemo poterit evadere, ipso præmonente et dicente: Ne timueritis eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. Magis autem metuite eum, qui potest et corpus et animam occidere in gehennam².

℞. VII. Concitaverunt viri regis, et exercitus adversus eos prælium:

1. Dans le Tourangeau: « ŷ. Gladium evaginaverunt peccatores: ℞. Ut trucident rectos corde ».

2. Le Tourangeau ajoute: « Ad agonem sæcularem exercentur homines et parantur; et magnam gloriâ computant honoris sui, si illis, spectante populo et Imperatore présente, contigerit coronari. Ecce agon sublimis et magnus, et coronæ ecclésiæ præmio gloriosus, ut spectet nos certantes Deus: et super eos quos filios facere dignatus est, oculos suos pandens, certaminis nostri spectaculo perfruitur. Præliantes nos et fidei congressione pugnantes spectat Deus, spectant Angeli ejus, spectat et Christus. Quanta est gloriæ dignitas, quanta felicitas, présente Deo congrédi, et Christo iudice coronari? »

* Et non responderunt eis. — *ŷ*. Secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt. — * Et non.

Lectio VIII. — Armemur, fratres dilectissimi, viribus totis et paremur ad agonem mente incorrupta, fide integra, virtute devota. Ad aciem quæ nobis indicitur, Dei castra procedant. Armentur integri, ne perdat integer quod nuper stetit; armentur et lapsi, ut et lapsus recipiat quod amisit. Integros honor, lapsos dolor ad prælium provocet. Armat nos et preparat Apostolus dicens: Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et principes hujus mundi, harum tenebrarum, adversus spiritus nequitiæ in cœlestibus. Propter quod induite vos arma Dei, ut possitis resistere in die nequissimo¹. Armemus dexteram gladio spiritali, ut sacrificia funesta fortiter respuat; et Eucharistiæ memor, quæ Domini corpus accipit², ipsum complectatur, postea a Domino sumptura præmium cœlestium coronarum.

R. VIII³. Visi sunt oculis insipientium mori; et * Æstimata est afflictio exitus illorum; et quod a nobis est iter, exterminium: illi autem sunt in pace. — *ŷ*. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. — * Æstimata est. — Gloria. — *Lectio IX* de Homil. in Evang. Dom. occur.

AD LAUDES ⁴.

Ant. Vidi eos qui vicerunt bestiam, habentes citharas Dei, et cantantes canticum Moisi servi Dei, et canticum Agni.

1. Le Tourangeau intercale ici : « Accipiamus ad tegumentum capitis galeam salutarem, ut muniantur aures, ne audiant edicta feralia; muniantur oculi, ne videant detestanda simulacra; muniatur frons, ut signum Dei incolume servetur; muniatur os, ut Dominum suum Christum victrix lingua fateatur. »

2. Il y a là un souvenir de la manière dont les fidèles primitivement recevaient l'Eucharistie : le prêtre leur déposait l'hostie dans la main et ils se communiaient eux-mêmes.

3. Dans le Tourangeau, ce *R.* se disait comme neuvième, après l'homélie sur l'Evangile du dimanche occurrent; il était suivi du *Te Deum* et du « *ŷ*. Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus : *R.* Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus ». Pour huitième *R.*, on lisait le suivant : « *R.* Verbum regis immutaverunt et tradiderunt corpora sua; *ŷ* Ne servirent, et ne adorarent omnem deum, excepto Deo suo. *ŷ*. Tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi; Ne ».

4. Le Tourangeau a des antiennes, des psaumes et une hymne spéciaux pour les Laudes; aux 2^{es} vêpres, ces antiennes et hymne sont les mêmes que dans le nouveau Propre de Tours, mais il a un capitule différent.

* *Ant.* Dedisti eos, Domine, in manu hostium suorum, et afflixerunt eos.

* *Ant.* In tempore tribulationis suæ clamaverunt ad te, Domine, et tu de cœlo audisti.

* *Ant.* Honorasti, Domine, et non despexisti, in omni tempore, et in omni loco assistens eis.

* *Ant.* Decantaverunt, Domine, nomen sanctum tuum, et victricem manum tuam laudaverunt pariter.

Pss. de Domin.

Ant. Palmæ in manibus eorum et clamabant voce magna, dicentes :
Salus Deo nostro, qui sedet super thronum et Agno.

Ant. Venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas in sanguine Agni: ideo sunt ante thronum Dei.

Ant. Mors ultra non erit, neque dolor erit ultra; quia prima abierunt.

Ant. Agnus, qui in medio throni est, reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aquarum.

Capitulum ¹. Vicerunt propter sanguinem Agni, et propter verbum testimonii sui, et non dilexerunt animas suas usque ad mortem: propterea lætamini, cœli, et qui habitatis in eis.

Hymnus ².

Terris flos pugilum post data prælia
Cœli pacificas ingreditur domos,
Et conviva supremi
Mensæ principis assidet.

« *Cantic.* Qui sponte, *Judith*, V.

« *Ant.* Lætabuntur coram te, Domine, sicut qui lætantur in messe, sicut exultant victores, capta præda, quando dividunt spolia ».

1. Le même Capitule, dans le Tourangeau.

2. Hymne du Tourangeau :

Alto de solio, tu Deus, aspice,
Non indigna tuo numine prælia;
Quot prostrata jacent corpora Martyrum,
Astant tot tibi victimæ.

Et vos qui superas incolitis domos,
Arcis sidereæ pandite limina;
Huc raptos pugiles funere nobili
Merces ipse Deus vocat.

Sanctis militibus prodeat obviam
Impellens citharas aligerum chorus;
Et plausum geminans personet invicem
Festis æthera canticis.

Omnes purpureo murice lucidi,
Omnes implicate tempora laureis
Inconcussa fides quas modo messuit,
Palmas ecce gerunt manu.

Incedit reliquo pulchrior agmine
Princeps militiæ Mauricius sacræ,
Thebæumque genus tempus in ultimum
Fastos per memores vehit.

Sit rerum Domino jugis honor Patri,
Sit par unigenæ gloria Filio,
Almo laus similis Spiritui sonet,
Qui dant vincere Martyres. Amen.

Jam pro suppliciis longa per otia
Vos de fonte sacro Numen inebriat
Et pro sanguine fuso
Vestit lumine gloriæ.

Olim lethifero vulnere saucium
Nunc æterna caput laurea circuit,
Divinis tolerata
Mors pensatur honoribus.

Pœnas quanta breves gloria consecrat,
Dum vestros cineres, ossaque condita
Hic nostras super aras
Christo jungimus hostiæ!

Qua festiva tuum templa sonant decus,
Audi, turma favens, vota clientium;
Hostes vincere docta,
Christi protege milites.

Jugis, summa Trias, sit tibi gloria,
Quæ te das meritis prodiga præmium,
Explendo generosa
Summis pectora gaudiis. Amen.

†¹. Lætamini in Domino, et exultate, justî.

ñ. Et gloriâmini, omnes recti corde.

*Ad Bened.*² Ingressi sunt sine arcu et sagitta, et absque scuto et gladio : Deus eorum pugnavit pro eis, et vicit.

*Oratio*³. Deus, pro te certantium fortitudo, et corona per te vincendum, qui beatum Mauritium et socios ejus, ad tui nominis confessionem mira virtute roborasti : quæsumus, ut sicut nos eorum triumpho lætificas, ita semper protectione defendas. Per Dominum.

Fit commem. Dom. occur.

*Il n'y a rien d'indiqué pour Prime*⁴.

Ad Tertiam.

1. Dans le Tourangeau : † Brachium eorum non salvavit eos. † Sed dextera tua, et brachium tuum, Domine. »

2.-3. Toutes ces choses sont semblables dans le Tourangeau.

4. Le Tour. indique, pour Prime, l'ant. *Dedisti* et le canon suivant qui était lu à la métropole seulement :

« *Dominica IV sept.* — *In festo SS. Mauricii et Sociorum martyrum.* Ex antiquis constitutionibus Ecclesiarum orientalium. *Tom. 2 Conc. Labb*, p. 350, C. 62. « Sanctorum martyrum, et omnium qui bonum certamen pro Christo ejusque orthodoxa fide certarunt stat quotannis commemoratio ab universa christiana plebe : nec reputentur ut reliqui mortui, sed maximus deferatur illis honor ; quoniam amici Dei et Ecclesie diadema et corona : suo quippe pretioso sanguine cornu Christianæ religionis extulerunt præ cunctis gentibus et populis. Tu autem... »

Ant. Palmæ ¹.

Capit. ut supra in laudib. ²

℞. br. ³. Clamaverunt justi, * Et Dominus exaudivit eos. — Clamaverunt. — ŷ. Et ex omnibus tribulationibus eorum liberavit eos. — * Et Dominus. — Gloria. — Clamaverunt.

ŷ. Oculi Domini super metuentes eum.

℞. Et in eis qui sperant super misericordia ejus.

Ad Sextam.

Ant. ⁴ Venerunt.

Capit. ⁵ Sapientia populum justum, et semen sine querela, liberavit a nationibus quæ illum deprimebant. Intravit in animam servi Dei, et stetit contra reges horrendos.

℞. br. ⁶. Oculi Domini * Super metuentes eum. — Oculi. — ŷ. Et in eis qui sperant super misericordia ejus. * Super metuentes. — Gloria. — Oculi.

ŷ. ⁷. Salvavit eos Dominus de manu odientium.

℞. Et redemit eos de manu inimici.

Ad Nonam.

Ant. ⁸. Agnus.

Capit. Audivi quasi vocem turbarum multarum in cælo, dicentium : Alleluia : Salus et gloria, et virtus Deo nostro est.

℞. br. ⁹. Salvavit eos Dominus * De manu odientium. — Salvavit. — ŷ. Et redemit eos de manu inimici. — De manu. — Gloria. — Salvavit.

ŷ. ¹⁰. Lætamini in Domino, et exultate, justi.

℞. Et gloriâmini, omnes recti corde.

Ad II Vesperas ¹¹.

Ant. Cap. Hymn. et ŷ. de Laud.

1. Dans le Tour. « *Ant.* In tempore. »

2. Dans le Tour., « *Capit.* Oculi Domini contemplantur universam terram, et præbent fortitudinem his qui corde perfecto credunt in eum. »

3. Le Tour. a le même répons bref; mais à la Métropole, on le disait, ainsi que tous les autres répons brefs, avec deux *alleluia*.

4. Dans le Tour. « *Ant.* Honorasti. »

5. Le même capitule dans le Tour.

6. ℞ br. du Tour. : « Salvavit eos Dominus de manu odientium. — Salvavit. — ŷ Et redemit eos de manu inimici. — Gloria. — Salvavit. »

7. « ŷ Confregit potentias arcuum. ℞ Scutum, gladium, et bellum. »

8. « *Ant.* Lætabuntur. »

9. « ℞ br. Lætamini in Domino, et exultate, justi. — Lætamini. — ŷ Et gloriâmini omnes recti corde. — Gloria. — Lætamini. »

10. « ŷ Laudamini in nomine sancto ejus;

℞ Lætetur cor quærentium Dominum. »

11. Dans le Tour., les ant. des 2^{es} vèpres sont les mêmes que dans le Propre de Tours; le capitule est : « Dilectissimi, non segnes efficiamini, verum imi-

Pss. de Dom. et loco ult. Ps. Credidi.

Ad Mayn. Ant. Sit memoria illorum in benedictione, et ossa eorum pullulent de loco suo; nam corroboraverunt Jacob, et redemerunt se in fide virtutis.

Orat. ut supra ad laud. Fit comm. Dom. occur.

Il n'y a pas d'octave.

V. — HYMNES.

a) Le P. Dreves a publié dans ses *Analecta hymnica medii ævi*, plusieurs hymnes que voici. La première est extraite d'un manuscrit du x^e siècle, à la bibliothèque du Vatican (XXII, 195).

- | | |
|---|---|
| <p>1. Emicat ecce dies lucida; Quam sibi victor acer sociat, Tincta salubris aquæ dolio, Ante cujusque necis seriem Dogmate sic solidata pio.</p> <p>2. Nobilis et fidei merito, Mauritio duce, tunc properans, Musius hinc solitum revchens, Militibus sociata nequam Cordeque dissimili fuerat.</p> <p>3. Æstuat hinc coluber lividus, Et quia Mauritiï penitus Cor quod erat ditione sua, Ut sacra dis statuat fieri Cæsar in ordine fanatico.</p> <p>4. Mox petit astrigeros tramites, Tunc monito recitavit amens Thura diis adolere suis,</p> | <p>Quod sacer audierat populus, Præterit Octodori laqueum.</p> <p>5. Viderat hæc truculentus heros, Militibus ut monitis redeant, Pectoris eximii sophia Mauritius diligens animam, Cæsaris hic quoque missus est.</p> <p>6. Vincere seu lubricos debeat Seu opus exigat ut superet, Nunc validis opus est animis, Nos quia chrisma salubre docet, Unde, funeste satellites, abi.</p> <p>7. Legio vult tua jussa sequi, Trinus et unus ab hac colitur, Filius a Patre progrediens, Sancta Maria, Dei genitrix, Petrus apostolicique patres.</p> |
|---|---|

b) Bréviaire d'Arles, à la Bibliothèque du Vatican, xiv^e s. (Dreves, XIX, 214).

tatores eorum qui fide et patientia hæreditabant promissiones. » L'hymne est *Terris flos*, comme dans le Propre; le *Ÿ*. : « Non derelinquet Dominus sanctos suos. *R*. In æternum conservabuntur ». L'ant., l'oraison et la mémoire sont identiques à celles du Propre. Pour les Complies, à la Métropole, les psaumes étaient du Dimanche, le reste était pris des Complies de la veille.

La Métropole faisait l'octave de saint Maurice. Pour tout l'office, les psaumes étaient de la férie; les antiennes étaient prises dans l'office du jour, on lisait la première leçon de l'Écriture en cours, les 2^e et 3^e leçons étaient spéciales pour chaque jour.

Ad vesp̄eras.

1. *Ad summi decus principis*
Votiva surgunt gaudia,
Quæ de sanctorum meritis
Solemnizat Ecclesia.
2. *In delatatis atrio*
Cives præsultant cælici,
Et de novo collegio
Chori plaudunt angelici.
3. *En Thebæorum agmina,*
En sacer dux Mauritius
Dura ferunt certamina
Et sanctus Exsuperius.
4. *Maximiani perfidi*
Non verentur imperia,
Sed stant in fide solidi,
Retenta sanctimonia.
5. *Illibata sinceritas*
Cordis in sanctis viguit,
Furit ergo crudelitas
Et mox in cædem irruit.
6. *Laniatur mucronibus*
Quisque sanctorum acriter
Et crebris tusionibus
Cælum intrant alacriter.
7. *Fulgent ut astra vulnera,*
Sanguis resplendet roseus,
Beata quorum funera
Quæ solditat êmpyreus.
8. *Precamur ergo, Domine,*

Qui martyres glorificas,
Da nos in trino nomine
Sedes habere cœlicas.

Ad laudes.

1. *Jesu, sanctorum militum*
Corona, lux et speculum,
Patris decus, inolitum
Nostrum dele piaculum.
2. *Qui gloriæ collirio*
Fixuras linis vulnerum,
Dans pro carnis martyrio
Sede locari superûm.
3. *Ecce felix Mauritius*
Et generosi comites
Bellis premuntur acrius
Ut sint in cælo divites.
4. *Obstant male jubentibus*
Nec adoratur statua,
Subdunt colla cædentibus
Et terra fit irrigua.
5. *Sanguis in rosas vertitur*
Et mors transit in gloriam,
Dum carnis vita perditur,
Mentis depurans scoriam.
6. *Mauriti, pater inclite,*
Fac pro tua clementia
Ut plebi tibi subditæ
Superna dentur præmia.
7. *Precamur, etc.*

c) Bréviaire de la cathédrale de Tours, 1343; Hymnaire d'Angers, XIV^e s.; Brév. de Tours, XV^e s.; Brév. d'Angers, XV^e s.; *Id.*, imprimé à Rouen en 1504; Brév. de Tours, imprimé à Paris, en 1522; Ms. d'Agaunc, XVII^e s. (Dreves, XIX, 211).

Ad vesp̄eras.

1. *Martyrum rector, diadema, splendor,*
Palma sanctorum rutilans tuorum,
Vocibus nostris miseratus adsis,
Christe redemptor.
2. *Nobilem gaudens hodie plorum*
Martyrum plebs hæc recitet triumphum,

Quo poli plenæ legionis ordo
Regna petivit.

3. Hic Dei summi famuli fideles,
Militum sola specie tegentes,
Arma gestabant foris, at sub imo
Pectore Christum.
4. Civium turmam fide christiana
Criminum ductu furiosa cædes
Abstulit ferro tumidique vecors
Ira tyranni.
5. Lenitas simplex! numerositate,
Viribus freti sed et apparatu
Bellico, sævis poterant ministris
Stare rebelles.
6. Eligunt mortem patienter omnes,
Mente devoti pereunt inulti,
Creditur teli, clypei vel ensis
Deneger usus.
7. Concidunt ergo pia membra passim,
Jam frequens densis ager est acervis,
Appetunt cuncti ferientis ictum
Sumere primi.
8. Trinitas perpes deltasque simplex,
Laus tibi semper cui gloriosus,
Martyrum cœtus canit in supernis
Carminis odas.
9. Ut tibi regi pariter canentes
Cum tuis sanctis mereamur aulam
Ingredi cæli simul et beatam
Ducere vitam.

d) Mêmes références et *Missel* de Bellitz, en Prusse, xv^e. s.
(Dreves, XIX, 212-213).

Ad vesperas.

1. Cælum digne tripudiat,
Terra triumphis intonat,
Martyrum pro victoria
Hic orbis totus jubilat.
2. Ducitur turba nobilis,
Adscripta cæli titulis,
Hoste devicto jugulis
Supernis dives spoliis.
3. Imperatoris bravia
Cui perferuntur obvia,

- Sic poli capitolia
Phalanx scandit purpurea.
4. O multum mitis legio,
O innocens confessio,
O consors virtus omnium,
Pati quibus et præmium.
 5. O inter tanta milia
Unanimis constantia,
Vota mortis spontanea
Vitæ reddunt commercia.
 6. Ave, martyr egregie,

- Mauriti, princeps militum;
Ave, fortis exercitus
Dux, Exsuperi, signifer.
7. Salve, testis dulcissime,
Victor simul et Candide;
Salve, beata legio;
Salvete, mundi lumina.
8. Oramus, vestris precibus

- Culpis mundemur omnibus,
Ut Agni juncti cœtibus
Hunc prosequamur laudibus.
9. Salve, beata Trinitas,
Manens perennis gloria,
Una Creatrix omnium,
Quæ regnas in perpetuum.

Ad Laudes.

1. O locum cultu venerande dignum,
Corporum qui tot meruit sacrorum
Sustinens moles fluvios recentis
Ferre cruoris.
2. Nec carens multo Rhodanus decore
Purpuram vicit rutilo rubore,
Vertices tinctus pretiosiore
Sanguinis unda.
3. Gaudio quali superi canora
Imperatoris stetit ad tribunal
In suum tantos numerans senatum
Curia cœli.
4. Mauriti princeps legioque sacra,
Digna pro Christo posuisse vitam,
Criminum nobis veniam potenti
Posce rogatu.
5. Eruti pœnis ut ab inferorum
Cœlicis inter mereamur esse
Civibus, regis sabaot beata
Laude fruentes.
6. Hoc decus nobis miseratus unus
Præstet et trinus, cui gloriosus
Martyrum cœtus canit in supernis
Carminis odas.

e) Bréviaire de Toulouse, imprimé à Paris en 1552 (Dreves, XIX, 215).

Ad vespas et laudes.

1. Gaude, fidelis concio,
In martyrum solemnio,
Qui per mortis supplicia
Meruerunt coelestia.
2. Hi sunt qui, victis hostibus,
Triumphant in cœlestibus

- Et de quorum victoria
Gaudet cœli militia.
3. Mundano spreto culmine
In suo beant sanguine,
Sacro duce Mauritio
Cœlos conscendit legio.
4. Tota cœlestis curia

Sanctis occurrit obvia,
Jam securi de præmio
Regnant cum Dei Filio.

5. Laudetur inde Trinitas
In personis et unitas,
Regnans in cœlo pariter
Unus Deus perenniter.

Ad matutinum.

1. Exsultet cœlum laudibus,
Resultet clerus vocibus
Et mira pacis unio
Sacro tanto solemnio.
2. Hæc sancta micat legio
Tanto duce Mauritio,
Profanis spretis cultibus
Quiescit in cœlestibus.

3. Jam natio Thebetica
Pro regione cœlica,
Sic locus Agaunensium
Summum fecit præsidium.

4. Dum conditur basilica,
Salus datur angelica
Fabro ritu malefico
Fabricari dominico.
5. Mater Quintini egregii,
Honorati eximii
Paralysique febribus
Solidatur martyribus.
6. Languores ægrotantium
Per legionis bravium
Sparsim curantur jugiter,
Christo sit laus solemniter.

f) Bréviaire d'Aberdeen, imprimé à Edimbourg en 1518 (Dreves XIX, 216).

Ad vespas.

1. Puer sanctus veneratur
Cœlorum obsequiis,
Fratr fratris vitæ datur
Tactu quoque meritis,
Rogi flamma mitigatur
Cedens membris teneris.
2. Aqua fluens sanctitati
Miro cedit ordine,
Mortui resuscitati
Sunt in Christi nomine
Et leprosi sunt mundati.
Semel loti flumine.
3. Sancto semel, ut scripturæ
Finem daret citius,
Oris flatu miro jure
Lumen dedit dignitas,
Donec illa lucis puræ
Vi scripsisset plenius.
4. Sibi fratres invidabant
Et propter miracula
Atque sibi faciebant
Diræ mortis pocula,
Sed venena fugiebant
Per crucis signacula.

5. Laus et virtus Trinitati,
Sit et benedictio,
Laus et honor unitati
Sitque jubilatio,
Patris Flaminisque, Nati
Compar sit laudatio.

Ad Laudes.

1. O cœli sidus, lucide
Mauriti et sanctissime,
Tuæ confer ecclesiæ
Divinæ dona gratiæ.
2. Ut Deo grates referat
Tibique laudes conferat,
Supremo preces porrigat
Ut nos in pace protegat.
3. Tu solamen mœrentium,
Tu consolator flentium,
Fave votis precantium
Pestemque pelle mentium.
4. Tu preces nostras suscipe
Et nos, pater piissime,
A trina morte protege
Mundi, carnis et Satanæ.

5. Præstet hoc nobis cœlitus
Pater, concedat Filius

Et annuat Paraclitus,
Trinus et unus Dominus.

g) D'après un manuscrit de l'*Ambrosiana* de Milan, qui date du XIV^e siècle (Dreves, XXII, 196).

1. Primum Deo sit gloria,
Post ejus ad obsequia
Thebæis prece canticum
Pangamus diaconicum.

2. O Mauriti fortissime,
Cœli patricie curiæ,
Subveni tuæ famulæ,
Succurre semimortuæ.

3. Exsuperi, vir milite,
Signum vibra militiæ,
Ut superemus vitia
Per virtutum insignia.

4. Quos sola deprecatio
Vix fovet in incendio,
Tu, Candide, incandidum
Excusa culpas omnium.

5. Innocenti piissime,
Quidquid nocet tu abluæ,
Bravia innocentia
Et tua prece porrige.

6. Victor, vicisti sæculum
Non per te, sed per Dominum,
Cujus posce clementiam
Ut det nobis victoriam.

7. Thebæa cohors reliqua,
Duc nos ad vera otia,
Geri continue rosulæ
In paradiso floridæ.

8. Nostri peccati sarcinam
Sic levigate maximam,
Tollat quisque sarcinulam,
Post ducite ad patriam.

9. Vitæ supernæ incola,
Vitalis agonitheta,
Ne mortis lædat spiculum,
Oppone precum clipeum.

10. Trino personis Domino
Usia individuo,
Sit laus, honor et gloria
Per infinita sæcula.

h) Hymne imprimée à Milan, en 1490, dans le *Breviarium Ambrosianum* (Dreves, XXII, 196).

1. O Christe, palma martyrum,
Audi preces canentium
Devotione maxima
Mauritii præconia.

2. Ipsius ac satellitum
Quorum pium collegium
Tempit minas vesaniæ
Ferocitatis regiæ.

3. A solis ortu venerant
Hostes ut armis comprimant,
Sed deferunt auxilia
Crudelitatis nescia.

4. Vitant ob id nefarium
Maximiani prælium,
Nolunt fideles persequi,
Ut jussu cogunt perfidi.

5. Tyrannus hoc intelligens,
Ritu leonis sæviens,
Dat bis decenos funeri
Apostatent ut ceteri.

6. Sed signifer Mauritius
Et ductor Exsuperius
Per castra currunt, clamitant
Deum timendum prædicant.

7. Præcepit inde perfidus
Princeps suis cohortibus,
Ut conterant exercitum
Totaliter Thebaicum.

8. Qui sempiterno debitas
Se reddiderunt hostias
Flexis piis cervicibus
Furentium mucronibus.

9. Hinc sancta turba militum
Effecta consors martyrum,
Dira ruens sententia
Migravit ad cœlestia.
10. Quorum piis precatibus,

- Culpis p̄fatis omnibus,
Præstet superna gratia
Æterna nobis gaudia.
11. Gloria tibi, Domine.

i) Hymne composée par Conrad de Haimburg, au xiv^e siècle (Dreves, III, 71).

1. Salve, sancta beatorum
Thebæorum legio,
Cui nomen inclytorum
Dat Thebæa regio.
2. Quando Diocletianus
Vos a terræ finibus
Advocat, licet profanus,
Sumptis exercitibus,
3. Pergitis obtemperantes
Ut subjecti Cæsari
Et sub illo militantes,
Quamvis cultu dispari.
4. Sed ut armis fidem Dei
Conabatur persequi,
Vos virtute firmæ spei
Recusastis exsequi.
5. Tunc secundo decimavit
Vos tyrannus gladio,
Tandem cunctos trucidavit,
Consecrans martyrio.
6. In Agauno estis morti
Propter Christum traditi,
Beatorum vero sorti
Nunc per Christum dediti.
7. Ibi Maurus ut sol claret,
Inclytus Mauritius,
Superatus non apparet
Ibi Exsuperius.
8. Ibi nimio decore
Fulget niger Candidus,

- Ibi viret in vigore
Victus Victor floridus.
9. Ibi vitam nunc Vitali
Dat vitalis gratia,
Innocentium vi tali
Beat innocentia.
10. O vos sexies milleni,
Qui perfecto numero
Sexcenti sexageni
Sex in statu prospero
11. Jam regnatis cum beatis
Summis in deliciis,
Me sex alis protegatis
Ut Seraph a vitiis.
12. Sex diebus hujus vitæ
Per vos me in optimo
Sic exercitem, ut rite
Requiescam in septimo.
13. Largitatis corporalis
Piis sex operibus,
Pietatis spiritualis
Totidem in actibus.
14. Sic exhibeam me gratis
Ne sex impropria
Audiam cum reprobat
Judicis sententia,
15. Sed propinquem cœli throno
Sex virtutum gradibus,
Ad fruendum summo bono
Tunc cum vobis omnibus.

j) Hymne extraite du Bréviaire de Lintz, en Allemagne, xii^e s. et de celui de Lunen, en Westphalie, xiv^e s. (IV, 210):

1. Christum laudemus Dominum
Et Deum patrem luminum,

- In quo triumphat cœlitus
Princeps et dux Mauritius.

- | | |
|--|---|
| 2. Cum corona victoriæ Ad thronum tendit gloriæ, Cum tot et tantis milibus Veris Christi martyribus. | 5. O martyres sanctissimi, Cœlesti Deo proximi, Qui vestris nunc in milibus Regnatis in sublimibus ; |
| 3. Quanta salus terrestrium, Quantus honor cœlestium In Christo triumphantium, Et milibus lætantium ! | 6. In virtute multiplici Plebi favete supplici Et nos a malis omnibus Vestris salvate precibus. |
| 4. Fermentum ¹ sacræ fidei Et amor cordis ignei Dulcorant jam supplicia Per gratiam in gratia ² . | 7. Præstet æterna Trinitas, Manens et regnans deitas, Ingenitus ac Genitus Et Spiritus Paraclitus. |

k) Les *Breviaria Plugense, Voraviense, Admontense* et *Mona-*
cense, du xv^e siècle, fournissent la sixième hymne (IV, 210) :

1. Festivitatis annualis gloriam
Honore, fratres, concinamus debito,
Qua Thebæorum laureati martyres
Gaudent sodales semet auctos cœlici.
2. Hi sæviante rege quondam pessimo
Amore Christi sunt necati pariter,
Fuso cruore sempiternum præmium
Sumunt coronam peramantes gaudii.
3. Maximianus, idolorum servitor,
Plebi fidelis sed tonanti perfidus,
Illis diebus immolator squalidus,
Christi negator confitentes perculit.
4. Pro nobis alma semper ora, legio ;
Pro nobis almus oret et Mauritius,
Nobis misellis condolendo servulis,
Opem benignam supplicando conferat.
5. Sit Trinitati sempiterna gloria,
Honos, potestas atque jubilatio,
In unitate cui manet imperium
Ex tunc et modo per æterna sæcula.

l) D'après quatre manuscrits du xv^e siècle (IV, 211).

- | | |
|--|--|
| 1. Christo cœlorum agmina Dent laudes et mortalia, Cum multis septus milibus Scandit astra Mauritius. | 2. Thebæa felix legio, Cruore compta muricis, Victrix triumphî laurea, Fide vicisti terrea. |
|--|--|

1. Le *Missale Belisianum*, ms. du xv^e siècle (Dreves, XXIII, 242), porte *fermenta*.

2. « Ingrata pio gratia » (*Miss. Bel.*).

3. Plaudunt honore cœlici
Canendo melos obvii,
Tendunt et ulnas gaudii
Vitæ ducentes principi.
4. Sis nostri memor, Domina,
Dum pangis Agno cantica,

Gravatos sorde libera,
Delendo mortis crimina.

5. Salve, beata Trinitas,
Simul et una Deitas,
Java creatrix sæculum,
Quæ regnas in perpetuum.

m) Dans l'hymnaire de S. Emmeran, xv^e siècle (IV, 211).

1. Ave, martyr egregie,
Mauriti, princeps principum ;
Ave, victor dignissime,
Cohortis ductor inclytæ.
2. Salve, testis dulcissime,
Exuperi piissime ;
Salve, comes et legio ;
Salvete, cosmi lumina.

3. Oramus vestris precibus,
Culpis mundemur omnibus,
Jungamur piis cœlibus,
Agni sequamur choreas.
4. Præsta, Pater ingenite ;
Præsta, Deus tu Genite ;
Præsta, sacer Paraclite,
Rex per æterna sæcula.

n) Hymne *De Sanctis Mauris*¹, d'après un manuscrit de l'an 1462, à Darmstadt, où se trouve cette oraison : « Oratio ad martyrem sine nomine, de societate S. Victoris, quem venerabilis archiepiscopus Coloniensis transtulit de Xanctis ad monasterium Campense, circa annum Domini millesimum centesimum octogesimum » (Dreves, XV, 224).

1. Ave, martyr, cujus nomen
Ignoratur, sed non omen,
Tu pro Christo pateris,
Legionis Thebæorum
Nomen ornat te decorum,
Illi dum adscriberis.
2. Ortu, fide, sanctitate,
Sensu, actu, dignitate
Clarus et militia,
Spe mercedis et coronæ
Pugnas, martyr, in agone
Tendens ad cœlestia.

3. Cæsar furit cum profanis,
Et tu, martyr, spreis vanis,
Immolaris hostia ;
Dum occidit te scienter,
Introducitur nescienter
Ad superna gaudia.
4. Corpus tuum venerandum
Huc translatum ad pausandum
Dei providentia.
Nobis exstat honorandum
Atque per te impetrandum
Bona permanentia.

1. On a supposé que *Mauritius* dérivait de *Maurus* et qu'en raison de son origine S. Maurice avait la figure noire, ainsi que ses compagnons. Le *Bulletin monumental* rapporte (1879, p. 144) qu'au congrès archéologique tenu à Riga (Russie), en 1896, on s'est occupé d'une des maisons de cette ville, datant du xiv^e siècle et dite « la Maison des têtes noires ». « Cette désignation s'appliquait à une société de célibataires du xiv^e ou xv^e siècle, assez puissante autrefois et ayant comme patron S. Maurice, représenté sous l'aspect d'un Maure ». S. Maurice est figuré en nègre sur une miniature du manuscrit du cardinal Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence de 1514 à 1545; Mgr Schneider l'a reproduite dans *Hohenzollern-Jahrbuch*, [Berlin, 1857

5. Intendentes tuæ laudi
Nos attende, nos exaudi,
Nos a malo libera,
Christo Jesu nos commenda,
Ut exutos omni menda
Collocet in patria.
6. Tuique commilitones
Nostras dent orationes

- Coram Deo placitas,
A cunctis nostris domibus
Repellant et a mentibus
Dæmonis fallacias.
7. Ipsorum patrocínio
Gubernemur a Domino
Nunc et in perpetuum,

o) Autre hymne du même manuscrit (Dreves, XV, 225).

1. Salve, miles triumphalis,
Christi martyr specialis,
Nos a mundi serva malis,
Ne nos amor mundialis
Mergat in flagitia.
2. Palma fruens triumphali,
Pœna plexus capitali,
Vitam claudis morte tali
Ut post mortem immortalis
Frueris trabea.
3. Una voce, mente pari
Nos honore singulari
Te studemus venerari;
Dum versamur in hoc mari,
Exhibe suffragia.
4. Ut per tua magnalia
Crescant spiritualia
Nec desint temporalia,

- Post hæc et æternalia
Dentur Christi munera.
5. O miles, martyr Domini,
Tuo beato nomini
Nostra subscribe nomina
In libri vitæ pagina,
Christi dante gratia.
 6. Ne permittas spe frustrari
Quibus potes suffragari,
Fac nos Christo præsentari
Ut hunc tecum contemplari
Possimus in gloria.
 7. Ubi nec cras nec hesternum,
Sed est idem hodiernum,
Ubi salus, ubi vita,
Ubi pax est infinita,
Ubi Deus omnia.

p) Miss. Belisianum, xv^e s.; Brev. Trajectense, impr. à Cologne, 1503 (Dreves, XXIII, 287, n^o 511).

1. Deus, tuorum militum
Spes, corona et præmium,
Victorem donas inclitum
Turbæ cœlestis socium.
2. Ab Orientibus partibus
Orta Thebæa legio
Partim in Rheni finibus
Data fuit martyrio.
3. Decimatim occiditur
Ille sacer exercitus,
Morte carnis acquiritur
Vita perennis spiritus.
4. O Victor cum victoribus

- Sociis subit gladium;
Cœli dignus honoribus
Palmæ recipit præmium.
5. Gaude, felix minor Troja,
Tu quæ tantis martyribus
Laudes dignas cum gloria
Hymnidicis das cantibus.
 6. Horum nobis solemnitatis
Digne laudata veniam
Apud te, Sancta Trinitas,
Deprecetur et gratiam,
 7. Deo Patri sit gloria.

VI. — MESSE

1. Le missel tourangeau de 1533 ¹ contient cette messe votive qui se disait le mardi.

Die martis. De Sancto Mauricio cum sociis.

Introitus. — Venite, benedicti Patris mei; percipite regnum, alleluia, quod vobis paratum est ab origine mundi. Alleluia, alleluia. Ps. Exultate Deo adjutori nostro : jubilate Deo Jacob.

Oratio. — Omnipotens sempiternus Deus, qui per gloriosa bella certaminis ad immortales triumphos beatos martyres tuos Mauricium, Exuperium, Candidum, Victorem, Innocentium et Vitalem cum sociis eorum extulisti : da cordibus nostris dignam pro eorum commemoratione letitiam, ut quorum hic patrocinia pio amore amplectimur eorum precibus adjuvemur. Per...

Ad Hebreos. — Fratres : sancti per fidem vicerunt regna : operati sunt justitiam : adepti sunt repromissiones. Obturaverunt ora leonum, extinxerunt impetum ignis. Effugarunt aciem gladii : convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello. Castra verterunt exterorum : acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem ut meliorem invenirent resurrectionem. Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres. Lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisionem gladii mortui sunt. Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus. In solitudinibus errantes, in montibus et in speluncis et in cavernis terre. Et hi omnes testimonio fidei probati inventi sunt. In Xpisto Jesu Dno nostro.

¶ Timete Dominum, omnes sancti ejus, quoniam nihil deest timentibus eum. ¶ Inquirentes autem Dominum non deficient omni bono.

Alleluia. ¶ Justi epulentur et exultent in conspectu Dei : et delectentur in justitia. Alleluia. ¶ Sancti et justii, in Domino gaudete; vos enim elegit Deus in hereditatem sibi.

Prosa ².

Maurici gloriose, rutilans in corona sanctorumque martyrum turma valida.

Fortia date corda corpora eque firma sacra ut hostem vincant rite spicula.

1. Dans ce missel, au calendrier, la fête de S. Maurice est indiquée de rit annuel et son octave de rit double, tandis que S. Martin n'est que double. 22 septembre : « Mauricii cum sociis, annuelle » ; 28 sept. : « octava s. Mauricii, duplex » ; 11 novembre : « Martini, archiepiscopi Turonen., duplex » ; 18 nov. : « octava sancti Martini, IX lec. »

2. Cette prose est formée des six dernières strophes de la prose *Christo inclyto* (page 291).

Martine Inclyte, presulum omnis caterva.

Suscipe nunc pie modo clemens nostra peccata (precata).

Regina virginum premaxima, tu mater es incorrupta, virgo et gravida.

Sacrata Domino es castitas, nostras conserva animas mundaque corpora.

Electorum veneranda suffragia. Omnium sanctorum contubernia. Per precata assidua nostra gubernent tempora.

Nosque ducant ad superna polorum vera gaudia.

Subjungant pium agmina. Amen.

Secundum Mattheum. — In illo tempore, videns Jesus turbas, ascendit in montem. Et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus. Et aperiens os suum, docebat eos dicens : Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum celorum. Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam quoniam ipsi saturabuntur. Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum celorum. **Beati estis cum maledixerint vobis homines et persecuti fuerint et dixerint omne malum adversus vos mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in celis.**

Offert. — Mirabilis Deus in sanctis suis .Deus Israel, ipse dabit virtutem et fortitudinem plebi sue : benedictus Deus. Alleluia.

Secreta. — Sanctorum tuorum, Domine, Mauricii sociorumque ejus tibi grata confessio et munera nostra commendet et tuam nobis indulgentiam imploret. Per Dnm.

Communio. — Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum celorum.

Postcommunio. — Presta nobis, Domine, quesumus, intercedente beato Mauricio cum sociis suis, ut que ore contigimus pura mente capiamus. Per Dnm nostrum.

2. Le second missel (fol. LIII v°) a aussi une messe, dont il n'y a à noter que les différences avec le missel de 1533.

Mauritii sociorumque ejus martyrum.

Introït : ⁊ Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit.

Oraison : Deus, qui es omnium sanctorum tuorum splendor mirabilis qui que hunc diem beatorum martyrum tuorum Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocencii et Vitalis cum sociis eorum martyrio.....

Secrète : ⁊ Respice, Domine, munera que in passionis sanctorum martyrum tuorum Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocencii et Vitalis cum sociis eorum commemoratione deferimus.....

Communio : Gaudete, justi, in Domino, alleluia : rectos decet collaudatio, alleluia.

3. Un autre missel donne ainsi la messe de la translation des reliques. Elle répète à peu près les messes précédentes.

Exceptio reliquiarum beati Mauricii.

Introit. Venite (voir messe votive).

Oratio. Omnipotens¹.

Épître. Sancti per fidem.

℟. Si fiat post Trinitatem, ℞ ut in alio festo.

Alleluia. Te martyrum candidatus laudat exercitus, Domine.

Alleluia. Justi epulentur et exultent in conspectu Dei et delectentur in letitia.

Prose. Christo inclyta.

Évangile. Descendens Jesus de monte stetit Jesus in medio... (in festo sancti Mauricii).

Credo.

Offertorium. Gloriabuntur in te omnes qui diligunt nomen tuum : quoniam tu, Domine, benedices justo ; Domine, ut scuto bone voluntatis tue coronasti nos.

Secreta. Sanctorum martyrum tuorum, Domine, Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocentii et Vitalis cum sociis eorum tibi grata confessio et munera nostra commendet et tuam nobis indulgentiam semper imploret. Per Dominum.

Communio. Posuerunt mortalia servorum tuorum, Domine, escas volatilibus celi, carnes sanctorum tuorum bestiis terre : secundum magnitudines brachii tui posside filios morti punitorum.

Poste. Quæsumus, Domine, ut beatorum martyrum tuorum Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocentii et Vitalis cum sociis eorum deprecationibus sacramenta que sumpsimus ad tue nobis proficiant placationis augmentum. Per Dominum.

4. Telle est la messe qui se dit actuellement et qui a été approuvée par la S. C. des Rites² pour l'archidiocèse de Tours.

Dom. 1V septembris. In festo SS. Mauritii et Sociorum Martyrum, Patronorum Ecclesiæ Metropolitanæ Turonensis.

Introitus (Eph., 6). Confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus : accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare. Ps. (43). Deus noster refugium et virtus : adjutor in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis. Gloria Patri. Confortamini.

Oratio. Deus, pro te certantium fortitudo, et corona per te vincantium,

1. Au lieu de *gloriosa*, il y a *gloriosi*.

2. Mgr Guibert, dans son mandement du 15 février 1859 prescrivant la liturgie Romaine, se contente de dire : « L'approbation du Propre a été obtenue », mais il ne donne, ni ici ni ailleurs, le texte même et la date du décret, ce qui n'est pas suffisant.

qui beatum **Mauritium** et socios ejus ad tui nominis confessionem mira virtute roborasti : quæsumus, ut sicut nos eorum triumpho lætificas, ita semper protectione defendas. Per Dominum.

Commem. Dom. occur.

Lectio libri Apocalypsis beati Joannis Apostoli (Cap. 7). In diebus illis: Unus de senioribus dixit mihi: Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt? et unde venerunt? Et dixi illi: Domine mi, tu scis. Et dixit mihi: Hi sunt, qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. Ideo sunt ante thronum Dei, et serviunt ei die ac nocte in templo ejus: et qui sedet in throno habitabit super illos. Non esurient, neque sitient amplius, nec cadet super illos sol, neque ullus æstus: quoniam Agnus, qui in medio throni est, reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aquarum: et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.

Graduale (1 Matth., 2). Exclamavit voce magna, dicens: Omnis qui zelum habet legis, exeat post me; et fugit ipse et socii ejus ad montes. † (Act., 11). Cum vidisset gratiam Dei, gavisus est, et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino.

Alleluia, alleluia. †. (1 Mach., 14). Dederunt se periculo, ut starent sancta ipsorum et lex; et gloria magna glorificaverunt gentem suam. Alleluia.

† *Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum (Cap. 10).* In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis: Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere; sed potius timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam. Nonne duo passerces asse veneunt: et unus ex illis non cadet super terram sine Patre vestro? Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt. Nolite ergo timere: multis passeribus meliores estis vos. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est.

Offertorium (Dan., 3). Sicut in millibus agnorum pinguium, sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo, ut placeat tibi, Domine, quoniam non est confusio confidentibus in te. Et nunc sequimur te in toto corde, et timemus te, et quærimus faciem tuam.

Secreta. Gloriam tibi, Domine, et lætitiâ nobis conferat solenne sacrificium quod tibi hac die offerimus, gaudentes et congratulantes sanctis Martyribus, quibus gaudium fuit immolari supra sacrificium et obsequium fidei nostræ. Per Dominum.

Secreta de Dom. occur.

Communio (Apoc., 12). Vicerunt propter sanguinem Agni, et non dilexerunt animas suas usque ad mortem: propterea lætamini, cœli et qui habitatis in eis.

Postcommunio. Da nobis, quæsumus, Domine, divino sacramento mu-

nitis, sic, exemplo sanctorum Martyrum tuorum Mauritii et Sociorum ejus, salutis hostibus repugnare, ut gloriæ cœlestis participes effici mereamur. Per Dominum.

Postcommunio de Dom. occur., cujus Evang. dicitur in fine.

VII. — PROSES.

a) Un Proccessionnal du x^e siècle, au Vatican, contient une prose, qui, à la même date, se trouve dans un manuscrit de Saint-Gall et un autre de S.-Martial de Limoges (*Bibl. Nation.*). Le texte en est donné par Dreves, *Anal. hymn.*, XXIII, 240.

1. Dulce carmen et melodum canimus ecce tibi,
O beate martyr Christi, candidate¹ Maurici.
2. Nihil dignum nostra valent, optime,
Compensare servitutis et honoris
Corda tuis obsequiis.
3. Nempe carnem nostræ quondam possidens consimilem,
Mortis legibus subactam et telluris deditam.
4. Meritorum sanctitate culmina
Cœli celsa scandidisti ac mortalis vitæ lapsus antea
Pretioso consecrasti tyrannorum sub duellis martyrio.
5. Hinc adeptus Domini sacra contubernia,
Splendorum angelorum ductus es ad agmina.
6. Illi tecum incorruptis potiuntur præmiis
Ac congaudent tibi læti triumphantes præliis.
7. Hinc orantes comprecamur cominus,
Condescende nostræ vitæ medicando
Scelerum cicatricibus.
8. Ut Deo nostro tibi que famulo suo,
Cantu expiato modulisque
Famulemur innocuis.
9. Castam sere voluntatem, pudica præcordia,
Membrorum da sanitatem et vegeta viscera,
Post occasum hujus vitæ colloca
Cœli templis aureis.
10. Nec digneris pati letum famulos,
Subiisse Phlegetontis ac Averni
Detrimenta sulphurea,
11. Qui tibi hic canimus læta fide cantica

1. Cette épithète rappelle un verset du *Te Deum* : « Te martyrur candidatus laudat exercitus » et l'iconographie des premiers siècles, qui habillait en blanc les martyrs.

- Et votorum pangimus sedula præconia,
Ortu lucis fulgidæ, vespere, meridie,
Qui te semper laude dignum conlaudamus carmine.
12. Læto vultu de supernis siderum
Nos tuere et defende ac conserva
Venustis habitaculis.
13. Interventu, sancte, tuo niteat
Lætabundo corde semper illustrata
Mentis nostræ devotio.
14. Nosque labe emundatos criminum
Regis regum fac post mortem temporalem,
Præsentari conspectibus.

b) Le *Prosarium Lemovicense*, manuscrit de l'abbaye de Saint-Martial, des x^e, xi^e et xii^e siècles, contient cette prose sur saint Maurice (Dreves, VII, 195) :

1. Alludat lætus ordo
Psallens pie dulcifluum
Nunc Alleluia.
2. Carmina concrepent tinnula
Mellita jugans organa.
3. Laudum Christo tymiamata
Vox canat liquide nostra.
4. O quam veneranda,
Colenda, tremenda,
Trinitas adoranda,
Deitas una !
5. Quam poli agmina
Nivea jubilent,
Tympanizantes lyrica
Modulamina.
6. Angelica et archangelica
Turma canit cui voce jucunda :
7. Sanctus, Sanctus, Sanctus et Dominus,
Deus omnipotens, regnans in sæcla.
8. Hunc apostolica laudat harmonia,
Martyrum quoque cithara,
Confessorum ac virginum lyra.
9. Quibus sociata legio Thebæa,
Hodie pro Christo cæsa,
Nunc laureata ovans hymnizat.
10. O dulcissima, o quam largiflua
Domini clementia, tanta milia
11. Qui tam lucida salvans die una

- De ore Leviathan levat ad astra.
12. Gaudet phalanx cœlica,
Lucra suscipiens tam beata;
Exsultans tellus efflagitat
Ipsorum patrocinia.
 13. Plangit turba picea
Ereptam prædam a sua pœna.
Quid doles omnes non perire,
O infelix invidia ?
 14. O Mauriti, dux in curia,
Te poscentum errata pie excusa
Virtutumque da monilia .
 15. O Exsuperi et Candide,
Innocens atque Victor, cunctaque turma,
Laudantum audite precata.
 16. Qui jam stelligerata meruistis palatia,
Nobis liliosa flagitate campestria.
 17. Christo quo annuente, júbila symphoniaca
Pangamus aurosa in poli, amen, dindima.
 18. Ave nunc jam, legio alma,
Ovatizans sæcula per cuncta. Alleluia.

c) Prose du *Codex Palatinus Vindobonensis*, XII^o s. (Dreves, 262).

1. Hac die solemnī
Voces persultemus jubili.
2. Laudum grates devote
Modulantes spiritus
Et sensuum gestibus
Christo regi mortalis
Factus qui nos homines
Dei fecit liberos.
3. Magnus innocens
Passionem subiens,
Ut qui laverunt stolas suæ christianitatis,
Purpurante Agni sanguine,
Hæredes habeat.
4. Quibus indui hi Thebæi martyres
Hierosolymis meruerunt primitus,
Hinc Romam adeuntes,
Apostolico firmantur præsule.
5. Ut spontaneo penderent sanguine
Vitæque defectu carneæ
Vitam sine finis limite.

6. Quos emeritus ductor Mauritius,
Ut erexerat ad agonem,
Sic duxit et ad victoriam.
7. Nam plebs Domini
A firmitate fidei
Minis impii
Nequaquam quivit movere,
Petens cœlica,
Parvi pendens terrena.
8. O quot martyrum pretiosæ animæ
Cœli patriam possederunt hac die !
Fide stabiles,
Sanctitate pariles.
9. Clari genere virtuteque gloriosi
Deo pleni, viri strenui sexcenti et sexageni
Sub sex primoribus sena milia,
Quos cum perfidus incitat
Ad adoranda simulacra,
Hi præponentes offensam celsi Tonantis,
Hoc fore denegant, fantes talia :
10. Tibi carnis impendimus militiam,
Deo nostro spirituum munditiam.
11. Hinc mox jubentur decimari,
Omnes non cedunt extirpandi.
12. Illuxit dies quam dedit Dominus,
Suos fideles ad cœli lumen
Ex mundi tenebris vocari.
13. Maximianus nam jussit impius
Christicolarum se spernentium
Tot milia neci simul dari.
14. Quod taliter ordinis deserti crescit numerus,
Favent etiam elementa mundi complaudentia.
15. Laudent simul homines tot ad cœlos evolasse,
Subsequendi spem habentes telluris indigenæ.
16. Et nos die ista exoramus
Ut per te propitius veniat,
Mauriti, Dominus
Atque nobis fautrix hæc legio ,
17. Quo capiat nos regio
Qua dant laudes chori
Cœlorum regnanti.

cense, XIV^e et XV^e s.; Miss. Hospitalense, XV^e s.; Miss. Salisburgen., XV^e s.; Sequentiarium S. Petri Salisburgen., 1513 (Dreves).

1. Ex affectu cordis mundi
Recolamus lætabundi
Martyrum memoriam,
Qui pro Christo spernunt mundum,
Ut de mundo mittant mundum
Spiritus ad patriam.
2. Ad mandatum sævi regis
Ferro cæsus pii gregis
Cadit quisque decimus;
Scelus idem iteratur
Ut hoc metu terreatur
Legionis animus.
3. Fremunt hostes, sed Thebæi
Propter testamentum Dei
Sua tradunt corpora;
Mori prior quisque vovet;
Felix locus, qui tot fovet
Pretiosa pignora.
4. Felix terra, felix pratum,
Pretioso purpuratum
Thebæorum sanguine;
Felix virens Viroletum,
Ubi lætus subit letum
Grege pro Christi nomine.
5. Victimatur grege fidelis,
Cujus merces est in cælis,
Cadit sed non vincitur;
Venit hostis, secat, cædit,
Sed grege sacer minus cedit
Quanto magis creditur.
6. O Mauriti, miles fortis,
O Thebææ dux cohortis,
Christo nos concilia;
Fac in pacis visione
Cum Thebæa legione
Nos frui lætitia.

VIII. — RELIQUES DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

M. de Farey, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXXI et XXXII, a parlé en ces termes des reliques possédées par la cathédrale

d'Angers : et qui étaient au nombre de six ; j'ajouterai quelques notes à son texte érudit.

1. *Chef de S. Innocent*, XI^e siècle. Emile Brunon, évêque d'Angers, rapporta d'Aganne, en 1170, le chef de S. Innocent, l'un des compagnons de S. Maurice, et le fit renfermer dans un chef d'argent, dont les cheveux et la barbe étaient dorés. Il pesait 8 marcs 7 onces. Le 29 juillet 1627, Martin Pommier et Pierre Syette, chanoines, l'ouvrirent et en retirèrent un os de la longueur du doigt, pour être placé dans l'autel principal du couvent de Nyoiseau, au moment de sa consécration. Ce reliquaire du XIII^e siècle ne figure que dans les inventaires de 1521 et suivants, parce que ceux du XIII^e siècle ne décrivent que les objets de l'armoire du chœur : « Item, caput S. Innocentii, argento albo coopertum, cum capillis et barba deauratis. » Il fut détruit à la Révolution.

2. *Statue de S. Maurice*. XIII^e siècle. Un certain archevêque latin de Philippines, Rouennais de naissance et cité dans les leçons du bréviaire d'Angers, fit don à la cathédrale, avant 1212, d'un os du bras de S. Maurice (voir les *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIII^e siècle par les Latins*, par le comte Riant, pp. 146 et 196). On célèbre encore, le 2 décembre, la fête de la réception de cette précieuse relique, enfermée autrefois dans une statue d'argent et d'or, de deux pieds de hauteur, représentant le saint capitaine, revêtu d'une cotte de mailles, tenant un glaive d'une main et son bouclier de l'autre (*Inv. de 1747*). L'inventaire de 1255 la désigne ainsi : « Brachium beati Mauricii, in figura militari, auro et gemmis ornatum » ; celui de 1286 l'appelle : « Imago beati Mauricii, cum osse in pectore » et enfin celui de 1421 énumère les pierreries dont elle était couverte : « Item, reliquia corporis gloriosi martiris beati Mauricii, in cujus pectore sunt IX lapides, super humeros et brachia sunt XXXVI lapides et deficit unus in scuto. Sunt XXXIII lapides, de quibus deficiunt IX ; in scuto sunt XXII lapides et deficit unus lapis, in inferiori zona sunt XXX lapides et deficiunt duo. In scabello sunt XIX lapides et deficiunt plures, cum magna parte cooperturæ argenti dicti scabelli. » Au XVII^e siècle, ce reliquaire était en mauvais état, il ne restait presque plus rien de la cotte de mailles et le bois paraissait en divers endroits. Le tout pesait 18 marcs 2 onces.

On portait la statue de S. Maurice, chaque année, à la procession qui se rendait, le lundi de Pâques, de la cathédrale à l'église de S. Aubin. *Céré-*

1. A la cathédrale d'Angers, après l'incendie de 1533, la partie supérieure de la façade a été reconstruite par Jean de l'Épine. Les grandes statues, abritées par des dais, qui la décorent, ont été sculptées, comme l'a démontré Léon Palustre, dans *la Renaissance en France*, par Jean Giffard et Jean Desmarais. Ce ne sont pas plus des travaux de sculpteurs italiens que la représentation des ducs d'Anjou, ainsi qu'on le croyait autrefois : elles figurent, à n'en pas douter, le titulaire même de la cathédrale, S. Maurice et ses compagnons, en costume de chevaliers.

monial de Lehoreau, t. II, p. 55 : « Le maire-chapelain du côté droit porte une figure d'un soldat, habillé à l'ancienne mode, se tenant debout et ayant en main une épée d'argent ou sabre nu. Ladite figure est couverte d'une cuirasse de petites chaînes d'argent et dans l'estomac de la statue sont les reliques de S. Maurice qui ne paraissent point ».

3. Statues de S. Victor et d'un compagnon de S. Maurice, 1683. Le 27 novembre 1642, les reliques de S. Victor et de l'un des compagnons de S. Maurice, apportées par Guy Arthaud et Guy Constantin, chanoines d'Angers (l'authentique de ces reliques est daté du 3 novembre et signé de Pierre Odet, abbé de S. Maurice d'Agaune), furent portées dans un bassin d'argent, de la maison de René Chatou, chanoine à S.-Laud et déposées sur le maître-autel, puis dans le reliquaire de cette église, jusqu'au jour de la translation solennelle à S. Maurice, qui eut lieu, le 6 septembre 1643, sous la présidence de M^{sr} Claude de Rueil. Ces reliques, déposées d'abord dans une châsse de cristal en forme de château, furent, en 1683, placées dans deux statues d'argent, représentant l'une un capitaine et l'autre un soldat, commandées au sieur Hardye, orfèvre, par M. Guy Arthaud pour 467 livres. Elles pesaient, la première 19 marcs et la seconde 17. Les reliques étaient enfermées dans les piédestaux.

Voici quelques extraits du marché passé, le 12 juin 1683, entre Guy Arthaud et Louis Hardye, M^o orfèvre, paroissien de S.-Maurille : « Le S^r Hardye et sa femme promettent et s'obligent solidairement de faire bien et deument, comme il appartient, deux châsses de saints en figures l'une de capitaine et l'autre de soldat, chaque figure ayant un pied de hauteur ou environ treize poulces, pesantes chascune figure trois marcs et demy ou environ; lesquelles dites figures seront posées chascunes sur un piédestal de bois et lesdits piédestaux posés sur une châsse carrée, longue de treize poulces et demy et large et haulte de quatre poulces en carré; lesquels piédestaux et châsses en bois que ledit sieur Arthaud fournira, lesd. Hardye et sa femme couvriront d'une lame d'argent, qui ne pourra être plus épaisse que d'une pièce de trois sols, à la réserve toutesfois d'un cristal que ledit sieur Arthaud fournira Ils écriront sur l'une des châsses : *Reliquia sancti Victoris, martyris, Agauno allata anno mil six cens quarante deux* ¹ *a dominis Arthaud, archidiacono Transligeriensi et Constantin, canonicis hujus ecclesie et in hac theca condita, sumptibus dicti Arthaud, anno mil six cents quatre vingt trois* et sur l'autre sera escript : *Reliquia unius martyris, e sociis sancti Mauricii, Agauno allata a dominis Arthaud, archidiacono Transligeriensi et Constantin, canonicis hujus Ecclesie, anno mil six cens quarante deux et hic sumptibus dicti Arthaud recondita, anno mil six cents quatre vingt trois.* Pour lesquelles figures le sieur Arthaud payera, pour la fasson de cha-

1. Le millésime, inscrit ici en toutes lettres, devait l'être en chiffres arabes sur le reliquaire.

cune, la somme de soixante livres et la somme de 28 livres pour chaque marc d'argent, y compris le droit de contrôle et, à l'égard des lames d'argent, il payera du marc, y compris le contrôle, façon, graveure et écriture, la somme de trente livres. Sur lesquelles lames il y aura une bordure ou espèce de petite moulure aux extrémités et sur les piédestaux seront gravées, aux deux côtés, les armes dudit sieur Arthaud¹ Pour leur aider, ledit sieur Arthaud leur a livré et fourny une estampe ou image de S. Victor, qu'ils tâcheront d'imiter, fors pour les visages qu'ils tâcheront de faire ressembler à deux autres ymages qui leur seront délivrés; lesquelles figures se regarderont à demi pour pouvoir être mises sur un autel.

4. *Relique du sang de S. Maurice.* On rapporte que S. Martin recueillit, sur le lieu du supplice de S. Maurice et de ses compagnons, du sang qui jaillit miraculeusement du sol, dans trois fioles, dont il destina l'une à la consécration de la cathédrale d'Angers, l'autre à la cathédrale de Tours et la dernière à l'église de Candés. La fiole de cristal, renfermant du sang de S. Maurice et de ses compagnons, était une des plus anciennes et des plus précieuses reliques du trésor; aussi est-elle rangée à la troisième ou quatrième place dans les inventaires. Celui de 1255 dit simplement : « Item, sanguis beati Mauricii sociorumque ejus in ampulla cristallina oblonga. »

Le 4 novembre 1486, Amauri Denyau, chanoine, donna une statue en argent doré, de S. Martin à genoux, entre les doigts duquel il fit placer la précieuse ampoule. On lisait au bas du piédestal ces mots : *Amauricus Denyau, canonicus Andegavensis, dedit anno Domini MCCCCLXXXVI.* Cette statue pesait 15 marcs 4 onces.

5. *Relique de S. Maurice.* XIII^e siècle. Outre le fragment du bras de S. Maurice et les restes de son sang, la cathédrale en possédait encore une autre relique dès le XIII^e siècle. Inv. de 1255 : « Item, reliquiæ beati Mauricii in philaterio² argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis ». Inv. de 1533 : « Quoddam parvum philaterium oblongum argenteum, gemmis circumdatum, in quo figuratur ymago beati Mauricii ». Il disparaît à partir de l'inventaire de 1539.

6. *Épée de S. Maurice*³. L'inventaire de 1596 parle d'une « épée de

1. De gueules, à trois tours crénelées d'or, ajourées et maçonnées de sable, posées 2 et 1 (Denais, *Armorial général de l'Anjou*, t. I, p. 75).

2. Voir sur la signification de ce mot, *Œuvres*, t. X, p. 3.

3. Les Bollandistes (*Acta SS. Septembr.*, t. VI) admettent l'existence de l'épée à Angers : « Saussayus, in Martyrologio Gallicano ad hunc diem xxii septembris, ait, suo adhuc tempore in matrice ecclesia Andegavensi servatum fuisse S. Mauricii gladium, vaginae argenteae inclusum, de quo nihil alibi legi. »

Une autre épée était à Nuremberg, et l'étendard à Magdebourg, « vexillum sive bannerium sancti Mauricii, quod in ipso exercitu habetur, cautulose fuit conservatum et salvum in locum suum in Magdeburg reportatum » (an.

S. Maurice, avecques son foureau d'argent doré et en est la garde dorée ou la poignée de fil d'argent et pèse quatre marcs, y compris la lame ». J'en ignore la provenance.

Le seul fait que le bras de S. Maurice venait de Constantinople permet de suspecter l'identité de la relique. Avec le comte Riant (*Exuvie sacræ Constantinopolitanæ*, I, cxxi), il faut reconnaître ici une confusion de personnes, qui s'est souvent produite ailleurs : en effet, il s'agirait, non du chef de la légion Thébaine, mais « de S. Maurice d'Apamée, martyr. » Les Bollandistes tiennent aussi pour ce sentiment. L'authenticité s'appuie sur un bréviaire angevin de 1624, qu'on ne retrouve pas. « Le style de la 2^e leçon (de la fête de la Translation) est moderne, mais la mention qu'elle fait d'un certain archevêque latin de Philippes, qui aurait été rouennais de naissance et qui figure dans la prose correspondante, d'un missel du xiv^e siècle, peut laisser supposer que le rédacteur du texte liturgique avait devant les yeux un document ancien, aujourd'hui perdu; car aucune des sources historiques que nous connaissons ne nous parle de ce personnage » (I, cxxii).

Voici ces deux documents liturgiques, qui ont un caractère historique :

Lectio II. Anno salutis MCCIII, cum magna classe, Franci, cum Venetis juncto fœdere, ad sacrum bellum proficiscerentur, romano pontifice Innocentio III per legatos instante, ut occasione expeditionis Hierosolymitanæ, Græci, qui quidem ab Ecclesia Romana defecerant, ad officium vocarentur, eo ducta classe, Alexius Angelus, Isaaci filius, in imperium cum

1367). Sa lance et son bouclier seraient à Vienne, suivant du Saussay, et Charles Martel s'en serait servi contre les Sarrasins.

M. Courajod écrivait en 1876, dans le *Bulletin monumental*, p. 99 : « On remarque, dans la riche *Armeria* de Turin, une épée du xiii^e siècle, à fusée courte, à pommeau en forme d'olive, à quillons légèrement recourbés, à lame très large. Il aurait été du plus vif intérêt de voir comparer par M. Aubert cette arme avec quelques pièces du musée national bavarois de Munich, avec l'épée de saint Maurice du trésor du Saint Empire romain à Vienne, avec une lame de l'ancien musée de Pierrefonds, avec la prétendue épée de Charlemagne du musée du Louvre, avec l'épée portée par une petite figure équestre provenant de la cathédrale de Ferrare et aujourd'hui dans l'Université de cette ville avec les épées de MM. de Longpérier et Benjamin Fillon, avec l'épée récemment vendue à M. Basilewski, etc... On lit au-dessous de l'épée que nous signalons et que nous avons vue dans l'*Armeria* de Turin : « Spada di san Moricio, duce della legio Tebea, condonata dell'abazia di Agauno nel 1591 al duca Carlo Emanuele I »... On voit cette épée apparaître sous le n^o 26 dans l'inventaire de l'abbé Miles, avec cette mention : « Ensis beati Maurilii ». On ne la retrouve plus dans les autres inventaires postérieurs à 1591 ».

patre ea conditione restituitur ut Græca Ecclesia deinceps in Romanæ Sedis obsequio permaneret. Sed eo, fraude Alexii Duce, cognomento Murzufli, intra sextum mensem sublato et universa civitate conditionem fœderis detrectante, Constantinopolis, acri obsidione expugnata, in Latinorum potestatem venit eique impositus imperator Balduinus, qui, sublato schismate, Orientalem Ecclesiam Sanctæ Romanæ Sedis auctoritati subjecit. Capta urbe, cum archiepiscopi Philippensis, qui patria Rothomagensis erat, pietati concessum foret ut complures sanctorum ibi conditorum reliquias acciperet, inventum in his brachium gloriosissimi martyris Mauricij præ ceteris magno in honore habuit atque Andegavensi Ecclesiæ dono dedit. Sacrum pignus magno omnium ordinum concursu et veneratione in Ecclesiam exceptum est ejusque sacrario illatum IV nonas decembris, atque ex eo tempore cœpta est quotannis eo die celebrari solemni ritu memoria receptionis sacratissimi hujus brachii, in qua regi martyrum Christo pro tanto beneficio exsolvuntur gratiarum actiones ¹.

La séquence est tirée d'un missel angevin du xv^e siècle, qui est à la Bibliothèque nationale et que reproduit le comte Riant, t. II, p. 45 des *Exuvie*.

- | | |
|--|---|
| 1. Clerus Andegavensium Psallat cum turba civium Quod Mauricij brachium Nobis misit Byzantium. | Hoc reperto brachio, Nobis illud destinavit Et nos tanto decoravit Vir largus exonio. |
| 2. Constantinopolitana Civitas diu prophana Manserat Et, divicia vesana, Dogmata sacra Romana Spreverat. | 6. Hujus ergo causa rei, Festum hoc ad laudem Dei Cum solemni gaudio Celebrat hec concio. Nos hoc festum veneremur, Ducem nostrum deprecemur. |
| 3. Franci fortes accinguntur, Venetis associati, Urbem hanc aggrediuntur, Cadunt Greci superati. | 7. Ut virtutem proprii Manifestet brachii Et nobis utilia Conferat remedia, Que solent per forcia Exerceri brachia. |
| 4. Archipresul Phillipensis, Genere Rothomagensis, Francis opem prebuit Et de rebus civitatis Ob mercedem probitatis, Opes multas habuit. | 8. Ut substentet nos cadentes Et deffendat impotentes Benedicat, amplectatur, Sparsim dona largiatur; Tandem sua dextera Portet nos in ethera. |
| 5. Qui prudenter perscrutatus Res quas erat hic lucratus | |

Dans le Propre actuel du diocèse d'Angers, approuvé par Rome,

1. *Exuv. sacr. Const.*, t. II, pp. 3, 4.

la fête du 2 décembre a été maintenue sous ce titre : « In festo receptionis reliquiarum S. Mauricii et plurium sociorum ejus » et sous le rite double majeur. La 4^e leçon a un caractère historique, qui m'oblige à la citer textuellement :

Possidebat Ecclesia Andegavensis varias SS. Agaunensium martyrum reliquias, in primis ampullam de eorum sanguine, quæ olim a beato Martino donata est, cum eam de nomine S. Mauricii sociorumque ejus sacravit; caput S. Innocentii, quod ab Eusebio Andegavensi episcopo, undecimo sæculo, ex Agaunensi monasterio asportatum fuit; brachium S. Mauricii quod, ineunte decimo tertio sæculo, cum Constantinopolis acri obsidione expugnata in Latinorum potestatem venisset, archiepiscopus Philippensis, patria Rothomagensis, inter complures Sanctorum ibi conditorum reliquias accepit et Ecclesiæ Andegavensi dono dedit. Mediante decimo septimo sæculo, os unum integrum cruris unius ex sanctis martyribus simulque radium brachii sinistri S. Victoris legatis quos Ecclesia Andegavensis Agaunum miserat, Petrus abbas concessit. Primum depositæ hæ sanctæ exuviæ in ecclesia S. Laudi extra urbem a Claudio, episcopo Andegavensi, in Ecclesiam cathedralem solemniter translatae sunt. Quotannis, variis per annum diebus solemniter celebrabatur harum sacrarum reliquiarum receptionis memoria. Sed cum, exeunte octavo decimo sæculo, Sanctorum exuviæ undique per Gallias sacrilego furore conculcarentur, perire hæc sacra pignora. Providente vero divina gratia, Carolus, episcopus Andegavensis, dulcis memoriæ, rerum ecclesiasticarum in hac diocesi sollicitus instaurator, fragmenta ex ossibus S. Mauricii a Stephano, monasterii Agaunensis abbate, ad se missa, in Ecclesia cathedrali solemniter reposuit, quarto kalendas maii anno millesimo octingentesimo trigesimo nono.

D'après ce texte même, dont on pouvait fort bien se dispenser, car il n'appartient qu'à la chronique locale et nullement à la liturgie, la fête de la réception, instituée dans le principe pour le bras, n'a plus sa raison d'être, les reliques ayant disparu lors de la tourmente révolutionnaire et la dernière reçue manquant du caractère d'intégrité pour mériter un tel honneur. Enfin, il est certain que le bras de saint Maurice appartenait à un autre saint du même nom; donc, si l'on s'est trompé à une époque où l'on ne regardait pas de si près en pareille matière, de quel droit maintient-on l'erreur dans un document officiel? Nous avons là une preuve palpable de la négligence avec laquelle ont été composés les propres diocésains, lors de la repristination du rit romain en France. Il conviendra, tôt ou tard, d'y mettre ordre.

IX. — LE SANG DES MARTYRS.

1. Le curé Grandet, qui mourut en 1724, a consacré, dans *Notre-Dame Angevine*, édit. Lemarchand, plusieurs pages au sang des martyrs d'Agaune apporté en France par S. Martin. Il importe de faire connaître ces pages qui ont un intérêt à la fois historique et archéologique: j'aurai soin d'ajouter quelques notes pour élucider le texte.

Il faut maintenant examiner pourquoi l'Église d'Angers, ayant été dédiée d'abord à Notre Dame, ne s'appelle plus aujourd'hui que l'Église de S. Maurice ¹. La raison en est rapportée par M. Eveillon dans la réponse qu'il fit, de la part du chapitre d'Angers, au livre intitulé *Plainte apologétique* pour M. de Miron, évêque d'Angers, où ce savant homme dit, pag. 20, que S. Martin revenant de Rome et passant par le lieu où S. Maurice et ses compagnons avaient souffert le martyre, se mit en prière pour obtenir de Dieu quelques reliques du sang que ces généreux défenseurs de la foy avoient répandu dans le champ de bataille ² et ayant levé un gazon, il en sortit un ruisseau de sang qu'il ramassa dans un vase et l'ayant ensuite partagé en trois fioles, il en retint une qu'il porta toujours sur soy pendant sa vie et voulut qu'on la mit dans son tombeau après sa mort ³; il donna la seconde à l'église de Tours et la troisième à l'église

1. C'est l'appellation usuelle; mais la solennité avec laquelle se célèbre l'Assomption témoigne en faveur du premier et unique vocable, qui était *Notre-Dame*. Grandet cite, p. 86, nombre de textes du haut moyen âge, où sont associés les noms de la Vierge et de S. Maurice. « C'est pour la même raison que, dans tous les bréviaires et missels d'Anjou, on a fait graver au commencement la figure des clochers de l'église cathédrale d'Angers et, au côté droit, l'image de Notre Dame et, au côté gauche, l'image de S. Maurice » (p. 87.)

2. On peut s'en tenir à cette version, qui est plus vraisemblable que l'autre, laquelle porte que les religieux d'Agaune auraient refusé des reliques à S. Martin.

3. Il y a là un argument décisif en faveur de l'interprétation dernière donnée à la présence du vase de sang dans une tombe, qui veut que ce vase prouve, non le martyre du défunt, mais sa dévotion propre (*Œuvres*, VII, 196). Qu'on raisonne *a pari*: de ce qu'on a pu trouver le vase de sang dans le tombeau de S. Martin, il ne s'en suit nullement qu'il ait été martyr. C'est ce qu'explique parfaitement Edm. Le Blant, dans sa docte brochure: *La question du vase de sang*, Paris, 1858, p. 30: « Conservé pieusement, le sang versé par les martyrs gardait et sanctifiait les demeures; mais la vie du chrétien s'étend au-delà du tombeau et ce patronage d'un moment, plus d'un voulut se l'assurer pour toujours. De là l'ardent désir de reposer près des saints ou du moins dans les basiliques... Dans le sépulchre même, de l'eau bénite, des croix, des livres saints, des hosties, des reliques, vinrent garder le fidèle endormi. Une lettre de l'an 1168 (Surius, 22 sept., p. 224) dit que S. Martin voulut être enseveli avec un vase rempli du sang des martyrs de la

d'Angers et consacra l'une et l'autre en l'honneur de S. Maurice et de ses compagnons.

M. Eveillon apporte cinq preuves de ce fait. La première est la tradition constante et non interrompue de ces deux Eglises, qui ont toujours cru ces faits ¹.

La seconde est une lettre des doyen et chanoines de Château-neuf, c'est-à-dire de l'église de S. Martin de Tours, rapportée par Surius au 22 septembre ², où il est dit que S. Martin, retournant à Tours, porta avec luy ce sang, plus vermeil qu'une rose et le mit avec beaucoup de décence en plusieurs vases, dont il donna l'un à son église métropole et l'autre à celle d'Angers qui luy est sujette et la consacra en l'honneur de S. Maurice et de ses compagnons.

La troisième, qu'il se fait tous les ans, dans l'église de Tours, une feste de la réception de cette relique du sang de S. Maurice, au 12^e de may.

La quatrième est qu'il y a un office solennel pour cette feste, rapporté dans le bréviaire de Tours, où il est dit, dans les leçons propres du second nocturne, que S. Martin, revenant de Rome à Tours, ayant passé par les Alpes, il s'arrêta dans la plaine où la Sainte légion des Thébains, dont S. Maurice étoit le chef, avoit souffert le martyre pour la foy de Jésus Christ par l'ordre de l'empereur Maximien; que là le saint archevêque s'étant mis à genoux, il avoit demandé à Dieu avec instance qu'il plut luy faire connoître en quel endroit étoient les reliques du sang de ces saints martyrs et que tout aussitôt il lui parut une rosée de sang sur les herbes de ce champ de bataille, dont le saint remplit trois fioles (*tres ampullas*), dont il mit la première dans son Eglise métropolitaine de Tours et la dédia en l'honneur de S. Maurice et qu'il destina la seconde pour l'Eglise d'Angers, qui fut aussi depuis bâtie et consacrée en l'honneur de S. Maurice ³.

légion thébécenne. Ce texte, auquel on ne peut prêter la valeur d'un antique témoignage (Bolland., t. VI septemb., pp. 385, 386) montre du moins qu'au ^{xv}^e siècle l'ancien usage d'inhumier avec des reliques avoit encore laissé des traces ».

1. Malheureusement les témoignages invoqués ne remontent pas bien haut.

2. Cette lettre datée de 1168, est aussi rapportée par les Bollandistes : « Deinde, exempto vaginâ cultello, alterâ manu virentis comâ graminis comprehensa, mox ut altera in gyro, id est in modum coronæ cespitem incisum sustulit (mirum dictu et inauditum hactenus miraculum) densus ab ipso cespite copiosi sanguinis imber distillare cœpit. Agaunum reversus... data parte sanguinis cœlitus adepti et cultello illis (*monachis Agaunens.*), quo cespitem præciderat, dimisso ».

3. « Cùm sanctus Martinus Româ rediret, transactis Alpibus, venit in planitiem, ubi sancta Legio Thebæorum martyrum Maurilii et sociorum ejus, a Maximiano fuit pro Christo interfecta. Flexis itaque genibus vir beatus Deum oravit, ut de sanctis martyribus aliquas sibi reliquias revelaret. Super herbis igitur prati illius, ubi sanguis sanctorum martyrum pro Christo fuerat effusus, apparuit ros sanguineum, ex quo tres ampullas Beatus Pontifex replevit.

« Unam ex illis in ecclesiam Turonensem hodie reposuit; et eam in memo-

La cinquième est qu'outre la feste et l'office ci-dessus les chanoines de Tours faisoient autrefois un serment ¹, lors de leur réception, de ne point prester, donner ny aliéner en façon quelconque, ny permettre qu'on transportât à personne ny dans quelque autre église que ce fut, les reliques du sang précieux de S. Maurice contenu dans des boîtes, en quelque petite quantité que ce fut.

Le sixième argument est qu'on célèbre aussi, dans l'église collégiale de Candes sous Montsoreau, qui est bâtie dans le lieu même où mourut S. Martin, la feste de la réception du sang de S. Maurice, le 12 may, avec le même office composé dans les mêmes termes que celui de l'Église métropolitaine de Tours que nous venons de rapporter, excepté qu'à la fin de la sixième leçon du second nocturne, où il est dit qu'une de ces fioles fut donnée à la métropole de Tours, la seconde à l'église d'Angers, on y ajoute que, quand S. Martin fut mort et son âme élevée au ciel, on envoya à l'église de Candes la troisième fiole, qu'il avoit ordonné qu'on enterrât avec luy ².

A ces six argumens, j'en ajouterai un septième qui me paroît très fort, tiré de Grégoire de Tours, lequel dit (*Hist. Francor.*, lib. X, cap. xix) que son église ayant été toute ruinée par le feu, il la fit rebâtir plus grande et plus haute qu'elle n'étoit auparavant et qu'il la dédia, l'an xix de son pontificat et y avoit trouvé des reliques de S. Maurice, qui y étoient depuis très longtems, ainsy qu'il l'avoit appris des prêtres les plus anciens du lieu ³.

riam beatorum Mauritiï et sociorum ejus dedicavit. Dictarum vero ampullarum ad Ecclesiam Andegavensem delegavit alteram, quæ postmodum in honorem eorumdem martyrum ædificata est. et sub eorum nomine consecrata. Et tertia ampulla ad Ecclesiam Candatensem, ubi postea transivit ad superos, per eum transmissa est. » (*Breviarium Turonense*, XII maij, *Exceptio Reliquiar. S. Mauricij et Soc. ejus, fest. dupl.*, lect. V et VI.)

1. Il eût été opportun de citer et de dater la formule de ce serment.

2. Ce passage n'est pas clair. S. Martin mourut à Candes, mais son corps fut aussitôt transporté à Tours. La fiole de sang qu'il avait habituellement sur lui fut-elle incluse dans son cercueil, rien ne l'atteste, puisque nous la retrouvons à Candes; ou bien à quelle époque l'aurait-on renvoyée à Candes? Toujours est-il que, lors de la restauration de cette église, la fiole a été découverte dans le maître-autel; elle est maintenant exposée à un autel latéral. M. Bas, dans *Saint-Martin*, l'a figurée, page 118, de grandeur naturelle.

3. Le texte de Grégoire de Tours parle simplement de *reliques* sans préciser quelles elles sont, et non de *sang*: de plus, il ne dit pas qu'elles furent données par S. Martin, mais par des *anciens*. « Nonus decimus Gregorius ego indignus Ecclesiam urbis Turonicæ, in qua beatus Martinus et ceteri sacerdotes Domini ad pontificatus officium consecrati sunt, ab incendio dissolutam diruptamque nactus sum, quam reedificatam in ampliori altiorique fastigio, septimo decimo ordinationis meæ anno, dedicavi; in qua, sicut a longævis presbyteris comperi, beatorum ibidem reliquiæ Agaunensium ab antiquis fuerunt collocatæ. Ipsam etiam capsulam in thesauro basilicæ S. Martini reperi, in qua valde putredine erat pignus dissolutum, quod pro eorum religionis est virtute delatum. Ac dum vigilie in eorum honore celebrarentur, libuit animo hæc iterum, prælucescente cereo, visitare. Quæ dum a

Huitièmement, le nom même de S. Maurice, que l'Église cathédrale de Tours a porté durant tant de siècles, est une preuve incontestable de ce fait, car il est certain, suivant la remarque de M. de Tillemont, que ce n'est que depuis l'année 1360 qu'elle a commencé de s'appeler l'Église de S. Gatien¹. Aussi tous les conciles tenus à Tours sont datés de l'Église de S. Maurice (*in ecclesia S. Maurilii*), ce qui a donné occasion à deux sçavants hommes de se méprendre en citant deux conciles de Tours. Le premier est le cardinal Baronius, qui, parlant du concile de Tours, assemblé dans l'Église de S. Maurice, où présida le pape Alexandre III, en 1163, dit qu'au lieu de *in æde S. Maurilii*, il faut lire *in æde S. Martini*. Le second est Christianus Lupus qui, parlant du concile cinquième de Tours, dit qu'il le faut appeler *concilium Andegavense*, parce qu'il est daté *in ecclesia S. Maurilii*, ne sachant pas apparemment que l'Église de Tours était dédiée à S. Maurice.

Nous tirons un neuvième témoignage de cette vérité de la feste de la réception des reliques du chef de S. Innocent, l'un des compagnons de S. Maurice, qui se célèbre en l'Église d'Angers le 6 septembre ; car il est dit, dans le propre du second nocturne de cette feste, que la vénération de S. Maurice et de ses compagnons a consacré les commencemens de l'Église naissante d'Angers et que S. Martin y ayant donné une fiole pleine du sang de S. Maurice, qu'il avoit reçue par miracle, ce fut comme un gage de la protection que S. Maurice devoit donner à tout l'Anjou et de la religion que tout l'Anjou devoit avoir pour S. Maurice.

Dixièmement, nous lisons dans les registres de la cathédrale d'Angers que, le 4 novembre 1486, Amaury Denyau y donna un reliquaire d'argent, pesant dix marcs, représentant la figure de S. Martin, au bas de laquelle est une fiole où est renfermé le sang de S. Maurice, que ce saint archevêque² a donné à l'Église d'Angers.

C'a donc été une tradition de tous les siècles que S. Martin a donné ce sang à l'Église de Tours et à l'Église d'Angers, et bien qu'il n'en soit rien dit dans sa vie composée par Sévère Sulpice, par Fortunat et par S. Paulin³, la tradition suffit pour le prouver, puisqu'elle est autorisée par une feste, par un office public, par un serment solennel, par l'exposition

nobis rimantur, dixit ædis ædituus : Est hic, inquit, lapis opertorio tectus, in quo quid habeatur prorsus ignoro, sed nec prædecessores ministros hujus custodiæ scire comperi. Deferam eum et scrutamini diligenter quid continetur infra conclusum. Quem delatum reseravi, fateor, et inveni in hoc capsulam argenteam, in qua non modo beatæ legionis testium, verum etiam multorum sanctorum tam martyrum quam confessorum, reliquiæ tenebantur. » (*Hist. Francor.*, lib. X, p. 49.)

1. S. Gatien fut le premier évêque de Tours.

2. S. Martin était évêque et non archevêque.

3. Cette preuve négative a quelque force, car il est surprenant que le fait n'ait pas été relaté par les biographes, surtout s'il y a eu miracle, comme l'écrivait Grandet.

de la relique à la vénération des peuples et par la dénomination de deux cathédrales (pp. 30-33).

Grandet reprend sa thèse en termes presque identiques, pp. 87 et suiv. :

On s'étonnera sans doute que l'église d'Angers ait si tôt perdu son nom pour le changer en celui de S. Maurice, dont le culte est beaucoup inférieur à celui de la divine Marie et on souhaitera en savoir la cause. La voici. C'est une tradition constante, dans les Églises de Tours et d'Angers, que S. Martin, revenant de Rome, passa par le lieu d'Aganum, où étoit déjà un monastère bâti en l'honneur de S. Maurice et de ses compagnons ; qu'il y demanda des reliques de ces saints martyrs qu'on lui refusa ; que, plein de confiance en Dieu, il fut sur le champ de bataille où ces généreux défenseurs de la foi avoient répandu leur sang.....

La tradition de l'Église d'Angers est que S. Martin vint à Angers apporter lui même cette fiole ; qu'il en consacra solennellement l'Église, y ayant apparemment appelé les suffragans de la province ¹, ainsi qu'il se pratiquoit dans l'Orient, à la dédicace des basiliques où les évêques assemblés tenoient souvent des conciles pour décider les questions de foi et régler ce qui regardoit la discipline de l'Église.

2. La tradition de l'Église d'Angers, ici consignée, s'affirme par deux monuments du xv^e siècle. L'un est le reliquaire, ainsi décrit dans l'inventaire de la cathédrale, du 15 février 1716, n^o 4 :

Une autre figure d'argent doré, représentant S. Martin de Tours, un genouil en terre et tenant en sa main une phiole de cristal, qui renferme du sang des martyrs S. Maurice et ses compagnons, qu'il eut par miracle, ayant percé la terre d'un couleau, sur les lieux où ils avoient souffert la mort. Aux pieds de cette figure sont gravés ces mots : *Sanguinis pretiosorum martyrum Mauricii sociorumque ejus*. Et au devant du piédestail, dans lequel il y a du bois et une plaque de fer, sont écrits ceux-ci : *Amauricus Denyau, canonicus Andegavensis, dedit anno Domini M. CCC. LXXXVI*. Le tout pesant ensemble 15^m, 4^o.

M. Parrot ajoute en note : « Brossier (*La cathédrale d'Angers*, fol. 17, ms. 669 de la bibl. d'Angers) dit que la fiole contenant le sang de S. Maurice fut emportée par les Huguenots au pillage de la Quasimodo, 1562, et rendue par Jean Tillon (*Rev. des Soc. Sav.*, 5^e sér., t. V, p. 104).

L'autre monument est un panneau de tapisserie ² faisant partie de la vie de S. Martin et reproduit par M. Guiffrey dans son *Histoire*

1. La province n'existait pas encore, puisque Tours n'était pas métropole.

2. M. de Férey, dans ses *Tapisseries de la cathédrale d'Angers*, p. 63, signale, à la date de 1459, une tenture de S. Maurice, qui avait été exécutée à Paris par Jean Despain.

de la tapisserie, p. 249, où elle est datée « du commencement du *xvi^e siècle* » Le peintre du carton a mis deux scènes en un seul tableau, la sépulture des corps des martyrs et le miracle opéré à la prière de S. Martin. Au sommet d'une colline plantée d'arbres, près d'un château, des anges sont occupés à coudre les suaires dans lesquels sont ensevelis les corps des soldats de la légion Thébaine. Le suaire est un drap de toile blanche, que traverse une grande croix brune. Au bas du coteau, des tombes de pierre se dressent : le coffre, terminé en bâtière, est recouvert d'une tenture rouge aux armes de la légion, qui sont un rais d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'or. S. Martin, chapé et mitré, à genoux, perce le sol herbu avec un couteau et il en jaillit du sang dont il remplit une ampoule : trois autres ampoules plus petites sont déjà pleines. Son diacresoulève sa chape, pour qu'il soit plus libre de ses mouvements; son clerc, qui tient sa croix, regarde avec étonnement, ainsi que tous ceux qui l'entourent, clergé chapé, moines, hommes, femmes et enfants. La légende, tissée en gothique au bas du tableau, en explique le sujet :

Comment monseigneur saint martin fist rendre a la terre
Le sang de saint Maurice et de ses compagnons

3. Passons à la tradition d'Agaune, racontée par l'historien du monastère.

Maintenant que j'ai décrit de mon mieux cet admirable vase², il me reste à dire pour quel motif on le désigne sous le nom de *vase de saint Martin*. C'est à une légende très ancienne, rapportée avec grands détails par le P. Berodî, de l'ordre des Franciscains, dans son *Histoire du glorieux saint Sigismond*, que ce merveilleux objet d'art doit cette dénomination. Je crois utile de transcrire ici, en l'abrégeant, le récit du naïf historien. La tradition nous apprend que saint Martin, évêque de Tours, vint à Saint-Maurice, afin d'honorer les saints de la légion Thébaine, et qu'il se fit conduire sur le champ du martyre. Arrivé sur ce terrain sacré, il se prosterna, pria longtemps, puis creusa le sol avec un couteau emprunté à un berger qui veillait sur son troupeau paissant dans la prairie voisine. Le sang jaillit bientôt; saint Martin le recueillit et en remplit

1. La toile reproduit exactement les formes du corps : arrondie à la tête, elle est serrée au cou, s'élargit aux épaules et va en diminuant vers les pieds

2. Le vase en sardoine, dit de S. Martin, a été reproduit dans la *Revue de la Suisse catholique*, 25 septembre 1895.

deux ampoules dont il s'était muni. Comme le sang continuait de couler, il se mit une seconde fois en prières, demandant à Dieu de lui envoyer un nouveau vase. Aussitôt un ange descendit du ciel et lui remit un objet d'un prix inestimable, « qui semble fait de pierre noire à la façon d'une agate et sur lequel sont représentées diverses figures élaborées d'un admirable artifice. » L'ange commanda ensuite au saint évêque de laisser dans l'Église où reposent les corps de saint Maurice et de ses compagnons le beau vase qu'il venait de remplir et le couteau dont il s'était servi.

Saint Martin, se conformant aux ordres transmis par le messager céleste, déposa dans la chapelle du trésor du Monastère d'Agaune le vase miraculeux et le couteau à l'aide duquel il avait fait jaillir le sang des martyrs.

Je ne me permettrai pas de discuter cette pieuse légende ; il était cependant nécessaire d'en faire mention afin de justifier le nom donné au précieux monument dont nous venons de nous occuper.

Pendant plusieurs siècles, le couteau de saint Martin a été conservé dans le trésor de l'abbaye, mais il a disparu depuis de longues années déjà. (Edouard Aubert. *Le trésor de l'abbaye de S.-Maurice d'Agaune*, pages 156-157).

Les traditions française et suisse concordent : les variantes sont peu de chose. Retenons qu'en plus des trois fioles il est à propos d'en compter une quatrième avec la tapisserie d'Angers, puisque l'une d'elles est restée à Agaune.

Les inventaires et procès-verbaux de visite signalent le vase apporté par l'ange ¹, le sang coagulé et mêlé à la terre ², le couteau de S. Martin ³.

1. « Alabastrum ab angelo sancto Martino allatum in Viroleto. » (*Inv. de 1550-1572*). — Le lieu du martyre est Vérollez, près Agaune ; Ed. Aubert fixe le massacre entre les années 285 et 305.

2. « Cantharus argenteus, miro decore ornatus, quem sanguine sanctæ Thebaicæ legionis plenum idem sanctus Martinus reliquerat ». (*Inv. de 1550*). — « Agata seu ampulla plena ejus (S. Mauricii) sanguinis. Aqualis etiam plenus sanguine » (*Inv. de 1659*).

Les Bollandistes mentionnent deux vases, qui doivent être ceux reproduits par Aubert, (pl. XVI, XIX et XXI) : l'un est une sardoine antique, sculptée d'un sujet mythologique et complétée vers le vi^e siècle d'un col, d'une anse et d'un pied ; l'autre, une aiguière d'or, à riche décoration émaillée, de style byzantin et du xii^e siècle : « Vasa duo, repleta sanguine sanctorum martyrum Thebaeorum. »

« Visitatæ sunt inferiores arcæ sub altari thesauri. Inibi vidimus ossa.... imo sanguis rubens ac recens in multis craniis fuit nobis conspicuus cum magna admiratione..... — Item, etiam globos sanguinis congelati terra mixti, quos in phiola vitrea voluimus conservari.... Item.... cum multis craniis in quibus vidimus.... sanguinem rubentem.... Et in aliquibus ossibus sanguis adhuc apparet.... Tertia cista..., in ossibus etiam apparet sanguis fracturæ ».

3. « Cultellus sancti Martini, episcopi Turouensis ». En note, d'une autre écri-

En 1396, le chapelain du baron d'Anglure, revenant de Terre Sainte, s'arrêta une journée à S.-Maurice, où il vit deux ampoules pleines de sang, recueilli par les anges et que S. Martin se contenta d'authentifier de son sceau ; la légende n'était donc pas encore bien fixée.

En l'église de S. Moris en Chambely a de moult dignes reliques et belles, entre lesquelles nous fut montrée grant partie du corpz Monsieur S. Morise, noblement envaissellé et si nous furent montrées deux dignes ampoles, pleines du sang de vi mille chevaliers, qui furent occis illec près pour maintenir nostre foy et eulx combattant contre les mes-créans ; desquels chevaliers les anges reçurent partie de leur sang et en emplirent icelles deux ampoles, que ils mesmes apportèrent de paradis et peut-on bien assés congnoistre qu'elles ne furent ousques fêtes par mains d'homme terrien et si ne scet-on de quoy elles sont, mais très belles sont. Et icelles ampoules scella Monseigneur S. Martin de son grand scel et en sont encore scellées. Assés y a d'aultres corps sains et dignes sans nombre (*Le saint voyage de Jérusalem, par le baron d'Anglure, 1395, édit. de 1858, pp. 219 et 220*).

X. — TOURS.

1. J'emprunte à Mgr Chevalier cette note sur les reliques de S. Maurice en Touraine (*Sem. relig. du dioc. de Tours, 1888, pp. 406-407*) :

On comprend sans peine quel immense retentissement dut obtenir dans tout l'Occident l'immolation de la légion thébéenne dont Maurice était le primicier. Les saints ossements furent recueillis avec piété et cachés dans les cavernes qui s'ouvrent au pied de la montagne d'Agaune : il y eut là un immense dépôt de martyrs qui pouvait rivaliser avec celui des catacombes de Rome. Pendant plusieurs siècles, tout l'Occident vint y chercher des reliques. Un monastère s'était élevé de bonne heure près du lieu du massacre, et, malgré bien des vicissitudes et les malheurs des temps, cette pieuse maison subsiste encore aujourd'hui.

M. l'abbé Bernard de Montmélian ¹, après avoir épuisé tout ce qu'il pouvait dire sur le martyre de saint Maurice et des soldats thébéens, n'a point cru son œuvre terminée. Il s'est ensuite appliqué à retracer l'histoire du culte de ses héros, à rechercher leurs reliques dans tout l'Occident, à

ture : « A tempore ultimi ecclesie incendii et monasterii jam non superest nisi theca illius cultelli. » (*Invent. de 1659*).

1. SAINT MAURICE ET LA LÉGION THÉBÉENNE, par J. Bernard de Montmélian, chanoine honoraire de Saint-Maurice ; 2 vol. in-8. Prix, 15 francs.

dénombrer les pèlerins illustres qui sont allés s'agenouiller dans les champs ensanglantés d'Agaune, et à parler de l'ordre chevaleresque qui fut créé sous le nom de saint Maurice par les princes de la maison de Savoie. Il y a, dans cette partie de l'ouvrage, une mine inépuisable de renseignements.

Parmi les grands pèlerins qui visitèrent le champ thébéen, nous ne saurions oublier saint Martin. Fils d'un vétéran des armées romaines, soldat lui-même, né quatorze ans seulement après le massacre d'Agaune, il conçut une singulière dévotion pour saint Maurice et ses frères d'armes, parmi lesquels son père avait peut-être compté des amis et des compagnons, sinon des parents. Aussi quand les mouvements militaires de sa légion ou ses propres voyages au delà des Alpes l'amènèrent à Agaune, dut-il vénérer avec émotion cette campagne imbibée de tant de sang héroïque. De ce sang, recueilli par les fidèles au moyen d'éponges, de plâtre ou de linges, il put emporter plusieurs fioles, avec lesquelles il consacra les cathédrales de Tours et d'Angers et l'église de Candes. Notre église métropolitaine a porté pendant plusieurs siècles le vocable de saint Maurice, et si elle l'a perdu par la mobilité de la piété populaire, nous ne devons point oublier que le héros thébéen a été l'un de nos premiers patrons.

En 1856, on trouva, dans l'intérieur de l'autel principal de Candes, une fiole de verre contenant un liquide et un résidu de matières, qu'une inscription de 1783, recueillie au même lieu, affirmait être du sang des martyrs de la légion thébéenne. Le vase est une ampoule à panse large, à goulot évasé, comme l'art gallo-romain nous en a légué un grand nombre; il ne dément donc point l'origine antique qu'on lui attribue. Quant au résidu, soumis en 1872 à une analyse chimique faite sous les yeux et par les soins de l'illustre Dumas, il se comporta comme du sang décomposé¹. Invoqué avec foi en présence de ce sang, saint Maurice, assure-t-on, guérit un jeune religieux affecté d'une grave maladie.

La basilique de Saint-Martin possédait aussi une fiole semblable qui, d'après des témoignages du XII^e siècle, avait été placée sous le tombeau du thaumaturge et d'après ses ordres. Saint Martin, écrivaient les chanoines de cette époque, portait toujours avec lui un vase plein du sang des martyrs thébéens, et il voulait qu'on plaçât ce vase près de sa tombe, pour reposer sous la protection de ces héros magnanimes. Nous ignorons ce que cette relique est devenue au milieu des désastres de la basilique et des remaniements du tombeau.

2. La cathédrale de Tours a perdu son vocable premier de S. Maurice : il n'en reste plus le souvenir que dans ce triple fait de la

1. Mgr Chevalier a fait la même attestation dans la *Semaine* du 24 sept. 1874. Il parle encore du sang de S. Maurice dans les *Fouilles de S.-Martin*, p. 66, et dans le *Tombeau de S. Martin*, p. 28.

statuette sculptée à la voûte, les armoiries du chapitre et un vitrail du chœur.

La basilique primitive fut bâtie sur l'emplacement de la maison d'un sénateur, au témoignage de S. Grégoire. Elle fut consacrée par S. Martin sous l'invocation de S. Maurice et de ses compagnons martyrs... La cathédrale de Tours conserva le vocable de S. Maurice jusque vers le milieu du xiii^e siècle; alors elle s'appela indistinctement de son premier nom ou de celui de S. Gatien; celui-ci a prévalu depuis l'érection, par les chanoines, de la confrérie de S. Gatien (premier évêque de Tours), qui en acheva les dernières constructions (au xv^e siècle). La grande nef, accompagnée de ses latéraux et de chapelles, date du xv^e siècle... Les voûtes, appuyées sur des arceaux prismatiques, sont embellies de clefs finement sculptées, portant les armoiries de S. Maurice, des papes et des archevêques bienfaiteurs de l'œuvre (Bourassé, *Les plus belles cathédrales de France*, pp. 265, 268, 272).

3. La belle verrière du chœur a été décrite en ces termes par les chanoines Manceau et Bourassé dans l'ouvrage illustré sur les vitraux de la cathédrale, pp. 63 et suiv¹.

Verrière de S. Maurice.

L'histoire de l'Eglise contient peu de faits aussi remarquables et aussi célèbres que le martyre des soldats de la légion thébéenne. Aussi leur culte fut-il toujours en honneur, surtout dans les Gaules, où leur courage et leur foi avaient produit une admiration universelle.

Beaucoup d'églises furent consacrées sous leur invocation. S. Martin, évêque de Tours, contribua puissamment à répandre dans nos contrées le culte de S. Maurice et de ses compagnons; il dédia lui-même sa cathédrale sous le vocable de S. Maurice, ainsi que celle d'Angers et l'église de Candes, où plus tard il rendit le dernier soupir, et il les enrichit de reliques précieuses qu'il s'était miraculeusement procurées.

La tradition relative au sang de S. Maurice et de ses compagnons, apporté par S. Martin, s'est toujours conservée dans l'Eglise de Tours. Jusqu'en 1789, les chanoines de l'Eglise métropolitaine, dans la formule du serment canonial qu'ils prêtaient à leur installation, juraient de ne jamais permettre qu'on donnât la moindre partie du sang de S. Maurice (On trouve la formule de ce serment dans le *Liber juramentorum*, ms. de la cathédrale, déposé à la bibliothèque de Tours). Quelques années avant la révolution, le Chapitre de Candes fit démolir le maître-autel, pour le remplacer par un autel plus somptueux. On trouva, au centre d'une très

1. Cette description étant insuffisante, je regrette de ne pouvoir en offrir une meilleure, le mauvais état de ma santé m'ayant empêché d'aller à Tours la prendre moi-même.

vieille maçonnerie, une petite fiole qui fut brisée par mégarde ; on n'attacha aucune importance à ce fait, et les débris en furent dispersés et perdus. C'était, sans doute, la fiole de sang déposée jadis en cet endroit par S. Martin lui-même.

La verrière de Tours n'est que la traduction littérale de la Légende dorée. Nous en indiquerons les principaux traits, en expliquant les sujets figurés dans les dix-huit médaillons de ce grand vitrail.

L'empire était menacé. Des troupes nombreuses de barbares se précipitaient comme un torrent débordé sur les provinces romaines qu'elles allaient engloutir. Rome était néanmoins remplie d'orgueil. « Si le monde entier, disait l'empereur, était d'un côté, et Rome seule de l'autre côté, le monde serait vaincu et Rome demeurerait au faite de la puissance. » N'a-t-on pas remarqué que les empires sur leur déclin sont ordinairement plus fiers que puissants ? Dioclétien envoya partout des ordres pour appeler sous les armes tous les hommes propres à la milice, et faire partir sur-le-champ pour les Gaules les troupes les mieux disciplinées.

Les commandements de l'empereur furent portés aux Thébéens qui se trouvaient alors en Palestine, rendant à Dieu ce qui est à Dieu, suivant le langage de l'Évangile, et disposés à rendre à César ce qui appartient à César. La légion, commandée par Maurice, avait en qualité de porte-enseignes Candide, Innocent, Exupère, Victor et Constantien. Au premier appel, tous les soldats furent prêts à se mettre en route. Avant de quitter la Terre-Sainte, S. Maurice, aussi fervent chrétien que brave officier, se présenta à l'évêque de Jérusalem à la tête de ses compagnons, et ne partit qu'après avoir reçu sa bénédiction. (Méd. 2, 3, 4, 5 et 6). L'évêque est assis sur un trône, la tête ornée du nimbe, S. Maurice a également la tête entourée d'un nimbe rouge ; dans toutes les parties du vitrail, il porte le même nimbe ; ses compagnons n'en ont pas.

La légion thébéenne vint à Rome, avant de partir pour les Gaules ; elle y reçut la bénédiction et les encouragements du pape S. Marcel. Dans tous les groupes précédents, les Thébéens sont couverts de longs vêtements de diverses couleurs, largement drapés. C'est ainsi qu'on les voit devant S. Marcel, qui tient en main une croix au lieu d'une crosse, et dont la tête est coiffée de la tiare simple (Méd. 7 et 8). (Le pape ne porte jamais de crosse ou bâton pastoral. Innocent III en donne pour raison que S. Pierre, ayant envoyé son bâton à Euchaïre, premier évêque de Trèves, cette précieuse relique demeura toujours dans cette ville. Guill. Durand, évêque de Mende, dit que le pape ne doit porter la crosse que dans l'église de Trèves (Voyez Guill. Dur., *Rational. div. Officior.*, lib. 1).

Maximien, associé à l'empire par Dioclétien, commandait l'armée romaine. A peine la légion de Maurice a-t-elle passé les Alpes que le tyran ordonne à ses troupes de brûler de l'encens devant les idoles, menaçant de punir avec sévérité quiconque refuserait de sacrifier devant les dieux protecteurs de l'empire. En apprenant ce commandement injuste, les Thé-

béens, qui ont juré de mourir plutôt que de renoncer à la foi chrétienne; quittent Octodurum, quartier-général des troupes, et se retirent à Agaunum, sur les bords du Rhône.

S. Maurice, au témoignage de S. Eucher, évêque de Lyon, qui rapporte le fait, adressa à l'empereur ces nobles et mémorables paroles : « Nous sommes tes soldats, ô Empereur ! mais nous sommes aussi les serviteurs de Jésus-Christ. A toi, nous devons le service militaire ; à lui, notre innocence. Si tu cherches des chrétiens, nous le sommes tous, disposés à verser notre sang pour notre foi. Nous rendons à César ce qui est à César ; nous sommes décidés à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu » (Méd. 9, 10, 11 et 12).

Les empereurs n'étaient pas accoutumés à entendre de si fières paroles, ils ignoraient la sainte liberté et la fermeté des chrétiens. Maximien entra dans un violent accès de colère et fit décimer la légion. Maurice encourageait ses compagnons et les exhortait à persévérer dans leur résolution. Les Thébéens désignés par le sort tendaient avec joie la tête au glaive meurtrier, et se disputaient entre eux à qui courrait le premier à la mort et à la gloire du martyr.

L'empereur essaya de nouveau si les menaces n'ébranleraient pas la constance des soldats chrétiens. Maurice lui répondit avec dignité : « Nous sommes les soldats de l'empereur, et nous avons pris les armes pour la défense de la république : nul sentiment ni de trahison ni de crainte n'est en nous, mais nous n'abandonnerons jamais la foi de Jésus-Christ. »

Maximien se sentit vaincu par tant de grandeur d'âme ; il en devint plus furieux, et fit décimer la légion une seconde fois (Méd. 13, 14, et 15).

Tandis qu'on massacrait ses frères, Exupère prit le drapeau, et se tenant au milieu de ses compagnons : « Notre glorieux commandant Maurice, dit-il, a parlé de la gloire de nos compagnons. Exupère, votre porte-enseigne, n'a pas pris les armes pour résister à nos persécuteurs. Débarassons-nous de nos lances et de nos épées, armons-nous de vertus, et montrons le courage de vrais soldats de Jésus-Christ. » Enfin le cruel Maximien, ne se possédant plus de colère, fit entourer la légion par son armée, et en fit massacrer tous les soldats. Les Thébéens moururent sans essayer de se défendre. « Ainsi, dit la légende en terminant, les soldats de Jésus-Christ, environnés par les soldats du démon, furent consacrés dans leur sang précieux, martyrs du Seigneur. Ils furent massacrés en l'an 290 ; ils étaient au nombre de 6.666. » (Méd. 16, 17 et 18).

La verrière de S. Maurice a été donnée par Geoffroy de Loudon, évêque du Mans. Le donateur est représenté la mitre en tête et tenant en main son vitrail. On voit dans les trèfles du sommet de la fenêtre la sainte Vierge, le sceptre en main et portant l'enfant Jésus, accompagné de deux anges à genoux et portant des chandeliers.

La place d'honneur réservée ici à la Vierge assise à la droite du Christ

trionphant, est une marque évidente que le culte de la mère de Dieu a toujours été privilégié dans l'Église catholique.

XI. — ABBAYE D'AGAUNE.

Grégoire XVI, par bref du 4 août 1840, a accordé à l'abbé de S.-Maurice le titre de prélat domestique, aux chanoines participants l'usage de la *cappa magna* de couleur pourpre, et les privilèges des chanoines de cathédrales; aux douze chanoines honoraires, créés par indult apostolique, le rochet et la mozette, en laine l'hiver et en soie l'été, ainsi que la *cappa* de couleur rouge pour rappeler le sang versé par les martyrs d'Againe.

Gregorius papa XVI. Ad perpetuam rei memoriam. Ea est dignitas ac splendor canonicorum collegii regiae abbatiae S. Mauritii, in Valesia inferiore, apud Helvetios, tanto hic amplissimus ordo erga catholicam religionem studio, tanto erga Apostolicam Sedem, cui immediate subjectus, flagrat obsequio, ut Nos, ex arcano divinae Providentiae consilio in Petri cathedra collocati, alacri libentique animo illum peculiaris beneficentiae Nostrae testimoniis amplecti existimaverimus. Quapropter, per similes Nostras apostolicas litteras die tertia superioris mensis editas, principem illius dignitatem, quae primicerii nomine fruitur atque abbas extat aliisque honorificentissimis insignibus decoratur, episcopali titulo de Bethleem¹ in partibus infidelium perpetuo ornandam esse decrevimus iisque privilegiis ac juribus quae huiusmodi episcoporum propria sunt, augendam esse mandavimus. Nunc vero quum ejusdem collegii canonicis de christiana et civili republica optime meritis propensam Nostram voluntatem magis magisque confirmare et majori praemio eorum curas in recta juventutis institutione, in multiformis gratiae Dei dispensatione positas, rependere exoptemus, eorum preces benigne excepimus, dum a Nobis postularunt ut ipsum episcopum abbatem antistitem seu praelati Nostri domestici titulo decorare eorumque numerum duodecim canonicis honorariis augere velimus, quorum sex arbitrio Nostro; ceteri vero, praeter primos sex, ab ipso episcopo abbate nominandos, ab eodem canonicorum collegio, cunctis suffragantibus, erunt adlegendi et qui omnes in choro considereant et canonicorum titularium participantium vestes deferant, utque demum utrisque non solum sacrae trabae seu cappae magnae usum, sed et honores ac privilegia canonicorum cathedralium conferantur. In quamquidem sententiam eo facilius devenimus, Romanorum pontificum Stephani III, Adriani I, Leonis III, Eugenii II, Honorii II, Leonis IX, Eugenii III,

1. L'abbé est en même temps primicier du chapitre et évêque titulaire de Bethléem. « Ipsius autem abbas, qui canonicorum collegii princeps ac primicerii dignitate ornatus, infulae ac pedi seu pastoralis honore insignitus, in

Alexandri III, Clementis III, Cœlestini III, Alexandri IV et Gregorit X, prædecessorum Nostrorum, exempla ob oculos habentes, qui ex octavo Ecclesiæ sæculo tam inclytum canonicorum collegium peculiari indulgentia complexi sunt, ac plane rati fore ut ecclesiastici viri in illud cooptati ampliora beneficia adepti, magis contentur internis virtutibus enitere et sacra quæque ministeria accurate implenda benignitatis etiam apostolicæ incitamento impellantur. Ipsi enim, qui se probabiles jam Deo exhibent operarios inconfusibiles recte tractantes verbum veritatis, certam Nobis injiciunt spem, decus, quod sibi ex hujusmodi Nostris privilegiorum additamentis accedit, sustinendum tuendumque curaturos tum gravitate et morum innocentia, tum non vulgari sacrarum litterarum scientia, disciplinarum et artium quibus pollent et sine quibus illa non modo mirantur homines, sed etiam despiciere plerumque solent. Novam igitur beneficentiæ Nostræ significationem huic amplissimo canonicorum ordini regiæ abbatiae S. Mauritii, in Valesia inferiore, apud Helvetios, exhibere volentes, omnesque et singulos, quibus hæc litteræ favent, a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et penis, quovismodo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, harum serie absolventes ac absolutos fore censes, auctoritate Nostra apostolica, hisce litteris, concedimus et indulgemus ut episcopus, abbas memoratæ abbatiae S. Mauritii et canonicorum collegii primicerius, perpetuo antistes etiam seu prælatus Noster domesticus dicatur et habeatur atque in aliorum domesticorum antistitum cœlum et numerum coaptetur eorumque privilegiis, juribus, honoribus, indultis quibus ipsi perfruuntur vel uti, frui possunt ac poterunt, libere liciteque uti et perfrui possit. Ad hæc eidem canonicorum collegio facultatem æque perpetuum in modum tribuimus et elargimur duodecim adsciscendi canonicos honorarios, ita tamen ut sex eorum nominatio a Nobis per alias Nostras similes apostolicas litteras constituatur, reliquorum vero sex prima vice ab episcopo abbate tantummodo, deinde per ejusdem episcopi abbatis et canonicorum collegii suffragia omnino fiat ipsique episcopo abbati vel ejus vicario generali jus sit eorum quemlibet canonica institutione donare. Hisce autem canonicis honorariis ita

pluribus illius districtus parœciis jurisdictionem quasi episcopalem exerces atque huic Apostolicæ Sedi, una cum canonicorum collegio totaque abbatia immediate subjectus Sardinie comitis titulo et magna cruce regii ac militaris ordinis SS. Mauritii et Lazari semper decoratur... Motu proprio, certa scientia, matura deliberatione deque Apostolicæ Nostræ potestatis plenitudine, hisce litteris abbatie S. Mauritii, penes Helvetios, in Valesia inferiore, episcopalem titulum de Bethleem in partibus infidelium perpetuum in modum adsignamus atque attribuimus atque illius in tempore abbatem episcopum de Bethleem in Syria constituimus et declaramus eumque nomine, titulo et honore episcopali perpetuo decoramus ac volumus ut abbas S. Mauritii et episcopus de Bethleem appelletur, cum omnibus et singulis juribus, privilegiis, honoribus, insignibus, prærogativis quibus episcopi in partibus infidelium utuntur, fruuntur vel uti ac frui possunt et poterunt ». (*Bref de Grégoire XVI*, 3 juil. 1840).

adlectis et renunciatis liceat inter aliorum canonicorum subsellia considerare atque in choro ceterisque ecclesiasticis cœremoniis et functionibus uti lineo manicato amiculo, vulgo *rochetto* et brevi palliolo seu *mozzetta* lanœa exilis texturæ, coloris purpurei, tempore hiemali, serica vero æstivo tempore, quemadmodum canonici titulares participantes utuntur. Utrisque demum, scilicet canonicis titularibus participantibus et honorariis, eadem auctoritate Nostra tribuimus et impertimur ut deinceps in choro, in sacris supplicationibus et in aliis quibuslibet ecclesiæ functionibus, sacram trabeam seu cappam magnam, cum mozzetta concolorem, albæ mustellæ pellibus hiemali tempore, æstivo autem tela serica substitutam, gestare libere et licite possint et valeant¹, ac præterea omnibus ubique perfrui honoribus et privilegiis quæ canonicorum collegiis cathedralium Ecclesiarum, dummodo fuerint rite institutæ, ex sacrarum canonum præscripto concessa sunt. Hæc concedimus atque indulgemus, præcipimus atque mandamus, decernentes, etc., non obstantibus, etc.

Datum in Arce Gandulphi, sub annulo piscatoris¹ die IV augusti MDCCCXL, Pontificatus nostri anno decimo².

XII. — LA COLLÉGIALE D'OIRON.

Le *chartrier* du château d'Oiron (Deux-Sèvres) est une salle vouée, du xv^e siècle, qui ouvre sur la *galerie des chevaux*. Une armoire, pratiquée dans le mur, renferme les pièces les plus importantes des archives seigneuriales, en partie détruites par la négligence des propriétaires. Quand je visitai Oiron, en 1849, le chartrier servait de magasin aux fermiers, les battants de l'armoire étaient ouverts, les souris couraient sur les parchemins mutilés par leurs dents rongeuses, et complaisamment l'on mettait à ma disposition tout ce qui pouvait m'être agréable. Je n'en ai point abusé, quoique l'occasion fût tentante et le besoin de conservation imminent. J'ai seulement copié plusieurs pièces inédites dans le tome V des *Titres au soutien des droits honorifiques d'Oiron*³. Les originaux depuis ont

1. La rédaction du bref n'est pas claire. La première concession porte sur le rochet et la mozzette pour les chanoines honoraires, puis la seconde sur la *cappa* pour les chanoines tant participants qu'honoraires. Ceux-ci ont donc un double insigne, *cappa* et mozzette : il devrait être spécifié quand ils revêtent la mozzette, qui, étant d'un ordre inférieur à la *cappa*, est peut-être affectée aux jours ordinaires.

2. Aubert, pp. 252-254.

3. J'ai présenté ces copies à la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui n'a pas jugé à propos de les publier; pourtant elles formaient un utile complément à la notice écrite par de Chergé. Après plusieurs années d'oubli, je me suis décidé à retirer mon manuscrit et à en faire profiter le public, en le morcelant; ici il ne s'en trouve qu'une petite partie.

disparu, car ils avaient contre eux trop de chances de destruction. C'est regrettable au point de vue de l'histoire locale dont on n'aura ici que quelques pages, et aussi de l'art qui a écrit et enluminé les bulles et les chartes avec un soin et un goût exquis. Puissent mes regrets et ces trop courts extraits attirer l'attention des historiens du Poitou et provoquer de leur part des démarches, tardives peut-être, mais qui, je l'espère, ne seront pas sans résultat!

Voici une bulle de Léon X¹, regrettant qu'elle soit incomplète², je la fais précéder d'une courte analyse.

La date est fixée par une note du verso: « May 1519 ». Elle est adressée par Léon X aux abbés de S.-Jouin de Marnes et d'Airvault, et au doyen du Puy Notre-Dame. Sur la demande de Noble homme Arthur Gouffier, seigneur de Boisy, Maulévrier, Passavant, Oyron, Saint-Loup, Bourgharente, Villedieu, Étampes et Curvaz, l'église paroissiale de S.-Maurice d'Oyron est érigée en collégiale, avec faculté d'avoir des archives ou trésor, un sceau commun et tous les autres insignes collégiaux. Sept canonicals, correspondants à autant de prébendes, sont affectés à des prêtres, dont la bulle dit, à trois reprises différentes, *in cantu sufficientibus et ydoneis, in cantu expertos et in cantu sufficientur experti*, clause fort juste puisque le chant de l'office divin est l'unique fonction des chanoines de la collégiale. Le doyen, dignité principale, a à sa charge la cure des âmes, qu'il administre par lui-même ou par des vicaires, révocables à son gré. Plusieurs chapellenies, dont une sous le vocable de S. Jacques, sont également fondées. Elles n'emportent point avec elles la cure des âmes et s'obtiennent par cession, démission ou décès. Elles sont unies au collège des quatre enfants de chœur, et de leur maître de chant et de musique, qui peuvent, par eux ou par d'autres, les retenir, lors de la vacance, comme titulaires ou commendataires, et en garder les fruits et revenus, sans qu'il soit besoin

1. De la bulle d'érection, aussi de Léon X et datée du 1^r septembre 1518, je n'ai copié que cette phrase qui motive la concession: « *Etsi cunctæ orbis Ecclesie sub sanctorum fundatæ vocabulis piâ devotione fidelium venerandæ sint, illas tamen quæ in honorem sancti Mauritij dicatæ noseuntur, celebriori memoriâ convenit venerari, ut illius crebris intercessionibus fideles à noxijs protegi et gaudia sempiterna consequi mereantur* ».

2. Je n'ai pas eu le temps d'en achever la copie, lorsqu'elle m'est parvenue entre les mains, mais j'ai du moins donné la partie la plus importante; le reste n'est guère que formules de chancellerie.

pour cela de *requérir licence de l'ordinaire du lieu*. Arthur Gouffier dote le chapitre : le droit de patronage et de présentation lui est en conséquence réservé, à lui et à ses successeurs dans le domaine d'Oyron. La collation, provision et présentation au décanat appartient à l'évêque de Poitiers¹.

Le service de l'église est ainsi réglé : tous les jours de l'année, le doyen, les chanoines, le maître et les enfants de chœur récitent, célèbrent et disent, selon le rit du diocèse de Poitiers, Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, Complies ; une première messe chantée, à diacre et sous-diacre, après matines, et une seconde messe basse du jour ou de la férie. Ils sont tenus de plus, tous les lundis, à une messe chantée pour les défunts et, tous les vendredis, à une même messe en l'honneur des Cinq Plaies de N. S.

On dispose des émoluments ou casuel de ladite paroisse pour l'entretien des livres, calices et autres ornements du culte. — Le maître et les enfants de chœur, originaires de la localité, ou, à défaut, du Loudunais et des lieux circonvoisins, sont révocables au gré d'Arthur et de ses successeurs.

Le doyen et les chanoines s'assemblent en chapitre, tous les vendredis de l'année, et, en chapitre général, le vendredi qui suit immédiatement la Nativité de N. S. et celle de S. Jean-Baptiste, pour y corriger et punir les délinquants à l'office divin. Outre les règlements du diocèse de Poitiers, ils doivent se conformer à leurs statuts particuliers. Tous les bénéficiers s'engagent à résider personnellement, à ne point aliéner les biens de la communauté et à ne pas demander de privilèges, indulgences ou lettres apostoliques contraires aux statuts. Les bénéfices acquis par eux retournent sans déclaration au domaine d'Arthur et des seigneurs d'Oyron.

Leo episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis sancti Jovini² et sancti Petri de Aureavalle³ monasteriorum abbatibus ac decano ecclesie Podij de Nostra Domina Pictaven. et Malleacen. ac Andegaven. dioc. salutem et apostolicam benedictionem. Sacrosancte Romane Ecclesie, quam Dei Filius Dominus noster Jhesus Xpistus auctor ipse pietatis instituit, regnum presidentes, pia et salubria fidelium vota, ex quibus fidelium eorumdem animarum salutem cum divini cultus augmento prosperisque successibus con-

1. Claude de Husson, comte de Tonnerre (*Gall. christ.*, t. II).

2. Adhémar Gouffier de Boisy, évêque d'Alby (*Gall. Christ.*, t. II).

3. Simon Pidoux (*Ibid.*).

sulitur, pij patris affectione prosequimur, ut illa optatum consequantur effectum, opem et operam, prout in Domino expedire conspicimus, libenter impendimus efficaces. Hodie siquidem ex certis tunc expressis et nobis pro parte dilecti filij nobilis viri Arturi Gouffier, de Boisy, de Maulevrier, de Passavant, de Oyron, de Sainct Loup, de Bourgechalente et de Villedieu ac d'Estampes et Carvaz, locorum Claromonten., Pictaven., Bituricen., Xanctonen. et Turonen. ac Senonen. et Mediolanen. seu aliarum dioc. Baronis et Comitis seu in temporalibus domini, expositis justis et rationalibus causis eiusdem Arturi in ea parte supplicationibus inclinati, parrochiam ecclesiam sancti Moricii, dicti loci de Oyron, in collegiatam ecclesiam sub Invocatione per ipsum Arturum seu si illum ab humanis eximi contingeret eiusdem Arturi heredes eligenda, cum Arca communi, Sigillo et aliis collegialibus insignijs ad instar aliarum collegiatarum ecclesiarum partium illarum et in ea unum decanatum, dignitatem inibi principalem, cui cura parrochianorum eiusdem ecclesie immineat animarum pro uno decano qui caput hujusmodi ecclesie existeret et presbyter esse ac curam animarum hujusmodi per se aut vicarium seu vicarios per eum ad id deputandum seu deputandos et ad nutum suum amovendum seu amovendos, exercere deberet ac septem canonicatus et totidem prebendas pro septem canonicis actu presbyteris et in cantu sufficientibus et ydoneis, nec non unum collegium quatuor puerorum choralium nuncupatorum et pro illis gubernandis ac in cantu et musica instruendis unius magistri in cantu et musica hujusmodi experti, pro divinorum officiorum inibi decantatione et divini cultus augmento, apostolica auctoritate ereximus et instituimus; ac unam sub invocatione sancti Jacobi et reliquam perpetuas sine cura Capellanas in dicta parrochiali cum illas per cessum vel per decessum seu quamvis aliam diminutionem dilectorum filiorum modernorum illas obtinentium aut alias vacare contingeret, collegio predicto univimus, annexuimus et incorporavimus, ita quod si dicte capellanie actu tunc quibusvis modis vacarent, ex tunc alioquin cedentibus vel decedentibus dictis modernis capellanas easdem in titulum vel comendam obtinentibus ac hujusmodi Capellanas alias quomodolibet dimittentibus et illis alias quovismodo vacantibus, etiam apud Sedem Apostolicam liceret magistro et pueris prefatis pro tempore existentibus corporalem dictarum Capellaniarum possessionem per se vel alium seu alios eorum nominibus propria auctoritate libere apprehendere et perpetuo retinere illarumque fructus, redditus et proventus in eorum sustentatione ac alias in suos usus et utilitatem convertere, diocesani loci et cuiusvis alterius licentia super hoc minime requisita, ita tamen quod divina officia, ratione earumdem Capellaniarum, celebrari solita celebrare tenerentur ac fructus, redditus et proventus dicte parrochialis ecclesie decanatu pro parte dotis necnon illi ac Canonicatibus et prebendis necnon collegio predictis et fabricae dicte collegiate ecclesie alia res, bona et redditus per Arturum et successores predictos assignanda et consi-

gnanda tunc expressa pro illorum dote et sustentatione ac manutentione modo inibi expresso applicavimus et appropriavimus necnon jus patronatus et presentandi presbyteros ydoneos et in cantu expertos ad canonicatus et prebendas, quotiens illos perpetuis futuris temporibus quibusvis modis et ex quorumcunque personis etiam per resignationem in manibus nostris aut Romani Pontificis pro tempore existentis sive alterius ad id potestatem habentis, simpliciter vel ex causa permutationis factam et admissam vacare etiam apud sedem eandem contingeret episcopo Pictaven. per eum ad presentationem hujusmodi in canonicos ac in prebendatos prefate erecte ecclesie instituendos Arturo quoad viveret et, eo vita functo, dicti loci de Oyron domino in temporalibus pro tempore existenti ac collationem, provisionem, presentationem et omnimodam aliam dispositionem dicti decanatus pro tempore etiam quovismodo et ex cujuscunque persona vacantis et eidem Episcopo reservavimus et concessimus; necnon quod singulis diebus anni cujuslibet in dicta erecta ecclesia Matutine, Prima, Tertia, Sexta, Nona hore ac Vespere et Completorium aliaque divina officia, diurna pariter et nocturna, per decanum, canonicos, pueros et magistrum prefatos, insimul ac una cum diacono et subdiacono, alta et immediate post Matutinas alia Missa de die sive feria submissa vocibus, secundum ritum, cerimonias et morem Pictaven. Ecclesie per dictos decanum et singulos Canonicos ebdomatim recitarentur, celebrarentur et dicerentur. Ita tamen quod missa alta voce, ut prefertur decantanda, singulis Lune pro defunctis et veneris diebus cuiuslibet ebdomade in honorem Quinque Plagarum Domini nostri Ihesu Xpisti recitari et decantari deberet quodque fructus, redditus, proventus, obventiones et emolumenta dicte parrochialis ecclesie et alia ex indulgentiis illi concessis et erigende ecclesie huiusmodi concedendis pro tempore convenientia essent et esse deberent pro manutentione et conservatione librorum, calicum et aliorum ornamentorum necessariorum in dicta ecclesia. Preterea quod nulli ad canonicatus et prebendas predictos presentari seu institui nec decanatus hujusmodi alicui conferri possent, nisi tales presbyteri et in cantu sufficienter experti existerent et quoad pueros et magistrum predictos ipsi ad nutum Arturi et successorum suorum, dicti loci de Oyron dominorum in temporalibus, pro tempore existentium, videlicet pueri de dicto loco, si inibi sufficientes aliqui repperirentur, alioquin de loco Lodunen. seu alijs propinquis locis, quorum etiam idem Arturus dominus in temporalibus existebat, oriundi ponerentur et quotiens eis videret... amoverentur eorumque loco surrogarentur; quodque decanus et capituli prefati duo generalia bini videlicet veneris imediate Domini nostri Ihesu Xpisti et reliquum etiam veneris diebus, sancti Johannis Baptiste nativitatum festivitates sequentibus ac alia non generalia capitula singulis eiusdem veneris diebus cuiuslibet ebdomade, annis singulis, convocare et celebrare ac capitulariter congregati, beneficiatos et alias personas in dicta ecclesia pro tempore deservientes et illis subditas circa di-

vinum officium in aliquo delinquentes et errantes corrigere, punire et castigare, necnon dummodo nostris huiusmodi in aliquo non essent contraria, insimul etiam ultra statuta et ordinationes Ecclesie Pictaven. quibus etiam dummodo nostris huiusmodi in aliquo, ut prefertur, non contradicerent se conformare haberent, alia quecumque statuta et ordinationes, divini cultus augmentum et dicte erecte ecclesie directionem concernantia, facere et edere valerent. Aliquid tamen in parrochia ejusdem erigende ecclesie pro beneficiis que obtinerent acquirere ipsi neque alij beneficiati seu deservientes in dicta erigenda ecclesia etiam de Arturi et successorum predictorum consensu nequirent, alioquin ea que acquirerent absque alia declaratione Arturo et successoribus prefatis legitime acquirerentur et extunc prout ex ea die et e converso postquam acquisita forent dominio Arturi et successorum huiusmodi applicata et acquisita essent, et demum quod iidem Decanus et Canonici, in eorum receptione, de personaliter residendo ac non alienandis bonis dicte erecte ecclesie et non impetrandis dispensationibus, privilegiis, indultis et quibusvis alijs litteris apostolicis contra statuta et ordinationes,.....

XIII. — UN PLUMBETUM DU XII^e SIÈCLE

Lors des réparations qui ont eu lieu, en 1894, à la cathédrale de Poitiers, on a, dans la crypte, ouvert l'autel de la chapelle S.-Sixte, qui remonte à l'époque même de la construction de cet édifice. Or, dans le tombeau, avec les reliques, consistant en ossements, a été trouvée une lame de plomb ou *plumbetum*¹, où était gravée cette inscription en grandes lettres onciales, dont quelques-unes enclavées, faute d'espace suffisant pour les aligner toutes :

RELIGIE DE LEGIONE : SCI : MAVRICH²

Les ossements sont donc déclarés appartenir à des soldats de la légion Thébaine.

L'autel ayant été consacré de nouveau, les reliques y ont repris leur place première, avec la plaque de plomb.

Prévenu à temps, la veille même de la consécration, le R. P. de

1. Du Cange, dans son *Glossaire*, après avoir défini le mot, cite un cas analogue : « Plumbetum, lamina plumbea, cui aliquid inscriptum sit. » *Acta SS.*, t. I junii, de S. Symeone recluso, p. 102 : « Porro residuum corpus, in plumbea reconditum tumba, cum plumbeto indigna manu mea super re gesta conscripto ». — Voir *Œuvres complètes*, t. X, p. 44.

2. Le moyen âge a écrit *Mauricius*, avec un *c*, au lieu du *t* adopté dans l'orthographe moderne. Il a eu raison, puisqu'ici le son du *t* est forcément dur.

la Croix a pu en prendre un dessin fidèle, qu'il a fait lithographier pour la planche V de sa monographie de la cathédrale. Nous devons lui savoir gré de l'empressement qu'il a mis à sauver ainsi de l'oubli une tradition importante, puisque l'autorité ecclésiastique négligeait le premier de ses devoirs, qui était d'informer les archéologues de la ville de la découverte et de leur donner facilité de l'étudier à loisir. Au lieu de cela, tout s'est fait précipitamment et pour ainsi dire en cachette, comme si l'on avait redouté les lumières de la science. Tant il est vrai que ce sont toujours les ignorants qu'on écoute le plus volontiers!

Puisqu'on nous traite avec ce sans-*façon*, je dirai ma pensée crûment, car le cas n'est malheureusement pas unique. Le dessin subreptice du P. de la Croix ne nous suffit pas ; nous aurions voulu en plus une photographie et un moulage, même l'original, qui désormais est perdu pour l'épigraphie à moins qu'on ne profane l'autel, ce qui pourrait arriver, si le gouvernement intervenait en notre faveur, comme il a fait à Sens pour la chasuble de S. Thomas de Cantorbéry. En effet, cette pièce intéressante eût figuré très dignement soit dans le trésor de la cathédrale, puisqu'on a cherché à en constituer un, bien maigre encore, soit au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il est d'un esprit sage et éclairé de favoriser les travailleurs, qui ici ne manquent pas et qui tous ont jeté les hauts cris, plaintes stériles, quand ils ont appris qu'on les frustrait bénévolement dans leur attente.

XIV. — LES COMPAGNONS DE S. MAURICE.

1. Parmi les compagnons de S. Maurice, cinq sont connus par leur nom : ce sont S. Exupère, S. Candide, S. Victor, S. Innocent et S. Vital. Un Martyrologe du x^e siècle, à la Bibliothèque Vaticane, les désigne ainsi :

4. Au trésor de la cathédrale de Sens, on conserve, sous le n^o 10, le « suairo de S. Victor, martyr de la Légion Thébaine », qui remonte au « vi^e siècle ». On y voit répété Daniel dans la fosse aux lions. « Peut avoir été apporté d'Agaune à Sens, avec le corps du martyr, dont Villicaire, archevêque de Sens, ancien abbé d'Agaune, fit présent à sa cathédrale, en 750 » (Chartraire, *Inv. du trésor de Sens*, p. 12).

22 sept. Apud Agaunum, passio SS. Mart. Mauritii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocentii et Vitalis, cum m dclxvi.

2. D'autres noms nous sont révélés par le culte dont ces martyrs furent l'objet.

Tous les soldats de la légion Thébéenne ne furent pas tués à Agaune, car six d'entre eux notamment, échappés au massacre, furent assez heureux pour semer la foi en Suisse et dans la Haute-Italie, avant de souffrir à leur tour le martyre. Ce sont S. Victor, patron titulaire de Challant et de Roisan; S. Bès, premier apôtre de Cogne; S. Solutor et S. Evence, vénérés, le premier à Issogne et le second à S. Denis; S. Didier et enfin S. Défendant, qui est honoré dans diverses églises et chapelles de la Haute et de la Basse Vallée (*Bullet. de la Soc. Académ. d'Aoste*, 1897, p. 93).

M. Rohault de Fleury signale, dans les *SS. de la Messe*, t. III, pp. 134, 135, plusieurs églises dédiées sous le vocable de S. Alexandre, « soldat de la légion thébaine », « à Plaisance, à Bergame, à Brescia, à Come, à Capo d'Istria, à Milan ».

Mgr Chevalier s'explique ainsi à leur égard (*Sem. rel. de Tours*, 1888, p. 406) :

M. Bernard de Montmélian trace à grands traits l'histoire de ces nombreux martyrs qu'on rattache à la légion thébaine, et dont on retrouve le culte sur le lieu de leur passion, tout le long de la voie romaine qui s'étendait de Cologne à Milan, en passant par Soleure, Agaune, le Mont-Joux et Turin. Ils faisaient sans doute partie de postes isolés, ou de détachements d'avant-garde et d'arrière-garde; c'étaient peut-être aussi des traîneurs, des hommes fatigués, comme il y en a toujours dans tous les corps en marche. On a également pensé qu'ils pouvaient appartenir à ces cinq autres légions qui furent levées dans le pays de Thèbes par Dioclétien et Maximien, et qui, sans être entièrement chrétiennes, devaient compter de nombreux fidèles. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on trouve une longue trace de sang thébain depuis la Belgique jusque dans l'Italie septentrionale.

3. Je vais produire ici les documents liturgiques qui établissent le culte public rendu aux soldats connus de la légion Thébaine.

Sainte Vierge. — Les hymnes de son office sont extraites du *Breviarium Præmonstratense*, imprimé à Paris en 1513 (Dreves, XXIII, 286). Elles la disent vierge et unie à S. Maurice. Le P. Cahier

(*Caract. des SS.*, p. 632) reconnaît qu'elle est patronne de « Zurzach et de la Suisse catholique ».

Ad nocturnum.

- | | |
|---|---|
| <p>1. Agne Patris summi, Christe, Stans Sion in vertice, Per virginis te sequentis Sanctæ preces Verenæ Nos, heu, culpis repigratos Post te clemens protrahe.</p> <p>2. Quæ te sponsum cordis puro Quærens desiderio, Luxus mundi declinando Patriam deseruit; Larga mater egenorum, Carnem suam domuit.</p> <p>3. Clara signis vel doctrinis Multos ex Alemanis Tibi lucrans conversarum Fit magistra virginum, Quibus, Jesu, dabas victum Per modum mirificum.</p> <p>4. Hanc in visu martyr sanctus Solatur Mauritius; Hanc Maria, Mater Dei, Cum choro virginali Præsens suscepit, vocando Carnis ex ergastulo.</p> <p>5. Ejus nos salva precibus, Pro cujus virtutibus Tibi Pater, Tibi Nate, Tibi, Pneuma, gloria; Trine Deus in personis Unice substantia.</p> | <p>Dei amore respuit Mundum et Christum induit.</p> <p>2. Thebæorum de genere, Satis ætatis teneræ, Sacro duci Mauritio Se junxit primicerio.</p> <p>3. Cujus adhæsit fidei Virgo constanter et ei Fert tanquam lumen patulum Vitæ sanctæ signaculum.</p> <p>4. Quem comitata varia Perpetiens contraria, Tandem venit Zurziacam, Cellam intrans permodicam.</p> <p>5. In qua degens promeruit Quod ejus fini præfuit Maria, mater Domini, Solatium dans virgini.</p> <p>6. O felix, inquit, filia, Te vocant mille milia Regis æterni civium Ad coeleste convivium.</p> <p>7. Verena tunc suspiciens, Gemitum traxit inquires : Hoc unde mihi meritum Quod meum curas obitum ?</p> <p>8. Respondet Virgo virginum Huc me misisse Dominum Cui servisti noveris, Ministram tui funeris.</p> <p>9. Deo, de cujus gratia. Facta sunt hæc insignia, Pro tali sua famula Gloria sit in sæcula.</p> |
|---|---|

Ad Laudes.

1. Laudes canamus virginis
Verenæ, quæ pro nominis

4. *S. Tégule.* — S. Tégule ou Téole, appelé vulgairement *Thiel* et *Tyel*, est le patron d'Ivrée, en Piémont, qui possède son corps et le vénère comme un des compagnons de S. Maurice (Cahier, *Caract. des Sts*, pp. 631, 633, 653, 858; *Hagiolog. Italic.*, t. II, p. 321). Le P. Dreves a emprunté les quatre hymnes et la prose de son office à

un bréviaire manuscrit d'Ivrée, qui date de 1488 (*Anal. hymn.*, XXIII, 272-275) 1.

Ad vesp̄as.

1. Jucundis pangat vocibus
Chorus ecclesiasticus,
Laudans Christi præconia
Hac die celeberrima.
2. Qua martyr Dei Tegulus,
Vir, inquam, devotissimus,
Carnis solutus nexibus,
Conjunctus est cœlestibus.
3. Fulgens præclaris actibus
Ac divinis affatibus,
Vana detestans idola,
Cœli politur gloria.
4. Exsultet Hipporegia,
Tanto patrono prædita;
Ejus intenta laudibus,
Cœli jungatur civibus.
5. O martyr Christi, Tegule,
Dux, custos Hipporegiæ,
Pro nostris facinoribus
Interveni propitius.
6. Adquire nobis veniam
Apud Christi clementiam,
Ut explati sordibus,
Cœli fruamur dapibus.
7. Præstet æterna Trinitas,
Ejusdem simplex Unitas,
Patris Natique Caritas,
Cuncta gubernans Unitas.

Ad matutinum.

1. Exsultet aula cœlica,
Lætetur Hipporegia,

- Dum refert nobis orbita
Teguli patrocinia.
2. Hic doctus in infantia,
Christi tenens vestigia,
Dat virtutum primordia
Inter orbis crepundia.
3. De Thebæorum agmine
Refulsit hic mirifice,
Mortem libenter sustinens,
Velut agnus sic innocens.
4. O venerande Tegule,
O martyr Dei inclite,
Cunctis, qui corde credulo
Te poscunt in periculo,
5. Aufer mortis dispendia,
Confer vitæ remedia,
Quo post carnis exsilia
Tecum simus in gloria.
6. Præsta, Pater ingenite,
Jesu cum sancto Flamine,
Ut hujus sancti precibus
Locemur in cœlestibus.

Prosa

Reverendo Vuarmundo,
Antistiti tam jucundo
Cœlitus est revelatum
Ut hunc sanctum quærat gratum.
Quem cum inde recepisset,
Secum quoque detulisset,
Cum comitiva plaudenti
Clericorumque psallenti
Ad civitatem regiam

1. L'office de S. Grat, à Aoste, au xv^e siècle, a cette strophe (Dreves, XXII. 447):

« Hic Thebæorum corpora humavit,
Partem sanctorum secum deportavit;
Sacra in æde Augustensi, crede,
Plura locavit ».

« De cassa et sudario S. Mauricii ». (*Inv. de Marthod*, 1500). — Le ch. Duc, dans sa brochure sur le *Culte de S. Grat*, VI, 37, mentionne une dent de S. Maurice.

Portarunt Hipporegiam;
Ergo plande jucundanter
Atque psalle festivanter
De tam excelso patrono
Tibi dato de cœli throno.

Ad laudes.

1. Longo tendentes tramite
Fuerunt turbæ obviæ,
Morbis obsessi variis
Petentes signa martyris.
2. Dicentes: Martyr, respice
Magno quos carnis pondere
Gravatos pestilentia
Refoveas clementia.
3. Subveni nobis miseris
Cum precibus sanctissimis;
Qui coronaris gloria,
Confer salutis munera.
4. Solve ligatos vinculis,

Rogans custodem operis,
Deterge mentis tenebras,
Restringe curas noxias.

5. Age, misertus precibus,
Donans salutem pluribus,
Pestem depellas corporum,
Da salutis remedium.
6. O martyr Christi, poscimus,
Succurre postulantibus,
Nam pro nostris excessibus
Gementes preces fundimus.
7. Implora nobis veniam,
Regni cœlestis januam;
Nostros amove gemitus,
Rogando Christum precibus.
8. Sit laus Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito,
Et martyris auxilio
Fruamur cœli gaudio.

In 2 Vesperis

1. Martyr insignis, meritis præclare,
Temporum metas rota torquet anni;
Tempus en nobis tibi consecratum
Pangere festum.
2. O pie custos nosterque protector,
Sacrata cleri populique turba
Corde prostrato, mente pia poscit
Munera tua.
3. Vota cunctorum relevans in aulam
Regis æterni foveas utrumque
Ordinem, ejus pius nunc existis
Custos in urbe.
4. Supplices tui referunt gementes
Gesta culparum lacrimasque pandunt,
Pessimæ mentis animæque nigræ
Crimina laxa.
5. Tu procul casus prohibe tonantes,
Pelle peccata, tenua furorem
Pestis et morbi, petimus, recedant
A loco isto.

6. *Moribus cunctis moderare vitam,
Confer suavem placidamque mentem
Et corda nostra semper meditentur
Opera Christi.*
7. *O martyr, præbe miseris misertus
Lacrimas juges, gemitus profundos
Et tuis per te meritis resurgant
Hipporienses.*
8. *Credimus Christum pretium laboris,
Præmium justum tibi contulisse,
Cum quo exultas in excelso throno
Omne per ævum.*
9. *Gloriam Christo supplices canamus,
Ore prostrati, corde supplicanti,
Qui majestatis semper tenet arcem
Trinus et Unus.*

5. *SS. Solutor, Adventor et Octave.* — Le P. Dreves donne (*Anal. hymn.*, XXII, 257-258) les hymnes propres de ces trois Saints, qui sont vénérés à Turin, d'après un manuscrit du xv^e siècle de cette ville.

In Vesp. et Noct.

1. *Refecti Dei munere,
Hymnum canamus sedule
In talibus martyribus,
Eois adsunt partibus.*
2. *Adventor et Octavius,
Solutor, martyr inclitus,
Germano juncti fœdere
Uno fuerunt opere.*
3. *Armis strenui bellicis,
Rebus aucti catholicis
Ad Gallos eos legio
Sancta duxit Thebæto.*
4. *At ubi cæsa legio,
Isti currerunt otio,
Pugnauerunt cum gaudio
Taurinensi in populo.*
5. *Florentes enim clarius
Adventor et Octavius
Taurino fuso sanguine
Soli gaudent in æthere.*

6. *Solutor vero merito
Alio punctus gladio
Cœli adhæsit solio,
Lætatur cum tripudio.*
7. *Christe itaque Domine,
Nos adjuva assidue,
Martyrum horum precibus
Liberemur ab hostibus.*
8. *Sit Genitori gloria
Genitoque per sæcula,
Viventi atque Flamini
Honor unus cum patribus.*

Ad Laudes.

1. *Illum frequens et nobile
Stipato fervens milite,
Prolis gaudens victoria
Psallat mater Ecclesia.*
2. *Duces novi certaminis,
Ardentes cornu laureis,
Vitam ducunt accumbere,*

Pro rege vinci vincere.

3. In tali simul prælio
Tota conspirat legio,
Viget mutatis studiis
Thebæi calor sanguinis.
4. Olim cruentis dexteris
Famam reliquit sæculis,
Nunc arte sui prodigus
Pugnavit gloriosius.
5. Solutor, martyr inclitus,
Adventor et Octavius,

Quos veneramur supplices,
Vitæ nostræ sint præsules.

6. Exorent, malis liberos
Bonis florere strenuos,
Hinc felices palatiis
Scribi cives uranicis.
7. Trinitati deificæ
Plenitudo sit gloriæ,
Quæ quidem esse proprium
Suis dat in perpetuum.

6. SS. *Cassius, Florent et Géréon*. — On les retrouve en Allemagne (Dreves, XXIII, 242-243).

1. Ave, beatissima Thebæorum victoria,
Quæ sacratissimo mortis triumpho
Ecclesiam Christi late ditasti.
 2. Sanctum Mauritium, ducem clarissimum,
Cum tribus milibus martyrum et amplius
Ad cœleste gaudium misit Agaunum.
 3. Multa luminaria agminis præfulgida
Cum pio Cassio et Florentio,
Ducibus præelectis, Bonna obtinuit.
 4. Agrippina sacrum agmen Gereonicum,
Et venerabilem principem Victorem
Cum martyrum copiis Troja suscepit.
 5. Ela, pii martyres, respicite supplices,
Ut nostris precibus obtineamus
Culparum veniam et Christi gratiam.
 6. Nunc, beata Trinitas, vota nostra dirigat
Pater et Filius et Paraclitus,
In quibus est gaudium et virtus sanctorum.
-
1. Multorum militum dux bone martyrum,
Mauriti, te cano, te modo veneror;
Vicisti sæculum et qui in eo sunt,
Triumphas ergo meritis.
 2. Ab ortu luminis veneras inclitus,
Ut illuminares tenebras mentium,
Perirent hominum vana colentium
Tot dii cum sacris gentium.
 3. Vir iste militum regulam tenuit
Baptiste quam dedit, hostes perterruit,

**Fidelis principi, habens stipendium,
Concussit ipse neminem.**

4. Renuit idolis hostias aliquas
Offerre donaque, socius maluit
Putari martyrum Christo fidelium,
Mori pro Christo maluit.
5. Iniquus imperat Cæsar, ut obeat
Ex ipsis decimus, præcipit satarpis
Occidant milites, spolient mortuos,
Sed Christus eos suscipit.
6. Tu, primicerius, admones alios
Contemnant idola, stabiles maneant,
Pro fide militent, mori non dubitent,
Intrabunt cœli gaudia.
7. Invictus animus, martyr egregius
Nunc claret omnibus. Quis tibi similis?
Hæc dona coclitus sunt data meritis,
Mauriti, tuis maximis.

7. L'inventaire de l'abbaye de Grandmont nous révèle deux autres noms. Voici ce que j'en ai écrit dans *l'Orfèvrerie Limousine* :
A dextro latere dicti altaris, juxta dictam capsam sancti Stephani confessoris, hoc est in secunda capsam, depositum est corpus sancti Macharii... Sunt præterea in eadem capsam reliquiæ Maurorum de legione Thebæorum. Item reliquiæ sanctorum Brandani et Trani, de legione Thebæorum.

Ce texte précieux est fécond en enseignements : « Même matière et figure » s'entendent « de cuivre doré, émaillé par dehors et de bois par dedans, ornée de toutes parts... garnie de pierreries et curieusement travaillée ».

La châsse des martyrs de la légion de Thèbes faisait pendant, en arrière de l'autel, à celle de S. Étienne de Muret, qui occupait naturellement la première place, en qualité de fondateur, c'est-à-dire la droite relativement au crucifix, qui est la gauche du spectateur.

Ces martyrs sont qualifiés *maures*, à cause de leur origine orientale et de la couleur foncée de leur peau ; il y a d'eux des reliques indéterminées.

Deux ont un nom propre, ce sont S. Brandan et S. Tran. S. Macaire, autre martyr de nom propre, ne fut introduit dans la châsse qu'environ un siècle après ses compagnons. Le nombre pri-

mitif expliquerait les deux étages et les deux portes qui donnent accès à chacun; les reliques étaient donc séparées, de manière à éviter toute confusion. Chaque saint eut son locule spécial et peut-être, dit-on, dès le principe : *Châsse des saints Brandan et Tran*.

Ces reliques, avec beaucoup d'autres énumérées ailleurs, ont été apportées de l'église S. Géréon de Cologne. Ce fait seul suffirait à expliquer une certaine influence artistique qui s'observe dans plusieurs parties de l'œuvre.

Enfin, l'archéologie fixe l'exécution de la fierte à la fin du XII^e siècle, ce qui concorde avec l'histoire, car la chronique de Grandmont rapporte à l'an 1181 le voyage à Cologne des deux moines en quête de reliques pour l'abbaye naissante.

8. En 1890, la S. C. des Rites a concédé aux Capucins de Bruges (Belgique), qui conservent dans leur église les reliques insignes d'un des compagnons de S. Maurice, que l'office se fasse sous le rite double majeur et que les leçons du second nocturne soient celles approuvées pour le chapitre de la basilique de Ste-Marie-Majeure, à Rome.

Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum seu Brugen. — Quum Brugis, in ecclesia sub titulo SS. Francisci et Claræ adnexa cœnobio Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum, insignes reliquiæ religiosissime asserventur unius vel alterius ex sociis S. Mauricii, martyribus Legionis Thebæorum, hodiernus ipsius cœnobii custos, votis suorum confratrum et fidelium satisfactorius, SS. D. N. Leonem papam XIII enixis precibus rogavit ut, quemadmodum obtinuit antiquitus, festum eorundem SS. Martyrum die 22 septembris sub ritu duplicis majoris ab alumnis memorati cœnobii recoli valeat, cum officio de communi plurimorum martyrum 1^o loco et lectionibus secundi nocturni uti in proprio patriarchalis basilicæ Liberianæ; ac missa uti in Missali Romano eadem die. Sac. porro R. C., utendo facultatibus sibi specialiter ab eodem SS. D. N. tributis, attento commendationis officio Rmi D. Episcopi Brugen., nenon Rmi P. Ministri Generalis Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum, benigne annuit pro gratia in omnibus juxta preces, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 22 augusti 1890. — Caj. card. Aloisi-Massella. Pro R. P. D. Vincentio Nussi secret., Joannes Ponzi substitutus. (*Anal. jur. pont.*, t. XXIX, col. 246-247).

9. Le chanoine P. E. Duc parle en ces termes d'un reliquaire en marbre blanc, qui avait d'abord servi d'ustensile de cuisine et qui

est maintenant au Grand S.-Bernard affecté à la conservation des reliques des SS. MM. de la Légion Thébaine :

En 1732, l'église du Grand S.-Bernard acquit, par un de ses religieux, un vase de marbre¹ dont se servait, comme meuble ordinaire, le R. Mathias Wilt, chanoine de la collégiale de Valère, à Sion, mort (1696) en odeur de sainteté et célèbre par ses miracles. Jean Pinguin, d'Agaune, l'avait affecté, en 1720, à l'usage sacré de reliquaire pour y déposer des reliques des SS. Martyrs Thébéens, à l'exclusion de tout autre usage. Une proche parente et en partie héritière du vénérable serviteur de Dieu, la fille Cécile Vasser, de Brigue, posséda d'abord cette relique-reliquaire et elle en fit donation à l'étudiant au collège de Brigue, Hubert Pinguin, qui devint curé de Port-Valley. Son frère, Joseph-François Pinguin, chirurgien de Bagnes, devenu son héritier, transmet à son tour cette urne précieuse à son fils, François Hubert Pinguin, religieux et sacristain du Grand S.-Bernard, pour y faire partie du trésor de ses reliques.

Au-dessus du couvercle, elle porte cette inscription : *Hoc vas, quo R. D. Wilt, can. Sed.², ad offum coquendam utebatur sibi paratam, traditum ad reliquias SS.-Thebæorum et non ad alium usum³. Joannes Pinguin Ayau-nensis dl.⁴ anno 1720 (La maison du Grand S.-Bernard, p. 225).*

10. Le 31 juillet 1689, fut consacrée « l'église prévôtale du Mont Joux, sous le titre de S. Nicolas et S. Bernard... », par Adrien VI, évêque de Sion. L'acte mentionne cinq autels : le maître-autel dédié à l'Assomption de N.-D. On y plaça dans la pierre sacrée une parcelle du chef de S. Bernard fondateur⁵, une du tibia de sainte Vincence martyre, une des ossements de Ste Lucide martyre⁶, une

1. L'acte de donation, en 1732, porte : « un vase de marbre ou pierre octogone, avec son couver rond, surmonté d'une boucle de mesme » (p. 225).

2. *Canonicus Sedunensis.*

3. « Je fais la présente donation sous condition qu'il (ce vase) soit posé dans le trésor avec les SS^{tes} Reliques dans l'église dudit lieu, bâtie à l'honneur de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie et des glorieux SS. Nicolas et S. Bernard (de Menthon) et cela sans que jamais il soit transféré ailleurs. Je prie le très illustre et révérendissime prévôt de l'aggréer sous ces conditions, aussi bien que Messieurs les chanoines qui composent cet illustre corps, me recommandant à la continuation de leurs saintes prières, dont j'ai déjà été consolé par si devant dans mes infirmités » (p. 226).

4. *Dono dedit.*

5. Ce ne fut qu'en 1681 que la S. C. des Rites autorisa l'insertion dans le Martyrologe du nom de S. Bernard de Menthon, confesseur (Duc, p. 151).

6. Ce sont évidemment des Saintes des catacombes. En 1828, Léon XII donna au Grand S.-Bernard le corps de Ste Faustine, v. m., extrait du cimetière de S.-Calixte. La lettre d'avis recommande que « sia posto in un'urna e vestito decentemente secondo il costume », c'est-à-dire que les ossements sont renfermés dans un mannequin de cire habillé. L'authentique porte :

parcelle de l'épine dorsale d'un martyr thébéen¹, un morceau en cire d'un agneau paschal. » (Duc, *la Maison du Grand S.-Bernard*, p. 141).

« Sacrum Xti martyris corpus Stæ Faustinae, nom. pr. (nominis proprii re-
pertum cum vase sanguinis et lap. marm^o (*lapide marmoreo*), quod, more
priscarum Roanarum nobiliter indutum, collocavimus in urna lignea deau-
rata, in anteriori parte crystallis munita ». Le chanoine Duc, qui s'étend lon-
guement sur cette relique, pp. 293-297, aurait bien fait de reproduire l'épi-
taphie.

1. Cette dévotion s'explique par le voisinage. L'abbaye de S.-Maurice d'A-
gaune fut unie au Grand S.-Bernard par décret de Napoléon I^{er}, en 1800 (Duc,
pp. 286 et suiv.).

S. NICOLAS

1. -- COLTE.

1. S. Nicolas est inscrit deux fois au Martyrologe : au 9 mai, pour sa translation à Bari, et au 6 décembre, pour son jour natal, ce qu'en langage populaire on appelait autrefois la *S. Nicolas d'été* et la *saint Nicolas d'hiver* :

VII idus Maii. Barii in Apulia, translatio S. Nicolai episcopi ex Myra, civitate Lyciæ. -- VIII idus Decembris. Myræ, que est metropolis Lyciæ, natalis S. Nicolai, episcopi et confessoris, de quo inter plura miraculorum insignia illud memorabile fertur quod imperatorem Constantinum ab interitu quorundam se invocantium, longe constitutus, ad misericordiam per visum monitis deflexit et minis.

A son natal, S. Nicolas figure au premier rang parmi les six mentions de ce jour, tandis qu'à sa translation, sur huit mentions de saints, il est relégué au dernier rang, parce que cette fête est secondaire et surtout locale.

2. Piazza, en 1713, note ainsi ses deux fêtes dans son *Emerologio di Roma*, pp. 314 et 718 :

9 Mai. La Translation de S. Nicolas le grand, le miraculeux, vénéré par tous les peuples et les nations en qualité d'illustre lumière de l'Église, de Myre en Lycie à Bari dans la Pouille. A la basilique de S.-Pierre, où il a une noble chapelle, on en fait mémoire.

6 Décembre. S. Nicolas, dit le *Grand* par antonomase, évêque de Myre et appelé *de Bari*, du lieu actuel de sa déposition... La fête de ce saint célèbre se fait, avec indulgence plénière, à l'église paroissiale et collégiale, diaconie cardinalice et stationale, de S.-Nicolas *in carcere*... Là on exposait partie d'une main, maintenant on conserve une dent; elle fut illustrée par sa visite en personne... A l'église paroissiale de S.-Nicolas *dè Perfetti*, au Champ de Mars; à l'église paroissiale de S.-Nicolas *dè Cesarini*, des Pères Somasques; à son église paroissiale des *Incoronati*, *strada Giulia*; à l'église paroissiale des *Arcioni*, *a Capo le case*; à la basilique vati-

cane, où il a une noble chapelle (anciennement il en avait quatre sous son vocable); à l'église nationale de S.-Nicolas des Lorrains, qui l'ont pour protecteur, avec indulgence plénière; à S.-Laurent *in Lucina*, où dans un élégant reliquaire s'expose partie de son bras; à S.-Jean-de-Latran, dans l'oratoire des PP. Pénitenciers.

J'ai ainsi rendu compte de la fête dans la *Correspondance de Rome*, en 1868 et 1869 : 6 décembre. S. Nicolas, évêque de Myre en Lycie, mort l'an 310. Sa fête se célèbre à S.-Nicolas *in carcere*, où l'on expose son bras et un de ses doigts; tous les quatre ans, le Sénat offre un calice et quatre torches. A S.-Nicolas des Lorrains, où sa vie a été modelée, en 1750, en bas-reliefs de stuc, on oint le front et la gorge des fidèles avec la manne qui coule de ses ossements à Bari. A S.-Pierre, on expose, dans sa chapelle, où est son image en mosaïque, toutes les reliques de la basilique. A S.-Nicolas *in Arcione*.

3. Piazza, p. 720, fait cette énumération des reliques conservées à Rome :

A Ste-Marie *in via lata*, on conserve une dent maxillaire, donnée par l'empereur Basile à une abbesse du monastère de S.-Cyriaque sur l'instance de l'empereur Othon II, transférée d'une église de S.-Nicolas, profanée maintenant et située où est le palais Pamphili. A Ste-Marie *in Trastevere*, il y a un bras; à S.-Paul-hors-les-murs, partie d'un autre bras. A Ste-Praxède, une mâchoire avec ses dents. Autres dents à Saint-Thomas *in Parione* et trois aux SS. Apôtres. Autres reliques à Ste-Cécile, à S.-Laurent *in Damaso*, à l'oratoire de la Communion générale, à l'église de la B. Rite de Cascia (dédiée autrefois sous le nom de S.-Nicolas), à l'église collégiale de Ste-Marie *in Cosmedin*; à sa noble chapelle, de la famille Spada, à Ste-Marie-de-Monserrato.

Du tome VII de mes *Œuvres*, j'extraits cette liste des reliques actuellement subsistantes : Bras et doigts, à S.-Nicolas *in Carcere* (p. 273); du bras, à Ste-Praxède (230); mâchoire et trois dents, aux SS.-Apôtres (247); ossements, à S.-Roch (245), à Ste Cécile (259); reliques sans nom, à Ste-Praxède (231, 239), aux SS. Côme et Damien (222), à S.-Pierre au Vatican (241), à Ste-Marie au Transévère (243); à Frascati (291). Ailleurs, à S.-Louis des Français (I, 252, 257); à Ste-Croix de Jérusalem (II, 346, 347), et à S. Ange *in Pescheria* (XI, 146).

4. Au bréviaire, l'officio est du rit double et tout entier du com-

mun des confesseurs pontifes, excepté l'oraison et les trois leçons du second nocturne, qui sont propres. « Die VI decembris. In festo S. Nicolai, episcopi et confessoris. Duplex. Omnia de communi confessorum pontificum, præter sequentia : *Oratio*. In secundo nocturno, lectio IV, V, VI ». S. Nicolas méritait mieux que cela, il devrait avoir un office entièrement propre, quoi qu'en ait décidé la Congrégation spéciale, établie en 1741 par Benoit XIV pour la réforme du Bréviaire.

Die VI decembris, Nicolai episcopi et confessoris. Omnia de Communi confessoris pontificis, excepta oratione propria, ut in Breviario.

Adnotatio Congregationis particularis. Lectiones secundi nocturni supprimendas esse visum est, ex eo quod quæ in iis narrantur deprompta ex vitis editis a Mombrizio, Surio et Lippomano, suspecta sunt admodum fidei nullaque coævorum aut Nicolai ætati proximorum scriptorum testimonio suffulta, ut videre est apud Tillemontium, Baillet aliosque. Sermo, qui de S. Nicolao divo Bernardo tribuitur, genuinus non est et in editione P. Mabillonii inter opera supposita recensetur atque Nicolao Clarevalensi adscribitur; neque apud SS. Patres alius unquam sermo de dicto Nicolao occurrit, ex quo novæ lectiones sumi possint.

En 1662, la S. C. des Rites refusa de laisser imprimer et réciter, à Bari et ailleurs, le petit office de S. Nicolas, qui se récitait à la cathédrale de Bari.

Baren. — Supplicatum fuit S. R. C. ut facultatem tribuere dignaretur imprimendi et recitandi officium parvum S. Nicolai de Bario, in cathedrali ecclesia ejusdem civitatis recitari consuetum. Et S. C. archiepiscopo nunciari mandavit S. C. non credere quod idem officium in sua Ecclesia recitari sinat. Die 4 martii 1662.

5. Plusieurs églises de Rome ont des autels dédiés à S. Nicolas (*Œuvres*, VI, 74). Je n'en citerai que trois.

A S.-Pierre au Vatican, l'autel de S. Nicolas, surmonté de son effigie en mosaïque, se trouve dans la chapelle des reliques, qui est la seconde à droite en entrant dans la basilique. Ciampini en signale deux autres dans l'ancienne nef : le plus important fut élevé, au xv^e siècle, par Nicolas V, qui voulut être enterré devant :

Post grande ostium, in pariete basilicæ, ducens in sacrarium, stabat altare S. Nicolai, episcopi et confessoris, a Nicolao V constructum, cujus inde pontificis corpus sub tabula e lapide nobilissimo servatum est. — Juxta hoc sacellum (de S. Gilles) aliud sequebatur (in aquilonem), ut

num. 95, non minoris formæ, cum altari, marmoribus ac columnis diversorum colorum extractum divoque Nicolao, episcopo et confessori, sacratum (*De sacr. ædific. a Constantino M. constructis*, 1693, pp. 68, 73) ¹.

A S.-Louis des Français, la seconde chapelle à gauche en entrant est sous le vocable de S. Nicolas. Longtemps entretenue par la congrégation des Lorrains, elle était pourvue d'ornements à l'effigie du patron (*Œuvres complètes*, I, 128, 140, 144, 145, 150, 152, 153, 154, 189, 371).

A S.-Nicolas de Tolentin, la première chapelle à gauche conserve une inscription de 1709, qui atteste qu'elle fut érigée en l'honneur de S. Nicolas le grand, pour lui et sa famille, par Hercule Dominique Monanni, évêque de Terracine, qui obtint du S.-Siège le privilège de pouvoir tester.

D. O. M.

ET DIVO NICOLAO MAGNO
HERCVLES DOM^{VS} ² MONANNVS
EPISCOPVS TARRACINENSIS
EX BONIS SIBI AD TESTANDVM
PONTIFICIO PRIVILEGIO
CONCESSIS
SACELLVM COMPARAVIT
ET FAMILIE SVÆ ATTRIBVIT
A. S ³ MDCCIX

Au palais apostolique du Vatican, la chapelle qui est située près la salle de Constantin est désignée sous le nom de « cappella di S. Nicolo », par Forcella, qui rapporte l'inscription commémorative de la consécration de son autel, en 1725, par Benoît XIII (*Œuvres*, II, 44) :

BENEDICTVS XIII. ORD. PREDICATOR⁴. ALTARE HOC EREXIT ET CONSE-
GRAVIT DIE XI APRILIS MDCCXXV.

6. Le P. Cahier (*Caract. des SS.*, p. 625), résume ainsi le patronage de S. Nicolas de Myre ou de Bari : Amiens, Ancône (la Marche), Bari, Civray en Poitou, Corfou, Fribourg en Suisse, Laybach (?),

1. *Œuvres*. II. 286, 287, 365, 373, 385.

2. *Dominicus*.

3. *Anno salutis*.

4. *Ordinis Prædicatorum*.

la Lorraine (Varangéville, etc.), Moscou et la Russie, Paris, Sabionetta (?), Sassari, la Sicile, Teschen (le duché), Znaym; les écoliers et petits garçons, bateliers, pêcheurs, marins et mariniers, déchirateurs de bateaux et débardeurs, voyageurs et pèlerins, brasseurs, tonneliers, ciriers, maljugés, contre les voleurs ».

Cette nomenclature peut être notablement augmentée si l'on se reporte au tome X de mes *Œuvres* (voir à la table le mot *S. Nicolas*). S. Nicolas y est déclaré protecteur contre le feu, l'incendie, les périls de la mer, les tempêtes, le naufrage et le rhumatisme; il est le patron des apothicaires, des bouchers, des épiciers, des marchands de vin, des mesureurs de grains, des ouvriers en corne, des parfumeurs, des pompiers et des tondeurs de drap. Il faut encore y ajouter les meuniers, les prisonniers, les jeunes gens et, par extension, les célibataires.

L'explication de ces patronages divers résulte d'une triple source : la vie, la légende et l'iconographie, quoique, selon le même archéologue, certains « ne s'interprètent pas aussi facilement ». Il est très clair qu'écoliers et enfants rappellent les écoliers coupés par morceaux et l'enfant tombé à la mer; que les bateliers et autres de ce groupe font allusion à la tempête apaisée sur mer; que les brasseurs et tonneliers se souviennent de la cuve aux trois petits enfants et du tonneau dans lequel le corps de S. Nicolas fut transporté à Bari; que les voyageurs et pèlerins furent par S. Nicolas sauvés en plus d'une circonstance; que les maljugés furent ces trois officiers condamnés à mort dont il arracha la grâce à Constantin; que les voleurs ont été l'objet de plusieurs de ses miracles posthumes; que les ciriers, et par extension les épiciers, font peut-être songer aux nombreux cierges portés sur sa tombe; que pour les apothicaires on joue sur le mot *manne*, qui est appelée aussi *baume* et *huile*, d'où le patronage des parfumeurs; que les pompiers viennent au secours contre l'incendie; que le commerce du vin et du grain se fait souvent par bateau et que S. Nicolas les a multipliés miraculeusement; ce qui explique aussi la protection accordée aux meuniers, dont le commerce continue celui des mesureurs¹; qu'il doit intercéder pour

1. Les *Sermones dormi secure*, imprimés en gothique à Lyon en 1492, rendent compte de ce patronage par le fait suivant : « Quodam tempore invasit famas valida totam provinciam sancti Nicolai, ita ut omnibus alimenta desli-

les prisonniers, puisqu'il a lui-même été jeté en prison ; que le rhumatisme provient souvent de l'eau et que les tondours de drap se sont souvenus du pallium miraculeux, évidemment supposé en laine¹.

II. — ANCIENS OFFICES

1. Je copie l'office de la translation dans un beau bréviaire manuscrit, actuellement au grand séminaire de Poitiers, et qui fut exécuté, à la fin du xv^e siècle, pour Anne de Prie, abbesse de la Trinité de cette ville. On remarquera que les antiennes et répons, les hymnes et leçons ont un caractère entièrement hagiographique : chose étrange, la translation, qui importait ici le plus, n'y est pas racontée.

Translatio sancti Nicolay.

Ad vesperas. Ant. Nobilissimis siquidem natalibus ortus, velut Lucifer Nicolaus emicuit.

Capitulum. Iste est Nicolaus qui ante Deum magnas virtutes operatus est et omnis terra doctrina ejus repleta est, ipse intercedat pro peccatis omnium populorum.

℟. Operibus sanctis. √. Voce quippe.

Hymnus.

Exultet aula celica,
Letetur mundi machina,
Dum refert solis orbita
Nicolai solemnia.

Qui vagitus infancie
Decoravit mirifice,
Dans virtutum primordia
Inter ortus crepundia.

Cujus larga clemencia
Puellas stupro deditas
Ab illo stupri scelere
Redemit auri munere.
Ad hoc bis ter hos juvenes
Ire fecit incolumes
Qui morti dire fuerant
Additi per invidiam.
Quid referendum melius?

cerent. Audiens autem vir Dei naves onustas tritico portui applicuisse, illuc statim proleiscitur, rogans nautas ut saltem tribus modis per quamlibet navem pereclitantibus subvenirent. Cui illi: Non audemus, sancte pater, quia mensuratum triticum ab exactore oportet nos in horrea imperatoris reddere. Quibus sanctus Nicolaus dixit: Facile nunc quod dico et vobis in Dei virtute promitto quod nullam minutionem habebitis apud exactorem. Quod cum fecissent et eandem mensuram quam ab exactore receperant reddidissent, ministris imperatoris miracula referunt et Deum in famulo suo Nicolao magnifica laude extollunt. Frumentum autem secundum uniuscujusque indigentiam vir Dei distribuit, ita ut miraculose duobus annis non tantum ad victum sufficeret, sed etiam ad usum seminis abundans. »

1. Voir dans le tome X^e la dédicace d'un autel (pp. 104, 106, 108), le nom donné à des ustensiles de table (p. 119), imposé à une cloche (p. 122) et à des villes (p. 124) et une fondation de messe (p. 276).

Nihil egit clemencius
Quam quod (?) frumento populum
Morte solvit famelicum.
Ora, Pater, per Fillum :

Presta per Almum Spiritum
Ut Nicolay precibus
Perfruamur celestibus. Amen.
ÿ. Ecce sacerdos magnus.

Ant. O pastor eterne, o clemens et bone custos, qui dum devoti gregis preces ac tenderes, voce lapsa de celo, presuli sanctissimo dignum episcopatu Nicolaum ostendisti tuum famulum. Ps. Magnificat.

Collecta. Omnipotens sempiternae Deus, qui Bareses Apuleosque tramines per beatissimi confessoris tui Nicolay gloriosam translationem clementer illustrare dignatus es, presta, quesumus, ut ejus apud te intercessionibus et meritis ab omnibus eruamur oppressis. Per.

Ad matutinum. Invitat. Unum Deum in Trinitate fideliter adoremus, cujus fidem predicavit sanctus presul Nicolaus. Ps. Venite.

Hymn. Rex eterne, Domine.

Ant. Nobilissimis siquidem. Ps. Beatus vir, etc.

ÿ. Sacerdos.

Lect. I. Qualiter quidam puer a demonio liberatus est per sanctum Nicolaum. Quodam tempore advenit quedam mulier de vico qui dicitur Ciparsus ad sanctissimam domum archangeli que vocatur Chroba, ubi sanctus erat dm Nicolaus. Hec attulit filium quem iniquissimus demon ita vexabat crudeliter ut vestimentum quo induebatur dentibus laceraret.

℞. Confessor Dei Nicolaus, nobilis progenie sed nobilior moribus, ab ipso puerili evo secutus Dominum, meruit divina revelatione ad summum provehi sacerdotium. ÿ. Erat enim valde compasciens et super afflictos piastans viscera. Ab.

Lectio ij. Quem projecit ad pedes sancti Nicolay, flens et dicens : Misere, serve Dei, huic misero filio meo, quia fortiter vexatur a demonio. Pietate autem ductus sanctus Domini super eum, apprehendit manum ejus et insufflavit in ore illius.

℞. Operibus suis Nicolaus humiliter insistens, revelatione divina pro-
vectus est ad summum sacerdotii gradum. ÿ. Voce quippe de celo lapsa cuidam insinuat presuli dignum episcopatu Nicolaum. Ad.

Lectio iij. Statim divina virtute et beati Nicolai meritis emundatus est puer et immundus ab eo spiritus exivit. Sicque ad propria cum sua matre gaudens reversus est.

℞. Quadam die, tempestate seivissima cassati naute ceperunt sanctum vocare Nicolaum, et statim cessavit tempestas. ÿ. Mox illis clamantibus apparuit quidam, dicens illis : Ecce adsum, quid vocastis me ? Et statim.

Lectio iiij. De expulsionem demonis a muliere. Rursum alio tempore, altera mulier de vico de Capoleos, ab immundo spiritu graviter torquebatur.

℞. Audiens Xpisti confessor trium juvenum innocentum necem, precucurrit quamtocius ad locum quo fuerant plectendi et liberavit eos. ÿ. Sta-

timque solutos a vinculis usque ad pretorium consulis secum adduxit. Quo fuerant.

In ij^o n^o. ant. Pontifices almi divina revelatione letificati Nicolaum suum presulem devotissime consecraverunt. *Ÿ*. Non est inventus similis illi.

Lectio v. Quam assumens vir ejus adduxit ad monasterium viri Dei, ubi ipse tunc temporis morabatur et projecit eam ad pedes sancti Nicolai dicens: Sancte Dei, succurre huic mulieri misere, que graviter torquetur a demone.

R. Beatus Nicolaus jam triumpho positus novit suis famulis prebere celestia comoda, qui toto corde poscunt, ejus petitiones illi nimirum tota nos devotione oportet comictere. *Ÿ*. Ut apud Christum ejus patrocinis adjuvemur semper. Oportet.

Lectio vj. Sanctus autem Domini Nicolaus mox ut orationem fudit pro ea ad Dominum, immundum ab ea expulit spiritum et sana effecta, abiit in domum, glorificans Deum et sanctam Syon.

R. Qui cum audissent sancti Nicolai nomen, statim expandunt manus utrasque ad celum, Salvatoris laudantes clemenciam. *Ÿ*. Clara quippe voce coram omnibus dignum referebant illum Dei famulum. Salvatoris.

Lectio vii. Hoc enim erat vocabulum monasterii beatissimi Nicolai, id est sanctam Jherusalem. *De curatione paralitici.* Venit quidam homo ad sanctam Syon qui appellabatur Nicolaus de vico vicino, tempore sancti jejunii.

R. Summe Dei presul, Nicolae, tuam catervam protege, namque credimus Tuis precibus nos esse salvandos. . Qui tres pueros morti deditos illesos abire fecisti, tuis laudibus instanter conserva plebem. Tuis precibus.

Lectio viij. Illic induxit quendam infirmum super animal sedentem ad sanctum Nicolaum, ut saluti pristinae eum redderet, totum exicatum corpore ab ea egritudine que greco eloquio paralis, latino vero dissolutio membrorum dicitur.

R. Ex ejus tumba marmorea sacrum resudat oleum, quo liniti sanantur ceci, surdis auditum reddidit, et debilis quisque sospes resiliit. Quatervatim omnes populi cernere cupientes que per eum fiunt mirabilia.

In iij^o n^o. Ant. Audi preces nostras, pie pastor Nicolae et defer ad Deum. Memento, pastor bone, ovium tuarum opem tue intercessionis querentium et sedule ora pro nobis cum sanctis omnibus quibus conjunctus es, ut gratia Dei salvemur.

Cantica. Beatus vir qui in sapientia.

Ÿ. Ora pro nobis, beate Nicolae.

Secundum Lucam. In illo tempore, dixit Jhesus discipulis suis: Sint lumbi vestri precincti et lucerne ardentes in manibus vestris. *Et reliqua.* Et vos similes hominibus expectantibus Dominum suum quando revertatur a nuptiis ut cum venerit et pulsaverit confestim aperient ei. *Et reliqua.* Quem sanctus Nicolaus propriis manibus consignans ab omni egritudine liberavit et sanum et incolumem ad propria remisit, gaudentem et

benedicentem Deum qui hanc gratiam confessori suo Nicolao contulerat.

℞. Servus Dei Nicolaus auri pondo trium virginum redemit pudorem earumque patris impudica remenso auro fugavit inopiam. ℥. Affluens itaque misericordie visceribus metallo duplicato propulsavit earum infamiam. Earumque.

Lectio x. De muliere lunatica. Cum igitur his miraculis ac virtutibus beatissimus floreret Nicolaus, decidit in egritudinem qua ex hac luce instabili subreptus est.

℞. Dum vero adhuc penderet ad ubera matris, o nova res, quarta feria et sexta semel in die papillos bibebat. ℥. Nam quodam modo sacris jejuniis se futurum persignans amatorem Nicolaum. O nova.

L. xj. Qui cum jaceret in grabato, accessit ad eum quedam mulier lunatica de vico Olcon, cui nomen erat Eugenia, que eum orabat ut sibi conferret sanitatis gaudia. Cujus precibus annuens sanctus Nicolaus pro ea orationem fudit ad Dominum. Deinde signavit eam sicque sanitatem, ut obtabat, adipisci meruit.

℞. Magne pater, Nicolae, summo Patri proxime, admirando qua precelis apud Deum gratia, a commissis nos emunda, ne cadamus sustine.

℥. Jam per terram et per mare fama celeberrime refovendo tribulatos, relevando naufragos. A commissis.

Lectio xij. Remeans ergo ad domum suam, magnifice collaudabat Dominum, qui in sanctis suis semper est mirabilis. *De transitu sancti Nicolai.* Cernens itaque servus Domini mortem inexcusabilem adesse presentem, quam nemo mortalium preterire prevalet, cepit indesinenter orare et psallere. Deprecabatur autem Dominum attentius ut sanctos angelos suos ad eum dirigeret, quatenus susciperent quod ei commendatum fuerat, id est ipsius animam.

℞. Laudemus Dominum in beati antisitis Nicolai meritis: gloriosum ad sepulcrum ejus egri veniunt et sanantur. ℥. Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes in honore beati Nicolai. Et sanantur.

In laudibus. Ant. Beatus Nicolaus, pontificatus infula decoratus, talem se exhibuit ut ab omnibus amaretur.

Ant. Ecclesie sancte frequentans limina sacra pectoris mandata condebat sagaciter.

Ant. In infancie tenuiori decursu corpus jejuniis macerabat.

Ant. Sancte et juste vivendo, ad honorem sacerdotii meruit revelari divinitus.

Ant. O per omnia laudabilem virum, cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde querunt illum.

Cap. Iste est Nicolaus.

℞. Amavit eum Dominus, alleluia, alleluia.

Hymnus.

Cujus tumba fert oleum,
Matris olive nescium,

Quod natura non protulit
Marmor sudando parturit.

Cujus preclare meritis
Succurre, Deus, miseris:
Abjectis curis cordium,
Tuum prebe auxilium.

O venerande pontifex,
Pius nec tardus opifex
Cunctis qui corde credulo
Te querunt in periculo.

Ad Benedictus ant. O Xpisti pietas, omni prosequenda laude, qui sui famuli merita longe lateque declarat, nam ex tumba ejus oleum manat cunctosque languidos sanat.

Oratio. Omnipotens sempiterne Deus.

Ad vj. Oratio. Deus, qui beatissimum Nicolaum pontificem tuum mira abstinentia a cunabulis sanctificasti tibi fidelem alumpnum, da nobis, quesumus, ejus obtentu levamen criminum, felicitatis optabile meritum.
Per.

Ad ix. Oratio. Deus, qui gloriosi tui presulis Nicolai, meritis ab ira imperatoris sevissima tres ejus milicie participes morti prejudicatos mirabiliter liberasti, concede, quesumus, ejus nos intercessionibus ab ira futura districti examinis clementer liberari ut in poli aula cum tuis sanctis civibus mereamur coronari. Per.

Ad vespas. Ant. Copiose caritatis, Nicolae, pontifex, qui cum Deo gloriaris in celi palatio, condescende, supplicamus, ad te suspirantibus ut exutos gravi carne pertrahas ad superos. *Ps.* Magnificat.

Oratio. Omnipotens sempiterne Deus.

2. Le *Breviarium Redonense*, manuscrit du xv^e siècle, à la Bibliothèque du Vatican, fonds Ottoboni, n^o 513, renferme, pour le jour *In Translatione S. Nicolai*, un office propre, avec hymnes, dont les antiennes et répons sont rythmés.

In I Vesperis.

Antiphonæ.

1. Summe sacerdos inclite,
Nimis favens Barensibus,
Cum vis medio gurgite
Barum transferri navibus.
2. Fecit Deus memoriam
Suorum mirabilium,
Cum transfert in Apuliam
Nicolai præsidium.
3. Exortus est in tenebris

Quarta cum sexta feria
Semper (semel) suggebat'ubera,
Jam in etate tenera,
Hac usus abstinentia.
Aufer mortis compendia,
Confer vite stipendia,
Ut post carnis exilia
Tecum simus in gloria.
Presta, Pater.

- Baro divinus radius;
Vere dies hic celebris,
Fulget in ea Madius.
4. A solis ortu teritur
Necnon ob occidente,
Qua Barum via pergitur
Cœtu toto ducente.
 5. Laudate, cuncti populi,
Dei misericordiam,
Sed ampliozem Apuli
Deo referant gratiam.

Ad Magnificat.

A. Felix Apulia, felix et Barum,
Felix quæ continet thesaurum
[carum
Qui nullis creditur terrigenarum,

Ad matutinum

Invitatorium.

Uni Deo et simplici
Gloria sit atque laus,
Quem orat voce supplicii
Stans in cælo Nicolaus.

In nocturno

Antiphonæ.

1. Velut incisus balsamus
Profuderat liquorem,
Quo veniente thalamus
Fugaverat pudorem.
2. Nunc, reges intelligite,
Præsidentes ecclesiis;
Exemplo ejus agite,
Relevatis inopiis.
3. Clemens, pudicus, humilis,
Nulli nocuit penitus,
Cunctis factus amabilis,
Præsul factus est cœlitus.

Responsoria

1. Tumba contracta marmoris
Mira prodit fragrantia,
De reliquiis corporis
Liquoris pluit copia,
Quæ nul'o cursu temporis
Interrumpitur gratia.
- γ. Fragrans odore nimio
Qui præfulges honore,
Pietatis profluvio
Manas fluens liquore.
1. Dum distat navis plusquam du-
[centis
Milibus, mare fluctuat ventis,
Artubus sacris furtim retentis
De corpore demptis.

1. Cette odeur ne se fait plus sentir.

γ. Nec valent iter habere tutum
Si feratur corpus diminutum.

3. Quod non desit ulla particula
Sacris membris monstrant mi-
[racula,

Visionum certa oracula

Veri sunt patula.

γ. Ut satisfiat anxio
Dens prodit cum liquore,
Ne fiat diminutio,
Sancti clauditur ore.

In Laudibus

Antiphonæ.

1. Maris elatione
Nautæ facti territi,
Liquoris fusione
De furto sunt proditi.
2. Currunt senes cum parvulis
In exultatione,
Sancti occurrunt bajulis
Mira devotione.
3. Adipe et pinguedine
Redundant ejus ossa,
Olei multitudine
Semper est plena fossa.
4. Benedicant te populi
Qui facis mirabilia,
De loco sacro tumuli
Mira prodit fragrantia.
5. In capsella lignea
Myrea transportatus,
Bari tumba marmorea
Tandem est collocatus.

Ad Benedictus.

- A. Dum loco sacri tumuli
Mira prodit fragrantia,
De membris Dei famuli
Liquoris abundantia,
Seniores et parvuli
Currunt jugi frequentia.

In 2 Vesperis

Ad Magnificat.

A. Liquoris rivulo
Patuit pietas,
Ex cujus tumulo

Prodit suavitas ;
Cæci ex oculo
Pellitur cæcitas,
Subvenit populo
Ipsius caritas.

3. Dans le *Breviarium Romanum*, imprimé à Venise en 1522, les anciennes des premières vèpres sont en vers alexandrins (Dreves, XXVIII, 85):

1. Christe, tuis famulis nobis festa ¹ Nicolai,
Te petimus, præsta venerari laude jucunda.
2. Qui terris positus milis fuit ac moderatus,
Consolans miseros, confortans atque pusillos.
3. Ad cœlum migrans, cœlorum culmina ditans,
Ilic relevat multos morborum mole gravatos.
4. Digne Deo miles, qui palmam nomine præbes,
Pro nobis Christi pugna virtute potenti.
5. Credimus in thalami consistere sede superni,
Posse salvos fieri ² per te sic fonte renatos.

III. — OFFICES DU PROPRE DE S. NICOLAS DE BARI

Le propre de l'église collégiale de S. Nicolas, à Bari, contient trois offices distincts, que je vais reproduire textuellement.

1. *Translation de S. Nicolas, 9 mai.*

La fête de la Translation du corps de S. Nicolas de Myre à Bari se célèbre le 9 mai. L'office propre est précédé d'un exposé historique, d'un grand intérêt, car il établit que cet office est conforme au rit parisien, dont le bréviaire avait été introduit à S.-Nicolas de Bari par Charles II d'Anjou, avec l'autorisation de Boniface VIII; puis que cet office, revu et approuvé par le cardinal Siret, en 1568, a de nouveau été révisé sur les manuscrits en 1743.

Un décret de la S. C. des Rites, en 1671, cité en tête, déclare S. Nicolas patron unique et protecteur de la province de Bari: l'office y est en conséquence obligatoire.

En 1766, Clément XIII accorda une indulgence plénière pour un

1. Le vers exige *festum*.

2. Rétablir *Posse fieri salvos*.

des jours de l'octave de S. Nicolas, de même pour l'octave de la translation. De plus il privilégia, pour tous les prêtres indistinctement, l'autel de la crypte où repose le corps.

Festum Translationis Corporis S. P. N. Nicolai, Episcopi Conf., Patroni Principalis Civitatis Bariï, et singularis unici Patroni ac Protectoris Provinciæ Terræ Bariï, duplex 4 classis cum octava.

Hujus Translat. historiam scripserunt et Joannes Archidiaconus (ut testat. Vincent., lib. 23, cap. 83, et Sur., tom. 7) et Nicephorus, auctores Barenses et contemporanei, qui de ea agentes factam asseruerunt anno Domini 1087 hac die ex Myra, civitate Licæ. Clare etiam constat ex Bulla Urbani Pp. II. pro ordinatione Eliæ ad Archiep. Baren. et Canusin., anno D. 1089, Indictione XIII, 3 Nonas Octobris, cujus corpus jacet in Confessione nostræ Regalis Eccl. Ex ejusdem S. Nicolai corpore, ut et perenni quodam charismatum fonte, stillat liquor salubris, sicut olim cum esset Myræ; quamobrem Emmanuel Imperator, dum de eo agit in Constit. novell. de feriis, his titulis illum exornat : « Nicolaus miraculis insignis, unguentorum fragrantia scatens, etc.

DONATI ANTONII STUCCI PRÆFATIO

Officium Divi Nicolai, cognomento Magni, Myrensis urbis episcopi, ac Bariï Patroni et Protectoris, quod in sua Ecclesia Canonici et Clerus peculiari privilegio recitare consueverunt, antiquitus more Parisiensis Ecclesiæ institutum, e mendis, quibus ob illius varias editiones scatebat, sedulo castigare ac recensere, ut nitidioribus typis tandem expurgatum traderetur, mihi in animo fuisse ex eo facile colligere potes, Benevole Lector, quod uno in actu duabus muneris mei partibus studui adimplere; et grati animi testimonii scilicet erga Divum Nicolaum, quem a teneris annis, Ecclesiæ suæ inserviando, religiose sum prosequutus; et obsequii erga Illustrissimum et Reverendissimum Dominum meum D. Petrum Mariam Carafam, prædictæ Bariensis Basilicæ Præsulem dignissimum, quo jubente hanc provinciam sum aggressus. Quæ dum excogitarem, omnem laborem suscipiendum, etsi non exiguum, nullius esse duxi, ut ad finem optatum perducerem. Supererant plura, pluraque in illo Officio desiderabantur. Versus enim integri in Lectionibus deerant, multaque pullulabant vocum errata, quæ quanta erant, nemo, quem amanuensium oscitantiam et typographorum imperitiam non latet, mirabitur. Contigit enim præcipue hæc culpa in editionibus annorum MDCXXXIII, MDCLV et MDCCXII. Nam ii editores, propriam peritiam forsitan ostentare cupientes, ab antiqua illa et primæva politiori editione discedentes, illud, dum emendare cogitaverunt, in errorem sunt lapsi : « Scribentes non quod inveniunt, sed quod intelligunt; et dum alienos errores emendare nituntur, ostendunt suos ». (*Hieron., in Epist. ad Luc.*)

Mihi igitur accuratius hoc nostrum Divi Nicolai Officium emendare

exoptanti, non abs re, immo maxime necessarium visum fuit antiquiora vel manuscripta, vel typis tradita Officia adinvenire, eaque inter se conferre; et hanc novissimam editionem a mendis, ut potui, expurgatam, tanquam e puriori fonte haustam, edere conatus sum. Quinque interea mihi diversæ hujus Officii editiones in manus inciderunt, annorum videlicet, ut dixi, MDCCXII, MDCLV, MDCXXXIII. Ex duabus aliis, quæ supersunt, una fortassis initio seculi XVI, in lucem prodiit; altera vero, cæterarum omnium antiquissima M. S., inter vetusta hujus Basilicæ thesauri monumenta ad hæc nostra tempora adhuc inspicitur; et inter cætera dona, quibus Carolus II, Andegavensis, utriusque Siciliae rex, illam locupletavit, caute servatur. Ipse enim religiosissimus princeps, cum Sacra Lipsana visendi gratia Barium appulerit, anno salutis MCCCIV (*Hist. Barien., l. 3, pag. 142*), maximas Deo ac Divo Nicolao retulit gratias de memorando magnoque in se accepto beneficio, dum in Trinacria insula degens a mortis periculo mirabiliter fuit revocatus; et ob tanti beneficii memoriam Ecclesiam hanc ampla instruxit dote, et maximis variisque muneribus, prærogativis, Sanctorumque reliquiis luculenter insignivit decoravitque; ac numerum duorum super quadraginta Canonicorum redditibus illustravit. Insuper jussit, ut sibi quoties nostra in Ecclesia adesset, tanquam uni ex ipsius Basilicæ Canonicis quotidianæ darentur distributiones (*In M. S. Archiv. S. Nicol.*): « In signum devotionis retinemus nobis et hæredibus nostris, quod, cum personaliter erimus nos, et nostri hæredes in Baro, quotidianas distributiones recipiamus ab ipsa nostra Ecclesia, sicut unus de Canonicis ipsius nostræ Ecclesiæ recipit et recipere habet ». Quod eximie Religionis exemplum nuperrime invictissimus rex noster Carolus Borbonius est egregie sequutus; dum una, simul cum Augusta Coniuge, voti causa huc adveniens, in hoc Canonicorum Collegio Primæ Dignitatis munia religiosissime explevit, an. MDCCXLI, VII Idus Martii.

A prælaudato igitur Carolo II, facultate rite ac specialiter prius sibi facta a Bonifacio VIII, fel. rec. (*Ut ex Bulla, quæ extat in Archiv. S. Nicol.*) sancitum fuit ut deinceps integrum Breviarium Parisiensi more in nostra caneretur Ecclesia: « Ordinamus et volumus, quod in ipsa deinceps Ecclesia secundum ordinem Parisiorum Ecclesiæ per libros, quos eidem Ecclesiæ dedimus, divinum Officium celebretur (*In M. S. nostræ Ecclesiæ, et apud Ughell., in Ital. Sacr., t. 7, p. 896*). Illi integra erant Breviaria, in quibus tria ista legebantur parva Officia, quæ modo in lucem rursus prodibunt. Me fugit vero, an Officia Sollemnitatis scilicet ac Translationis Divi Nicolai illo in tempore fuerint edita, an vero antiquitus in nostra recitarentur Ecclesia, et jussu Caroli regis suis Parisiorum Breviariis inserta fuerint? Mea quidem sententia, ut antiquiora cæteris illa duo haberem Officia; tum quia ab anno MLXXXVII, quo Sacrum Divi Nicolai corpus e Myra Barium fuit translatum, usque ad annum MCCC circiter, quo Carolus II regnabat, a Canonicis Clericisque quotidie Ecclesiæ

inservientibus præcipua Divi Nicolai Officia concinerentur; cum etiam quia a primis Translationis diebus institutum fuerit Festum ipsius cum Octava, circiter ea fortasse tempora Officia et Translationis et Sollemnitatis composita fuere. Probabile hoc sane videtur, certum autem non habeo; nec, etsi omni adhibita diligentia, valida documenta ad hoc illustrandum usque adeo invenire potui. Officium vero Sacræ Spinæ, una cum ipsa, per prædictum Carolum regem nobis ex Gallia fuit allatum.

Lectiones omnes Officii Translationis, primis tribus exceptis, apud Surium leguntur (*Sur., die 9 Maii*), cum tota Translationis Divi Nicolai Corporis historia, a Joanne Archidiacono Bariensi, jussu Ursonis Archiepiscopi, ut in præfatione ipse testatur, descripta. Tillemontius, magni nominis ac eximiæ eruditionis vir, de hac Translationis historia ait: « Cette pièce est non seulement indubitable par la qualité de son auteur, mais elle est encore pleine de sentimens fort chrétiens. » (*Tillemont., tom. 6*).

Lectionum tamen Officii Sollemnitatis satis exploratum haud habeo auctorem; at facile, ut opinor, desumptæ fuere omnes ex Divi Nicolai actibus, a S. Methodio Patriarcha Costantinopolitano conscriptis, qui IX vixit seculo. Enim vero, dum in prælaudato Tillemontio hæc legi: « Nous avons trouvé dans un manuscrit une vie de S. Nicolas beaucoup plus courte, que celle que Baronius, 6 décem., a attribuée à Jean Diacre, dont on auroit osté la préface, car elle commence par ces mots: « Beatus Nicolaus-illustri prosapia ortus » (sic etiam prima nostri Officii Sollemnitatis lectio incipit). Elle n'est pas tout à fait mal écrite, et les bouts de vers, qui finissent souvent les périodes, sentent assez le style du IX^e siècle » (*Tillem., tom. 6, in Notis ad Decem. l. A. S. Nicol.*), in quo Divus Methodius Patriarcha vixit. Placuit mihi Baronii locum a Tillemontio relatum recognoscere, ibique ait: « Habemus in nostra Bibliotheca alia ejusdem Nicolai acta, a Joanne Diacono conscripta. . . Testatur auctor eadem acta fuisse conscripta a Sancto Methodio, episcopo Constantinopolitano » (*Baron., in Martyrol. Rom. 6*). Ex quibus non est mihi vanum arguere omnes Officii Sollemnitatis Lectiones ex actibus a Divo Methodio conscriptis fuisse desumptas. Quamplures denique antiphonæ ac preces ex diversorum Sanctorum Patrum ad nostrum Divum dicatis elogiis depromptæ fuere et excerptæ, ut exempli gratia ea: « Pater Nicolae, fungere legatione apud Deum, ut animæ nostræ salutem consequamur. » Est S. Joannis Chrysostomi (*Chrysost. in sua Liturgia*) aliæque similes.

Hæc vero tria Officia Sollemnitatis scilicet, Translationis et Sacrosanctæ Spinæ antiquitus in nostra canebantur Ecclesia, una cum cæteris Sanctorum omnium Officiis in Breviario more Parisiensi instituto extantibus, etiam post Pii V Bullam editam, ac promulgatam VII Idus julii MDLXVIII, indictione XI, quæ incipit: « Quod a nobis postulat ratio pastoralis Officii », in qua enuntiat se ea non abolere Officia, quæ ducentos super annos ante suam Bullam instituta fuerint ac recitata: « Illis tamen exceptis, quæ ab ipsa prima institutione a Sede Apostolica approbata, vel

consuetudine, quæ, vel ipsa institutio ducentos annos antecedit, aliis certis Breviariis usa fuisse constitit, de quibus, ut inveteratum illud jus dicendi et psallendi suum Officium non adimimus, sic eisdem, si forte hoc nostrum, quod modo pervulgatum est, magis placeat, dummodo episcopus et universum capitulum in eo consentiant, ut id in choro dicere et psallere possint, permittimus ». Nostrum itaque Breviarium saltem per ducentos sexaginta circiter octo annos antea, regnante scilicet Carolo II Andegavensi, institutum, per promulgatam Pii V Bullam non abrogabatur; attamen, his non obstantibus, adhuc quoddam comperi documentum (*In M. S. Archiv. S. Nicol.*), a Guillelmo Syrleto Calabro, S. R. E. Cardinali a Pio IV creato (*Platin., pag. 648.*) manu propria subscriptum sigilloque munitum, quo nobis recitationem Officiorum in antiquo Parisiensi Breviario existentium a Pio V confirmatam fuisse testatur eodem anno, quatuor post menses a sua edita Bulla. En documentum, de quo loquor :

« EGO GUILLELMUS, Tituli Sancti Laurentii in Pane et Perna Cardinalis Syrletus, fidem facio alloquutum fuisse Dominum nostrum, ad instantiam Rev. Prioris et Capituli Divi Nicolai in Baro, de imprimendo iterum Breviario et Missale, quod ipsi ab antiquo tempore dicere consueverunt, idque a sua Beatitudine concessum testor. Breviarium habet hujusmodi Rubricam : Si Psalterium, Lector, quæris Parisiensi more institutum, ac ad peculiarem usum celeberrimæ Divi Nicolai in Bario Basilicæ undique reformatum, hoc ipsum habe, quod Præfecti ejusdem Basilicæ ad id deputati magna cura diligentiaque recognitum et castigatum, etc. Datum Romæ tertio kal. novembris 1568. — GUILLELMUS SYRLETUS CARDINALIS. »

Adest sigillum.

Asservatur apud nos hujusmodi antiquum Breviarium, Venetiis editum, cum eadem rubrica a Syrleto relata. Estque more Parisiensi secundum ordinem Divi Dionysii Parisiorum episcopi, qui circa annum CCL floruit (*Petar., in Rationar. Temp.*). In Rubrica enim ejusdem Breviarii ad Septuagesimam sic legimus : « Incipit Psalterium secundum ordinem Sancti Dionysii Parisien. et consuetudinem Sancti Nicolai Barisien. » Exinde vero hæc nostra Divi Nicolai Ecclesia, ut cum aliis in Breviarii recitatione uniretur, pio dumtaxat sibi retento psallendi usu hæc tria more Parisiensi Officia, Sollemnitatis videlicet, Translationis et Sacratissimæ Salvatoris nostri Spinæ, a Sacra Congregatione per speciale rescriptum Pauli V, facultatem obtinuit, ut videre est Franciscum Polydorum in calce Officii edit. Barii, 1655.

Linguam autem hujus Officii inexcultam esse inficiari nequeo †; et quamquam A. Gellio (*A. Gell., lib. XI.*) « par esse delictum videatur, verbis aut nimis absoletis † excultisque, aut insolentibus uti », huic tamen dignita-

† L'auteur de cette préface n'était guère en situation, au siècle dernier, de juger sainement d'une composition médiévale, qu'il s'obstine à rapprocher du

tem præstet, gloriamque pariat sola Antiquitas, et scuto protegat tempus, quo fuit exaratum : « Servanda est enim singulis temporum suorum meritumque prærogativa » (*Sidon., p. 2. Sirm.*). Quidquid tulerunt secula ferendum est nobis. Qui a rudiori ævo expectat elegantias, optat ille

« Voce, ut loquatur Psittacus Coturnicis » (*Martial., lib. 10., Epig. 3.*)

Veteres præterea Christiani Scriptorum Orationis sublimitatem non curabant, nec impolite scribere in vitio ponebant : « Inter Christianos, inquit Hieronymus (*Hieronym., Lib. 2 in Ruffin., cap. 2.*) verborum vitia non solere reprehendi. » Et alibi : « Non nobis curæ est vitare sermonum vitia » (*In Ezechiel., c. 40.*) Majora enim habebant quæ curarent. Illius quasi memores consilii a Seneca suo Lucilio traditi : « Nimis anxium esse te circa verba et compositionem, mi Lucili, nolo : habeo majora quæ cures. Quære quid scribas, non quemadmodum » (*Sen., Ep. 115 ; V. Rollin., t. 1.*) Unde etsi complures ex his Scriptoribus hanc Orationis sublimitatem, quæ a Græcis ὑψος vocatur non habuerint, et vulgaribus sint usi verbis, non ideo respuendos esse censeo : « Quidam enim sapientiae dediti non tantum abjicerunt sermonis cultum, verum etiam cum possent ornatus atque uberius eloqui, noluerunt, ne corrumperent scilicet gravitatis vigorem, et sophistica se potius ostentatione jactarent » (*Arnob., lib. 1.*)

Meam igitur curam non adhibui, verba ut immutarem barbara, aut rudem ut elimarem linguam, immo vero, illis tantummodo pravis erroribus exceptis, quos ex Scriptorum imperitia et incuria oriri facile perspexi, pro virili parte ad primævas accedi editiones, earumque fideliter transcripsi verba, præ oculis semper habendo quæ Divus Hieronymus scripsit (*Hier., in Isai. 45.*) : « Ne dum Scriptoris vitium putat et errorem emendare dum vult, faciat. » Quamobrem voces obscuriores, in quas nonnunquam incidi, ne de medio tollerem aut immutarem, ut cæteri hujus Officii correctores egerunt, interpretari sum conatus, et quæ ob majorem recitantium utilitatem perscrutatus sum, ut ab iis quæ leguntur intelligantur, in fine post S. Spinæ Officium rescribere necessarium mihi visum fuit ; dum aliquoties ob unius obscuræ vocis ignorantiam tota res narrata ignoratur, ut bene ait Plato (*Plato in Cratylo*) : « Qui scilicet gnarus est vocabulorum, gnarus erit et rerum ». At melius ad rem ait Baronius : « Voces obscuras interdum declarare ratio instituti cui nos obligavimus, exigit quod haud putamus ingratum esse Lectori. Quonam pacto, quæso, rerum gestarum narratio innotescet, nisi voces quædam exoticæ et exoletæ in ea positæ explicentur? » (*Baron., an. 262, num. 60.*)

Quia etiam obscura non deessent loca ac ambigua in dubium quippe non est revocandum. Ex diversis enim variisque hujus Officii transcriptionibus editionibusque vitiosa se reddidisse constat. Occurrere tamen

latin classique de l'antiquité. Il n'a même pas compris, puisqu'il n'en fait pas l'observation, que tout l'office est rythmé, ce qui lui donne un caractère particulier.

studii alicujus particulæ, aut vocis, quæ desideraretur, additione, ut in non paucis Antiquitatis Authorum locis similis medela fuit adinventâ; quorum nonnulla refert Rollin (*Rollin., t. 1, cap. 3, de studio Lat. Ling.*) præcipitque ne defraudentur Authoribus laudes in hujusmodi locorum occursum, sed textum depravatam fuisse tenendum erit; ideoque ad conjecturas recurrere licitum cuique fore, et aliquid aut addere, aut permutare. Ita cujusdam urbis nomen *Esoranda*, quod in Electionibus Octavæ Solemnitatis legebatur; dum neque in geographico Atlante, neque in Dictionario edito a Monsieur Le Martinier, neque in antiquis paginis poterit inveniri, rationabiliter in *Oënoanda* fuit permutatum, quæ civitas Lyciæ fuit, a Myra metropoli haud longe distans (*Ut in Atlant. geogr. et in Dict. Monsieur Martinier, in V. Oënoanda.*)

Hæc, sunt tandem, benigne Lector, quæ non abs re hic præfari censeo, quatenus ad hæc vetusta Divi Nicolai Officia apprime spectarent, quæ, ne pia recitantium attentio amplius in scopulos incideret, emendatiora typis commendare pro viribus curavi. Quæ vero assequi non potui, ea potissimum virium mearum impotentia ac temporis brevitati condonanda erunt. Vale. *Bari, IX Kal. Decembris MDCCXLIII.*

BAREN. — *Sacra Rituum Congregatio, ad enixas preces Provinciæ Terræ Bari in Regno Neapolis, declavit, licere omnibus utriusque sexus præfata Provinciæ qui ad horas Canonicas tenentur, celebrare Festum Sancti Nicolai Myræ, uti singularis et unici Patroni et Protectoris ejusdem Provinciæ sub ritu duplici cum Octava. Hac die 21 Novembris 1671.*

Loco ✱ Sigilli. Gratis

Franciscus Ep. Portuen. Card. Branc. — Bernardinus Casalius S. R. C. Secr.

IN TRANSLATIONE DIVI NICOLAI.

Ad Vesperas.

Antiph. Summe Sacerdos inclyte, nimis favens Barenisibus, dum vis medio gurgite Barum transferri navibus, Alleluja!

Psalm. Dixit Dominus, etc. *cum. rel. de Dom. et loco ultim. Psalm.* Laudate Dominum omnes gentes, etc.

Antiph. Facit Deus memoriam suorum mirabilium, cum transfert in Apuliam Nicolai præsidium, Alleluja.

Antiph. Exortus est in tenebris Baro divinus radius: vere dies hæc celebris, fulget in ea Madius, Alleluja.

Antiph. A Solis ortu territur, necnon ab Occidente, qua Barum via pergitur, cœlu toto currente, Alleluja.

1. Suivant l'usage du temps, l'office est rythmé; aussi chaque ancienne forme-t-elle un quatrain, qui devrait s'écrire ainsi:

« Summe sacerdos inclyte,
Favens Barënsibus,
Dum vis medio gurgite
Barum transferri navibus ».

Antiph. Laudate, cuncti populi, Dei misericordiam : sed amplio- rem Apuli Deo referant gratiam, Alleluja.

CAPITULUM. — *Eecl.* 50. Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit.

℞. Quod non desit ulla particula sacris membris, monstrant miracula : Visionum certa oracula veri sunt patula, Alleluja. ☩. Ut satisfiat anxio, dens prodit cum liquore : ne fiat diminutio, Sancti clauditur ore. ¹ Visionum certa oracula, etc. Gloria Patri, etc. Visionum certa oracula, etc. ².

HYMNUS

Tali cive progenito
Lætare, parens Patara,
Qui capit coeli abdito
Æterna Christi munera.
Myræa, plaude manibus,
Rectoris tula munere :
Præcellis civitatibus,
Jam lucis orto sidere.

Barum vero præ cæteris
Corde voceque jubilat :

Cum jam ei de superis
Aurora lucis rutilat.

Devotis tuis famulis
Feras opem auxilli;
Quem dat servandum Apulis
Summi largitor præmii.

Laus et perennis gloria
Deo, totis affectibus

Dicat Mater Ecclesia :

Exultet cœlum laudibus. Amen.

Sic terminantur omnes hymni ejusdem metri per Octavam.

☩. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolæ, Alleluja.

℞. Ut digni efficiamur promissionibus, etc. ³

Ad Magnif. Antiph. Felix Apulia, felix et Barum, felix, quæ confines thesaurum charum, qui nulli creditur terrigenarum, Alleluja.

☩. Dominus vobiscum, etc.

ORATIO. — Præsta, quæsumus, Omnipotens Deus, ut qui Beatum Nicolaum Pontificem tuum de Myra Barum transferri pia dispositione fecisti, ejus suffragio præmiemur in cœlis, cujus corpus veneramus in terris. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus per omnia sæcula sæculorum.

℞. Amen.

1. Voici comment doit se lire ce répons :

« Quod non desit ulla particula
Sacris membris monstrant miracula
Visionum certa oracula
Veri sunt patula. Alleluja.
Ut satisfiat anxio, :
Dens prodit cum liquore;
Ne fiat diminutio,
Sancti clauditur ore ».

2. Ce répons avant l'hymne est un usage français, que nos Propres remaniés n'ont pas su conserver.

3. Ce verset est bien banal et la liturgie Romaine l'emploie à satiété, quand il eût été convenable de le réserver à la Sainte Vierge, pour qui il a été fait à l'origine.

ŷ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

ŷ. Benedicamus Domino. R̄. Deo gratias.

ŷ. Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

R̄. Amen.

Nihil fit de Sancto Michaelè Archangelo.

Ad Completorium.

LECTIO BREVIS. — *Antiph.* Alleluja. *Psalm.* Cum invocarem, etc. *ut in Compl. Breviarii.* *Antiph.* Alleluja, Alleluja, Alleluja.

Antiph. Alleluja. *Cant.* Nunc dimittis, etc.

HYMNUS. — *Te lucis ante terminum. Lius et perennis, etc.*

Antiph. Alleluja. Resurrexit Dominus, Alleluja, sicut dixit vobis, Alleluja, Alleluja.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose, Alleluja.

R̄. Adesto nostris precibus pius ac propitius, Alleluja.

ŷ. Dominus vobiscum, etc.

ORATIO. — Deus, qui tuorum pro salute fidelium Beatissimi Nicolai corpus Barum de Myra transferri voluisti, tribue nobis, quæsumus, ut mereamur, et in præsentia a te meritis illius adjuvari, et in futuro cum ipso lætari. Per Dominum, etc. ¹.

Sic dicitur Completorium per totam Octavam, præterquam in Fest. S. Antonini, S. Gregorii, et in Dominica.

Ad Matutin.

Invitat. Uni Deo et simplici gloria sit et laus: * Quem orat voce supplicis stans in cælo Nicolaus, Alleluja ².

Psalm. Venite, exultemus, etc.

Hymnus. Tali cive progenito, etc. *ut supr. ad Vesp.*

Ad Nocturnum. *Ant.* Velut incisus balsamus profuderat liquorem, quo veniente thalamus fugaverat pudorem, All.

Psalm. Beatus vir, qui timet, etc. *ut in com. C. P.*

Antiph. Nunc Reges intelligite, Præsidentes Ecclesiis exemplo hujus agite, relevatis inopiis, Alleluja.

Psalm. Quare fremuerunt, etc. *ut in com. C. P.*

Antiph. Clemens, pudicus, humilis, nulli nocuit, penitus cunctis factus amabilis, Præsul factus est cœlitus, Allel.

1. L'influence française se fait sentir dans les oraisons, qui n'admettent pas comme au romain, un texte unique.

2. Cet invitoire forme un quatrain :

« Uni Deo et simplici
Gloria sit et laus,
Quem orat voce supplicis
Stans in cælo Nicolaus ».

On remarquera que *Nicolaus* rime avec *laus* : on devait donc prononcer les quatre dernières lettres en manière de diptongue. Le rythme du quatrième vers a été faussé par l'introduction de *in* ; il faut donc rétablir *Stans cælo Nicolaus*, pour n'avoir que les six pieds exigés par le parallélisme.

Psalm. Domine, quid multiplicati, etc., ut in com. C. P.

Ÿ. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae, Alleluja.

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi, Alleluja.

Pater noster, etc.

Absolut. Exaudi Domine, etc.

Jube Domne benedicere. *Benedict.* Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor. ñ. Amen.

Lectio I. — Cum Bareses quidam negotiationis causa partes peterent transmarinas, et ad portum Antiochiæ in Syria pervenissent, contigit eos ibi navem Venetam invenire, cujus nautæ de transferendo Corpore Beati Nicolai Venetias conferebant. Quod prædicti Bareses animadvertentes, de translatione hujusmodi fienda Barum, collatione sedula tractare cœperunt. Et ne cunctando ac consilia protelando, proposito fraudarentur, judicaverunt, suspenso consilio, audacia opus esse. Tu autem, etc.

ñ. Tumba confracta marmoris mira prodiit fragrantia : de reliquiis Corporis liquoris fluit copia : Quæ nullo cursu temporis interrumpitur gratia, Alleluja. Ÿ. Fragrans odore nimio, qui præfulgeus honore pietatis, profluo manat liquore. Quæ nullo cursu, etc.

Benedictio. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ñ. Amen.

Lectio II. — Ad oras igitur Myrenses secundis feruntur ventis, ac monasterium protinus adeuntes, quod non longe a porta Myrææ civitatis distabat, ubi Corpus Beati Nicolai sepultum jacere fama publica referebat, quosdam monachos invenerunt, a quibus nihil suspicantibus de temeraria violatione sepulchri, certificati de tumulo, tumbam sacram adeunt et confringunt. Ex qua tanta subito prodiit fragrantia, ut non sepulchrum, sed cellam videretur aromatum patuisse. Tu autem, etc.

ñ. Cum distat navis plusquam ducentis millibus, mare fluctuat ventis ; Artubus sacris furtim retentis de Corpore demptis, Alleluja. Ÿ. Nec valent iter habere tutum, si feratur Corpus diminutum. Artubus sacris, etc.

Benedictio. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Remoto vero lapide qui superpositus erat tumbæ, sacras reliquias manibus contrectare præsumunt. Ex quibus tanta saluberrimi liquoris manaverat copia, ut introgressi exirent genutenus madefacti. Rap- tim igitur sacrosanctas reliquias colligentes, involvunt linteis, et sepulchrum vacuum ossibus relinquentes, ad mare illico sunt reversi, et tendentes ad naves, Sacrum Corpus reconduunt in capsella lignea, panno cerato peroptime colligata : prædictum autem Corpus absque diminutione aliqua transtulerunt Barum, ubi integre quiescit. Ex cujus tumba indesinenter oleum manat, quod languidos cunctos sanat. Tu autem, etc.

ñ. Quod non desit ulla particula sacris membris, monstrant miracula : Visionum certa oracula veri sunt patula, Alleluja. Ÿ. Ut satisfiat anxio,

dens prodit cum liquore: ne fiat diminutio, Sancti clauditur ore. *℞.* Visionum, etc. *ŷ.* Gloria Patri, etc. Visionum, etc. ¹.

Hymn. Te Deum laudamus, etc.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi glorioso, Alleluja.

℞. Adesto nostris precibus pius ac propitius, Alleluja.

AD LAUDES

Antiph. Maris elatione nautæ facti territi: liquoris fusione de furto facto proditi, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc. *cum reliq. ut in Dom.*

Antiph. Currunt senes cum parvulis in exultatione Sancti: occurrunt bajuli mira devotione, Alleluja.

Antiph. Adipe et pinguedine redundant ejus ossa: olei multitudine semper plena est fossa, Alleluja.

Antiph. Benedicant te populi, qui facis mirabilia, de loco sacri tumuli, mira prodit fragrantia, Alleluja.

Antiph. In cassella lignea Myræa transportatus, Bari tumba marmorea tandem est collocatus, Alleluja.

Capitulum. — *Eccl.* 50. Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit. *℞.* Deo gratias.

HYMNUS

Ut viso hujus tumulo

Relevantur juvamine,

Currunt populi sedulo

A solis ortus cardine.

Pro expulsis languoribus

Vox gratiarum resonat:

Condignisque clamoribus

Vox clara ecce intonat.

Seniores et parvuli

Gaudent in hujus gloria:

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi, audi rogantes servulos, Alleluja.

℞. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam, All.

Ad Benedict. *Antiph.* Dum loco sacri tumuli mira prodit fragrantia, de membris Dei famuli liquoris abundantia: seniores et parvuli currunt jugi frequentia, Alleluja.

ŷ. Dominus vobiscum, etc.

Oratio. — *Præsta,* quæsumus, Omnipotens Deus, ut qui Beatum Nicolaum Pontificem tuum de Myra Barum transferri pia dispositione fecisti,

Da prece tui famuli

Beata nobis gaudia.

Expelluntur dæmonia

Tumba hujus sæpissime:

Tibi sit ergo gloria,

Æterne Rex altissime.

Laus et perennis gloria

Deo, totis affectibus

Dicat Mater Ecclesia:

Exultet cœlum laudibus. Amen.

1. Le répons avant le *Te Deum* et le verset sacerdotal après sont encore des usages français. Il y a dans cet office de fréquentes et choquantes répétitions: ce répons avait déjà paru aux vêpres, j'en dirai autant du capitule; quant au verset, il reviendra plusieurs fois encore.

ejus suffragio præmiemur in coelis, ejus Corpus veneramur in terris. Per Dominum, etc.

Ad Prim. Antiph. Maris elatione.

Ÿ. Qui surrexisti a mortuis. R̄. Alleluja, Alleluja.

Ÿ. Exurge, Christe, adjuva nos, Alleluja.

R̄. Et libera nos propter nomen tuum, Alleluja.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose, Alleluja.

R̄. Adesto nostris precibus pius ac propitius, Alleluja.

Ÿ. Dominus vobiscum, etc.

Oratio. — Deus, qui tuorum pro salute fidelium Beatissimi Nicolai Corpus Barum de Myra transferri voluisti, tribue nobis, quæsumus, ut mereamur, et in præsentia a te meritis illius adjuvari, et in futuro cum ipso lætari. Per Dominum. etc.

Ad Tert. Antiph. Currunt senes cum parvulis, etc.

Capit. Ecce Confessor magnus, etc. ut supra.

R̄. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae, * Allel. Allel. Ora pro nobis, etc. Ÿ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. * Alleluja, Alleluja.

Ÿ. Gloria Patri, etc. R̄. Ora pro nobis, etc.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose, Alleluja.

R̄. Adesto nostris precibus pius ac propitius, Alleluja.

Ad Sext. Antiph. Adipe et pinguedine, etc.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Et quasi sol refulgens, sic iste effulsit in templo Dei. R̄. Deo gratias.

R̄. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose, * All. Allel.

Sancte Nicolae, etc. Ÿ. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

* Alleluja, Alleluja. Ÿ. Gloria Patri, etc. R̄. Sancte Nicolae, etc.

Ÿ. Tu es sacerdos in æternum. Alleluja.

R̄. Secundum ordinem Melchisedech, Alleluja.

Ad Nonam. Ant. In cassella lignea, etc.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Dedit gloriam Deo a labiis suis, et in nomine ipsius gloriatus est. R̄. Deo gratias.

R̄. Tu es sacerdos in æternum, * Allel. Allel. Tu es. Ÿ. Secundum ordinem Melchisedech. Allel. Allel. Gloria Patri, etc. Tu es sacerdos.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi, audi rogantes servulos, Alleluja.

R̄. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam, All.

In secundis Vesperis omnia, ut in Primis, præter antiphonam ad Magnificat.

Antiph. ad Magnif. Liquoris rivulo patuit pietas, ex cuius tumulo prodiit suavitas : cæco ex oculo pellitur cæcitas, subvenit populo ipsius charitas, Alleluia.

Et fit comm. de S. Antonino.

2. *Décrets de la S. C. des Indulgences.*

DECRETA SACR. CONGREG. INDULGENTIARUM.

Ex audientia Sanctissimi, die 4 Martii 1766. — Sanctissimus Dominus noster Clemens PP. XIII omnibus utriusque sexus Christifidelibus, vere pœnitentibus, confessis ac sacra communione reffectis, qui (*Regalem S. Nicolai Bariensis*) Ecclesiam in die festo S. Nicolai, vel in una ex septem diebus immediate sequentibus, devote visitaverint ibique juxta mentem Sanctitatis Suæ pie oraverint, Indulgentiam plenariam, semel tantum spatio dicti octidui per unumquemque Christifidelem lucrificandam, benigne concessit. Ac insuper eisdem Christifidelibus pariter confessis ac sacra communione reffectis, qui vel in die Translationis Sacri ejus Corporis, vel in una ex septem diebus immediate sequentibus, visitaverint, pieque oraverint, Indulgentiam plenariam, semel tantum spatio dicti octidui per unumquemque Christifidelem lucrandam, clementer elargitus est. Voluitque Sanctitas Sua hujusmodi gratiam perpetuis futuris temporibus fore valituram absque ulla brevis expeditione. Datum Romæ ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiarum die et anno prælatæ audientiæ.

S. Borgia, Sac. Congregationis Indulgentiarum Secretarius. Locus Signi ☒ *Gratis.*

Ex audientia Sanctissimi, die 4 Martii 1766. Sanctissimus Dominus noster Clemens Pp XIII ex speciali gratia benigne concessit atque indulgit, ut Sacrosanctum Missæ Sacrificium, quod a quocumque sacerdote sæculari, vel cujusvis ordinis, congregationis et instituti regularis ad (*Regulis inferioris Ecclesiæ*) altare Sancti Nicolai (*cujus ibi jacent sacra ossa*) pro anima cujuscumque Christifidelis defuncti celebrabitur, privilegio gaudeat, non obstante alio altari privilegiato in perpetuum in eadem Ecclesia existente. Voluitque Sanctitas Sua hujusmodi gratiam perpetuis futuris temporibus fore valituram absque ulla brevis expeditione. Datum Romæ ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiarum, die et anno prælatæ audientiæ. S. Borgia, Sac. Congregationis Indulgentiarum Secretarius. Locus Signi † *Gratis.*

3. *Rubriques spéciales.*

Rubrica pro recitatione officii Translationis

1. Die nona Maii fit Officium Translationis Sancti Nicolai sub ritu duplici Primæ Classis cum Octava.

2. Ad Vesperas post Capitulum dicitur Responsorium immediate ante hymnum.

3. Ad Completorium omnia dicuntur, prout ibi adnotantur.

4. Ad Matutinum dicitur unum tantum nocturnum, in quo recitantur tres Psalmi cum tribus lectionibus.

5. Post tertiam lectionem dicitur responsorium ante hymnum *Te Deum*, etc., post quem hymnum immediate dicitur versiculus.

6. Ad Primam et reliquas horas omnia dicuntur, prout ibi adnotantur.

7. Si in ipsa die Festi Translationis occurrat dies Dominica, tunc ex secunda et tertia lectione fit una, ne sacra historia incompleta remaneat, et loco tertiæ lectionis legitur homilia Dominicæ curerentis, cum commemoratione ejusdem in utrisque Vesperis et Laudibus. Ita Rubrica Brev., tit. de Comm., num. 4.

8. Infra Octavam fit tantum de Duplici et de Dominica, cum commemoratione ipsius Octavæ : Semiduplex vero, infra eam occurrens, transfertur post Octavam.

9. De Simplici fit tantum commemoratio juxta Rubricam, quam innuemus in infra Octavam Sollemnitatis sub num. 6.

10. De Feria secunda et quarta Rogationum fit commemoratio cum tertia lectione de Evangeliiis earum ; et tunc ex secunda et tertia lectione de infra Octavam fit una, ne sacra historia incompleta remaneat. De Feria tertia vero nulla fit commemoratio, uti præscribit peculiaris Rubrica ejusdem Feriæ.

11. Si in aliqua die infra Octavam occurrat Feria sexta post Octavam Ascensionis, fit Officium de ea cum commemoratione diei infra Octavam, quæ per solam commemorationem cessat ad Nonam ; nec de ea fit amplius, etiamsi diei sequenti faciendum esset de die Octava. Ita Merat. in Addit. supra Gavant., tom. 2, ad tit. de Comm., num. 2, et in Tabella de Comm. Fer. infra dictum numerum posita.

12. Si dicta Feria sexta occurrat in die Octava Translationis, fit Officium de Octava cum commemoratione Feriæ sextæ in Laudibus, Missa et secundis Vesperis, sine lectione homiliæ, cujus Evangelium in Dominica sufficienter fuit lectum. Ita Gavant., t. 2, sect. 6, cap. 11, in Tabella de comm. Fer.

13. In die Octava fit Officium, sicut in die, exceptis lectionibus, quæ sunt propriæ de die Octava. Quæ autem adnotabimus infra de Completorio in die Octava Sollemnitatis, eadem et hac die omnino observentur.

14. 10 Maii. S. Antonini Episc. et Conf., dupl. pro Italia et Insulis adjacentibus, juxta Decr. S. R. C. 23 Aug. 1844, cum com. oct. Transl. S. Nicolai, et Ss. Gordiani et Soc. Mm.

15. 11. S. Gregorii Nazianzeni, Episc. Conf. et Eccl. Doct., dupl. (hac die assign. ex 9, huj. perpet. impedit.), cum com. oct. Transl. S. Nicolai.

4. Octave de la Translation.

*De III die infra oct. Transl. S. P. Nicolai
Invitator. et Hymnus, ut in die.*

Ad Malut. Antiph. Velut incisus balsamus profuderat liquorem, quo veniente thalamus fugaverat pudorem, Alleluja.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc. cum aliis duob. sequentibus, ut in com. C. P. sub una antiphona.

Ÿ. Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Bened. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor.

ñ. Amen.

Lectio I. — *Ex Joanne Archidinc. Bariensi, apud Surium die 9 Maji.*

Postquam Beati Nicolai substantia incorporea et invisibilis a corporea visibilique fuerat substantia separata, et ab spiritibus uranicis in præparata requie collocata, multi imperatores multique potentes mortales, artus illius sacratissimos de urna, qua manebant reconditi, summo conamine tentaverunt abripere, propriamque ad patriam transportare. Tu autem, etc.

ñ. Tumba confracta, etc. *ut in die.*

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei, Amen.

Lectio II. — Namque unus de Palatinis Mignatibus hoc pro auferendo et afferendo thesauro suo ab Imperatore legatus, cujus Myraea tellus parebat imperio, ad Ecclesiam, ubi Sanctum jacebat Corpus, advenit. Qui cernens propter quod venerat non se posse perficere, Beatum Nicolaum flagitare cœpit humilliter, ut si loco ab illo transmutari se non permitteret vel aliquam videndam sibimet particulam dignaretur concedere, quam osculari valeret. Tu autem, etc.

ñ. Cum distat navis, etc., *ut in die cum Gloria Patri.*

Benedict. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Cujus postulationi Sanctus Nicolaus non defuit, sed quod rogaverat adimplevit. Nam ubi de liquore urnæ cum peniculo, sicut solitus erat, extraxisset Ecclesiæ minister, dens unus statim cum illo extractus apparuit. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose, Alleluja.

ñ. Adesto nostris precibus pius ac propitius, Alleluja.

AD LAUDES

Antiph. Maris elatione nautæ facti territi, liquoris fusione de furto facto proditi, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc. *cum sequentibus Psalmis sub una antiphona. Capit., Hymn. et Vers. Antiphona ad Benedictus, et Oratio, ut in die.*

AD VESPERAS

Antiph. Summe Sacerdos inclyte, nimis favens Barenibus; dum vis medio gurgite Barum transferri navibus, Alleluja.

Psalm. Dixit Dominus, etc., *cum reliquis Psalmis sub una antiphona.*

Reliqua omnia sicut in die in 2 Vesperis, excepto Responsorio post Capitulum.

12. De IV die infra oct. *Transl. S. P. Nicolai, sem.*

Invitat. et Hymn. ut in die.

Ad Matut. Antiph. Nunc Reges intelligite; Præsidentes Ecclesiis, exemplo hujus agite, relevatis inopiis. All.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc. *cum duob. aliis sequentibus, ut in com. C. P. sub una antiphona.*

Ÿ. Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.

Absolutio competens Ferie occurrenti.

Benedic. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor.
ñ. Amen.

Lectio I. — Ex Joan. Archid., apud Sur., 9 Maji.

Quem dentem maxima cum lætitia suscipiens ille Imperatoris Legatus, Deo ejusque famulo Nicolao gratias agere et oscula figere frequentissime cœpit. Quem aurea capsellula mox inclusit, et super altare, quod ibi aderat, posuit. Cumque post paululum aspexisset, manare oleum illa de capsellula multum vidit. Tu autem, etc.

ñ. Tumba contracta, etc., *ut in die.*

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ñ. Amen.

Lectio II. — Involvit ergo eam pallio, putans hoc posse modo illum intus perstringere, ne foras exiret amplius liquor, sed frustra. Nam quanto plus circumligabat, tanto liquor ipse, circumvoluta pallia madefaciens, potius emanabat. Ergo desperare cœpit, quia non posset habere in occulto, sicut optaverat; idque Domino manifestante cognovit. Tu autem, etc.

ñ. Cum distat navis, etc., *ut in die, cum Gloria, etc.*

Benedict. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Ipsi etiam Beatus Nicolaus in somni visione fertur apparuisse, dentemque supradictum præ manibus tenens et ostendens, dixisse: Ecce postulationi tuæ satisfeci: ferre autem tecum, ut voluisti, non poteris, quoniam separari ab aliis membris meis vel minimam particulam non permitto. Ille autem evigilans et animadvertens tantummodo imaginatorem somni fuisse, dentem, ubi posuerat, non invenit. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

AD LAUDES

Antiph. Currunt senes cum parvulis in exultatione Sancti, occurrunt bajuli mira devotione, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc., *cum sequentibus psalmis sub una antiphona.*

Reliqua omnia, ut in die, sicut etiam ad Horas.

AD VESPERAS

Antiph. Facit Deus memoriam suorum mirabilium, cum transfert in Apuliam Nicolai præsidium, Alleluja.

Psalm. Dixit Dominus, etc., *cum reliquis psalmis sub una antiphona.*

Reliqua omnia, ut in die in secundis Vesperis, excepto responsorio post Capitulum.

13. *De V die infra oct. Transl. S. P. Nicolai, sem.*

Invitat. et Hymn., ut in die.

Ad Matut. Antiph. Clemens, pudicus, humilis, nulli nocuit, penitus cunctis factus amabilis, Præsul factus est cœlitus, Alleluja.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc., cum duob. aliis sequentibus, ut in com. C. P. sub una antiphona.

Ÿ. *Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.*

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor.

ñ. *Amen.*

Lectio I. — Apud Surium, die 9 Maji.

Hoc quidem in Græcis voluminibus significatum invenimus, quod idcirco nostræ relationi prænotavimus, quatenus ostenderemus quia Omnipotens Dominus sui famuli corpus exinde, ubi fuerat hactenus, per tot curricula temporis non permisit transmutari. Tu autem Domine, etc.

ñ. *Tumba contracta, etc., ut in die.*

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ñ. Amen.

Lectio II. — Porro, sicut in vera Græcorum reperitur historia, iste Sanctissimus Pontifex in Synodo Nicena fuisse legitur oppido jam senex : in qua præsidente Beato Papa Silvestro magnoque Principe Constantino, Arius cum suis fautoribus condemnatus est. Tu autem, etc.

ñ. *Cum distat navis, etc., ut in die, cum Gloria Patri, etc.*

Benedict. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Ipse autem Beatus Nicolaus paucis post diebus supervivens, cœlo spiritum reddidit, corpus solo tradidit. A quo tempore usque ad ejus Sancti Corporis translationem, secundum eorundem calculationem, ducentarum fere Olympiadum curricula transierunt. Tu autem. Te Deum laudamus, etc.

AD LAUDES

Antiph. Adipe et pinguedine redundant ejus ossa : olei multitudine semper plena est fossa, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc., cum reliquis psalmis sub una antiphona.

Reliqua omnia, ut in die, sicut etiam ad horas.

AD VESPERAS

Antiph. Exortus est in tenebris Baro divinus radius : vere dies hæc celebris, fulget in ea Madius, Alleluja.

Psalm. Dixit Dominus, etc., cum reliquis psalmis sub una antiphona.

Reliqua omnia, ut in die in secundis Vesperis, excepto responsorio post Capitulum. Commem. de S. Bonifacio.

14. De VI die infra oct. Transl. S. P. Nicolai, sem. Invitat et Hymn. ut in die.

Ad Matut. Antiph. Velut incisus balsamus profuderat liquorem, quo veniente thalamus fugaverat pudorem.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc., cum duob. aliis sequentibus, ut in com. C. P. sub una antiphona.

Ÿ. Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor. ŕ. Amen.

Lectio I. — Apud Surtum, die 9 Maji.

At vero secundum nostram supputationem, ex quo Verbum Dei caro factum est et habitavit in nobis, anno millesimo octogesimo septimo, Indictione decima, quidam Barenenses cum tribus navibus Antiochiam negotii causa proficisci voluerunt, iisque jam passis velis regna super Neptunia volantibus, nautæ prædicti, quasi divina inspiratione commoniti, mutua inter se sermocinatione de tanto rapiendo thesauro conferre cœperunt. Tu autem, etc.

ŕ. Tumba confracta, etc., ut in die.

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ŕ. Amen.

Lectio II. — Quidam autem ex iis ad tentandum id hortabantur, posse enim hoc divino perfici adjutorio, veluti jam scirent certissime, constanter asserebant. Ajebant ecclesiam solitariam esse, clero populoque vacantem, et idcirco neminem fore qui ipsis obstaret. Alii autem, ne hoc tentarent, dissuadebant, facinus clarissimum et difficillimum fieri posse desperantes. Tu autem, etc.

ŕ. Cum distat navis, etc., ut in die, cum Gloria Patri, etc.

Benedict. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. ŕ. Amen.

Lectio III. — Ut autem Myræam lætantes accesserunt, ad litus anchora de prora jacitur, stant litore puppes. Habito statim inter se consilio, peregrinum quemdam, quem secum vehebant, præmittunt exploratum. Qui rediens, in castro, quo Sancti erat basilica, Turcos non paucos renuntiavit adesse. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

AD LAUDES

Antiph. Benedicant te populi, qui facis mirabilia : de loco sacri tumuli mira prodit fragrantia, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc., cum sequentibus psalmis sub una antiph.

Reliqua omnia, ut in die.; sicut etiam ad horas.

Fit Commem. de S. Bonifacio Mart.

AD VESPERAS

Antiph. A solis ortu territur, necnon ab Occidente, qua Barum viæ pergitur, cœtu toto currente, Alleluja.

Reliqua, ut in die in secundis Vesperis, excepto responsorio post capitulum.

15. *De VII die infra oct. Transl. S. P. Nicolai, sem.*

Invitat. et Hymn. ut in die.

Ad Matut. Antiph. Nunc Reges intelligite; Præsidentes Ecclesiis, exemplo hujus agite, relevatis inopiis, Allel.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc., *cum duob. aliis sequentibus, ut in com. C. P. sub una antiphona.*

†. *Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.*

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor. *ñ. Amen.*

Lectio I. — Apud Surium, die 9 Maji.

Ille enim, qui eidem castro præerat, ibidem defunctus jacebat, et ea causa ad exequias funeris convenerunt. Quo audito, expansis carbasis, illico versus Antiochiam proras ratium direxerunt, paucisque diebus secundo cursu ad eam pervenerunt civitatem. Ubi navem Venetorum inveniētes, de variis rebus, ut assolet, percontari cœperunt. Tu autem, etc.

ñ. Tumba contracta, etc., ut in die.

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. *ñ. Amen.*

Lectio II. — Erant enim quidam ex nostris Venetorum cognati et amici, cum quibus de Corpore Beati Nicolai mutuo confabulabantur. Veneti vero id, quod dudum animo conceperant, edere verbis nequaquam dubitaverunt. Nam et palos ferreos et malleos præparatos se habere confessi sunt; et quod tentare deberent inter se jam consultasse, illis pandere non distulerunt. Tu autem, etc.

ñ. Cum distat navis, etc., ut in die, cum Gloria Patri.

Benedict. Cujus Translationem colimus, ipse Sanctus intercedat pro nobis ad Dominum. *ñ. Amen.*

Lectio III. — Quod cum nostri Bareses audissent, ad hoc incipiendum et perficiendum majori etiam desiderio sunt accensi; et non tam pro sua gloria et honore, toliusque Patriæ nostræ decore et ornamento audaciores esse cœperunt, quam ob vitandum dedecus et vituperationem sui, veriti ne forte Veneti id perficerent, atque inde ipsi ignominia nota afficerentur. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

AD LAUDES

Antiph. In cassella lignea Myra transportatus, Bari in tumba marmorea tandem est collocatus, Alleluja.

Psalm. Dominus regnavit, etc., cum psalmis sequentibus sub una antiphona.

Reliqua, ut in die; sicut etiam ad Horas.

Ad Vesperas omnia, ut in Primis Vesperis diei.

16. Octav. Transl. Corp. S. P. N. Nicolai, Ep. et Conf., dupl.

Omnia sicut in die, exceptis Lectionibus.

Lectio I. — Apud Surium, die 9 Maji.

Quapropter etiam maturaverunt negotium, cujus explendi causa iter susceperant, ut inde ocyus remearent. Eo expleto, cum jam redirent et prospero austro velis turgidis undas æquoreas carinæ sulcarent, ad Myreumque litus appropinquarent, transire illud ultraque tendere voluerunt; jam enim deferbuerant, et veluti tepidi ex priore facti erant ardore. Tu autem, etc.

Lectio II. — Ambigere enim cœperant, quod rem difficillimam se moliri non ignorarent: tum quoque cursum velocissimum habere videbantur. Itaque jam intermittere voluerunt quod prius consuluerant, sed divina dispositio, quæ hoc perficiendum constituerat, non intermisit. Nam imperante potentia Creatoris, ad sua mox rediens loca sylvia, turbidus Auster et nimius gelidus Boreas est missus ab antris. Tu autem, etc.

Lectio III. — Ita ergo inviti steterunt, qui modo spontanei noluerunt. Exploratores deinde præmiserunt: qui redeuntes nuntiaverunt ecclesiam esse solitariam, clero et plebe vacuum, tribus tantummodo custodientibus monachis, neminem impediens nullumque illic esse resistentem. Tu autem, etc.

Die Dominica infra Octavam fit de ea, cum commem. de S. Nicolao in utrisque Vesperis et Laudibus¹.

5. Patronage de S. Nicolas, 31 mai.

Fest. Patrocini S. P. N. Nicolai, Ep. Conf., Patr. princ. Provinc. et Civit. Bariï, dupl. maj. ex duplic. Decr. S. R. C., die 9 Aprilis 1791 ut infra,

1. Quarumdam antiquarum vocum explanatio.

Madius, id est Majus mensis. Sic Nicolaus Costa Bari Notarius in quadam sua Scriptura authentica anni 1286: *Mense Madio, die 20 ejusdem (Apud Ughel., in Ital. Sac., t. 7, pag. 891).* Idem legitur apud Dominizo:

Tunc etiam mensis Madius florebat in herbis (L. 1 de Vit. Methild.)

Appellatus etiam fuit Magius, ut prelaudatus du Fresne (*In suo Gloss. V. M.*), non semel in chronico Anonymi Barensis reperit. Iste vero Anonymus fuit Lupus Protospata, qui circa Translationis S. Nicolai Corporis tempora vixit, et ab ann. DCCCLV usque ad MDII Chronicum scriptis commendavit; qui in lucem a R. P. D. Antonio Caraccioli, superiori seculo, ni fallor, editus fuit (*Hist. Barien., l. 2, p. 85.*)

Arcella, id est parva arca.

Seriatim, quasi per seriem, veluti quamdam verborum continuatam progressionem.

Ceteras voces, ut facillioris interpretationis lectoribus explicandas relinquo.

et 27 Apr. 1824, ut supra. Omn. ut in com. C. P., præter ea quæ sequuntur, et com. S. Petronillæ Virg.

Oratio. — Deus, qui Beatum Nicolaum Pontificem ad nostram protectionem et custodiam de Myra Barum transferri placidissime dispositione fecisti: præstata, quæsumus, ut quem Protectorem veneramus in terris, ejusdem consortium mereamur in cœlis. Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

In I Nocturno. — *Lectiones de Communi Conf. Pont. Ex Epistola B. Pauli Ap. ad Timotheum:* Fidelis sermo.

In II Nocturno. — *Ex S. Methodio, Patriarcha Constantinopolitano, in vita S. Nicolai.*

Lectio IV. — Nunc igitur, Fratres carissimi, si vobis placuerit, de sollemnitate hujus diei Beatissimi Nicolai, Confessoris atque Pontificis, in ejus laudem aliquid loquamur, quum illius sollemnitas agitur, quem non solum Græcia, sed pœne totus orbis prædicat. Et juste quidem, quia licet per pauca scripta sint ex his quæ Sanctus in vita sua patravit, tanta quotidie miracula exhibet, ut nulla carnis sufficiat lingua exprimere. Quis enim digne potest explicare, qualiter, ejus meritis promerentibus, cœcis visus, surdis auditus, et, ut breviter dicam, debilibus cunctis celerrima et optima redditur valetudo? Quis, inquam, tantæ est facundiæ, ut facile possit exprimere qualiter ex marmore tumuli ejus sacrum redundat oleum quod ab excubantibus ministris penniculo collectum, studiosissime reconditum, ad diversorum languorum utilem admodum unctionem?

ñ. Inveni David.

Lectio V. — Mirabilis quippe Deus in Sanctis suis, quoniam sic famulos suos glorificare consuevit, ut in omnem terram exeat sonus eorum. Qualis sonus? Nempe victoriæ ac triumphi, quia dum suis supplicibus collata cœlitus non denegant patrocina, ostendunt se, mundi devicto Principe, diademate redimitos æterno. Lætetur ergo, charissimi, lætetur in Domino, et diem festum Sancti Nicolai salubriter celebremus. Quoniam si nos ille concorditer festivos inspexerit, favet, credite mihi, favet nostræ devotioni. Quin et secundum nominis ethymologiam, Nicolaus Eolice, victoria populorum resonans, impetus ferocissimos conterit repugnantium, et castra vincere juvat hostilia. Omnis ergo sexus, omnisque conditio protectionis suæ tutamen expectet, imploret suffragia, quærat auxilia.

ñ. Posui adjutorium.

Lectio VI. — Effundamus igitur coram illo preces, ut continuo ejus Patrocinio perfruamur. Oremus itaque Sanctissimum Patrem Nicolaum, ut humillimas nostræ petitionis voces attendat, affectum conspiciat, et considerato nostræ conditionis sigmento, hostem comprimat, expellat tyrannidem, dissidentes pacificet, tueatur præsules, gubernet clerum, abbates dirigat, loveat monachos, et omnes, qui devote sua sollemnia peragunt, cœleste regnum adire acceleret, quatenus Jesu Christo servire mereamur. = Quæ ut facilius assequamur, Beatissimus Christi Vicarius, Pius Sextus, ad Barensis Ecclesiæ, Civitatis ac Provinciæ totius enixas preces, benigne

indulsit, ut ejusdem Sui Protectoris Nicolai Patrocinii dies festus hodie quotannis celebretur, ut, tanto nempe adjutore suffulti, illius in vita imitentur exempla, protegantur custodia, et ad æterna dirigantur gaudia.

¶. Iste est, qui ante Deum.

Decretum Sac. Rit. Congregationis concessionis Officii Patrocinii S. Nicolai, tenoris sequentis :

Baren. — Sacra Rituum Congregatio, ad humillimas preces Reverendissimi Prioris et Ordinarii Basilicæ Sancti Nicolai Baren., necnon Cleri ejusdem Provinciæ, referente Eminentissimo et Reverendissimo Domino Cardinali Antonio ab Auria, potestatem fecit Universo Clero supplicanti celebrandi quotannis die 31 Maii Festum Patrocinii S. Nicolai, Episcopi Myræ, Patroni Principalis ejusdem Provinciæ, cum Officio et Missa de Communi Confessoris Pontificis, exceptis suprascriptis lectionibus secundi et tertii Nocturni, ac Orationibus propriis, ab eodem Eminentissimo Relatore, et R. P. D. Carolo Ershine, Fidei Promotore, revisis et adprobatis, ritu Duplicis minoris. Die 9 Aprilis 1791. = J. Cardinalis Archintus Præfectus, D. Coppola Sac. Rit. Congregationis Secretarius.

6. S. Nicolas (6 décembre).

5. *Vigil. Vigiliar. S. P. N. Nicolai Episc. et Conf., semid. Omn. ut sequitur, cum com. S. Sabæ Abb.*

AD VESPERAS

Antiph. Christe, diem Nicolai nobis tuis famulis te exorantibus præsta venerari laude jucunda.

Psalm. Dixit Dominus etc., cum rel. ut in Dom. et loco ultimo psalm. Laudate Dominum omnes gentes, etc.

Antiph. Qui in terris positus mitis fuit ac moderatus, consolans miseros confortansque pusillos.

Antiph. Ad cœlos migrat cœlorum culmina ditans; hic relevans multos morborum mole gravatos.

Antiph. Digne Dei miles, qui palmam nomine præbes, pro nobis Christi pugna virtute potenti.

Antiph. Credimus in thalami superni consistere sede nos posse, saluifero per te quia fonte renati.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit.

Hymnus ¹.

Pange lingua Nicolai

Præsulis præconium,

Ut nos summus Adonai

1. Cette imitation du *Pange lingua* de S. Thomas d'Aquin prouve que l'office de S. Nicolas est postérieur à celui du S. Sacrement et, par conséquent, contemporain de Charles II d'Anjou et de la fin du XIII^e siècle.

De nombreux exemples de ce genre se voient dans les *Analecta hymnica* du P. Dreves : *Pange lingua gloriosæ*, pour Ste Waldegrude (IV, 257); *Pange lin-*

Rex, et Pater omnium
Ad salutis portum trahi
Faciât per Filium.

Dum penderet ad mammillam
Matris ab infantia,
Quarta semel bibit illam,
Atque sexta feria,
Ne per lactis puer stillam
Solveret jejunia.

Sublimatus ad honorem
Nicolaus Præsulis,
Pietatis tantæ rorem
Cunctis pluit populis;
Ut vix parem, vel majorem
Habeat in sæculis.

Auro dato violari
Virgines prohibuit:
Far in fame, vas in mari
Servat et distribuit:
Timentibus naufragari

Nautis opem tribuit.

A defunctis suscitatur,
Furtum qui commiserat:
Et Judæus baptizatur,
Aurum quod recuperat:
Illi fides restauratur,
Hic ad fidem properat.

Nicolae, Sacerdotum
Honor, virtus, gloria,
Plebem omnem, clerum totum,
Manus, mentes, labia.
Ad reddendum Deo votum
Tua juvet gratia.

Sit laus Summæ Trinitati,
Decus, et victoria,
Quæ det nobis, ut Beati
Nicolai gaudia
Assequamur laureati
Post vitam in Patria. Amen.

ÿ. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae.

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Ad Magnif. Antiph. Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

gua gloriosi, pour la Ste Couronne (IV, 23); *Pange lingua studiose*, pour Ste Agnès (IV, 70); *Pange lingua gloriose*, pour S. Olaf (XI, 206); *Pange lingua gloriosi*, pour S. Loup (XI, 186); *Pange lingua gloriosum*, pour S. Georges (XI, 142); *Pange lingua Præcursoris*, pour S. Jean-Baptiste (XI, 160); *Pange lingua pretiosum*, pour S. Lazare (XI, 172); *Pange lingua triumphalem*, pour S. Piat (XI, 220); *Pange virgo gloriosi*, pour S. Gabriel (XI, 136); *Pange lingua confessoris*, pour S. Winobald (XII, 266); *Pange lingua gloriosæ*, pour Ste Elisabeth (XII, 111); *Pange lingua gloriosi*, pour S. Julien (XII, 146); *Pange lingua gloriosum*, pour S. Laurent (XII, 153); *Pange lingua virginale*, pour Ste Ursule (XII, 255); *Pange lingua gloriosi*, pour la passion d'une image du Christ, le S. Ange gardien et S. Odon (XVI, 38, 71, 232); *Pange lingua prædicatoris*, pour le Bon Larron (XVI, 103); *Pange lingua voce alta*, pour la dédicace de Grenade (XVI, 38); *Pange lingua monachorum*, pour S. Hugues (XVIII, 95); *Pange lingua Christophori*, pour S. Christophe (XIX, 106); *Pange lingua gloriosæ*, pour Ste Anne, Ste Hélène et Ste Marguerite (XIX, 57, 151, 198); *Pange lingua gloriosi*, pour S. Quentin (XIX, 245); *Pange lingua Margaretæ*, pour Ste Marguerite (XIX, 194); *Pange lingua Mathurini*, pour S. Mathurin (XIX, 208); *Pange lingua sacerdotum*, pour les SS. évêques d'Autun (XIX, 30); *Pange lingua confessoris*, pour S. Grégoire (XXIII, 186); *Pange lingua gloriosa*, pour les Cinq Plaies (XXIII, 27); *Pange lingua gloriosæ*, pour les Stes Reliques et Ste Marguerite (XXIII, 99, 230); *Pange lingua gloriosi*, pour S. Jérôme (XXIII, 194); *Pange lingua Margaretæ*, pour Ste Marguerite (XXIII, 231).

ŷ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. — Deus, qui Beatissimum Nicolaum, gloriosum Confessorem tuum atque Pontificem, innumeris decorasti et quotidie non cessas decorare miraculis, tribue nobis, quæsumus, ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis et a periculis omnibus liberemur. Per Dominum, etc.

Deinde fit commemor. feriæ et S. Sabæ.

ŷ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

ŷ. Benedicamus Domino. R̄. Deo gratias.

ŷ. Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. R̄. Amen.

AD COMPLETORIUM

ŷ. Jube Domne benedicere. *Bened.* Noctem quietam, etc.

Lectio brevis. Fratres, sobrii estote, etc. ŷ. Adjutorium nostrum, etc. Pater noster, etc. Confiteor Deo, etc. Misereatur vestri, etc. Indulgentiam, etc. ŷ. Convertite nos Deus, etc. Deus in adjutorium, etc. Gloria Patri, etc.

Antiph. Innocenter puerilia jura transcendens, Evangelicæ institutionis discipulus effectus est.

Psalm. Cum invocarem, etc. *ut in Compl. Dom.*

HYMNUS

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| Te lucis ante terminum, etc. | Ut Nicolai precibus |
| Præsta, Pater ingenite, | Jungamur in cœlestibus. Amen. |
| Jesu, cum Sancto Flamine; | |

Capitulum. — *Hierem. 14.* Tu autem in nobis es, Domine, et nomen sanctum tuum invocatum est super nos; ne derelinquas nos, Domine Deus noster. R̄. Deo gratias.

R̄. In manus tuas Domine, etc.

Antiph. Gloriam mundi sprevit cum suis oblectationibus; et ideo meruit provehi ad summum sacerdotii gradum.

Cant. Simeon. Luc. 2. Nunc dimittis servum, etc.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

R̄. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

ŷ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. — Omnipotens sempiternæ Deus, qui meritis Sancti Pontificis tui Nicolai, semper ubique es mirabilis, quæsumus clementiam tuam, ut sicut eminentem gloriam tuam illi contulisti, sic ad consequendam gratiam tuam, ejus nos facias precibus adjuvari. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. R̄. Amen.

AD MATUTINUM

Invitat. Sancte Nicolae, Christi Confessor, Intercede pro nobis.

Psalm. Venite, exultemus, etc.

HYMNUS

Exultet aula cœlica,
Lætetur mundi machina,
Dum refert solis orbita
Nicolai sollemnia.

Qui vagitus infantiaë
Decoravit mirifice,
Dans virtutum primordia
Inter ortus crepundia.

Quarta et sexta feria
Semel sugubat ubera,
Jam in ætate tenera
Hac usus abstinentia.

Cujus tumba fert oleum,
Matris olivæ nescium:

Quod natura non protulit
Marmor sudando parturit.

O venerande Pontifex,
Pius nec tardus opifex
Cunctis, qui corde credulo
Te quærent in periculo.

Aufer mortis dispendia,
Confer vitæ stipendia;
Quo post carnis exilia
Tecum simus in gloria.

Præsta, Pater ingenite,
Jesu, cum Sancto Flamine,
Ut Nicolai precibus
Jungamur in cœlestibus. Amen.

Antiph. Nobilissimis siquidem natalibus ortus, velut Lucifer Nicolaus emicuit.

Psalm. Beatus vir, etc., cum rel. novem psalm., ut in com. G. P.

ÿ. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae.

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. Pater noster.

Absolutio. Exaudi, Domine Jesu Christe, preces servorum tuorum, et miserere nobis: qui cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas in sæcula sæculorum. ñ. Amen.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis fervidus intercessor.
ñ. Amen.

Lectio I. — Tempore Constantini piissimi Augusti, decretum exiit ut a Provincialibus tributariis publica tributa ubique exigenterentur. Contigit autem, ut Myrea Metropolis decem millia aureorum tributa persolveret in publico: et hoc quidem confirmato, atque Augustali veniente exactore in eandem urbem cum universis militibus suis. Tu autem, Domine, miserere nobis.

ñ. Confessor Dei Nicolaus, nobilis progenie, sed nobilior moribus, Ab ipso puerili ævo sequutus Dominum, meruit divina revelatione ad summum provehi sacerdotium. ÿ. Erat enim valde compatiens, et super afflictos pia gestans viscera. Ab ipso puerili ævo etc.

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ñ. Amen.

Lectio II. — Eoque pro tribunali sedente, cœperunt aggregari universi ejusdem civitatis incolæ mœrentes: exactor vero imperata perficere cupiens, populum affligebat. Qui cum in ultima oppressione laboraret, ita ut penitus multi occumberent; eisque clamantibus coacti abeuntes universi, pedibus Sancti exauditoris et egregii Patris Nicolai obvoluti, postulare cœperunt, ut Piissimo Augusto literis eorum insinuaret inopiam et quæque illis acciderant. Tu autem Domine, etc.

ñ. Beatus Nicolaus jam triumpho potitus novit suis famulis præbere cœlestia commoda, qui toto corde poscunt ejus largitione : Illi nimirum tota nos devotione oportet committere. Ÿ. Ut apud Christum ejus patrociniiis adjuvemur semper. Illi nimirum tota nos devotione oportet committere. Gloria Patri, etc. Illi nimirum tota, etc.

Benedict. Cujus commemorationem colimus, ipse pro nobis intercedat ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Confessor itaque Christi Nicolaus, illorum moestitiam intuens, respondit eis cum lacrymis, dicens: Dilectissimi filii, nec ad ipsum solum per literas, sed per memetipsum etiam accedens penes clementissimum Augustum, pro hujusmodi miseris non quiescam eum deprecari donec suo decreto auferat impositum onus. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

Postea dicit. Ÿ. Sancte Nicolæ, Confessor Christi gloriose.

ñ. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

AD LAUDES

Omnes Psalmi dicuntur sub una antiphona.

Antiph. Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunio macerabat corpus.

Psalm. Dominus regnavit, etc. *et rel. ut in Dom.*

Capitulum. — Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit.

HYMNUS

In Nicolai laudibus
Concordent corda vocibus:
Cujus præclaris precibus
Regnemus in cœlestibus.

Castus sub annis teneris,
Sacris imbutus literis:
Quarta sextaque feria
Observabat jejunia.

Puellas ab opprobrio
Redemit auri pretio:
Pueros tres a funere
Excussit Dei munere.

Divina revelatio
Dedit huic sacerdotium:

Et maris in naufragio
Vitæ fuit præsidium,
Cœlesti Providentia
Intravit Bari mœnia:
Ibique Dei gratia
Sanat ægrotum millia.

Barenses jure gaudeant,
Cum Sanctum Corpus habeant,
Quod honorent præconis
Et devotis obsequiis.

Sit Trinitati gloria,
Sit honor, sit laus debita:
Nobisque detur venia
Per Nicolai merita. Amen.

Ÿ. Sancte Nicolæ, Confessor Christi, audi rogantes servulos.

ñ. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam.

Ad Benedict. *Antiph.* Sanctus quidem triticum, quod a nautis postulerat, acceptum et sagacitate distribuere et augeri precibus impetravit.

Psalm. Benedictus, etc.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. — Deus, qui Beatissimum Nicolaum, gloriosum Confessorem tuum atque Pontificem, innumeris decorasti et quotidie non cessas decorare miraculis, tribue nobis, quæsumus, ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis et a periculis omnibus liberemur. Per Dom.

Deinde fit commem. Feriæ et S. Sabæ.

Ad Primam Antiph. Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunio macerabat corpus.

Ad Tertiam. Antiph. Ecclesiæ Sanctæ frequentans limina, sacra pectori condebat mandata.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit. R̄. Deo gratias.

R̄. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae. R̄. Ora pro nobis, etc. Ÿ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. R̄. Beate Pater Nicolae. Ÿ. Gloria Patri, etc. R̄. Ora pro nobis, etc.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

R̄. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Ad Sextam. Antiph. Juste et sancte vivendo, ad honorem sacerdotii meruit promoveri divinitus.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Et quasi sol refulgens, sic iste effulsit in templo Dei. R̄. Deo gratias.

R̄. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose. R̄. Sancte Nicolae, etc. Ÿ. Adesto nostris precibus pius ac propitius. Confessor Christi gloriose. Ÿ. Gloria Patri, etc. R̄. Sancte Nicolae etc.

Ÿ. Tu es sacerdos in æternum. R̄. Secundum ordinem Melchisedech.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Ad Nonam. Antiph. O per omnia laudabilem Virum! cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærunt illum.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Dedit gloriam Deo a labiis suis, et in nomine ipsius gloriatus est. R̄. Deo gratias.

R̄. Tu es Sacerdos in æternum. R̄. Tu es Sacerdos, etc.

Ÿ. Secundum ordinem Melchisedech. Ÿ. In æternum. Ÿ. Gloria Patri, etc. R̄. Tu es Sacerdos, etc.

Ÿ. Sancte Nicolae, Confessor Christi, audi rogantes servulos.

R̄. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

6. Solemnitat. S. P. N. Nicolai, Episc. et Conf., Patr. Princip. Bari et

sing. unic. Patr. ac Protect. Prov. Terræ Bariï, dupl. 1 cl. cum oct. Omn. ut sequitur.

AD VESPERAS

Antiph. Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunio macerabat corpus.

Psalm. Dixit Dominus etc. *cum rel. ut in Dom. et loco ultimo psalm.*
Laudate Dominum omnes gentes, etc.

Antiph. Ecclesiæ Sanctæ frequentans limina, sacra pectori condebat mandata.

Antiph. Juste et sancte vivendo, ad honorem sacerdotii meruit promoveri divinitus.

Antiph. Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

Antiph. O per omnia laudabilem Virum! cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærunt illum.

Capitulum. — *Ecel. 50.* Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit. ð. Deo gratias.

ð. Ex ejus tumba marmorea sacrum resudat oleum, quo liniti sanantur cæci, surdis auditus redditur, Et debilis quisque sospes revertitur. †. Cætervatim ruunt populi cernere cupientes quæ per eum fiunt mirabilia. Et debilis quisque, etc. Gloria Patri, etc. Et debilis quisque, etc.

Sequentia Prosa

Sospitati dedit ægros olei perfusio.

Nicolaus naufragantum adfuit præsidio.

Relevavit a defunctis defunctum in bivio.

Baptizatur auri viso Judæus indicio.

Vas in mari mersum patri redditur cum filio.

O quam probat Sanctum Dei faris augmentatio.

Ergo laudes Nicolao concinat hæc concio.

Nam qui corde poscit illum, propulsato vitio, sospes regreditur.

HYMNUS : Exultet aula cœlica, etc.

‡. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae.

ð. Ut digni efficiamur, etc.

Ad Magnif. Antiph. O Pastor æterne, o clemens et bone custos, qui dum devoti gregis preces attenderes, voce delapsa de cœlo, præsuli sanctissimo dignum episcopatu tuum famulum Nicolaum ostendisti.

Dominus vobiscum etc.

Oratio. — Deus qui Beatissimum Nicolaum, gloriosum Confessorem tuum atque Pontificem, innumeris decorasti et quotidie non cessas decorare miraculis, tribue nobis, quæsumus, ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis et a periculis omuibs liberemur. Per Dominum nostrum, etc.

Deinde fit commemor. feriæ Adventus.

Ad Compl. omnia, ut supra in Vigil., sicut etiam in secundis Vesp.

AD MATUTINUM

Invitat. Adoremus regem sæculorum, * In quo vivit Nicolaus, honor sacerdotum. *Psalm.* Venite, exultemus, etc.

Hymnus. Exultet aula cœlica, etc.

IN I NOCTURNO

Antiph. Nobilissimis siquidem natalibus ortus, velut Lucifer Nicolaus emicuit.

Psalm. Beatus vir, etc., *cum rel. ut in com. C. P.*

Antiph. Postquam domi puerilem decucurrit ætatem, cunctis mundi hujus spretis oblectationibus, Christi se iugo subjiciens, documentis sanctis suum præbuit auditum.

Antiph. Pudore bono repletus, Dei famulus sumptibus datis stupri nefas prohibuit.

†. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae.

℞. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. Pater noster.

Absolutio. — Exaudi, Domine Jesu Christe, preces servorum tuorum, et miserere nobis: qui cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas in sæcula sæculorum. ℞. Amen.

Benedict. Benedictione perpetua benedicat nos Pater æternus. ℞. Amen.

Lectio I. — Beatus Nicolaus, ex illustri prosapia ortus, civis fuit Patarae urbis in Lycia: qua vero urbe, adhuc multa plebium generositate referta, parentes ejus, quanta honorificentia inter catervas parentum celebrabantur, tanto supernæ patriæ accensi desiderio, magis cœlestis quam terrenæ dignitatis gloriam appetebant. Tu autem, Domine, miserere nobis.

℞. Deo gratias.

℞. Confessor Dei Nicolaus, nobilis progenie, sed nobilior moribus *, Ab ipso puerili ævo secutus Dominum, meruit divina revelatione ad summum provehi sacerdotium. †. Erat quippe valde compatiens, et super afflictos pia gestans viscera. Ab ipso puerili, etc.

Benedict. Nicolaus, Christi Confessor, sit pro nobis sedulus intercessor. ℞. Amen.

Lectio II. — Et mirum in modum, cum in primævo juventutis suæ flore hunc solum genuissent filium, cunctis se voluptatibus abdicarunt; et inter suas preces, quas Deo fundebant, hunc solum superstitem, hunc solum tam divitiarum quam morum flagitabant hæredem. Tu autem, Domine.

℞. Operibus sanctis Nicolaus humiliter insistens *, Revelatione divina proventus est ad summum sacerdotii gradum. †. Voce quippe de cœlo delapsa cuidam insinuatur præsuli, dignum episcopatu Nicolaum esse. Revelatione etc.

Benedict. Spiritus Sancti gratia illuminet sensus et corda nostra.

℞. Amen.

Lectio III. — Cum vero adhuc matris lacte aleretur, coepit bino in hebdomada die, quarta scilicet et sexta feria, semel bibere mammas; et hac vice contentus, sic tota die permanebat. Puerilibus igitur annis, ut patriarcha Jacob, simpliciter domi transactis, coepit bonæ indolis adolescens esse; et non, sicut illa ætas assolet, lasciviam complexus est mundi. Tu autem Domine, etc.

℞. Quadam die tempestate sævissima quassati nautæ, coeperunt Sanctum invocare Nicolaum * Et statim cessavit tempestas. †. Mox illis clamantibus apparuit quidam dicens eis: Ecce adsum, quid vocastis me? Et statim, etc. Gloria Patri, etc. Et statim, etc.

IN II NOCTURNO

Antiph. Auro virginum incestus, auro patris earum inopiam, auro prostratorumque detestabilem infamiam Dei servus ademit Nicolaus.

Psal. Cum invocarem, etc. *cum rel. ut in com. C. P.*

Antiph. Innocenter puerilia jura transcendens, Evangelicæ institutionis discipulus effectus est.

Antiph. Gloriam mundi sprevit cum suis oblectationibus, et ideo meruit provehi ad summum sacerdotii gradum.

†. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

℞. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

Pater noster, etc.

Absolut. Ipsius pietas et misericordia, etc.

Bened. Deus Pater omnipotens sit nobis propitius et clemens. ℞. Amen.

Lectio IV. — Ubi autem utroque parente orbatu est, sæpius illud Evangelicum ante suæ mentis ducebat oculos: Nisi quis renuntiaverit omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. Talia eo cogitante, accidit ut quidam convivaneus ejus nimium locuples ad tantam veniret inopiam ut nec etiam necessaria vitæ haberet. Quid plura? Ingruente inedia, tres virgines quas habebat filias, quarum nuptias ignobiles etiam spernebant viri, fornicari constituit, ut earum saltem infami commercio haud infelicem agerent vitam. Tu autem, etc.

℞. Audiens Christi Confessor trium juvenum innocentum necem, præcucurrit quam citius ad locum in quo erant plectendi, * Et liberavit eos.

†. Statimque solutos a vinculis usque ad prætorium consulis secum adduxit. Et liberavit eos.

Bened. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ℞. Amen.

Lectio V. — Quod ubi vir sanctus comperit, condolens miserrimo homini, atque virginum execrans stuprum, decrevit omnino ex suis abundantibus earum supplere inopiam, ne puellæ, nobilibus ortæ natalibus, lupanari macularentur infamia. Peracta ergo cujusdam noctis hora, non modicum sumens aurum ligansque in panno, perrexit ad domum viri. Tu autem.

℞. Qui cum audissent Sancti Nicolai nomen, statim expandunt manus utrasque ad cælum, * Salvatoris laudantes clementiam. †. Clara quippe

voce coram hominibus dignum referebant illum D^{ei} famulum. Salvatoris.

Bened. Ignem sui amoris accendat Deus in cordibus nostris.

Lectio VI. — Circumspiciens ergo undique, per fenestram, quæ competens videbatur, aurum intro projecit clamque discessit. Mane itaque facto, cum surrexisset homo aurumque reperisset illud, dirigit primo : at cum quanto gestivit gaudio quantasque Deo gratias egit, si quis nosse velit, ex obortis ejus lacrymis, quas magnitudo lætitiæ fuderat, advertere potest. Tu autem, etc.

℞. Beatus Nicolaus, jam triumpho potitus, novit suis famulis præbere cœlestia commoda, qui toto corde poscunt ejus largitiones. * Illi nimirum tota nos devotione oportet committere. †. Ut apud Christum ejus patrociniis adjuvemur semper. Illi nimirum, etc. Gloria Patri, etc. Illi nimirum, etc.

IN III NOCTURNO

Antiph. Pontifices almi, divina revelatione lætificati, Nicolaum præsulem devotissime consecraverunt.

Psalm. Domine, quis habitabit, etc. *et rel. ut in com. C. P.*

Antiph. Sanctus quidem triticum, quod a nautis postulaverat, acceptum, et sagacitate distribuere et augeri precibus impetravit.

Antiph. Muneribus datis, neci sunt juvenes innocentes addicti, quibus Domini servus fuit vitæ præsidium festinanter.

†. Tu es sacerdos in æternum.

℞. Secundum ordinem Melchisedech. Pater noster, etc.

Absolut. A vinculis peccatorum nostrorum, etc.

Bened. Ille nos benedicat qui sine fine vivit et regnat. ℞. Amen.

Lectio VII. — Celebratis igitur ex more primogenitæ filie suæ nuptiis, cœpit homo diligenter inquirere quis esset qui inopiæ illius tantam præstitisset humanitatem. Cumque diu talia moliretur, haud multo post tempore quo prius, simile Nicolaus peregit opus. Ubi vero terris est red-dita dies, invenit homo fulvi metalli pondus priori æquale, et inaudito exultavit gaudio. Tu autem, etc.

℞. Summe Dei Confessor Nicolae, te venerantes protege. * Namque credimus tuis precibus nos posse salvari. †. Qui tres pueros morti addictos, illæsos abire fecisti, tuis laudibus instantem conserva plebem. Namque, etc.

Bened. Cujus sollempnitatem colimus, ipse Sanctus Nicolaus intercedat pro nobis ad Dominum. ℞. Amen.

Lectio VIII. — Interea paucis admodum evolutis diebus, ecce cultor Trinitatis advenit Nicolaus, et iteratæ vicis factum trino supplere cupiens numero, æquale duobus jactavit talentum, cujus sonitu excitatus homo statim egressus, jam evadentem jamque fugientem tali subsequebatur voce : Siste gradum teque aspectui ne subtrahe nostro. Tu autem, etc.

℞. Servus Dei Nicolaus auri pondo trium virginum redemit pudorem. * Earumque patris impudicam remenso auro fugavit inopiam. †. Affluens

itaque misericordiæ visceribus metallo duplicato propulsavit earum infamiam. Earumque patris, etc.

Benedict. Ad societatem civium supernorum perducatur nos Rex Angelorum. *R.* Amen.

Lectio IX. — Olim te videre desideravi, olim te concupivi cernere. Sic fatus, ocyor advolat, pallioque correpto per simbrias, Nicolaum agnovit. Mox humi prostratus osculari satagebat pedes ejus. Quod Sanctus pio, ut erat, pectore, prohibuit fieri. Sed breviter alloquutus, exegit ab eo ne cuiquam, quousque vitales carperet auras, Nicolaum hujus rei indicaret auctorem. Tu autem, etc.

ṙ. Ex ejus tumba marmorea sacrum resudat oleum, quo liniti sanantur cœci, surdis auditus redditur; * Et debilis quisque sospes regreditur. *ŷ.* Catervatim ruunt populi cernere cupientes quæ per eum fiunt mirabilia. Et debilis, etc. Gloria Patri, etc. Et debilis, etc.

Dicitur Prosa Sospitati, ut supra ad Vesp. †

Te Deum laudamus, etc.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

R. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

Ad Laudes

Antiph. Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunió macerabat corpus.

Psal. Dominus regnavit, etc. *et rel. ut in Dom.*

Antiph. Ecclesiæ sanctæ frequentans limina, sacra pectori condebat mandata.

Antiph. Juste et sancte vivendo, ad honorem sacerdotii meruit promoveri divinitus.

Antiph. Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

Antiph. O per omnia laudabilem virum ! cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærent illum.

Capitulum. — *Eccl. 50.* Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit.

Hymnus. In Nicolai laudibus, etc., *ut in die Vigil.*

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi, audi rogantes servulos.

R. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam.

Ad Bened. Antiph. Copiosæ charitatis Nicolae pontifex, qui cum Deo gloriaris in cœli palatio, condescende, supplicamus, ad te suspirantibus, ut exutos gravi carne pertrahas ad superos.

ŷ. Dominus vobiscum. *R.* Et cum spiritu tuo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc. *ut supra.*

Deinde fit commemor. Feriæ.

†. A noter cette prose à la fin de matines, comme dans les anciennes liturgies françaises.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Ÿ. Benedicamus Domino. R̄. Deo gratias.

Ÿ. Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. R̄. Amen.

Ad Horas omnia, ut in die Vigiliæ.

In secundis Vesperis omnia ut in primis, præter Antiph. ad Magnificat.

Antiph. O Christi pietas, omni prosequenda laude, quæ sui famuli Nicolai merita longe lateque declarat : nam ex ejus tumba oleum manat cunctosque languidos sanat.

Commem. de S. Ambrosio. Deinde fit commem. Feriæ.

Si occurrat infra Octavam festum semiduplex, transfertur.

7. Rubricæ pro recitatione peculiaris officii S. Nicolai, tam in ejus vigilia quam in solemnitate.

De Vigilia Vigiliarum Sancti Nicolai

1. Nomenclaturam hanc Vigiliæ Vigiliarum, desumptam ex vetustissimis Breviariis Græcis, quibus Ecclesia Myrensis olim utebatur, Vigiliæ Sancti Nicolai, quæ die quinta Decembris incidit, plurimorum jam hinc sæculorum consensus adscripsit; ea fortasse de causa, quia præter Vigiliarum mores primas habet Vesperas, ac sub ritu semiduplici celebratur. Ipsa itaque quinta die Decembris fit Officium de Vigilia Sancti Nicolai sub dicto ritu semiduplici a primis Vesperis usque ad Nonam.

2. Ad Completorium, sicut ad Primam, omnia prorsus sunt recitanda, prout suis in locis sunt extensa absque ulla variatione.

3. Ad Matutinum unicum tantum dicitur Nocturnum, in quo sub una Antiphona recitantur novem Psalmi cum tribus lectionibus.

4. Ad Absolutionem Lectionum dicitur ea quæ Feriæ eo die occurrenti competit; nempe Feria secunda et quinta: *Exaudi Domine, etc.*; Feria tertia et sexta: *Ipsius pietas, etc.*; Feria quarta et Sabbato: *A vinculis, etc.*

5. Benedictiones dicuntur quæ suis locis adnotantur.

6. Ad Laudes sub una tantum Antiphona dicuntur omnes Psalmi.

7. Si in hac Vigilia occurrat Dominica Secunda Adventus, vel Festum duplex, non tamen translatum, fit tantum commemoratio de Vigilia ante alias commemorationes in primis Vesperis et Laudibus; adeoque in fine hymni Completorii et die sequenti in hymnis ejusdem metri, reliquarum horarum dicitur conclusio: *Præsta Pater ingenite, etc.*, nisi Festum die quarta celebratum vel die quinta celebrandum, propriam haberet conclusionem.

8. De Duplici translato nullatenus fiat in hujusmodi Vigilia, sed infra Octavam transferatur, quia ex vi Rubricarum Officium translatum, cujuscumque sit ritus, in primam diem, nullo Officio duplici vel semiduplici impeditam, est reponendum; si vero in ea occurrit Festum semiduplex, transfertur post Octavam, quia cum hujusmodi Vigilia non possit transferri, excludit et transferri facit Festum ejusdem ritus in ea occurrens, ne ejus Officium in propria die omittatur.

De Solemnitate Sancti Nicolai

1. Die sexta Decembris fit Officium de Solemnitate S. Nicolai sub ritu Duplici Primæ Classis cum Octava.

2. Ad Vesperas, post Capitulum immediate ante hymnum dicitur Responsorium, et sequentia Prosa, quæ similiter dicuntur in secundis Vesperis, et in die Octava tantum, non autem infra Octavam.

3. Ad Completorium omnia, ut in die Vigiliæ.

4. Ad Matutinum post nonam lectionem, immediate ante hymnum : *Te Deum, etc.* dicitur Responsorium, et sequentia Prosa, et post hymnum *Te Deum, etc.* immediate dicitur versiculus : quæ, Responsorium videlicet et sequentia Prosa dicuntur in die Octava tantum, non vero infra Octavam.

5. Ad Primam, Tertiam, Sextam et Nonam omnia dicuntur sicut in die Vigiliæ.

6. Si Festum Sancti Nicolai venerit in Dominica secunda Adventus, fit Officium de Sancto cum commemoratione in utrisque Vesperis et Laudibus, ac nona lectione de Evangelio Dominicæ, uti habet Rubrica Breviarii Romani, tit. de Comm., num. 3. In die vero Octava, juxta eandem Rubricam, fiet Officium de Dominica, cum commemoratione diei Octavæ Sancti Nicolai in utrisque Vesperis et Laudibus : et tunc in Vesperis Sabbati resumuntur Antiphonæ et Psalmi de Octava Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis, et a Capitulo fit de Dominica, cum commemoratione primum Conceptionis, quia habet dimidium Vesperarum et deinde diei Octavæ Sancti Nicolai, quia cum ex vi Decreti S. R. C. die 9 Novembris 1622, quod refert Gavantus, tom. 2, sect. 3, cap. 8, de Octavis, num. 13, non possit in Sabbato fieri Officium de primis Vesperis diei Octavæ, quando hæc venerit in Dominica secundæ Classis, tamen quia in casu nostro præter Octavam Sancti Nicolai currit Octava Conceptionis, ideo expulsa ex vi dicti decreti die Octava in Vesperis, subintrat dies infra Octavam Conceptionis, cui non potest tolli, sicut tollitur diei Octavæ, jus sibi datum a Rubricis, quod scilicet, concurrente die infra Octavam cum Dominica quacumque, fiat Officium de die infra Octavam, et a Capitulo de Dominica.

INFRA OCTAVAM SOLLEMNITATIS

1. Infra Octavam ad Matutinum dicitur unicum tantum nocturnum, in quo sub una Antiphona, singulis diebus suo loco assignata, dicuntur novem Psalmi cum tribus lectionibus, cuique diei addictis.

2. Ad Laudes et Vesperas dicuntur omnes Psalmi sub una similiter Antiphona assignata singulis diebus quibus fit de Octava; reliqua omnia sicut in die, exceptis Responsorio et Sequentia post nonam Lectionem, et ante hymnum ad Vesperas, quæ dicuntur tantum in die Octava, ac Antiphonis ad Benedictus et ad Magnificat, quæ etiam sunt propriæ singulis diebus addictæ.

3. Omnes hymni ejusdem metri infra Octavam terminantur versibus :

Præsta Pater ingenite, etc., etiamsi fiat Officium de Duplici, vel de Dominica: præterquam in die Conceptionis B. Mariæ Virginis, et in die Translationis almæ Domus Laurentanæ, quibus diebus a primis Vesperis usque ad Completorium post secundas Vesperas inclusive in fine omnium hymnorum ejusdem metri (hymno *Ave maris stella* excepto, qui habet ultimum versum proprium) dicitur: *Jesu tibi sit gloria. Qui natus es, etc.*

4. Ad Primam et Completorium omnia dicuntur sicut in die, quotiescumque sit Officium de Sancto Nicolao: quando vero Officium sit de Duplici vel de Dominica, omnia dicuntur ut in Breviario Romano.

5. Infra Octavam fit tantum de Duplici et de Dominica, Semiduplex vero infra eam occurrens transfertur post Octavam.

6. De simplici fit commemoratio, et si propriam habet lectionem, ea non legitur, quoties fit Officium de infra Octavam, uti præcipit Rubrica, tit. de Comm., num. 10, et rationem adducit Gavantus, tom. 2, sect. 3, cap. 11, num. 35, quia parum legitur de sollemniori Festo, quod non videtur minuendum, dempta illius tertia lectione pro lectione de Sanctis.

7. Si Dominica tertia Adventus occurrat in die Octava, fit Officium de Dominica, cum commemoratione diei Octavæ in utrisque Vesperis et Laudibus, ut innuimus supra in Rubricis de Sollemnitate; sed ad Primam et Completorium non dicuntur Preces, uti præscribit Rubr. Brev., tit. de Precib., num. 2, et docet Gavant., tom. 2, sect. 5, cap. 17, num. 9.

8. In die Octava fit Officium, sicut in die, exceptis lectionibus, quæ sunt propriæ de die Octava. Et notandum, quod si aliquando in primis Vesperis diei Octavæ accidat fieri a capitulo de ea ob concursum alicujus Festi duplicis translati, Completorium debet recitari ut in proprio de Sancto Nicolao. In secundis Vesperis vero, quia fit a capitulo de Sancta Lucia, diei sequenti firmiter assignata, Completorium erit ut in Breviario Romano cum ultimis versibus hymni de Octava.

7. *Vigil. Concept. Immacul. B. M. V. (ex Decr. S. R. C., 20 Octobr. 1850.)* S. Ambrosii, Episc. Conf. et Eccl. Doct., dupl., cum com. oct. S. P. Nicolai, Fer. et Vigil. (9 lect. hom. in Ev. *Liber generationis Jesu Christi, etc.*, ut in die 2 infra oct. ejusd., idest ex 9 Decemb., ut in Brev. vel in hoc libell. Ant. et ÿ. de fer. occ. ut in Psalt. Oratio vero:

Oremus, Deus, qui virginalem aulam Beatæ Mariæ, in qua habitares, eligere dignatus es: da, quæsumus, ut sua nos defensione munitos, jucundos facias suæ interesse festivitati. Per Dominum, etc.

Commem. S. Nicolai ad Benedict.

Antiph. Postquam domi puerilem decucurrit ætatem, cunctis mundi hujus spretris oblectationibus, Christi se jugo subjiciens, documentis sanctis suum præbuit auditum.

ÿ. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolae.

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Deinde commem. Advent. et Vigil. ut supra.

8. *Octave de S. Nicolas.*

9. De IV die infra oct. Solemn. S. P. Nicolai, *sem. Invitat. et hymnus ut in die.*

Ad Matutinum Ant. Nobilissimis siquidem natalibus ortus, velut lucifer Nicolaus emicuit.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc., *cum reliq. novem de com. C. P. sub una ant.*

γ. *Ora pro nobis, Beate, etc. Pater noster, etc.*

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit pro nobis sedulus intercessor. R̄. Amen.

Lectio I. — Quodam tempore cum Lyciæ regionem, accolarum pro meritis, sic perniciose fames oppressisset ut seges ægra victum omnem negaret, mox a provincialibus ruricolis sæpe dicto famulo Dei pro indigentibus maxime periclitantibus naves triticeis onustas mercibus in litore Andriaci portus adesse nuntiatur. Quo velox adveniens Nicolaus nautis inquit: Vos rogaturus accessi, ut huic populo tabe diuturnæ famis laboranti consulentes, aliquantulum remedii ex isto impartiri studeatis frumento. Sic Sanctus. Et Sancto ajunt illi: Non audemus, Pater, tuis obsecundare imperatis, quia publica taxatione angariati, Alexandriam perreximus; et inde hoc triticum deferimus, per ministrorum manus in Augustalia stipendia portandum. Quibus Sanctus: Audite, inquit, me; et ne amplius hic attenuetur populus, per unamquamque ratem saltem centum mihi præbete modios. Tu autem, etc.

R̄. Confessor Dei Nicolaus, nobilis progenie, sed nobilior moribus *, Ab ipso puerili ævo secutus Dominum, meruit divina revelatione ad summum provehi sacerdotium. γ. Erat enim valde compatiens et super afflictos pia gestans viscera. Ab ipso puerili, etc.

Benedic. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. R̄. Amen.

Lectio II. — Et ego in Domini mei virtute, cui deservio, spondeo, polliceor et promitto, quod nullam minorationem habebitis apud Regium exactorem. Tandem interventu præsulis convicti, ex singulis puppibus centum numeravere modios. Et confestim, vento surgente secundo, ascendunt classem portumque relinquunt, atque spirantibus auris volucris cursu Byzantium applicuerunt ad Urbem. Cum autem integram mensuram, quam Alexandria susceperant, ministris Imperatoris numerassent, tantus stupor omnes accepit, ut præ admiratione, cuncta seriatim quæ facta fuerant, ipsi narrarunt ministris. Qua relatione percussi, Dominum omnes rei auctorem continuata utique laude magnificaverunt. Vir itaque Domini, accepto frumento, sic per industriam illud partiri studuit, sicut unumquemque noverat indigere. Tu autem, etc.

R̄. Operibus Sanctis Nicolaus humiliter insistens * Revelatione divina

profectus est ad summum sacerdotii gradum. *ŷ.* Voce quippe de cœlo delapsa cuidam insinuat præsuli dignum episcopatu Nicolaum esse. Revelatione divina, etc. Gloria Patri, etc. Revelatione, etc.

Benedict. Cujus solemnitatem colimus, ipse Sanctus Nicolaus intercedat pro nobis ad Dominum. *ñ.* Amen.

Lectio III. — Mirandis plus mira succedunt: tanta enim Omnipotentis Dei largitate hoc ipsum parum, quod Sanctus distribuit, auctum est, ut non tantum eodem sed altero pene exacto anno, ad victum singulis sufficeret. Quin et multi spe credula exinde serere non dubitantes, nequaquam eos expectata seges vanis frustrata est aristis, sed uberibus farsit redditibus. Porro nemini incredibile videatur, quia Salvatoris est ista promissio dicentis: Si habueritis fidem ut granum sinapis, dicetis monti: Transfer te et transferetur. Et illud: Qui in me credit, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet. Vere enim in eo credidit Nicolaus, in cujus opitulatione tantum valuit facere miraculum. Tu autem.

Te Deum laudamus, etc.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

ñ. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

Ad Laudes. Antiph. Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunio macerabat corpus.

Psalm. Dominus regnavit, etc., cum reliquis sub una antiph. *Capit., hymn. et vers.* ut in die, sine tamen responsorio, et sequentia post cap.

Ad Benedict. *Antiph.* Gloriam mundi sprevit cum suis oblectationibus et ideo meruit provehi ad summum sacerdotii gradum.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc., ut supra.

Deinde fit comm. de Concept. et de Feria.

Ad Horas omnia, ut in die Vigiliæ, ut supr.

Ad Vesperas fit de Transl. Almæ Domus B. M. V.

Pro commem. S. Nicolai: Antiph. Pontifices almi, divina revelatione lætificati, Nicolaum præsulem devotissime consecraverunt.

ŷ. Ora pro nobis, etc. *Oratio.* Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Deinde fit commem. Ferie.

10. *Translat. Almæ Domus Lauret. B. M. V., dupl. maj. Omn. prop. ut in Breviario, cum com. S. Melchiadis Pp. et M.*

Pro com. S. P. Nicolai ad Laud. Ant. Sanctus quidem triticum, quod a nautis postulaverat, acceptum, et sagacitate distribuere et augeri precibus impetravit.

ŷ. Ora pro nobis, etc. *Orat.* Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

In 2 Vesp. pro commem. S. P. Nicolai, Ant. Muneribus datis neci sunt juvenes innocentes addicti, quibus Domini servus fuit vitæ præsidium festinanter.

ŷ. Ora pro nobis, etc. *Orat.* Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

11. Invention. S. Sabini Ep. et Conf., Patr. princ., *dupl. maj.*

De VI die infra octav. S. P. N. Nicolai. *Invital. et hymn. ut in die.*

Ad Matut. Ant. Postquam domi puerilem decucurrit ælatem, cunctis mundi hujus spretis oblectationibus, Christi se jugo subjiciens, documen-
tis sanctis suum præbuit auditum.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc. *cum novem sequentibus sub una anti-
phona, ut in com. C. P.*

ŷ. Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.

Absolutio competens Feriæ occurrenti.

Benedict. Nicolaus Christi Confessor sit nobis sedulus intercessor.

ñ. Amen.

Lectio I. — Cum quidam amore filii sui, qui literas addiscebat, festum Beati Nicolai singulis annis celebraret, et clericis invitatis adhuc existen-
tibus in ecclesia, ipse cum filio et familia præpararet convivium, diabo-
lus, in specie peregrini apparens, prædictum filium in bivio strangulavit:
quem pater collocavit in cubiculo, simulans quod quasi infirmus non
posset interesse cum aliis. Finito vero festo, ingressus est ad thalamum
et cœpit clamare et dicere: Fili dulcissime, quomodo est nobis? Beato
Nicolæ, est-ne merces hæc, quam reddidisti pro festo tuo, quod tamdiu
feci? Et cum diceret hujusmodi verba, resurrexit puer; et revocatis cle-
ricis, quæ facta fuerant cum ingenti gaudio enarravit. Tu autem, etc.

ñ. Audiens Christi Confessor trium juvenum innocentium necem, præ-
cucurrit quam citius ad locum in quo erant plectendi. Et liberavit eos.
ŷ. Statimque solutos a vinculis usque ad prætorium consulis secum addu-
xit. Et liberavit eos.

Benedict. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. ñ. Amen.

Lectio II. — Cum christianus quidam jurasset judæo cuidam per Bea-
tum Nicolaum quod pecuniam mutuam ei redderet, judæo eam repe-
tenti dixit se eam reddidisse. Cum autem super hoc judæus juramentum
exigeret, ille baculum quemdam, quasi burdonem, concavum implevit
auro. Quem deferens die statuta ad jurandum, antequam juraret, tradidit
in manibus judæi ad custodiendum. Et hoc facto, juravit quod pecuniam
ei debitam reddiderat, et plus. Tu autem, etc.

ñ. Qui cum audissent Sancti Nicolai nomen, statim expandunt manus
utrasque ad cœlum, Salvatoris laudantes clementiam. ŷ. Clara quippe
voce coram hominibus dignum referebant illum Dei famulum. Salvatoris,
etc. Gloria Patri, etc. Salvatoris, etc.

Benedict. Cujus sollemnitatem colimus, ipse Sanctus intercedat pro
nobis ad Dominum. ñ. Amen.

Lectio III. — Quo facto, recedens cum baculo, cum obdormisset in via,
ecce currus eum oppressit et baculum frangens, aurum effudit. Quod cum
Judæus, accurrens cum aliis ad rem gestam, vidisset, et fraudem atten-

disset, dixit quod si Beatus Nicolaus suscitaret eum, baptizaretur ; quod et fecit, ipso prius suscitato. Tu autem, etc.

Te Deum laudamus, etc.

ŷ. Sancte Nicolae, Confessor Christi gloriose.

℞. Adesto nostris precibus pius ac propitius.

Ad Laudes. Antiph. Ecclesiæ sanctæ frequentans limina, sacra pectori condebat mandata.

Psalm. Dominus regnavit, etc. *cum reliq. sub una Ant.*

Capit., hymn. et vers. ut in die ; sine tamen responsorio et sequentia post capit.

Ad Benedict. *Antiph.* Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc. *ut supr.*

Deinde fit commem. Concept. et Feriæ.

Ad Horas omnia, ut in die Vigilæ, ut supra.

Ad Vesp. *Antiph.* Juste et sancte vivendo, ad honorem sacerdotii meruit promoveri divinitus.

Psalm. Dixit Dominus, etc. *cum reliquis psalmis sub una antiphona.*

Capit., hymn. et vers. ut in die ; sine tamen responsorio et sequentia post capit.

Ad Magnif. Antiph. O per omnia laudabilem virum ! cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærunť illum.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Deinde fit comm. Conceptionis et Feriæ.

12. *Ad Matutin.* *Antiph.* Pudore bono repletus, Dei famulus sumptibus datis stupri nefas prohibuit.

ŷ. Ora pro nobis, etc. Pater noster, etc.

I Benedictio. Nicolaus, Christi Confessor, sit pro nobis sedulus intercessor. ℞. Amen.

II Benedic. Confessor Dei pro nobis supplicet ei. . Amen.

III Benedic. Cujus solemnitatem colimus, ipse Sanctus Nicolaus intercedat pro nobis ad Dominum. ℞. Amen.

℞. Summe Dei Confessor, etc.

℞. Servus Dei Nicolaus, etc.

Te Deum laudamus, etc.

ŷ. Sancte Nicolae Confessor, etc. ℞. Adesto, etc.

Ad Laudes. Antiph. Auro virginum incestus, auro patris earum inopiam, auro prorsus utrorumque detestabilem infamiam Dei servus ademit Nicolaus.

Ad Benedict. *Antiph.* O per omnia laudabilem virum, cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærunť illum.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc. *ut supra.*

Antiph. O Pastor æternæ, o clemens et bone custos, qui dum devoti

gregis preces attenderes, voce delapsa Nicolaum ostendisti tuum famulum.

ꝛ. Ora pro nobis, etc.

13. Octav. Solemnit. S. P. N. Nicolai, Episc. et Conf, *dubl. Omnia ut in die, præter lect. quæ dicunt. ut infra.*

IN I NOCTURNO

Lectio I. - - Cum cognovisset autem per Spiritum Sanctum Sanctissimus Dei famulus Nicolaus depositionem suam mox adesse, cœpit orare et deprecari Deum, ut inter sanctos angelos spiritum suum reciperet, quem ei commendaverat. Et statim adsunt ei angeli sancti, qui venerant in obsequium ejus. Ipse vero, ut cognovit adventum eorum, consignavit se ipsum, et cœpit psallere illum psalmum : In te, Domine, speravi, non confundar in æternum, et cetera quæ sequuntur, usque ad versum : In manus tuas commendo spiritum meum ; redemisti me, Domine Deus veritatis. Expleta hac oratione, gloriosam et sanctam animam suam Deo tradidit. Astantes vero venerabiles sacerdotes Arthemius et Hernes, et Nicolaus archidiaconus, qui fuerat minister ipsius, osculati sunt pretiosum corpus, et unanimiter flentes reposuerunt sanctum corpus ejus : qui et gloriosissimo sanctoque ejus corpori pupillas luminum recluserunt, et dignum mausoleum construxerunt. Et cum facta fuisset tristitia clamoris magni et luctus atque lamentationis, venit Paulus Hermeon, venerabilis archidiaconus, ad lamentationem gloriosam, et consolatus est omnes pretiosos patres et fratres qui illic aderant. Ipse autem descendit in Myrensem urbem obviam Philippo, episcopo urbis Phelli, qui venerat ad sepeliendum eum. Tu autem, etc. ꝛ. Confessor Dei, etc.

Lectio II. — Beatus et electus Domini nostri Jesu Christi Nicolaus archiepiscopus, cum vitam suam finiret et de hac luce migraret ad Dominum Christum, qui eam dedit, securus transiit de hac luce; et clerici et sacerdotes sui gratias agentes Deo, qui confessoris sui animam elevavit ad cœlum, tunc accepta aqua, ut lavarent corpus Beati Nicolai, apprehenderunt, ut expoliarent, lintheamina corporis sui. Et erat ibidem homo nomine Gethron, qui cœpit rogare eosdem sacerdotes et clericos, ut ostenderent in eum misericordiam, et dicebat ad illos : Ego veni ut benedictionem accipere deberem de beato et electo servo Dei Nicolao, et ego penitus miser, qui oculis meis non vidi vitam viri, obsecro vos, date mihi unum de vestimentis sancti corporis, ut habeam ad honorem Beati Viri. Presbyteri et clerici denique Beati Nicolai hæc fecerunt, et dederunt ei unum de lintheaminibus Sancti Corporis. Depositus est igitur Sanctissimus Nicolaus episcopus, servus Domini nostri Jesu Christi, mense Decembris, feria sexta, indictione tertia decima : positumque est Sanctum Corpus ejus in Myræa Metropoli; ibique fabricaverunt gloriosissimam basilicam ad honorem et gloriam Domini nostri Jesu Christi, qui vivit et regnat, cum Patre et Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen. Tu autem, etc. ꝛ. Operibus Sanctis, etc.

Lectio III. — *Accipiens autem Gethron vestimentum Beati Nicolai, tulit statim arcellam novam, et reclusit in ea, abiitque lætus dicendo : Gratias tibi ago, Domine, quia de Confessore tuo reliquias porto, et peto ut per Beati Nicolai reliquias de costis meis des mihi filium. Reversus itaque Gethron in civitatem suam, quæ dicitur OEnoanda, veniens ad uxorem suam nomine Euphrosinam, cœpit ei dicere : Ecce reliquias Beati Nicolai, quas tu desiderasti videre, ut suis sacris reliquiis aperiat Dominus vulvam tuam. Tunc Euphrosina gaudens dicebat : Vir meus, ordinemus et construamus ecclesiam Beato Nicolao confessori Dei, ut per suas reliquias aperiat Dominus vulvam meam. Cœperunt ecclesiam fabricare foras extra portas civitatis in parte Orientis stadia duo. Quæ cum completa fuisset, dedicavit eam Apollonius, episcopus ejusdem civitatis, in honorem Beati Nicolai. Tantum odorem habebant reliquiæ vestimenti Beati Viri, quod duo stadia sunt repleta nimio odore. Ceteris languentibus beneficia præstabant, cœcos illuminabant, surdos audire faciebant et qui spiritum diversis iniquitatibus in se habebant, sanabantur. Omnes gratias agebant Deo et Sancto Nicolao, quia tantas Dominus misericordias faceret per eum populo suo. Tu autem, etc.*

℞. *Quadam die etc.*

IN II NOCTURNO

Lectio IV. — *Ordinavit Gethron latera muri coronis aureis, et decantabat laudem Deo et dicebat : Domine mi Nicolae, ego per omnia servus tuus sum ; adimple desiderium meum, ut de carne mea des mihi filium. Cumque quotidie hæc oraret, concepit Euphrosina filium, et peperit in sexto die mensis Decembris, et posuit ei nomen Deodatus. Et dicebat : quia per reliquias Beati Nicolai modo sum cum filio, quem mihi per eum Dominus Omnipotens donavit. Erat enim infans clarissimus nimium valde. Cœperunt omni anno celebrare nativitatem filii sui et festivitatem B. Nicolai. Cum complerent annum, venit Gethron et Euphrosina cum filio suo, et cum his qui invitati sunt ad festivitatem Beati Nicolai. Venerunt Agareni, et prædaverunt Deodatum filium Gethron, et multos alios viros et mulieres, et ibant captivi in Babiloniam. Tunc dividerunt inter se Agareni, et pervenit Deodatus in manu regis Marmorini. Euphrosina et Gethron cœperunt filium suum quærere, et non poterant eum invenire. Sciderunt vestimenta sua, et deposuerunt crines suos, et pugillare pectora sua, et percutiebant facies suas, lachrymas fundentes, et voce clara Euphrosina clamabat dicens : Heu me, fili mi Deodate, quid faciam de te ? Quia oculi mei te non videbunt. Heu me, heu me dolens nimis de unico filio meo : tristis, misera et vacua sum de filio meo. Domine, Domine, Beate Nicolae Christi Confessor, redde mihi filium, ut videant eum oculi mei antequam moriar. Et expandit manus suas ad cœlum, et dixit : Beate Nicolae, per tuas sacras reliquias concepisti filium ; venter meus dolore pressus, et caput meum infirmum et variis languoribus detentum fuit et*

doloribus ; sed quod filium ante oculos meos vidi, præ gaudio non memini pressuras, sed gaudens permansi. Ego lavi, ego lactavi, nunc plenum est pectus meum doloribus non videndo filium meum. Ego quidem carnem non comedam neque vinum bibam, quousque filium meum videam. Cœpit Euphrosina jejunare, et non comedebat nisi per tres dies in hebdomada, et semper dicebat : Beate Nicolae, redde mihi filium meum. Tu autem, etc. R̄. Audiens Christi, etc.

Lectio V. — Cum pervenisset in quinto die, intrante mense Decembri, cœpit dicere Gelbron ad Euphrosinam uxorem suam : Acquiesce consiliis meis, et præparemus pariter cibum et potum, et demus de eo ad pauperes, et rogemus Beatum Nicolaum, ut sicut liberavit tres innocentes de laqueo mortis et de ira Constantini Imperatoris, et revocavit eos ad salutem, ita revocet filium nostrum. Euphrosina cum talia audisset, commota sunt viscera sua cum fletu, et cœpit ire ad Sanctum Nicolaum. Tu autem, etc. R̄. Qui cum, etc.

Lectio VI. — Et cum introisset in ecclesiam Beati Nicolai, expandit manus suas ad cœlum, et dixit : Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, exaudi vocem ancillæ tuæ, ut per te revocet Sanctus Nicolaus unicum filium nostrum ; sicut liberavit viros de pelago maris et revocavit eos ad salutem, Domine, sic liberet filium meum de manu regis, et adducat illum ad me, ut cognoscamus et credamus quia tu es Dominus Jesus Christus Filius Dei vivi, et mirabilis in Sanctis tuis, qui tecum permanent in sempiternum. Cumque orationem complevisset, tunc sacerdotes et omnis clerus laudabant Dominum Jesum Christum et Sanctum Nicolaum ; et statim ordinaverunt se omnes ad mensam et cœperunt sumere cibum. Tu autem, etc. R̄. Beatus Nicolaus etc.

IN III NOCTURNO

Lectio VII. — At vero rex, qui erat in Babilonia et habebat infantem in suo obsequio, cœpit dicere militum ducibus et magistratibus : Dico vobis, quod ab illa hora qua ego natus fui usque modo, non fuit mihi voluntas comedere cibaria, sicut modo. Ministri regis, cum talia audissent, cœperunt mensas ordinare, et omnes velociter diligenterque discumbere. Cœpit proclamare et dicere : Date mihi velociter bibere. Tunc infans, qui erat in obsequio suo, cum talia audisset, rememorare cœpit intra se dicens : Heu me ! quod hodie expletus est annus unus, quo captivus veni in servitium regis, et cœpit fortiter suspirare. Tu autem, etc.

R̄. Summe Dei etc.

Lectio VIII. — Rex cum talem suspirationem audisset, cœpit dicere : Dic mihi pro qua causa suspirasti ? Infans vero tremefactus responsum non dedit ei. Rex vero cum furore cœpit ei dicere : Dic mihi veritatem pro qua causa suspirasti ? At ille infans præ timore dicere cœpit : Domine rex, audisti verba mea quæ dixi, quia hodie completus est annus unus quo captivus fui ; pater autem meus et mater mea faciebant solemnita-

tem in ecclesia Sancti Nicolai. Rex autem, cum talem sermonem audisset, respondit et dixit: Tamen non per se, sed per Beatum Nicolaum suspirat, qui in palatio regis extat, ut si posset Nicolaus, redderet illum matri suæ. Iterumque rex dixit: O miseri, o miseri, quousque Deus vult, Ferte mihi bibere. Infans vero accepit scyphum ut rex biberet, et recentarium in manu sua. Et subito vir Domini Beatus Nicolaus Archiepiscopus apprehendit infantem per capillos, et portavit et reddidit eum matri suæ. Tu autem, etc. ℞. Servus Dei Nicolaus, etc.

Lectio IX. — Sacerdotes et clerici, et viri alii, cum conspexissent adventum viri, cœperunt clamare: Domine, Domine, Sancte Dei Nicolae, fac nobis misericordiam, ut non comprehendant nos Agareni. Tunc infans stabat ante fores ecclesiæ Beati Nicolai, ubi erat Gethron et Euphrosina mater sua. Qui, cum respicerent fores ecclesiæ, infantem ibi viderunt, scyphum et recentarium in manu sua tenentem. Interrogaverunt eum omnes et dicebant ei: Quis es tu? Et ille dixit eis: Ego sum Deodatus, filius Gethron: modo vero in præsentī hora ante faciem regis steti, et subito apprehendit me Dominus meus Nicolaus, et adduxit me ad vos. Euphrosinæ matris ejus commota sunt viscera, præ gaudio cœpit flere super filium suum et gaudere cœpit, et dixit: Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi et Beate Nicolae, gratias ago tibi, quia reduxisti filium meum. Tunc cœperunt omnes gratias agere et benedicere nomen sanctum ejus, qui per famulum suum Nicolaum tanta mirabilia sperantibus in eum dignatus est ostendere. Nec mirum si mentis stupore mortalium animus admirari non desinit, quanta cum velocitate absentibus præsens auxiliator ostensus est; quia nemo, vel æquoris, vel telluris in periculis positus, illius incassum petiit adjutorium, quin Omnipotens Dominus suo pro famulo citissime succurreret invocanti. Tu autem, etc. †

℞. Ex ejus tumba marmorea etc.

Sequentia Prosa. Sospitati dedit ægros, etc.

Reliqua omnia, ut in die, cum commem. Feriæ.

In secundis Vesp., a Capitulo de S. Luciæ, cum commem. S. Nicolai, Concept. et Feriæ.

† Quarumdam antiquarum vocum explanatio. *Convicanus* pag. 431. Postremi Officii correctores usi fuere nomine *conciuis* pro *convicaneo*, sed inconsulto, ac perperam. *Convicanus* equidem est nomen magis expressivum et plus denotat quam *conciuis*; exprimit enim quod ille inops trium filiarum pater, non modo erat Divi Nicolai *conciuis*, sed *ejusdem vici ac parœciæ* (*Glossar. Latin. in v. Convic.*). Invenitur etiam hæc vox in Orig. Murensis Monasterii, pag. 42: *Quo et cæteri ejus convicanei vadunt.*

Burdonem, pag. 439, significatam tenet hæc vox a vero latino longe distantem; denotat enim dolonem seu hostile peregrinantium. *A burdonibus, seu asinis, aut semimulis, quos inequitabant et insidebant, qui peregre proficiscebantur, nomen transit longiusculis baculis, quos gestare solebant peregrini nostri Hierosolimitani pediles* (*Du Fresne, in v. Burd.*) Usi fuere hac voce quam plures, inter quos Hubertus Sipuntinus apud Vincentium Belvacensem. (*Vinc. Bel., l. 26, c. 27.*)

Publica taxatione angariati, pag. 437, idest a presidio, seu sede *taxatorum*

9. Suffrages.

Les suffrages, à S.-Nicolas, se disent dans cet ordre, à laudes et à vêpres : de la Croix, de la Sainte Vierge, de S. Joseph, des SS. Pierre et Paul, de S. Nicolas, de S. Sabin et de tous les Saints. Voici ceux du titulaire qui varient pour chaque jour de la semaine.

Pro S. Nicolao. Ad Laudes.

Dominica. — *Antiph.* Copiosæ charitatis Nicolae pontifex, qui cum Deo gloriaris in cœli palatio, condescende, supplicamus, ad te suspirantibus, ut exutos gravi carne pertrahas ad superos.

Feria II. — Nobilissimis siquidem natalibus ortus, velut lucifer Nicolaus emicuit.

Feria III. — Postquam domi puerilem decurrit ætatem, mundi hujus spretis oblectationibus, Christi se jugo subjiciens, documentis sanctis suum præbuit auditum.

Feria IV. — Pudore bono repletus, Dei famulus, sumptibus datis, stupri nefas prohibuit.

Feria V. — Auro virginum incestus, auro patris earum inopiam, auro prorsus utrorumque detestabilem infamiam Dei servus ademit Nicolaus.

Feria VI. — Innocenter puerilia jura transcendens, Evangelicæ institutionis discipulus effectus est.

Sabbato. — Gloriam mundi sprexit cum suis oblectationibus, et ideo meruit provehi ad summum sacerdotii gradum.

Ad Vesperas

Dominica. — *Antiph.* O Christi pietas omni prosequenda laude, qui sui famuli Nicolai merita longe lateque declarat, nam ex ejus tumba oleum manat cunctosque languidos sanat.

Feria II. — Beatus Nicolaus adhuc puerulus multo jejunio macerabat corpus.

Feria III. — Ecclesiæ sanctæ frequentans limina, sacra pectori condebat mandata.

Feria IV. — Juste et sancte vivendo, ad honorem sacerdotii meruit promoveri divinitus.

Feria V. — Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

ceu militum stipendiarios *angariati*, scilicet compulsi; angariare enim idem est ac compellere : *Angariare hominem suis actibus occupatum*, dixit Petrus Chrysologus (*Chrysol., serm. 38.*)

Recentarium, pag. 444. Erat vas, ut vult du Fresne, *in quod recens seu vinum recentatum infundebatur*; hoc autem in loco mihi videtur potius denotare mappam, quam una cum scypho puer gerebat.

Feria VI. — O per omnia laudabilem virum, cujus meritis ab omni clade liberantur qui ex toto corde quærent illum.

Sabbato. — O Pastor æternæ, o clemens et bone custos, qui, dum devoti gregis preces attenderes, voce delapsa de cœlo, præsulî sanctissimo dignum episcopatu Nicolaum ostendisti tuum famulum.

Ÿ. Ora pro nobis, S. Pater Nicolæ.

ñ. Ut digni efficiamur etc.

Oremus. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc.

Les mémoires pour l'octave de la Translation diffèrent: elles rappellent spécialement le prodige de la manne.

*Commemorationes sancti P. Nicolai per totam octavam
Translationis ejusdem.*

Ad Benedictus. — *Antiph.* Dum loco sacri tumuli mira prodit fragrantia de membris Dei famuli liquoris abundantia, seniores et parvuli jugi frequentia. *Allel.*

Ÿ. Sancte Nicolæ, Confessor Christi, audi rogantes servulos, *Allel.*

ñ. Et impetratam nobis cœlitus tu defer indulgentiam, *All.*

Ad Magnificat. — *Antiph.* Liquoris rivulo patuit pietas, ex cujus tumulo prodiit suavitas, cæco ex oculo pellitur cæcitas, subvenit populo ipsius charitas, *Allel.*

Ÿ. Ora pro nobis, Beate Pater Nicolæ, *Allel.*

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi, *Allel.*

Oremus. Præsta, quæsumus, Omnipotens Deus, ut qui Beatum Nicolaum pontificem tuum de Myra Barum transferri pia dispositione fecisti, ejus suffragio præmiemur in cœlis, cujus corpus veneramur in terris. Per Dominum, etc.

Pie IX, le 18 mai 1848, a accordé, par décret de la S. C. des Indulgences, une indulgence de cent jours, à gagner chaque fois, par la récitation des dits suffrages et une indulgence plénière, une fois le mois, pour qui les aura récités pendant un mois entier. Ces indulgences sont applicables aux défunts.

Decretum ex Audientia Sanctissimi, die 18 Maii 1848.

Urbis et orbis. — SS. Dominus noster Pius Pp. IX omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus corde saltem contrito ac devote suppraenunciatas preces recitantibus centum dierum indulgentiam pro quolibet earundem precum recitatione benigne concessit; iis vero Christifidelibus, qui una saltem vice singulis diebus per integrum mensem ipsas recitare pro more habuerint, indulgentiam plenariam, semel in uno quoque mense acquirendam, ea scilicet die, qua vere poenitentes, confessi ac

S. Communionem refecti, aliquam ecclesiam devote visitaverint ibique per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suæ pie oraverint, clementer est elargitus. Præsentibus in perpetuum valituris absque ulla Brevis expeditione, facta insuper potestate tam plenariam quam partialem indulgentiam animabus quoque in Purgatorio detentis applicandi. Datum Romæ, ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiarum.

Loco † Signi. — F. Card. Asquinius Præfectus, Jacobus Gallo secretarius.

IV. — PROPRE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE BARI

Le Propre de l'archidiocèse de Bari a été imprimé à Bari en 1870, par les soins de Mgr Pedicini, qui m'a fait la gracieuseté de m'en offrir un exemplaire. Il a pour titre: *Officia propria Sanctorum in civitate et archidiocesi Barensi juxta decretum S. R. C. novissime approbatum recitanda*. J'en extrais les trois offices suivants :

1. die ix maii. *Translatio S. Nicolai, ep. et conf., provinciæ Patroni principalis*. Duplex 2 class.

Officium de comm. Conf. Pont. Lect. 1 noct. *Fidelis servus*, rel. ut in die festo 6 decembris, præter orationem ut sequitur. *Oratio*. Præsta, quæsumus, etc. (voir page 409).

Anno reparatæ salutis 1087, nautæ quidam Barenses S. Nicolai corpus e Myra Barium transtulerunt, cum Bariensi Ecclesiæ Urso archiepiscopus præerat. Ad litus appulerunt vii idus maias et Eliæ, abbati cœnobii S. Benedicti, quod supra portum situm est, sacrum depositum custodiendum tradiderunt. Paucis post diebus, ex ecclesia S. Benedicti venerandæ reliquiæ in curiam seu curtam transferuntur quæ Catapani dicebatur, jam a Roberto Guiscardo Ursoni archiepiscopo donatam ibique in ecclesia S. Stephani protomartyris ab ipso archiepiscopo paulo ante erecta, nautis cunctisque civibus petentibus, reverenter collocantur.

Propriam deinde basilicam S. Nicolao ceperunt sanctumque corpus et oblationes fidelium et opus basilicæ abbati Eliæ commiserunt ipsumque præpositum, consensu archiepiscopi et favore omnium, super omnibus quæ agenda erant constituerunt.

Ursoni vita functo abbas Elias successit, qui S. Nicolai ecclesiam, a se inceptam, quantocius absolvendam in primis curavit redivisusque auxit, nec non ædes hospitibus excipiendis prope basilicam erexit. Papa vero Urbanus II, qui Barium tunc temporis venerat, contra morem Romanæ et Apostolicæ Ecclesiæ abbatem Eliam in sede propria consecravit et magna undique convenientis populi frequentia ac lætitia, S. Nicolai reliquias in locum jam parati aditi intulit, sub ara nempe ipsi beato Nicolao dicata; eoque adhuc loco thesaurus sanepretiosissimus conditus manet. Perennis autem liquor, qui vulgo *manna* appellatur, ex ossibus S. Thaumaturgi mirabiliter fluit, morbisque præsertim curandis a Christi fidelibus

adhibetur atque vera fide sumentibus et levamen et salutem conferre longa sæculorum experientia comprobavit.

2. Die xxxi Maii. *Patrocinii S. P. N. Nicolai, episc. et conf.* Duplex. Omnia de communi Conf. Pont., præter ea quæ sequuntur : Oratio. Deus, qui B. Nicolaum, etc. In i nocturno, Lect. de Script. occur. — In ii nocturno, Lectio iv (v et vi) ex S. Methodio, etc. (voir page 422).

3. Die xiii Decembris. *Octava S. Nicolai epis. et conf.* Duplex.

Omnia ut in die, præter sequens. Lect. i noct. de Script. occ. In ii nocturno, lectio iv (v et vi) de Serm. S. Gregorii papæ : *Tantum debet, etc.* In iii nocturno, homilia S. Ambrosii episcopi : *Datur unicuique.*

4. *Officium S. Nicolai, episcopi et confessoris, hujus provinciæ Terræ Bari principalis Patroni, recitandum semel in mense, sub ritu semi duplici, à Clero civitatis Bari.*

Omnia de communi Confessorum pontificum, ut in die festo 6 Decembris vel in hoc libello 9 maii, exceptis lectionibus i noct. quæ erunt de Scriptura occurrente. Missa resumitur etiam de die festo, in qua *Gloria sine Credo, 2 et 3 orat. pro diversitate tempor. per annum, nisi facienda sit aliqua commemoratio.*

Prædictum officium benigne fuit concessum ex audientia SSmi, ad humillimas preces dignitatum et canonicorum Ecclesiæ metropolitanæ Baren., nec non cleri ejusdem civitatis, in supplici libello expressas SS. D. N. Benedicto xiv porrectas pro gratia officii et missæ S. Nicolai, episcopi, Provinciæ Patroni ac Titularis, semel in mense, sub ritu semiduplici, die non impedito et exceptis Adventus, Quatuor Temporum, Vigiliarum et Quadragesimæ temporibus, etc.

Et Sanctissimus ex audientia, audita archiepiscopi informatione, benigne annuit pro gratia, ut ex rescripto sub die 7 martii 1748.

Loco † sigilli.

Joseph Livizzani secret.

5. — Ces citations suggèrent quelques réflexions.

Le clergé de la ville peut, par concession de Benoît XIV, réciter l'office et dire la messe de S. Nicolas, une fois par mois. Pourquoi l'indult n'a-t-il pas été étendu à toute la province de Bari, dont il est le *patron principal*? Il y aurait peut-être lieu d'élever le rit, car les doubles doivent souvent former *empêchement*.

Trois fêtes par an, c'est assurément trop. La translation est surtout locale et si on ne restreint pas la fête à la collégiale, il serait superflu de l'admettre pour tout l'archidiocèse, sous le rit double de 2^e classe, qui me semble exagéré pour la circonstance, quand le Patronage n'est qu'un simple *double*, quoiqu'il intéresse particulièrement toute la province.

Double aussi est l'octave, tandis que le natal est avec raison

double de 1^{re} classe. Aussi ce jour est-il inscrit en ces termes au Calendrier : *S. Nicolai, ep. C., Patroni principalis civitatis et provinciæ Baren., dupl. I class. cum oct.*

Qu'aux fêtes du 9 et 31 mai l'office soit du commun, passe, mais est difficile de s'en contenter pour celle du 6 décembre.

V. — HYMNES

1. Les hymnes nombreuses, écrites en l'honneur de S. Nicolas, attestent quelle fut sa popularité au moyen âge. Presque toutes sont de style hagiographique, c'est-à dire qu'elles racontent sommairement la vie. Le P. Dreves, dans ses *Analecta hymnica medii ævi*, en a reproduit soixante-sept. Voici, par ordre alphabétique, les premiers mots de chacune d'elles :

| | |
|------------------------------------|---|
| Ad aulæ cujus limina. XIX, 225. | Festum colentes, XIX, 224. |
| Ad tua solemnia. XXIII, 247. | Fulget Nicolaus. XXI, 86. |
| Adest dies. IV, 216. | Gaudeat Ecclesia. XXI, 87. |
| Adest nunc dies. XII, 206. | Hic Dei plenus gratia. XXI, 83. |
| Adest ejus translatio. XIX, 229. | Hic fulgens virtutibus. XXI, 84. |
| Æterne rex altissime. IV, 216. | Ille civis Pateræ. XXI, 83. |
| Aurum datur. XIX, 226. | In Myrea civitate. XII, 209. |
| Ave præsul alme. IV, 215. | In Nicolai laudibus. XII, 210. |
| Ave admirabilis. III, 191. | In terris prædicabilem. XIX, 212, |
| Cantu miro. XXI, 85. | 226. |
| Christe regum rex. XI, 203; XII, | Inter illa claritatis. XI, 203; XII, 203. |
| 204. | Intonent hodie. XXI, 86. |
| Christe tuis famulis. XXVIII, 85. | Iste puerulus. XXI, 282. |
| Christi confessor. IV, 215. | Magne pater Nicolæ. XII, 209 |
| Christi miles. XI, 202. | Miri floris. XII, 208. |
| Cleri patrem. XII, 213. | Mundus eructat. XII, 207. |
| Cœlestis aulæ. XII, 207. | Nicolæ clericorum. II, 133. |
| Cœli lætentur. XIX, 223. | Nicolæ præsulum. XXI, 88. |
| Confessor Christi. IV, 215. | Nicolai collaudetur. XII, 212. |
| Confessoris Nicolai. XIX, 228. | Nicolai preconia. XII, 206. |
| Cum quidam. XII, 205. | Nicolai præsulis. XXI, 85. |
| De piis miraculis. II, 132. | Nicolaum mitia. II, 134. |
| Deus fons omnium. IV, 214. | Nicolaus cujus laus. XII, 208. |
| Exsultans prava. XVI, 232. | Nicolaus pontifex. XXI, 87. |
| Exsultet hæc concio. XXI, 86. | Nicolaus vir electus. XXIII, 248. |
| Fecundavit hic steriles. XIX, 227. | O cleri fulgens liliium. XII, 214 ; |
| Festa condignis. XI, 204. | XVI, 232. |

Omnium clemens. XI, 202; XII, 202.

Orta fame. XI, 205.

Pange lingua. XII, 211; XIX, 225.

Præsulis Sancti. XII, 204.

Psallat hæc concio. XII, 210.

Puræ mentis. XXIII, 248.

Rex confessorum. XII, 214.

Sancti per festa Nicolai. XXVIII, 84.

Sancto Dei Nicolao. XXI, 282.

Solemnis est hæc feria. XIX, 227.

Spes peccatorum. IV, 214; XII, 211.

Splendor Jesu. XXIII, 246.

Tali cive progenito. XIX, 227.

Ut viso tui tumulo. XIX, 228.

Veneranda solemnitas. XII, 202.

Zyma vetus. XI, 205.

A cette nomenclature il faut ajouter les hymnes données plus haut : *Cujus tumba fert oleum* (p. 399), *Exultet aula cœlica* (pp. 396, 426), *In Nicolai laudibus* (p. 427), *Pange lingua* (p. 423), *Tali cive progenito* (p. 409), *Ut viso hujus tumulo* (p. 412).

2. — L'ancien Bréviaire Romain avait deux hymnes propres. Je les reproduis, avec le P. Dreves (XIX, 223, 224), d'après un manuscrit du xv^e siècle, à l'Université de Bologne. Les mêmes se retrouvent, au xi^e, dans un hymnaire du chapitre de Vérone.

1. Cœli lætentur sidera,
Orbis resultent climata,
Tellus omnis tripudiet
In hac die solemniter,

2. Quæ Nicolai transitu
Dicatur et virtutibus,
Cujus prima miracula
Fuerunt sat insignia.

3. Nam semel in hebdomada,
Quarta sextaque feria,
Matris sugebat ubera,
Christi præventus gratia.

4. Aureis dehinc sumptibus
Stuprum compressit virginum,
Quarum patris in ediam
Vitæ supplevit copia.

5. Emissa voce cœlitus,
Præsul urbis eligitur
Sicque sacratur Domino
Pastor clarus in populo.

6. Victum sibi petentibus
Attenuatis civibus

Acceptum dedit triticum,
Quod auxit sacris precibus¹.

7. Tres innocentes pueros
Mortis solvit a vinculo,
Quos consulis sententia
Mori male dictaverat.

8. Cæsarem visu territat
Stratilates ne perimat
Quos trudi ferro fecerat
Invidorum nequitia.

9. Quem Dianæ sub specie
Hostis temptavit lædere,
Sed ope fretus Domini
Victus ab eo abiit.

10. Quos magis fragor minitat
Navitis Adsum clamitat,
Pacata sulcant æquora,
Remeantes ad propria.

11. Postquam tantis miraculis
Vir sanctus mundo claruit,
Poli scandit ad æthera,
Regnaturus in gloria.

1. C'est pour cela que S. Nicolas est invoqué en temps de famine et qu'il est le patron des mesureurs de grain.

12. Cujus sacrum ad tumulum
Ægri quam plures veniunt,
Ubi, receptis viribus,
Læti ad sua redeunt.
13. Surdis auditus redditur,
Lumen cæci recipiunt,
Effugantur dæmonia,
Febris sedatur valida.
14. Jam deprecemur Dominum,
Quem sempiternum credimus,
Annuat votis omnibus
Hujus festum colentium.
15. Sit laus Patri ingenito
Ejusque Unigenito,
Una cum Sancto Spiritu
In sæculorum sæcula.

Ad Laudes ¹

1. Festum colentes annum,
Jesus, redemptor omnium,
Nicolai precantibus
Eripiat criminibus.
2. Qui bino in hebdomada
Matris contempsit ubera,
Cultum exercens Domini
Ipsius a cunabulis.
3. Jactansque auri copiam,

- Vanam respuens gloriam,
Famem repellit inopum,
Stuprum exsecrans virginum.
4. Electus est divinitus
Episcoporum precibus,
Vocæ vocante Domini,
Ad gradum sacerdotii.
5. Nautis quassatis graviter,
Clamantibus suppliciter :
O Nicolae inclite,
Suffragium attribue;
6. Vir tantum splendidissimus,
Nicolao simillimus,
Apparet super æquora
Referentibus talia.
7. Ad aulæ ejus limina
Tendunt quidem vestigia,
Prodigia ostendere,
Jesu, redemptor unice.
8. Tres consternatos pueros
Neci crudeli deditos
Confidenter eripuit,
Pristinæ vitæ reddidit.
9. Laus tibi sit perenniter,
Trine uneque Domine,
Creatæ salvans omnia
Continua per sæcula.

3. — Le Bréviaire de Rennes, *Redonense*, qui fait partie, à la Bibliothèque Vaticane, du fonds Ottoboni et qui date du xv^e siècle, a deux hymnes propres, l'une pour les vêpres et l'autre pour les laudes, *In Translatione S. Nicolai* (Dreves, XIX, 227).

Ad vespas

1. Tali cive progenito
Lætare, parens Patera,
Qui capit cœli abdito
Æterna Christi munera.
2. Myrrea, plaude manibus,
Rectoris tanti munere
Præcellis civitatibus.
Jam lucis orto sidere.
3. Barrum vero præ ceteris
Corde voceque jubilat,
Cum jam ei de superis

- Aurora lucis rutilat.
4. Devolis suis famulis
Feras spem auxilii,
Dans serviendum Apulis,
Summi largitor pramii.
5. Laus et perennis gloria
Deo totis affectibus
Dicat mater Ecclesia,
Exsultet cœlum laudibus.

Ad Laudes

1. Ut viso tui tumulo

- Relevantur, in agmine
Currunt populi sedulo
A solis ortus cardine.
2. Pro expulsis languoribus
Vox gratiarum resonat
Condignisque clamoribus
Vox clara ecce intonat.
3. Seniores et parvuli

- Gaudent in ejus gloria,
Dans pietate famulis
Beata nobis gaudia.
4. Expelluntur dæmonia
Tumba ejus sæpissime :
Tibi ergo sit gloria,
Æterne rex altissime.
5. Laus et perennis gloria, etc.

VI. — MESSES PROPRES

Elles sont contenues dans un fascicule in-folio de treize pages, dont voici le titre et la date d'impression :

Missæ S. Nicolai Magni, episcopi et confessoris, Principis Patroni Civitatis et Provinciæ Bari, quæ in ejus Regali Ecclesia Barensi (ut infra) celebrantur, quibus adduntur aliæ tres missæ ejusdem Regalis Ecclesiæ peculiare de sancta Corona Domini, de sancto Urbano papa et martyre et de sancto Donato episcopo et martyre, noviter a quamplurimis, quibus antea scatebant, erroribus expurgatæ. Bari, MDCCCLVIII, ex typographia Ferdinandi Petruzzelli.

Ici est une gravure représentant S. Nicolas, costumé en évêque grec et ressuscitant par sa bénédiction les trois enfants coupés par morceaux dans un saloir.

1. Le 6 décembre, fête de S. Nicolas, évêque de Myre, la messe est propre, mais avec quelques parties du commun. L'introït est *Gaudeamus* et le verset alléluïatique rappelle le miracle permanent de la manne qui coule des ossements. La séquence¹ fait allusion à la protection dont il couvre les marins et aux prodiges opérés par la manne.

Die VI Decembris. In solemnitate Sancti Nicolai.

Introitus. Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore Beati Nicolai, de cujus solemnitate gaudent Angeli, et collaudant Filium Dei. Alleluia. allel.

Cant. 15. cap. 12. Cantate, Domino, quoniam magnifice fecit: annunciate hoc in universa terra. †. Gloria Patri, etc.

1. Les séquences publiées par le P. Dreves sont au nombre de douze : *Christo regi cantica* (VIII, 194), *Dulcis odor Nicolai* (X, 275), *Ersultent filii* (X, 270), *Gratias et laudes* (X, 278), *Lætabundus* (IX, 230), *Magne Deus* (X, 278), *Nicolai recolamus* (X, 273), *Nicolao gaudeat* (X, 277), *Nicolaum confessorem* (X, 276), *Nitet carnis munditia* (X, 275), *Nobis dies gloriosa* (IX, 230), *Sancte Nicolae* (IX, 231).

Gloria in excelsis Deo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, gloriosum Confessorem tuum atque Pontificem, innumeris decorasti, et quotidie non cessas decorare miraculis : tribue nobis, quæsumus, ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis et a periculis omnibus liberemur. Per Dominum.

Lectio libri Sapientiæ. Eccl. 50.

Ecce Confessor magnus, qui quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis luxit. Et quasi sol refulgens, sic iste effulsit in templo Dei. Quasi lilia, quæ sunt in transitu aquæ, et quasi thus redolens in diebus æstatis. Quasi ignis effulgens, et thus ardens in igne. Quasi vas auri solidum, ornatum omni lapide pretioso. Quasi oliva pululans, et cypressus in altitudinem se extollens. In accipiendo ispum stolam gloriæ, dedit sanctitatis amictum. Corona fratrum : quasi plantatio cedri in monte Libano. Dedit gloriam Deo a labiis suis, et in nomine ipsius gloriatus est.

Graduale. Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Deo.

†. Non est inventus similis illi, qui conservaret legem Excelsi.

Alleluia, allel. †. Tumba ista sancti Nicolai sacrum resudat oleum quod ægros sanat. Allel.

Sequentia

O Beate Nicolae,
 Nos ad portum cæli trahe
 De maris angustia.
 Trahe nos e vitæ bellis,
 Trahe mortis e procellis
 Tua salvos gratia.
 Dum clamarent fluctuantes
 Contra Notos dire flantes,
 Hic tulit præsidia.
 Statim aura datur grata
 Et tempestas fit sedata :
 Quieverunt maria.
 Ex ipsius urna manat,
 Quæ frequenter ægros sanat,
 Unctionis copia.
 Age, sidus sanctitatis,

Turmis junge nos beatis
 Tua per suffragia.
 Magdalena, quæ respersit
 Christi pedes, et detersit
 Suas culpas, unctio.
 Illa nobis impetretur
 Per hoc Manna, quod donetur
 Criminum compunctio.
 Tua festa celebrantes,
 Tua gesta prædicantes,
 Christus beet collætantes
 Post vitæ curricula.
 Tuo cultui dicatos,
 Tuo nomini prostratos
 Christus ingredi beatos
 Longa donet sæcula. Amen.

† Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum. *Marc. 13.*

In illo tempore dixit Jesus discipulis suis : Videte, vigilate et orate. Nescitis enim quando tempus sit : sicut homo, qui peregre profectus reliquit domum suam, et dedit servis suis potestatem cujusque operis, et janitori præcepit ut vigilet. Vigilare ergo : nescitis enim quando dominus domus veniet : sero, an media nocte, an gallicantu, an mane. Ne,

cum venerit repente, inveniat vos dormientes. Quod autem vobis dico, omnibus dico, Vigilate. *Credo.*

Offertorium. Veritas mea et misericordia mea cum ipso, et in nomine meo exaltabitur cornu ejus.

Secreta. Sanctifica, Domine, hæc munera, quæ tibi in solemnitate sancti Pontificis tui Nicolai offerimus: ut per ea, vita nostra inter adversa ubique dirigatur et prospera. Per Dominum.

Communio. Beatus servus, quem, cum venerit Dominus, invenerit vigilantem: Amen dico vobis, super omnia bona sua constituet eum.

Postcommunio. Sacrificia quæ sumpsimus, Domine, pro solemnitate sancti Pontificis tui Nicolai, sempiterna nos protectione confirmet. Per Dominum.

2. Le 9 mai, fête de la Translation de S. Nicolas, plusieurs parties sont communes avec la messe précédente: la séquence est différente, ainsi que les oraisons.

Die IX Maii. In Translatione sancti Nicolai.

Introitus. Gaudeamus omnes, etc.

Gloria in excelsis Deo.

Oratio. Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut qui beatum Nicolaum Pontificem tuum de Mira Barium transferri pia dispositione fecisti, ejus suffragio præmiemur in cælis, cujus corpus veneramur in terris. Per Dominum.

Lectio libri Sapientiæ. *Ecl. 50.* Ecce Confessor magnus, etc.

Graduale. *ÿ.* Alleluia, alleluia. Qui fulsistis miraculis, vivens præsentis sæculo, nunc quoque in periculis adsis devoto populo. Alleluia, alleluia. *ÿ.* Angelus Domini descendit de cælo, et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. Alleluia.

Tempore Ascensionis. *ÿ.* Alleluia, alleluia. Ascendit Deus in jubilatione et Dominus in voce tubæ. Alleluia.

Tempore Pentecostes. *ÿ.* Alleluia, alleluia. Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende, alleluia.

Sequentia

Urbis olim sol Mirensis,

Nunc thesaurus Bariensis,

Ave, flos antistitum.

Admiranda vitæ forma,

Animata morum norma,

Salve, decus præsulum.

Carnis tuæ munditiis

Angelorum delitiis

Te miror comparatum.

Ab ossium fragrantia

A fontis redundantia

Hoc miror confirmatum.

Cum absenti faves reo,

Da calumniæ trophæo

Innocentes eripis.

Puerorum ubi tritam

Carnem revocas ad vitam,

Mortis regna diripis.

Olim auri liberalis

Nunc liquoris sepulchralis:

Sacra spargis munera.

Ago, Pastor immortalis,
Angelorum commensalis,

Liberatos vitæ malis
Duc ad cœli gloriam. Amen.

† *Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum. Marc. 13.*

In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis: Videte, vigilate, etc. *Credo. Offertorium. Veritas mea, etc.*

Secreta. Sacrificia, quæsumus, Domine, quæ in Beati Nicolai Translatione tibi offerimus, et a peccatis nos expient, et ad ipsa sumenda præparent. Per Dominum.

Communio. Beatus servus, etc.

Postcommunio. Sumpta Sacramenta, quæsumus, Domine, illius consortio nos gaudentes efficiant, cujus integrum corpus sedula nos consolatione lætificat. Per Dominum.

3. Le 31 mai, fête du patronage de S. Nicolas, protecteur de la province de Bari, presque tout est du commun.

Die XXXI Maii. In festo Patrocinii S. Nicolai, Episcopi et Confessoris, singularis et unici Patroni et Protectoris Provinciae terræ Bari.

Introitus (Eccl. 25 c.). Statuit ei Dominus testamentum pacis et principem fecit eum, ut sit illi sacerdotii dignitas in æternum. *Psal. 131.* Memento Domine, David et omnis mansuetudinis ejus. γ. Gloria Patri.

Deus, qui beatum Nicolaum Pontificem ad nostram protectionem et custodiam de Mira Barium transferri pia dispositione fecisti: præsta, quæsumus, ut quem Protectorem veneramus in terris, ejusdem consortium mereamur in cœlis. Per Dominum.

Lectio Epistolæ beati Pauli Apostoli ad Hebræos. Hebr. 13, b.

Fratres, mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei; quorum imitantes exitum conversationis, imitamiini fidem. Jesus Christus heri et hodie, ipse et in sæcula. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis, quæ non profuerunt ambulantes in eis. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deservunt. Quorum enim animalium infertur sanguis pro peccato in Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est. Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium ejus portantes. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est fructum labiorum confitentium nomini ejus. Beneficentiæ autem et communionis nolite oblivisci; talibus enim hostiis promereur Deus. Obtedite præpositis vestris, et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri.

Graduale. Psal. 88. Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum: manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum, et confor-

tabit eum. *ŷ*. Nihil proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non nocet ei.

Alleluia, alleluia. *ŷ*. *Psal. 91*. Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani multiplicabitur. Alleluja.

† *Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum. Matth. 23*.

In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis parabolam hanc : Homo peregre proficiscens, etc.

Offertorium. Psal. 88. Veritas mea, etc.

Secreta. Sanctifica, quæsumus, Domine, hæc munera, quæ in solemnitate Patrocinii S. Nicolai offerimus, ut per ea vita nostra inter adversa et prospera dirigatur. Per Dominum nostrum.

Communio. ibid. Semel juravi in sancto meo : semen ejus in æternum manebit, et sedes ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum et testis in cælo fidelis.

Postcommunio. Sacrificia quæ sumpsimus, Domine, Beato Nicolao Pontifice, cujus Patrocinii solemnitatem recolimus, interveniente, sempiterna nos protectione tueantur. Per Dominum.

4. Messe de S. Nicolas pendant l'année.

Infra annum.

Introitus. Statuit ei Dominus testamentum pacis, et principem fecit eum : ut sit illi sacerdotii dignitas in æternum. *Psal. 88*. Misericordias Domini in æternum cantabo. *ŷ*. Gloria, etc.

Gloria in excelsis Deo.

Oratio. Deus, qui Beatissimum Nicolaum, etc., *comme au 6 décembre.*

Lectio libri Sapientie. Eccl. 50. Ecce Confessor magnus, etc.

Graduale. Ecce sacerdos magnus, etc., *comme au 6 décembre.*

Tractus post Septuagesimam. Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus cupit nimis. *ŷ*. Potens in terra erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur. *ŷ*. Gloria, et divitiæ in domo ejus, et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Tempore Paschali. *ŷ*. Alleluia, allel. Angelus Domini descendit de cælo, et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. Alleluia.

† *Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum. Marc. 13*.

In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Videte, vigilate, etc.

Offertorium. Veritas mea, etc.

Secreta. Sanctifica, Domine, hæc munera, quæ tibi in Commemoratione sancti Pontificis tui Nicolai offerimus, ut per ea vita nostra inter adversa ubique dirigatur et prospera. Per Dominum.

Communio. Beatus servus, etc.

Postcommunio. — Sacrificia quæ sumpsimus, Domine, pro commemoratione sancti Pontificis tui Nicolai sempiterna nos protectione confirmet. Per Dominum nostrum.

5. Un décret de la S. C. des Rites, de 1694, autorise les prêtres étrangers qui célèbrent à S. Nicolas à faire mémoire du saint confesseur à la messe seulement, excepté aux doubles de première classe et pendant toute la semaine sainte.

Dec. pro comm. S. P. Nicolai, facienda in missis a peregrinis sacerdotibus.

BAREN. — Confluentibus ad ecclesiam Sancti Nicolai civitatis Bariensis ex omnibus mundi partibus erga eundem pietate motis peregrinis sacerdotibus tam sæcularibus quam regularibus ; Capitulum et canonici ecclesiæ prædictæ humiliter S. R. C. supplicarunt peregrinis prædictis ad eorumdem solamen concedi, ut quolibet anni tempore missam propriam Sancti Nicolai prædicti celebrare possent et valerent : et Sacra eadem Rituum Congregatio benigne inclinata, exceptis diebus festis solemnibus et duplicibus primæ classis, nec non tota majori Hebdomada, in reliquis, peregrinis prædictis tantum facultatem in missis peragendi Commemorationem de sancto Nicolao præfato attribuit atque concessit. Die 19 Aprilis 1694.

Loco ✕ Sigilli. A. Card. Generale. — B. Hyheram, S. R. C. Secret.

VII. — NEUVAIN DE MERCREDIS

Les Saints populaires ont un jour qui leur est spécialement consacré¹. Le mercredi est celui de S. Nicolas, sans doute parce qu'enfant, ce même jour, il ne prenait le lait de sa mère qu'une seule fois, à l'heure de vêpres.

Le chanoine François Xavier Abbrescia a publié un opuscule intitulé *Sacra novena e compendio storico di S. Nicola di Bari*; Bari, Gissi, 1872, 6^e édition, in-8 de 94 pages. Le chapitre a bien voulu, en juillet 1875, m'en gratifier d'un exemplaire, que je vais mettre à contribution, en traduisant une partie de la préface et les exercices de la neuvaine², qui peut se faire de deux façons : neuf jours avant la fête, suivant l'usage romain ou neuf mercredis consécutifs avant le 6 Décembre.

Pour satisfaire les saints désirs des habitants de Bari et aussi des pèlerins qui, chaque année, viennent vénérer la déponille miraculeuse du saint archevêque et afin d'augmenter la vénération dont il est l'objet, le chapitre royal et palatin de Bari, par autorité apostolique, a établi la Con-

1. *Œuvres complètes*, X, 126.

2. Voir sur les neuvaines le livre du Jésuite Prola, *De Novendialibus supplicationibus*, Rome, 1714.

grégation des dévots inscrits sous le patronage de S. Nicolas. Non seulement ils l'invoquent chaque mercredi de l'année, mais ils célèbrent pieusement sa neuvaine les neuf mercredis qui précèdent la solennité du 6 décembre. Tous les mercredis, après l'exposition du S. Sacrement, on chante pour leurs besoins une messe solennelle à l'autel où repose le corps de S. Nicolas, et chacun d'eux, dès qu'on a reçu la nouvelle de sa mort, jouit d'une messe dite à l'autel du saint. Au mois de mai, tous les ans, une messe solennelle de *Requiem* est chantée pour le repos de leurs âmes, en présence du chapitre royal, avec assistance des frères et sœurs de la congrégation qui se trouvent alors à Bari.

Le chapitre palatin, pour accroître la gloire de son patron, a sollicité du S. Siège des indulgences que l'on peut gagner facilement.

Clément XIII, par rescrit du 4 mars 1766, a concédé l'indulgence plénière à quiconque visite la basilique royale le jour de la fête du grand thaumaturge ou un des sept jours suivants et y prie aux intentions de Sa Sainteté; de même pour la fête de la translation du saint corps de Myre à Bari, qui tombe le 9 mai ou un des sept jours de l'octave.

A la demande du chapitre palatin, Grégoire XVI, par rescrit de la S. C. des Indulgences, en date du 5 mai 1838, étendit l'indulgence plénière à tout le mois de mai, mais on ne peut la gagner qu'une seule fois, *prout in concessis*.

De plus, les fidèles, vraiment repentants et contrits, confessés et communiés, jouissent de l'indulgence plénière l'avant dernier et le dernier mercredi du mois d'avril, ainsi que le mercredi qui précède la fête du 6 décembre; les mercredis des semaines qui précèdent la fête de décembre, l'indulgence est de sept ans et sept quarantaines. Enfin, les autres mercredis, les fidèles gagnent 300 jours d'indulgence, en récitant d'un cœur contrit cinq *Pater*, cinq *Ave* et cinq *Gloria Patri*, et priant aux intentions du souverain pontife; ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Enfin, Grégoire XVI, par bref du 5 septembre 1838 et Pie IX, par bref du 3 septembre 1850, ont bénévolement concédé que les religieux et les détenus peuvent gagner ces indulgences en visitant leurs églises respectives, après s'être confessés et avoir communié; pour les infirmes, ils doivent s'entendre avec leurs confesseurs.

Neuvaine sacrée en l'honneur du glorieux thaumaturge S. Nicolas de Bari.

Premier mercredi. *Comment S. Nicolas gouverna son corps.*

Deus, in adiutorium meum intende ! etc.

1. Cette neuvaine se fait à la manière romaine. On expose le S. Sacrement, devant lequel on récite à genoux les prières prescrites et la fonction se termine par la bénédiction, précédée, à l'ordinaire, des litanies de Lorette et du *Tantum ergo*.

Chaque jour, la prière varie, mais elle est toujours encadrée, au commen-

5 Pater, 5 Ave et 5 Gloria Patri.

Prière. — Glorieux S. Nicolas, nous avons recours à vous dans nos supplications. Lorsque vous ouvrites les yeux à la lumière du jour, vous ouvrites aussi les lèvres pour demander aide au ciel. Encore dans les langues, vous vous êtes accoutumé à un jeûne rigoureux et dès lors vous fûtes le fidèle ami du Seigneur. Ah! ne dédaignez pas, maintenant que vous jouissez de la béatitude céleste, de tourner vos regards propices vers nous mortels, qui sommes revêtus de la même chair que vous sûtes si saintement gouverner. Votre première pensée, ô grand saint, fut de mortifier et de crucifier votre corps, afin que votre âme, plus indépendante, pût d'un vol sûr s'élever continuellement vers le bienheureux séjour de Dieu. Enfant pénitent et miraculeux, la faim se faisait sentir jusque dans vos entrailles, lorsque votre pieuse mère s'efforçait de vous nourrir de son lait plusieurs fois le jour; mais vous, pour vous conformer à la sainte pratique des chrétiens de ce temps, vous ne suciez le sein maternel qu'une fois le jour, à l'heure de vêpres, le mercredi et le vendredi de chaque semaine. Vous êtes le lis de la vallée, le ciel vous a béni et vous avez été sanctifié dès le sein maternel. Vous êtes un séraphin sous forme humaine, vous avez fait un pacte avec vos yeux comme le saint homme Job, vous avez ceint vos reins d'une chaîne et d'un cilice, vous avez flagellé vos épaules, vous avez à genoux passé des nuits entières en prière, guidé toujours par l'espoir de la perfection chrétienne. Ô vous qui êtes un maître de continence, vous savez que nous avons besoin pour nous-mêmes de semblables mortifications, car nous n'avons pas été prévenus comme vous par le ciel et parce que nous sommes habitués à gouverner notre corps par les divertissements, la luxure, la mollesse, la débauche et la paresse. Ayez donc pitié de nous, qui sommes votre peuple dévot et chéri. Obtenez-nous, de Dieu qui vous aime, la plénitude des grâces que nous avons perdues par le péché. Qu'il nous donne la force nécessaire pour garder nos sens et éloigner de nous tout appétit honteux, qu'il mette dans nos cœurs un attachement inébranlable au jeûne, à la vigilance, à l'oraison et aux plus rudes pénitences et qu'ainsi repentants et purifiés de toute faute, édifiés et entraînés par votre exemple, protégés et fortifiés par votre intercession, nous ayons l'espoir, après notre mort, d'être portés jusque dans les bras du Seigneur, qui nous baisera dans l'éternelle gloire du paradis. Ainsi soit-il.

RESPONSORIUM

Si quæris miracula, cæci vident, claudi ambulans, resudans Manna
ossa NICOLAI.

Pereunt pericula, cessat et tempestas, dicant navigantes.

cement, dans la récitation du *Deus in adjutorium* et des cinq *Pater, Ave et Gloria*, à la fin, dans le répons *Si quæris*, avec son verset et son oraison.

Datur patri Deodatus, admirantur Agareni, trinæ virgines consolantur, narrent cives Pataræ.

Pignus datur Bariensibus, cunctis Manna populis : omnes exteri ad te veniunt, simul munera deferentes, o felix Barium !

Naufragantibus ad te clamantibus cito fertur auxilium, et placantur fluctus maris, te deprecante Virginem.

Parturientibus te invocantibus, statim datur Manna, et cessant partus pericula, una simul et ægrotantium, pariterque omnes sanantur, te rogante Dominum.

Sint et omnes tribulati, et infirmî liberatî, gloriose Nicolae, ab omni malo. Amen.

Gloria Patri et Filio, et Spiritui Sancto.

O pavor Arii, extirpator hæresis, tribunorum liberator, triumque puerorum protector Nicolaï.

Tu qui potens es et vales, pro nobis mortalibus indulge gratias.

Amicus Dei Nicolaus, pontificali decoratus infula, omnibus se amabilem exhibuit.

Ÿ. Ora pro nobis, Sancte Pater Nicolae.

Ṛ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus. — Deus, qui beatissimum Nicolaum, gloriosum Confessorem tuum atque Pontificem, innumeris decorasti et quotidie non cessas decorare miraculis, tribue nobis, quæsumus, ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis et a periculis omnibus liberemur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Les Litanies de la Sainte Vierge.

Ÿ. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.

Ṛ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Ÿ. Domine, exaudi, etc. Ṛ. Et clamor, etc.

Oremus. Gratiam tuam, etc.

Tantum ergo, etc.

Oremus. Deus, qui nobis sub Sacramento, etc.

Second mercredi. — *Comment S. Nicolas gouvernait son âme.*

Prière. — Grand S. Nicolas, ange de sagesse, de contemplation et de prière, que de fruits spirituels vous avez recueillis pour avoir bien gouverné votre âme ! Ennemi de toutes connaissances profanes qui pouvaient vous éloigner de Dieu, vous dirigiez votre esprit vers l'étude des Livres saints, qui étaient pour vous comme un champ délicieux et là, semblable à l'abeille industrieuse, vous suciez le baume des plus odorantes fleurs du christianisme. La sagesse de Salomon vous servait d'enseignement, les accents des prophètes vous excitaient à la crainte de Dieu, la perfection évangélique vous attirait au Christ par la sainteté des mœurs. O soleil immortel de la Lycie, vous commençâtes votre vie par une admirable prière : cette vertu était le suave aliment de votre esprit dans les oratoires

de Patare et de Myre et en particulier dans le temple de la vraie croix du Sauveur, lorsque vous fîtes le pèlerinage des Lieux Saints de Jérusalem. La prière continue enflammait votre visage ; elle vous introduisait aux cieux et quand vos pensées s'étaient élevées jusqu'au paradis, elles redescendaient sur la terre, comme ces anges que vit Jacob dans un songe merveilleux. Telle n'est pas, ô puissant thaumaturge, la voie que nous suivons pour bien gouverner notre âme. Toujours attentifs aux choses de la terre, nous nous délectons des fausses maximes du monde que nous suggère le démon et que nous apprennent les méchants. Nous nous attachons à la beauté, à la richesse, aux honneurs du bref pèlerinage d'ici-bas et nous ne savons pas élever notre esprit vers Dieu, source inépuisable de beauté, de gloire et de richesse impérissable. Malheureux que nous sommes ! Comme si notre salut était uniquement au pouvoir des mortels, nous dirigeons vers eux toutes nos supplications et nous fondons sur eux tout l'espoir de notre vie. Vous qui voyez tous nos défauts, secourez-nous dans nos besoins. Nous vous avons choisi pour maître de notre vie et avocat de notre destinée, demandez donc à Dieu un rayon de cette science qui exalte notre intelligence jusqu'à la contemplation des perfections divines. Comme l'ange gardien qui nous guide au paradis, découvrez-nous la véritable voie du salut éternel, en nous conformant aux principes de la foi catholique et aux saints enseignements de l'Évangile. Grand saint, qui par vous nos prières soient présentées au Père des miséricordes, intercédez pour le pardon de nos péchés, ouvrez notre cœur à l'espérance de la céleste Sion. C'est ainsi qu'imitant vos vertus en cette vie, nous pourrons parvenir à vos embrassements dans l'autre vie, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Troisième mercredi. — Comment S. Nicolas gouvernait bien son cœur.

Prière. — Puissant thaumaturge S. Nicolas, nous voici prosternés devant vous et suppliants. Vous avez réglé votre esprit par de saints conseils, sans cesse attentif à sanctifier votre cœur et ne désirant pas d'autre bien que la grâce de Dieu. N'éprouvant que de bas sentiments pour vous-même, vous avez fermé votre cœur au monde pour l'offrir au ciel, afin qu'il devînt le digne habitacle de l'Esprit Saint. Qu'il était beau de vous voir, jeune homme, les yeux abaissés vers la terre, les bras croisés sur la poitrine, modestement vêtu, émule de la mansuétude de Moïse et de la candeur des Chérubins ! L'humilité guidait vos pas, lorsque, à la brume, vous secourûtes secrètement trois jeunes filles nobles de Patare, prenant tous les moyens pour que le bienfaiteur ne fût pas découvert. La pureté vous éloignait de la compagnie des mondains ; vous étiez toujours à l'église, retiré comme dans une arche de sûreté. Nous vous invoquons donc aujourd'hui comme notre guide, ô vous qui êtes véritablement l'image de l'innocence, couverte du voile de la modestie chrétienne. Vous avez lui Patare, où vous étiez loué et béni de tous ; vous avez préféré

vivre à Myre, retiré et inconnu; humiliez par votre puissance notre esprit, en lui montrant la fragilité humaine, l'incertitude de la durée de la vie et la vanité des biens de la terre; désencombrez notre cœur des sollicitudes superflues des mauvais désirs du monde et enflammez-le du pur amour de Dieu, source du salut éternel. Apprenez-nous à bien gouverner notre cœur. Nous avons confiance dans la puissance de votre patronage pour suivre vos traces dans le chemin de la vie et pour atteindre le royaume béni où vous vivez heureux avec le Seigneur dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Quatrième mercredi. — *La foi de S. Nicolas.*

Prière. — S. Nicolas, vénéré confesseur du Christ, modèle de perfection morale et lumière de l'Église, défenseur du dépôt sacré de la foi chrétienne, accueillez les humbles supplications de vos dévots. Maintenant que l'indifférence, l'incrédulité et le libertinage cherchent à appesantir notre esprit, à avilir la noblesse de notre être, prosternez-vous, ô saint archevêque, devant le soleil de l'Éternelle Justice et priez-le avec ardeur qu'il daigne faire luire sa lumière d'en haut pour pénétrer jusqu'au fond de notre cœur. N'est-ce pas vous, apôtre zélé du christianisme, qui avez supporté de longues fatigues pour éloigner de votre cher troupeau les erreurs néfastes de Noétus et de Satellius et qui avez prêché et défendu la doctrine du Christ, au risque de votre liberté et de votre vie? N'est-ce pas vous, soldat du Seigneur, qui avez parlé au concile de Nicée pour combattre l'hérésie d'Arius, de telle façon que vous fîtes taire ses partisans, que vous déjouâtes leurs artifices, que vous confondîtes leur audace, que vous dissipâtes leurs restes, en assurant la foi. Par vos ossements sacrés qui soutiennent toujours vive notre croyance, par l'amitié fidèle qui vous lie au ciel avec le Très-Haut, fortifiez la foi dans nos cœurs, afin qu'elle y pousse de profondes racines et qu'elle ne manque pas du cortège des œuvres saintes. De même que, pendant votre vie, vous la ravivâtes chez les habitants de Myre et ne souffrîtes en elle aucune diminution, ainsi ne dédaignez pas, maintenant que vous êtes plus puissant, d'obtenir pour nous la même grâce, nous que depuis tant d'années vous avez adoptés pour votre peuple chéri. Intercédez constamment en notre faveur, afin que, moyennant votre prière, nous soyons admis dans le chœur des anges à jouir éternellement du Seigneur. Ainsi soit-il.

Cinquième mercredi. — *L'espérance de S. Nicolas.*

Prière. — Intercédez pour nous auprès du Seigneur, très compatissant S. Nicolas, qui avez tourné le dos aux biens passagers de la terre et vous êtes jeté dans les bras du Tout-Puissant, qui n'abandonne jamais. Les instances, les offres et la protection du représentant de Licinius ne servirent à rien pour vous faire cesser de prêcher le Christ en Lycie. Bien

plus, vous vous êtes tenu au conseil du prophète-roi, qu'il ne faut espérer ni dans les princes ni dans les enfants des hommes, parce que là n'est pas vraiment le salut. Vous ne fûtes ébranlé ni par les chaînes ni par la torture, pas plus que par l'exil, quand on vous condamna pour la défense de la foi catholique. Le soleil de l'espérance qui brillait dans votre âme ne vit pas s'éteindre ou s'affaiblir ses rayons dans le trouble de la disgrâce. Oh! le doux confort de ceux qui sont dans la tribulation! Image vivante de l'innocence chrétienne, qui espère en priant, vous entrâtes dans la prison, avec les paroles de Job sur les lèvres : J'espérerai toujours en vous, ô mon Dieu, lors même que vous m'enverriez la mort; si vous m'engagez dans la tentation et la peine, tout cela est ordonné en vue de mon amélioration. Soldat invincible du Christ, vous nous avez instruits par vos vertus, vous nous avez réconfortés dans leur pratique par votre puissant patronage. Si jusqu'à présent, nous écartant du droit chemin, nous avons placé notre confiance dans la richesse, le savoir, les amis et les hommes du siècle, obtenez-nous le repentir de notre vie passée et aussi que nous mettions en Dieu, notre seul refuge, nos affections pendant le temps de la tribulation. Que la flamme de l'espérance ravive nos cœurs au désir du Souverain Bien, qu'elle éclaire et illumine notre esprit au milieu des tempêtes de la mer du monde; qu'elle soit l'étoile propice et bénie qui nous guide au port de la paix dans la patrie où sera notre salut éternel. Ainsi soit-il.

Sixième mercredi. — *La charité de S. Nicolas.*

Prière. — Quel fut votre zèle pour la gloire du Seigneur et le salut des fidèles, très charitable S. Nicolas, martyr de la charité, séraphin revêtu d'une forme humaine! La flamme du divin amour brillait ardente dans vos yeux, votre visage était comme en feu, lorsque vous vous entreteniez avec Dieu. Vous passiez vos nuits en veilles, chantant avec les anges, qui vous accompagnèrent au paradis à votre départ de ce monde. Le zèle qui vous transportait vous faisait bénir les fatigues et les tourments de votre ministère apostolique, vous baisiez les anneaux de la chaîne qui vous retenait captif, vous arrosiez de douces larmes le cilice et les meurtrissures de vos épaules. La charité vous conduisait, chaque matin, à la maison du Seigneur pour vous y nourrir du corps sacré de Jésus et votre cœur était joyeux de s'unir à Celui qui rendait votre âme si pure. La charité faisait de vous le dévot pèlerin des saintes rives du Jourdain, des pentes sacrées du Golgotha, qui vous réchauffaient, vous inspièrent d'ardents soupirs et vous mettaient en rapport direct avec le ciel. La charité dénouait votre langue pour défendre la consubstantialité du Verbe contre les sophismes des hérétiques et elle armait votre main pour la destruction des idoles, des autels et des temples des fausses divinités du paganisme. Puisse notre âme se réchauffer aux rayons de l'amour céleste! Quel autre que vous, père très affectionné, pourra nous obtenir un si

grand bien, vous qui connaissez les besoins de vos enfants égarés? Eloignez donc de nos cœurs les illusions de cette vallée de larmes qui nous entraînent à notre perte. Par vous nous apprenons à goûter intérieurement la douceur de l'amour divin, où nous voudrions nous plonger. Séraphin de charité, faites descendre en nous l'Esprit-Saint, qu'il visite nos âmes et y répande la grâce d'en Haut. En imitant ici-bas votre exemple, nous pourrons, en compagnie des anges, louer l'infinie charité qui fait éternellement le bonheur du paradis. Ainsi soit-il.

Septième mercredi. — *La miséricorde spirituelle de S. Nicolas.*

Prière. — S. Nicolas, notre père prévoyant, bienfaiteur de l'humanité, zélé du salut des fidèles, nous invoquons votre puissante intercession. Toujours vigilant, toujours attentif à bien diriger les âmes qui vous étaient confiées, vous avez aidé de vos conseils les indécis, vous avez enseigné les ignorants, averti les pécheurs et prêché par l'exemple de votre vie apostolique; vous fûtes pour la perfection chrétienne comme un miroir lumineux. Désireux de réformer les abus et de gagner les âmes au ciel, que de nuits vous avez passées couché sur le foin dans une cabane rustique, dans les sillons des champs, sur les pentes des rochers! Que nos soupirs excitent donc votre compassion, vous qui nous voyez dans une telle désolation. Vous qui avez sauvé la vertu de trois jeunes filles en danger et avez prévenu l'assaut de l'ennemi infernal, tournez un regard favorable vers les pauvres orphelins qui gémissent sous le poids du malheur. Père très bon des affligés, qui avez consolé les habitants de Myre poursuivis et tourmentés par Licinius et qui avez pardonné les offenses de ses bourreaux et prié Dieu pour leur salut, réconfortez-nous, ô ange de miséricorde, dans nos graves afflictions; portez-nous à aimer nos ennemis et obtenez-nous la grâce du Seigneur pour l'édification des égarés. Résigné à la volonté de Dieu, vous avez supporté les injures et les tourments de vos adversaires, vous avez recommandé à Dieu votre troupeau et les âmes des martyrs de Myre; de même enseignez à nos âmes la patience et la résignation dans le malheur, ouvrez nos lèvres à la prière pour les vivants et les morts. De la sorte débarrassés des ténèbres de l'erreur et des brumes du vice, nous aurons pour gage des splendeurs éternelles de la gloire les rayons de votre protection efficace. Ainsi soit-il.

Huitième mercredi. — *La miséricorde corporelle de S. Nicolas.*

Qui jamais vous a enseigné la miséricorde, compatissant S. Nicolas, mer inépuisable en prodiges, dispensateur généreux des trésors de Dieu? Dès le berceau vous eûtes pitié de pauvres affamés, vous privant du lait maternel pour qu'il nourrit des enfants malheureux. Enfant, vous méritiez déjà le nom de fils, car semblable à un tendre père, vous donniez du pain aux affamés vous habilliez les mendiants, vous essuyiez les

larmes des veuves, vous assuriez la vie aux orphelins, vous assistiez les malades. O vrai modèle de la perfection évangélique, vous n'avez pas dissipé votre riche patrimoine sur le chemin de la perdition, mais vous avez doté les jeunes filles que la misère mettait en péril. Les prisonniers reçurent souvent votre visite, et, assis sur leurs chaînes, vous leur donniez des vêtements, vous songiez à leurs besoins et vous les consoliez. O soutien des malheureux, n'est-ce pas vous qui avez pourvu de froment la Lycie tout entière en temps de disette ? N'est-ce pas vous qui, par une pluie salutaire, nous avez délivré, de nos jours, de la sécheresse et de la détresse qui s'ensuivait ? Ecoutez donc aujourd'hui avec bonté nos prières et empressez-vous auprès de ces pauvres que vous aimez comme la prunelle de vos yeux. Ah ! animez-nous par l'exemple à l'imitation de vos vertus, que la voix de votre compassion touche notre âme pour que nous ayons pitié de ceux qui sont dans la tribulation. Grand Saint, demandez à Dieu qu'à partir de ce jour nous veillions aux besoins des nécessiteux, nous accueillions les désirs des pèlerins, nous assistions les délaissés et nous écoutions les soupirs des condamnés. C'est ainsi que nous, vos dévots et vos fils, après avoir marché sur vos traces ici-bas, nous espérons être avec vous les cohéritiers du paradis, où nous abritera le manteau de la miséricorde infinie. Ainsi soit-il.

Neuvième mercredi. — *Le patronage de S. Nicolas.*

Prière. — Très puissant S. Nicolas, quelle espérance ravive notre cœur aux marques innombrables de votre constante protection ! Sur terre, vos ossements distillent une manne bienfaisante ; au ciel, votre cœur palpite de compassion pour nos misères. A votre nom, les incendies s'arrêtent, les ennemis tremblent, les maladies s'éloignent, la pluie tombe, le commerce prospère, la paix revient. O vénérable thaumaturge du christianisme, à votre tombe se prosternent avec respect Grecs et Italiens, Français et Moscovites, Sarrasins et Ruthènes, sujets et monarques, pontifes et saints, fidèles et païens. En honneur de votre puissant patronage, on élève des temples, on entreprend des pèlerinages, on voue des cités, on consacre des ordres chevaleresques. Nous vous invoquons donc aujourd'hui, protecteur de tous les peuples, œil des aveugles, bâton des boiteux, langue des muets. Nous vous bénissons en qualité d'étoile des naufragés, de défense des calomniés, de réconfort des femmes en couches, de liberté des esclaves et de vie des morts. O vrai ami de Dieu, puisque le Seigneur ne vous refuse pas ses grâces en raison de l'abondance de vos mérites, élevez votre droite du haut du paradis et bénissez les vœux de vos enfants reconnaissants. Bénissez nos âmes et effacez-y le péché, bénissez nos mers et faites-y cesser les tempêtes, bénissez nos champs et faites qu'ils abondent en récoltes, bénissez nos familles et qu'il y règne dans la joie la concorde, la santé et la prospérité. Glorieux ministre de la divine Providence, que la lumière de vos vertus éclaire la voie qui mène

droit à la Jérusalem céleste. Que votre dépouille miraculeuse soit la colonne de notre foi, l'ancre de notre espérance, la flamme vive de notre charité. Que les enseignements donnés par votre sainte neuvaine fassent impression sur notre âme; gravés dans notre cœur, qu'ils passent dans la pratique de toute notre vie. Tendrez père, descendez pour soulager ceux qui sont affaiblis et assister vos fils à l'agonie du départ. Tendez benigne-ment votre main pour qu'elle soit notre guide et notre défense, et qu'elle nous ouvre les portes du paradis, où nous serons éternellement heureux.

VIII. — INDULGENCES

1. Les Souverains Pontifes n'ont pas hésité à a vivre la dévotion à S. Nicolas par la concession d'indulgences spéciales. J'en ai déjà énuméré quelques-unes : Congrégation de S. Nicolas (p. 458), visite à l'église de S. Nicolas, à Bari (p. 414), visite de la basilique vaticane (*Œuvres complètes*, II, 365, 366, 373, 385), dévotion des mercredis (p. 458), prières de l'office (446).

2. Grégoire XVI, par décret de la S. C. des Indulgences du 22 novembre 1832, a accordé une indulgence de 50 jours, une fois le jour, pour la récitation, d'un cœur contrit, de la prière *Glorieux S. Nicolas*, suivie d'un *Pater*, d'un *Ave* et d'un *Gloria Patri*.

URBIS ET ORBIS. — Sanctissimus Dominus Noster Gregorius PP. XVI omnibus utriusque sexus Christifidelibus ubique terrarum existentibus, qui corde saltem contrito preces *Glorioso S. Niccolo*, etc., in honorem S. Nicolai, una cum Oratione Dominica et Angelica Salutatione, devote recitaverint, quinquaginta dierum indulgentiam, semel in qualibet die, ab unoquoque acquirendam, clementer est elargitus. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione.

Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 22 novembris 1832. — A. Archiep. TRAPEZUNTIN. Secret.

Glorieux S. Nicolas, mon protecteur spécial, du haut de ce siège lumineux, où vous jouissez de la présence de Dieu, tournez vos regards vers moi avec pitié et obtenez-moi du Seigneur les grâces et secours opportuns pour mes nécessités présentes, tant spirituelles que temporelles et surtout la grâce N. N., en tant qu'elle servira à mon salut éternel. O glorieux saint évêque, souvenez-vous encore du souverain pontife, de la sainte Eglise et de cette ville dévote. Ramenez dans le droit sentier du salut ceux qui vivent égarés par le péché et enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'hérésie. Consolez les affligés, pourvoyez aux besogneux, reconfortez les pusillanimes, défendez les opprimés, as-

sistez les infirmes et faites que tous éprouvent les effets de votre puissant patronage auprès du suprême distributeur de tous biens. Ainsi soit-il.

† Ora pro nobis, etc.

Oremus. Deus, qui beatissimum Nicolaum, etc.

IX. — PRIÈRES

A Bari, on distribue aux pèlerins une feuille, pliée en quatre, qui est précédée de l'image de S. Nicolas ressuscitant les trois enfants, et intitulée *Ricordo divoto di S. Niccolo di Bari*. Ce petit imprimé contient : le répons *Si quæris*, les litanies de la Ste Vierge, l'oraison *Glorieux S. Nicolas* et les deux prières suivantes, que l'on trouve aussi dans l'opuscule d'Abrescia.

Prière que l'on dit quand on donne aux infirmes la sainte manne de S. Nicolas.

Pax vobis : nolite timere, pro salute enim vestra misit me Dominus ante vos.

Sum Nicolaus Ego, vobiscum qui modo dego, ut me vero experiamini.

Antiphona. — O Christi pietas, omni prosequenda laude, qui sui famuli Nicolai merita longe lateque declarat, nam ejus tumba oleum manat, cunctosque languidos sanat.

Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.

Pater noster.

†. Et ne nos inducas in tentationem,

†. Sed libera nos a malo.

†. Exurge, Domine, adjuva nos, et libera nos propter nomen tuum,

†. Beato Nicolao interveniente.

†. Salvum (vel salvam) fac servum tuum (vel famulam tuam),

†. Deus meus, sperantem in te.

†. Mitte ei, Domine, auxilium de Sancto,

†. Et de Sion tuere eum (vel eam).

†. Ora pro eo (vel pro ea), Beate Pater Nicolae,

†. Ut dignus (vel digna) efficiatur promissionibus Christi.

†. Domine, exaudi orationem meam,

†. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS. Largire nobis, quæsumus, omnipotens Domine Deus noster ut quidquid per intercessionem Sancti Pontificis tui Nicolai a Majestate tua deprecemur, ejus interventibus meritis, consequi mereamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Prière à S. Nicolas pour les femmes en couches.

†. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

ñ. Qui fecit cœlum et terram.

ŷ. Sit nomen Domini benedictum.

ñ. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

ŷ. Domine, exaudi orationem meam.

ñ. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS. O Christi pietas, omni prosequenda laude, qui famuli tui Nicolai merita longe lateque declaras, nam ex ejus tumba oleum manat cunctosque languidos sanat : te ergo precamur, per merita Sancti Nicolai, Domine, Jesu Christe, ut propitius sis parturienti huic, partusque ejus veniens ad lucem sacramento regeneretur baptismatis, et tecum vivat teque semper laudet in sæcula sæculorum. Amen.

Copiose charitatis Nicolae pontifex, qui cum Deo gloriaris in cœli palatio, condescende supplicantibus, ad te suspirantibus, ut propitius sis parturienti huic ad te clamanti, ad te confugienti : adjuva, quæso, ut pariat, ut allevatis doloribus illis inferni, quos ipsa per suum originale peccatum contraxit, in lætitia partus sui quiescat per te, o S. Nicolae, qui cum Deo gloriaris in sæcula sæculorum. Amen.

In omni tribulatione et angustia succurre ei, S. Nicolae. Amen.

X. — CONFRÉRIES.

1. Il y aurait lieu, par indult du S. Siège, de convertir en archiconfrérie la pieuse union établie à Bari (voir page 457), afin qu'elle pût s'affilier toutes les confréries du même nom qui existent ou existeront dans le monde entier. Ce serait un moyen excellent pour propager le culte de S. Nicolas et faire connaître de plus en plus la manne bienfaisante.

2. « Dans son trésor, la collégiale (de S.-Florentin, à Amboise) possédait... une statue en argent doré, de S. Nicolas, patron de la confrérie de ce nom » (*Amboise*, p. 101).

3. Le 7 mars 1678, la S. C. des Indulgences rendit un décret qu'approuva Innocent XI. Or l'article XVI est ainsi conçu : « Talis indulgentia sodalitatis S. Nicolai, qua, repetita quinquies Oratione Dominica et Salutatione Angelica, unam liberari animam, quolibet die, a purgatorii pœnis, affirmant ».

4. Le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, parlant de l'église de Néville, cite les statuts de la confrérie de S. Nicolas, qui y était établie et qui furent approuvés, le 14 juillet 1545, par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen (t. X, pp. 276-277) ; l'article est de l'érudit M. de Beaurepaire.

On remarque dans ces statuts les dispositions suivantes :

« A ladite Charité ou communauté seront associez seulement 16 hommes laïques, en ce non comprins le cloqueteur; lesquels auront chacun un chapperon de couleur de blanc, sur chacun desquels aura ung ymage de S. Nicollas et seront tenus les porter sur les espaulles aux services et funérailles de chacun des frères décédés. Sera tenu le serviteur qui aura la charge de la clochette en la main et vestu d'une tunique de couleur blanche, en laquelle aura ung ymage de S. Nicollas, signifier le trespas du frère décédé et le jour et heure que sera fait son service et en quelle paroysse, c'est assavoir aux paroysse de et aux iaultres paroysse circonvoisines, pourveu qu'elles ne soyent distantes de ladicte paroisse de Néville que d'une heure.

« Item, le jour Saint Nicollas en may, sera faicte procession devant la ville ou aultre lieu réputé, en portant le Saint Sacrement de l'autel, par les frères d'icelle Charité, tant presbtres que laïques, lesdicts presbtres portant surplis et chappes et les laïques leur luminaire ardent avec leurs chapperons, et sera fait faire pour eulx ung ou plusieurs reposeurs honnestement parés.

« Item, quand il adviendra décès de l'un des dicts frères ou officiers laïques, nul aultre ne pourra avoir son lieu, pourvu que le dit frère laïque ou officier ait fils qui veuille succéder et estre mys au lieu de son père; lequel fils sera tenu payer 20 sols tournois pour estre subrogué au lieu de son dit père. Si le dit frère laïque ou officier décédé n'avoit fils qui voulüst estre au lieu de son père, le maistre, avec 10 ou 12 des plus anciens presbtres rendus d'icelle communauté, en pourront recevoir ung aultre en son lieu, qui sera tenu payer pour son entrée 2 escus sols.

« Item, à l'honneur de Dieu et de S. Nicolas, 5 escoliers tendant à l'église ou plus, au voulloir desdits frères d'église, seront receuptz à la dicte Charité, en payant chacun comme ung presbtre ».

La confrérie comprenait un grand nombre de membres, ecclésiastiques pour la majeure partie, du moins en 1549, puisque, au dîner qui les rassembla cette année-là, le jour de la fête du patron, il y eut 44 hommes d'église, 4 enfants et 16 laïques.

Mgr d'Aubigné, à la suite de la visite qu'il fit de l'église de Néville, le 29 mai 1714, rendit une ordonnance pour la réforme de cette confrérie : « Sur ce que nous aurions été informez de plusieurs abus qui se seroient glissez dans l'exercice de la confrairie de S. Nicolas, . . . entre autres certains repas faits avec excès et débauches aux dépends des confrères les plus pauvres de lad. confrérie, nous avons interdit tout exercice de lad. confrérie jusqu'à ce que, ayant esté informez du changement de conduite desd. confrères en ce point, nous en ayons autrement ordonné ». 7 septembre 1714.

Ce texte curieux nécessite un court commentaire.

Le *chaperon* était l'insigne des confrères laïques seuls, car il ne semble pas avoir été porté par les ecclésiastiques. Il se composait d'un camail, avec targe à l'effigie de S. Nicolas et capuchon pointu qui couvrait le visage ou était rejeté en arrière ¹. La couleur est le blanc, propre aux confesseurs ².

Le cloqueteur de la confrérie annonçait les décès ³; pour cela il revêtait un tabard blanc, à l'« ymage de S. Nicolas ».

La fête patronale se faisait au mois de mai, époque plus propice que décembre. Elle se solennisait par une procession où, par abus, se portait le Saint Sacrement ⁴; on saisit là le germe d'une tendance qui s'est singulièrement développée depuis et qui s'affirme jusqu'à Lourdes. Il eût été plus dans l'esprit de l'Église d'y porter la relique ou la statue de S. Nicolas.

Il est fort touchant de voir une place réservée aux « escoliers » dans la confrérie, en souvenir des trois enfants coupés en morceaux et ressuscités par S. Nicolas. Mais pourquoi ne s'en être pas tenus aux *trois* de la tradition ?

Le dîner annuel était de règle, en France, dans les corporations analogues.

5. André Joubert, dans l'*Histoire de la baronnie de Craon* (Angers, 1888, pp. 325-327), a publié ce document inédit, qu'il date de la fin du xiv^e siècle, avant 1382 :

S'ensuyvent les statuz et ordonnances de la confrarie Monsieur saint Nicolas de Craon, deservie en l'église collégiale dudict lieu, qu'il fault que chacun bon frère et seur d'icelle observe et garde, sans riens enfreindre en aucune manière.

Et premier. Par le serment que l'on faict quand l'on soy constitue frère ou seur en ladicte confrarie, on soy oblige et promet t'on poyer au procureur et recepveur des dictz frères et seurs la somme de neuf livres tournoys, dedans troys ans lors ensuyvant, pendant lequel temps l'on

1. Victor Gay, toujours fort incomplet au point de vue ecclésiologique, ne parle pas du chaperon en ce sens spécial. Furetière n'a cette acception que pour les *religieux*. En Italie, le chaperon ne se porte pas seul, mais sur le sac; cependant le sac se voit parfois sans le chaperon.

2. La 5^e leçon de son officio vante sa chasteté : « In episcopatu castitatem quam semper coluerat, . . . perpetuo adhibuit ». Il fut aussi le protecteur des vierges.

3. *Œuvres*, XII, 309-310.

4. A noter les *reposoirs*, au nombre de *plusieurs*, ce qui est une pratique gallicane, contraire au *Cérémonial des Évêques*.

paye huyt solz de rente et, les dictz troys ans passez, sont contraignables à payer la dicte somme de neuf livres, et ceulx qui payent au dedens de la feste prochaine à advenir ne poient point d'arréaiges.

Item, sont tenuz poier quatre livres cire dedans la prochaine feste, pour ayder à faire le lumynaire d'icelle frarie. Et ceulx qui payent la somme de dix livres est pour cire et tout.

Item, promectent payer le baston en leur reng, comme les aultres frères et seurs, quant il leur eschet, et est assavoir que ceulx qui soy y mettent davant disner sont bastonniers au premier festin et sera troys années lors ensuyvant franc dudict baston.

Item, et ceulx qui soy y sont mis après la feste ne sont pas bastonniers au premier festin, mais le sont à l'aultre feste d'après; aussi n'auront-ils point de marreau à donner aulx paouvres.

Item, fault faire dire les messes des trespassez, c'est assavoir à chacun desdictz frères et seurs qui décéderont, à chacun une messe. Aussi sont tenuz poier les oblations à ladicte église, qui est pour chacun desdictz frères, ung denier et ung denier pour l'oblation du jour; et est assavoir que quant l'un desdictz frères ou seurs est décédé, il doit estre acertainé qu'il aura et luy sera dict seze vingts messes pour le moins, et quoyque soict, autant de messes qu'il y a de frères et seurs vivans, s'ilz sont gens de bien.

Item, quant l'un desdictz frères et seurs sont décédez, s'ilz sont demeurans à une lieue près de la ville, il a, à son enterrement, les doze grands torches de ladicte confrarie, dont il ne paye rien, et est assigné son obit, incontinent que l'on scait sa mort, à estre dict et célébré en ladicte église, et est dict troys grandes messes, l'une de *Salve, Spiritus* et *Requiem*¹, et ceulx qui n'ont poinct de lumynaire ont une messe qui s'appelle la *messe du lumynaire*. Aussi font le serment de porter et garder l'honneur, profict et utilité de ladicte confrarie à leur pouvoir.

Cy après s'ensuyt les biens faictz de la dicte confrarie :

Il est assavoir qu'il y a sept chappelles ou chappellenyes à la dicte confrarie, qui sont bien fondées, décrétées et indampnées, et que chacune chappelle doit, par semayne, troys messes à estre dictes et célébrées en ladicte église et non ailleurs, dont les noms desdictes chappelles s'ensuyvent, c'est assavoir : La chappelle de Mocquechien, la chappelle de Soullegesche, et sont toutes deux des gaignaiges de la dicte église; la tierce est la chappelle de la Bergerie, la quarte est la Pyverderie, la cinquiesme et sixiesme sont les chappelles du Pyneau, lesquelles est une mestairie départie en deux; la septiesme s'appelle la chappelle de la Noe. Et y a en outre une messe de Notre Dame pour les dictz frères et seurs au sabmedy, dicte par le maistre d'escolle, et est dicte envyron huyt heures, quant les escolliers viennent dire leur *Subvenite*; et est tenu ledict

1. Messes de la Vierge, du S. Esprit et des morts, désignées chacune par le premier mot de l'introït.

maistre d'écolle faire les prières pour les frères et seurs, tant vivans que trépassés.

Item, et par la fondation de la dicte frarie est dict que s'il passe quelque grand seigneur ou dame, gentilzhommes ou aultres gens d'effect par la ville, le jour de ladicte feste, on luy doit porter, par gens suffisans, pour son disner, ung plat pour chacun, meulx de viande, avecques pain et vin, le tout conduict jusques à son hostellerie, avec les ménestriers. Il est despencé à la dicte confrarie, pour chacun festin, par temps cher, aucunes foys vingt cinq septiers de bled, aucunes foys vingt; par bon temps, seze, avec six septiers froment; à jour gras, troys beufs, huyt veaulx, vingt chevreaulx, deux cents poullets ou environ et le meilleur costé de lard que l'on puisse trouver pour larder tout; deux pippes et demye de vin et deux chartées de fouyllée. Et à jour maigre pour les dictis frères audiet festin, cinq beaulx grands saulmons, soixante dix aloses fresches, avecques huyt vingt sallés pour les morceaux desdicts frères; et y a pour chacun morceau pour les paouvres, que chacun frère donne, deux pains, l'un de seille, l'autre de froment, qui peuvent valloir chacun doze deniers et plus; au jour gras, une pièce de beuf, vallant quinze deniers, avecques troys choppines vin claret du pays, et à jour maigre, demye allose sallée.

Item, y a doze anniversaires, dictz par chacuns premiers vendrediz des mois de l'an en ladicte église, lesquels sont très bien fondez. Et en ont, en ladicte église, doze quartiers de vigne.

XI. -- COMPLAINTÉ ET MYSTÈRE

1. En voici le texte, d'après la version la plus populaire :

Il était trois petits enfans
Qui s'en allaient glaner aux champs.
S'en vont un soir chez un boucher :
Boucher, voudrais-tu nous loger ?
Entrez, entrez, petits enfans ;
Il y a d'la place assurément.
Ils n'étaient pas sitôt entrés
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.
Saint Nicolas, au bout d'sept ans,
Saint Nicolas vint dans ce champ.
Il s'en alla chez le boucher :
Boucher, voudrais-tu me loger ?
Entrez, entrez, Saint Nicolas ;

Y a d'la place, il n'en manq'pas.
Il n'était pas sitôt entré
Qu'il a demandé à souper.

Voulez-vous un morceau d jambon ?
Je n'en veux pas, il n'est pas bon.
Voulez-vous un morceau de veau ?
Je n'en veux pas, il n'est pas beau.
Du p'tit salé je veux avoir
Qu'y a sept ans qu'est dans le saloir.

Quand le boucher entendit c'la,
Hors de sa porte il s'enfuya.
Boucher, boucher, ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardon'ra.

Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord du vieux saloir.
Le premier dit : J'ai bien dormi.
Le second dit : Et moi aussi.
Et le troisième répondit :
Je croyais être en paradis.

2. Cette rédaction ne paraît pas bien ancienne, je ne la ferais pas remonter au-delà du siècle dernier. En tout cas, elle n'est nullement littéraire. Le *Petit Journal*, en 1876, l'a reproduite telle quelle.

C'est ainsi qu'elle figure sur les images d'Épinal, qui l'ont singulièrement vulgarisée.

La Société de S. Augustin en a fait le sujet d'un charmant album in-4°, imprimé en trois langues, français, russe et allemand, sous ce titre : *La légende du grand S. Nicolas*. Le texte y est accompagné de la musique et illustré par onze chromolithographies, d'un dessin très correct, rappelant les traditions du moyen âge. On y lit en tête cette déclaration : « S. Nicolas est presque toujours représenté ayant à ses pieds trois enfants dans un cuvier. Si tout le monde s'accorde à y voir l'emblème du patronage qu'il exerce sur l'enfance, les opinions diffèrent quant à l'origine de cet emblème. Pour les uns, ces enfants figurent les âmes de trois condamnés, arrachés à la mort par S. Nicolas ; pour d'autres, ce sont trois catéchumènes dans la cuve baptismale ».

Pour moi, je me range à ce dernier avis, appuyé sur une inscription qui, dans la basilique de Latran, élucidait une peinture de ce genre. Dans le tome IX, pages 395-396, j'ai rapporté les opinions

émises à ce sujet; il n'y a pas lieu d'y revenir. Je voudrais seulement bien préciser ici l'état de la question.

3. Le fait est absolument légendaire, car il ne figure pas dans les Actes de S. Nicolas. Qu'il soit l'interprétation d'un motif iconographique non compris ultérieurement, c'est possible; je ne contredis pas non plus que la légende ait pu être fabriquée de toutes pièces. Il serait difficile de préciser l'époque, mais il est certain que l'art et la liturgie s'en sont emparés à une date très reculée. Toutefois il est très étonnant que Jacques de Voragine, dans sa *Légende d'or*, n'en ait soufflé mot.

4. Les textes liturgiques permettent de rectifier un point en particulier de la complainte; ils parlent non de *glaneurs*, mais de *clercs* ou *écoliers*.

Carmina scholarium Campensia (Dreves, II, 133) :

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Clericos occiderat | Præsul vitam dederat; |
| Hospes armis duris, | Nomen in qua fuerat |
| Hisque quos necaverat | Nescio telluris. |
| Perfida securis | |

Ibidem (Dreves, II, 134) :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Clericos hospes necabat | Nam a morte suscitabat, |
| Tres trudens ad inum, | Hoc miraculum laudabat |
| Quibus Nicolaus dabat | Et valde sublimum |
| Solanen opimum, | Omnis homo primum. |

Breviarium Roschildense, imprimé à Paris en 1517 (Dreves, XI, 205) :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Tres scholares liberavit | Mortis ab ergastulo. |
|--------------------------|----------------------|

Brev. Ulciense, xvi^e s. (Dreves, XIX, 225) :

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Innocentes tres pueros | Confidenter eripuit, |
| Neci crudeli deditos | Pristinæ vitæ reddidit. |

Cod. Parisin., xii^e s. (Dreves, XXI, 85) :

Tres consortes liberavit
Quos occulte trucidavit
Hospes reus.

Cant. Petri de Medicis, xiii^e s. (Dreves, XXI, 87) :

| | |
|------------------------|-----------------------|
| Nicolaus pontifex | Omniumque confortator |
| Nostrum est refugium, | In omni angustia. |
| Clericis et laicis | Suscitavit clericos |
| Sit semper remedium. | Occisos invidia, |
| Clericorum est amator, | Quos occidit carnifex |
| Laicorum consolator | Cum sua nequitia. |

Cod. Sandyonisian., XIII^e s. (Dreves, XXI, 82,84) ¹ :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Beatus pontifex | Ejus puellis tribus |
| Tribus clericulis | Fuit et juvenibus |
| Permansit opifex. | Compassio |
| Necnon atque clericis | Præsidio |
| In domo carnificis | Carnificis in lare. |
| Pie subvenit tribus. | |

5. Il importe de relever les erreurs, de quelque autorité qu'elles s'abritent. Le chanoine Auber a publié, en 1840, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, une *Notice sur un coutelas antique* (pp. 251-261), qui se trouvait alors à Poitiers dans la collection Dupuis-Vaillant. *Antique* est exagéré pour un objet qui ne remonte certainement pas au delà des dernières années du xv^e siècle. Les deux côtés du fourreau, en cuivre doré, sont historiés. D'une part, serait figurée « la curieuse et antique légende de S. Nicolas », quoique l'auteur « ne s'explique pas, il est vrai, tous les personnages qui se groupent sur la face principale » ; il avoue même « qu'on ne le voit nulle part revêtu des insignes de sa dignité ». Je le crois sans peine. L'objection prévue est si sérieuse qu'elle renverse d'un seul coup toute la démonstration péniblement échafaudée : il s'agit, en effet, non de S. Nicolas et des trois enfants, mais de l'apôtre S. Jacques et des pèlerins de Compostelle. Mon assertion exige des preuves, je les fournirai ultérieurement dans une dissertation *ad hoc*.

6. Le mystère, connu sous le nom de *Jeu de S. Nicolas*, fut un des trois plus populaires au moyen âge ; les deux autres étaient le *Mystère de la Passion* et la *Farce de Pathelin*². *Li jus saint Nicolai*, par Jean Bodel, a été publié en 1834, in-8°, par La Boudrie et Montmerqué pour la Société des bibliophiles français, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

1. Les *Analecta hymnica medii ævi* du P. Dreves devront être consultés pour la plupart des traits de la vie de S. Nicolas et son patronage. Voici quelques indications : Famine, II, 134 ; VIII, 194 ; IX, 230, 231 ; X, 276 ; XII, 204 ; XIX, 223, 228. — Tempête, II, 134, 135. — Apparition aux marins, XIX, 225. — Mesureurs de grains, XII, 205, 207, 215. — Larrons, VIII, 195 ; XXIII, 248.

2. *Les théâtres chrétiens dans le Maine, au cours du moyen-âge*, par Dom Piolin, pp. 33-58.

XII. — ICONOGRAPHIE

1. Vie

1. L'iconographie est la mise en images, peintes, sculptées ou gravées, de la vie ou des principaux traits de la vie de S. Nicolas.

Au moyen âge, les artistes ont puisé leurs informations à deux sources également populaires : la *Legenda aurea*, composée au XIII^e siècle par l'archevêque de Gênes, Jacques de Voragine, et la *liturgie*, qui était remplie de textes purement hagiographiques, antiennes, répons, hymnes et séquences.

L'une et l'autre procédaient directement des *Actes*, que colligèrent Métaphraste et Surius et qui ne furent définitivement édités qu'en 1751, à Naples, par Nicolas Falconi sous ce titre : « *Acta primigenia sancti confessoris pontificis et celeberrimi thaumaturgi Nicolai, nuper detecta et latine reddita per Nic. C. Falconium et cum recentioribus aliis S. Nicolai actis græcis latinis, cum suis notis edita* » ; Neapoli, 1751, grand in-4^o.

Les vies, écrites en latin, italien, français ou autres langues, sont au nombre de quarante-trois, dont M. Laroche donne la bibliographie, pp. 404-412¹. Je n'en citerai que quatre :

La vie admirable de S. Nicolas, par le P. de Bralion, prêtre de l'Oratoire, Paris, 1646². Técheuer, à Paris, en 1859, en a fait une réimpression de format in-18, par les soins du prince Galitzin.

Vita S. Nicolai, Myrensis episcopi, autore Perino, Soc. Jesu. Mussipontii, 1627, in-18.

Vie de S. Nicolas, patron de la jeunesse et de la Lorraine, par Laroche ; Paris, 1886, in-12 ; 2^e édit., Paris, 1893, in-8^o (*Œuvres complètes*, t. IX, pp. 386-389).

Vie de S. Nicolas, évêque de Myre, patron de la Lorraine, par Emile Badel ; Abbeville, 1894, in-32 (*Œuvres complètes* t. XII, pp. 39,-40).

2. A Rome, deux vies, peintes par Fr. Angelico, appellent particulièrement l'attention. Elles sont au Vatican. L'une, provenant de

1. Il faudra ajouter à ces livres : *Les nouvelles vies des fleurs des Saints*, Lyon, 1720, in-folio, et Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, Paris, 1821, t. II, pp. 211-218.

2. J'en ai donné un exemplaire au chapitre de S. Nicolas de Bari.

Pérouse ¹, se trouve dans la 2^e salle de la Pinacothèque; elle comprend cinq traits: la naissance, l'assistance à un sermon, la dotation des jeunes filles, la multiplication du blé et la préservation des matelots dans une tempête (*Œuvres*, t. II, p. 87, n^o 6). L'autre est au musée chrétien et comprend trois traits: Bain de l'enfant, dotation des jeunes filles, miracle des trois écoliers (*Œuvres*, II, 251, n^o 1). Il importerait de réunir tous ces tableaux dans un même local, afin d'en faciliter l'étude par le rapprochement ².

Mgr d'Armailhacq, dans *l'Eglise nationale de S.-Louis des Français à Rome*, parle ainsi de la décoration picturale de la chapelle de S. Nicolas:

L'autel, tout en marbre, est d'ordre corinthien.... Le tableau de l'autel représente S. Nicolas avec la chape, la mitre et le bâton pastoral; il bénit un groupe de petits enfants. Ce tableau est de Jérôme Muziano.... Les deux fresques sur les côtés sont de Baldassar de la Croix, peintre de Bologne, qui vint à Rome, appelé par Grégoire XIII... et mourut en 1628... La fresque du côté de l'évangile reproduit la naissance de S. Nicolas; les anges s'en réjouissent et lui apportent une couronne de fleurs. Dans la partie supérieure de la voûte, le peintre nous représente S. Nicolas lorsqu'il remet au père de famille l'argent nécessaire pour doter ses filles et le détourner des mauvaises pensées que la misère lui inspire. Du côté de l'épître, le pinceau de l'artiste a représenté la mort du saint, entouré de fidèles; et, au-dessus, la scène où S. Nicolas arrête le bras du bourreau qui va frapper un innocent, condamné injustement. Le milieu de la voûte est consacré au triomphe du saint évêque de Myre.

M. Pératé, admettant les conclusions de M. Thode (Berlin, 1885) sur les peintres qui ont décoré la basilique de S.-François, à Assise, écrit: « Il reste encore pour Giotto, dans l'église basse, la chapelle Orsini, avec la vie et les miracles de S. Nicolas. C'est une œuvre évidemment giottesque, peut-être serait-il imprudent de la donner à Giotto même. Très inférieures, sans aucun doute, aux peintures du maître dans l'église basse, ces fresques témoignent d'un talent trop assoupli pour être contemporaines des essais admirables et incertains de l'église haute. Les laissera-t-on à Giottino? » (*Gaz. des Beaux Arts*, 2^e pér., 1888, t. XXXIV, p. 349).

1. Cette vie formait la *predella* d'un retable: deux panneaux sont restés au Musée de Pérouse (*Rev. de l'art chrét.*, 1897, p. 20). — Voir sur les procédés d'exécution, *ibidem*, p. 285.

2. Retables du xiv^e siècle, en Normandie (*Œuvres*, VI, 359), et du xv^e, à Bourges (XII, 449).

3. En France, sous le rapport archéologique, méritent d'être signalées les quatre verrières de Bourges, de Toul, de Chartres et de Civray ¹.

a). L'abbé Barreau, dans son *Guide du voyageur dans la ville de Bourges et spécialement dans la cathédrale*, décrit en ces termes la verrière de S. Nicolas, que j'ai contrôlée sur place: je n'ai que peu d'additions à faire à son texte.

1^{er} médaillon. — Naissance et éducation de Nicolas. Aussitôt, après sa naissance, le saint, se tenant seul debout et les mains jointes, fait oraison pendant deux heures (à l'école). — Il est sacré évêque de Myre.

2^e méd. — Il prend sous sa protection trois écoliers (ils sont à table et les bénit), qui, se rendant à Athènes, étaient descendus chez un hôte cupide, qui, en leur donnant l'hospitalité, médite un triple crime. — L'hôte les introduit dans la chambre qu'ils doivent occuper pendant la nuit.

3^e méd. — Il les tue pendant leur sommeil. — S. Nicolas les ressuscite et ils sortent vivants d'un baquet où l'assassin les avait cachés, coupés par morceaux. — Il jette, pendant la nuit, dans la chambre de trois jeunes filles que leur père allait prostituer, autant d'argent qu'il en fallait pour leur dot.

4^e méd. — Trois officiers de Constantin sont injustement accusés par le prévôt, jetés en prison et condamnés à mort. — Le saint apparaît à la fois à Constantin et au prévôt pendant leur sommeil, et les menace de grandes calamités s'ils ne relâchent les officiers (prisonniers) qui se sont mis sous sa protection ².

5^e méd. — L'empereur fait venir les officiers qu'il charge de présents pour Nicolas. — Un enfant, qui tombe à la mer, en voulant puiser de l'eau dans un vase, est sauvé par S. Nicolas. — L'enfant vient offrir son vase au tombeau du saint.

b). Le vitrail de l'église S.-Gengoul, à Toul, fut exécuté à la fin du XIII^e siècle. J'y ai relevé ces six médaillons: S. Nicolas repousse le sein que lui offre sa mère ³. — Il donne la dot aux jeunes filles, pendant que leur père est couché. — Deux évêques devant une église

1. M. Laroche cite trois autres verrières du XIII^e siècle dans les cathédrales de Tours, de Troyes et du Mans (pp. 395-397).

2. « Oppressos adeo sublevavit ut etiam tres tribunos, per calumniam a Constantino Augusto condemnatos, qui se propter famam ejus miraculorum orationibus longissime absentem commendarint, adhuc vivens, cum imperatori, minaciter eum terrens, apparuisset, liberaverit » (6^e leçon.).

3. « Cujus viri sanctitas quanta futura esset, jam ab incunabilis apparuit. Nam infans, cum reliquos dies lac nutricis frequens sugeret, quarta et sexta feria, semel dumtaxat idque vesperi, sugebat; quam jejunii consuetudinem in reliqua vita semper tenuit » (4^e leçon. de son office).

(le sacre?). — La tempête est apaisée, le diable essaie inutilement de faire sombrer un navire. — Les trois enfants sortent vivants du charnier. — Sépulture.

c). M. Laroche a décrit, d'après l'abbé Bulteau, les trois verrières de la cathédrale de Chartres ¹, pp. 394-395. Pour être plus précis ², je me suis adressé à M. de Mély, qui a bien voulu me communiquer les extraits suivants de la monographie qu'il prépare; je n'y ajouterai que quelques notes indispensables.

Première fenêtre, cinquième forme du bas ³.

Le personnage principal est vêtu d'une robe blanche et d'un manteau feuille morte à capuchon.

1. Epiciers.
2. Pharmaciens ⁴.
3. Deux hommes à un comptoir, l'un tient des balances.
4. Jeanne, mère de S. Nicolas, couchée dans un lit et servie par une femme ⁵.
5. Deux personnes lavent S. Nicolas nouveau-né, qui a le diadème de gloire.
6. S. Nicolas, sortant d'une porte, parle à un personnage en prière, assisté de deux autres.
7. Un évêque, sortant d'une église.
8. Un homme et une femme, derrière deux personnages prosternés devant une église.
9. Un roi, tenant un sceptre, parle à un saint qui est à genoux, suivi de deux personnages.
10. Trois personnes malades dans un lit.
11. Le saint, debout, parle à un autre qui est à genoux près d'une église.

| | | |
|----|----|----|
| | 24 | |
| 22 | | 23 |
| | 21 | |
| 19 | | 20 |
| | 18 | |
| 16 | | 17 |
| | 15 | |
| 13 | | 14 |
| | 12 | |
| 10 | | 11 |
| | 9 | |
| 7 | | 8 |
| | 6 | |
| 4 | | 5 |
| | 3 | |
| 1 | | 2 |

1. A la cathédrale de Chartres, au porche sud, qui est du XIII^e siècle, deux statues mettent en parallèle, « à droite, S. Nicolas, le grand thaumaturge de l'Orient; de l'autre côté, à gauche, S. Martin, le grand thaumaturge de l'Occident... S. Nicolas, archevêque de Myre, haussant une main gantée, foulant aux pieds le cruel hôtelier qui occit les enfants dont la mort devint le sujet de tant de plaintes... Et le tympan exprimait, à son tour, l'idée de parallélisme voulu par le maître de l'œuvre. Lui aussi était dédié aux deux thaumaturges..., il relatait les épisodes de la vie de S. Nicolas et de S. Martin : S. Nicolas dotant les filles d'un gentilhomme qui s'apprêtait, mourant de faim, à les trafiquer; puis le sépulcre de cet archevêque secrétant une huile souveraine pour guérir les maladies ». (Huysmans, *la Cathédrale*, pp. 463, 464).

2. Leur interprétation ne concorde pas avec celle de M. de Mély.

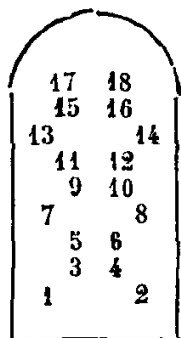
3. Cette verrière comprend quatre médaillons en quatrefeuilles, flanqués de huit petits médaillons en demi-cercle.

4. Donateurs. Ces deux corporations ont S. Nicolas pour patron.

5. Parente ou sage-femme.

12. Un roi assis, devant une femme assise qui tient un enfant nimbé.
13. Quatre personnages, suivant l'un d'entre eux qui porte un guidon.
14. Deux personnes dans un vaisseau, l'un tient une rame.
15. Une personne sort d'un hôpital, un malade le désigne.
16. Quatre personnes dans un vaisseau, un enfant tombe à la mer.
17. L'évêque, debout, parle à deux personnages à genoux.
18. Sacre d'un évêque, personnage principal et deux assistants.
19. Un évêque marchand.
20. Deux hommes chargés de ballots.
21. Un homme debout donne au personnage du vitrail, assis, un bâton et de la main dorite lui montre la petite statue d'évêque qui doit se mettre à l'extrémité.
22. Un vieillard donne au personnage du vitrail une petite statue d'évêque, au bout d'un bâton ressemblant à un bâton de confrérie.
23. Un chariot, attelé de deux bœufs menés par un conducteur, passe sur le corps d'un homme étendu à terre.
24. Un homme, tenant des verges, frappe la statue de S. Nicolas, placée sur une colonne dans une niche ¹.

Deuxième fenêtre ².



1. Un chanoine, vêtu d'une chape feuille de rose sèche, par dessus une aube blanche, avec une étole verte ³, est à genoux devant l'image de la Vierge; à gauche, dans un cartouche est écrit: STEPH: CARDINALIS: DEDIT: AC VITREÀ. L'abbé Clerval (*Mém. de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, t. X, page 1) a démontré que le donateur est, non un cardinal, mais Etienne Chardonnel, chanoine de Paris, en 1245 ⁴.

2. Un homme à genoux, vêtu d'un manteau feuille de rose sèche, avec un chaperon rouge, ayant derrière lui une femme jeune encore, est agenouillé devant l'image de la Vierge. La jeune femme porte sur la tête le bandeau des femmes nobles du XIII^e siècle. Frère du chanoine Etienne et sa femme.

3. Diane, consultée et vénérée par des pèlerins ⁵; costume du XIII^e siècle.

1. C'est l'histoire du juif, figurée sur la mosaïque de Bourcette. Il est barbu et coiffé d'un capuchon pointu; de la main gauche il semble vouloir renverser la statue, nimbée, mitrée, vêtue de la chasuble et la crosse en main.

2. Trois médaillons en quatre-feuilles y sont acostés par six trèfles. M. de Mély en a donné la description dans la *Revue de l'art chrétien*, 1898, pp. 162-163.

3. M. de Mély a pris pour une étole les orfrois de la chape.

4. Ce médaillon est donné en couleur dans la *Revue*, pl. V.

5. « Cum autem regio illa ydolis deservisset, præ cæteris nefandæ Dyanæ simulacrum populus coluerat, adeo ut usque ad tempus viri Dei nonnulli rustici prædictæ religioni execrabili deservirent ac sub quadam arbore consecrata Dyanæ quosdam ritus gentilium exercerent. Ac vir Dei prædictum ritum de omnibus finibus expulit ipsamque arborem præcidi mandavit. Iratus

cle, toque à oreilles et mentonnière. Dans un cartouche on lit : DIANE.

4. S. Nicolas, à Myre, prêche: derrière lui, l'acolyte tient la crosse.

5. S. Nicolas abat avec sa crosse la statue de Diane, dans la ville de Myre, représentée par des créneaux.

6. Le diable, avec trois magiciens, prépare le *mydiaton*, huile infernale qui doit détruire la maison de S. Nicolas.

7. Les magiciens préparent le *mydiaton* sur un trépied, un homme souffle le feu, un autre remue la marmite, un troisième tient une fiole.

8. Trois personnages, un présente un pain à un autre à genoux, qui le reçoit dans un sac.

9. Disette de Myre.

10. Le diable sous la forme d'une femme pieuse descend d'un vaisseau tenant une fiole à la main, le *mydiaton* et le présente à trois pèlerins, qui descendent d'un vaisseau par une échelle et se dirigent vers S. Nicolas.

11. Un vaisseau avec quatre personnes, dont un rameur; un autre montre le ciel. Miracle du blé.

12. Un vaisseau, monté par deux personnages assis; un debout, avec son havre-sac, regarde un personnage sur le bord de la mer.

13. Un vaisseau, avec trois personnes; l'une d'elles est debout au bord du vaisseau: S. Nicolas vient au secours des marins pendant la tempête.

14. Le vaisseau de S. Nicolas, qui bénit et ordonne de jeter le *mydiaton* à la mer; un rameur. La mer est couverte de feu ¹.

15. Trois personnages * parlent au diable qui leur montre une ville.

16. Une église qu'un personnage, vêtu de vert, avec un havre-sac, désigne à trois autres pèlerins.

17. Deux personnages, suivis d'un clerc, dont l'un a le bourdon et le sac de pèlerin, sortent d'un vaisseau et s'avancent vers

18. Un évêque, mitré et crossé, suivi d'un acolyte.

ex hoc contra eum hostis antiquus oleum *Mydiaton*, quod contra naturam in aqua et lapidibus ardet, confecit seque in formam religiosæ feminæ transfigurans, quibusdam ad virum Dei navigantibus in quadam saginula obviavit sicquo affata est eos : Mallet ad sanctum Dei venire vobiscum, sed nequeo ; rogo ergo vos ut hoc oleum ad ejus ecclesiam offeratis et ob mei memoriam exinde aulæ ejus parietes liniatis; et statim evanuit. Et ecce aliam cernunt naviculam cum honestis personis, inter quos erat simillimus Sancto Nicolao, qui sic ait illis : Heu! quid mulier illa locuta est vobis vel quid attulit? Illi autem cuncta per ordinem narraverunt. Quibus ille : Hæc est impudica Dyana et ut me verum dicere comprobetis, oleum illud in mare projicite. Quibus projicientibus, ingens ignis in mari succenditur et contra naturam diutius in mari ardens conspicitur. Venientes igitur ad servum Dei aiebant : Vere tu es ille qui nobis in mari apparuisti et a dyaboli insidiis liberasti » (*Legend. aur.*)

1. M. Laroche écrit : « L'huile occasionne un grand incendie ». C'est pour cela sans doute que S. Nicolas préserve de l'incendie, alors s'explique que les pompiers l'aient pris pour patron. Son oraison, dans son office, y fait allusion, puisqu'elle demande expressément qu'il nous délivre des flammes de l'enfer :

« Quæsumus ut ejus meritis et precibus a gehennæ incendiis liberemur ».

2. Les magiciens.

Troisième fenêtre ¹.

| | |
|----|----|
| 22 | 23 |
| 19 | 20 |
| 17 | 18 |
| 14 | 15 |
| 12 | 13 |
| 9 | 10 |
| 7 | 8 |
| 4 | 5 |
| 2 | 3 |
| 1 | |

1. 2. 3. Cachés.
4. La mère de S. Nicolas le tient entre ses bras.
5. S. Nicolas à l'école, avec d'autres enfants.
6. S. Nicolas jette une bourse à trois filles, couchées près de leur père.
7. Le saint prie à la porte d'une église, une main ² le bénit.
8. Deux laïcs parlent au saint.
10. Le saint plie le genou devant un crucifix.
11. Résurrection des trois étudiants, une femme est prosternée à ses pieds.
12. Le saint entre deux laïcs.

13. Le juif qui menace l'image de S. Nicolas.
14. Un homme, tenant une bourse, tend la main vers S. Nicolas.
15. Assassinat des trois étudiants par deux voleurs.
16. Baptême dans les fonts, trois personnages autour.
17. Chariot, chargé de sacs (de blé) qu'on décharge.
18. Vaisseau monté par trois passagers.
19. Un homme avec une hache, suivi de trois personnes.
21. Plusieurs évêques, un assis au milieu, un debout de chaque côté ³.
22. Un vaisseau, chargé de passagers.
23. Un enfant sur l'eau, avec une coupe d'or.

d). C'est M. Laroche qui va nous fournir, pp. 396-397, d'après Mgr Chevalier, la description des vitraux du chœur de l'église de Civray (Indre-et-Loire), que l'on a datés « de la fin du XII^e siècle » :

Miracle des trois enfants, salés par leur hôte, mis dans une cuve et ressuscités par S. Nicolas.

Charité de S. Nicolas pour sauver trois *pucelles déconseillées*. Les trois jeunes filles sont couchées dans leur lit ; le père veille et regarde à la fenêtre au moment où S. Nicolas jette une masse d'or dans la chambre.

Le père qui a fait vœu pour obtenir un fils se rend par mer au tombeau de S. Nicolas ; la barque est ornée de têtes de dragons à la poupe et à la proue. Un vent favorable enfle les voiles et la mer est agitée. Le jeune fils, en voulant puiser de l'eau avec un vase d'or, tombe à la mer. Ses parents désolés lèvent les bras au ciel et les poissons ébahis les regardent passer.

1. Cinq médaillons en losange y sont flanqués de dix-huit petits quatre-feuilles. Comme aux fenêtres précédentes, on constate quelque interversion dans l'ordre des sujets, facile à rétablir. Ainsi il faut faire suivre : l'hôtelier avec sa hache (19), l'assassinat des trois clercs (15), leur résurrection (11).

2. La main de Dieu.

3. Sacre ? Concile de Nicée.

Suite du sujet précédent. L'enfant, sauvé miraculeusement par S. Nicolas et conduit par lui, vient au tombeau offrir un vase d'or. L'autel est surmonté de la croix. Le père et la mère sont dans l'admiration de ce prodige.

4. Inutile d'insister sur la dalmatique historiée offerte par Boniface VIII à la cathédrale d'Anagni et mentionnée par son inventaire (*Œuvres*, II, 297). Je l'ai décrite dans les *Annales archéologiques*, t. XVII, pp. 271-274 et j'y reviendrai longuement dans la monographie de cette basilique. Qu'il me suffise de dire que mon étude iconographique a été reproduite intégralement par M. Laroche, pp. 388-390, et que j'ai fait reproduire cette broderie, en photographie, dans mes *Antiquités chrétiennes de Rome*.

2. Œuvres d'art.

1. Guénébault a quelques indications dans son *Dictionnaire iconographique*, col. 442-444 :

S. Nicolas, évêque de Myre, au iv^e siècle ou environ, honoré le 8 décembre.

Figure debout, tenant un livre fermé. Voir page 12 du II^e volume du *Menologium Græcorum*.

Le même, tenant sa crosse et un livre ouvert. A ses pieds, trois bourses, rappelant celles qu'il donna pour marier trois filles pauvres. Calquée sur un dessin d'Angelico de Fiésole. Voir son œuvre publié in-fol. au cabinet des Estampes de Paris. Voir aussi notre *Iconographia sancta*, bibliothèque Mazarine, n^o 4778 G.

Légende du même saint, suite de peintures sur verre (xiii^e siècle), provenant de l'église cathédrale de Bourges, publiée dans la *Description des vitraux* de cette basilique par les PP. C. Cahier et A. Martin. Voir la planche XIII.

Diverses figures de S. Nicolas dans notre *Iconographia sancta*, bibliothèque Mazarine, n^o 4778 G. Autres dans la grande collection des saints, cabinet des estampes, tome XVII. Voir le fol. 15. Le saint apparaît à un seigneur. *Corneille Schut pinx., Vitdoeck sculpsit*. Le même avec les trois enfants dans un baquet. *Diepeimbeck inv.*, sans nom de graveur. Voir le folio 17. Le même revêtu d'un curieux costume grec et tenant un livre sur lequel sont posées trois boules d'or, d'après une peinture de Ste-Marie de la Paix à Rome. *Ibid.*

Le même. Pièce sans nom d'auteur, même volume, folio 28.

Le même. Deux autres pièces, numérotées 1 et 2, dont une représente le Saint, tenant un livre ouvert, sur lequel sont posées les trois boules d'or.

Translation des reliques du saint, où l'on voit un bateau portant un cercueil, accompagné de six cierges. *Callot inv. et fecit.* Voir son œuvre (*Vie des Saints*) et le folio 53 du xvii^e volume de la collection du cabinet des estampes, ci-dessus cité.

Le même en buste, tenant un livre magnifiquement relié et bénissant de la main droite. Près le saint, Jésus-Christ et sa mère sur des nuages. Autour de la figure principale, seize médaillons représentant autant de sujets de la vie du saint depuis sa naissance jusqu'à la translation de ses reliques. On y remarque son baptême, son éducation, son entrée dans les ordres, le sujet si connu des trois jeunes filles sauvées du libertinage où la misère allait les faire tomber, marchant sur l'eau, ses funérailles, etc. On y voit divers monuments curieux, des églises, un vaisseau, le tout peint sur un fond d'or, exécuté au xvii^e siècle en Russie et reproduit par M. Dusommerard, *Album du moyen âge*, planche XXXVI, 2^e série et dans notre *Iconographia sancta*.

Le même, invoquant la Sainte Vierge en faveur des pestiférés. *Pict. Testa inv. et sculpsit.* Voir son œuvre.

Le même, apparaissant à un empereur qui est malade. *Corneille Schut pinx., Vildoeck sculps.*

Le Saint délivrant des possédés. Les frères *Vierix inv. et sculps.*

Autre d'un calendrier grec, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, tome I du mois de mai. Voir la planche dudit, figure 9 et celle du 6 de décembre.

Jetant les trois bourses dans la maison du père de trois filles pour les marier. Grande composition, où l'on voit, dans une chambre, le père dormant dans un fauteuil et ses filles couchées à terre. Pièce sans nom d'artiste. Collection de la Bibl. Mazarine, *Gravures*, n^o 4778, fol. 75.

Le même, en évêque, figure debout, gravure de Léonard Gaultier, d'après une ancienne peinture grecque. Voir son œuvre, folio 66, au cabinet des estampes de Paris.

Le même, belle figure, peinte par le Dominiquin, gravée par divers artistes. Voir son œuvre au même cabinet.

On le trouve représenté sur des monnaies de Fribourg, comme patron de cette ville. Figure debout, crossé et mitré (*Voyages pittoresques en Suisse*, par Alex. de Laborde, in fol., t. I, p. 303).

Mort de S. Nicolas. *Claude Mellan inv. fecit.* Voir son œuvre.

Couché mort sous un autel. Peinture de Jean (de) Fiésole, dit *Angelico*, reproduite par M. Dusommerard, *Album des beaux-arts au moyen âge*, Peinture, planche I. Voir aussi notre *Iconographia sancta*.

2. A Rome, les œuvres d'art, attribuées à des artistes connus, sont les suivantes :

Sandro Botticelli. Musée du Capitole, 1^{re} salle de la Pinacothèque, n^o 52.

Jean Bellini, *Ibid.*, n° 79.

École de Ferrare, Palais apostolique du Quirinal, 23^e salle (*Œuvres*, III, 307).

Duccio de Boni, de Sienne. Galerie Borghèse, 13^e sal., n° 19.

Mosolino de Panicale, *Ibid.*, n° 20.

École Florentine. *Ibid.*, 13^e sal., n° 94.

Giottino. Galerie Corsini, 9^e sal., n° 25. ¹

Marc Bosaiti. Galerie Doria, 2^e sal., n° 7.

Jean Miel. *Ibid.*, galerie, 3^e bras, n° 11.

Masaccio. Galerie Campana.

3. L'école byzantine est représentée à Rome par un tableau de la Galerie Borghèse, 13^e sal., n° 109, un tableau de la Bibliothèque Vaticane (*Œuvres*, II, 163), et surtout le triptyque du xiii^e siècle, qui est, à la *Chiesa nuova*, dans la chambre de S. Philippe Néri.

3. Attributs.

Le P. Cahier assigne quinze attributs à S. Nicolas : *Ancre, Ange, Aumône, Baume, Boules, Bourse, Cuvier, Eglise, Enfants, Fenêtre, Globes, Mitre, Pains, Sabre, Vaisseau*. A Rome, j'en ai relevé vingt-huit, qui ne sont pas absolument les mêmes.

Ange. — L'ange est une fantaisie des peintres, qui signifient par là l'assistance céleste. Ainsi (*galerie Doria, toile du XVII^e siècle*), un ange apporte le pallium à S. Nicolas, pour exprimer qu'il lui vient du ciel. Des anges aussi tiennent ses insignes, comme mitre et crosse ².

Attitude. — Il est ordinairement debout: Benoît XIV n'admet pas que les saints glorifiés soient à genoux. Quand S. Nicolas est agenouillé, c'est qu'il s'agit de figurer un trait de sa vie : il prie la

1. Le Musée chrétien du Vatican possède deux tableaux de S. Nicolas, du xiv^e siècle (*Œuvres*, II, 209, 261); un troisième est de l'école italienne du xv^e siècle (*Ibid.*, 208).

2. Le Bréviaire Romain, dans la 6^e leçon, fait intervenir les anges au moment de la mort : « Mox ad Nicænum concilium se contulit, uti cum trecentis illis decem et octo Patribus Arianam hæresim condemnavit. Inde reversus ad episcopatum, non ita multa post, instante morte, suspiciens in cœlum, cum angelos sibi occurrentes intueretur, illo psalmo pronuntiato : *In te Domine speravi, usque ad eum locum : In manus tuas commendo spiritum meum, in cœlestem patriam migravit* ».

Sainte Vierge (*Panneau peint à fond d'or, XV^e s., chez un marchand d'antiquités*), reçoit de ses mains le pallium (*toile du XVII^e s., au Panthéon*) et, dans sa prison, invoque l'assistance divine.

Bain. — **Enfant, S. Nicolas**, par pudeur, sort de l'eau dans laquelle on veut le laver (*tabl. de fra Angelico, au Vatican*).

Bénédiction ¹. — L'évêque a pour mission de bénir son peuple. Pour S. Nicolas, c'est son geste familier ² qui signifie également qu'il opère un miracle par la grâce de Dieu. Cette bénédiction, faite de la main droite, varie, suivant qu'il est représenté en évêque grec ou latin. Le type latin rappelle la Sainte Trinité par les trois doigts levés (*Toile du XVII^e s., à Sainte-Marie in Navicella*); le type grec montre les cinq doigts posés de façon à figurer les monogrammes des noms de Jésus et de Christ, IC XC (*triptyque byzantin de S. Philippe Néri, XIII^e s., à la Chiesa Nuova; panneau byzantin au musée chrétien*) ³.

Chape. — La chape, qui est un des pontificaux, se rencontre fréquemment dans l'iconographie latine (*Panneaux, XV^e s., chez un marchand, gal. Doria et gal. Campana; toile XVI^e s., à S.-Sylvestre in capite; fresque XVI^e s., à S.-Pierre in Montorio*).

Chasuble. — Elle convient à l'évêque célébrant pontificalement le Saint Sacrifice (*Pann. XV^e s., au Musée chrét.; toile XVII^e s., à S.-Apollinaire*). On la voit aussi sur les tableaux byzantins, par exemple à la *Chiesa Nuova* et au Musée chrétien du Vatican. Une gravure populaire à Bari, qui l'habille selon le rite latin, lui fait porter la chasuble, sans doute afin de pouvoir lui imposer le pallium, qui ne peut se prendre qu'avec ce vêtement.

Chevaliers. — Ils vont être décapités, mais S. Nicolas qui les protège saisit le glaive du bourreau et empêche l'exécution (*tabl. de fra Angelico, fresq. à S.-Louis des Français*) ⁴.

Ciel. — Il s'entr'ouvre, car S. Nicolas captif va être délivré et de

1. Le sceau de Nicolas de Viterbo (coll. Revoil, à Nîmes, XII^e siècle) est de forme orbiculaire : il porte en exergue + S (*sigillum*) NICOLAI. DE. VITERBIO : et, dans le champ, S. Nicolas, en buste, mitré, croisé et bénissant ; le prénom a motivé la représentation.

2. Sur le tombeau de S. Pierre martyr, à Milan, en 1338, son geste est celui de la discussion, sans doute pour rappeler son rôle au concile de Nicée (*Œuvres*, XI. 323).

3. *Œuvres*, t. II, p. 203, note 1.

4. *Œuvres*, t. II, p. 243, n^o 5.

la sorte est traduite l'efficacité de la prière qu'il fait à genoux et l'intervention directe d'en Haut.

Costume. — Il est de deux sortes : *laïque* (*tabl. de fra Angelico*), lors de la dotation des jeunes filles; *épiscopal*, dans toutes les autres circonstances.

Crosse. — Pour les latins, le bâton pastoral, insigne d'autorité et de juridiction, se termine en volute; il est le complément obligé des pontificaux (xiii^e s., *verre peint du Mus. chrét.*; xv^e s., *pann. peints des gal. Doria et Campana*; *id. chez un marchand*; *id. Musée chrét.*; *id. mus. du Capitole*; xvi^e s., *fresq. à S.-Pierre in Montorio, toile à S.-Sylvestre in capite*). Pour les Grecs, la terminaison se fait en *tau*, avec deux têtes de serpents aux extrémités; les latins ont aussi adopté ce type, quand ils ont figuré S. Nicolas à la grecque (*toiles du XVII^e s., gal. Doria, égl. S.-Apollinaire, le Panthéon*).

Dalmatique. — Ce vêtement remplace la chasuble, pour l'évêque, dans l'iconographie byzantine. A Bari, sur une gravure populaire, elle paraît sous la chasuble; sur la toile latino de la *Navicella* (xvii^e s.), elle est seule et semée de croix, ce qu'on a appelé à tort l'étoffe *stauracis*.

*Dots*¹. — La dotation des trois jeunes filles pauvres est représentée de trois manières : par une bourse, des pièces de monnaie ou des boules d'or. Ces boules sont ordinairement placées sur un livre, soit horizontalement (*pann. XV^e, gal. Doria*), soit en triangle, une et deux². Ce type vient des Grecs; les Latins l'ont fidèlement observé (xv^e s., *galerie Campana et marchand d'antiq.*; xvi^e s. *fresq. de S.-Pierre in Montorio, toile de S. Sylvestre in capite*; xvii^e s., *toiles de S.-Apollinaire et du Panthéon*). Ces trois boules représentent les trois dots distinctes; c'est une altération évi-

1. « Adolescens, parentibus orbatu, facultates suas pauperibus distribuit. Cujus illud insigne est christianæ benignitatis exemplum : quod cum ejus civis egens tres filias jam nobiles in matrimonio collocare non posset earumque pudicitiam prostituere cogitaret, re cognita, Nicolaus noctu per fenestram tantum pecuniæ in ejus domum iniecit quantum unius virginis doti satis esset; quod cum iterum et tertio fecisset, tres ille virginis honestis viris in matrimonium date sunt » (*1^{re} leçon de son office*).

2. La Vierge Ansidei, à Londres, peinte par Raphaël, est accompagnée de S. Nicolas, vêtu pontificalement; les trois boules sont à ses pieds (*Gaz. des Beaux-Arts, 2^e pér., t. XXXIII, p. 253*).

dente des trois *besants* ou pièces d'or ¹ (tabl. de Mosolino de Panicale, galer. Borghèse). Quand le peintre a cessé de comprendre leur origine, il les a transformées en *pommes* ² (pann. XV^e du mus. du Capitole).

Enfant. — Mort, S. Nicolas le ressuscite (toile de 1709, à S.-Nicolas de Tolentin).

Tombé à la mer, il reparaît avec la coupe d'or (toile moderne, à Sainte-Marie des Monts); sujet fréquent à Bari.

Les trois enfants, nus, à la bénédiction de S. Nicolas, sortent du charnier ou saloir, dans lequel ils avaient été coupés en morceaux par un hôtelier pour les faire manger aux voyageurs (tabl. de fra Angelico, toile du Panthéon, XVII^e; toile moderne à Sainte-Marie des Monts). ³

Fenêtre. — S. Nicolas, pour rester inconnu, jette de l'argent par la fenêtre à trois jeunes filles que leur père destine, pour cause de misère, à la prostitution (tabl. de fra Angelico et de l'Ecole florentine, gal. Borghèse.) ⁴

Livre. — Il exprime à la fois la science, la prédication et la prière : c'est pour ainsi dire l'attribut ordinaire (xv^e s., panneau du Capitole; xvi^e, fresq. de Montorio et toile de S.-Sylvestre). S. Nicolas le tient à la main et fermé (pann. XV^e, gal. Doria); les boules sont posées dessus (*Ibid.*); mais on le voit aussi ouvert (xvii^e s., à S.-Apollinaire) et déposé à ses pieds (toile du Panthéon, xvii^e s.)

Mer. — S. Nicolas étant invoqué spécialement par les marins et ayant le privilège, de son vivant même, d'apaiser les tempêtes, il est juste qu'elle figure sur la toile du Panthéon, qui date du xvii^e siècle ⁵.

1. Le même fait s'est produit, en Italie, pour les *tourteaux* des armoiries des Médicis, qui, au lieu d'être plats, ont été transformés en boules, *palle*.

2. A rapprocher de ce fait l'usage de Sigmaringen. « Dès la fête de S. André, les enfants s'en vont, le soir, jeter des pois ou de petites pierres aux fenêtres, en chantant : *Il neige, il neige, S. Nicolas n'est pas loin*; ou bien, *S. Nicolas, donnez-nous des poires et des pommes* » (Laroche, p. 363).

3. *Œuvres*, IX, 395.

4. Sur une gravure du xvii^e siècle, signée *Cor Van Merlen*, qui est à la Bibliothèque de Poitiers, S. Nicolas est figuré en évêque latin, en aube, étole, chape, mitre et crosse, bénissant; un ange tient près de lui deux fioles sur un livre. Quoiqu'il y ait écrit au bas : *S. Nicolaus de Bari*, je crois qu'il y a confusion d'attributs, car les fioles ne conviennent qu'à S. Janvier, à moins qu'on ne veuille y voir, ce qui n'est pas probable, les *fioles de la manne*.

5. « Cum vero se totum Deo dedisset, in Palestinam profectus est, ut loca

Mitre. — La mitre va comme complément du costume épiscopal du rit latin (xiii^e s., *verre peint au Mus. chrét.*; xv^e, *tabl. de fra Angelico et de Masaccio, pann. du Capitole et du Vatican*; xvi^e, *fresq. de Montorio et toile de S.-Sylvestre*). Avec le costume grec, elle est remplacée par la tiare.

Navire. — En détresse, sur une mer bouleversée par la tempête (*toile au Panthéon, xvii^e s.*)¹

Pains. — A l'abbaye de Grotta Ferrata, près Rome, trois pains sont substitués aux trois boules, variante des pommes, car il s'agit de jeunes filles affamées par la misère. Mais peut-être aussi est-il fait allusion aux secours en blé, qu'il apporta pendant une famine.

Pallium. — Cet insigne convient à l'archevêque. S. Nicolas le met sur la chasuble, à la manière latine (*toile de S.-Apollinaire, xvii^e s.*) ou sur la dalmatique (*égl. de la Navicella, xvii^e s.*). La forme varie suivant le rite : ample et riche, avec le costume grec (triptyq. de la Chiesa nuova); étroit et semé de croix, avec le costume latin, comme sur la gravure qu'on distribue à Bari (*Triptyque du xiii^e s., au Musée chrétien*). Sur la toile de la galerie Doria, S. Nicolas le reçoit des mains d'un ange; mais, au Panthéon, il est remis par la Vierge elle-même.

Pontificaux. — Ils comportent, pour l'évêque latin, la mitre, la crosse, la chasuble ou la chape; pour l'évêque grec, la tiare, le tau et la dalmatique. L'iconographie latine, à partir du xvii^e siècle, s'est conformée au type byzantin : ainsi, à S.-Apollinaire et au Panthéon.

Prison. — Une toile de la galerie Doria montre S. Nicolas, à genoux dans une prison, que l'on reconnaît aux barreaux de fer de la fenêtre et aux chaînes scellées au mur².

sancta viseret et præsens veneraretur. Qua in peregrinatione navem conscendens sereno cœlo et tranquillo mari, horribilem nautis tempestatem prædixit; moxque ortam, cum essent omnes in summo periculo, orans mirabiliter sedavit » (5^e leç.).

1. Il n'est pas étonnant que, pour se mettre plus directement sous la protection de S. Nicolas, un navire de commerce lui ait donné son nom : c'est ce qui résulte d'une charte relative à Narbonne, en 1292 : « Merces Narbone, que capte fuerunt in quadam navi vocata Sanctus Nicholaus, que, veniendo de partibus Alexandriae Egipti, capta fuit per duas galeas Januenses » (*Le livre de comptes de Jacme Olivier, p. 469*).

2. « Cum vero contra edictum Diocletiani et Maximiani christianæ fidei veritatem Myræ prædicaret, ab imperatorum satellitibus comprehensus et lon-

Roses. — Un ange, sur la toile de la *Navicella*, au xvii^e siècle, tient des roses rouges et blanches, non par allusion à un fait hagiographique, mais en signe de la félicité céleste dont jouit l'élu dans le jardin du paradis.

Tau. — Le tau est la crosse des grecs. Les artistes latins l'ont adopté au xvii^e siècle, à S.-Apollinaire, au Panthéon et galerie Doria.

Tempête. — Un tableau du xv^e siècle avancé représente une violente tempête, où les mariniers sont obligés de jeter à la mer leur cargaison; S. Nicolas apparaît au ciel, bénit et calme les flots (*Mus. chrét. du Vatican*)¹.

Tête nue. — S. Nicolas aurait été puni par la privation de la mitre, pour avoir frappé Arius au concile de Nicée; mais il ne paraît de la sorte que sur les imitations de l'icone de Bari. Les artistes latins, qui l'ont mitré, n'ont donc pas tenu compte de cette légende.

Tiare. — La tiare en bonnet rond est la coiffure des évêques grecs. Le xvii^e siècle l'a substituée à la mitre sur les toiles de S.-Apollinaire, du Panthéon et de la galerie Doria.

Vierge. — S. Nicolas l'invoque à genoux (*panneau à fond d'or, vu à Rome dans la rue, en 1856*) et il en reçoit, aussi agenouillé, le pallium, par lequel est récompensé son intrépide courage dans la défense de la foi catholique².

XIII. — ART BYZANTIN

1. *Le Manuel d'iconographie chrétienne, grecque et latine*, par Didron, Paris, 1883, pp. 365-368, donne, avec le texte du *Guide de la peinture*, qui sert de règle chez les Byzantins, une vie assez détaillée de S. Nicolas.

*Les miracles de S. Nicolas*³.

S. Nicolas jetant de l'argent dans une maison. Une maison élevée. Au

gissime abductus, in carcerem coniectus est, ubi fuit usque ad Constantinum imperatorem, cujus jussu ex custodia ereptus, Myram rediit » (6^e leç.).

1. *Œuvres*, t. II, p. 250, n^o 6. Je renvoie pour plus amples détails à M. Laroche, pp. 126, 148, 157, 161, 162, 187, 278.

2. A consulter pour l'iconographie de S. Nicolas : l'enfant à la coupe (*Œuvres*, VI, 328), le sacre (VI, 489), au ciel (IX, 419), sur un reliquaire (IX, 561, 577).

3. Pour les miracles, il y aura lieu de consulter *L'abbaye du Bec*, par Poirée, p. 61.

dedans, un homme endormi; un peu plus loin, ses trois filles. S. Nicolas, jeune, tient un mouchoir rempli de pièces d'argent; il le jette par une fenêtre dans l'intérieur de cette maison.

S. Nicolas ordonné diacre. — Une église : le sanctuaire et la table (de l'autel). Le saint, jeune, barbe arrondie, est un peu incliné devant la table sainte. Un archevêque, vieillard à grande barbe, place sur la tête du saint sa main, son hypogonation et l'extrémité de son homophore ¹. En haut, le S. Esprit avec des rayons. De chaque côté, deux diacres portant des chandeliers à trois branches. Hors du temple, des flambeaux et des lampes allumées. Un peuple nombreux.

S. Nicolas ordonné prêtre. — Même disposition.

S. Nicolas ressuscite un matelot mort dans un vaisseau. — La mer. Un vaisseau, au milieu duquel le saint en prières. Un matelot mort est étendu devant lui. Tout autour, d'autres matelots dans l'étonnement.

S. Nicolas sacré évêque. — De même que plus haut, si ce n'est qu'il y a trois évêques.

S. Nicolas en prison; du Christ il recoit l'Evangile et de la Mère de Dieu un homophore. — Une prison. Au dedans, le saint. A sa droite, le Christ tenant l'Evangile; à sa gauche, la mère de Dieu portant un homophore; ils lui donnent ces objets.

S. Nicolas délivre des innocents de la mort. — Une ville. Au dehors, des montagnes et trois hommes condamnés à mort, à genoux, les yeux couverts avec un voile et les mains liées derrière le dos. Derrière eux, le bourreau, une épée nue à la main; le saint, derrière lui, la lui arrache avec colère. Auprès du saint trois hommes avec des pelisses et des bonnets façonnés. Le prince Eustache est devant le saint; il s'humilie jusqu'à terre et se repent. Derrière lui, un cheval avec des harnais dorés.

S. Nicolas apparaît en songe à l'empereur Constantin et à Eulavius, il délivre des soldats. — Palais. Le grand Constantin, endormi sur un lit d'or, est recouvert jusqu'à la poitrine avec des couvertures étincelantes de dorures. Le saint lui apparaît au-dessus de la tête et le frappe de terreur. Un peu plus loin, un autre palais et le saint effrayant également Eulavius endormi.

La mort de S. Nicolas. — Le saint, étendu mort sur un lit, en habits pontificaux. Autour de lui, des évêques avec des évangiles ouverts, un d'eux embrasse le saint. Des diacres avec des encensoirs, des flambeaux et des livres ouverts. La foule du peuple, moines et laïques. (Un moine,

1. « L'hypogonation est un petit ornement en losange, qui tombe sur le genou des évêques, d'où vient son nom (ὑπὸ γόνα) et qui devait primitivement contenir le mouchoir de l'officiant. L'homophore correspond à notre étole. L'hypogonation de S. Nicolas est célèbre; on y avait brodé les trois personnes divines, le S. Esprit en colombe, le Père en vieillard, le Fils en homme de trente-cinq ans; le Père et le Fils ayant à la tête un nimbe triangulaire, l'Esprit enfermé dans une auréole rayonnante ».

revêtu d'un manteau, frappe sur une simandre ¹ et la fait résonner ².

2. Au Musée chrétien du Vatican, un grand panneau byzantin, du XIV^e siècle, représente S. Nicolas, en chasuble et pallium, tenant un livre et bénissant à la grecque; le fond et le nimbe sont recouverts de lames d'argent; tout autour sont disposés seize traits de la vie.

3. Didron, dans sa description du couvent de S. Grégoire au Mont-Athos, parle de l'église, qui « n'est pas ancienne, puisqu'elle n'est pas antérieure à 1770 ou 1772 ». Les peintures sont ainsi signées et datées : « Historié par les mains des très humbles peintres Gabriel, prêtre moine, et de Grégoire, de la ville de Kastorie. En l'année 1779, le 16 octobre ».

Ces deux humbles religieux sont de mauvais peintres, mais ils possèdent encore toutes les anciennes traditions et méritent l'attention de l'archéologue. Ainsi, dans le porche, ils ont représenté la vie de S. Nicolas en dix sujets, dont plusieurs semblent exécutés d'après les prescriptions du *Guide de la peinture*, ce qui me permettra de ne donner ici qu'une simple indication.

1. S. Nicolas, déjà évêque et vieux ³, donne au père de trois jeunes filles couchées dans le même lit, l'argent qui doit leur servir de dot et les préserver de la prostitution.

2. S. Nicolas arrache un homme aux flots qui l'engloutissaient.

3. S. Nicolas sauve des méchancetés du démon plusieurs matelots. Satan, déguisé en religieuse vêtue d'une robe noire que couvre un voile blanc, tient à la main un vase rempli d'une huile diabolique, qui brûlait dans l'eau et calcinait la pierre. Le saint démasque Satan qui s'enfuit.

4. S. Nicolas secourt et guérit des malades.

5. S. Nicolas renverse des idoles.

6. L'empereur Constantin envoie des présents à S. Nicolas.

7. S. Nicolas apparaît en songe à Constantin et à Ablabius. Le saint ordonne à l'empereur d'épargner la vie à des innocents dont le prévôt Ablabius avait conseillé la mort.

1. « C'est une planche sur laquelle on frappe avec un marteau. Σήμανδρον vient de σημεῖον, signal ».

2. « Tous ces événements sont représentés dans la gravure qui vient du Mont Athos; mais on y voit, en outre, S. Nicolas arrachant un enfant aux flots, apaisant la tempête, démasquant le démon, brisant des idoles, soufflant Arius, etc. » *Cet etc.* vient bien mal à propos, car il eût été utile de connaître les autres sujets.

3. « D'après la *Légende dorée*, Nicolas était, à l'époque où il accomplit cet acte de générosité, un jeune homme non encore élevé à l'épiscopat. La peinture de Gabriel et de Grégoire lui donne le costume épiscopal, sans doute comme un attribut et pour qu'on le reconnaisse ».

8. S. Nicolas sauve les athanites de la mort. Il arrache le sabre d'un soldat qui allait décapiter un innocent.

9. S. Nicolas apparaît à des matelots dans une barque et les encourage contre la tempête.

10. S. Nicolas meurt en présence d'un patriarche, de plusieurs archevêques, des évêques et d'une grande foule (*Annal. arch.*, XXIV, 180-181).

4. Un monument insigne du culte de S. Nicolas est le tableau en mosaïque que conserve comme une relique l'ancienne abbaye de Bourcette (en allemand *Burscheid*), près d'Aix-la-Chapelle¹. Il est gravé dans la brochure du chanoine Bock : *Die reliquien Schatze der ehemaligen gëfürsteten Reichs Abteien Burscheid und Corneli-münster*, Cologne, 1867; c'est là que, sur mon indication, l'a pris M. Laroche, qui le répète, page 387.

La mosaïque est posée sur un fond de bois. Le tableau mesure 1 m. 10 de hauteur sur 1 m. 30 de largeur. M. Muntz l'a décrit sommairement dans *les Mosaïques byzantines portatives*, Caen, 1886, p. 16. M. Laroche, qui le copie textuellement, p. 386, ajoute quelques détails sur la bordure d'orfèvrerie. J'en parlerai *de visu*, pour l'avoir très minutieusement étudié.

La bordure est blanche, semée de croix rouges, cantonnées de gradins bleus (le *béma*), cernés de vert. Le fond est d'or très éclatant, à cubes extrêmement fins; en haut, une série d'arcades cintrées forme comme un dais d'honneur ou indique le séjour dans le *palais du ciel*, pour employer l'expression des anciens textes liturgiques.

S. Nicolas est vu de face, debout, jusqu'à la ceinture. Son nimbe est circulaire et perlé au contour. La tête est sévère, avec le front chauve, deux plaques de cheveux aux tempes, la moustache tombante et la barbe courte et fournie. La figure a été entièrement refaite en peinture, car, en résumé, il reste très peu de l'original que l'on a complété, assez heureusement, au pinceau².

L'ample chasuble, relevée sur les bras, est bordée de blanc; la manche de l'aube, qui se voit par-dessous, est galonnée d'or. Sur la chasuble est posé un long pallium blanc, à trois croix rouges, de

1. V. sur un tableau analogue, à Florence, *Œuvres*, II, 343.

2. La dégradation est-elle le fait de la vétusté ou de la flagellation par le Juif? Dans cette dernière hypothèse, il importait de laisser le tableau tel qu'il était, en témoignage du miracle et de ne pas le restaurer.

forme latine, deux à hauteur des épaules et la troisième plus bas, visible seulement par un bout de sa traverse. La main droite bénit à la grecque et la gauche, enveloppée dans un pan de la chasuble, tient un livre fermé.

Le nom est inscrit à droite et à gauche sur deux lignes verticales :

ΑΓΙΟΣ ΝΙΚΟΛΑΟΣ.

Le chanoine Bock attribue cette mosaïque au v^e siècle ; M. Müntz réplique « sans fondement sérieux ». Selon moi, elle n'est pas antérieure au x^e siècle et on pourrait même, sans inconvénient, la descendre encore d'au moins cent ans.

Au point de vue technique, le travail des pièces de rapport est d'une grande finesse d'exécution. Y a-t-il de l'émail ? Je n'oserais l'affirmer, car le blanc est certainement du marbre. Les croix rouges sont d'un seul morceau.

Le cadre d'argent qui enveloppe l'icône, en raconte l'histoire à la partie inférieure, tandis que quatre cabochons ornent les quatre angles et que les quatre évangélistes, sous la forme des animaux symboliques, ailés, nimbés et tenant leur évangile, occupent le milieu de chaque côté, sur un fond treillissé et étoilé.

La *Légende d'or* raconte ainsi les faits miraculeux que retracent les reliefs et désignent les inscriptions :

Quidam Judæus, videns beati Nicolai virtuosam potentiam in miraculis faciendis, imaginem ejus sibi fieri præcepit eamque in sua domo collocavit, cui res suas, cum aliquo longius iret, cum minis commendabat, hæc vel similia verba dicens : Ecce, Nicolae, omnia bona mea tibi custodienda committo et nisi omnia bene custodieris, ultionem expetam de te verberibus et flagellis. Quadam igitur vice dum ille abesset, fures adventunt, cuncta rapiunt, solam imaginem derelinquunt. Judæus autem rediens et se spoliatum videns, imaginem alloquitur, talibus vel similibus usus verbis : Domine Nicolae, nonne in domo mea te posueram ut res meas a latronibus servares ? Cur hoc facere noluisti et latrones quare non prohibuisti ? Igitur dira tormenta recipies et pro latronibus pœnam lues ; sicque damnum meum in tuis recompensabo tormentis et furorem meum in tuis refrigerabo verberibus et flagellis. Accipiens ergo Judæus dire eam verberat direque flagellat. Mira res prorsus et stupenda. Dividentibus furibus quæ rapuerant, Sanctus Dei, tamquam in se verbera recepisset, apparuit, hæc vel similia verba dicens : Cur tam dire pro vobis flagellatus sum ? Cur tam crudeliter verberatus ? Cur tormenta tot passus ? Ecce quomodo corpus meum livet ! Ecce qualiter effusione sanguinis rubet ! Pergite citius et cuncta reddite quæ tulistis, alioquin Dei omnipo-

tentis in vos ira desæviet, ita ut scelus vestrum in medium publicetur et quilibet vestrum suspendium patiat. Ad quem illi : Quis es tu qui nobis talia loqueris ? Et ille : Ego sum Nicolaus, servus Jesu Christi, quem Judæus ille pro rebus suis quas tulistis tam crudeliter flagellavit. Territi illi ad Judæum veniunt, miraculum referunt, ab eo quid imagini fecerit audiunt, cuncta reddunt sicque et latrones ad viam redeunt rectitudinis et Judæus fidem amplectitur Salvatoris.

Trois voleurs sortent de la maison qu'ils viennent de dévaliser, portant leur fardeau à la main ou sur leur dos.

† CREDITA LVNTO S'† (*Credita furto spoliata* ?) ¹.

Le Juif, avec une verge, flagelle l'image de S. Nicolas.

S. Nicolas, crossé et mitré, pousse les voleurs vers la maison où ils reportent ce qu'ils ont enlevé.

† SVBLATA RE TERREO † ².

CVNCTA DEHINC REFERVNT †.

Le Juif, en action de grâces, prie agenouillé devant l'image qu'il a suspendue au mur dans sa maison.

A droite, abrité par une coupole, se voit à mi-corps, avec la chasuble et les bras levés en croix, S. Grégoire, *SCS GREGORIVS*, fondateur de l'abbaye, où il apporta d'Orient la sainte image et, en face, S. Benoit, dans la même attitude, avec le même costume, *ABAS SCS BENEDICTVS*, parce que l'abbaye de Bourcette suivait la règle-bénédictine.

Les moines qui ont fait encadrer la mosaïque prient ainsi S. Nicolas :

NOSTRA DEO PLACEAT DEVOCIO

SVME VIRTVTVM PLEN(E) NICOLAE?

SLENDV ORA P O-S (*pro omnibus*) ³.

5. La Société des Antiquaires de l'Ouest possède, à Poitiers, dans son musée le moulage en plâtre d'un triptyque russe moderne, qui représente, sur les volets, des saints et des anges et, au milieu, au-dessous de la figure du Père éternel, S. Nicolas, à mi-corps et

1. Je suis certain de l'exactitude de la transcription; quant à la lecture, elle m'embarrasse fort.

2. C'est S. Nicolas qui parle.

3. Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, t. II, pp. 216-218, raconte le même fait d'après la *Legenda aurea*. Il termine ainsi sa notice : « Cette image de S. Nicolas avait été peinte, selon Césaire de Citeaux (*Cæsarii miracula*, lib. VIII, cap. 76), par un certain S. Grégoire, fils d'un roi grec ».

en relief, avec son nom en slave. Il est nimbé, barbu et a le front chauve. Sur la dalmatique il porte le pallium semé de croix, bénit de la main droite et de la gauche tient une croix à double croisson. A hauteur de sa tête apparaissent sur les nuages, et en buste, à droite, le Christ tenant un livre, *ic xc et*, à gauche, la Ste Vierge, *mp ev*. Le type, pour l'ensemble du tableau, est identique à celui de Bari.

XIV. — LE SOULIER DE S. NICOLAS

1. Havard écrit dans le *Dictionnaire de l'ameublement*, t. IV, 285 :

Pied de S. Nicolas. — C'était une sorte de grand soulier, dans lequel on enfermait les présents que l'on faisait aux jeunes garçons et aux filles, à l'occasion de S. Nicolas. Les deux extraits suivants, empruntés à la *Gazette de France*, font connaître la forme de ce meuble curieux, la façon dont il était offert et les surprises qu'il ménageait :

« De Bruxelles, le 13 décembre 1631. — Les filles d'honneur de la Reine-Mère éprouvèrent une grande frayeur la veille de la S. Nicolas. En descouvrant au soir le lit de Sa Majesté, lorsqu'elle se voulut coucher, elles trouvèrent un grand soulier, long de demie-aulne, entre ses linceux ; sur quoy s'estans courageusement escriées selon la hardiesse de ce sexe, il se trouva que cette forme de soulier couvroit un cabinet d'ébène, ouvrant à liettes, garnies de gans, de bourses, de chaînes, de chapelets et autres raretez du pays artistement élaborées ; l'Infante (gouvernante des Pays-Bas), par la dextérité de la comtesse de Wilerval, dame d'honneur de Son Altesse, ayant pris l'occasion de cette feste, à laquelle l'usage du lieu est de faire le soir présent d'un soulier qu'ils appellent un *pied de S. Nicolas*, pour réjouir de cette gaillardise Sa Majesté, que l'on remercia le lendemain » (*Recueil des Gazettes de l'année 1631*, p. 3).

« De Bruxelles, le 10 décembre 1632 : Le 6 du courant, jour de la S. Nicolas, selon la coutume de cette journée-là de se faire des présents, Son Altesse (l'Infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas) envoya à la marquise d'Autriche un riche reliquaire d'or, qui venait de l'impératrice Marie, mère de l'empereur Rodolphe, père de cette marquise : le présent enfermé dans un soulier, icy appelé *Un pied de S. Nicolas* (*Rec. des Gaz. de l'ann. 1632*, p. 508).

2. Le chanoine Corblet, dans le *Dimanche*, a relaté cette coutume en Picardie :

De nos jours S. Nicolas est resté le patron des jeunes gens ; et même, un peu par extension, des célibataires. Dans notre pays, la veille de sa

fête, les petits garçons mettent encore le soir, avant de se coucher, leur soulier dans la cheminée, espérant y trouver le lendemain des jouets et des bonbons, dûs à la générosité de leurs parents, mais que les plus petits attribuent à la largesse du saint évêque de Myre. Cet usage paraît avoir pris son origine dans l'acte de charité de saint Nicolas jetant la nuit par une fenêtre, à trois reprises différentes, une somme d'argent devant former la dot d'une jeune fille.

XV.— LA CANE DE MONTFORT

1. On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXV, p. xiv :

M. de la Borderie examine la légende de la *Cane de Montfort*. Il fait l'éloge du joli volume dans lequel notre confrère, M. Joüon des Longrais, a recueilli et publié récemment à peu près tout ce qui existe sur cette légende. D'après les documents réunis dans ce recueil il a été constaté, de l'an 1543 à l'an 1739, dix-huit visites de la Cane à l'église S. Nicolas de Montfort ou dans les alentours, car elle n'entrait pas toujours dans l'église: ce qui fait, en moyenne, une visite tous les dix ou onze ans et les intervalles entre ses visites étaient souvent beaucoup plus longs. Il n'est donc pas du tout vrai que la visite de la Cane eût lieu tous les ans, comme on le dit ordinairement, ni même à des intervalles réguliers. Les petits voyages de ces volatiles n'étaient déterminés que par leur caprice ou par des circonstances fortuites.

Il en était du jour comme de l'année. Sur les dix-huit visites constatées, deux seulement eurent lieu le 9 mai, jour de la fête de S. Nicolas d'été; toutes les autres se firent à des jours autres que cette fête et s'en éloignant notablement, compris entre le 13 avril et le 14 juin. Cela étant, il faut beaucoup de bonne volonté pour voir dans les visites de la Cane un hommage régulièrement rendu à S. Nicolas.

Enfin, d'après le témoignage d'un antiquaire de Montfort, très érudit, M. Poignard, il existait une douve allant de l'étang de S. Nicolas jusqu'à la cour du prieuré du même nom, c'est-à-dire tout près de l'église. Dans cette douve, couverte d'herbages aquatiques, nichaient souvent des canes plus ou moins sauvages. Parfois il arrivait que les canetons, effrayés par les bruits du voisinage ou par les jeux des enfants, fuyaient tout effarés au rivage; leur mère nécessairement les suivait; et comme l'église était proche, que la rue y menait, toute la famille éprouvée se dirigeait naturellement de ce côté.

Que le fait se soit produit vingt fois en deux siècles, on y peut voir, si l'on veut, une singularité locale, mais c'est tout. Aussi M. de la Borderie conclut, comme l'avait fait vers 1750 Mgr de la Bastie, évêque de S. Malo, qui, au cours d'une visite pastorale ayant examiné les docu-

ments relatifs à la Cane, dit, en les remettant aux mains des habitants de Montfort : « Quoi, Messieurs, vous n'avez que cela. C'est bien peu de chose que votre Cane. »

M. de la Borderie termine en relatant un épisode qui a, comme par miracle, échappé aux recherches si complètes de M. Joüon des Longrais et que l'on pourrait intituler : *La duchesse de la Trémoille et la Cane de Montfort*.

2. Le sujet de la cane, conduisant, tous les ans, ses petits au sanctuaire de S. Nicolas, à Montfort, est bien connu, surtout depuis qu'il a été popularisé par le baron Ludovic de Vaux, dans la *Légende de Montfort-la-Cane*, dessinée par P. Chardin. Paris, Leroux, 1886, in-4, joli volume illustré de nombreuses compositions coloriées dans le texte.

XVI. — ÉGLISES DE ROME

Les églises, oratoires et hôpitaux, dédiés à Rome à S. Nicolas, étaient autrefois au nombre de trente-et-un ; plusieurs ont disparu dans le cours des siècles. J'en emprunte la description et l'histoire au docte ouvrage d'Armellini : *Le chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo xvi* (Rome, 1887), pp. 470-491 ; je le traduis aussi exactement que possible, me contentant d'y ajouter quelques notes d'éclaircissement, que je juge indispensables.

1. S. NICOLAS DE FORBITORIBUS. — Cette église, qui fut aussi dédiée à S. Antoine, était située près la place actuelle de S. Ignace. On l'appela *de forbitoribus*¹, ou parce que les boutiques de ceux qui exerçaient ce métier étaient dans ce quartier ou parce qu'une association de fourbisseurs s'y réunissait pour des exercices de piété.

L'an 1566, sous Pie V, elle fut confiée aux moines camaldules, qui s'y installèrent cette même année, la restaurèrent et la dédièrent à S. Antoine abbé².

Dans un manuscrit des archives secrètes du S. Siège (*Memorie diverse di Roma*, c. XVI) on trouve les renseignements suivants sur cette petite église :

« Les Camaldules la restaurèrent et la dédièrent à S. Antoine, tout en y laissant un autel de S. Nicolas : ils y fêtaient, avec indulgence plénière,

1. « *Forbator*, armorum politor, samarius, gallice *fourbisseur* » (Du Cange). L'auteur renvoie au verbe *forbire*, qui, plus naturellement, donne le substantif *forbitor*.

2. Sans doute parce qu'il est, pour ainsi dire, le père de la vie érémitique que professaient les Camaldules.

S. Nicolas, S. Antoine, et S. Romuald ¹, il y avait des reliques de Ste Antonine, vierge et martyr. La façade, tournée vers la place de la Rotonde, était en briques, avec des colonnes unies de travertin. Sur la porte étaient, en marbre, les armes de Grégoire XIII et de chaque côté étaient peints, S. Nicolas évêque, à main droite, et S. Antoine abbé, à gauche; il n'y avait qu'une seule porte et on y montait par quatre marches. L'église n'était pas grande. Elle avait une seule cloche et auprès était la sacristie et l'habitation des moines assez commode; ils étaient du même ordre que ceux de S. Grégoire au Coelius. Près de la porte il y avait sur le mur l'image de la Vierge et de S. Romuald.

« En 1631, le 16 mars, cette église fut jetée à terre à cause de la construction du Collège romain par les Jésuites. Alors les moines allèrent habiter *vicolo del Piombo*, entre la place de S. Marc et des SS. Apôtres; ils y élevèrent une église et un hospice en l'honneur de S. Romuald, l'an 1632.

« L'emplacement de cette église était où est actuellement le coin qui porte l'image de la Madone, de S. Ignace et de S. François Xavier, pour aller à l'oratoire ² de S. François Xavier, de la Compagnie de Jésus.

« En 1362 ³, Angelotto y fut enseveli avec cette épitaphe, que j'ai copiée en 1625:

+ HIC IACET ANGELOTTVS VIR PRVDENS ET DOCTVS
QVI OB DEFENSIONEM REPUBLICAE APVD PONTEM
SALARIVM A BRIBONIBVS FVIT MORTVVS ANNO
MCCCLXV DIE XVI MENSIS IVLII ⁴ INDICIONE
PRIMA CVIVS ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN »

Galletti (*Cod. Vat. 7871, Necrol. p. 34*) rappelle une autre épitaphe d'un certain « Rogerus de Tosetis, de regione Columnae, sepultus in ecclesia S. Nicolai de forbitoribus », le 10 décembre 1409.

Sodo dit que l'église était voisine de l'obélisque de S. Malo et Mittarelli affirme que, en 1632, les Camaldules célébrèrent leur diète *in monasterio S. Nicolai de Forbitoribus*, qui, selon lui, était situé précisément où était la pharmacie du collège Romain.

2. S. NICOLAS DEGL' INCORONATI. — Elle s'appelait anciennement *de furcis* et, d'après Signorili, *de frecca* ou *de furca*. Voisine du Tibre, près de la *Via Giulia*, elle avait auprès, selon Bruzio, le jardin où se gardaient les fourches (patibulaires) et où les condamnés étaient réconfortés. Les renseignements les plus exacts proviennent d'un document que j'ai trouvé dans les archives du S. Siège, c'est-à-dire la relation d'une visite faite en 1566:

« S. Nicola incoronato est derrière la *strada Giulia*. C'est une petite égli-

1. S. Romuald fut le fondateur des Camaldules.

2. Plus communément appelé *Le Caravita*, du nom de son fondateur.

3. L'inscription porte 1365.

4. Sic pour *Julii*.

se, plutôt une chapelle qu'une église paroissiale. Le chapelain dit qu'elle a pour patrons les Incoronati, qui ont le patronage de tout le voisinage. Il dit encore que c'était une chapelle, avec un autel et qu'en face, près la porte, on justiciait les condamnés à mort à l'aide de fourches, au-dessus d'un puits, où se jetaient les corps des justiciés; c'est pourquoi on l'appelait *S. Nicola degli Iustitiati*; on voit encore la pierre qui couvre le puits. Mais quand la compagnie des Florentins eut pris la charge des condamnés et de leur sépulture, depuis environ 80 ans, la famille Incoronati, en raison de son patronage, a mis cette église dans l'état où elle est.

« L'église est petite et le chapelain assure qu'aux jours de fête, lorsqu'il dit la messe, les assistants se tiennent dehors dans la rue. Son pavé n'est pas bon. Il n'y a pas de tombes; quand on y ensevelissait quelqu'un, on se contentait de mettre des briques par dessus. Il dit que la paroisse se compose de 150 maisons, dont peu sont nobles, tandis que les autres sont habitées par des gens très vils, courtisanes, cabaretiers, logeurs, la plus grande partie personnes déshonnêtes.

« Cette église est près de S. Jean *in Agno a corte Savella* et de S. André le Nazaréen, aussi cour Savelli ».

Elle était filiale de S.-Laurent *in Damuso* et sous Jules II, elle fut érigée en paroisse.

Comme elle se trouvait dans un jardin de la famille Planca, Paul Planca ¹, avocat consistorial, la releva de ses ruines et la dota, chaque année, de 24 écus d'or de la Chambre (Apostolique); il y construisit un logement pour le recteur. Des Planca le juspatronat passa aux Incoronati, ses successeurs et héritiers; d'où lui vint son nom.

3. S. NICOLAS DELL'OLIVETO. — Le catalogue du xiv^e siècle place, entre les églises de S.-Etienne *de caballis* et de S.-André, S.-Nicolas *de oliveto* ², « *quæ habet unum sacerdotem* »; Signorili l'enregistre dans ce quartier, section des XII Apôtres. Malgré cela on ne peut pas en préciser l'emplacement. Mais comme elle était voisine de deux églises qui prenaient leur nom des chevaux de marbre ³, quoiqu'elle empruntât plutôt son nom à un champ d'oliviers, il me semble qu'on peut la mettre sur le versant du Quirinal qui descend vers la vallée de Quirinus, entre les thermes de Constantin et l'église de S.-André. Au temps où le Quirinal était abandonné, il devait être planté de quantité d'oliviers, qui donnèrent leur nom à l'église. Je ne la place pas sur la partie opposée de la colline, parce que l'itinéraire de l'anonyme ne le permet pas et aussi parce qu'elle n'est pas appelée *in liberatica*, ou *in arcioni*, ou *in trivio*, dénominations qui lui conviendraient peut-être mieux en raison de sa situation.

1. Voir sur Paul Planca, mes *Œuvres complètes*, t. I, pp. 375, 377.

2. Du Cange n'a qu'incidemment *olivelum*, à propos d'une altération provençale de ce mot.

3. Les fameux chevaux attribués à Phidias qui ont fait donner à la colline, où ils se dressent, le nom de *monte cavallo*.

Probablement, c'est la même église qui, dans le catalogue du Camérier, était qualifiée *de alvioto*, mais qui, au XII^e siècle, était abandonnée, « *ignota et sine clericis* », bien qu'elle fut taxée à six deniers *de presbyterium*¹.

4. S.-NICOLAS DEL TRIVIO OU DEI PORCI. — Cette église était au pied du Quirinal, où s'élève maintenant Ste-Croix des Lucquois. Nibby, t. III, p. 206, assure qu'on en voit encore l'abside et quelques murs à l'extérieur. On l'appela communément *de porcis*, selon que la désigne Signorilli, quoique le manuscrit porte, par erreur de copiste, *de pontis et in porcilibus*, surnom qui dérive de la situation, ce quartier étant occupé par le Forum Suarium ou marché des porcs, comme le constatent le *Curiosum Urbis* et la *Notitia regionum* : Voir Canina, p. 109, indication topographique 1880. On la qualifia aussi *de Trivio*, parce qu'elle était très voisine de la région de Trevi. Le catalogue de Turin la nomme « Sancti Nicolai de Trivio, habet sacerdotem et clericum ». Bruzio affirme que cette église fut érigée sur les ruines du marché aux porcs, « dont les restes se voient près de l'église de Ste-Croix et S.-Bonaventure des Lucquois, autrefois des PP. Capucins, dans le couvent de qui l'église de S.-Nicolas était incluse ».

5. S.-NICOLAS DE ARCIONIBUS. — Nibby s'exprime ainsi au sujet du surnom de cette église, commun également à d'autres : « Il en est qui prétendent qu'elle a pris son nom d'un ancien forum, sur lequel elle est bâtie, appelé *archemonio*, où les marchands grecs se réunissaient pour vendre leurs marchandises. D'autres croient que cette dénomination provient de la famille des *Arcioni* ou *Arcionini*, qui avait sa maison dans la rue ou encore qu'elle est occasionnée par les arcs de l'*acqua Vergine*, qui commencent à paraître au-dessous de *Capo le Case* ». Ainsi pensait Martinelli, p. 261, avant Nibby.

Canina se trompe donc quand il parle du forum *archemonio*, qu'il croit avoir existé là selon toute probabilité, se fondant principalement sur la dénomination de S.-Nicolas *in Arcione*. Je crois, au contraire, plus probable que le quartier donna son nom à la famille Arcioni, au lieu de l'en recevoir ; j'en trouve une preuve légère dans Cenci le Camérier qui dit clairement : « Sancto Nicolao Arcionum videnarii (tribuuntur) ». L'anonyme l'appelle *in Archionibus* et Signorilli *de Arcionibus*. On la nomma aussi *S. Nicola a capo le case*.

Dans la chronique de Sœur Ursule Formicini, Etienne Arcione figure comme témoin d'une donation faite en 1244 au monastère de S. Côme.

La taxe de Pie IV l'appelle *S. Nicola a capo le case*, dans la région de Trevi et le manuscrit de la bibliothèque Vallicella *super gensulam Trivii*. Bruzio nous fournit la raison de l'appellation *ad capita domorum*, qui est que l'église terminait de ce côté les maisons de la ville.

Cette église fut restaurée par son curé sous le pontificat d'Innocent XI. Benoît XIII la confia aux PP. Servites et mit la paroisse à S.-Marcel. Ces religieux la restaurèrent et prirent pour architecte le marquis Girolamo

1. « *Presbyterium, obventiones presbyterii parochialis* » (Du Cange).

Theodoli. Aux Servites succéda la confrérie de Jésus, Joseph et Marie des âmes du purgatoire. Dans cette église reposent les cendres de deux illustres archéologues, Famiano Nardini et Lorenzo Re. Au temps de Bruzio, la paroisse comptait 4000 âmes, y compris une caserne de soldats.

6. S.-NICOLAS DE TUFIS OU DE TUFO. — Le catalogue de Turin l'appelle ainsi : « Ecclesia S. Nicolai de Tufis habet tres clericos ». Cenci le Camérier la qualifie de *Tufo*, et lui assigne six deniers de *presbyterium*. Signorili écrit, peut-être par erreur de copie, de *Tost*, qui serait une altération de *Tofo* ou *Tufo*. Que ce ne soit pas une église différente, la preuve en est dans la facile identification du nom et du lieu qu'elle occupe parmi les églises de cette région. Heureusement, nous pouvons indiquer sa situation d'une façon précise, car Tanucci, *Opere pie di Roma*, liv. 4, ch. 7, p. 331, et Martinelli, p. 383, établissent qu'elle était près de l'église S.-Ambroise et S.-Charles des Lombards au Corso. Corvisieri désigne même l'oratoire de l'archiconfrérie des Lombards comme lui ayant succédé.

7. S.-NICOLAS DEL PREFETTO OU DEI PREFETTI, actuellement DE PREFETTI. — Cette petite église existe encore au Champ-de-Mars, non loin de Ste-Marie. Nibby, t. III, p. 542, voudrait qu'on l'appelât *de Perfetti* et non *de Prefetti*, parce que, selon lui, elle prit son nom d'une famille romaine qui demeurait dans le voisinage. Mais, outre qu'il n'y a aucun souvenir de cette famille, Cencio le Camérier appelle cette église *del Prefetto*, « Sancto Nicolao Præfetti, sex denarii ». Urbain II la qualifie ainsi dans une bulle publiée par Montfaucon, *Diar. Ital.*, p. 244, *De præfedo*. L'anonyme et Signorili mettent le nom au pluriel, *de Præfettis*. Chaque jour prend plus de consistance l'opinion de Cancellieri, *Storia de solenni possessi dei Romani Pontefici*, p. 499, qu'à côté de cette église, là où est actuellement le palais de Florence, il y avait autrefois celui des de Vico, famille qui, dans les anciens manuscrits, est appelée aussi *de Prefetti*, par suite de la tradition qui veut que la charge de la Préfecture urbaine ait été exercée en 1297, par Pierre de Vico et par Jacques, en 1485. D'où suit que l'appellation moderne ordinaire *de Perfetti* n'est qu'une corruption du nom primitif *de Prefetti*. Au XIII^e siècle, elle était desservie par trois clercs.

8. S.-NICOLAS, DIT DE PETINE, DE PENCIE ET DE CENCIO DI GREGORIO, autrement *de Lupicino* et *della cerasa*. — L'anonyme nous apprend que l'église de S. Nicolas, dite *de Petine*¹, était en avant de Ste-Marie *de Thermis*, appelée autrement *de cellis*. L'inflexion facile du nom et la situation me persuadent que cette église de S.-Nicolas *de Petine* est celle que Signorili appelle *de Pincie* et qui était située également devant Ste-Marie des Thermes. Ces deux vocables *di Petine* et *di Pincie* ne seraient autres, à mon avis, que la corruption du plus ancien nom *Cencio di Gregorio*, dit vulgairement *Cinci de' Gregorio*; et, en effet, le Camérier assigne six deniers de *presbyterium* à une église de S.-Nicolas *di Gregorio Cencio*. On l'appelait ainsi

1. Serait-ce pour *pectine*, du peigne?

parce qu'elle était voisine de la maison de ce Cencio ¹ ; aussi dans les manuscrits de Terribilini, à la Casanatense ², t. IV, je la trouve appelée *a domo Cincii de Gregorio* et aussi *Ursinorum*, du palais des Orsini ; cependant il y a quelque doute à cet égard (Martinelli, p. 383). Dans la taxe de Pie IV, c'est ce dernier nom qu'elle porte.

Dans les mêmes manuscrits, on établit qu'elle fut aussi dénommée *de cerasa* ³, et *de Lupicino*, ce qu'affirme également Michel Longo, qui la place, avec Terribilini, près du fameux temple de Ste-Marie du Panthéon. Martinelli, p. 378, assure qu'elle fut démolie sous Paul III, pour embellir la ville, quoiqu'il l'appelle encore *de Pino*, mais S.-Nicolas de Pinea est une église tout à fait différente. Dans le Bullaire de Léon X, elle est appelée *in picino, alias de cerasa*. Aussi n'y a-t-il pas de doute sur l'identification, proposée par Terribilini et Lonigo et acceptée par Fonseca. Garampi, dans un document de 1385, écrit qu'elle s'appelait *de Pecino*.

L'anonyme de Turin la place dans la première catégorie et ajoute que « habet unum sacerdotem ». La taxe de Pie IV la dénomme *de militibus*, peut-être de quelque caserne voisine.

9: S.-NICOLAS PRÈS LA COLONNE TRAJANE.—Près de ce splendide monument de la grandeur de l'Empire, à Rome, s'élevait une modeste église, dédiée à S. Nicolas et qui prit en conséquence le nom de la colonne Trajane. Un document du XII^e siècle, cité par Nibby, dit : « Ecclesia S. Nicolai ad pedes ejusdem (Trajanæ) columnæ » (t. III, p. 215). Cencio le Camérier met *Adriani* au lieu de *Trajani* : « Sancto Nicolao de columna Adriani ». Le catalogue de Turin la place près de S.-Laurent *de biberatica* ⁴ : « S. Nicolai de columna ». Signorili : « S. Nicolai de columna Trajana ». Dans d'autres documents, cités par Zaccagni (Mai, *Spicilegium Rom.*, t. IX, p. 435), elle est appelée *sub militia*, c'est-à-dire voisine de la tour aux milices dont l'on voit encore la masse au-dessus du Forum de Trajan. Cette église fut détruite sous Sixte V et la cure annexée à S.-Laurent *in ascasa* ⁵.

Galletti écrit que cette église est mentionnée dans un document de l'an 1336 et qu'elle était proche d'un cimetière. Martinelli, p. 378, l'appelle par corruption *de colondo*. On la disait encore *in macello corvorum*, nom que retient toujours une rue voisine du Forum de Trajan ⁶.

Lorsqu'elle fut détruite, en souvenir on éleva, dans l'église de S. Bernard, qui est à proximité, un autel à S. Nicolas. Dans les registres de Clément VI, j'ai trouvé ce renseignement, an I, t. III, p. 560 : « Collatio canonicatus ecclesiæ S. Eustachii de Urbe pro Francisco, filio Fr. Carbo-

1. Cencio est abrégé de Vincencio ou Vincenzo, suivant l'orthographe moderne. Le nom de cette famille s'écrit Cenci.

2. Bibliothèque du couvent de la Minerve, fondée par le cardinal Casanale.

3. De la cerise ?

4. Cabaret, taverne, où l'on boit.

5. A la montée.

6. Macel de' Corvi.

nelli, de Urbe prædicta, qui clericatum et portionem in ecclesia S. Nicolai de columna de d. Urbe dimittere tenetur ».

10. S.-NICOLAS AU VATICAN. — L'anonyme indique, parmi les églises du Vatican, un hôpital de S. Nicolas, qui, sans aucun doute, prit le nom de l'église à laquelle il était annexé. Mais comme au Vatican il n'y avait pas d'autre église de S. Nicolas que celle dite *delle incarcerate* ¹, à cause du monastère de femmes repenties qui avait été élevé dans le voisinage (Adinolfi, *la Portica*, pp. 125-126), je crois pouvoir soutenir que cet hôpital touchait à la susdite église qui lui donna son nom. Elle était située près du palais Rusticucci. L'anonyme de Turin écrit : « *Hospitale S. Nicolai habet servitores quinque* ».

11. S.-NICOLAS IN AGONE. — On l'appelait des noms suivants : *de cryptis agonis*, *de agonibus*, *in agone*, *in anyonia*, toutes variantes du même nom *agone*, par lequel on désigna, au moyen âge, le grand stade d'Alexandre Sévère, aujourd'hui *circo agonale* ou place Navone. Cette église s'élevait sur les ruines ou voûtes (cryptes) de ce stade, qui existent encore, bien que depuis plusieurs siècles la forme et le nom aient changé.

Elle était paroisse et filiale de S.-Laurent *in Damaso*. Mais, en 1621, la paroisse fut supprimée : On confia alors l'église à la nation des Lorrains et c'est pour cela qu'on l'appelle *S.-Nicolas des Lorrains* ². Des revenus de la paroisse furent fondés deux canonicats à S.-Laurent.

Elle est située presque en face de Sainte-Marie *dell'anima*. Les travertins de sa façade furent trouvés en creusant les fondements de la nouvelle église.

Le manuscrit de Turin la classe dans la première catégorie, et assure que « *habet sacerdotem et clericum* ». Dans le Camérier, elle est simplement appelée *agonis*, à propos du *presbyterium* et Signorili la qualifie *di agone*.

Près de cette église était le Mont-de-Piété, selon Lodi, p. 41 : « Dans la rue de *Tor di Sanguigna* est une grande maison, appelée *le mont de piété*, qui est administrée par une Congrégation de gentilshommes, qui prêtent l'argent aux pauvres, au taux de cinq pour cent : ils font une belle procession, à laquelle intervient le Sénat Romain ». Actuellement, une inscription placée au-dessus de la porte, au commencement de la *Via dei Coronari*, rappelle l'emplacement du premier mont de piété.

12. S.-NICOLAS DE MONTE. — Le manuscrit de Turin place S.-Nicolas *del monte* entre les églises de S.-Anastase *della Pigna* et de Sainte-Marie *degli Astalli*. Elle était située non loin du monastère de S.-Cyriaque *al Camigliano* et peut-être fut-elle appelée *de monte* à cause de la colline sur laquelle est l'église de S.-Etienne *del Cacco*.

Voici la légende rapportée par Bruzio, t. XVIII, p. 814, sur son origine : « Sous le pontificat de S. Grégoire V vint à Rome Othon III, qui

1. Prisonnières.

2. *Œuvres complètes*, I, 401.

demanda au pape des reliques de S. Cyriaque : elles étaient dans le monastère des dits Saints, près de l'arc de Diburius (Camigliano). L'abbesse, nommée Précieuse, sut que, pendant son absence, les religieuses lui avaient donné ces reliques. Elle recourut en pleurs à l'empereur, qui, reconnaissant en elle une de ses parentes, la consola et lui remit une lettre pour l'empereur de Constantinople, de qui elle obtiendrait des reliques de S. Nicolas. En effet, elle les eut, avec beaucoup d'autres dons qu'elle apporta de Constantinople. A son retour, elle construisit une église de S.-Nicolas dans l'enceinte du monastère de S.-Cyriaque ». Quoiqu'il en soit de l'authenticité de ce récit, il atteste l'ancienneté de cette église de S.-Nicolas *del monte*, qui, au *xiv^e* siècle, « habebat unum sacerdotem ».

13. S.-NICOLAS DE MARMORATA. — Le manuscrit de Turin place cette église dans la seconde catégorie : « Ecclesia S. Nicolai de Marmorata habet unum sacerdotem ». Le Camérier l'appelle *de marmoratis*. Elle s'élevait précisément au lieu dit encore le *marmorate* ¹, sur le chemin qui conduit à la porte S.-Paul.

14. S.-NICOLAS DE FORMIS. — L'anonyme de Turin dit que, de son temps, cette église « non habet servitorem », signe qu'elle était petite, abandonnée et en ruines. Elle était située sur le Coelius, près des arcs de l'aqueduc de Néron, *forma*, dont elle prit le nom. Terribilini cite une bulle d'Innocent III de l'an 1203, où il en est fait mention (Martinelli, p. 379). Elle se trouvait dans le chemin qui conduit, en côtoyant l'aqueduc, des SS.-Jean et Paul au Latran. Signorili l'appelle *in Coelio*, à cause de cette colline.

15. S.-NICOLAS DE HOSPITALE. — Cette église, avec le petit hôpital qui lui était annexé, existait dans la région du Latran. Au *xiv^e* siècle, l'hôpital n'avait qu'un seul serviteur : « Hospitale S. Nicolai de hospitale habet unum servitorem » (*Ms de Turin*). Elle était peu éloignée du patriarcat de Latran, près des arcs de l'aqueduc de *l'aqua Claudia*, dans la villa Volkonski actuelle. Jusqu'en 1228 on l'appela « Venerabile Ptochium Lateranense ». Ceux qui mouraient à cet hôpital étaient ensevelis dans le cimetière de l'église voisine, Sainte Marie de *Spazolaria* ou de *Oblationario*, qui occupait le sommet du *monte cipollaro*, aplani par Benoît XIV et qui s'élevait en face.

Terribilini, t. IX, écrit que cette église, qui remontait avec son hôpital jusqu'au *viii^e* siècle, fut annexée par Lucius III à la basilique voisine (Arigonii, *Script. rer. Italic.*, t. III, p. 437 ; Corvisieri, *Acqua Toccia* dans l'*Archivio di Storia patria*, sér. A, juillet 1879). Cet hôpital était le plus ancien, non seulement de Rome, mais d'Europe, après la chute de l'Empire Romain : il est mentionné, dès le temps de Charlemagne, sous son nom grec *Ptochium* ².

1. Ce nom lui vient de ce que là se faisait le dépôt des marbres qui arrivaient par le Tibre.

2. « *Ptochium, domus pauperum hospitio deputata* » (Du Cange).

16. S.-NICOLAS DE CURTE. — Cette église était dans la troisième catégorie et elle avait « unum sacerdotem », selon le catalogue de Turin. Elle était située près le palais des Capo di ferro, à la Regola. Clément VII la concéda à une confrérie laïque, qui la réédifia et changea son nom en celui de Sainte-Marie *della quercia* ¹.

17. S.-NICOLAS DE MELLINIS. — On l'appelait aussi S.-Nicolas *alli Cavalieri*, parce qu'elle avait devant sa façade une petite place dite *de Cavalieri*, du nom de la famille qui y faisait sa demeure. Dans un document de l'an 1515, je trouve cette notice : « Messer Aschanio et messer Bernardino de Perosa habita in piazza di Cavalieri, près les religieuses de la Trinité, au-dessous du Cardinal Cesarino ». Elle existe maintenant sous le vocable de sainte Hélène *de Credenzieri* ², qui se réunirent, dans le principe, dans une petite église proche le palais de Sienna (S. Andrea della valle); comme elle était trop petite, ils obtinrent du cardinal Alexandre Peretti l'église *de Melinis* ou *de Molinos* qui avoisinait le palais *de Cavalieri* (Torrighio, *le Grotte Vat.*, p. 271). Cencio le Camérier l'appelle *Melienorum* et *Signorili de Millinis* ³.

18. S.-NICOLAS DE CALGARARIO. — Maintenant S.-Nicolas *a Cesarini*, sur la rue et la place de ce nom. Terribilini écrit qu'elle touchait au palais de Mgr Cesarini et qu'à cette époque on l'appelait S.-Nicolas *de Calzolari*, ce qui n'est, je crois, que la corruption du mot *Calcacario*, car il y avait dans ce quartier un four à chaux, *calcare* (Cancellieri, *De secretar.*, t. II, p. 897).

Dans un *Censuale* ⁴ de la basilique Vaticane, de 1369, cette église est ainsi dénommée : « Franciscus Pucci, notarius de regione Campitelli ⁵, donat dominæ Lellæ, filiæ D. Nicolai de Buccamatis, unum accasamentum ⁶ si-ve palatium in parochia S. Nicolai de Calcariis, vocatum *el palazzo novo*.

Au XI^e siècle, on ne disait pas seulement *de Calcarario*, mais on ajoutait aussi *in regione vineæ Thedemarii*.

L'église fut rebâtie en 1611, puis en 1695, lorsqu'Innocent XII la confia aux Somasques ⁷, à qui il enleva l'église de S.-Blaise *a Montecitorio*, qu'il fallut démolir pour agrandir la *Curia Innocenziana*, maintenant siège du Parlement.

Au XIV^e siècle, elle était de la troisième catégorie et avait « sacerdotem et clericum ».

Dans la cour de la maison et couvent y annexés sont des restes insignes du fameux temple d'Hercule gardien, célébré par les vers d'Ovide (*Fast.*, lib. VI, v. 209).

1. Du chêne.

2. *Œuvres complètes*, XII, 467.

3. Ce nom lui vient de la famille Millini.

4. Du Cange n'a pas *censuale*, qui signifie le registre des cens

5. Voir sur les régions de Rome, *Œuvres complètes*, III, 348.

6. Ce mot manque dans Du Cange.

7. L'inscription de dédicace est de l'an 1729.

Cencio le camérier l'appelle *Calcararium* et Signorili de *Calcaris*, parce que, comme nous l'avons dit, dans cette rue étaient les fours à chaux destinés à brûler les restes de la grandeur Romaine, c'est-à-dire les monuments que, non les barbares, mais les Romains dégénérés du x^e siècle et depuis démolissaient et transformaient en carrière à matériaux pour faire de la chaux.

19. S.-NICOLAS DE FUNARIIS ¹. — Cette petite église existe encore dans la *via di Torre de specchi*, quoiqu'elle ait changé de nom et soit appelée de *Ste Ursule*.

Bruzio, t. II, p. 383, écrit que, le jour de sainte Madeleine, l'an 1599, « G. B. Boschetti Romano, Andrea Altieri Siciliano, Arsenio Rossetti Piceno, Fulvio Sacchi Piemontese, ed altri loro amici, istituirono una confraternita col titolo di S. Orsola et impetrata la capella di S. Caterina nella chiesa della Pietà a piazza Colonna la dedicarono alle SS. Caterina et Orsola ».

Mais, en 1607, ayant acheté un terrain place du Peuple, cette compagnie y érigea une église en l'honneur de cette Sainte : Alexandre VII la confia aux tertiaires franciscains de France et l'an 1668 transporta la confrérie à S.-Nicolas de *Funariis*, appelé aussi *in Vincis*.

L'église est très ancienne et on y lit une inscription de l'an 1180, qui rappelle la consécration d'un autel de S. Nicolas, sous Alexandre III.

Parmi les pierres tombales il en est une de 1315, rapportée par Felini, *Cose meravigliose*, p. 137, et Terribilini, *Mss. Cas.*, t. IX :

HIC. REQUIESCIT. PRESBYTER. FRANCISCVS. RECTOR. ECCLESIE. SCI. NICOLAI. D'. FUNARIIS. DE. VRBE. CIVIS. ANIMA. REQUIESCAT. IN. PACE. AMEN. ANNO. D̄. M.CCC.XV MESE. MADII. DIE. DECIMO. NONO. XIII. INDICIONIS.

Le Camérier l'appelle S. *Nicolaus funariorum* et le manuscrit de Turin de *funaris*, rappelant qu'elle était desservie par un prêtre : « habet unum sacerdotem ».

L'inscription du xiv^e siècle contourne une dalle à l'effigie du défunt : comme elle a été mal reproduite par Armellini, je la restitue d'après Forcella, qui dans ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. II, pp. 69-72, en a relevé douze. Je n'en donnerai que quatre, parce qu'elles se réfèrent à l'histoire de l'église et que l'une d'elles concerne un Français.

1572. Épitaphe de Guillaume le Breton, recteur de S.-Nicolas, posée par Etienne Paris :

D O M
GVILIELMO . LEBRETON ²

1. Des cordiers, qui avaient leurs boutiques dans ce quartier.

2. *Œuvres complètes*, I, 224.

ÆDIS . RETORI . PIENTISS¹

. STEPH² . PARISIVS

EXCV . TEST³

HIER⁴ . DE . MVTVS . HERES

POSS⁵ . XIII CAL⁶ . 7BRIS .

. M . D . L . X . X . II .

1668. Au-dessus de la porte. Donation de l'église par Alexandre VII à l'archiconfrérie des Stes Ursule et Catherine.

ALEXANDRO . VII . PONT . OPT . MAX⁷

QVOD

ECCLESIA OLIM PAROCHIALIS S . NICOLAI DE FVNARIIS

BASILICAE S . MARCI SVA MVNIFICENTIA VNITA

VT ARCHIFRATERNITATI⁸ . SS . VRSULAE ET CATARINAE

IN VSYM PERPETVVM CONCEDERETVR

AD BENEFICIA PROPENSIO ANNVERIT

ILL^{MVS} . RE^{MVS} . DNVS⁹ . ORATIVS . MATTEIVS . PRIM^{VS}¹⁰.

1718. Visite de Clément XI, à l'occasion du centenaire de la fondation de la compagnie de Ste-Ursule :

CLEMENTI XI . PONT . OPT . MAX .

QVOD SOCIETATI S . VRSVLAE ANNVM MDCCXVIII

SVIS AB EXORDIIS SECVLAREM¹¹ CELEBRANTI INGENTIA

BENEFICIA ANTE COLLATA III . ID . FEBR¹² .

PRESENTIA SVA TEMPLO HVIC ATQVE COENOBIO

PERHVMANITER EXHIBITA CVMVLAYERIT

SOCIETAS EADEM GRATI ANIMI MONVMENTVM

POSVIT ANNO MDCCXVIII

1. *Pientissimo.*

2. *Stephanus.*

3. *Executor testamenti.*

4. *Hieronymus.*

5. *Posuerunt.*

6. *Calendas.*

7. *Pontifici optimo maximo.*

8. *Archiconfraternitati.*

9. *Illustrissimus Reverendissimus Dominus.*

10. *Primicerius.*

11. D'après l'inscription, la fondation de la compagnie ne remonterait qu'à 1618.

12. *Idus februarii.*

1737. Restauration de l'église par la libéralité de Clément XII : comme dans l'inscription précédente, on voit que le couvent voisin était occupé par des Ursulines.

CLEMENTI XII . PONT . MAX .
QVOD LIBERALITATE SVA ÆDES AVXERIT
CHORVM INTERIOREM SACRARIVM ET SACELLVM
IN ECCLESIA CONSTRVXERIT
SOLIQVE MADOREM FORNICIS SVBSTRVCTIONE SVSTVLERIT
SANCTIMONIALES S. VRSVLAE
OPTIMO PRINCIPI
FAVSTA QVAECVMQVE A DEO PRECATA
GRATI ANIMI MONVMENTVM POSS.
ANN . SAL ¹. MDCCXXXVII . PONT². VIII

20. S.-NICOLAS DE MACELLO. — D'après le ms. de Turin, cette église était dans la même contrée que Ste-Marie *in macello* ; mais, parmi les anciens catalogues, il n'y a que Signorili, le Camérier et Turin qui en soufflent mot. Ce dernier observe que de son temps, elle était desservie par un prêtre : « habet unum sacerdotem ». Dans un cadastre de la basilique Vaticane, elle est qualifiée paroisse dès l'an 1454. Je crois qu'elle était à la montée de Marforio, l'ancien *Clivus argentarius* : elle fut démolie sous Sixte V et ses rentes furent assignées à l'église voisine de S.-Laurent. Elle était très petite, écrit Bruzio, et avait un autel en l'honneur de S. Nicolas.

21. S -NICOLAS DE PINEA. — Citée par le Camérier, elle est décrite par le ms. de Turin et Signorili. Elle était dans le quartier de ce nom ³, que Martinelli, p. 383, d'après la taxe de Pie IV, appelle par corruption *del Piano*.

22. S. NICOLAS DE COLOSSO. — Le Camérier en fait mention. Elle était située près de l'Amphithéâtre et pour cela appelée *de colosso* ou *de Colixeo* ou encore *inter imagines*, bien qu'il ne faille pas la confondre avec une autre église, non éloignée, à la Suburra, dédiée au Sauveur et dite *inter imagines*. Elle était voisine de l'église de Ste-Marie de Ferraris, à qui elle fut unie en 1433, ainsi qu'une troisième église, aussi limitrophe, dédiée à S. Jacques (Adinolfi, *Roma nell'età di mezzo*, p. 319). *L'Ordo Romanus* note que près de cette église se faisaient les arcs provisoires sous lesquels, dans la solennité du *presbyterium*, passait la procession avec le pape (Mabillon, *Ordo Rom.* XII, p. 190).

Terribilini affirme que sous S. Pie V, le cardinal Vincent Giustiniani

1. *Anno salutis.*

2. *Pontificatus.*

3. *Della Pigna* ou de la pomme de pin.

fut titulaire de cette église ¹, situé près du Colysée, précisément au commencement des rues de S.-Jean et Labicana, où aujourd'hui est un dortoir public.

23. S.-NICOLAS DE SERVITORIIS. — J'ignore le site où elle s'élevait. L'unique mention que nous en ayons se trouve dans les registres d'Urbain V, t. 32, p. 416. Je crois que *de servitoriis* n'est qu'une erreur du copiste ou un vice de prononciation pour *de forbitoribus* et qu'en conséquence elle se confond avec S.-Nicolas de *forbitoribus*, dont nous avons déjà parlé.

24. S.-NICOLAS AU LATRAN. — Cet insigne oratoire du patriarcat de Latran fut construit par Calixte II (1119-1124), qui l'orna richement. Pandolphe le diacre, dans la vie de ce pape, écrit : « Ecclesiam S. Nicolai in palatio fecit, cameram amplificari et pingi sicut apparet hodie miro opere præcepit » (Watterich, *Pont. Rom. qui fuerunt ab ex. sæc. IX vitæ ab æqualibus conscriptæ*. Lipsiæ, 1862, t. II, p. 117). De Rossi, dans sa démonstration classique sur cet oratoire, traduit *camera* par *abside* (*Esame storico ed archeologico dell'immagine di Urbano II papa e delle altre antiche pitture nell'oratorio di S. Nicola entro il palazzo Lateranense*, Rome, 1881). En souvenir de son triomphe éclatant sur l'antipape Burdin, Calixte fit peindre aussi le traité de Worms et le texte même de la paix qui y avait été conclue, avec cette légende :

*Ecce Calixtus, honor patriæ, decus imperiale,
Burdinum nequam damnat pacemque reformat.*

Dans une salle contiguë à cet oratoire Calixte fit représenter tous les pontifes ses prédécesseurs, avec les antipapes à leurs pieds *pro scabello*. Ciampini la décrit et dit qu'elle était de forme oblongue et que, dans l'abside, étaient les portraits des papes depuis Alexandre II, jusqu'à Calixte II, qui en fut le fondateur, c'est-à-dire Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, Gelase II et, en outre, les saints Léon et Grégoire Le Grand et lui-même aux pieds du Sauveur. Au milieu de l'abside dominait l'image de la sainte Vierge, entourée d'anges, avec ce vers :

Praesidet æthereis pia virgo Maria choreis.

Ce vers a été lu par Ciaconio, Grimaldi, Pietro Sabino et autres, qui l'ont transcrit dans leurs manuscrits.

La peinture de l'abside était divisée en deux registres et une épigraphe métrique séparait la conque supérieure de la zone inférieure, comme a démontré de Rossi. Cette épigraphe fut transcrite, vers la fin du xve siècle, par Pietro Sabino dans un livre qu'il dédia et offrit à Charles VIII, roi de France et dont il ne reste qu'un seul exemplaire, à la bibliothèque de S. Marc, à Venise. La voici :

1. Panvinio ne cite pas S. Nicolas parmi les églises cardinalices dans ses *Sette chiese di Roma.*, Rome, 1570.

*Sustulit hoc primum templum Callistus ab imo
Vir celebris late Gallorum nobilitate.*

Dnus Callistus p. II

*Laetus Callistus, papatus culmine fretus,
Hoc opus ornavit variisque modis decoravit ¹.*

Cet insigne monument subsista jusqu'à Clément XII, qui, ayant entrepris l'érection de la nouvelle façade de la basilique sur le dessin de Galilei, voulut agrandir la place ; pour cela il fut nécessaire de démolir l'ancienne pénitencerie et le triclinium de Léon III qui y était inclus, ainsi que l'oratoire de S.-Nicolas. A cette occasion, raconte de Rossi dans sa très docte dissertation, le chevalier Christofori reçut l'ordre de retracer, sur papier huilé, les portraits des papes qui étaient dans l'oratoire ; ces calques, après la destruction du vénérable monument, furent aussi perdus. Benoit XIV utilisa les calques de Christofori dans la nouvelle chapelle des pénitenciers au Latran, où furent peints les portraits des papes, comme il se servit de sa copie pour restaurer la mosaïque du triclinium Léonien ².

25. S.-NICOLAS AU TRANSTÉVÈRE. — D'une bulle de Jean XVII, de l'an 998, adressée aux bénédictins de S. Cosimato au Transtévère, on peut déduire que, près de cette antique église, en existait une autre, dédiée à S. Nicolas, ce qui est aussi affirmé par la *Chronique* de sœur Ursule Formicini.

26. S.-NICOLAS A CORTE SAVELLA. — Elle était sur l'emplacement occupé depuis par l'église de S^{te}-Marie *a Monserrato*. Son origine remonterait au pontificat d'Urbain VI (Sodo, *Le chiese di Roma*, p. 219) ³.

27. S.-NICOLAS DES ORSINI. — Elle est nommée dans la taxe de Pie IV et devait être à proximité du palais de cette famille, près le théâtre de Marcellus.

28. S.-NICOLAS. — Dans la vie de S. Léon III, le *Liber pontificalis* nomme cet oratoire, mais sans en indiquer la situation : « Et in oratorio S. Nicolai similiter fecit vestem cum aquila una ».

29. S.-NICOLAS IN SCHOLA GRECA. — Nicolas I, dans le palais pontifical, près Ste-Marie *in Cosmedin*, érigea en l'honneur de S. Nicolas un oratoire, qui fut enrichi de nombreux dons par Gélase II, comme il est rapporté dans sa vie par Pandolphe de Pise.

30. S.-NICOLAS. — Ce très ancien oratoire était situé dans l'enceinte du titre des Quatre Saints Couronnés.

1. Dans son grand ouvrage *de Servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, édit. de 1766, t. I, pp. 186-188, Benoit XIV parle de ces peintures et les représente dans une planche double, une pour l'oratoire et l'autre pour la salle.

2. *Œuvres complètes*, X, 351-352.

3. Armellini place ici l'église de S. Nicola de Tolentino, bien à tort, puisqu'il s'agit d'un autre saint.

31. S.-NICOLAS DE AQUA SALVIA. — Au XIV^e siècle, une petite église, actuellement détruite, s'élevait au milieu du groupe des sanctuaires des Eaux Salviennes¹; elle était dédiée à S. Nicolas. Le ms. de Turin la mentionne, mais il n'en est pas question ailleurs : « Ecclesia S. Nicolai de aqua Salvia non habet sacerdotem ».

XVII. — DIACONIE DE S.-NICOLAS IN CARCERE.

Cette église, en raison de son antiquité et de son importance comme diaconie cardinalice, mérite d'être traitée à part. Je compléterai, ainsi qu'il convient, la notice que me fournit (pp. 475-480) Armellini, qui a omis à tort un certain nombre d'inscriptions intéressantes.

1. Sur les ruines de deux très anciens temples romains s'élève cette insigne diaconie. Au moyen-âge, on racontait que ces ruines appartirent à un temple de la Piété, que Rome, sous la République, avait construit en l'honneur d'une matrone qui de son lait aurait nourri son père emprisonné en cet endroit. Ces ruines sont bien d'un temple de la Piété, érigé au *forum Solitorium*, l'an 604 de Rome, mais voué à la Piété par Acilio Glabrieux, à cause de la victoire qu'il remporta sur Antiochus aux Thermopyles, temple qui fut dédié par le fils du vainqueur (Tite-Live, XXX, 31). De très nobles restes de ce temple subsistent encore : à gauche de l'église actuelle de S.-Nicolas et à l'extérieur, une architrave en pierre d'Albano ou pépérin et deux colonnes, à l'angle gauche de la façade. Sous l'église, dont le moyen âge fit une crypte, on voit de magnifiques substructions en gros blocs de pépérin. Des érudits peu experts, aux derniers siècles, jugèrent que ces souterrains formaient une prison, qui, par une confusion plus grande encore, fut appelée *Tullienne*, comme si elle était la continuation du véritable *Tullianum* au Capitole, ce qui donna lieu à la légende susdite.

Outre le temple de la Piété, il reste encore des vestiges, au même endroit, d'un autre temple incertain, que les uns croient de l'*Espérance* et les autres de *Matuta*.

Cependant, la dénomination *in carcere*, attribuée dès l'origine à cette antique diaconie, n'est pas totalement étrangère à l'histoire. Pline (N. A, VII, c. 36) écrit, en effet, qu'il y avait dans ses dépendances une prison qu'on ne peut certainement confondre avec la *Tullienne* : « Et locus ille eidem consecratus deæ, C. Quinctio M. Acilio Coss., templo Pietatis extracto in illius carceris sede, ubi nunc Marcelli theatrum est ». Le souvenir de cette prison persévéra assez avant dans Rome chrétienne, car

1. S.-Paul aux trois fontaines, SS.-Vincent et Anastase, S^{te}-Mario *scula cæli*.

elle est mentionnée par le *Liber pontificalis*, à la vie d'Adrien I (Bartolini, *Vita di S. Zaccaria*, p. 546). Voici la citation : « *Deductisque elephanto in carcerem publicum illic coram universo populo examinati sunt* » (*Lib. pont.*, in *Adr. I*, édit. Vignoli, t. II, p. 172). Or on sait qu'au milieu du *forum olitorium*, place Montanara, s'élevait la représentation de l'éléphant aux herbes (*erbario*) et à cause de cela le quartier s'appelait *ad elephantum*. Aussi il me semble que les paroles du *Liber pontificalis* font allusion à une prison, située pas loin de l'église qui en prit le nom.

Au XII^e siècle, il y avait là le palais de la célèbre famille des Pierleoni, d'origine juive, qui s'éteignit aux derniers siècles, mais l'emplacement en est indiqué par le nom de *portaleone*, donné à la localité voisine.

Panvino, dans la préface à ses *Sette chiese*, parlant de l'origine des cardinaux-diacres, place la diaconie de S.-Nicolas *in carcere* parmi les dix-huit qu'il croit établies au temps de S. Grégoire le Grand. Mais le premier diacre de ce titre, dont le nom nous soit parvenu, est Chrysogone, sous Pascal II, en 1106. Nicolas III fut diacre de S.-Nicolas *in carcere* ; devenu pape, il la restaura et une inscription, aujourd'hui perdue, rappelait ainsi sa mémoire :

HAS DE VRSINIS FECIT POSTES LEVITA IOANNES

Avant Nicolas III, Félix IV et Boniface IV y avaient mis la main. Plus tard, au XV^e siècle, elle fut renouvelée par Alexandre VI. En 1599, le cardinal Pierre Aldobrandini la réduisit en style moderne sur les dessins de Giacomo della Porta.

A l'intérieur, l'église garde la forme basilicale, étant divisée en trois nefs par deux rangs de colonnes, sept de chaque côté, qui ont appartenu, semble-t-il, aux deux ou trois temples mentionnés ci-dessus. Le magnifique ciborium est soutenu par quatre colonnes de *porta santa* et à l'autel est une magnifique vasque balnéaire, en basalte vert, où l'on vénère les reliques des saints martyrs Faustin et Béatrix.

Terribilini raconte, dans son *Diario* que j'ai trouvé aux Archives du Vatican, que, dans la confession, était peint un très ancien crucifix : « Dans la confession ancienne de S.-Nicolas *in carcere* il y avait un crucifix peint et maintenant dégradé par le temps, avec quatre clous. Je le tiens de Migliorini, chanoine de cette église ».

Deux précieuses épitaphes chrétiennes se conservent dans la confession. La première a été reproduite par Bruzio, t. XI, p. 10 :

PETRONIA PRIMITILLA PETRONIO CL. EPAPHRODITO
FILIO CARISSIMO QVI VIXIT ANNOS VII
DEFECIT IN PACE

La seconde est beaucoup plus insigne : elle a été transcrite après le XVI^e siècle et Gruter la dit « *in basi ad aram* » : PAX TECVM FELIX (De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 32). Ciacconio rapporte qu'elle était gravée sur un autel de marbre (*Cod. Vat.* 5409). De Rossi observe que ces épi-

graphes sur cippes à l'instar des autels funèbres des païens sont très rares et que celle de S.-Nicolas est un des exemples exceptionnels de cette catégorie de monuments chrétiens primitifs.

Dans la paroi droite de l'église est encadrée une ancienne pierre de l'an 1088, contenant le catalogue des dons offerts par son recteur à la diaconie, sous le pontificat d'Urbain II. En voici le texte :

« Ego Romanus, presbyter, divinæ dispensationis gratia sanctissimi confessoris Christi Nicolai ecclesiæ, quæ in carcere dicitur, procurator vel rector, decerno et firmiter statuo ut quecumque bona, tam ex parentibus meis quam ex multis amicis, divinæ bonitatis largitione acquisivi vel quæ hactenus possidere videor, prædicta sancti patris Nicolai ecclesia pro salute animæ meæ post obitum meum perpetuo jure possideat, hæc scilicet Aquimolum ¹ unum. Unam pedicam ² terræ, quam emi cum ³ monasterio S. Mariæ in Aventino. Aliam pedicam, quam emi ab Alberto Cimoviensi. Item, pedicam, quam emi a Crescentio, filio Zenonis de Sergio. Similiter terram, quam emi simul cum Pantano a Rustico, filio Johannes ⁴ Irsuti ⁵ et ternam, quam emi a Georgio, fratre prædicti Rustici. Item, duas pedicas, quas emi cum ecclesia S. Martæ in Campo Martio. Item quidem istæ omnes sunt in Mustacciano. Item, in casa Ferrata, terram, quam cum vineis suis emi a Stephano de Paulo et terram, quam acquisivi a Boccone cum horto, in territorio vocato Albanensi ad cantaram, quatuor ⁶. Pedicas vinearum similiter tres. Domum unam, quam emi ab Eudone. Aliam, quam modo habito, Aliam, quæ intra se puteum continet. Item, unus piuvialis ⁷. Unum optimum atque integrum paratum ⁸, dalmatica una, tunica una, tres albæ, cum tribus stolis et manipulis et amictibus, atque cinguli. Item, quinque libri de practico ⁹, Moralia Job, Beda super Psalterium, liber Prophetarum, liber Sermonum, unus liber Concordiæ, liber Manuales ¹⁰, unus calix argenteus cum patena, crucem argenteam unam. Unum integrum paratum, minoris pretii. Ex iis autem bonis quibuscumque meo studio vel labore, vel quolibet modo dictæ ecclesiæ sua bonitate largitus est Dominus mei temporis regimini, fideliter et devotissime omnia ista quæ subscribuntur præparare studui. In Mustacciano, pedica una de terra. In casa Ferrata,

1. Du Cange a ce mot au féminin : « *Aquimola*, molendinum aquaticum, aquaria mola, nostris *moulin à eau* ».

2. « *Pedica*, modus agri, idem forte quod *peda* dicitur, vel quod nos dicimur *pièce de terre* » (Du Cange).

3. *Cum* est là évidemment pour *a* ou *ex*.

4. *Sic* pour *Joannis*.

5. *Sic* pour *hirsuti*, surnom provenant des cheveux hirsutes.

6. Le sens exige un point après *cantaram*, *quatuor* se rapporte à *pedicas*.

7. *Sic* pour *pluvialis*. Du Cange n'a pas cette forme, mais *piviale*.

8. Ce mot manque dans du Cange : il signifie un ornement complet ou *parato*, comme disent les Italiens.

9. Livre de *pratique* ou de morale, cas de conscience.

10. *Manualis*, ou rituel.

xi horti, cum quatuor petiis vinearum. Item, ad Sanctam Mariam quæ appellatur in Pariu, VII petiæ vinearum et in Albanensi territorio ad Cantarum, quatuor petiæ vinearum. Una domus, quæ fuit Joannis de Ghisio. Item, alia domus quæ est sub domo Theophulati manduca farina 1. Similiter alia domus, quæ fuit Eudonis. Item, textus Evangeliorum, cum tabulis deauratis 2, una crux et unus calix argenteus et duo turibula et dorsale 3 et solcrorum 4, et duæ cassellæ 5 argenteæ et duo parata integra. Unius aquimoli medieta in Insula in Macello, angasteria 6 quatuor.

Quicumque igitur sacrorum canonum transgressor vel violator et sanctæ religionis inimicus, tremendum Domini judicium non pertimescens, aliquid ex supradictis bonis a Sancti Nicolai ecclesia quo olibet modo alienari præsumpserit, excepta pauperum causa tempore famis, omnipotentis Dei et beatorum apostolorum principum Petri et Pauli, et beatissimi Nicolai, ejus res agitur, et omnibus communiter, necnon Domini Urbani papæ atque omnium Romanorum Pontificum judicio, una cum catholicis omnibus, quorum consilio et auxilio anathema hoc composuimus, non solum a Corporis et Sanguinis Domini perceptione eum separamus, sed etiam a Sanctæ Ecclesiæ liminibus in præsentî et in futuro excludimus et a totius christianitatis societate eum sequestramus et perpetuo maledictionis anathemate illum constringentes cum diabulo et angelis ejus omnibus reprobis in æterno supplicio condemnamus, nisi resipuerit. Fiat, fiat, fiat. Amen 7.

Sur la seconde colonne, à droite en entrant, qui est de marbre cipollin, est gravée cette autre donation qui date du ix^e siècle :

† DE DONIS DI ET
SCE DI GENETHICI MARIE
SCE ANNE SCS SIMEON ET SCE
LVCIE EGO ANASTASIVS MA
IOR DOMV OFFERO BOBIS 8 PRO NATA
LICIES BEST 9 DINEA 10 TABVLA 11. VI

1. *Mange farine*, surnom peut-être d'un meunier. J'ai eu pour professeur de droit romain à la Sapience, en 1854, un nommé *Mangiatordi* (mange grives.)

2. Couverture en argent doré.

3. Voir ce mot au tome III de mes *Œuvres*, p. 505, avec sa variante *dossale*.

4. Ce mot, qui ne signifie rien, est-il exactement transcrit ?

5. *Sic* pour *capsellæ*, cassettes.

6. Ce mot n'est pas dans Du Cange.

7. Voir dans le Pontifical un anathème de ce genre à la fonction *De benedictione et consecratione virginum*. Voir aussi dans les *Annales de S.-Louis des Français*, III, 67 et suiv., plusieurs bulles du xii^e siècle, où la formule d'anathème contient expressément : « a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri Redemptoris Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districtè ullioni subiaceat ».

8. *Sic* pour *vobis*, d'après l'orthographe et la prononciation du temps.

9. *Vestro*. — 10. *Vineam*. — 11. *Tabulatam*? Ou *vineæ tabulas vi*?

Q. P. ¹ IN PORTV SEV
 BOBES PARIA II IVMENTAS. V. PECORA
 XXX PORCI X FVRMA² DE RAME³ LIBRAS
 XXVI LECTVS INTRATV⁴ IN VTILITA
 TE PBR⁵ SEV ALEO LECTO SITRA
 TO AT MANSIONARIS⁶ EQVI
 SEQVENTIBVS
 † IC⁷ REQVESCIT IG⁸ ANTE

Sous Honorius II l'église fut de nouveau dédiée, l'an 1128, comme il résulte de ce fragment de marbre, placé au fond de la nef droite⁹:

† ANNO DNICAE¹⁰ INCAR.
 NATIONIS. M. C. XXVIII. PON
 TIFICAT: DNI¹¹ HONGRII. II PP.
 III. XII DIE MSIS¹² MADI IND¹³.
 VI. DEDICATA E HÆC ECL'A¹⁴ IN
 HONORE SCI NICOLAI CF.¹⁵
 A. R. P. DNO EPO SABINEN¹⁶.

Parmi les pierres sépulcrales il s'en conserve une de l'an 1370¹⁷.

HIC REQVIESCIT CORPV
 S. ANDREAS BARTHOLOM
 EI VALTRAMETI DICTVS
 CAHETV QVI HOBIT ANNO
 D⁰¹. M⁰. CC⁰. C: SEPTVAGESI
 MO IA¹⁸ DIE XXVI IANVARIU †

Torriglio écrit que derrière l'église il y ena une autre petite qui a été démolie à cause de son ancienneté : on y lisait plusieurs inscriptions profanes. Cette église était ou celle de S.-Laurent de Cavalucci ou une église de Ste-Catherine dont il est question en 1482 dans les archives : « Simeon Sclavionius confessus est possidere domum terri-
 neam¹⁹ et solaratam²⁰ cum camera et mignonio²¹, in loco qui dicitur

1. Quæ ponitur.

2. Forma.

3. Cuivre. On dit encore en italien *rame*.

4. *Stratus*? Du Cange définit « *Stratus, lectus* ». Le sens est un lit garni.

5. *Presbyterorum*. — 6. *Ad mansionarios*. — 7. *Sic* pour *Hic*. — 8. Prénom et nom. — 9. *Œuvres*, IX, 391. — 10. *Dominicæ*. — 11. *Domni*. — 12. *Mensis*. — 13. *Indictione*. — 14. *Est hæc ecclesia*. — 15. *Confessoris*.

16. *A Reverendo Patre Domino episcopo Sabinensi*.

17. Je la rétablis d'après ma copie, car elle n'est pas exacte dans Armellini.

18. *Sic* pour *in*.

19. « *Terrineus, terreus* » (Du Cange).

20. *A solaratus* Du Cange renvoie à « *solarium, domus contignatio vel cubiculum majus ac superius* »; ce qui veut dire que la maison avait un rez-de-chaussée et un étage.

21. Ce mot n'est pas dans le *Glossarium*.

Portationi; cui retro est ecclesia S.-Catherine hospitalis S. Marie de Porticu ».

L'église est paroissiale *ab antiquo* et collégiale depuis le viii^e ou ix^e siècle. Dans un document de 1623 j'ai trouvé l'état de la paroisse en cette année : il y avait « 476 familles, 1877 âmes, dont 1357 aptes à la communion, dont 1525¹ ont fait leurs Pâques et neuf filles publiques ».

Depuis quelques années, l'église a été réparée et richement restaurée², grâce au zèle particulier de son chapitre bien méritant, qui y assiste aux offices. La paroisse est dirigée par le docte et excellent curé D. Henri Spadorcia et par le non moins zélé chanoine camerlingue D. Gabriel Tombolini.

Dans le manuscrit de Turin, l'église est placée dans la seconde section, avec cette mention : « *Ecclesia S. Nicolai in carcere Tulliano, diaconia cardinalis, habet sex clericos* ».

2. Piazza parle en ces termes de l'antique confession, que j'ai vu saccager en 1853 ; ses fresques ont péri et l'urne de marbre a été brisée.

Notre Seigneur Clément XI a illustré récemment par sa présence cette ancienne et dévote diaconie le jour de la fête du patron S. Nicolas, et aussi la très vénérable confession de cette église, qui inspire de toutes parts le respect, quoique par l'injure du temps elle soit réduite à un état de malpropreté, qui la fait presque oublier des fidèles. Cependant des écrivains des antiquités ecclésiastiques de Rome en ont gardé le souvenir, de manière à réveiller de notre temps la piété érudite et le zèle industriel de l'illustre chapitre, qui restituera à ce temple, illustre par tant d'événements, sa première splendeur et son culte. Aussi a-t-il fait consigner dans ses archives le procès-verbal de la visite faite, dans l'ancienne urne de porphyre du maître-autel, les précieuses et nombreuses reliques qui y sont conservées avec une dévote jalousie ; le catalogue en est exposé dans la confession même sur deux tableaux.

Le pape, engagé par les précédentes notices, accompagné de plusieurs cardinaux et prélats de sa cour, descendit donc dans la confession et remplit de sa majesté ce lieu ténébreux. Il y observa et vénéra un des quatorze insignes crucifix qui sont dans les églises de Rome et dont parle Torrigio dans ses *Grottes vaticanes*. Il est représenté, dans une chapelle à main droite, percé de quatre clous et accompagné des images très anciennes de quatre prophètes, Moïse, Isaïe, Amos et Aggée. Quoiqu'elles soient endommagées par l'humidité, on peut encore lire ces paroles d'Amos : *In loco isto dabo pacem, dicit Dominus*. Au milieu est le Sauveur, baptisé par S. Jean ; d'où l'on peut conclure que là était la piscine

1. Sic. Il faut sans doute corriger 1253.

2. Mauvaise restauration, faite absolument en dehors des principes archéologiques.

sacrée, où les fidèles étaient baptisés par immersion, comme il se pratique encore dans l'église grecque et le rit Ambrosien (*Emerolog. di Roma*, p. 719).

3. Le 14 septembre 1834, j'écrivais de Rome à M. Ménard, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, une lettre qui se termine de la sorte :

Permettez-moi, en finissant, de vous donner un échantillon de la restauration d'une basilique romane — elle porte la date de 1128 — sous la direction immédiate de la *Commission d'archéologie*. J'étais un jour chez Mgr Bartolini, membre actif de la Commission ¹. Nous eûmes ensemble la conversation suivante :

— M. l'abbé, avez-vous vu S.-Nicolas *in Carcere*? Nous le restaurons. J'espère que vous en serez content.

— Oui, Monseigneur, on y fait de grands travaux. La basilique sera toute neuve, quand elle sera terminée.

— C'est précisément ce que nous voulons : elle était si vieille et si laide!

— Il me semble, Monseigneur, qu'on a ôté le pavage en mosaïque.

— Il était en mauvais état. Nous en ferons un en grandes dalles.

— N'y avait-il pas une crypte?

— Si, mais elle ne signifiait rien. Nous l'avons comblée.

— J'y ai pourtant vu d'anciennes peintures.

— Des saints qui grimacent. Une horreur!

— Pourquoi a-t-on changé les fenêtres de place et les a-t-on faites carrées? Les anciennes sont cintrées. Puis sur deux, qu'il y avait autrefois, on en a supprimé une.

— Ce sera mieux maintenant, c'est plus dans le style.

— Je croyais que dans les anciennes basiliques la charpente était toujours apparente.

— C'est vrai : mais avouez qu'un plafond est beaucoup plus propre et plus élégant.

— En changeant l'autel, les ouvriers ont brisé la belle urne de porphyre qui était sous le ciborium.

— Ils la raccommoieront si bien qu'il n'y paraîtra aucune cassure.

1. Il était alors chanoine de S.-Marc. Il devint depuis chanoine de S.-Jean de Latran, secrétaire de la S.-C. des Rites et cardinal.

— On a jeté parmi les décombres des sculptures sur marbre qui m'ont frappé.

— Par leur ancienneté, non par leur beauté. Que voulez-vous que nous en fassions? Il y en a tant comme cela à Rome!

— Monseigneur, je vous remercie de tous ces renseignements. Actuellement, je comprends mieux la restauration de S.-Nicolas et je ne vous en fais pas mes compliments, nous restaurons autrement en France.

4. Forcella, dans ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. IV, pp. 119-139, a relevé soixante-dix inscriptions, qui se répartissent ainsi : quatre du XII^e siècle, cinq du XIV^e, huit du XV^e, dix-huit du XVI^e, quinze du XVII^e, huit du XVIII^e et douze du XIX^e. Je ne donnerai ici que les principales, celles surtout qui se réfèrent à l'histoire de la diaconie.

1572. Epitaphe de François de Inpontati, de Pérouse, ouvrier en fer.

D. O. M.
FRANCISCO
DE INPONTA
TI PERVSINO
FERRARO
OBIIT DIE
—
SDA IAN ¹
M. D.
LXXII

1573. Fondations, dans la chapelle de S.-Jean-Baptiste, de messes des morts, le lundi et le vendredi, d'un anniversaire au jour du décès et de la solennité de S. Jean, le 24 juin, avec vêpres et messe, par le jurisconsulte Giacomo Peto :

IN HAC DEO OP. MAX. SVB DIVI IOAN.
BAP ² INVOCATIONE ARA DEDICATA
SINGVLIS SECVNDA ET SEXTA FERVIS.
MISSA PRO DEFVNCTIS AC ANNIVERSARIVM
IN DIE OBITVS DOTANTIS VESPEREQ
ET SOLEMNIS MISSA IN EIVSDEM DIVI

1. *Secunda januarii.* — 2. *Joannis Baptistæ.*

NATALI DIE QVOTANNIS AB HVIVS
ECCLESIAE VENERAN¹. PRESBYTERIS
CELEBRANDE SVNT
DOTAVIT LVCAS PAETVS. I. G. ²
AN. ³ IVBILEI. M. D. LXXV. DIE XXIII DECEM ⁴
CVR ⁵. SACCOCIVS. RO. NOT.⁶ ROGATVS.

1585. Fondation et dotation de l'autel de S.-Nicolas par Lucrece Pierleoni ⁷.

LVCRETIA DE PERLEONIBVS FVNDAVIT ET DOTAVIT ANNO D. 1585.

1672. Epitaphe de François de Rossi, de Palestrina, doyen de S. Nicolas et musicien :

Armoiries
D . O . M .
ADM. R^{DO}. D. FRANC^O ⁸. DE RVBEIS
PRAENESTINO
HVIVS ECC^{IA} ⁹. CANONICO DECAN^O .
QVI MVSICES ARTE POLLENS ET
MULTIS EE^{MIS} S . R . E . CARD^{BVS}. ¹⁰ CARVS
POST VEHICVLV
ETATIS SVAE . ANNORV . L .
ET. XXXI . IN HAC ECC^A . CAN^{TVS} ¹¹
AD PERENNES CONCENTVS
EST ASSOCIATVS
VI . IDVS IANVARIJ MDCLXXII
SORORES . MESTISS ¹² . POSVERE

1694. Fondation et dotation, par Francesco Alfonsi, d'Aquila, de la chapelle de l'Immaculée Conception, en l'honneur d'une ancienne image de la Vierge, avec obligation d'entretenir une lampe

1. *Venerandis*. — 2. *Juris Consultus*. — 3. *Anno*. — 4. *Decembris*. — 5. Prénom, difficile à identifier. — 6. *Romanus notarius*.

7. Une autre inscription relative à *Stephano, patritio Romano, familiae Petroleonis claræ et vetustæ*, est reproduite p. 124, n° 279.

8. *Admodum Reverendo Domino Francisco*.

9. *Ecclesiarum*.

10. *Eminentissimis Sanctæ Romanæ Ecclesiarum cardinalibus*.

11. *Ecclesia canonicatus*.

12. *Mæstissimæ*.

jour et nuit devant elle, d'un obit et de cent vingt messes à perpétuité.

D O M
ET IMMACVLATAE CONCEPTIONI
BEATAE MARIAE SEMPER VIRGINIS
FRANCISCVS ALFONSVS
AQVILANVS CIVIS ROMANVS
SACELLVM HOC PROPRIO ERE
A FVNDAMENTIS EREXIT
ABDVCTA E LOCO TENEBRICOSO
ANTIQVISSIMA DEIPARAE IMAGINE
QVAM DOTAVIT
ARGENTEIS NVMMIS SEPTINGENTIS
STVDENTESQ. REV^M.¹ CANONICI
ET CAPITVLVM REFLECTIONI
ET ORNATVI ECCLESIAE
VT ILLA POSSENT
AD HVNC EFFECTVM EROGARE
ONERE PERPETVO
LAMPADIS DIE NOCTEQ.²
ANTE HOC ALTARE ARDENTIS
ET QVOLIBET ANNO ANNIVERSARI
IN DIE OBITVS
MISSARVMQ. CENTVM VIGINTI
PARITER IN PERPETVVM
PRO ANIMA EIVSDEM BENEFACTORIS
SE LIBENTISSIME ADXTRINXERVNT
PROVT LATIVS CONSTAT
EX APLICIS³ LITTERIS VVLGATIS
IN FORMAM BREVIS
INSTRVMENTOQ. ROGATO
PER ACTA MARTOLI NOTARII

1. *Reverendissimi*. On a vu plus haut qu'en 1672 les chanoines de S.-Nicolas ne portaient encore que le titre d'*Admodum Reverendi*.

2. *Nocteque*.

3. *Apostolicis*.

EMⁿⁱ 1 CARDINALIS VICARIJ
SVB DIE XVII OCTOBRIS MDGXCIV.

1700. Fondation par Fr. Alfonsi de deux dots, chacune de 25 écus, à distribuer par ses héritiers, chaque année, le jour de l'Immaculée Conception, à des jeunes filles pauvres, nées, baptisées et domiciliées dans la paroisse 2.

IN HONOREM DEIPARÆ VIRGINIS
FRANCISCVS ALPHONSVS AQVILANVS
CIVISQ . ROMANVS
XX LOCA MONTIVM HVIC VEN 3 SACELLO
TESTAMENTO LEGAVIT
ET EX EORVM FRVCTIBVS DVÆ PAVPERES
HONESTÆQ. PVELLÆ
IN HAC PAROECIA NATÆ BAPTIZATÆ
AC DEGENTES
DIE IMMACVLATÆ CONCEPTIONIS
DOTENTVR
XXV . SCVTIS ARGENTEIS IN SINGVLA
DISTRIBVTIS
IVRE NOMINANDI SVIS HAEREDIBVS
ET SVCCESORIBVS IN PERPETVVM
ADDICTO
VT EX TABVLIS PVLICRETI ABBATONII N . C 4
ANNO IVBILEI MDCC

1700. Épitaphe de François Alfonsi, d'Aquila (Abruzzes):

D . O . M
FRANCISCO
ALPHONSIO
AQVILANO
CIVIQ : ROM 5

1. *Eminentissimi*.

2. Voir dans le tome VII le mémoire intitulé: *Dotation des jeunes filles pauvres*, pp. 126 et suiv. Cette fondation n'y est pas mentionnée, ce qui prouve qu'elle n'existe plus.

3. *Venerabili*. *Vénérable* est le qualificatif canonique des églises : on voit ici qu'on peut l'appliquer également à une chapelle.

4. *Notarii Capitolini*.

5. *Civique romano*.

QVI

ÆDEM HANC

B . ¹ MARIE MATRI ET

VIRGINI

DICAVIT

FVNDAVIT AC DONAVIT

OBIT A : IVB . ² MDCC

XXIX IAN ³ :

AETATIS VERO SVÆ

LXXV

1722. Epitaphe d'un chanoine de S.-Nicolas, qui s'intitule humblement *maximus peccator*.

HIC IACET

MAXIMVS PECCATOR

QVI FVIT CANONICVS

HVIVS VEN . ECCLESIE

ORATE PRO EO

SALTEM VOS AMICI MEI

OBIT VIII FEB . MDCCXXII

ÆTAT . SVÆ ANN . LXXVII

MENS . VIII D . VII

1722. Fondation d'une chapellenie par Michel Bruguères, chanoine de S.-Nicolas, poète, académicien, professeur d'humanités à la Sapience, acolyte de la chapelle papale et *bussolante* du palais pontifical, qui ne voulut pas d'autre épitaphe sur sa tombe que ces mots *humilis peccator*.

PIISSIMÆ MEMORIÆ

MICHAELIS BRVGVERES ROMANI

HVIVS VEN . COLLEGIATÆ CANONICI

AD PROBITATEM ET AD OMNES BONAS ARTES INSTRVCTI

PANGENDIS CARMINIBVS EGREGII

PRÆCLARIS ACADEMIIS MERITO ADSRIPTI

IN ROMANÆ SAPIENTIE ARCHIGYMNASIO

1. *Beatæ*.

2. *Anno jubilæi*. Forcella écrit en marge 1629: il se trompe, car l'annéee jubilaire tombait en 1700; de plus 29 est le jour du mois.

3. *Januarii*.

HYMANIORVM LITTERARVM ET RHETORICÆ LECTORIS
LINGVARVM PERITIA PRÆDITI
INTER GEROFERARIOS ET AVXILIATORES BVSSVLÆ
SVMNORVM PONTIFICVM ADNVMERATI
QVI
OB EXIMIAM ERGA DIVVM NICOLAVM PIETATEM
PRO IPSIVS SVORVMQVE ANIMA
CAPPELLANIAM IN HOC TEMPLO FVNDAVIT
VTI EX TESTAM ¹. PER ACTA ODDI NOT . CAP . APERT . ²
DIE VIII . FEB . MDCCXXII
ET ANTE ALTARE SSMI ³ SACRAMENTI
MAXIMI PECCATORIS TANTVM NOMINE TVMVLARI IVSSIT
BARBARA MALAVISTI DE VARTIS CONS . ET HÆR . M . P ⁴.

1733. Érection de la sacristie et renouvellement du pavage par la munificence de Clément XII.

D . O . M .
CLEMENTIS XII . P . M .
MVNIFICENTIA
SECRETARIO A PRIMO LAPIDE CREATO
TOTIVSQUE VETERI ECCLESIAE LITHOSTRATO
IN NOVVM LATERITIVM MVTATO
TEMPLO SPLENDOREM SIMVL
AC FREQVENTIOREM CVLTVM ADIVNXIT
A . D . MDCCXXXIII . PONTIFICATVS SVI . A . IV .

1808. Concession par Pie VII de l'indulgence de l'autel privilégié ⁵ à l'autel du S. Crucifix ⁶.

1865. Restauration de l'église et construction de la chapelle de la Vierge par les soins de Pie IX, aux frais du trésor.

PIVS. IX. PONT. MAX
OPERIBVS. RENOVATIS
SACELLO MARIAE D. N ⁷

1. Testamento. — 2. Aperto. — 3. Sanctissimi. — 4. Consor et hæres monumentum posuit.

5. Cette inscription en italien est rapportée dans le t. IV de mes *Œuvres*, p. 378.

6. Sur l'autel du crucifix, voir *Œuvres*, IV, 321.

7. *Dominæ Nostræ*.

A. FVND¹ EXSTRVCTO
PICTVRIS. EXORNAVIT
A. PAVIMENTO
AD. SVMMVM. LACVNAR²
IN. ELEGANTIOREM. FORMAM
CVM. OMNI. CVLTV
RESTITVIT
ANNO. CHR. M̄ DCCC LXV
IOS³. FERRARIO. PRAEF. AER⁴

4. Les privilèges du chapitre sont les suivants :

Rochet et *cotta*, l'été; rochet, *cotta* et aumusse, l'hiver.

Usage du canon, du bougeoir et de l'aiguière, à la messe et autres fonctions ecclésiastiques.

Col violet, en dehors de Rome.

Coussin sous les genoux pour la bénédiction du S. Sacrement.

Droit de porter le costume partout, en dehors de Rome, même le rochet.

Usage de l'*Ordo* de l'église.

Titre de *Révéréndissime*.

Ces privilèges sont énumérés dans deux actes du Secrétaire du Chapitre (1896) et du Doyen (1873), qui accompagnent la nomination comme chanoine honoraire de M. Piron, curé de la chapelle d'Aligné, au diocèse du Mans⁵.

Si certifica colla presente che il Reverendissimo Signor D. Renato Alessandro Piron, da oltre venti anni a questa parte, in vista dei distinti suoi meriti, della sua dottrina, e delle sue sacerdotali virtù, fu nominato all'unanimità di voti Canonico onorario della nostra perinsigne Basilica, e per conseguenza ha goduto e gode di tutti gli onori e privilegi accordati dai sommi Pontefici al nostro Capitolo. Cioè 1^o l'Abito Corale, consistente in Cotta, Rochetto nella stagione di estate, e nella Cotta, Rochetto ed Almuzia nella stagione d'inverno. 2^o Di far uso del Canone, Bugia e

1. *Fundamentis*.

2. Le plafond qui couvre la nef, suivant l'usage italien.

3. *Josepho*.

4. *Præfecto Ærarii*.

5. En conséquence il s'est fait des armoiries en écartelé, qui résument sa vie sacerdotale et où, sur le tout, il a posé, sur champ de gueules, les trois besans d'or caractéristiques de S. Nicolas.

Boccale nella celebrazione della S. Messa, e nelle altre ecclesiastiche funzioni. 3° Di portare il collare paonazzo *Extra Urbem*. — In fide.

Roma dalle Sale Capitolari della Perinsigne Basilica di S. Nicola di Bari nel carcere Tulliano, 15 febbraio 1896.

Claudio canonico Sebastiani, Segretario del Capitolo.

D'après une pièce analogue, signée à Rome, le 8 décembre 1873, il faudrait ajouter les privilèges suivants :

1° Coussin pour s'agenouiller à l'autel à la bénédiction ; 2° droit d'assister en toute collégiale, Basilique, Cathédrale, *fuori Roma*, avec les chanoines, avec tous ces privilèges, *compreso il rochetto* ; 3° droit d'user de l'*Ordinario della propria chiesa di Roma nella recita del divino officio* ; 4° titre de Révérendissime.

Roma, 8 decembre 1873. Il canonico Decano. Nicola Can^{co} Onesti.

XVIII. — EGLISES NOTABLES

Le relevé des églises dédiées à S. Nicolas serait long à faire¹. Comme il n'a ici que l'importance d'un accessoire dont on peut, à la rigueur, se passer, je m'arrêterai, en France, aux églises qui ont eu le plus de notoriété, soit par leur histoire, soit par leur architecture.

AMIENS. J'emprunte ces renseignements au chanoine Corblet, dans le *Dimanche* :

Presque tous les Bréviaires de l'Eglise latine, jusqu'au xvi^e siècle, sont très abondants sur les vertus et les œuvres merveilleuses du grand Evêque de Myre et contiennent le bel Office du saint Pontife, tel qu'il fut composé vers le xii^e siècle. On le récitait dans notre diocèse jusqu'en 1607. Outre la fête du 6 décembre, laquelle était encore chômée au commencement du xvii^e siècle, on y fit aussi celle de sa Translation, le 9 mai, jusqu'en 1746. On compte dans le diocèse d'Amiens 42 églises dédiées à saint Nicolas, qui est aussi le titulaire des Hôtels-Dieu d'Abbeville et de Saint-Riquier, ainsi que de l'hospice de Ham, etc. Il était jadis le patron de la Nation Picarde à l'Université de Paris. Amiens possédait autrefois une Collégiale placée sous le vocable de saint Nicolas, dont la rue du *Cloître Saint-Nicolas* conserve encore le souvenir. C'est dans cette église que Philippe-Auguste épousa Ingeburge en 1192. Quelques parcelles des reliques du saint Evêque de Myre sont encore conservées dans plusieurs de

1. Il ne faut pas oublier les trois médailles frappées sous Alexandre VII, au xvii^e siècle, et qui représentent l'église de S.-Nicolas, à Castel-Gandolfo, près Rome (*Œuvres*, t. III, p. 396, n^o 257-259). — Voir sur une église paroissiale de l'archidiocèse de Bénévent, *Œuvres*, t. V, pp. 489, 491. — Il existe une église à Bethléem (*Œuvres*, II, 324, 326).

nos églises, dont un grand nombre possèdent sa statue. Nous signalerons seulement celle qui existe à l'extérieur du bas-côté méridional de la Cathédrale. Ces statues représentent saint Nicolas ayant à ses pieds le baquet aux trois enfants, qui est actuellement son caractère le plus ordinaire. Ce miracle traditionnel de trois enfants ressuscités ne se trouve pas dans la légende du Bréviaire Romain, ni dans la vie primitive du Saint. Les Grecs ne le connaissent point.

ANGERS. L'illustre abbaye de S.-Nicolas, fondée au XI^e siècle, a été détruite à la révolution; il ne reste plus qu'une partie des bâtiments claustraux. J'ai observé, à la Bibliothèque de cette ville, un Lectionnaire, de la fin du XI^e siècle. Son origine est attestée par les Saints de l'ordre Bénédictin qui y sont nombreux et par la façon dont S. Nicolas y est honoré. En effet, sa fête est marquée par une lettre historiée, la seule du manuscrit — on tient donc à montrer comment on vénère le patron — et par une légende spéciale qui raconte sa translation; aussi la Saint-Nicolas d'été se surajoute-t-elle à celle d'hiver qui se célébrait également à Angers. Cette donation et translation de reliques par les comtes d'Anjou nous reporte à l'an 1087 : « Igitur millesimo octogesimo septimo anno ab Incarnatione Domini Jhu Xpi », tel est le début. Il est question de Foulques, mort en 1040, et de son fils, que l'on dit vivant au moment du récit. La légende a donc un caractère strictement historique (f^o 68 et 153). La fête proprement dite figure f^o 200-214.

CIVRAY (Vienne). Un article a été consacré à l'église de S.-Nicolas dans les *Paysages et monuments du Poitou*, par Robuchon; la façade (XII^e siècle) est surtout remarquable; il en a été donné une belle héliogravure.

CRAON (Mayenne). Cette ville faisait autrefois partie de l'Anjou. J'ai publié plus haut les statuts de la confrérie de S. Nicolas; quant à l'église, on trouvera des renseignements dans l'ouvrage de André Joubert.

NANTES. Cette église a été construite en style du XIII^e siècle par l'architecte Lassus. Les *Annales archéologiques*, t. I, en ont gravé le plan et une coupe longitudinale (pl. I et II) et Didron en a parlé avec éloges, p. V. Elle a été érigée en basilique mineure par Léon XIII, en 1882 (*Œuvres*, IV, 539).

POITIERS. Voir dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de*

l'Ouest, 2^e série, t. V, pp. 502 et suiv., le mémoire intitulé *l'Église de S. Nicolas de Poitiers*, avec une planche.

S. NICOLAS DE BOURGUEIL, paroisse voisine de Bourgueil (Indre-et-Loire), autrefois de l'Anjou.

S. NICOLAS DE PORT, en Lorraine (Meurthe-et-Moselle)¹. Grande et belle église collégiale, dont M. Badel a fait pour ainsi dire son domaine et sur laquelle il a écrit d'érudites publications, dont voici les titres: *Simon Moycet et l'église de S. Nicolas; l'Église de S. Nicolas son fondateur, ses objets d'art; Guide du pèlerin et du touriste à S.-Nicolas de Port; le Bras d'or de S. Nicolas; Vie illustrée de S. Nicolas, le Musée de S.-Nicolas de Port* ².

SAUMUR (Maine-et-Loire). L'église est paroissiale. M. Laroche, p. 363, raconte ceci à son sujet :

A Saumur, le 6 décembre, les élèves avaient coutume de se rendre en

1. M. Léon Germain de Maily a inséré cette note dans *l'Espérance de Nancy* du 22 août 1896 :

« Du titre attribué à l'église de Saint-Nicolas-de-Port. — Dans plusieurs publications faites en ces dernières années sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port, cet édifice, le plus important de notre ancien duché, est qualifié d'*insigne église patronale de la Lorraine*. Je crois avoir moi-même répété cette appellation, m'en rapportant à une récente *Vie de saint Nicolas*, revêtue de l'imprimatur de l'Ordinaire. — Il y a là, paraît-il, des erreurs, et je crois devoir les faire connaître ici. Appréciant cette brochure, Mgr X. Barbier de Montault, dont la compétence en pareille matière est bien connue, s'exprime de la sorte : « Je signalerai... deux expressions qui ne sont pas canoniques : Saint-Nicolas-de-Port est qualifié *insigne église patronale*. *Insigne* ne peut se concéder que par le Saint-Siège et encore à une collégiale seulement. Si saint Nicolas est réellement *patron de la Lorraine* (on ne cite aucun acte authentique à l'appui), il ne s'ensuit pas que son église soit par cela même *patronale*, titre absolument inusité ».

« J'aime à penser que le patronage de saint Nicolas sur le duché de Lorraine, même sur toute la Lorraine, est liturgiquement établi et remonte assez haut dans la tradition : mais pourtant serait-il bon de prouver le fait par des textes indiscutables. Il paraît certain que ce patronage a son origine dans la dévotion envers la relique d'un doigt du saint évêque de Myre, relique qui, d'après Dom Calmet, fut apportée de Bari vers 1087.

Chacun sait que beaucoup de personnes qualifient la même église de *cathédrale* ou de *basilique*, ce qui est également inexact : il n'y a jamais eu d'évêque à Saint-Nicolas, et l'édifice n'a pas la forme basilicale, non plus qu'il n'a été érigé en Basilique mineure. Il y a, sur ce dernier point, une erreur assez répandue, qui existe aussi pour la cathédrale de Nancy : ces deux édifices ont seulement, si je suis bien informé, été affiliés à une Basilique romaine pour l'indulgence des Sept Autels.

« Si vénérables que soient l'église de Saint-Nicolas-de-Port et le culte du patron de notre province, encore ne convient-il pas d'employer en leur honneur des expressions incorrectes et non admises par le Saint-Siège ».

2. *Œuvres complètes*, t. IX, p. 391; t. X, p. 254.

procession, après la messe, chez un habitant de leur choix; ils portaient un bâton, richement paré d'or, d'argent et de pierreries, qu'ils appelaient le bâton de S. Nicolas. L'habitant les recevait avec bonheur et leur offrait un festin. Le bâton restait dans sa maison jusqu'à l'année suivante, où les clercs venaient le chercher en procession, après les vêpres du 5 décembre. Le maître de la maison le rendait plus orné encore qu'il l'avait reçu et on le rapportait à l'église. Le lendemain, on le déposait dans une autre maison avec le même cérémonial. Ceux qui avaient reçu ce bâton ont affirmé avoir souvent obtenu de grandes grâces par l'intercession du saint, comme le jésuite Etienne Ives le raconta au P. Beatillo.

BIBLIOGRAPHIE

I. — ARBRE D'ABRAHAM¹

Il duomo di Orvieto e il simbolismo cristiano, par le comm. FUMI. Rome, impr. de la Propagande, 1896, in-8, de 30 pages, avec 4 phototyp.

Les planches de cette belle publication, écrite en style poétique, représentent la façade, les bas-reliefs du Jugement dernier et une vue de l'intérieur. Elles complètent la description générale de l'édifice, en s'attachant plus particulièrement à la pensée des artistes.

Je lis, page 13, à propos d'une des sculptures de la façade : « Abraham endormi forme la racine de l'arbre de la vie, qui croît miraculeusement près d'un cercueil contenant un squelette : à sa cime fleurie apparaît Jésus-Christ Messie... Abraham voit se développer toute sa descendance : David, Salomon, Roboam, Abias, Osias, Josaphat, Marie avec le livre de la loi sur les genoux et Jésus-Christ bénissant du haut du ciel ». Cet arbre a un nom spécial en iconographie : on l'appelle *arbre de Jessé*, parce que Jessé repose à sa base. Il donne la généalogie du Christ, né de Marie, par les rois de Juda, *ex semine David*. Le squelette est celui d'Adam, qui a apporté la mort au monde, par opposition au Christ, qui lui a rendu la vie ; aussi l'Église chante-t-elle dans l'office de la Nativité : « Felix es, sacra Virgo Maria et omni laude dignissima, quia ex te ortus est sol justitiæ, Christus Deus noster, qui solvens maledictionem dedit benedictionem. »

Cependant je dois dire que, sur un panneau peint du xvi^e siècle, qui provient de Ruffec (Charente) et est maintenant à Poitiers, l'homme couché à la base de l'arbre est dénommé par une inscription ABRAHAM. La thèse du comm. Fumi pourrait donc, à la rigueur, se soutenir.

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1897, p. 79.

II. — ARBRE DE JESSÉ.

Plusieurs journaux, au mois d'octobre 1897, ont répété cette nouvelle, en termes qui ne sont pas ceux qu'aurait employés un archéologue :

Le plus vieil arbre de Paris. — La troisième commission du Conseil municipal va présenter un plan de campagne pour les alignements, élargissements de voies publiques. Parmi les rues que la pioche municipale va saper, nous voyons : rue des Prêcheurs et rue Saint-Denis, 83. La maison qui va disparaître est, sans nul doute, une des plus vieilles de Paris ; les deux premiers étages sont incontestablement du treizième siècle. Elle est bien connue des vieux chercheurs d'antiquités parisiennes, des amoureux des vieilles choses d'antan par son pied cornier, son poteau d'angle sculpté qui représente un arbre symbolique à douze branches, portant chacune à son extrémité, dans un calice, un bonhomme, vêtu comme un bon bourgeois du temps de Philippe-Auguste, autant qu'on peut le constater sous la patine de suie et de poussière dont ils sont couverts.

Ce nombre de douze rameaux semble indiquer que les bonshommes sont les douze apôtres ; au sommet une figurine bien décrépite, qui représente la Vierge, le Diable ou le bon Dieu. Ce qu'ils ont dû en voir passer de choses étranges depuis cinq siècles dans ce coin de rue resserré, qui a été longtemps la *Grant Chaussée Monsieur Denis*, la grande voie du haut commerce parisien, par où les reines faisaient leur entrée en leur bonne ville de Paris, où le populaire grondait aux jours de famine ou d'émeute.

Cette description suffit pour reconnaître là un arbre de Jessé. Les rois de Juda sortent du calice des fleurs et au sommet, apparaît la Sainte Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Les représentations pieuses n'étaient pas rares aux poteaux corniers des maisons en bois. Quant à la date, elle me paraît plus sûrement le xv^e siècle avancé.

III. — ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE.

Je reçois par la poste une « Notice abrégée de l'Union dans la Sainte Famille », imprimée à Bar-le-Duc, sans date ni nom d'auteur.

Est-ce pour que j'y adhère ou que je la vulgarise, car à la fin, je lis : « Prière instante de répandre cette notice ».

Je n'en ferai absolument rien, *donec corrigatur* : aussi je tairai le siège de l'Association.

En effet, voici quelques irrégularités que j'y relève et que je m'empresse de signaler au « Directeur » :

But de l'Association... L'extension du règne du Sacré-Cœur de Jésus (page 4).

Avis et moyens spirituels... Faire un fréquent usage des invocations suivantes :

S. Joachim et Ste Anne, offrez-nous à Jésus, Marie, Joseph ; invoquez-les pour nous.

Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.

Cœur très fidèle de Joseph, intercédez pour nous.

Sainte Famille, réconciliation des pécheurs et sanctification des justes, ayez pitié de nous.

S. Jean, premier fils adoptif dans la Sainte Famille, priez pour nous (p. 6).

Dévotions spéciales. 1^o Aux trois cœurs unis de Jésus, Marie, Joseph. Les associés considéreront le Sacré-Cœur de Jésus comme la divine source de l'esprit de la Sainte Famille et les très saints cœurs de Marie et de Joseph comme ses canaux inséparables...

A l'apôtre S. Jean.

A S. Joachim et Ste Anne...

A S. Jean-Baptiste (p. 6).

La fête principale est la Maternité de la très sainte Vierge, le deuxième dimanche d'octobre (p. 6).

S'adresser, pour les inscriptions, demandes de renseignements, de médailles, de litanies, d'images, etc. (p. 8).

Reprenons tous ces points.

La « notice » est anonyme, tort grave vis-à-vis du public et de la règle générale de l'Index, qui réclame une signature. Plus grave est l'absence d'*Imprimatur* de l'Ordinaire, puisqu'il s'agit d'une œuvre ecclésiastique. Dans ces conditions on ne peut la mettre en circulation, car elle est dépourvue de tout caractère d'authenticité.

Léon XIII, heureusement régnant, a réglé, avec un vrai luxe de détails, tout ce qui concerne la dévotion à la Ste Famille ; j'ai reproduit *in extenso* les documents officiels dans le tome IX de mes *Œuvres complètes*. L'auteur de la notice n'y fait pas la moindre allusion : comment peut-il l'ignorer ?

La Ste Famille forme un groupe de trois personnes : l'Enfant Jésus, la Ste Vierge, S. Joseph. Pourquoi y ajouter, même secondairement,

quatre autres personnes, S. Joachim, Ste Anno et les deux SS. Jean ? Il convient de rester dans les limites prescrites et de fuir l'exagération, à laquelle on se laisse si facilement entraîner en France.

Autre exagération, y mêler le Sacré-Cœur. Ce sont deux dévotions distinctes, qui doivent demeurer séparées et qu'il n'y a aucun avantage à fusionner.

Les invocations sont atteintes par un décret récent. Il faudra donc les supprimer. D'ailleurs, l'ordre en est assez singulier. S. Joachim l'emporte sur le Sacré Cœur et S. Jean-Baptiste vient le dernier.

Il est étonnant qu'on parle encore du cœur de S. Joseph après la condamnation formelle de Grégoire XVI et la réprobation du cardinal-vicaire.

Il est faux historiquement que S. Jean soit le « premier fils adoptif dans la Ste Famille ». Duquel parle-t-on, puisque la « dévotion spéciale » porte sur les deux à la fois ? Est-ce l'évangéliste ? Mais S. Joseph était mort depuis longtemps, lorsque sur la croix le Christ dit à Marie : Femme, voici votre fils. Est-ce le Baptiste ? Mais l'Évangile ne dit nullement que la Ste Famille l'adopta. Bien au contraire, elle le montre vivant seul dans le désert et, quand il désigne du doigt l'Agneau de Dieu, elle en fait un prophète, le dernier des prophètes, puisqu'il révèle Celui qu'il n'avait jamais vu auparavant et dont il proclame la mission rédemptrice.

Les « trois cœurs unis », le cœur « source » et les cœurs « canaux inséparables » sont une invention française. Ils sont si bien séparables que Rome les sépare, en en supprimant un, celui de S. Joseph et ne voulant pas que le cœur de Marie soit associé au cœur de Jésus.

La Ste Famille a sa « fête principale » au mois de janvier : ainsi l'a décidé Léon XIII.

Les litanies de la Ste Famille ont été l'objet d'une note sévère de Rome : voilà la règle. Alors qu'on n'en laisse pas « demander » et qu'on n'en expédie plus.

L'image devra être aussi modifiée d'après la décision de Rome. Elle pèche de trois façons : l'Enfant Jésus debout montre son cœur ; la Ste Vierge et S. Joseph sont assis, l'iconographie les représente avec plus de raison debout, à partir du xviii^e siècle ; devant l'Enfant

et non devant la Ste Famille est agenouillé et priant un jeune berger dont rien ne justifie la présence et dont la signification précise m'échappe.

IV. — AUTEL DE S. GRÉGOIRE, A ROME.

Les *Annales du Mont S. Michel*, 1897, p. 186, s'expriment ainsi au sujet de l'autel privilégié de l'église S.-Grégoire au Cœlius, à Rome : « Dans la chapelle, on lit cette inscription du xv^e siècle : *Hac in cella tt (triginta) Gregorii pont. max. celebratæ missæ animas a cruciatu purgatorii solvunt*. D'aucuns lisent *tituli*, au lieu de *triginta* dans les deux *tt*... Le sens serait : « Les trente messes grégoriennes célébrées en cette chapelle délivrent, etc. »

La lecture n'est pas douteuse : *tt*, mot contracté en ne gardant que les initiales des deux premières syllabes, ici et ailleurs n'a jamais signifié que *titulus*. C'est de l'épigraphie courante et il est étrange qu'un ignorant veuille imposer la lecture, absolument fausse, de *triginta*. J'ai élucidé la question déjà deux fois dans les *Analecta juris pontificii* (VIII, 2048) et dans mes *Œuvres complètes* (IV, 199). Quand on écrit pour instruire les autres, c'est aux sources vraies et non à la fantaisie qu'il faut savoir recourir.

V. — CATACOMBE DITE *ad ursum pileatum*¹.

En 1896, un curé a consulté *l'Ami du clergé* sur la signification du qualificatif *Ad ursum pileatum*, accolé à une catacombe de Rome soit par le Martyrologe, soit par le Bréviaire. La réponse a été vague, comme de quelqu'un peu familiarisé avec les antiquités de la ville éternelle, à tel point qu'elle se termine ainsi : « On peut faire de *Ursus* le nom d'un inconnu, on peut aussi n'y voir qu'une désignation de statue; mais les deux opinions ne sont pas inconciliables; les ours (*bæren*) de Berne n'empêchent pas le mot *Berne* d'être lui-même un nom propre² » (p 58).

1. Dans *l'Ami du clergé*, 1896, p. 53 de la couverture. — La question est p. 410.

2. « In via Portuensi, cœmeterium ad ursum pileatum, scilicet Pontiani, ab ipso pontifice ejusdem nominis probabiliter sic appellatum est » (*Ephem. lit.*, t. XI, p. 264).

Chaque cimetière chrétien était dénommé par la contrée où il se trouvait situé; c'est pourquoi on voit les désignations *ad duas laures*, *ad nymphas*, *ad capream*, etc. Or ces désignations prenaient souvent une forme concrète: si, à l'origine, il y eut deux lauriers sur la voie Labicane, plus tard une statue d'ours coiffé justifia l'appellation populaire, qui pourrait n'être que la conséquence d'un fait antécédent.

En parlant de l'église Ste-Bibiane, qui dépend de la basilique de Ste-Marie Majeure, j'ai écrit dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XX, 1875, p. 226: « Une inscription du xvi^e siècle dit que les corps de 5,266 martyrs, sans compter les femmes et les enfants, furent transportés ici de la catacombe *ad ursum pileatum*, qui prenait son nom d'un ours coiffé, que l'on aperçoit dans le jardin à droite, au-dessus du mur ».

La statue de l'ours, assis sur le train de derrière et coiffé d'un chapeau, indique donc l'origine et l'authenticité des reliques vénérées à Ste-Bibiane, puisqu'on a jugé opportun de transférer en même temps les corps saints et la fantaisie artistique qui avait donné son nom au lieu même où se trouvait la catacombe.

VI. — S. GENGOUL.

Au congrès de la Sorbonne, en 1895, M. Jules Gauthier a dénommé « Louis de Chalon, prince d'Orange » une « statue de bois peinte, représentant un homme debout, coiffé d'un chapeau, la main droite plongée dans une escarcelle, un émerillon perché sur le poing gauche » et « faussement considérée comme celle de S. Gengoul ». Le style est celui du xv^e siècle et la statue provient de l'église d'Aignel, voisine du château du même nom qui appartient en effet, à cette époque, à la maison de Chalon (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1895, pp. LXIV-LXV).

L'attribution première n'est pas fautive : d'abord, à cause de la provenance d'une église, ce qui forme présomption en faveur d'un saint; puis la tradition n'a pas dû se fourvoyer sur l'appellation; enfin la double caractéristique de l'escarcelle et du faucon est propre à S. Gengoul, comme je l'ai constaté en Lorraine, car il fut aumônier et il mena la vie noble, indiquée par l'oiseau des chasses favorites, comme on faisait au moyen âge.

VII. — S. GEORGES.

Le Catalogue de la bibliothèque de feu M. Henry Brochon, avocat à la cour de Bordeaux, Bordeaux, 1896, enregistre, p. 54, sous le n° 443, un « Livre d'heures, manuscrit du xv^e siècle, sur vélin, in-12, de 250 ff. Une miniature représente un chevalier en prières; la bordure le représente faisant ses adieux à sa dame, plus bas combattant les infidèles. Plus loin, nous le voyons terrassant un dragon, la châtelaine, à genoux, prie; aux tourelles du manoir, on voit un couple qui assiste au combat. Au dernier feuillet, on lit: Ce livre appartient à moi, Jean-François-Antoine de Combes de Vilars de Monmedan. »

Il est difficile d'admettre cette personnalité chevaleresque, tandis qu'il est tout naturel d'y voir une scène bien connue en hagiographie, S. Georges combattant le dragon et délivrant la fille du roi de Perse qui allait devenir sa victime.

VIII. — IMAGERIE D'EINSIEDELN (Suisse)¹.

Une revue parisienne, fort accréditée, mais qui, dans la circonstance, ne pouvait guère se parer du titre de *catholique*, c'est-à-dire d'universelle, me refusa, il y a quelques années, l'insertion d'un article sur l'imagerie religieuse à l'étranger, sous prétexte que c'était nuire à l'industrie française. Voilà du protectionnisme à outrance et mal justifié, car l'art religieux n'a pas de pays propre : il est, comme l'Évangile qu'il commente et propage, de tous les temps et de tous les lieux. Je ne partage donc ni la prévention ni l'exclusion. Si l'imagerie parisienne redoute la concurrence, elle n'a qu'un moyen direct pour la supprimer, qu'elle fasse mieux ou tout au moins aussi bien, alors on ira à elle avec empressement. Mais, en attendant, qu'on nous permette de dire, avec une parfaite indépendance, que la Belgique, l'Allemagne et la Suisse méritent qu'on s'arrête à leurs produits spéciaux, trop ignorés d'un certain public.

Aujourd'hui, je présente à mes lecteurs qui veulent bien s'intéresser à ces questions d'imagerie populaire, la maison de M. Benziger, à Einsiedeln (Suisse), que le Saint-Siège a honorée de la dis-

1. Dans *l'Enlumineur*, Paris, 1897, pp. 89-90.

tion la plus flatteuse en l'appelant *Institut pontifical pour les Arts chrétiens*, tant du dessin que de l'impression et de la reliure.

Le directeur, avec beaucoup de bonne grâce, pour me mettre à même de me prononcer sur la valeur de cet établissement d'ordre supérieur, m'a adressé, non seulement son catalogue illustré, mais un spécimen abondant de ses images principales. Je puis donc en parler maintenant en pleine connaissance de cause.

Le catalogue, compilé avec beaucoup de soin, sera très utile aux maisons d'éducation et aux curés, qui, chaque année, ont besoin de s'approvisionner et de faire leurs commandes avec discernement. Les sujets y sont groupés de diverses manières, mais surtout à la fin par ordre alphabétique, ce qui évite toute perte de temps. Quant aux vignettes, elles suffisent à donner une idée de la représentation, qui adopte plusieurs modes : le personnage seul ou en groupe, le trait historique, la sentence et l'emblème.

Le procédé d'exécution est multiple, au goût du jour : polychromie, xylographie, chalcographie, sidérogaphie, lithographie, chromolithographie, zincographie et photographie. Il y en a évidemment pour toutes les bourses ; en général, les prix sont des plus modérés.

Le tirage est toujours net et irréprochable, vu la bonne et belle qualité du papier.

L'œil du maître a veillé à tout et la partie intellectuelle se montre partout à la hauteur de la partie matérielle : l'accord est parfait et l'harmonie complète.

M. Benziger est essentiellement un artiste moderne. Il a rajeuni une fondation créée en 1792 par son bisaïeul et qui n'a cessé de progresser. Actuellement, elle est au niveau de tous les perfectionnements acquis dans le commerce.

Si lui et les siens ont songé à collectionner leurs œuvres et à les classer méthodiquement, ce doit être un musée bien curieux à étudier et j'aurais certainement plaisir à feuilleter ses albums, pour me rendre un compte exact de la voie parcourue pendant un siècle.

Entrons un peu dans le détail, pour ne pas rester dans le vague du compliment et de la recommandation, car mon but est, en témoignant ma sympathie personnelle, de montrer qu'il y a un avantage réel à introduire en France l'imagerie d'Einsiedeln.

Je laisse de côté la manière noire, puisqu'on lui préfère habituellement la couleur, fût-elle uniforme, comme pour l'Enfant Jésus de Prague, qui est à la tête d'une série des plus fournies d'Enfants divins, à qui manque trop souvent le nimbe crucifère, lequel empêcherait de les confondre avec de vulgaires bébés dont le charme est purement humain.

Son véritable triomphe, ce sont ses Vierges, pures et idéales, colorées en douceur, avec quelques rehauts d'or. On y trouve les plus vénérées, ainsi que leurs sanctuaires. J'insiste particulièrement sur la Mère de douleurs, reproduite d'après Roger van der Weyden, un maître flamand du xv^e siècle ; en la contemplant, les larmes aux yeux et les mains jointes, l'émotion vous saisit au cœur et l'on répète avec l'Église cette strophe du *Stabat* :

Quis est iste qui non fletet
Christi matrem si videret
In tanto supplicio ?

J'aurai aussi un bon souvenir pour la Vierge, exaltée au-dessus des nuages et que le soleil, qui est le Christ, enveloppe de sa propre lumière, comme chantait l'Église de Paris, dans l'hymne de l'Assomption :

Quem tu vestieras carne, vicissim
Te Verbum proprio lumine vestit.

Les séries se succèdent : *Vie du Christ, Scènes bibliques, Sacrements, Chemin de Croix, Mystères du Rosaire, Pèlerinages, Pater, Credo* ; pourquoi pas aussi l'*Ave*, les *Litanies de Lorette* et les *Commandements de Dieu*, lacune facile à combler ?

A part quelques retours en arrière, l'art moderne prédomine, expressif et sentimental, mais toujours digne. Ce regard, presque furtif, jeté par instants sur le moyen âge, constitue l'attrait de nombre de sentences, encadrées, à la façon des manuscrits, d'une ornementation fantaisiste et séduisante.

Les livres d'heures incunables ont inspiré une catégorie de saints, abrités sous des *tabernacles*, comme on disait jadis et dont le fond se rehausse de feuillages ou d'étoiles. C'est sérieux et grave, mais bien réussi, à ce point que là est peut-être la partie la plus réellement artistique.

Saints et saintes se pressent dans des enveloppes protectrices : il

sera encore possible de les multiplier, puisqu'on les appelle *patrons* et *patrones*, sans doute afin que chacun y trouve à sa convenance, suivant son nom de baptême.

Pour les premières communions, on a un peu abusé du calice et du ciboire : ce motif demande à être modifié, car il sent trop l'imagerie de S. Sulpice. Je désirerais aussi pour les images de deuil des types moins vulgaires. Puisque j'en suis à signaler les défauts, il importe d'enlever à la bienheureuse Marguerite-Marie le nimbe circulaire que lui refusera la Sacrée Congrégation des Rites tant qu'elle ne l'aura pas canonisée ; le rayonnement de la tête suffit à indiquer sa béatification.

Je me tais sur les grandes images, que je ne connais point, je n'ai parlé que des petites. Or, à ce propos, je me fais un devoir de noter celles où les saints ressortent sur un fond de dentelle. Ce découpage à jour est aussi gracieux qu'ingénieux, car il a sa signification bien marquée. A l'Assomption, Marie nage dans la lumière et s'élanche dans les cieux, au-dessus d'un double massif de lis et de roses, par allusion à sa maternité qui n'a point empêché sa virginité. L'*Ecce homo* a la tête entourée d'un nimbe, qui par ses lignes entrecroisées simule une rosace de cathédrale. Le Crucifix est enveloppé d'une auréole de lumière et autour sont figurés des épis et des raisins, matière de l'Eucharistie, car S. Thomas d'Aquin l'a dit dans l'*Adoro te*, le sacrifice de la messe est le mémorial du sacrifice du Calvaire : « O memoriale mortis Domini ».

Je termine par un remerciement à M. Benziger, qui m'a fait passer des heures très agréables dans l'examen de sa riche collection ; par des vœux pour son succès parmi nous et par l'expression bien sincère de mes félicitations et encouragements, que partagent les personnes pieuses et éclairées à qui je me suis empressé de distribuer, à titre de propagande, la majorité des échantillons que j'avais entre les mains.

IX. — S. JEAN BAPTISTE.

M. Biat raconte ainsi le feu de la S. Jean, à Collonges en Limousin : « Le jour de S. Jean Baptiste, l'on dressait, au bas du Cimetière-grand, à une centaine de pas en avant de la fontaine voûtée, une haute perche, au sommet de laquelle on suspendait de nombreux

paquets d'ail. On amoncelait autour d'elle les matériaux secs accumulés... Le curé bénissait le bûcher et y mettait le feu... On recueillait avec soin les paquets d'ail roussis et bénits que l'on se distribuait pour être pendus dans les maisons comme amulettes préservatrices contre les maladies et contre la foudre ». (*Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVIII, p. 539).

On remarquera l'analogie qui existe entre deux plantes de la même famille qui figurent dans les réjouissances de la S. Jean : l'oignon, à Rome (*Œuvres*, t. X, p. 545) et l'ail, en Limousin.

X. — S. LÉGER ¹.

Le Missel de l'Eglise de Sherborne (Angleterre), qui date des dernières années du XIV^e siècle et qui appartient au duc de Northumberland, a été publié en 1896 à Londres par M. Wickham Legg, sous ce titre *Liturgical notes on the Sherborne Missel*, in-4°. J'y relève ce qui concerne Saint-Léger, inscrit au calendrier, au 2 octobre, comme fête de 12 leçons : « VI non. Sancti Leodegarii, episcopi et martiris, XII lec. » (p. 20). Plus loin, p. 28, est reproduite la séquence de la messe, dont je rétablis les strophes ², car le texte est imprimé sans aucune coupure ni pour les vers ni pour les strophes, ce qui en rend la lecture pénible.

SEQUENCIA

ad ejus preconia.

1. Regi regum gratulemur
omnes una qua tenemur

2. Voci mentes non discordent,
oda pari set ³ concordent

1. Séquence de S. Léger, dans la *Revue d'Archéologie Poitevine*, 1898, pp. 283-286.

2. La strophe est de trois vers de huit pieds et assonants pour les deux premiers; le dernier n'en a que sept et rime avec le vers correspondant de la strophe suivante. En réalité, deux strophes souvent n'en font qu'une par la suite même du texte.

3. *Set* pour *sed*, orthographe usitée au moyen âge. J'en citerai quelques exemples. Dans un acte de 1154, relatif à la Corse, est écrit *set* et *aput*, pour *sed* et *apud* (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1889, 205). — Une inscription de 1209 à la cathédrale de Rapolla (Deux-Siciles) porte MVNTI pour *mundi*. — *Set*, au XIII^e siècle (*Revue de l'Art chrét.*, 1887, 157). — De même pour la mosaïque absidale de l'église Saint-Clément, à Rome, fin du XIII^e siècle. — A la même date *Davit*, pour *David*, sur la chasuble de Boniface VIII, à Anagni. — *Set*, pour *sed*, se trouve dans les sermons de Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie au XIV^e siècle (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1886, p. 40). — *Set*, dans une bulle de Jean XXII, du 22 mai 1332 (Comte Riant, *les Possessions de l'église de Bethléem en Gascogne*, p. 24).

- et pari symphonia.
3. Per quem suus vicarius,
Sanctus Leodegarius.
subegit nequiciam.
 4. Ebroini fraudulentis
et ut vir illese mentis
peregīt maliciam.
 5. Qui decepto ducens altum
de terrenis fecit saltum
ad celi palacium.
 6. Soli Deo militavit,
per quem cruces non expavit
virorum fallacium.
 7. Set ovile cum vallarent
vel ut gregem lacerarent,
omni spreto pugnore ;
 8. Vel pastorem jugularent
duo lupi nec cessarent
a nefando scelere.
 9. Pastor sponte nec cum bile
dat se lupis, ut ovile
totam ¹ solus redimat.
 10. Nec ocellos eruentes
fiunt sibi metuentes.
Quis hos scelus adimat?
 11. Mox ocellis vir orbatus
atque lingua dehinc privatus ²
trahitur per salebras,
 12. Nudis plantis et per spinas,
poscens Dei medicinas,
ad opacas latebras.
 13. Set rex noster et atheleta,
cui cuncta sunt secreta,
jugiter paciēcia.
 14. Hinc certantur in agone
lingua ditat et sermone
divina clemēcia.
 15. Rursus martir accusatur
quod loquela sibi datur
et tiranno presentatur
passurus supplicia. ³
 16. Hinc ad nemus religatur
tantum nephas ne noscatur
quod injuste decollatur,
celi fretus gloria,
 17. Letus in quo modulatur alleluya⁴.

XI. — S. Louis ⁵.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, pp. cx-cxi, 547-549, contient un article de l'abbé Angot, intitulé *Note sur une statue du Grand Condé, conservée dans l'église de Saulges (Mayenne)*.

Cette statue date de 1692 et le prince de Condé était, effectivement, par son mariage, Seigneur de Saulges. « Les traits donnés à la statue sont ceux de Condé... La statue est en terre cuite et presque de grandeur naturelle ».

1. Sic, au lieu de *totum*.

2. Le vers a un pied de trop, l'équilibre se rétablirait en substituant *ac* à *atque*.

3. Les strophes 15 et 16 comptent quatre vers, dont les trois premiers riment ensemble; le quatrième rime avec celui de la strophe suivante.

4. La finale n'a qu'un vers où entre l'*alleluia*, car la *séquence* n'est que la suite du verset alléluiaïque.

5. S. Louis en Condé, dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1898.

Observons qu'elle est placée au-dessus du maître-autel, dans une niche du retable. Il s'en suit rigoureusement qu'elle figure un saint, qu'à l'inspection de la photographie je nommerais S. Louis. Sur son armure de fer, il porte un grand manteau fleurdelisé, au chaperon duquel s'étalent les colliers des Ordres de S. Michel et du S. Esprit; la main droite tient un sceptre (non « le bâton du grand maître de France ») et la gauche presse sur sa poitrine la Ste Couronne d'épines, en partie recouverte d'un voile qui empêche d'y toucher directement. Enfin, la niche est acostée, en haut, de deux têtes d'anges ailées et une troisième tête accompagne le support inférieur.

Que ce soit un véritable portrait de l'illustre guerrier, je me garde bien d'y contredire; pareille flatterie s'est rencontrée plusieurs fois dans l'iconographie et jusque sous le règne de Louis-Philippe, dans l'église S.-Vincent de Paul, à Paris. Mais le personnage ne figure à cette place qu'à titre de saint et les attributs qui le caractérisent permettent de l'identifier sûrement. Il était utile de mettre la chose au point pour que l'erreur n'aille pas plus loin.

XII. — STE MACRINE ET STE PEZENNE ¹.

Hagiographie poitevine. Légende populaire de sainte Pezenne et de sainte Macrine, recueillie sur les bords de la Sèvre Niortaise, par l'abbé Alf. LARGEAULT; Melle, Lacuve, 1896, in-8° de 27 p.

Ces deux saintes, qui ont donné leur nom à deux localités du Poitou où on les honore, étaient, dit-on, des moniales Espagnoles. « Sainte Pezenne est inscrite dans le Martyrologe romain au 26 juin, sous le nom de Persévérande ² »; sainte Macrine est fêtée le 6 juillet mais son nom n'est pas inséré au Martyrologe.

En présence des opinions contradictoires, l'auteur, qui traite la question avec beaucoup d'érudition, écrit : « Une autre opinion, qui est la mienne, s'appuyant sur la légende latine elle-même, sur la topographie locale et sur le martyrologe Hiéronymien ³, veut que sainte Pezenne et sainte Macrine soient des vierges martyres, les-

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1897, p. 79.

2. « Eodem die (sans nom de lieu), sanctæ Perseverandæ, virginis ».

3. M. Largeault aurait bien fait d'en citer le texte.

quelles versèrent leur sang à Rome, dans l'une des premières persécutions. Elles sont devenues chez nous saintes *locales*, par suite de l'apport de leurs restes sacrés à une date très reculée, de la vénération extraordinaire qu'on leur a vouée dans le pays, des miracles nombreux qui se sont accomplis de tout temps dans leurs sanctuaires » (p. 12).

Sainte Macrine aurait échappé à son poursuivant, en se réfugiant « dans un champ que l'on venait de semer d'avoine ; l'avoine croît aussitôt miraculeusement ». C'est la même légende que celle racontée pour la fuite de sainte Radegonde, et, il faut bien le dire, ni l'une ni l'autre n'ont un caractère historique, et toutes deux semblent procéder de la légende du moissonneur, épisode de la Fuite en Égypte.

XIII. — S. MARTIN ¹.

Bulletin et mémoires de la société historique et archéologique de la Charente. Année 1895 ; Angoulême, Coquemard, 1896, in-8°, de ci-511 pages.

Ce volume, bien fourni, contient, outre les procès-verbaux, munis d'annexes, quatre mémoires. L'un, purement historique, par le sous-intendant Gigon, est relatif à « La bataille de Jarnac et la campagne de 1569 en Angoumois » et accompagné de deux cartes. Le second, non signé, concerne « La motte féodale de Loubert ». Le troisième, écrit par moi, est intitulé : « Les fers à hosties de l'arrondissement de Confolens, » étude iconographique, corroborée de trois planches, qu'on eût mieux fait de tirer sur les moulages, car les dessins reproduits sont fort médiocres. Enfin, M. Mondon, curé de Chazelles, a donné des « Notes historiques sur la baronnie de Marthon », qui comprenait plusieurs paroisses. Cet intéressant travail, qui a nécessité beaucoup de recherches, serait absolument complet, si l'auteur, pensant davantage à toutes les catégories d'archéologues, y avait joint les armes des barons, celles des abbés cisterciens de Grosbot, avec leurs sceaux et publié *in extenso* les inventaires de 1641 et 1673, qu'il ne suffit pas d'analyser. A propos du sceau d'un chapelain de l'église St-Martin de Marthon, il est dit

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1898, p. 493.

qu'il figure un « prêtre debout, revêtu d'une chasuble tombant sur les bras, tenant de la main gauche un bâton en forme de crosse, béniissant de la droite ». Ce prêtre est un évêque, facile à désigner par le titre même de la chapelle; suivant la pratique du temps, le chapelain, qui se nommait Adhémar, a représenté, non son propre patron, mais le saint, S. Martin de Tours, dont le bénéfice portait le nom.

XIV. — OFFICES NOUVEAUX.

Règles à suivre pour obtenir de la S. C. des Rites la concession de nouveaux offices et messes.

1. Les demandes doivent se faire seulement pour les saints et bienheureux qui sont inscrits au Martyrologe Romain ou dont le S. Siège a accordé ou confirmé le culte. Il faut toujours une recommandation spéciale de l'Ordinaire du diocèse, qui doit, s'il en est besoin, faire foi du consentement du chapitre de la cathédrale.

2. Quant aux autres saints ou bienheureux, honorés même depuis longtemps avec messe et office propres, il faut, selon les règles accoutumées qu'avant d'autoriser l'office et la messe, leur culte soit approuvé et confirmé par le S.-Siège.

3. Les demandes d'offices et de messes propres pour de nouvelles fêtes de saints déjà honorés sous un autre titre, seront très rarement accueillies. Il faut que chaque cas présenté se fonde sur des motifs d'une gravité tout à fait extraordinaire, munis d'une recommandation très spéciale et, si le sujet le demande, que le tout soit appuyé sur des preuves historiques et bien fondées.

4. Quand on présente à la S. C. des Propres ou Calendriers (*Ordo*) perpétuels d'un diocèse pour en obtenir l'approbation, on doit en exclure les saints ou bienheureux qui ne se trouvent pas dans les conditions du n° 1, comme aussi les nouvelles fêtes dont parle le n° 3, chacun des cas de ce genre devant se traiter séparément.

5. Toute demande de nouveaux offices et messes doit être d'abord examinée par la commission liturgique, puis discutée avec soin dans le *congresso* présidé par l'Ém. cardinal préfet. Si le résultat de cet examen est favorable, la demande sera imprimée avec toutes les pièces justificatives et éclaircissements sur cet examen et sera pourvue des annotations du promoteur de la foi. Le dossier ainsi préparé sera proposé par un cardinal rapporteur (*ponent*) à la réunion ordinaire de la S. C.

6. Si la S. C. approuve la proposition, son avis sera soumis au Souverain Pontife et c'est seulement après l'approbation pontificale que le projet présenté pour l'office et la messe sera, avec la collaboration de l'hym-

nographe de la S. C., revu et approuvé par les soins du cardinal-ponet et de Mgr le promoteur de la foi.

7. Les extensions des messes et offices déjà concédés à quelque diocèse ou église particulière doivent se fonder sur des raisons spéciales. Elles seront ensuite examinées, comme les demandes primitives, par la commission liturgique, puis par le *congresso* et, si celui-ci le juge nécessaire, proposées à la réunion plénière de la S. C. avant d'être soumises à l'approbation pontificale, qui est toujours nécessaire quand la concession primitive n'a pas été faite *singulis petentibus*.

8. Les modifications ou additions aux offices et messes déjà concédés seront examinées comme les extensions dont on parle dans le n° précédent.

Sa Sainteté le pape Léon XIII, dans l'audience qu'il a accordée, le 13 juillet 1896, au cardinal soussigné préfet de la S. C. des Rites, ayant pris connaissance des règles ci-dessus, a daigné les approuver dans toutes leurs parties et en ordonner l'exacte observance.

Gaëtan card. Aloisi-Masella. — Louis Tripepi, secrétaire.

XV. — PORTAIL DE L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE, A BESANÇON.

L'église collégiale de Sainte-Madeleine, à Besançon, eut son portail sculpté vers 1260. Le long des colonnes des ébrasements se dressaient des statues, mettant en regard les personnages principaux des deux Testaments, sous la présidence de leur personnification. M. Gauthier, qui restitue le monument disparu, y voit, d'après un ancien dessin : « La rangée de droite, en pénétrant dans le porche, en contient sept : Melchisédech, en costume de grand-prêtre, tenant le pain et le vin ; Élie, montrant les deux roues du char de feu qui l'emporta dans les airs ; S. Jean-Baptiste, tenant l'agneau ; la Synagogue, une femme couronnée, qui porte le temple de Salomon ; Moïse, la tête cornue, soutenant les tables de la loi ; puis un apôtre, S. Simon, caractérisé par une croix ; enfin, David, coiffé d'une couronne, indiquant d'un geste Celui qui doit naître de sa race. La rangée symétrique de gauche débute par S. Jacques le mineur, brandissant une massue ; puis viennent S. Jacques le majeur, avec son bourdon de pèlerin ; S. André, avec sa croix en diagonale ; l'Église, triomphante, couronnée, élevant une croix victorieuse et serrant contre sa poitrine une cathédrale ; S. Paul, avec son épée ; S. Jean l'évangéliste, avec un calice ; S. Pierre enfin,

reconnaissable à la croix renversée qui rappelle son martyr » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1895, p. 165).

« J'ai pu constater que le portail latéral de Lausanne comporte treize statues de grandeur naturelle : sur le tympan, le Christ assis; adossées à douze colonnes, six de chaque côté, les figures de Moïse, S. Jean-Baptiste, S. Pierre, le roi David, quatre évangélistes et trois apôtres, c'est-à-dire à peu près les mêmes personnages que ceux du porche de la Madeleine. Il y a là plus qu'une coïncidence fortuite... la cathédrale de Lausanne étant rattachée, on le sait, par des liens étroits de dépendance à l'église mère de Besançon » (p. 168).

Le tympan aurait été « occupé par la figure du Sauveur, prononçant sans doute la phrase fameuse : *Noli me tangere* » (p. 167).

« Sur le trumeau, profilé dans toute sa hauteur en pilier rectangulaire, à chapiteau feuillagé, s'appuie, soutenue par un groupe de pilastres, la figure de l'Ange du Jugement, tenant une épée flamboyante et foulant aux pieds le serpent du paradis terrestre, l'éternel ennemi du genre humain » (p. 164).

Ces détails iconographiques me paraissent hasardés sur quelques points et je crois devoir les rectifier ainsi :

L'Ange du jugement n'a point ici sa raison d'être, puisque la scène du jugement ne figure pas dans cet ensemble. J'y vois plutôt l'archange S. Michel, qui, par ses apparitions, devient le lien entre les deux Testaments et le serpent foulé aux pieds symbolise sa victoire sur le démon, conformément à l'Apocalypse.

Sa présence complète la sculpture du tympan, car ce fut lui, suivant le mystère de la Résurrection, qui parla aux trois Maries visitant le sépulcre.

Aux côtés de la porte sont apposés les personnages de l'ancienne et de la nouvelle loi : la « droite, en pénétrant dans le porche », est, en réalité, la gauche relativement au Christ du tympan; cette place convient, comme étant la seconde, aux personnages historiques de la Bible. J'admets volontiers l'identification de Melchisédech, d'Élie, de Moïse et de David, mais j'en exclurais S. Jean-Baptiste et surtout S. Simon, qui ne me paraissent pas ici à leur place. Il peut y avoir doute pour S. Jean, puisqu'il appartient aux deux Testaments, quoique autrefois on le considérait plutôt comme faisant partie de l'Ancien. Mais S. Simon n'a aucune raison de ne pas figurer, de

l'autre côté, avec les apôtres et, de plus, la croix n'est nullement son attribut. Le premier, à cause de l'agneau, se nommerait plus exactement Abel et le second Salomon. Je sais bien que la croix est insolite pour le roi de Juda; mais qu'on se rappelle, avec la *Légende d'or*, qu'il destinait à la construction du temple une poutre qu'il jeta sur un torrent et devant laquelle se prosterna la reine de Saba, parce qu'elle reconnut, par l'esprit de Dieu, qu'elle serait un jour l'instrument du rachat¹. C'est la première fois que je rencontre cet attribut, qui classe, une fois de plus, Salomon parmi les prophètes du Christ.

XVI. — PROTECTEURS CONTRE LA RAGE

En 1878, je publiai dans le *Bulletin archéologique de Montauban*, une étude sur le *Reliquaire de Lacour S. Pierre et les clefs de S. Pierre et de S. Hubert*; en 1893, je la réimprimai, plus étendue, dans le t. X de mes *Œuvres*. M. Gaidoz, dans *la Rage et S. Hubert*, Paris, 1887, cite souvent ma première édition; il n'a pas connu la deuxième, qui pourra lui être utile ultérieurement.

J'ai donné une liste de neuf saints protecteurs contre la rage. La liste de M. Gaidoz est plus complète, puisqu'elle monte à vingt: aussi je m'empresse d'allonger la mienne. Voici les saints sur lesquels il fournit des renseignements: S. Bellin (pp. 162, 169), S. Benoît (p. 174), S. Bieuzy (p. 179), S. Denis (pp. 168, 173), S. Donnino (p. 162), S. Gildas (p. 177), S. Guy (p. 182), S. Hubert évêque, S. Hubert moine (p. 173), S. Julien (p. 174), S. Mammès (p. 174), S. Marcoul (p. 174), S. Mathurin (p. 180), S. Mécén (p. 181), S. Mesmin (p. 149), Ste Quitterie (p. 175), S. Sogal (p. 180), S. Symphorien (p. 181), S. Tujean (p. 177), S. Ulric (p. 174).

XVII. — VÉN. ROBERT BELLARMIN².

J'ai trouvé dans les papiers de Léon Palustre une série de cahiers, contenant des notes très nombreuses en vue d'une vie du card. Bellarmin. Jamais il ne m'avait parlé de ce projet, que je regrette qu'il n'ait pas mené à bonne fin. La partie bibliographique, très

1. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 376.

2. Voir sur ses reliques à Rome le tome VII des *Œuvres*, pp. 253, 263.

soignée, regorge de renseignements, soit sur les auteurs qui en ont parlé, soit sur les diverses éditions de ses ouvrages de controverse et de science ecclésiastique. J'y relève entr'autres : *Concio quam de B. Aloysio Gonzaga ad socios habuit* (cette allocution se trouve à la fin de la vie du saint par Virgile Cepario, 1629); *la Liturgia apostolica de verbo Dei scripto et non scripto* (des morceaux de ce traité ont été insérés sous le titre de *Fragmenta circa versiones vulgares S. Scripturæ vel divinorum officiorum* dans ce recueil : *Collectio auctorum qui S. Scripturæ aut divinorum officiorum in vulgarem linguam translationes damnarunt*, Paris, 1661, in-4°). Comme poète, il est l'auteur de l'hymne de Sainte Madeleine, *Pater superni luminis*¹, qui est dans le bréviaire romain et d'une autre sur le S. Esprit, insérée sans nom d'auteur dans les *Selecta carmina virorum illustrium* :

Spiritus celsi dominator arcis.

Né le 4 octobre 1542, d'une famille noble, Robert Bellarmin entra en 1560 dans la Compagnie de Jésus. En 1589, il fut choisi pour accompagner à Paris le nonce Gaétani; il quitta Paris le 24 septembre 1590. Grégoire XIV le nomma alors membre de la commission pour la correction de la Vulgate, où son avis fut d'un grand poids. En 1599, il était créé cardinal; il devint ensuite archevêque de Capoue. Giacomo Fuligati a publié sa vie à Rome en 1624, in-4 : *Vita del card. Bellarmino*. En 1622 avait été imprimé à Paris, in-8, avec son testament : *Discours sur ce qui s'est passé au trépas et funérailles de M. le card. Bellarmin*.

XVIII. — SACRÉ-CŒUR².

M. L. Cloquet, professeur à l'Université de Gand, dans une brochure intitulée : « Esthétique architecturale », Bruxelles, 1895, stigmatise ainsi le faux symbolisme basé sur la représentation à outrance du Sacré-Cœur :

« C'est surtout de nos jours qu'on a introduit le symbolisme là où il ne devrait y avoir que de la structure. Le R. P. Chevalier n'a pas craint de reproduire à l'infini l'image du Sacré Cœur dans le

1. *Œuvres complètes*, XI, 8.

2. *Le mysticisme à outrance*, dans la *Correspondances hist. et arch.*, 1898, pp. 370-371.

tracé des différentes parties du plan même de la basilique votive de Quito; le transept, le chœur, les onze chapelles absidales ont toutes cette forme préconçue. Sans parler de la tablature qu'ont dû donner au constructeur ces exigences auxquelles répugnent les règles techniques, remarquons ce qu'il y a de peu raisonnable dans ce symbolisme à outrance, attendu que jamais visiteur ne pourra même apercevoir ce que l'architecte a voulu exprimer par ce étrange tracé, visible sur un plan terrier dessiné, mais n'apparaissant plus dans l'œuvre construite.

« A Issoudun, le tabernacle est un cœur; on introduit la clef dans la plaie. A Quito, la façade principale est un cœur, la porte est dans la plaie. Ici, les formes symboliques ne sont que trop visibles, elles supplantent les formes de structure, elles sortent de leurs rôles. Le bon sens proteste contre ces conceptions puérides, parfois si coûteuses ».

Cette critique est très juste et j'y applandis sincèrement. Les gens pieux, qui ne doutent de rien, devraient être un peu plus circonspects dans leurs élucubrations fantaisistes, que ne peuvent approuver ceux qui ont à la fois du goût et de la science. La piété les égare, l'humilité les remettrait dans le droit chemin s'ils avaient la bonne pensée de consulter les écrivains que recommandent la science et la compétence.

XIX. — TISSERANDS

L'Ami du Clergé, dans son n° du 1^{er} décembre 1898, p. 243 de la couverture, a posé cette question, que je déclare comme lui sans réponse possible.

Q. — Notre paroisse se compose absolument de laboureurs et d'ouvriers tisserands. Le tissage est l'unique ressource du pays. Or à ce moment M. le curé s'occupe de finir son église, et il tient évidemment à y voir en honneur les saints patrons de la paroisse, et aussi les saints patrons des différentes corporations.

Maintenant, saint Isidore est le patron des laboureurs, c'est connu. Mais après avoir appris que le patron des tisserands était saint Bonaventure, on en est à se demander pourquoi. Quel est le fait de sa vie qui a été cause qu'on l'ait choisi pour patron des tisserands? C'est ce que je serais désireux de savoir afin de le représenter dans un vitrail de notre

église. Car, après tous les renseignements qu'on a demandés jusqu'ici, personne n'a pu le dire.

R. — Mgr Barbier de Montault, dont on connaît la vaste érudition, indique comme patrons des tisserands : saint Blaise, saint Clair, saint Sévère, sainte Lucie, sainte Barbe, saint Désiré, l'octave de l'Épiphanie, saint Barnabé, l'Annonciation, saints Crépin et Crépinien.

Dans cette énumération, il n'est point question de saint Bonaventure.

Reprenons chacun des saints indiqués et cherchons le motif qui a pu le faire choisir pour patron des tisserands.

Saint Blaise était un évêque martyr ; comme on le représente ordinairement avec un peigne en fer, instrument de son supplice, on a vu dans cet attribut le peigne qui sert à préparer le chanvre pour le tissage. L'exemple des autres métiers autorise ce rapprochement.

Saint Clair, évêque de Tulle, est invoqué pour la sérénité du ciel, la cessation de la pluie et les lessives, qui exigent du beau temps. De la lessive au linge fourni par les tisserands, il n'y a qu'un pas.

Avec saint Sévère, évêque de Ravenne, qu'on représente avec une navette, parce qu'il a été du métier, nous sommes en plein tissage : c'est un patronage qui s'explique.

Sainte Lucie, de Syracuse, est invoquée comme patronne à la fois par les tailleurs et couturières¹, les laboureurs, les selliers, les vitriers et les tisserands. Pourquoi ?

Sainte Barbe est réclamée à la fois par les artilleurs, les pompiers, les tapissiers et les tisserands.

Les saints Crépin et Crépinien sont honorés par les cordonniers, parce qu'ils étaient cordonniers ; mais pourquoi sont-ils regardés comme patrons par les tisserands ? — Il en est de même de saint Désiré, de saint Barnabé, de l'Annonciation, de l'Octave de l'Épiphanie.

Le *Dictionnaire des Confréries et Corporations* de Migne (p. 291), donne saint François d'Assise comme patron des passementiers, tisserands, filassiers, toiliers, etc. ; la raison en est que, fils de marchand et marchand lui-même pendant sa jeunesse, saint François a dû vendre de la toile. Toutefois dans les *Statuts des tisserands de Tours*, confirmés par Louis XI en 1481, on voit que l'Annonciation est leur fête patronale² (*Ibid.*, p. 325).

Rien dans ce qui précède ne concerne saint Bonaventure. Il est probable que le choix de ce saint comme patron des tisserands du pays tient à des circonstances locales.

1. Ste Lucie est patronne des couturières et des tailleurs, parce qu'il faut avoir de bons yeux pour tailler et coudre correctement ; or leur talent s'exerce souvent sur la toile. X. B. de M.

2. L'Annonciation a été choisie parce que, d'après les évangiles apocryphes et les monuments primitifs, la Ste Vierge était occupée à filer, lors de la visite de l'ange Gabriel. X. B. de M.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages. |
|--|--------|
| AU LECTEUR..... | 1 |
| I. — S. MARTIN..... | 4 |
| 1. Culte. — 2. Fêtes. — 3. Liturgie ancienne. — 4. Office. — | |
| 5. Hymnes. — 6. Séquences. — 7. Oraison de S. Martin. — | |
| 8. Chape de S. Martin. — 9. Tombeau. — 10. Archiconfrérie | |
| et confréries. — 11. S. Martin de Tours. — 12. Eglises de | |
| Rome. — 13. Cardinaux français du titre de S.-Martin aux | |
| Monts. — 14. Epigraphie Martinienne. — 15. Le monastère | |
| du Vatican. — 16. Eglises diverses. — 17. Souvenirs Amiénois. | |
| — 18. Statuette émaillée. — 19. Iconographie. — 20. Dossier | |
| d'autel. — 21. Tapisseries. — 22. Vitraux. — 23. Peinture. | |
| — 24. Sculpture. — 25. Ampoule de pèlerinage. — 26. Messe | |
| de S. Martin. — 27. Disciples de S. Martin. — 28. Sulpice | |
| Sévère. — 29. L'âne de S. Martin. — 30. L'ours de S. Martin. | |
| — 31. L'oiseau de S. Martin. — 32. Fers votifs. — 33. An- | |
| ciennes coutumes. — 34. Sermon des planètes et des vertus. | |
| — 35. Le râteau de la cathédrale de Tours. — 36. Vœux du | |
| centenaire. — 37. Ancien Propre de Tours. — 38. Propre | |
| actuel. — 39. Hymnes propres. — 40. Antiennes hagiogra- | |
| phiques. — 41. Inscription commémorative. — 42. Fausse | |
| relique. | |
| II. — S. MAURICE | 309 |
| 1. Culte. — 2. Iconographie. — 3. Patronage. — 4. Offices. — | |
| 5. Hymnes. — 6. Messe. — 7. Proses. — 8. Reliques de la | |
| cathédrale d'Angers. — 9. Le sang des martyrs. — 10. Tours. | |
| — 11. Abbaye d'Agaune. — 12. La collégiale d'Oiron. — | |
| 13. Un <i>plumbetum</i> du xii ^e siècle. — 14. Les compagnons | |
| de S. Mamico. | |
| III. — S. NICOLAS..... | 391 |
| 1. Culte. — 2. Anciens offices. — 3. Propre de S. Nicolas de | |
| Bari. — 4. Propre de l'archidiocèse de Bari. — 5. Hymnes. | |
| — 6. Messes propres. — 7. Neuvain de mercredis. — | |
| 8. Indulgences. — 9. Prières. — 10. Confrérie. — 11. Complainte | |
| des trois enfants. — 12. Iconographie. — 13. Art byzantin. | |
| — 14. Le soulier de S. Nicolas. — 15. La cane de Montfort. | |
| — 16. Eglises de Rome. — 17. Diaconie de S.-Nicolas <i>in</i> | |
| <i>carcere</i> . — 18. Eglises notables. | |
| IV. — BIBLIOGRAPHIE..... | 530 |
| 1. Arbre d'Abraham. — 2. Arbre de Jessé. — 3. Association de la | |
| Ste Famille. — 4. Autel de S.-Grégoire à Rome. — 5. Cata- | |
| combe dite <i>Ad ursum pileatum</i> . — 6. S. Gengoul. — | |
| 7. S. Georges. — 8. Imagerie d'Einsiedeln. — 9. S. Jean | |
| Baptiste. — 10. S. Léger. — 11. S. Louis. — 12. Ste Macrine | |
| et Ste Pezenno. — 13. S. Martin. — 14. Offices nouveaux. — | |
| 15. Portail de l'église Ste-Madeleine, à Besançon. — 16. Protec- | |
| teurs contre la rage. — 17. Vén. Robert Bellarmin. — | |
| 18. Sacré-Cœur. — 19. Tisserands. | |

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Abba*, 27.
 Abbaye, 126; royale, 372.
 Abbé, 83, 165, 197, 232, 311, 359, 372, 375, 422, 447; d'Asello, 225; de S. Denis, 122.
 Abbessé, 257, 259, 505.
 Abel, 547.
 Abjuration, 451.
 Abraham, 21, 288, 293, 530; voir *Scin*.
 Abréviateurs, 79.
 Abside, 164; voir *Mosaïque*.
 Absolution, 434.
 Absoute, 252.
 Abstinence de S. Nicolas, 424, 426, 427, 431, 450, 451, 459, 464, 478.
 Académie d'Angers, 3.
 Académicien, 523.
Accusamentum, 506.
 Accolade, 191.
 Acolyte, 52, 173, 252, 270, 481, 523.
 Actes de S. Nicolas, 476.
Actiones nostras, 74.
 Adam de S. Victor, 54.
 Adultère, 245.
Advocatus, 63.
 Affiliation, 279, 284, 528.
 Afrique, 6.
 Agaric, 412.
 Agate, 366.
 Agate, 7.
 Agaune, 163, 176, 309, 310, 312, 313, 316, 340, 329, 341, 355, 359, 361, 364, 367, 368, 371, 372, 381, 386.
 Agence, 91, 62.
 Agenouillement, 361, 485, 489, 490.
 Aggée, 517.
Agone, 501.
 Agonie, 466.
 Agneau, 60, 517 (voir *Peau*); de Dieu, 338, 343, 348, 351, 345; pascal, 82, 480.
Agnus Dei: liturgique, 138, 440; en cire, 283, 390.
 Aigle, 511.
 Aiguère, 366, 525.
 Ail, 540.
 Ailes de chauve-souris, 154, 193, 194.
 Air, voir *Sérénité*.
Alabastrum, 366.
 Albano, 103.
 Albi, 104.
 Aleyon, 51, 230.
 Alexandrie, 437.
 Allemagne, 62.
 Alose, 472.
 Alpes, 150, 166.
 Alphabet de Filocalus, 100.
 Amboise, 168.
 Ambon, 97, 98.
 Ame, 144, 173, 177, 179, 182, 225, 226, 517; du Christ, 270; de S. Martin, 456; de S. Nicolas, 460; du purgatoire, 72, 74, 84, 89, 90, 91, 92, 117, 447, 453, 468, 502; voir *Recommandation*.
 Améthyste, 7.
 Amiel, 132, 169, 188, 514.
 Amiens, 38, 42, 44, 54, 60, 69, 125, 237.
 Amis, 285.
 Amitié, 246.
 Amos, 517.
 Amour, voir *Pénitents*.
Amplissimus ordo, 373.
 Anpoule, 49, 64, 68, 365, 368; de pèlerinage, 483.
Ampulla, 356.
Amula, 249.
 An de l'Incarnation, 72, 81.
 Anathème, 515.
 Anciens, 526.
 Ancre, 419.
 Anc, 99, 265, 228; de S. Martin, 9, 24; voir *Pas*.
 Anecdotes, 225.
Angariatus, 441.
Angustarium, 515.
 Ange, 27, 32, 34, 38, 40, 41, 42, 45, 53, 55, 82, 126, 137, 139, 144, 144, 147, 150, 151, 152, 154, 156, 157, 159, 162, 163, 166, 167, 169, 174, 179, 180, 182, 187, 192, 199, 200, 204, 288, 291, 298, 321, 322, 349, 350, 365, 366, 367, 399, 441, 454, 464, 464, 485, 489, 495, 510, 512; acolyte, 371; gardien, 424; thuriféraire, 164, 165, 173, 180, voir *Charar, Roi*.
 Angers, 21, 103, 131, 147, 157, 200, 201, 202, 204, 205, 213, 254, 256, 268, 272, 313, 317, 353, 354, 361, 364, 527; voir *Musée*.
 Angleterre, voir *Roi*.
 Angoulême, 104.
 Animaux, 214.
 Anjou, 253, 263; voir *Répertoire*.
 Anneau de S. Martin, 62.
 Anniversaire, 108, 122, 472, 519.
 Annonce des fêtes au peuple, 11.
 Annonciation, 267, 550.
 Annuel, 345.

- Anse, 183.
 Antienne hagiographique, 284, 302.
 Antioche, 419, 420.
 Antipapes, 10, 103, 510.
Artistes, 50.
 Apocalypse, 253.
 Apollon, 29.
 Apologue, 225.
 Apostolat, 20.
 Apostolique, 112.
 Apothicaire, 395.
 Apôtres, 11, 21, 22, 24, 39, 44, 55, 249, 270, 291, 534, 546.
 Appareil de lumière, 250.
 Apparition : du Christ à S. Martin, 137, 141, 150, 165, 168, 170, 171, 172, 175, 179, 180, 182, 222 ; de S. Nicolas, 409, 411, 416, 417, 478, 483, 484, 491, 492.
 Appendices du devant d'autel, 187.
 Approbation, 81.
Aqua : *Claudia*, 505 ; *Tocia*, 505 ; *Virgine*, 501.
Aquilis, 366.
 Aqueduc, 505.
 Arbre, 142, 160, 165 ; sacré, 158, 159, 480 ; d'Abraham, 530 ; de Jessé, 530, 531.
 Arc : de S. Martin, 211 ; de triomphe, 261, 509.
Arca, 366.
Arcella, 421, 442.
 Archanges, 32, 291, 298.
 Arche, 47.
 Arche-banc, 192.
Archemonio, 501.
 Archéologues romains, 502.
 Archevêque, 15.
 Archiconfrérie, 168, 598 ; de S. Martin, 69, 74, 279.
 Archidiacre, 33, 39, 102, 174, 441.
Archigymnasium, 523.
 Architectes, 113, 354, 501, 513.
 Architecture, 193.
 Archives, 90, 375.
 Ardoise, 279.
 Argent, 131, 132, 355 ; blanc, 354 ; doré, 468 ; prêté, 439 ; versé, 264 ; voir *Statue*.
 Argenton, 176.
 Arianisme, 35, 219, 275, 276.
 Arius, 418, 460, 462, 490 ; voir *Soufflet*.
 Armature, 274.
 Armée, 8 ; italienne, 214.
 Arméniens, 94.
 Armoire, 258.
 Armoires, 103, 118, 121, 171, 176, 365, 525 ; de S. Martin, 140 ; de S. Maurice, 312, 365 ; du donateur, 177, 178 ; à chandeliers, 264 ; à châsse, 127 ; à cierges, 273 ; à reliquaire, 356 ; à tapis, 10 ; à tapisserie, 146, 148, 150 ; à tombe, 107 ; à voûte, 369.
 Armure, 145, 160 ; du soldat romain, 147.
 Arras, 104.
 Arrérages, 471.
 Art : byzantin, 485, 490 ; chrétien, 537.
 Article de la mort, 73, 78.
 Artilleurs, 550.
 Artistes, voir *Architectes*, *Graveurs*, *Peintres*, *Sculpteurs*, *Signature*.
 Arts libéraux, 236.
 Ascension, 11, 17.
Asceu, 503.
 Assise, 178, 477.
 Association : de la Ste Famille, 531 ; de S. Martin, 83 ; de prières, 218.
 Assomption, 11, 217, 389, 538, 539.
 Athanites, 493.
 Athlète, 28.
 Atrium, 94 ; de S. Martin, 65.
 Attila, 120.
 Attitude de S. Nicolas, 485.
 Attributs : de S. Martin, 137 ; de S. Nicolas, 485.
 Aube, 184, 514 ; parée, 144 ; verte, 172.
 Auch, 104.
 Auditeur de Rote, 122.
 Augustinus, 109.
 Aulne, 225.
 Aumône, 102, 138, 161, 179.
 Aumônière, 138, 176.
 Aumusse, 241, 280, 525.
 Auréole, 20, 175, 491.
 Autel, 49, 64, 121, 157, 161, 163, 172, 174, 179, 184, 187, 188, 252, 259, 261 ; 280, 455, 483, 513 ; du Crucifix, 521 ; du S. Sacrement, 265 ; de S. Martin, 10, 67, 278 ; de S. Maurice, 310, 312 ; de S. Nicolas, 393, 484, 498, 507, 520 ; de S. Sylvestre, 105 ; privilégié, 403, 414, 524 ; grégorien, 84, 85, 534 ; portatif de S. Martin, 6 ; consacré par S. Martin, 7 ; avec châsse, 417 ; de sacristie, 118 ; voir *Dossier*, *Maitre*, *Marches*, *Nappe*, *Parement*, *Reballe*, *Rideaux*.
 Autels (sept), 279, 528.
 Automne, 232.
 Auxerre, 47, 61, 103, 104, 126, 183.
Ave Maria, 71, 72, 73, 74, 78, 84, 458, 466, 468.
 Avent, 266.
 Aveugles, 69, 201, 451, 465.
 Avignon, 103, 262.
 Avocat consistorial, 500.
 Avoine, 543.
 Azur, 165.
 Bain de S. Nicolas, 477, 486.
 Baisement : du corps de S. Nicolas, 441 ; de tenture, 65 ; du tombeau de S. Martin, 61, 69.

Baiser de paix, 152.
 Balance, 108, 479.
 Baldaquin, 188, 277.
 Balcine, 56.
 Ballots, 480.
 Balustrade, 354.
 Bannière, 282; de S. Martin, 62; des Bourbons, 57; voir *Porte*.
 Baptême, 31, 36, 41, 52, 161, 162, 166, 315, 440, 468, 482; par immersion, 30; de N. S., 518; de S. Martin, 126, 141, 169, 172, 182; de S. Nicolas, 484; voir *Nom*.
 Baptistère, 202, 204, 217.
 Barbares, 370.
 Barbe de S. Martin, 7, 138.
 Bari, 391, 400, 401, 411, 420, 427, 460, voir *Propre*.
 Baron, 377; de Preuilly, 63, 64.
 Barque, 167, 170, 177, 178, 182.
 Barretto, 149, 150, 152.
 Bas-relief, 180, 392.
 Basalte, 513.
 Basilica, 67, 68, 419.
 Basilicarius, 96.
 Basilique, 279, 441; mineure, 527; voir *Restauration*.
 Bassin, 264; à cierge, 265, 273.
 Bataille, 543.
 Bateau, 484.
 Bâton, 140, 179, 224, 225, 257, 264, 449, 480; pastoral, 487; de S. Martin, 226; de confrérie, 471; voir *Martin*; de S. Nicolas, 529.
 Bâtonnier, 471.
 Baume, 419.
 Bavardage à l'église, 196, 236.
 Bayeux, 262.
 Béatitudes, 346.
 Beauvais, 160, 259, 261.
 Belgique, 115, 124, 187, 189.
 Bénédictins, 100.
 Benedictio, 67, 68.
 Bénédiction, 138, 223, 358; épiscopale, 44; du feu nouveau, 269; du feu de S. Jean, 540; du S. Sacrement, 458; de S. Martin pour les chevaux, 238; à trois doigts, 133, 137, 141, 142; grecque, 486, 492, 491; latine, 145, 486.
 Bénéficiaire, 376.
 Bénévent, 7, 232, 526.
 Bénitier, 197, 240, 265.
 Berger, 534.
 Béril, 7, 268.
 Besançon, 545.
 Besants, 488, 525.
 Bête, 53.
 Bethléem, 526.
 Biberatica, 503.
 Bibliographie, 87, 88, 530.
 Bibliothèque, 503.
 Bienfaiteurs, 82.

Bienheureuse : Christine, 193; Crescentia, 66; Jeanne de Maillé, 90; Marguerite-Marie, 539.
 Bienheureux : Pierre de Luxembourg, 262; card. Tomasi, 98.
 Biens, 514; spirituels, 84.
 Bienvenue, 129.
 Bigarrure, 225.
 Bigera, 60.
 Birre, 306.
 Blanc, 10, 51, 57, 58, 22, 270, 347, 470; rouge et violet, 240; voir *Saphir*, *Verre*, *Vitres*.
 Blé multiplié, 427, 429, 432, 437, 438, 472, 477, 481; voir *Sac*.
 Bleu, 57, 58, 60, 62, 63, 132, 133, 141, 142, 145, 159, 177, 279, 282, 283.
 Bliant, 161.
 Bobèche, 254, 274.
 Bœuf, 472, 480.
 Bois, 411, 412; peint, 7.
 Boîte, 362.
 Boiteux, 465.
 Bologne, 450.
 Bonæ memoriæ, 122.
 Bonbons, 497.
 Bonn, 386.
 Bonnes œuvres, 33.
 Bonnet, 130.
 Bordeaux, 69, 104, 271.
 Bouchers, 395, 472, 473.
 Bouclier, 141, 145; de S. Maurice, 357.
 Bougeoir, 254, 525.
 Bouillant, 11.
 Boulangers, 174.
 Boules, 483, 487, 488.
 Boulogne, 104.
 Bourcette, 493.
 Bourdon, 481, 545.
 Bourges, 66, 69, 154, 186, 264, 377, 478, 483.
 Bourgogne, 243.
 Bourgneil, 180.
 Bourre, 308.
 Bourreau, 491.
 Bourse, 482, 483, 487, 496.
 Bouteille, 243.
 Bouton de mitre, 133, 192.
 Bouvier, 179.
 Brandelle, 272.
 Bras : nus, 55, 54; en croix, 495; de S. Innocent, 310; de S. Martin, 6; de S. Maurice, 309, 356, 357, 358; de S. Nicolas, 392; de S. Sulpice Sévère, 246.
 Brasseurs, 395.
 Brebis, voir *Peau*.
 Bref, 73, 75, 76, 77, 85, 86, 90, 91, 92, 372.
 Brest, 190.
 Bréviaire, 278, 302, 405; romain, 450; tourangeau, 220.
 Bribon, 499.

Brigands, 150.
Brillants, 132, 133.
Briques, 499, 500.
Broc, 9, 243.
Brocard, 176.
Broche à cierge, 264.
Bronze, 191, 271, 275 ; voir *Statue*.
Bûcher, 234.
Bulle, 70, 77, 375 ; voir *Minute, Signature*.
Burdo, 444.
Bure, 168, 169.
Burettes, 154, 193.
Busard, 231.
Bussolante, 523.
Buste, 8, 115.
Byzance, 437 ; voir *Art*.

Cabaretiers, 8, 243, 500.
Cabinet, 496.
Câble, 129.
Cabochoon, 133, 193, 494.
Cadre, 494.
Cailloux, 152.
Calendrier, 15 ; scandinave, 237.
Calice, 152, 157, 166, 170, 174, 171, 184, 186, 187, 188, 191, 192, 259, 261, 514, 515, 545 ; de S. Martin, 7.
Calligraphe, 100.
Calligraphie, 77.
Calones, 135.
Calotte, 133.
Canail, 141, 470.
Camaldules, 498.
Cambrai, 227, 264.
Camera, 510.
Canard, 245.
Candélabre, 234, 253, 262, 264, 275.
Candes, 42, 53, 64, 65, 167, 356, 362, 368, 369.
Cane de Montfort, 497.
Canevas, 141.
Canistrum, 95.
Cannella, 266.
Canon de la messe, 13, 278, 525.
Canonicat, 375.
Cantharus, 366.
Cape, 306.
Capitole, voir *Notaire*.
Capoue, 548.
Cappa, 280, 372.
Capsa, 387.
Capsella, 67, 411, 412.
Capsellula, 417.
Capsula, 362, 363.
Captifs, 442.
Capuchon, 181, 470.
Capucins, 388, 501.
Caquet des commères, 154, 179, 182, 189, 193.
Cardinal, 480 ; archiprêtre, 121 ; doyen, 104 ; légat, 102, 103 ; prêtre, 102 ; ponent, 544, 545 ; protecteur, 114 ;

titulaire, 97, 98, 109, 118 ; vicaire, 110 ; vice-chancelier, 122 ; d'Ostie, 122 ; Bellarmin, 547 ; Caraffa, 98, 106, 107, 108 ; voir *Titre*.
Cardinaux français : de la Grolaye, 122 ; de Longueil, 124 ; Simon, 99 ; de S. Martin-des-Monts, 101.
Carême, 192, 267 ; de S. Jean-Baptiste, 241 ; de S. Martin, 240.
Caricature, 232, 233.
Carmel, voir *Vierge*.
Carnes, 19, 98, 108, 284 ; voir *Province, Réforme*.
Carreau, 9.
Cartons, 201.
Caserne, 502, 503.
Casque, 50, 138, 312, 322.
Cassella, 420.
Cassette, 515.
Castel Gandolfo, 526.
Castrum, 420.
Catacombe, 534.
Catalogue illustré, 537.
Cataracta, 96.
Catéchumène, 33, 38, 40, 45, 52, 55, 125, 126, 142, 155, 160.
Cathédrale, 545.
Caumont (de), 164.
Cavaliers, 8, 129, 135, 237, 238 ; S. Martin, 176.
Caverne, 367.
Cèdre, 453.
Ceinture, 34, 193, 194, 227, 289.
Célestins, 126.
Célibataires, 343, 395, 496.
Cella, 52.
Cellule de S. Martin, 64.
Cencio, 503.
Cendre, 53, 65.
Censuale, 506.
Centenaire de S. Martin, 276.
Cercueil, 484, 530.
Cerise, 503.
Céroféraire, 266.
Certitude morale, 213.
Chaîne, 127, 261, 265, 268, 272, 274, 463, 489, 496.
Chair, 176, 247, 339 ; du Christ, 270.
Chaire de S. Pierre, 5.
Châlons-sur-Marne, 264.
Chambéry, 6.
Chambre, 516.
Champ de Mars, 502 ; de S. Martin, 156.
Champeaux, 175.
Champteucé, 194.
Chancel, 253 ; de bois, 65, 66.
Chancelier de France, 103.
Chancellerie, voir *Régent*.
Chandelier, 150, 152, 174, 177, 191, 221, 253, 254, 256, 258, 264, 371 ; à deux branches, 272 ; à trois br., 491 ; à six br., 272 ; à sept br., 272 ; voir *Double*.

- Chandelle, 68.
 Chanoine, 146, 178, 241, 252, 280; honoraire, 372, 525; de Bari, 404; de Latran, 207.
 Chant, 375.
 Chanvre, 550.
 Chape, 145, 150, 177, 186, 469, 480, 486, 488; de S. Martin, 57, 62.
 Chapcau, 489, 535.
 Chapelain, 58, 59, 61, 279, 280, 500, 513; voir *Moïse*.
 Chapellet, 194, 195, 196, 496.
 Chapelle, 59, 91, 509, 509; absidale, 168; royale, 125; Sainte, 60; des reliques, 393; de Beaucaire, 155; de S. Martin, 155; de S. Nicolas, 394; de la Vierge, 524; voir *Dotation*.
 Chapellenie, 375, 471, 523.
 Chaperon, 153, 469, 470, 480.
 Chapitre, 376; général, 114.
 Char, 439; de feu, 545.
 Chardon, 226.
 Chariot, 480, 482.
 Charité, 50, 58, 469; de S. Nicolas, 433, 445, 463; confrérie, 82.
 Charlemagne, 131, 263, 337.
 Charles : II, d'Anjou, 404; V, 57; VIII, 510.
 Charnier, 100.
 Charpente, 518.
 Chartres, 193, 138, 151, 170, 180, 248, 273, 479; voir *Verrières*.
 Chartrier, 374.
 Châsse, 64, 127, 177, 355; de S. Félix, 213.
 Chasteté, 33, 34, 246, 249; de S. Nicolas, 470.
 Chasuble, 18, 132, 145, 154, 162, 166, 167, 169, 174, 186, 187, 188, 189, 193, 486, 492, 493; de S. Martin, 7; voir *Orfroi*.
 Chat, 150.
 Château, 355.
 Chef, 258; de S. Innocent, 354; de S. Martin, 4, 178; de S. Maurice, 316; de S. Zénon, 310; reliquaire, 7.
 Cheminée, 497.
 Chemins, 123.
 Chêne, 506.
 Cheval, 9, 145, 158, 179, 221, 236, 313, 500; de Clovis, 130; de S. Martin, 128, 129, 131, 133, 134, 138; voir *Sergents*.
 Chevalier de S. Grégoire, 2.
 Chevaliers, 354, 486, 536.
 Cheveux : dorés, 354; pourpre, 223; de S. Martin, 7.
 Chevreau, 472.
 Chien, 248.
 Chlamyde, 44, 61, 125, 139, 306; de Clovis, 430.
 Chœur, 113, 118, 509; extérieur, 146; paré, 145; des anges, 28, 31; des Vierges, 28.
 Chopine, 472.
 Chrisme, 313.
 Christ, 98, 155, 159, 179, 182, 484, 491, 496, 530, 546; voir *Monogramme*, *Tombeau*.
 Chrysolite, 7.
 Chute : de S. Martin, 152, 167, 169, 180, 182; de Simon le magicien, 277.
 Ciboire, 192.
 Ciborium, 88, 256, 518.
 Cidre, 270.
 Ciel, 42, 179, 486, 490; voir *Palais*, *Verlus*, *Voix*.
 Cierge, 65, 67, 182, 192, 362, 484; béni, 264; d'offrande, 184; pascal, 130; du Samedi Saint, 269; nombre selon la fête, 252; voir *Plat*, *Plateau*, *Pointe*, *Râteau*.
 Cilice, 53, 139, 204.
 Cimetière, 503; de Priscille, 506.
 Ciphus, 263, 264.
 Cipollin, 515.
 Cippe, 514.
 Circuiteur, 135.
 Cire, 66, 67, 68, 273, 471.
 Ciriers, 395.
 Cirque agonal, 94.
 Cista, 192, 366.
 Citoyen romain, 522.
 Civray, 527; sur Cher, 482.
 Clamecy, 181, 195.
 Clef, 192, 205, 237, 243, 244; de S. Martin, 69; de l'église, 130; de voûte, 369.
Clementissimus, 427.
 Clepsydre, 192.
 Clercs, 101, 126, 150, 151, 152, 182, 189; ressuscités par S. Nicolas, 427, 432, 452, 454.
 Clergé, 58, 443.
 Clermont, 104, 259, 264, 377.
 Cloche, 74, 117, 127, 268, 396, 499.
 Clocher, 121, 129, 144, 142; à Angers, 360.
 Clochette, 243, 469.
 Cloquetur, 469, 470.
 Clou (St), 272.
 Clovis, 130.
 Cobby, 190.
Cornubium, 107, 108.
 Cœur, 102; de S. Nicolas, 461; de S. Joseph, 533.
 Cœurs unis, 533.
 Coffre aux ornements, 192.
 Colique, 128.
 Collation, 376.
Collecta, 397.
 Collège romain, 499.
 Collégiale, 175, 181, 280, 517, 528; de S. Martin de Tours, 87; d'Orion, 374, 375.

Collier, 145 ; des ordres, 542.
 Cologne, 19, 343, 388.
 Colombe divine, 82, 180, 191, 200, 201, 204, 491.
 Colonne de S. Pierre, 100.
 Colonne Trajane, 503.
 Colomes, 99, 271, 273, 513 ; autour de l'autel, 192.
 Colysée, 509.
 Combats, 58.
 Commandements de Dieu, 71, 78.
 Commerce, 465.
 Commission : de cardinaux, 89 ; archiépiscopale et épiscopale, à Angers, 1.
 Commun des confesseurs pontifes, 26.
 Communauté, 469.
 Communians, 517.
 Communion, 70, 71, 77, 80, 414, 447, 458.
 Compagnons de S. Maurice, 380, 388.
 Complainte de S. Nicolas, 472.
 Compostelle, 258.
 Comptoir, 479.
 Comte, 59, 377 ; d'Anjou, 62, 63, 64 ; de Poitiers, 159.
 Conception de la Vierge, 266, 435, 436.
 Concile : de Nicée, 418, 485, 486 ; Romain, 101, 111 ; de Tours, 363.
 Concordance, 514.
 Concupiscence, 194.
 Condamnés, 465, 499, 508.
 Confesseur, 16, 136 ; S. Martin le premier, 119.
 Confession : sacramentelle, 70, 71, 77, 80, 458, 517 ; de S. Pierre, 119, 120, 310.
Conficor, 12, 278.
Confructio, 205.
 Contrères, 82, 190 ; voir *Messe*, *Réception*, *Trépas*.
 Confrérie, 502, 507 ; de l'Assomption, 84 ; de la Doctrine chrétienne, 93 ; de S. Gatien, 369 ; de S. Martin, 69, 81, 83 ; de S. Nicolas, 468 ; voir *Diner*, *Statuts*.
 Congrégation, 71, 78 ; des Carmes 109 ; de dévots de S. Nicolas, 458 ; de gentilshommes, 504 ; des Indulgences, 414.
 Consécration : d'autel, 354 ; d'église, 117, 362 ; de la cathédrale d'Angers, 364.
 Constantin, 111, 114, 134, 242, 391, 395, 418, 426, 478, 490.
 Constantinople, 358, 359, 505.
 Consul, 21, 25.
 Consulat, 131.
 Contrôle, 356.
 Conversion de la France, 84.
Convicaneus, 431, 444.
 Coq, 289.

Corbeau, 230.
 Corde, 43, 147 ; de la cloche, 66.
 Cordiers, 507.
 Cordon, 283 ; d'aube, 514.
 Cardonniers, 8, 170, 172, 550.
 Carnards, 162 ; voir *Roi*.
 Corne, 395.
 Cornes, 245 ; de bœuf, 162 ; du diable, 153, 193, 194 ; de Moïse, 191, 545.
 Cornet, 313 ; à bouquin, 226.
 Corporal, 191.
 Corps : de S. Martin, 6 ; de S. Nicolas, 411, 418, 441, 458.
 Corps de garde, 127.
Cortina, 94.
 Costume : civil, 149 ; épiscopal, 487 ; grec, 483 ; d'hiver, 241 ; laïque, 487 ; militaire, 138, 145 ; monastique, 145 ; pontifical, 139, 145 ; romain, 312.
 Côte de S. Martin, 6.
 Cothurne, 139.
 Coton, 308.
Cotta, 525.
 Cotte de mailles, 144, 354.
 Coule, 133, 134, 181.
 Coupe, 232, 243, 444 ; voir *Ciphus*.
 Coupole, 495.
 Couronne, 50, 88, 158, 164, 169, 170, 289, 290, 322, 442, 545 ; d'épines, 423 ; de fleurs, 477 ; d'or, 310 ; de lumière, 259, 265, 272.
 Couronnement, 310.
 Courtines, 192 ; d'autel, 177.
 Courtisanes, 500 ; voir *Filles*.
 Coussin, 305, 525 ; de missel, 174, 187 ; de siège, 192.
 Coutances, 121.
 Couteau, 66, 147, 361, 364, 365 ; de S. Martin, 366.
 Coutelas, 175.
 Coutume, 274, 406 ; ancienne, 239.
 Couturières, 550.
 Couverture d'évangélaire, 515.
 Couvre-feu, 237.
 Crâne de S. Martin, 7.
 Craon, 470, 527.
Credo, 538.
 Créneaux, 127.
 Crieurs de vin, 8, 243.
 Cristal, 264, 268, 355, 364, 390.
 Croc, 143, 167, 182.
 Crochets, 261.
 Croisade, 131.
 Croix, 136, 168, 176, 177, 184, 185, 204, 285, 301, 312, 445, 493, 514, 515, 545, 547 ; archiépiscopale, 133, 150 ; d'autel, 253, 259, 483 ; au ciborium, 88 ; double, 171, 496 ; au manipule, 18 ; au pallium, 489, 491, 496 ; papale, 370 ; sur la poitrine, 147 ; potencée, 313 ; de procession, 157, 170, 173, 252, 312 ; de suspension, 255 ; tréflée, 141 ; de S. André, 545 ; voir *Signe*.

Crosse, 133, 142, 145, 148, 154, 165, 166, 168, 169, 172, 173, 177, 188, 207, 370, 480, 481, 487, 544; de suspension, 189, 191, 192.
Crucifix, 62, 189, 192, 264, 482, 513, 517, 539.
Crucifixion, 118.
Crypte, 512, 518.
Cubes de mosaïque, 493.
Cuculla, 36.
Cuir, 192.
Cuirasse, 50, 138, 312.
Cuivre, 7, 8, 264, 265, 271, 273, 387, 516.
Cul-de-lampe, 274.
Culte: de S. Martin, 4, 84; de S. Maurice, 309; de S. Nicolas, 391; paroissial, 210.
Cure, 503; des âmes, 375.
Curé, 111, 118.
Curia Innocenziana, 506.
Curtina, 91; voir *Cortina*.
Cuspis, 264.
Custode (rideau), 192.
Cuve baptismale, 169.
Cyprés, 453.

Dais, 334; architectonique, 176; d'autel, 150; de statue, 174.
Dalle funèbre, 106, 107.
Dalmatique, 145, 150, 186, 187, 483, 487, 496, 514.
Damas, 146, 191.
Dame, 472.
Daniel, 380.
Dapifer, 64.
David, 540, 545, 546.
Débardeurs, 395.
Débauches, 469.
Debout, 66.
Décanat, 376.
Decernentes, 75, 76.
Déchireurs de bateaux, 395.
Décimation, 314, 320, 341, 344, 352, 353, 371, 387.
Décret de la S. C. des Indulgences, 446, 466; des Réguliers, 112; des Rites, 423, 437.
Dédicace, 14, 267, 516; de S. Martin de Tours, 4.
Déesse Epona, 134.
Defensor, 52.
Défuntes, 287, 376.
Démon, 9, 38, 39, 41, 43, 46, 54, 143, 153, 155, 156, 166, 167, 179, 193, 203, 234, 244, 261, 397, 412, 451, 452, 492; voir *Diable*, *Possédé*.
Démoniaque, 151.
Denier, 474, 501, 502.
Dénomination des cimetières, 535.
Dent, 190; de S. Martin, 7; de S. Maurice, 383; de S. Nicolas, 391, 401, 409, 412, 416, 417.

Dentelle en imagerie, 539.
Déposition: de S. Martin, 4; de S. Nicolas, 441.
Détenus, 458.
Dévotos, 193.
Dévotion: voir *Médaille*, *Mesure*.
Deux, 265.
Devant d'autel, 186.
Devise, 108.
Diable, 24, 53, 137, 140, 144, 147, 150, 152, 162, 169, 170, 173, 177, 182, 189, 190, 197, 198, 227, 247, 248, 439, 479, 481, 492, 515, 531; voir *Cornes*, *Démon*, *Puanteur*, *Rouge*.
Diaconie, 95; de S.-Nicolas *in carcere*, 512.
Diaconie, 142, 143, 157, 161, 173, 174, 186, 198, 268, 270, 376, 491.
Diadème, 43, 237.
Dialogues de S. Sulpice Sévère, 223.
Diamant, 127.
Diane, 450, 480, 481.
Dictionnaire iconographique, 483.
Dictons, 244.
Diète, 499.
Dieu, 158, 165; voir *Main*.
Digne, 103.
Dignité, 375, 404.
Dimanche, 216, 294; d'Avent, 434, 435, 436.
Dîmes, 69, 233.
Dîner, 472; de confrérie, 469, 470, 471.
Diplôme, 74, 75, 76, 85.
Directeur d'association, 85.
Disciples de S. Martin, 198, 280.
Discorde, 248.
Disette, 465, 481.
Distribution canoniale, 404.
Divina dispensationis gratia, 514.
Divinité, 270.
Divus, 519.
Docteurs de l'Église, 155, 156.
Doigt: de S. Nicolas, 392; de S. Patrice, 207.
Dolmen, 128.
Domestication des animaux, 229.
Domestique de S. Martin, 163.
Dominations, 32.
Dominicains, 109.
Dominus, 355.
Domnus, 24, 59.
Dompteur, 229.
Don, 93.
Donateur, 98, 165, 171, 175, 175, 176, 177, 178, 371.
Donativum, 33, 38.
Dons, 514.
Domniseure, voir *Sermon*.
Dossier, 515; d'autel, 144; du siège épiscopal, 144.
Dotation, 376; de chapelle, 520; de filles pauvres, 522; par S. Nicolas, 396, 399, 427, 430, 431, 440, 445,

450, 451, 454, 461, 465, 475, 477, 478, 482, 484, 487, 488, 490, 492, 497.
 Double, 17, 252, 262, 311, 315, 392, 415, 421, 436, 448; et demi, 268; mineur, 123; majeur, 11, 272, 309, 359, 388, 421, 438, 439; de 2^e classe, 273, 277, 326, 447; de 1^{re} classe, 210, 273, 309, 435, 449, 457; à 3, 5 et 7 chandeliers, 221; voir *Semi-double*.
 Doublure, 305.
 Douve, 497.
 Doyen, 146, 241, 375, 520; de chapitre, 81.
Doxa, 19.
 Doxologie de S. Nicolas, 425, 427, 435.
 Dragon, 26, 482, 536; infernal, 82.
 Drap, voir *Tondeurs*.
 Drapeau, 312; national, 57.
 Droite, 230, 546.
 Druides, 158.
 Duc, voir *Sérénissime*.
 Dunes, 226.
 Dunkerque, 226.
 Eau, 10, 66, 68, 112; bénite, 240; changée en vin, 188; du puits de S. Martin, 64; voir *Moulin*.
 Eaux Salviennes, 512.
 Ebène, 496.
Ecce homo, 539.
 Echarpe, 137.
 Echelle, 260, 481.
 Ecole, 482; voir *Maitre*.
 Ecoliers, 395, 469, 470, 471, 474; resuscités par S. Nicolas, 477, 478, 479, 482, 488, 527; voir *Clercs*.
 Ecritoire, 194.
 Ecrivain apostolique, 79.
 Ecuelle à cierges, 271.
 Ecuries, 134.
 Ecussous, 273.
 Ecuyer, 102.
 Eglise, 91, 141, 161, 169; personnification, 545; filiale, 93, 501; prieurale, 77; de S. Martin à Tours, 70, 87.
 Eglises de Rome: Ste Agathe, 94; S. Etienne de *pila*, 94; S. Jean de Carapulo, 110; S. Jean de Latran, 99; S. Louis des Français, 477; Ste Marie Majeure, 388; Ste M. *in publicolis*, 99; Ste M. de la Victoire, 99; S. Pierre au Vatican, 10, 95, 99; Ste Praxède, 110; S. Sauveur *in Suburra* et *ad tres imagines*, 110; S. Serge et S. Bach, 110; sous le vocable de S. Martin, 8, 93, 94, 95, 97, 100, 104, 129, 284; dédiées à S. Nicolas, 419, 498, 516.
 Einsiedeln, 336.
 Election, 5.
Electrum, 64.
 Eléphant, 513.

Elephantiasis, 46.
 Élévation, 174, 253; du calice, 181; de l'hostie, 161, 189.
 Elie, 515.
 Email, 7, 127, 387, 494; de Limoges, 263, 264; translucide, 132.
 Émeraude, 7, 51.
 Éminentissime et Révérendissime, 423.
 Emoluments, 376.
 Empereur, 139, 166, 169, 175, 180, 310, 505; voir *Constantin*.
 Empreinte, 226, 227.
 Encens, 300, 453.
 Encensoir, 186, 188, 491, 515.
 Enfant, 52, 172; Jésus, 82; de Prague, 538; miracles de S. Nicolas, 439, 473, 478, 482, 483, 490; resuscité, 442.
 Enfants, 488; de chœur, 202, 282, 375 (voir *Messe*); malades, 283; voués au bleu, 283.
 Enter, 338, 481.
 Enlèvement de S. Martin, 167, 170, 178, 182.
 Ennemis, 293.
 Enseigne, 93; populaire, 238; voir *Porte*.
 Entêtement, 236.
 Entrailles, 106.
 Envie, 195.
 Épée, 82, 129, 130, 136, 141, 145, 149, 160, 166, 170, 237, 312, 491, 525, 545; de Charlemagne, 357; de S. Martin, 139; de S. Maurice, 356, 357; flamboyante, 546.
 Epiciers, 395, 479.
 Epigraphie, Martinienne, 105.
 Épilepsie, 143.
 Épine (Ste), 405.
 Épiphanie, 11, 17, 550.
 Epis, 539.
 Épitaphes, 93, 102, 106, 109, 115, 116, 121, 122, 311, 499, 507, 513, 516, 519, 522, 523.
 Épître, 53.
 Epizootie, 214.
 Equitius, 114; voir *Titre*.
 Ermite, 44, 45, 130, 161, 162.
 Erreur iconographique, 475.
 Érudition, 107.
 Escabeau, 169.
 Escalier, 99, 152, 167, 169, 180, 182.
 Escarboucle, voir *Rais*.
 Escarcelle, 535.
 Esclave, 151.
 Espagne, voir *Ouvrage*.
 Espérance, 33, 50, 58; de S. Nicolas, 462.
 Esprit Saint, 58, 249, 257, 258, 270, 285, 296, 297, 299, 491; voir *Colombe divine*, *Hymne*, *Messe*.
 Estafier de S. Martin, 227.

Estagniers, 8.
 Estampe, 136, 137, 356.
 Esthétique architecturale, 548.
 Elain, 8, 9.
 Été, 11, 372, 525 ; de la S. Martin, 241 ; S. Nicolas, 469.
 Etendard, 82 ; de guerre, 59 ; des rois de France, 282.
 Etiquette, 310 ; de reliques, 304.
 Etolles, voir *Damas, Marchands, Satin, Velours*.
 Etoiles, 23, 28, 148, 179, 301, 351, 433, 453, 494.
 Etole, 62, 142, 145, 192, 514.
 Etrangers, 129.
 Etrier, 160.
 Etymologie, 40, 129 ; du nom de S. Nicolas, 422, 423.
 Eucharistie, 71, 78 ; voir *Exposition, Hosties, Saint-Sacrement, Suspension, Pyride*.
 Eulogies, 183.
 Evangélaire, 186, 515.
 Evangélistes, 494, 546.
 Evangile, 195.
 Evêque, 10, 161, 162, 166, 168, 175, 198, 394, 482 ; de Bethléem, 372 ; de Jérusalem, 370 ; du Mans, 81.
Ex voto, 237.
Exactor, 426.
 Exaltation de la croix, 267.
Exceptio reliquiarum, 317.
 Excommunication, 75, 76.
 Excursions archéologiques, 1.
 Exécution d'imagerie, 537.
 Exorcisme, 143, 170.
 Exorciste, 32.
 Expéditionnaire apostolique, 79, 81.
 Exposition : du S. Sacrement, 263, 272, 458 ; archéologique d'Angers, 1.
 Façade d'église, 98.
Falco, 231.
 Famille (Ste), 531, 532, 533.
 Familles, 517 ; des confrères, 82.
 Famine, 285, 395, 397, 437, 450, 489.
 Fanon, 63.
 Faucon, 535.
 Fauteuil, 484.
Felices recordationis, 76.
 Femmes : en couches, 461, 465, 467 ; repenties, 504.
 Fenêtre, 163, 165, 167, 178, 195, 482, 488, 489, 491, 518 ; niche, 193.
 Fer, 256, 261, 265, 272, 274 ; blanc, 264, 271 ; gravé, 239 ; volif, 130, 236.
Feretrum, 138.
 Férie, 252.
Ferraro, 519.
Ferrata, 96.
 Fers à hosties, 543.
 Festin, 143, 529.

Fête : chômée, 11, 174 ; d'association, 85 ; à 3, 5 et 7 cierges, 297 ; de S. Martin, 11, 69, 71, 72, 78, 90, 231, 235, 280 ; de S. Nicolas, 439, 442 ; de la Ste Famille, 543.
 Feu, 178, 395, 453 ; du ciel, 205 ; nouveau, 268 ; sacré, 9 ; de S. Jean, 539 ; voir *Globe*.
 Feuillages, 274.
 Feuille morte (couleur), 172.
 Feuillée, 472.
 Fibule, 125.
 Fierté, 64.
 Fièvre, 9, 42, 46, 50, 53, 54, 66, 67, 227, 383, 339, 451.
 Fil d'argent, 357.
 Filassiers, 350.
 Fiel, 133.
 Filippini, 93, 113, 114, 115.
 Filles publiques, 517.
 Fils, 270 ; enlevé, 442.
 Fiole, 356, 360, 364, 481, 488 ; d'onguent, 152 ; de sang, 176 ; des martyrs, 147 ; de S. Maurice, 362 ; voir *Ampoule*.
 Firmament, 58.
 Flamme, 21, 29, 157, 186, 187, 270.
 Fleur de lis, 57, 265, 313, 542.
 Fleuron, 133.
 Foi, 50, 58, 176, 246, 247 ; de S. Nicolas, 462 ; voir *Profession, Promoteur*.
 Fondation : de chapelle, 520 ; de messes, 519 ; voir *Messe*.
 Fondeur, 117, 118.
 Fontaine, 123 ; miraculeuse, 227 ; de S. Martin, 242.
 Fonte, 132.
 Force, 246, 247, 358.
Forma, 505.
Forum : *olitorium*, 512 ; *suarium*, 501.
Fossa, 418.
 Fouet donné à S. Nicolas, 480, 494.
 Four à chaux, 506, 507.
 Fourbisseurs, 498.
 Fourches patibulaires, 499.
 Fournaise, 56.
 Fourreau d'épée, 356.
 Fourreurs, 130.
 Fourrure, 241, 305, 306, 307.
 Français, 507 ; voir *Cardinaux, Pénitents*.
 France, 115 ; S. Martin patron, 84 ; voir *Roi*.
 Franciscains, 109 ; voir *Tertiaires*.
 Frascati, 103, 104.
Frater, 109, 111, 113.
 Frêne, 230.
 Frères mineurs, 103 ; voir *Franciscains*.
 Fresque, 99, 187.
 Fribourg, 484.

Fripiers, 353.
 Froid, 123.
 Froment, 472; voir *Blé*.
 Front, 68.
 Frontal, 144.
 Frugalité de S. Martin, 242.
 Funérailles : de S. Martin, 155; de S. Nicolas, 484.

Gabata, 259.
 Gaignage, 471.
 Gallicanisme, 81, 91.
 Galloise, 190.
 Gambeson, 307, 308.
 Gants, 142, 145, 151, 177, 305, 306, 307, 496.
 Garçons, 395.
 Garde : d'épée, 357; du palais épiscopal, 130; suisse, 100.
 Gauche, 230.
 Gelée, 241.
 Gommés, 19, 21, 35, 43, 48, 51, 354, 356; voir *Pierres, Saphir, Sardoine, Topaze*.
 Généalogie de S. Martin, 140.
 Général des Carmes, 107, 114, 115, 116.
 Genoux, 205.
 Gentilhomme, 472.
 Gercy, 159.
 Geste de discussion, 486.
 Glaive, 49, 51, 158, 310, 323, 354, 355, 371, 486; voir *Epee*.
 Gland de soie, 274.
 Glanure, 472.
 Globe : de feu, 34, 35, 37, 39, 41, 44, 53, 54, 55, 137, 154, 155, 157, 182, 184, 185, 188, 219, 288, 293; du monde, 82, 157.
 Globules, 312.
 Gloire, 453.
Gloria Patri, 458, 466.
 Godard-Faultrier, 1, 254.
 Gorge, 65.
 Goutte, 313.
 Grams, voir *Mesureurs*.
 Grand S. Bernard, 389, 390.
 Grandmont, 387.
 Gratis, 79, 81.
 Graveurs, 82, 136, 137, 138, 483, 484, 488.
 Gravure, 138; voir *Estampe*.
 Grecs, voir *Schola, Tiare*.
 Grenat, 7.
 Grès de S. Martin, 128.
 Grille de la confession de S.-Pierre, 96.
 Griffes du diable, 153.
 Groslay, 174, 187.
 Grotte de S. Félix, 209, 211, 213.
Guardachorius, 268.
 Guerre, 247; voir *Combats*.
 Guerriers, 8, 313.
 Guide de la peinture, 490, 492.
 Guidon, 480.

Habit, 8, 283; voir *Marchands*.
 Hache, 155, 172, 482.
 Haché, 255.
 Hagiographie, 1.
 Havre-sac, 481.
 Hébreux (3 jeunes), 56.
 Herbe, 361.
 Hercule, 506.
 Hérétique, 54.
 Héritage, 113.
 Hermine, 374.
 Herse, 127.
 Heures (livre d'), 15, 197, 536.
 Histoire, 180.
 Historiettes, 225.
 Historiographe du diocèse d'Angers, 1.
 Hiver, 11, 38, 47, 232, 244, 372, 525; S. Martin, 241.
Holosericum, 115.
 Homophore, 491.
 Hôpital, 480, 504, 505, 517; militaire, 100.
 Horloge, 227.
 Hospice, 499, 526; de pèlerins, 239.
 Hosties dans tombeaux, 360.
 Hôtel-Dieu, 526.
 Hôteliers, 8, 129, 213, 479.
 Hôtellerie de S. Martin, 125, 128.
 Houppelande, 150.
 Houppes, 192.
 Huile, 67, 68, 257, 263; infernale, 480, 492; miraculeuse, 120; de S. Nicolas, 398, 399, 400, 401, 411, 417, 418, 422, 426, 429, 434, 445, 453; de rose, 63.
 Humanité, 270; voir *Professeur*.
 Humilité, 20, 226, 236, 246, 217.
 Hymnes, 17, 278, 318, 324; du S. Esprit, 548; de Ste Madeleine, 548; de S. Martin, 18, 299; de S. Nicolas, 399, 423, 449; de S. Tégule, 383; de Ste Verène, 382; de Santeul, 131.
 Hypogonation, 491.

Iconographie : de S. Martin, 133, 282; de S. Maurice, 312; de S. Nicolas, 452, 476; de S. Patrice, 207; voir *Manuel*.
 Idolâtres, 166, 182.
 Idolâtric, 41.
 Idoles, 38, 51, 54, 151, 158, 205, 299, 383, 387, 463.
 Illustre, 59; très illustre, 389.
 Illustrissime et Révérendissime, 89, 403.
 Imberbe, 312.
 Image, 180; de S. Nicolas, 469; mortuaire, 85.
 Imagerie d'Einsiedeln, 536.
 Immaculée Conception, 520, 522.
In pace, 100.
In manus tuas, 485.
 Incendie, 9, 38, 43, 48, 68, 153, 393, 465, 481.

- Indulgences**, 57, 70, 72, 77, 84, 278, 285, 378, 466; *partielles*, 10, 85, 90, 105, 446, 466; *plénières*, 6, 86, 89, 91, 207, 301, 392, 402, 414, 446, 458, 498.
Infirmes, 294, 458, 467.
Infirmités, 247.
Ingelger, 47, 63.
Initiales, 176, 177.
Innocence de S. Nicolas, 461.
Innocents délivrés par S. Nicolas, 491, 492, 493.
Inscription, 62, 68, 105, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 147, 155, 156, 165, 171, 172, 175, 176, 177, 181, 184, 185, 187, 193, 224, 284, 304, 335, 356, 364, 365, 379, 389, 394, 404, 405, 508, 509, 513, 515, 516, 518, 519, 520, 522, 534; *commémorative*, 101; *Damasienne*, 100; *de dédicace*, 7; *en vers français*, 149; *en vers latins*, 225.
Insigne, 280, 528; voir *Perinsigne*.
Insignes épiscopaux de S. Nicolas, 485.
Institut pontifical pour les arts chrétiens, 537.
Intaille, 7.
Interversion de sujets dans les vitraux, 482.
Intronisation de S. Martin, 158.
Inventaires, 263.
Invocation à S. Martin, 73, 74, 84, 90.
Irlande, 206, 208.
Israël, 517.
Issoudun, 549.
Italie, 54.
Ivoire, 137, 216.
Ivrée, 383.
Ivresse, 231, 233, 245.
Jambon, 493.
Jaquemart, 227.
Jardin, 112, 118, 515.
Jardinier, 205.
Jaspe, 6.
Jaune, 165, 174, 268.
Jérusalem, voir *Tombeau*.
Jessé, 168, 530.
Jésus-Christ, 58; voir *Christ*.
Jésus, Joseph, Marie, 502, 532.
Jeu de S. Nicolas, 475.
Jeu, 246, 294, 295.
Jeûne, 56, 203, 417, 443; de S. Nicolas, 399, 400, 427, 428, 429, 433, 438; voir *Abstinence*.
Jeunes gens, 395, 496.
Jonas, 56.
Jouels, 497.
Jours gras et maigres, 472.
Jubé, 173.
Jubilé, 109, 117, 520, 523.
Jugement dernier, 323, 341, 530.
Juif, 439, 480, 482, 494; *converti*, 495.
Jupiter, 176, 177, 246, 249.
Juspatronat, 500.
La Charité sur Loire, 106.
Laborem, 62.
Laboureurs, 549, 550.
Lacs, 72.
Ladre, 175; voir *Lépreux*.
Laine, 141, 307, 372.
Laiques, 469.
Lait, 51, 265, 512.
Lame d'argent, 355, 492.
Lampe, 28, 67, 120, 170, 172, 173, 214, 236, 255, 257, 258, 261, 520.
Lampier, 264.
Lance, 161, 162, 312, 374; de S. Maurice, 357.
Lanciers, 135.
Langres, 264.
Langue, 541.
Langueur, 46.
Lanterne, 226, 255.
Lanternier, 262.
Laon, 254.
Lard, 472.
Larmes, 108, 385; du Christ, 285; de joie, 432, 444.
Latran, 510; voir *Eglises de Rome*.
Laurier, 20, 30.
Lausanne, 516.
Laval, 77.
Lavaur, 103.
Lavement du tombeau de S. Martin, 68.
Le Mans, 20, 22, 81, 102, 154, 156, 259, 271, 478.
Le Sueur, 188.
Leçons, 17, 445; *historiques*, 357, 359; *réformées*, 314; de S. Nicolas, 393; voir *Office*.
Lecteur, 52, 69, 186, 203.
Lectionnaire, 527.
Légende, 159, 164, 498.
Légendes relatives à S. Martin, 4.
Légion, 309; *Thébaine*, 309, 311, 312, 314, 315, 370, 387, 389.
Lèpre, 297.
Lépreux, 22, 38, 43, 152, 158, 182, 203, 339.
Lessive, 550.
Lest, 22.
Lettre pastorale, 89.
Lettres; de Sulpice Sévère, 223; *inscrites sur le pavé*, 151.
Leviathan, 351.
Lia, 28.
Lieux: des monts, 522; *sacrés*, 242.
Lièvre, 248.
Ligugé, 83, 85, 102, 203, 209, 211.
Lille, 313.
Limoges, 6, 27, 33, 226, 265, 350.
Limousin, 263.
Lin, 192, 305.

- Linceul, 147.
 Linge plié, 308.
 Lion, 239, 313.
Liquor S. Nicolai, 417.
 Lis, 29, 30, 31, 351, 453, 459, 539; voir *Fleurs de lis*.
 Lit, 137, 150, 151, 152, 166, 168, 169, 177, 182, 300, 516; de S. Martin, 64, 65, 66.
 Litanies, 42; des Saints, 10; de la Vierge, 458, 460; de la Ste Famille, 533.
 Liturgie, 12, 476; poitevine, 209, 212.
 Livre, 18, 82, 139, 143, 144, 150, 152, 169, 170, 175, 189, 193, 483, 484, 488, 491, 492, 530; de Sulpice Sévère, 222; voir *Heures*.
 Livres : ecclésiastiques, 514; liturgiques de Tours, 217.
 Livrée, 283; de la maison de France, 57.
Locus, 100.
 Lodève, 103.
 Logeurs, 500.
 Lombardie, 182.
 Lombez, 122.
 Lorette, 438.
 Lorraine, 395, 476, 528.
 Lorrains, 504.
 Loudun, 376.
 Louis XI, 127, 130, 140, 550.
 Loup, 56, 228, 229, 296, 321, 541.
 Louvre, 141.
 Lucques, 180, 181, 186, 229, 239, 242.
Lumen Christi, 270.
 Lumière, 269.
 Luminaire, 469, 471; voir *Chandelier*, *Cierge*, *Torches*.
 Lunatique, 399.
 Lundi, 240, 246, 247, 376, 519.
 Lune, 246, 247, 412, 433, 452.
 Lupanar, 245.
 Luther, 232.
 Lutrin, 262.
 Luxe, 50.
 Luxembourg, 124.
 Luxure, 195.
 Lyon, 104, 246, 265, 271.
 Mâchoire de S. Nicolas, 392.
Madius, 421, 516.
 Magiciens, 481.
Magister, 112, 116.
Magius, 421.
 Mai, 458.
 Main : de Dieu, 141, 142, 145, 179, 482; de S. Nicolas, 391.
 Maire-chapelain, 355.
 Maison, 515, 516; d'or, 97.
 Maître-autel, 355.
 Maître : de chant, 375; de chœur, 268; d'école, 300, 471, 472.
 Majesté, 18, 196.
 Mal de S. Martin, 231, 233.
 Malades, 53, 78, 467, 499.
 Maladies, 55, 384, 460, 465.
 Mal jugés, 395.
 Manches, 35, 38, 53, 157, 159, 185, 281, 304, 306.
 Mange-farine, 515.
 Manipule, 187, 514.
 Manne, 465, 467, 468, 488; de S. Nicolas, 392, 395, 401, 402, 403, 411, 412, 413, 446, 447, 452, 454, 459, 460, 479; voir *Huile*, *Liquor*.
 Mansionnaires, 516.
 Manteau, 120, 153; de S. Martin, 7, 126, 131, 140, 149, 152, 162, 165, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 189, 182, 229.
 Manuel, 514; d'iconographie chrétienne, 490.
 Marbre, 67, 113, 388, 389, 391, 395, 420, 422, 426, 477, 499, 505; voir *Cipollin*, *Porphyre*, *Reliquaire*, *Sueur*.
 Marchands, 69, 228; en gros, 129; d'étoffes, 8, 243; d'habits, 93.
 Marché aux pores, 501; voir *Forum*.
 Marches de l'autel, 183.
 Mardi, 246.
 Maréchal ferrant, 238.
 Marguilliers, 271.
 Mariage, 257.
 Marins, 395, 488.
 Marmite, 481.
Marmorata, 505.
 Marmoutier, 215, 217, 219.
 Marqueterie, 113.
 Marreau, 471.
 Mars, 40, 246, 247.
 Martin, 224, 239; bâton, 225, 226; pêcheur, 51, 143, 230.
 Martinales, 231, 239.
 Martinier, 242.
 Martyr, 16, 34, 278, 535, 543; faux, 49.
 Martyrologe, 220, 544.
 Masquo, 545.
 Mât, 170.
 Matelots, 493; voir *Marins*.
 Maternité de la Ste Vierge, 532.
 Matines, 266, 376.
 Matrone, 512.
 Maures, 313, 387.
 Mausolée, 444.
 Maximien, 321, 323, 340, 342, 352, 370, 371.
 Mayence, 18.
 Meaux, 272, 304.
 Meche, 263, 270.
 Médaille, 2, 232, 526; de dévotion, 117; de S. Nicolas, 397, 398.
 Médaillon, 141, 155, 164, 165.
 Melchisédech, 545.
 Mémoire, 212, 213, 314, 435, 436, 498, 440, 457.

Mendiants, 153; voir *Ordres*.
Meneaux, 165.
Mentonnière, 481.
Mer, 484, 492; voir *Neptunium, Périls*.
Mercredi, 240, 246, 457, 459.
Mercure, 171, 246, 248.
Mère de douleur, 538.
Méreau, 243, 313.
Mergus, 231; voir *Martin-pêcheur*.
Merlettes, 103.
Messe, 203, 266, 396, 521; fondée, 82; pour confrère, 471; des enfants de la psalette, 297; grégorienne, 85; en musique, 207; *Os justi*, 212; de Requiem, 108, 458, 471; du S. Esprit, 471; de la Vierge, 471; de S. Martin, 25, 26, 55, 90, 152, 154, 156, 159, 167, 170, 174, 179, 182, 184, 185, 293; de S. Maurice, 345; de S. Nicolas, 452.
Mesure de dévotion, 66.
Mesureurs de grains, 395, 450.
Métairie, 471.
Meuniers, 8, 395.
Miel, 18.
Mignonium, 516.
Milan, 88, 168, 200, 202, 221, 240, 261, 264, 377.
Milice, 50.
Miniature, 55, 152, 178.
Ministre des finances, 523.
Minute de bulle, 79.
Miracles, 22, 120, 486; de la Vierge, 495; de S. Martin, 4, 68, 146; de S. Nicolas, 391, 422, 423, 424, 425, 427, 428, 429, 431, 433, 434, 438, 439, 442, 450, 451, 459.
Missel, 191, 278, 302.
Miséricorde, 246, 249; de S. Nicolas, 464.
Mitre, 132, 133, 142, 143, 144, 145, 149, 169, 173, 177, 182, 188, 189, 192, 237, 480, 489; de S. Martin et de S. Sylvestre, 62; voir *Orfroi*.
Moines, 21, 35, 36, 44, 51, 53, 98, 119, 205, 259, 411, 422, 422; de Ligugé, 211.
Moïse, 150, 152, 154, 191, 517, 545, 546.
Moissac, 41.
Monastère, 163, 216; de S. Martin, 95, 96, 119.
Monde, 176, 247, 339; voir *Globe*.
Momale, 542.
Monnaie, 138, 139, 176, 484, 487; de S. Martin de Tours, 240.
Monogramme du Nom de Jésus, 82, 486.
Monseigneur, 70.
Monsieur S. Nicolas, 470.
Moustres, 166.
Mont: Athos, 492; Beuvray, 226; de piété, 93, 504.

Montauban, 8, 146, 149, 310.
Monte cavallo, 500.
Montpezat, 148.
Monts, 101.
Moralité, 233.
Moribond, 67.
Mort: de S. Martin; 34, 35, 36, 41, 143, 161, 173, 177, 179, 182, 290, 293; de S. Nicolas, 399, 418, 441, 491, 493.
Morts ressuscités, 18, 19, 25, 27, 28, 32; voir *Résurrection, Vivants*.
Mosaïque, 279, 392, 393, 493, 511; absidale, 98; de S. Ambroise, à Milan, 88.
Motte féodale, 543.
Mouchoir, 491.
Moulin, 9; à eau, 514.
Moustache, 493.
Moutons, 225.
Mozette, 372.
Mule, 173.
Muets, 172, 465.
Murs de Rome, 95.
Musée, 281; d'Angers, 1, 2.
Musicien, 520.
Musique, 8; voir *Messe*.
Mydiaton, 480, 481.
Mystères, 475.
Mythologie, 242.
Myre, 419, 420, 426, 447.
Nacre, 7.
Naissance de S. Nicolas, 477, 478, 479, 482; voir *Bain*.
Nantes, 272, 527.
Nappe d'autel, 191, 201.
Narbonne, 104, 173, 262, 263.
Natal, 5, 6; de S. Martin, 4, 11, 14.
Nation, voir *Ordres*.
Nativité de la Vierge, 11, 267.
Naufrage, 263, 395.
Navette de tisserand, 550.
Navire, 49, 479, 489.
Nécrologe, 127.
Nègre, 343; voir *Maures*.
Neige, 129, 488.
Neptunium regnum, 419.
Neuvaine de S. Nicolas, 457.
Nevers, 263, 265.
Neveu de S. Martin, 206, 207.
Niche, 542.
Nimbe, 23, 142, 145, 150, 152, 165, 168; crucifère, 168, 533; triangulaire, 491.
Nîmes, 103.
Noble homme, 375.
Noblesse, 58; de S. Martin, 140.
Noces, 432.
Noël, 6, 11, 17, 266.
Noir, 49, 305, 381.
Noix, 167, 182.
Noli me tangere, 546.
Nom: de Jésus, 71, 73, 78, 285 (voir *Monogramme*); de baptême, 210.

Nombres, voir *Deux, Trois, Six, Sept. Non obstantibus*, 75, 77.
 Normands, 12, 121.
 Notaire, 110, 506, 520; du Capitole, 522, 524; du Vicariat, 521.
 Notker, 54.
 Notre-Dame, 360.
 Noviciat, 112.
 Nuage, 145, 158, 187, 312, 453, 481, 496.
 Nudité, 50; voir *Pieds, Tête*.
 Nuit, 65, 66; de S. Nicolas, 464; voir *Rondes*.
 Obélisque, 499.
 Obit, 521.
 Objets bénis, 233.
 Oblation, 471.
 Octave, 345, 434, 435, 436, 437, 441, 448; de S. Martin, 11, 14, 90; de S. Nicolas, 403, 414, 415, 421, 448.
Oculus, 193.
 Odeur de S. Nicolas, 419, 442.
 Œil, 298; voir *Taie, Yeux*.
 Œuvre : d'art, 137, 483; corporelle, 341; spirituelle, 341; du manteau de S. Martin, 130.
Offerenda, 205.
 Office, 61; divin, 71, 78, 376, 548; à 3 leçons, 210, 212; à 8 leçons, 218; propre, 17, 302; rythmé, 202, 315, 400; de la Sainte Épine, 405; de S. Martin, 15, 131; de S. Maurice, 314; de S. Nicolas, 392, 396, 402; nouveau, 544; voir *Petit*.
Officium, 14, 285.
 Offrande, 84, 85; du pain et du vin, 221.
 Oie, 8, 230, 231, 232, 234, 237; de la S. Martin, 284; voir *Symbolisme, Tir*.
 Oignon, 540.
 Oiseau : de Notre Dame, 143; de Saint Martin, 143, 230.
 Oison, 374, 375.
Olivetum, 500.
 Olivier, 453, 500.
 Olympiade, 418.
 Ombre, 49.
 Onction de l'empereur, 310.
 Onguent, 49, 153.
 Onzaine, 272.
 Or, 7, 33, 62, 142, 439, 493; voir *Vase*.
Oraculum, 96.
 Oraison, 284, 287, 294; de S. Martin, 56.
Orarium, 62.
 Oratoire, 59, 69, 126, 129, 216, 502, 511.
 Ordinaire, 423, 544.
Ordinatio, 362.
 Ordination, 5, 166; pontificale, 119; de S. Martin, 182, 189; de S. Maurille, 200; de S. Nicolas, 491.

Ordo, 525.
 Ordre : de S. Maurice, 313, 368; de Tours, 221.
 Ordres : mendiants, 109; de la nation, 58.
 Oreilles, 65, 66.
 Orfèvres, 253, 264, 355.
 Orfroi, 189; de chasuble, 193; de mitre, 192.
 Orgue, 28, 31, 95.
 Orgueil, 50, 195.
 Oriflamme, 57, 232.
 Orléans, 104.
 Ornaments, 82, 192.
 Orphelins, 467.
 Orthographe, 379.
 Orvietto, 530.
 Os de l'oie, 231.
 Ostie, 10, 103, 104.
 Ours, 239; de S. Martin, 228; coiffé, 534, 535.
 Ouvrage d'Espagne, 10.
 Ouvriers en corne, 395.
 Oves, 274.
 Pafens, 151, 285; voir *Stèle*.
 Paille, 153.
 Pain, 66, 130, 161, 472, 481, 489, 545; voir *Offrande*.
 Pairs de France, 126.
 Paix, 37, 246, 248, 285.
 Palais, 59, 60; du ciel, 50, 433, 493; des Pierleoni, 513; du Quirinal, 99.
 Pale, 188, 307.
 Pallium, 157, 169, 485, 486, 489, 490, 492, 493, 496.
 Palme, 14, 170, 274, 344, 423.
Pange lingua, 423.
 Pannetière, 179.
 Papes, 310, 316; Adrien I, 97; Alexandre II, 510; VI, 11, 122, 513; VII, 507, 508, 526; VIII, 119; Anastase, 115; Benoît XIII, 7, 117, 394; XIV, 2, 15, 93, 213, 314, 393, 448, 485, 504, 505, 511; Boniface IV, 513; VIII, 402, 483; Calixte II, 510; III, 121; Célestin I, 206, 207; V, 406; Clément V, 103; VI, 103; VII, 104; VIII, 75; XI, 508, 517; XII, 402, 509, 511, 524; XIII, 414, 458; Damase, 100; Etienne, 106, 115, 120; Eugène IV, 103; Fabien, 106, 115; Félix IV, 513; Gélase II, 510, 511; Grégoire I, 9, 13, 155, 267, 303, 424; 510, 513; IV, 94; V, 504; VII, 510; IX, 102; XIII, 104, 111, 207, 314, 477, 499; XVI, 372, 458, 466; Honorius II, 516; Hormisdas, 96; Innocent I, 115; III, 503; IV, 111; VI, 103; VIII, 104; X, 99, 114; XI, 206, 468, 504; XII, 506; Jean XXII, 4, 12, 103, 285; Jules II, 104, 500; Léon I, 95, 119; 510; III, 95; IV, 94, 95, 96, 98; IX,

94; X, 375; XII, 84, 110, 389; XIII, 86, 92, 388; Lucius III, 505; Marc, 145; Marcel, 370; Martin I, 95, 106, 115, 245; IV, 402; Nicolas III, 513; IV, 10; V, 13, 95, 393; Pascal II, 510; Paul III, 503; V, 70, 77; Pie II, 204; IV, 98, 104; V, 100, 110, 253, 302, 405, 498; VI, 309, 422; VII, 524; IX, 2, 72, 73, 74, 76, 90, 91, 138, 446, 458, 524; Serge II, 97, 105; Sixte IV, 100, 104; V, 503, 509; Sother, 108, 113; Sylvestre, 96, 97, 98, 111, 113, 114, 115, 117, 179, 418; Symmaque, 97, 99, 114; Urbain II, 403, 417, 502, 510, 513, 515; III, 93, 94; V, 510; VI, 10, 511; VIII, 112, 113, 221; Victor III, 510; Vigile, 96, 172; Zacharie, 216; Zéphyrin, 196, 197; voir *Portraits*.

Papier huilé, 511.

Papyrus, 68.

Pâques, 6, 11, 17, 241, 267, 297.

Paradis, 340, 490.

Paralytic, 339.

Paralytiques, 38, 54, 66, 151, 172, 173, 203, 398.

Paralum, 514.

Parchemin, 7, 154.

Parement d'autel, 137, 152, 189, 191.

Parents, 66; de S. Marlin, 161.

Parfumeurs, 395.

Paris, 237, 264, 265, 273, 531; voir *Louvre, Université*.

Parme, 233, 266.

Paroisses, 97, 517; à Rome, 110; sous le vocable de S. Marlin, 123, 124.

Pas: de l'âne, 226; de S. Martin, 4, 127, 128.

Passementiers, 550.

Passion, 146, 163.

Patara, 430.

Patène, 157, 188, 514.

Pater, 71, 72, 73, 74, 78, 84, 157, 458, 466, 468, 538.

Patriarche, 493.

Patrocinium, 6.

Patron, 8, 15, 81, 277, 314, 315, 317, 447, 449, 528, 534, 549.

Patronage, 376; de S. Martin, 8, 213, 277; de S. Maurice, 313; de S. Nicolas, 394, 402, 421, 448, 455, 465.

Patronal, 528.

Pauvre de S. Martin, 240, 282.

Pauvres, 22, 44, 50, 55, 130, 140, 141, 142, 149, 158, 160, 161, 168, 170, 174, 471, 472, 505; voir *Prêt, Festiaire*.

Pavage, 118, 151, 518, 524.

Pavé, 65, 66, 500.

Pavie, 7.

Pavillon, 189, 191, 192.

Par tecum, 513.

Paysages, 99, 113.

Paysans, 66, 217.

Péan Gatineau, 181.

Peau : d'agneau, 130; de brebis, 60.

Pedica, 514.

Pêche (fruit), 242.

Pêchés, 40.

Pêcheur, 523.

Pêcheurs, 395.

Peigne, 502, 550.

Peintres, 55, 99, 113, 136, 137, 188, 201, 476, 477, 483, 484, 487, 492, 511, 538.

Peinture, 525; murale, 113, 178; sur verre, 154.

Pélagianisme, 215, 219.

Pèlerinage: à Compostelle, 475; aux Lieux Saints, 461, 463; à Rome, 99, 228; au tombeau de S. Martin, 129, 179, 218.

Pèlerins, 67, 68, 71, 78, 84, 395, 419, 439, 444, 465, 481.

Pelisse, 491.

Pelletiers, 130.

Pendu, 40, 52, 179.

Penno, 60.

Pénitents d'amour, 190.

Pentecôte, 17, 264, 297.

Pépérin, 512.

Perche, 259, 264.

Père, 270; Eternel, 58, 491, 495.

Perqula, 259.

Péridot, 7.

Périers (des), 122.

Périls de la mer, 395.

Perinsigne, 280, 525, 526.

Perte, 7.

Permission d'imprimer, 81.

Perpendicularum, 256, 259.

Pers, 192.

Persévérance, 246, 249.

Perspective, 113.

Peste, 24, 67, 68, 102, 217, 265, 285, 384.

Pestiférés, 484.

Petit Office de S. Nicolas, 393.

Phare, 6.

Pharmacie, 499.

Pharmaciens, 479.

Philaterium, 356.

Phylactère, 153.

Picardie, 124, 496.

Pieds de S. Nicolas, 496.

Piédestal, 355.

Pieds de S. Martin, 4; nus, 171; voir *Tyran*.

Piémont, 309.

Pierreries, 387, 529.

Pierres: de S. Martin, 65, 242; précieuses, 7, 64, 289, 290, 453; voir *Gemmes*.

Piété, voir *Temple*.

Pignora, 6, 66, 68.

Piissimus Augustus, 426.

Pillage des protestants, 216.

- Pilori, 241.
Pin abattu par S. Martin, 43, 44, 147, 151, 155, 162, 167, 169, 174, 180; voir *Pomme*.
Pinacothèque du Vatican, 477.
Pinceau, 416.
Pintiers, 8.
Piscine, 193.
Place, 113; Navone, 504.
Plafond, 113, 518, 525.
Plaies (cinq), 146, 285, 376, 424, 519.
Planche gravée, 81.
Planètes, 246.
Plat à cierges, 265.
Plate, 133.
Plateau à cierge, 272.
Plomb, 72, 183, 379.
Plongeon, 51, 53, 143; voir *Mergus*.
Pluie, 9, 241, 285, 465, 550.
Plumbetum, 379.
Pluvial, 514.
Poêle sur tombeau, 65.
Poète, 523.
Poignard, 151.
Poignée, 255.
Poignets, 154; miraculeux de S. Martin, 167, 181, 188, 306.
Pointe pour cierge, 265.
Pointillé, 132.
Poire, 242, 488.
Poisson, 53, 205, 482.
Poitiers, 62, 123, 229, 254, 258, 263, 377, 379, 396, 527; voir *Pouillé*.
Polissage de silex, 128.
Pologne, 9.
Polus, 312.
Pommeau, 264.
Pomme, 488; de pin, 509.
Pommeté, 313.
Pompiers, 395, 481, 550.
Ponte Salara, 499.
Pontificaux, 207, 489.
Porphyre, 517.
Portail, 181, 545.
Porte, 65, 109, 113; de ville, 125, 127, 140, 149, 160; sainte, 513; voir *Sentences*.
Porte : bannière, 282; enseigne, 370, 371.
Portion, 504.
Portique, 94, 158; de S. Pierre au Vatican, 121.
Porto, 403.
Portraits des papes, 510, 511.
Portugal, 253.
Possédé, 38, 136, 137, 155, 167, 170, 173, 177, 180, 299, 397.
Possession, voir *Prise*.
Poteau cornier, 531.
Potence, 142, 165; voir *Pendu*.
Poterne, 93.
Potiers, 8.
Pouillé du diocèse de Poitiers, 210.
Poulet, 472.
Pourpre, 43, 130, 141, 142, 145, 153, 337, 338, 341, 372.
Poussière du tombeau de S. Martin, 66, 67.
Poutre, 273.
Pouyard, 99.
Prébende, 375.
Predella, 477.
Prédication, 173, 488; de S. Nicolas, 481, 489.
Préface, 13, 278; de l'office de S. Nicolas, 403.
Préfecture urbaine, 502.
Préfet de Rome, 97.
Prélat domestique, 372.
Première communion, 539.
Presbyterium, 94, 101, 501, 502, 509.
Présentation: 376, de la Vierge, 244.
Présents, 65, 496.
Prêt aux pauvres, 504.
Prêtre, 143, 469; assistant, 186.
Prévôts, 389.
Prière, 30, 203, 488; aux intentions du pape, 7, 8; de S. Martin, 278; à S. Nicolas, 466, 467; voir *Union*.
Prieur, 83, 112, 116, 118, 406, 423.
Prieuré, 426.
Primicier, 314, 320, 322, 372, 373, 382, 387, 508.
Prise, 234; de possession, 81.
Prison, 56, 339, 463, 486, 489, 491, 512; de S. Crépin, 231.
Prisonniers, 392, 469.
Privilèges, 376; de S. Nicolas *in carcere*, 525.
Procession, 71, 98, 132, 354, 504, 529; du S.-Sacrement, 469, 470.
Procureur, 514; général, 113.
Professeur d'humanités, 523.
Profession de foi de S. Martin, 275.
Prométhée, 29.
Promoteur de la foi, 427, 545.
Prophète, 533.
Prophétie, 53.
Propre, 544; de Bari, 447; de Poitiers, 213; de Tours, 284, 297; des diocèses de France, 359.
Prosaire, 39; de S. Martin, 296.
Prose, 27, 278, 429, 435; *Christo inclyto*, 291; de S. Maurice, 345, 349; de S. Tégule, 383.
Prostration, 66.
Protecteurs contre la rage, 547.
Protestantisme, 314.
Protestants, 6, 271.
Proverbes, 9, 224, 233, 241.
Province : des Carmes, 109; romaine, 6.
Psallentium, 202, 203, 204.
Psalette de Tours, 297.
Psalmellus, 205.
Psalmodie, 98.
Psautier, 52.

Ptochium, 503.
Puanteur, 49; du diable, 43.
Puits, 198, 227, 500, 514; de S. Martin, 64.
Pupitre, 216; de missel, 191.
Purification de la Vierge, 17.
Purificatoire, 187.
Puy-Notre-Dame, 375.
Pyxide, 154, 189, 191.

Quatrain, 149.
Quirinal, 500; voir *Palais*.
Quito, 549.
Quondam, 93.

Rachel, 28.
Rage, 208, 244, 547.
Rais d'escarboucle, 147, 312, 313, 365.
Raisin, 183, 243, 539.
Rameaux enflammés, 188.
Rameur, 481.
Râteau, 250, 253, 270, 273; à 3 cièrges, 281.
Râtelier, 271, 272, 273.
Ration, 245.
Ravenne, 67, 103, 550.
Rayonnement de la tête, 539.
Recentarium, 445.
Recommandation de l'âme, 56.
Recteur, 500, 507, 511.
Réception : de confrères, 469; de S. Martin, 4, 12; de S. Maurice, 358.
Redevance, 236; féodale, 233.
Réforme des Carmes, 109, 114.
Régent de la chancellerie, 78.
Reims, 124, 265.
Reine, 37, 257, 196; de Saba, 547.
Religieuses, 126.
Reliquaire, 6, 183, 207, 355, 364, 496; en marbre, 389.
Reliques, 1, 59, 205, 206, 207, 277, 285, 360, 363, 517; de S. Martin, 131, 304; de S. Nicolas, 442, 505; voir *Pignora*.
Renard, 228, 333, 471.
Repas, 232, 469; de S. Martin, 175.
Répertoire archéologique de l'Anjou, 4.
Répétition, 11, 17.
Répons, 285, 409, 412, 414, 435; *Siquæris*, 459.
Reposoirs, 469, 470.
Restauration de basilique, 518.
Restigné, 180.
Résurrection de morts, 35, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 50, 53, 54, 142, 166, 172, 181, 203, 204, 349.
Retable, 150, 154, 177, 187, 189, 191, 477.
Révélation, 430.
Révérend, 516.
Révérendissime, 388, 389, 521, 525.
Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, 81.

Reverendus admodum, 520.
Réversion de S. Martin, 12, 290.
Rhône, 316, 318, 323, 338.
Rhumatisme, 395, 396.
Rideaux, 192; à l'autel, 151, 201.
Rire, 197, 198.
Rite : maçonique, 265; parisien, 402, 404; tourangeau, 221; voir *Double*, *Semi-double*, *Simple*.
Robe, 184.
Roccus, 60.
Rochet, 372, 525.
Rogations, 11, 17.
Roi, 43, 177, 178, 257, 443; 479, 480; des anges, 433; d'Angleterre, 262; des Cornards, 245, 246; de France, 63; de Juda, 530, 531.
Rolet, 190.
Rome, 361; voir *Préfet*, *Province*.
Rondes de nuit, 135.
Rosaire, 82, 538.
Rose : architectonique, 172; fleur, 30, 64, 68, 151, 282, 490, 539; du paradis, 340; sèche, 480.
Roseau, 270.
Roue, 82.
Rouen, 81, 104, 354, 358, 359.
Rouge, 57, 58, 64, 115, 165, 170, 189, 313; couleur du diable, 177; voir *Soutane*, *Tenture*.
Ruban, 283.
Rubriques, 434.
Russie, 484.
Rustre, 227.

Sabre, 187.
Sac, 279, 282, 470, 481; de blé, 482.
Sacratissimus, 67.
Sacre : de S. Martin, 4, 5, 150, 169, 170, 172, 180, 181, 182; de S. Maurille, 180; de S. Nicolas, 432, 480, 490, 491.
Sacré-Cœur, 532, 533, 548.
Sacristain, 99, 100, 389.
Sacriste, 263, 266.
Sacristie, 93, 113, 117, 118, 499, 509, 524.
Sacrosanctus, 67.
Sagesse, 33.
Saint-Jean de Maurienne, 103.
Saint-Maurice d'Againe, 357.
Saint-Nicolas de Bourgueil, 528; de Port, 528.
Saint Sacrement, 117, 253; voir *Eucharistie*, *Procession*.
Saintes (ville), 7, 198, 377.
Saintes : Agathe, 265, 302, 304; Agnès, 167, 361, 424; Anne, 117, 424, 515, 532; Antonine, 499; Asceliné, 257; Barbe, 117, 118, 283, 550; Batrix, 513; Catherine, 82, 507; Cécile, 302; Charité, 258; Clotilde, 131; Colombe, 217; Cyriaque, 106; Espérance,

258; Faustine, 389; Foi, 258; Geneviève, 284; Hélène, 424; Julienn, 106; Juste, 106; Lucide, 389; Lucie, 302, 303, 515, 550; Luitgarde, 117; Macrine, 542; Madeleine, 28, 453; Marguerite, 285, 424; Marie de Montefalco, 262; Marthe, 28; Memmie, 106; Pauline, 106; Pétronille, 422; Pezonne, 542; Quilla, 106; Quiterie, 547; Radegonde, 543; Sophie, 106; Sotère, 106; Thècle, 167; Théopiste, 106; Thérèse, 112, 197; Ursule, 424, 507; Véréne, 380; Vierge, 31, 34, 49, 117, 118, 136, 140, 167, 168, 172, 177, 261, 273, 285, 291, 292, 346, 371, 382, 445, 480, 481, 486, 489, 490, 491, 496, 499, 510, 514, 570, 531, 538, 550; Vincence, 389; Walburge, 60. Sainteté, 454.

Saintonge, 227.

Saints : locaux, 213, 415; Achille, 309; Adventeur, 309, 311, 385; Alexandre, 381; Ambroise, 5, 13, 37, 39, 53, 55, 155, 156, 168, 170, 201, 223, 266, 436; Anastase, 106; André, 17, 78, 302, 303, 545; Antoine, 266, 498, 499; de Padoue, 117, 281; Arlodus, 198; Artémus, 106; Astère, 106; Aubin, 256; Augustin, 13, 156, 223; Barnabé, 550; Basile, 5, 7; Bellin, 547; Benoit, 13, 78, 267, 495, 547; de Samarie, 208; Bernard, 41, 266; de Menthon, 389; Bés, 281; Bienzy, 547; Blaise, 266, 550; Bon Larron, 424; Bonaventure, 549; Boniface, 418, 419; Brandan, 387; Brice, 49, 119, 154, 155, 159, 173, 179, 182, 192, 193, 197, 198, 199; Candide, 309, 318, 319, 320, 323, 325, 340, 341, 345, 346, 347, 370, 380, 389; Cassius, 386; Césaire, 120; Charles Borromée, 98, 113; Christophe, 424; Chrysogone, 309; Cirus, 309; Clair, 550; Clément, 302; Constantin, 370; Corbinien, 228; Crépin et Crépinien, 570; Crescentius, 106; Cucuphas, 13, 309; Cuthbert, 256; Cyhard, 211; Cyprien, 322; Cyriaque, 106, 309, 505; Défendant, 381; Denis, 13, 57, 155, 168, 547; Désiré, 550; Didier, 381; Dominique, 82; Donnino, 547; Dormants (sept), 215; Doucelin, 199; Eleuthère, 13; Elie, 117; Eloi, 6, 228, 238, 249; Epipode, 66; Etienne, 66, 71, 72, 146, 291; de Muret, 387; Eucher, 311, 314, 320, 371; Eustache, 168; Eutrope, 78; Evence, 381; Evrois, 149; Exupère, 309, 318, 319, 320, 323, 325, 338, 340, 341, 343, 345, 346, 347, 351, 370, 371, 380; Félix, 309, 513; de Bourges, 66; de Nole, 210; de Smarves, 198, 208; Florent, 198, 199, 208; Florent m., 386; Flo-

rian, 109; Fortunat, 214, 215; év., 67, 120; m. 309; François d'Assise, 550; François Xavier, 499; Gabriel, 424; Galien, 66, 369; Gengoul, 535; Georges, 184, 424, 536; Gérard, 228; Gércon, 386; Germain d'Auxerre, 219; Gildas, 547; Gilles, 393; Grégoire, 495; de Tours, 120, 214, 215, 220, 301, 362; Guilain, 228; Guy, 547; Hilaire, 13, 16, 32, 34, 52, 53, 123, 126, 155, 161, 166, 172, 209, 212, 266, 269; Hippolyte, 13; Hospitius, 66; Hubert, 547; Humbert, 228; Ignace, 499; Innocent, 13, 106, 309, 310, 318, 319, 323, 325, 340, 341, 345, 346, 347, 350, 354, 359, 363, 370, 380; Innocentes, 11, 26; Isidore, 549; Jacques maj., 117, 239, 267, 475, 515; min. 93, 545; Jean m., 309; Baptiste, 11, 168, 291, 386, 419, 532, 534, 539, 545, 546; Calybite, 267; évangéliste, 168, 533, 545; Jérôme, 13, 156, 228, 267, 424; Joachim, 532; Joseph, 117, 281, 445, 532; Josse, 129; Jude, 167; Julien, 215, 547; Large, 106; Laurent, 11, 78, 100, 267, 302, 424; Lazare, 424, 314, Léger, 540; Léon, 106; Louis, 341; Louis de Gonzague, 548; Loup, 155; Luc, 267; Macaire, 198, 208, 387; Mainboeuf, 200; Mammès, 547; Marcoul, 547; Marc, 7; Martial, 123; Martin, 4, 82, 84, 117, 118, 123, 155, 236, 241, 292, 302, 303, 315, 360, 361, 363, 364, 365, 367, 368, 369, 479, 543; de Brives, 198, 208; de Saintes, 198; de Vertou, 199, 229; Martinien, 95, 141; Mathias, 267; Mathurin, 424, 547; Maur, 13, 106; Maurice, 15, 147, 168, 272, 285, 309, 317, 318, 319, 338, 349, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 349, 351, 352, 354, 360, 370, 381, 386, 387; Maurille, 157, 163, 180, 199, 200, 201; Maxime, 199; Maximin, 228, 229; Mécen, 547; Mesmin, 547; Méthode, 405, 422; Michel, 11, 17, 31, 35, 82, 117, 267, 277, 546; Nicandre, 166; Nicolas, 117, 140, 176, 179, 266, 389, 391, 469, 494, 499, 515; Nizier, 66; Octave, 309, 311, 385; Odon, 120, 214, 215, 228; Ours, 309; Pallais, 198; Papias, 106; Pappon, 228; Patrice, 199, 206; Paul, 6, 11, 17, 56, 117, 155, 266, 267, 445, 546; Paulin de Nole, 214; Perpet, 87; Philippe, 93; Pierre, 11, 17, 56, 57, 117, 145, 266, 267, 370, 445, 545, 546; Pollion, 106; Proesse, 95, 121; Quirin, 106; Remi, 17; René, 15; Roch, 117, 235; Romain, 199; Romedius, 228; Romuald, 499; Rustique, 13; Sabas, 423, 425, 428; Sabin, 449, 445; Sébastien, 100, 285; Sévère, 48, 55,

- 156, 214, 516; Séverin, 35, 37, 42, 53, 55, 156, 237; Silianus, 106; Siméon, 515; Simon, 267, 545, 546; Sisinnius, 106; Smaragde, 106; Sogal, 547; Soluteur, 309, 311, 381, 385; Sulpice de Bourges, 217; Symphorien, 547; Tégule, 382; Théodore, 106; Thomas, 168, 266; de Cantorbéry, 128, 266; Thrason, 116; Thyrese, 309; Tran, 387; Tugen, 24, 547; Ulric, 517; Vaast, 13; Valère, 309; Valérien, 309; Victor, 309, 317, 318, 319, 323, 327, 340, 341, 314, 345, 316, 351, 355, 359, 370, 380, 381, 386; Victorius, 191; Vincent, 168, 243, 309, 318, 325, 340, 345, 316, 320; Zénon, 309.
- Saloir, 472, 473, 488.
 Salomon, 547.
Salvus, 97.
 Samedi, 246, 295, 471.
Sanctuarium, 96.
Sanctus, 350.
 Sandales, 120.
 Sang: de S. Maurice, 356, 363, 369; de la Légion Thébaine, 176, 360; voir *Vase*.
 Saphir, 7; blanc, 62.
 Sapin, 230.
 Sardoine, 7, 365.
 Satan, 49, 153, 339.
 Satin, 133.
 Saturne, 246, 249.
 Saumur, 472, 528.
 Sauveur, 96.
 Savoie, 313, 314.
Scabellum, 354.
 Sceau, 18, 233, 234, 367, 375, 486, 543.
 Sceptre, 171, 479.
Schola Græca, 511.
 Science, 488.
 Sculpteurs, 180, 354, 500.
 Sébile, 140, 179.
 Sécheresse, 9, 463.
 Seigle, 472.
 Seigneur, 171, 377, 472; de Prouilly, 62.
 Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, 89.
 Sein d'Abraham, 21, 37, 42.
 Selliers, 550.
 Semailles, 438.
 Semaine Ste, 457.
 Semidouble, 206, 252, 302, 416, 418, 419, 420, 423, 434, 436.
 Sénateur, 369.
 Senlis, 258.
 Sens, 377, 380.
 Sentences: dorées, 190; portières, 225.
 Sentinelles, 127.
 Sept, 253, 271, 341.
Septennium, 92.
 Sépulture, 71, 78, 82; de S. Martin, 167, 173, 177; voir *Funérailles*.
 Séquence, 14, 26, 358, 429; de S. Nicolas, 452, 453, 454, 510; voir *Prose*.
 Séraphin, 341, 459, 463, 464.
 Sérénissime duc, 315.
 Sérénité de l'air, 285, 550.
 Serge, 192.
 Sergents à cheval, 8, 129.
Seriatim, 421.
 Serment, 59, 166, 362, 369, 439, 470.
 Sermon, 477; de S. Martin, 235; *dormi secure*, 246.
 Serpent, 207, 208, 487, 546; voir *Vipère*.
 Servites, 501.
 Serviteur, 505; de S. Martin, 247.
 Sicile, 6, 395.
 Siège, 18, 169, 261; enflammé, 139; de l'officiant, 192.
 Signature: de bulles, 81; d'artistes, 117, 118.
 Signe de croix, 41, 43, 45, 49, 51, 65, 67, 147, 151, 155, 158, 203, 204, 339.
Signifer, 340.
 Silex, 268.
 Simandre, 492.
 Simple, 252, 302, 314, 415.
 Singe, 152, 195.
 Six, 341.
 Slave, 496.
 Smarve, voir S. *Félix*.
 Sobriété, 236.
 Socle, 133.
 Soie, 305, 306, 372.
 Soissons, 123.
Solcrorum, 515.
 Soldats, 8; de la Légion Thébaine, 365.
 Soleil, 246, 268, 296, 453, 530, 538.
 Solitaire, 162.
 Somasques, 506.
 Sommeil, 491.
 Sortie, 245.
 Soufflet donné à Arius, 490, 492.
 Souhaits de S. Martin, 241.
 Soulier, 43; de S. Nicolas, 496.
 Sous-diacre, 157, 174, 186, 196, 198, 252, 268, 376.
 Soutane rouge, 193.
 Souterrain, 114.
 Souvenirs: Amiénois, 125; du pèlerinage de S. Martin, 183.
 Squelette, 530.
 Stalles, 233.
 Station, 98, 100; au tombeau de S. Martin, 65.
 Statue, 207; d'argent, 356; de bronze, 95, 120, 121; de S. Martin, 90, 131, 179, 180; de S. Maurice, 354; de S. Nicolas, 468, 480; de S. Pierre, 120, 121.
 Statuette de S. Martin, 131.

- Statuts, 376; de confrérie, 469, 470.
Stauracis, 487.
Stèle païenne, 134.
Stérilité, 204.
Strasbourg, 29, 174.
Stratus, 516.
Strophe, 18, 519, 541.
Stuc, 113, 207, 392.
Suaire, 167, 173, 365, 380; de S. Maurice, 383.
Subvenite, 471.
Subvention de S. Martin, 12, 23.
Sueur du marbre, 426, 429, 433.
Suffrage, 15; de S. Nicolas, 445.
Suisse, 9, 282.
Superi, 108.
Surplis, 152, 189, 193, 469.
Susanne, 56.
Suspension eucharistique, 154.
Symbolisme, 233, 246, 268, 270, 530;
de l'oie de S. Martin, 235.
Symphonie, 30, 31.
Synagogue, 545.
Synode romain, 97; voir *Concile*.
- T pour D, 540.
Tabard, 470.
Tabernacle, 263, 549; niche, 538.
Tables de la loi, 545.
Tâche, 308.
Taffetas, 192.
Taie de l'œil, 214.
Taille, 66.
Tailleurs, 8, 179, 243, 550.
Tanneurs, 243.
Tapis, 10, 189.
Tapissorie, 141, 145, 201, 361.
Tapissier, 365, 550.
Targe, 282, 470.
Tau, 487, 490.
Taxatio, 444.
Teinturiers, 303, 313.
Tempes, 68.
Tempête, 395, 397, 431, 450, 451, 453,
460, 465, 477, 479, 481, 488, 489,
490.
Temple, 38, 43, 48, 151, 158, 512;
d'Hercule, 506; de la Piété, 512; de
Salomon, 545.
Tente, 61, 99.
Tenture, 65, 282; rouge, 146.
Tenue (grande), 245.
Térouanne, 103.
Terre cuite, 541.
Tertiaires franciscains, 507.
Testament, 108; ancien et nouveau,
545.
Tête, 18; nue, 490.
Tétradius, 155, 159.
Theca, 64, 353, 367.
Théophile, 160.
Thermes, 502; de Domitien, 97; de
Titus, 113, 114; de Trajan, 111.
- Thibaud, 239.
Tiare, 370; des Grecs, 489, 490.
Tiers Etat, 58.
Tir à l'oie, 231, 234.
Tisserands, 549.
Titre : cardinalice, 284; d'Equitius, 97.
Titulaire, 285, 448.
Titulus, 534.
Toile, 305, 550; cirée, 411.
Toiliers, 550.
Toison, 305.
Tôle, 271.
Tolède, 195.
Tombe, 147, 365.
Tombeau, 488; du Christ, 67; de S.
Martin, 61, 87, 88, 90, 91; de S. Ni-
colas, 399, 400, 401, 411, 412, 420,
422; des rois à Jérusalem, 262.
Tondeurs de drap, 395.
Tonneau, 182, 595.
Tonneliers, 395.
Topaze, 7, 33.
Toque, 149, 176, 481.
Torches, 154, 161, 189, 471.
Toul, 272, 478.
Toulon, 264.
Toulouse, 104, 264, 339.
Tour aux milices, 503.
Tournai, 264, 265, 273.
Tours, 8, 20, 22, 23, 25, 28, 32, 40, 45,
46, 48, 51, 52, 53, 54, 62, 88, 102, 123,
127, 132, 146, 164, 168, 178, 189, 200,
299, 313, 326, 356, 360, 361, 363, 367,
368, 377, 478, 550; église S. Martin,
97.
Toussaint, 11, 71, 72, 267, 285, 292.
Traduction, 548.
Trainards, 381.
Traité de Worms, 510.
Transitorium, 205.
Translation : de corps, 109; de S.
Martin, 4, 11, 12, 40, 51, 285, 286,
291; de S. Nicolas, 391, 401, 402,
408, 447, 454, 458, 484, 526; de la
Santa Casa de Lorette, 438.
Transept, 164.
Travertin, 499, 504.
Tref, 253, 261.
Trépas : de S. Martin, 288; des con-
frères, 469.
Trépiéd, 481.
Trésor, 375.
Trésorier, 270.
Tribun, 42, 51.
Tribut, 426.
Tricerio, 270.
Triclinium, 511.
Tricolore, 57.
Triangle, 256.
Trinité, 27, 32, 36, 39, 43, 45, 51, 55,
87, 58, 111, 117, 145, 247, 258, 268,
269, 270, 275, 276, 281, 297, 432, 486,
491.

Triomphe, 30; de S. Martin, 27; de S. Nicolas, 477.
 Triptyque, 485; russe, 495.
 Trois, 255, 256; Hébreux, 56.
 Trône, 138, 158, 159.
 Tropaire, 33.
 Troupeaux, 67.
 Troyes, 7, 478.
 Trumeau, 546.
Tumulus, 108.
 Tunique, 35, 153, 186, 514.
 Turcs, 419.
 Turin, 344, 357, 385.
Tusculum, 81.
 Tympan, 493.
 Tyran foulé aux pieds, 82.
 Union de prières, 83.
 Université de Paris, 526.
Uranicus, 386, 390; 416.
Urna, 416.
 Urne, 517, 518.
 Vache, 143.
 Vaisseau, 480, 481, 482, 491; voir *Navire*.
 Valet de S. Martin, 135; voir *Estafier*.
 Vase, 68, 170, 256; de l'enfant tombé à la mer, 478 (voir *Coupe*); d'or, 453; de sang, 360 (voir *Sang*); de S. Martin, 365.
 Vasque, 513.
 Vatican, 94.
 Veau, 173.
 Veille de la vigile, 423, 434.
 Velours, 192.
 Vendanges, 233, 242.
 Vendredi, 146, 240, 246, 376, 459, 472, 519.
 Vénérable, 75, 76, 441, 505, 520, 522, 523; card. Bellarmin, 223, 547.
 Venise, 312.
 Vénitiens, 420.
 Vent, 151.
 Ventre, 194.
 Vénus, 216, 249.
 Vêpres, 8, 71, 72, 202, 205, 264, 266, 529.
 Verbe, 269.
 Verceil, 119.
 Verges, 480; pour courtines, 192.
 Vermeil, 127.
 Verre, 51, 68; blanc, 194; peint, 487.
 Verrières : de Chartres, 171; de Tours, 164, 369.
 Vers latins, 97, 98, 106, 108, 111, 127, 235, 270, 412, 510, 511.
 Verset, 409; alléluiaïque, 302, 303; 545; sacerdotal, 412, 435.
 Vert, 133, 158.

Vertus, 19, 22, 241, 246; des cieus, 32; théologiques, 58.
 Vestiaire des pauvres, 73.
Vestis, 96, 511.
 Vêtement : double, 25; de S. Nicolas, 441.
 Vétérans, 125.
 Vicaire, 375; général, 81.
 Vices, 40.
 Victoire, 59, 512; de S. Martin, 176.
 Vie : active et contemplative, 28, 30; commune, 109; de S. Martin, 181; de S. Nicolas, 476; du Christ, 538.
 Vierge, 28, 44, 470; du Carmel, 112; du Rosaire, 82.
 Vienne en Dauphiné, 316.
 Vigilance, 236.
 Vigile, 11, 202, 203, 448; de S. Martin, 285, 288; de la Conception, 436; voir *Veille*.
 Vigne, 65, 316, 472, 511, 515; gelée, 182.
 Vignerons, 8, 243.
 Vin, 66, 67, 182, 472, 545; claret, 472; de S. Martin, 214, 215, 243, 249; voir *Offrande*.
 Violet, 141, 158, 176, 280, 306.
 Violette, 20.
 Vipère, 203.
 Virgule, 108.
Virtutes, 69.
 Visa de l'évêché, 81.
 Visitandines, 81.
 Visite : d'église, 71, 78, 89; du pape, 508.
 Vitreaux, 154, 187, 202, 259, 478; voir *Verrières*.
 Vitres blanches, 151, 152, 153.
 Vitriers, 550.
 Vivants et morts, 83.
 Viviers, 122.
 Vocables apostoliques, 123.
 Vœux, 60, 66; du centenaire, 276.
 Voie romaine, 124, 128.
 Voix du ciel, 438, 446.
 Voile, 512; de S. Martin, 8.
 Vol : du corps de S. Nicolas, 411, 419, 420, 421; héraldique, 446.
 Voleurs, 10, 43, 49, 155, 166, 179, 395, 494, 495.
Volumus autem, 74, 80.
 Volute, 487.
 Voyage littéraire, 100.
 Voyageurs, 8, 69, 129, 236, 238, 243, 395.
 Vulgate, 548.
 Yeux, 65, 214, 541, 550.
 Ypres, 138.
 Zélateurs, 85.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

(Voir tomes III, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII).

XXXI. R. P. Grisar, jésuite, dans la *Civiltà cattolica*. Rome, 1896, pp. 225-226 :

Le memorie di Roma cristiana illustrate dal Barbier de Montault. — Sarebbe davvero una mancanza se, nelle presenti note archeologiche che si stampano in Roma e trattano sì spesso di cose romane, non facessimo parola dell'immenso arsenale letterario per le antichità ecclesiastiche di Roma, che ora si viene pubblicando. Mons. Saverio Barbier de Montault ha avuto il felice pensiero di raccogliere, rivedendoli e completandoli, i suoi innumerevoli scritti di archeologia, liturgia, arte ecclesiastica e diritto canonico, composti con indefesso lavoro nel lungo periodo di sette lustri e per lo più sparsi e diremo quasi nascosti nei periodici. Finora hanno veduto la luce ben dieci volumi, i quali tutti portano il titolo *Rome* e si occupano o esclusivamente o principalmente di cose relative alla capitale del mondo cristiano. Le materie dei primi tre volumi vengono designate dai titoli speciali di ciascuno: *Inventaires ecclésiastiques, le Vatican, le Pape*. Vengono appresso due volumi intitolati *Droit papal*, poi tre altri col titolo comune *Dévotions populaires*; infine due di *Hagiographie*, ai quali ne dovranno seguire almeno due altri dello stesso argomento. Tutti coloro però (non saran pochi) che avranno a consultare l'opera, faranno bene a non prestar troppa fede ai titoli, sia dei volumi, sia dei capitoli; poichè (lo diciamo in lode della sopprabondante ricchezza della pubblicazione) le materie offerte sorpassano non di rado i limiti dei titoli, con digressioni assai istruttive. Ricorre nel Barbier de Montault quella erudizione vasta e pronta a servire a tutto ed a tutti, che trovasi nel celebre Cancellieri ed anche nel dizionario del Moroni. Ma il Barbier de Montault li supera entrambi nel metodo, nell'accuratezza e nella sua maniera piana e chiara di esporre le cose. L'autore si è formato con lunghi anni di studio in Roma ed ha sempre conservato per le antichità religiose della città ed in generale per le antichità ecclesiastiche, come confessa egli stesso, « une bonne dose d'ardeur, même d'enthousiasme ». La sua tanto variata attività letteraria e la sua lontananza, negli ultimi anni, da Roma non gli hanno permesso di verificare tutti e singoli gl'infiniti dati ch'egli fornisce; quindi spesso si limita, e ragionevolmente, a proporre le asserzioni, le tradizioni, i testi, come li trova; ma nel raccogliere egli da prova di una maravigliosa espansibilità. Dei varii motti biblici posti

in fronte ai volumi applichiamo volentieri all' operoso scrittore quelle parole : « Sicut qui lætantur in messe » (Is. 9, 3) e riserbiamo per noi, come stimolo di gratitudine, quelle altre : « Vos autem colligite vindemiam et messem et oleum et condite in vasis vestris » (Jer. 40, 10).

XXXII. Dans le *Compte-rendu des séances de la Société Académique de l'Oise*, Beauvais, 1895, pp. 34-36 :

Mgr Barbier de Montault, qui poursuit la publication de ses *Œuvres complètes*, offre aujourd'hui à la Société Académique les volumes IX et X, spécialement consacrés à l'*Hagiographie*. En lisant le savant auteur, dit M. l'abbé Marsaux, on voit combien cette science, car c'en est une, est généralement peu connue en France. Un des chapitres les plus intéressants est assurément celui de l'imagerie religieuse. Nous nous associons au docte prélat pour déplorer la mièvrerie, pour ne pas dire la naïveté de l'imagerie parisienne. Nous nous associons encore à lui pour recommander l'imagerie belge de S. Jean et de S. Augustin et les charmants chromos de Van de Vyvère. L'auteur jette un regard sur l'imagerie du XVIII^e siècle, qui sortait généralement des couvents. Nous apprenons avec lui que les religieuses confectionnaient des *colifichets* : on appelait ainsi un carré de papier, piqué à l'aiguille et brodé des deux côtés en soie nuancée. Il faut ranger dans la même catégorie les images en vélin, peint et découpé. La dentelle était faite avec beaucoup de patience, avec la pointe d'un canif et souvent les rinceaux étaient rehaussés de couleur. Les exemples n'en sont pas rares. Le chapitre des reliquaires est aussi fort curieux et intéressant. L'auteur cite nombre de reliquaires en forme de membres : bras, ce qui est très fréquent, jambes et même côte. La cathédrale de Beauvais en possédait un de ce genre. Il est signalé par l'auteur, qui emprunte son exemple à l'inventaire de 1464, n^o 86. . . Parmi les reliquaires, il ne faut pas oublier ceux en forme de cadre. Les reliques sont entourées de dessins variés en petites lames de carton, que l'auteur appelle des *ribés*. Parfois aussi, ils contenaient des *Agnus Dei* ou de la *pâte de reliques*. C'est encore là une œuvre de couvents dont les exemples ne sont pas rares. Il faut signaler aussi un reliquaire en forme de coutelas, qui renferme une relique de Ste Catherine; il rappelle ainsi son supplice. Il provient de l'église du Pin en Mauge et est aujourd'hui au musée ecclésiologique d'Angers. Mgr Barbier de Montault touche encore à beaucoup d'autres sujets dont nous ne pouvons rendre compte ici. C'est une véritable encyclopédie que l'on consultera avec fruit et l'on y trouvera de précieux renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

XXXIII. Mgr Battandier, protonotaire apostolique, dans les *Analecta juris pontificii*, Paris, 1896, col. 183-184 :

Le dixième volume achève de traiter ce qui concerne les reliques et les reliquaires, puis s'occupe du patronage des saints et enfin commence la

série des saints, examinés individuellement et par groupe. Dû à la plume compétente d'un prélat, occupé depuis de longues années d'études d'archéologie et d'art, ce volume est plein d'intérêt et on y trouve à chaque pas la trace d'une érudition qui pousse la recherche jusqu'à ses plus extrêmes limites et tient à s'assurer de l'exactitude des moindres détails.

On peut diviser le travail en trois sections. La première contient trois dissertations; l'une sur les phylactères, sortes de reliquaires plus ou moins ornés, faits pour contenir des reliques et non plus des sentences de la Sainte Ecriture. C'est un usage emprunté aux Juifs et qui persistait encore très vif, il y a deux siècles, en Italie. Les villes de Florence et de Gènes conservent encore un grand nombre de ces phylactères, en argent filigrané, que les jeunes femmes se mettaient autour du cou. Une seconde dissertation commente deux reliquaires profanes, la salière d'Enghien et le coffret de l'Escorial; une troisième enfin parle d'une chose peu connue, le *Pitacium*, inscription destinée à une relique et qui tenait l'intermédiaire entre la simple étiquette et l'authentique dans sa forme usuelle.

Le patronage des saints, dans le sens le plus étendu que peut recevoir ce mot, forme la seconde section de ce volume, qui se termine par une étude plus détaillée de l'efficacité de l'invocation de quelques saints contre la rage. A ce sujet, l'auteur traite très savamment de clefs qui sont la caractéristique de quelques saints et dont l'attouchement avait, disait-on, la vertu de guérir ou mieux de préserver de cette maladie.

La troisième partie de ce volume est destinée aux saints du calendrier, l'auteur s'arrêtant de préférence sur quelques-uns, soit à cause de leurs caractéristiques, soit à cause de leur culte. Par exemple saint Adelphe, évêque de Metz, fournit à l'auteur l'occasion d'une longue et savante dissertation sur le surhuméral des évêques de Toul, repris maintenant, grâce à une concession pontificale, par l'évêque de Nancy et Toul.

Dans cette liste de saints, il s'arrête particulièrement à Charlemagne, dont le culte existe encore et qu'on a laissé tomber dans quelques diocèses, dans celui de Reims en particulier, tandis que ce même culte continue encore en Allemagne. Le cardinal Pitra, pendant qu'il parcourait, simple moine, les plaines de la Champagne, avait rencontré une paroisse qui conservait encore le culte de Charlemagne, mais le cardinal Gousset le supprima depuis, malgré les observations que lui fit le docte bénédictin. Il prend ce saint dans les témoignages qui nous restent encore de son culte et s'étend avec complaisance sur la belle mosaïque du *Triclinium* à Saint-Jean de Latran, restaurée par Benoît XIV. A l'occasion de Charlemagne, qui l'aurait donnée, il parle d'une relique du saint Prépuce de Notre-Seigneur, trouvée en 1856 par les Ursulines de Charroux (Vienne) et dont il établit l'authenticité; puis de l'hymne *Veni Creator*, attribuée, avec assez de fondement, au saint empereur.

S. Florent lui donne ensuite lieu de faire une longue dissertation de 120 pages sur ce saint, les translations diverses de son corps, et la façon

dont il s'y prit pour restaurer son culte e remettre en honneur sa dévotion. Mgr Barbier de Montault ne se contentait pas, en effet, d'écrire de doctes ouvrages sur les saints, mais pendant les années trop courtes qu'il a été historiographe du diocèse d'Angers, il a cherché par tous les moyens à augmenter leur culte, et à le faire reprendre quand l'oubli l'avait fait négliger.

S. Jean-Baptiste termine ce premier volume, dédié aux saints.

Il est impossible d'indiquer dans ces quelques lignes l'importance de ce livre, mine précieuse où, une longue table des matières en fait foi, sont touchés presque tous les sujets ecclésiastiques. L'auteur a vécu de longues années à Rome, il n'ignore aucune de ses traditions, connaît à fond tous ses monuments, a fouillé ses archives et compulsé toutes ses bibliothèques. Après Rome, ce qu'il connaît le mieux, c'est le diocèse de Poitiers, rien n'a échappé à son investigation, et comme son savoir et son érudition égale sa activité, on trouve dans ces volumes, non seulement une monographie complète de tout ce que renferme de curieux, au point de vue hagiographique, ce diocèse, mais encore des aperçus nouveaux, des rapprochements ingénieux avec ce que l'antiquité et les autres pays nous fournissent sur le sujet qu'il traite. Ce livre apprend des choses nouvelles, et quand on l'a ouvert, on ne voudrait pas, tellement il y a à glaner, le refermer.